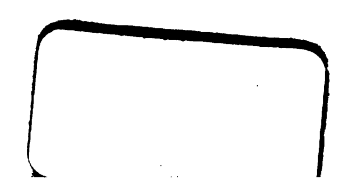






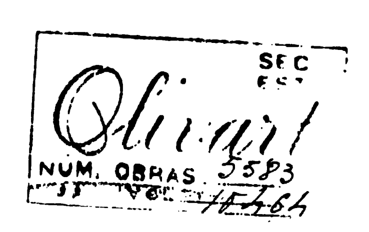
ARCHIVES MAROCAINES

PUBLICATION

DE LA

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

TOME QUATRIÈME



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI°

1905

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATRIÈME

LES TRIBUS ARABES

DE LA VALLÉE DU LEKKOÛS

I

L'HABITAT.

§ 1. — *Étendue et limites du territoire khloṭ et ṭliq.*

Une prairie longue et étroite, parsemée de marais, de flaques d'eau stagnante à perte de vue, un long serpent se déroulant au loin en de multiples méandres, entre deux rangées de collines de sable rouge couvertes de tamarins, de lentisques et de rares oliviers, la vallée du Lekkoûs, vue des hauteurs d'Al-'Arâïch, évoque le souvenir d'un passé lointain dans l'histoire de la civilisation.

Le dragon qui veillait jalousement aux abords du jardin des Hespérides laisse encore entre ses replis un archipel d'ilots, de presqu'îles à peine reliées à la terre ferme par d'étroites langues de terre marécageuse, où pataugent des troupeaux de bœufs en quête de pâturage. Mais vers le fond, au delà de l'éperon de grès et de sable rouge qui porte la qoubba de Sidy Oueddâr, l'horizon s'élargit soudain, une immense plaine se dégage, bornée à l'orient par

une sombre muraille de grès, les monts d'Ahl Serîf et le cône du Djebel Çarçar, au pied duquel le fleuve s'enfonce dans le massif des Djebala.

Cette vallée, où les Phéniciens établirent jadis une colonie puissante, et qui fut illustrée plus tard par les luttes sanglantes des Espagnols et des Portugais contre les champions de l'Islâm, est aujourd'hui l'habitat de tribus arabes issues de Djochem et de Qoreîch, que l'invasion hilalienne a précipitées sur les Berbères marocains.

Les tribus de Khloṭ et de Ṭlîq, qui jusqu'à une époque très récente ne formaient qu'une seule unité administrative[1], occupent aussi un seul et même territoire, et leurs douars sont enchevêtrés les uns dans les autres au point qu'il est impossible d'établir entre ces deux tribus une ligne de démarcation. Cependant il est facile de remarquer que les Ṭlîq habitent principalement le sud-ouest du territoire commun, entre El-Qçar el-Kebîr et Moulay Boû Selhâm, et le nord, autour de Sidy l-Yamany; mais ils comptent aussi quelques douars au sud-est, près du Djebel Çarçar, et au centre, dans la vallée de l'Oued Ouaroûr.

Plusieurs fractions khloṭ et ṭlîq, relevant administrati-

1. Khloṭ et Ṭlîq étaient autrefois gouvernés par un seul qâïd qui résidait à Al-'Arâïch et gouvernait également El-Qçar. Depuis une dizaine d'années diverses modifications se produisirent; dernièrement enfin, Al-'Arâïch et El-Qçar furent pourvus d'un gouverneur à part, résidant à Al-'Arâïch, avec un khalifa à El-Qçar. Le Ṭlîq forme aussi un gouvernement à part, dout le qâïd réside à El-Qçar. Le Khloṭ, gouvernement à part, a aussi un qâïd à El-Qçar; enfin une fraction du Khloṭ, les Oulad Ya'qoûb (Ya'goûb) a été distraite de la tribu et pourvue d'un qâïd, l'ancien gouverneur du Khloṭ et Ṭlîq (Al-Khalkhâly). Les territoires du Khloṭ, du Ṭlîq et des O. Ya'qoûb ne formant pas chacun un bloc distinct et leurs douars étant enchevêtrés les uns dans les autres, il est impossible d'exposer la topographie et la géographie d'une de ces tribus seulement. Il est aisé de comprendre les complications administratives que cette organisation peut produire et la quantité de conflits dont elle est la cause.

vement des qâïds de ces deux tribus, sont sur le territoire du R'arb. Enfin les Bedaoua, originaires du Ḥedjâz et établis au Nord-marocain à une époque récente, ont leurs douars égrenés en un long chapelet au milieu des Ṭlîq, des Khloṭ, des 'Amar et de la R'arbya, depuis 'Aîn Dâlya, à une journée à peine de Tanger, jusqu'à la limite nord du R'arb.

C'est donc uniquement au point de vue géographique et non au point de vue administratif que nous indiquerons les limites du territoire occupé par les Khloṭ et les Ṭlîq, territoire dont la superficie est d'environ 2.400 kilomètres carrés, 80 kilomètres en longueur, du nord au sud, et 30 kilomètres en largeur, de l'ouest à l'est.

Au nord, le territoire du Khloṭ et du Ṭlîq est limitrophe de la R'arbya, dont il est séparé par l'*Oued Salem*, qui prend un peu plus bas, vers son embouchure dans l'Océan, le nom d'*Oued el-Ḥaloû*.

Dans la direction du nord-est, les Khloṭ et les Ṭlîq sont bornés par la tribu de Mzora et par les Benî 'Aroûs : c'est la partie basse de cette tribu montagnarde qui limite le Khloṭ en passant entre lui et le Djebel Ḥabîb pour rejoindre le territoire de la R'arbya au nord de Mzora. C'est dans cette partie inférieure des Benî 'Aroûs que se trouvent les *'azîb* de cette tribu. L'*Oued 'Ayacha* sépare le territoire khloṭ de celui des Benî 'Aroûs du côté du Soûq al-arba' de Lalla Zahrâ, appelé également Arba' d''Ayacha et Arba' de Bedaoua parce que plusieurs douars de Bedaoua se trouvent à cet endroit.

A l'est, le Khloṭ est limité par la tribu des Benî Gorfeṭ, puis par celle d'Ahl Serîf, habitant les monts du même nom; au sud-est, par le Djebel Çarçar, au sud, par le R'arb (tribu des Sefyân).

A l'ouest, du côté d'Acîla (Arzila), le territoire des Khloṭ et des Ṭlîq est borné par la tribu des Sâḥal qui le sépare de l'Océan atlantique, depuis Acîla jusqu'à Al-'Arâïch.

Tout près de son embouchure, l'Oued Lekkoûs sert de limite aux deux territoires sur une distance de trois kilomètres environ; puis, à partir d'Al-'Arâïch, le territoire khloṭ longe l'Océan jusqu'au chenal de la Merja az-zerqâ, à Moulay Boû Selhâm. De là, en remontant vers le nord, à peu près parallèlement à l'Océan, la limite du territoire khloṭ et ṭlîq avec le R'arb est l'*Oued Dradar* qui descend des collines du Ṭlîq, du côté d''Ayoûn Beçal, et se jette dans la Merja. Cette ligne de démarcation continue ensuite de l'ouest à l'est, passant au sud d''Ayoûn Beçal et des Oulad Chetouân, au sud des collines de Driça, de Krîmet Ḥanḥâna, où elle est indiquée par un ruisseau salé appelé *Al-Melîla l-mobaraka*, au sud d'Arbâouâ et des Oulad Yaḥya (Khloṭ), près du marabout de Sidy 'Abdallah Al-Boudaly, et va rejoindre le Djebel Çarçar.

§ 2. — *Le relief.*

A l'exception de l'Oued Lekkoûs qui s'élargit à l'ouest d'El-Qçar au confluent des vallées de l'Oued el-Mkhâzen et de l'Oued Ouaroûr, le territoire des Khloṭ et des Ṭlîq est dépourvu de plaines; il se compose uniquement d'une suite de mamelons de peu d'altitude qui donnent au pays un aspect ondulé, et d'un grand nombre de ruisseaux circulant entre les aspérités du sol. Ces ruisseaux, à sec en été, deviennent en hiver de véritables ravins boueux, souvent très difficiles à franchir, parce que les bêtes s'y embourbent, et qui obligent les voyageurs à abandonner la piste habituelle pour aller chercher à droite ou à gauche un gué à peu près praticable.

Deux routes se présentent en venant de Tanger, après avoir franchi la R'arbya, pour entrer sur le territoire des Khloṭ et des Ṭlîq : la première, à gauche, impraticable en hiver, descend dans la vallée de *R'ejdoûd*, en laissant à

gauche les collines des Oulad Mousâ, d'El-Brîji et des Oulad Zeîtoûn; plus au sud, toujours à main gauche, le mamelon de Sidy 'Alî Boû Loûfa, la crête des Oulad Boûqrab, les hauteurs des Oulad 'Alî, le mamelon de Sidy Sa'îd et les coteaux de Bejeîr, à l'est d'El-Qçar; à main droite, les coteaux de Neqâqcha, des Oulad Ar-Ryâḥ, des Oulad Boû Ḥameîda, des Oulad Khazan et, entre l'Oued

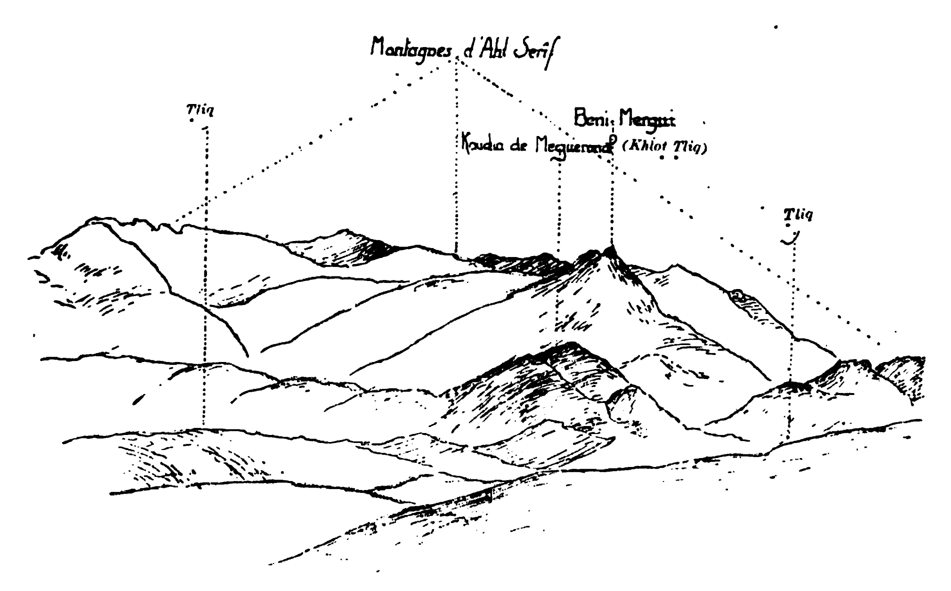


Fig. 1. — Monts d'Ahl Serîf, vus de Sidy l-Yamany.

el-Mkhâzen et l'Ouaroûr, les hauteurs des Oulad Boû-Djenoûn. La seconde route, à droite, après avoir passé l'Oued Salem, limite de la R'arbya et du territoire khloṭ, s'élève sur le plateau sablonneux de Sidy l-Yamany, laisse les Neqâqcha à gauche, les Oulad 'Attya à droite, descend dans la vallée de l'Oued al-R'ânem, remonte sur la colline des *Khrâchfa* (tombeau de Sidy Mouḥammad ben Djilâly

Al-Meçbâḥy) après avoir traversé la plaine de *Faḥç ar-Riḥân*, coupe le plateau pierreux des Khrâchfa et, par une descente assez longue au milieu de ruisseaux, arrive à l'emplacement du marché de Tleta, puis à l'Oued Tleta de Raîçana et remonte jusqu'au mamelon occupé par le marabout de Sidy 'Aîsa ben 'Amar caché sous un bosquet d'oliviers sauvages; un petit ruisseau, affluent de l'Oued et-Tleta, le contourne à l'ouest. Ce mamelon franchi, la route redescend par un mauvais chemin rocailleux jusqu'à un petit torrent qui arrose les jardins des Oulad al-Klaḥ, à droite. Elle remonte ensuite et se déroule sur un grand plateau sablonneux, couvert de lentisques et de taillis de chênes, où se trouvent à main droite les Oulad Yaḥya, à gauche le marabout de Sidy 'Abdallah ben Ḥamed. Une série de mamelons sépare cette route de celle de R'ejdoûd et se termine à l'Oued el-Mkhâzen par les collines des *Oulad Ben Cîd*, où se trouvait peut-être une station romaine gardant les ponts de l'Oued el-Mkhâzen. Cette rivière est séparée de l'Ouaroûr par une série de collines peu élevées, comprenant, depuis les montagnes d'Ahl Serîf, les hauteurs d''Allâg, de Regagda, des Oulad 'Alî, des Oulad Boû-Beker, des Oulad Boûqrab et d'Al-Âdeb qui les termine vers l'ouest. Les crêtes de toutes ces collines sont pierreuses, présentant à leur sommet des arêtes qui donnent, à quelque distance, l'illusion de murailles en ruine.

A l'est d'El-Qçar, derrière les coteaux de Bejeîr, se dresse la hauteur de *Zḥâdjoûka*, dite Zḥâdjoûka de l-'Arab, en opposition à Zḥâdjoûka d'Ahl Serîf. Elle est occupée par un village, 'azîb de Moulay l-'Arby d'Ouazzân, dont la construction est absolument identique à celle des *dchour* de la montagne. On n'y trouve ni *khaîma* ni *beît* en briques crues ou en roseaux, mais des murs en pierres sèches, reliant les maisons les unes aux autres, en cercle; les portes des habitations s'ouvrent dans l'intérieur de ce cercle, de

telle sorte que les murs extérieurs ne forment qu'une enceinte continue, percée d'une seule ouverture donnant accès sur une petite place où couche le bétail du village. Les toitures sont en chaume. Ce village est le seul du Khloṭ et du Ṭlîq qui soit construit sur ce type. Il domine la rive gauche de l'Oued Lekkoûs, vis-à-vis du dchar d'El-Ma'âllem du Djebel R'eny qui s'élève sur la rive droite.

Au sud-est d'El-Qçar, le Djebel R'eny se rattache, par quelques arêtes, au Djebel Çarçar. Il se compose d'une série de mamelons couronnés de villages : Keraza, Ad-Douymyîn, Ach-Chtaouna, Nouç R'emary, Al-Basṭioûn, dchar Al-Ma'âllem, Dâr Al-Bouhaty et dchar Sîdy 'Abdallah Al-Boudaly. Le ruisseau et les jardins d'El-Mâ el-bard séparent cette chaîne des hauteurs d'Arbâouâ avec le village d'Arbâouâ d'El-Mâ el-bard, au sud-ouest du Djebel R'eny.

Cette chaîne de collines et de mamelons continue à gauche de la route de Fès, en venant d'El-Qçar, et se prolonge dans le R'arb jusqu'à la vallée de l'Oued Mda, issu des monts de Maçmoûda. Le dernier douar de Khloṭ de ce côté, au sud-est d'Arbâouâ, est celui des Oulad Yaḥya.

En sortant d'El-Qçar, dans la direction de Fès, on remarque au sud, dans la vallée du Lekkoûs, un cirque assez étendu, fermé à l'est par les hauteurs de Zḥâdjouka, au sud-est par le Djebel R'eny, au sud par les collines de Kheḍaḍra, de Sreîma, des Oulad Ichoû et d'Al-Khrarka, à l'est par les Benanda et les Souâḥal de Sidy Slâma. La plaine enfermée dans ce cirque, sur la rive gauche de l'Oued Lekkoûs, est marécageuse dans toute sa longueur. Dans sa plus grande largeur elle présente, au nord, des terres de labour, au sud, des marais ; mais aux deux extrémités est et ouest le marais occupe presque toute la distance entre les hauteurs et le Lekkoûs, surtout en hiver. Plusieurs cours d'eau contribuent à alimenter ce marais pendant la saison des pluies, la source de Sidy Châfi'y à l'est, le ruisseau d'El-Mâ el-bard au sud-est, les sources

d'ʿAîn Soulṭân au centre et à l'ouest, et, par les ruisseaux de Smîd el-Mâ et de Sakhsokh, les sources de Taqqayoult dont les hauteurs ferment la vallée du Lekkoûs au sud-ouest d'El-Qçar.

Cette vallée est bordée sur la rive gauche, en allant de l'est à l'ouest, dans la direction d'Al-ʿArâïch, par les hauteurs d'Ach-Chkaîfyîn, des Oulad Boukhachoû, par les

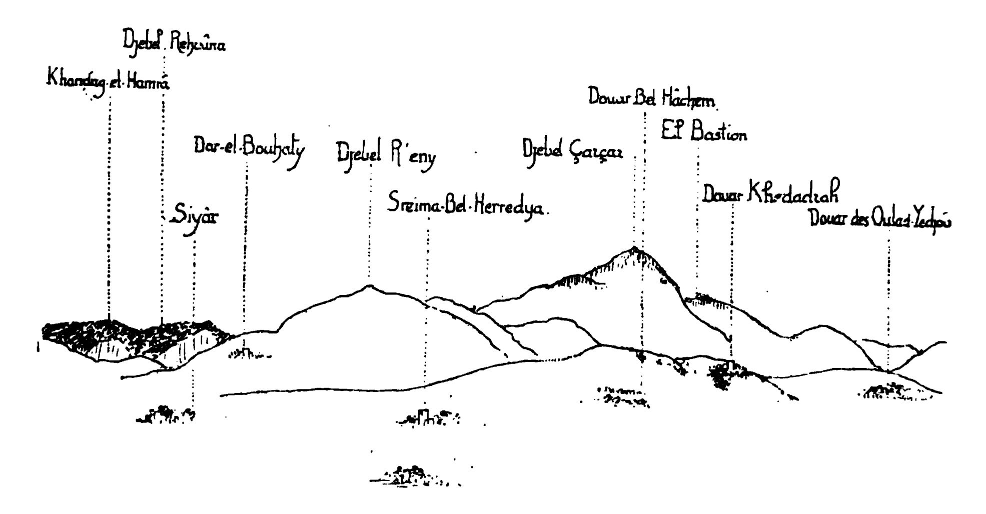


Fig. 2. — Plaine du Khloṭ oriental vue de Benanda.

« sept collines », *As-Sabaʿ Koudâ*, couronnées de sept douars (Al-Qaouoouâma, Ar-Regrâga, Sî Aḥmed ben Feḍḍoûl, Ad-Daîrat, Sidy Saʿîd, Oulad Ḥammoû, Al-Kouâch) près de Sidy Gueddâr, enfin par les hauteurs de Sidy Oueddâr et d'Al-ʿArâïch.

En suivant la même direction, mais au sud de Sreîma, on trouve les collines de Driça, d'Al-Madda, d'ʿAyoûn Beçal, qui forment la limite du territoire khloṭ et ṭlîq avec celui

du R'arb, les hauteurs de Sidy 'Allâl Al-'Asry, des Haouâra, de Chegor, d'Arbâouâ az-Zyeten.

A l'ouest des hauteurs de Souâlah de Sidy Slâma, après avoir passé la petite colline des Oulad Sa'îd, en laissant Chegor au sud, on trouve les « sept collines » séparées par des ravins sablonneux et rocailleux et ornées de taillis de petits chênes. Un grand plateau sablonneux s'étend à l'ouest, jusqu'à Al-'Arâïch, c'est-à-dire jusqu'à la mer, dominant la vallée du Lekkoûs au nord et se prolongeant, au sud, par la forêt de chênes-liège, jusqu'à Haouâra et aux dunes de Moulay Boû Selhâm, sur l'Océan.

Ce vaste plateau sablonneux, couvert d'une maigre végétation de tamarins, de lentisques et d'asphodèles, renferme les sources dont sont issus les deux ruisseaux de Smîd el-Mâ et de Sakhsokh qui se jettent tous deux dans l'Oued Lekkoûs, ou plus exactement dans le marais qui s'étend sur la rive gauche de ce fleuve et qui communique avec lui pendant l'hiver.

§ 3. — *Les vallées.*

Le système hydrographique du territoire khloṭ et ṭlîq ne comprend qu'un seul bassin, celui de l'Atlantique, où se déversent tous les cours d'eau qui le sillonnent. A sec en été, à l'exception du Lekkoûs et de son principal affluent, l'Oued Mkhâzen, ces cours d'eau sont en hiver de véritables torrents qui s'accumulent dans les bas-fonds entre les aspérités du sol et forment des marais bourbeux et impraticables.

1° En partant de l'est, la première vallée qu'on rencontre est celle de *l'Oued el-Mgarouel*, الڭرول, qui vient des Benî Gorfeṭ et remonte vers le nord, entre les montagnes de cette tribu et les collines des Oulad Zeîtoûn, de Brij et des Oulad Moûsa, pour venir tomber dans l'Oued el-'Ayacha entre R'arbya et les Benî 'Aroûs.

2° La vallée de *R'ejdedh*, غجدذ, formée par la rivière de ce nom, dont la source principale est à El-Brij chez les Oulad Moûsa (Ṭlîq), au sud du douar de ce nom. L'Oued R'ejdedh reçoit sur son parcours plusieurs canaux (*Khnâdaq*) et va tomber dans l'Oued el-Mkhâzen un peu en amont du pont. La vallée de R'ejdedh, très étroite et encaissée, est impraticable en hiver, par suite de la boue, et les muletiers l'évitent surtout en été, quoiqu'elle soit un tronçon de la route la plus directe d'El-Qçar à Tanger,



Fig. 3. — L'Oued el-'Ayacha, près d'Acîla.

parce qu'elle manque complètement d'air : ils ne s'y aventurent que le matin de très bonne heure.

3° La vallée de l'*Oued el-R'ânem*, الغانم, qui coule de l'est à l'ouest, est formée par une petite rivière qui prend sa source entre El-Brij et les Oulad Moûsa, passe entre les Oulad er-Ryâḥy au sud et Neqâqcha au nord, traverse la plaine aux myrtes, *Faḥç ar-Rîḥân*, contourne au sud les Oulad 'Attya, remonte un peu vers le nord pour passer entre Lalla Djilâlya Al-Qâderya (Tabernæ) et Sidy 'Aîsa ben Khachân, traverse enfin le Sâḥel pour aller tomber directement dans l'Océan.

4° Les ruisseaux du *Tleta de Raïçâna*, ثلاثة الرصانة, et des *Oulâd al-Qlâ'a*, القلاع, qui se rejoignent en laissant entre eux le marché du mardi de Raïçâna, arrosent quelques jardins et vont tomber dans l'Oued Boû Safy au Sâḥel.

5° La vallée de l'*Oued el-Mkhâzen*. La principale source de la rivière de ce nom est au Djebel 'Alem en Benî 'Aroûs, à peu de distance du tombeau de Moulay 'Abd as-Salâm ben Mechîch : on l'appelle pour cette raison, *'Aîn Barâka* (source de bénédiction). Le cours d'eau, appelé à cet endroit Oued Ceṭâ, صطا, passe à Sidy Heddy, au dchar d''Aîn Ḥadîd, au dchar des Chenâtfa (chorfa salâmyîn), entre dans la tribu des Soumâta au dchar d'Akersân, puis dans la tribu d'Ahl Serîf au Soûq el-ethnîn (marché du lundi), passe au Khemîs (marché du jeudi) de Boujediân, aux dchour de Çafçâf (les saules) et des Benî Merguy (ou Merqî) et entre dans le Khloṭ aux Oulad Boû Ma'iza. Dès son entrée en territoire khloṭ il prend le nom d'*Oued-el-Mkhâzen*. Prenant alors la direction générale est-ouest, l'oued coule entre de hautes berges de 4 à 5 mètres presque à pic, sur un fond de gravier et de limon[1]. Il passe à Sidy 'Alî Boûloûfa, à Al-Adoûma, à Al-Khouarar, à Al-'Ameîr el-Koḥal, où se trouve une zâouya des Oulad Berreîsoûn, à Al-Âdeb, sur la rive gauche, où on remarque les ruines du pont détruit sur les ordres de Moulay 'Abd al-Mâlek avant la bataille de l'Oued Mkhâzen ; en face, sur un bras mort, se dresse l'autre pont, encore debout.

L'oued passe ensuite aux Oulad Ḥaddâd ; sur la rive gauche se trouve l' 'azîb de Moulay l' 'Arby l-Ouazzâny. Sur une distance de 7 à 8 kilomètres environ de longs marais bordent ses deux rives jusqu'aux villages d'Al-Ka-

1. Le vicomte Ch. de Foucault signale, le 6 juillet 1883 : « Le principal cours d'eau traversé est l'Oued el-Mkhazen, berges de terre à 1/2, de 4 à 5 mètres de hauteur, 10 à 14 mètres de berge ; belle eau courante de $0^{m},50$ de profondeur. » Cf. *Reconnaissance au Maroc*, p. 14.

ḥânna, الكحانة, sur la rive droite, d'Al-Mouara' as-Sakkoûmâ, المورع السكوما, rive gauche, 'azîb des chorfa ouazzânyîn de Tanger. Les cours de l'oued est ensuite dépourvu de villages jusqu'à son confluent avec le Lekkoûs, où se trouve, sur la rive gauche, le douar d''Âmer des Bedaoua. Sur la rive droite, à peu de distance, mais en territoire sâḥel, le dchar de Tendafel abrite le sanctuaire de Sidy Embarek ben 'Amrân, dont la qoubba blanche et les bosquets d'oliviers se voient à une grande distance. Outre de nombreux *khnâdaq*, l'Oued Mkhâzen reçoit, pendant son parcours en territoire khloṭ, l'Oued R'ejdedh, l'Oued el-Ḥâmer, déversoir des sources et des marais des Oulad Ben Cîd, qui passe sous le pont romain dont nous parlerons plus loin pour tomber dans l'Oued Mkhâzen en aval du pont ruiné (rive droite). Sur la même rive, au douar de Kâḥanna, il reçoit l'Oued Boû Sâfî qui vient du Sâḥel. Enfin à son confluent même avec le Sekkoûs, il se confond avec l'Oued Ouaroûr.

A cet endroit le Lekkoûs, l'Oued Mkhâzen et l'Ouaroûr se perdent pendant l'hiver en un vaste marais bourbeux et impraticable. L'Oued Mkhâzen, avant d'arriver à ce confluent, atteint jusqu'à 15 à 20 mètres de largeur. « En été, il n'est le plus souvent, qu'un chapelet de flaques d'eau croupie, peuplées de grenouilles et de tortues. La plaine qu'il arrose est renommée pour sa fécondité. Les orges qu'on y moissonne au printemps sont les plus lourdes de la contrée ; on y récolte en automne des melons fameux qu'on peut manger avec la peau, dit le proverbe[1] ». Ces melons si réputés sont ceux d'Al-'Ameir, العماير, pour l'achat desquels le Dâr al-Makhzen de Fès impose une contribution aux habitants d'El-Qçar[2].

6° L'*Ouaroûr*, ورور, est une petite rivière qui prend sa

1. Cf. De Segonzac, *Voyages au Maroc*, p. 4.
2. Cf. *El-Qçar el-Kebir* (*Archives marocaines*, II, 2, p. 50).

source en Soumâta, près du tombeau de Sidy l-Mezouar, descendant d'Idrîs et aïeul de Moulay 'Abd as-Salâm, et entre en Ahl Serîf, sous le nom d'*Oued Azelâ*, au dchar d''*Ançâr Al-Merînyîn* (les sources des Mérinides), où il est alimenté par les sources qui ont donné son nom au village. L'Oued Azelâ passe ensuite à Dâr el-Oued dans la même tribu et entre dans le Khloṭ au village d''Allâg, où il prend le nom d'Ouaroûr. Il passe alors aux Oulad Al-Ḥarty, sépare El-Bedoûr (rive gauche) des Oulad Djemîl et d'El-Herersa (rive droite), passe aux Ryaîna, traverse le marais (merja) de Boû Harcha qui s'étend des Ryaîna au douar de Chfeîra, sur la rive gauche, entre l'Ouaroûr et le Lekkoûs. A partir de ce douar, l'Ouaroûr est connu dans le pays sous le nom d'*Al-Harhar*, الهرهر, jusqu'à son confluent avec l'Oued el-Mkhâzen et avec l'Oued Lekkoûs.

Dans son cours inférieur, l'Ouaroûr est assez marécageux et infranchissable en hiver, la terre grasse dont son lit est formé ne permettant pas de pratiquer des gués. Il y a une douzaine d'années environ, les habitants d'Al-Mouâra, rive droite, entre l'Oued Mkhâzen et l'Ouaroûr, réunirent la somme nécessaire à la construction d'un pont près du douar de Chfeîra, afin de n'être pas isolés et sans communication avec El-Qçar en hiver. On acheta dans cette ville tous les matériaux, briques, chaux, etc., et on construisit le pont. Mais alors intervint un des principaux personnages du Khloṭ, Al-Ḥâdj Mouḥammad ben Aṭ-Ṭayyîb Ach-Chfeîra, qui fit démolir la construction par ses domestiques et ses esclaves, sous le prétexte que ce pont pouvait permettre aux pillards du Sâḥel de venir l'attaquer et lui voler son bétail.

Dans son cours moyen, à travers la plaine du Khloṭ, l'Ouaroûr a environ 8 à 10 mètres de largeur ; il est bordé de berges de terre de 3 à 4 mètres de hauteur. Sec en été, sauf quelques flaques d'eau assez profondes où on pêche le *boûri*, il est sujet en hiver à des crues très rapides, mais

qui durent généralement peu : c'est un véritable torrent. Dans les très fortes crues, ses eaux se rejoignent dans la plaine à celle de l'Oued Mkhâzen et du Lekkoûs.

Outre quelques *khnâdaq*, le seul ruisseau qui tombe dans l'Ouaroûr est celui qui porte le nom étrange de *Frechkaoua*, فرشكاوة (probablement de l'espagnol *agua fresca*). Il se jette dans l'Ouaroûr, sur la rive gauche, aux Oulad Al-Ḥarty, en face des Oulad Djâber, à droite de la route de Tanger lorsqu'on vient d'El-Qçar.

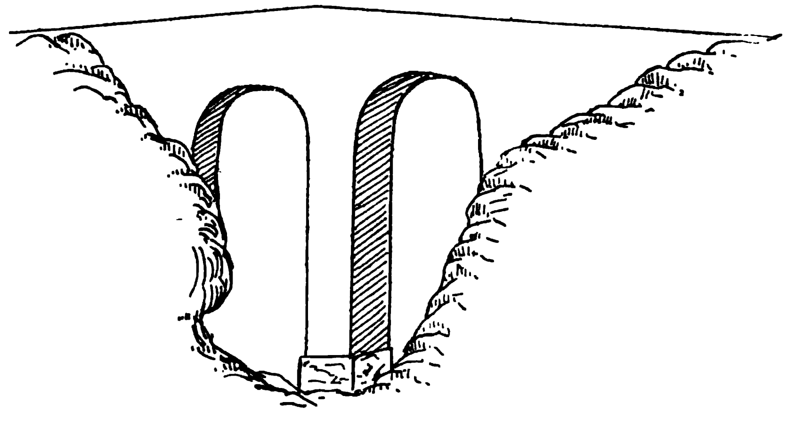


Fig. 4. — Pont de l'Oued Sif-Elaou.

7° La vallée du *Lekkoûs*, لكّوس.

D'après l'opinion généralement accréditée dans le pays, l'Oued Lekkoûs aurait la même origine que l'Oued Sif-Elaou, سيف الاو, déversoir des sources de la montagne de Chefchâoun, dans la tribu de Khâmes. Certains disent cependant que le Lekkoûs serait issu d'une source plus élevée dans les montagnes de Khâmes, qui formerait un petit cours d'eau auquel l'Oued Sif-Elaou viendrait s'ajouter. Mais nous savons d'autre part que le Sif-Elaou se jette dans la Méditerranée, à l'est de Tétouan[1].

1. L'Oued *Sifellaou* ou *Sif-Laou* n'est autre que l'*Oued Laou* ou *Oued*

Quoi qu'il en soit, l'Oued Lekkoûs, l'ancien Lixus, prend sa source dans la tribu du Khâmes, non loin de Chefchâoun ou Ech-Châouen. De là, il passe dans la tribu de R'zaoua, puis dans celle de Rehoûna, à laquelle il sert de limite pendant quelque temps avec la tribu d'Ahl Serîf. Il sépare ensuite cette dernière tribu de celle des Maçmoûda, puis de celle de Çarçar, et enfin du territoire khloṭ et ṭlîq, à partir du dchar des Benî Mâ'afa en Ahl Serîf (rive droite). En face des Benî Mâ'afa, sur la rive gauche, commence le territoire khloṭ, occupé d'abord par des jardins. Le fleuve est traversé, à cette hauteur, au gué de *Sebbâb* (Ahl Sérîf)[1].

A partir du dchar d'Al-Ma'âllem (Ahl Serîf, rive droite), le Lekkoûs entre définitivement en territoire khloṭ et forme, en coulant vers le sud, une boucle qui enferme le village de Zḥâdjoûka (Ṭlîq). En face du dchar d'Al-Ma'âllem se trouve, sur la rive gauche, un 'azîb de Moulay l-'Arby d'Ouazzân ; à l'ouverture de la boucle, rive gauche,

Loû des auteurs arabes du moyen âge, que Ch. Tissot identifie avec le « Laud flumen » de Pline, et qui se jette dans la Méditerranée entre les tribus des Benî Sa'îd et des R'omâra à l'endroit appelé Gaârsas, limite entre les Benî Sa'îd, les R'omâra, et les Benî Ḥasan. Cf. De La Martinière et Lacroix, *Documents sur le Nord-ouest africain*, I, p. 321. D'après des gens de Chefchâoun ou Ach-Châouen, l'Oued Sif-Elaou prendrait sa source principale un peu au-dessus d'un marché considérable des Khâmès, dit Soûq el-ḥad Benî Derkoûn بنى دركون. Près de ce marché, la rivière passe au fond d'un ravin d'une quinzaine de mètres de profondeur, sur lequel est jeté un pont d'une vingtaine de mètres de long et de 4 mètres de large sans compter la largeur des parapets, qui est de 0m,75 environ. Ce pont, bâti en pierres, a sa chaussée recouverte de larges dalles : *le croquis ci-dessus représente le profil du pont*, d'après les gens du pays. Ce pont, situé à trois heures à l'est de Châouen, paraît être de construction romaine, ce qui concorderait avec les renseignements déjà recueillis sur l'existence de vestiges anciens à Châouen.

1. « Aujourd'hui l'Oued coule à pleins bords. Au village de Sebbâb (Ehl Sérif) où nous le traversons, il a trente mètres de largeur, un mètre de profondeur (30 janvier 1901). » De Segonzac, *Voyages au Maroc*, p. 5.

le village khloṭ d'Al-Qrâroua, القرارة. A partir de ce village, le Lekkoûs traverse une région couverte de jardins appelée Al-R'ouîba, الغويبة, qui se prolonge jusqu'au village d'Ad-Douamar, rive droite, vis-à-vis de la petite source d'ʿ*Aïn Derḥam*, عين درحم, qui se déverse dans le Lekkoûs.

Le fleuve traverse alors les jardins de *Syâr*, سيار, qui s'étendent sur ses deux rives, puis ceux d'*Al-Khamry*,

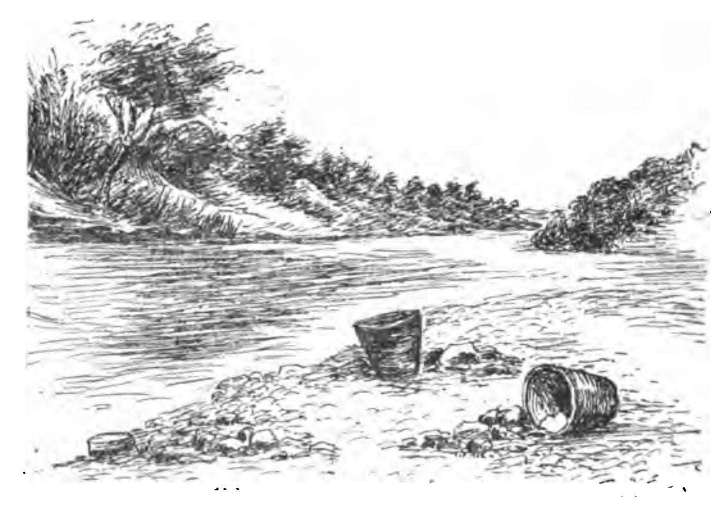


Fig. 5. — Le Lekkoûs à hauteur d'El-Qçar.

الخمري, verger de figuiers jusqu'au pont de *Cherchqâ*, شرشقا, bâti sur le vaste marais qui s'étale sur la rive gauche du Lekkoûs depuis le Djebel R'eny jusqu'à Al-ʿArâïch et qui traverse à cet endroit le cirque formé par la vallée. Ce pont a été construit aux frais des ḥaboûs d'El-Qçar et doit être entretenu par eux.

La route de Fès longe le fleuve, de Cherchqâ au gué d'El-Qçar, sur sa rive gauche; sur l'autre rive s'étendent à perte de vue des terres de labour : à cet endroit le cours d'eau porte le nom de *Machraʿ as-Sorrâq* (gué des voleurs), parce que le gué qui se trouve là est fréquenté depuis de

longues années par les voleurs de la montagne qui évitent la traversée d'El-Qçar et vont opérer sur la rive gauche.

Avant d'arriver au gué d'El-Qçar, le Lekkoûs remonte un peu à l'est et décrit une boucle, laissant quelques jardins entre lui et la route de Fès (rive gauche); puis il revient franchement vers l'ouest. Mais autrefois il remontait vers le nord et traversait El-Qçar en se partageant en plusieurs branches qui se réunissaient en aval de la ville, au gué actuel de *Merlça.* A une époque que nous n'avons pu déterminer, après une crue très forte du fleuve, qui avait détruit en grande partie El-Qçar, les habitants de cette ville résolurent d'ouvrir un nouveau lit à l'ouest et de fermer l'ancien. On pratiqua une ouverture à l'endroit appelé aujourd'hui *as-soudd* (le barrage) et le cours de l'oued se trouva dérivé dans le lit actuel, d'où le nom d'*Oued el-Djedîd* (rivière nouvelle) donné à cette partie du Lekkoûs qui suit le *soudd*[1]. L'ancien lit de la rivière est encore visible en ce lieu, à travers les jardins, et l'eau y remonte dans les fortes crues. L'eau venant de la source d'*'Aîn-Magoûz,* qui s'écoule dans le marais de ce nom à l'est d'El-Qçar, se déverse également dans l'ancien lit du fleuve et traverse le marché qui sépare les deux quartiers de la ville, Ach-Charî'a et Bâb el-Oued. Entre le Soudd et le gué d'Oued el-Djedîd s'étendent des jardins appelés *El-Mestla,* المسلة, sur la rive droite, et Eṭ-Ṭenân, الطنان, sur la rive gauche.

Le gué de l'Oued el-Djedîd est traversé par la grande route de Fès : il n'est praticable qu'en été et au printemps, la profondeur de l'eau en cet endroit étant de $0^{m},60$ à $0^{m},70$ en mai, de $0^{m},10$ seulement en août. Pendant la saison des pluies, le passage s'effectue à l'aide d'un bac établi au gué des *Banâtyîn,* à peu de distance en aval du pré-

1. Nous avons parlé de cette dérivation du fleuve en exposant la topographie d'El-Qçar el-Kebîr (*Archives marocaines*, II, 2, p. 24).

cédent, en face du marabout de Sidy Al-Ḥasan Al-R'arib, rive gauche. A cet endroit le fleuve a 20 à 25 mètres de large; il coule sur un fond de gravier entre de hautes berges, de 7 à 8 mètres de hauteur[1], parfois en pente douce comme dans la région des jardins en amont et en aval d'El-Qçar, parfois à pic : ces berges iront en s'abaissant à mesure qu'on approchera de la mer, pour disparaître complètement à l'embouchure.



Fig. 6. — Gué de l'Oued el-Djedîd.

Entre le gué des Banâtyîn et celui d'Er-Râḍ, الراض, qui lui fait suite, les quartiers de jardins s'appellent *Ad-Douyoûr* sur la rive droite et *Ḥamrya* sur la rive gauche. Après les jardins d'*Er-Râḍ*, le Lekkoûs traverse ceux de *Khannoûs*, خنّوس, d'*Al-Maddâ*, المدّا, sur les deux rives, jusqu'au gué de *Boûchâboûra*, بوشابورا, suivi de celui d'Al-Madjlis, المجلس, et de celui d'El-Merîça, المريصة.

Le *Machra' al-Merîça* est le lieu où la route d'été d'El-

1. Cf. De Foucault, *Reconnaissance au Maroc*, p. 15.

Qçar à Al-'Arâïch traverse l'Oued Lekkoûs, encaissé entre des berges de 5 mètres de haut en pente douce; la profondeur de l'eau est d'environ 0^{m},50 en juin, 1^{m},20 à 1^{m},50 en hiver. C'est l'extrême limite où se fait sentir, dans la rivière, la marée de l'Océan. L'eau salée, remontant jusque là, change la nature du fond : le gravier est remplacé par du sable et de la boue. Il est d'usage que le bac qui sert à traverser le Lekkoûs au gué des Banâtyîn et qui est formé par Al-'Arâïch, soit amené par les mariniers de cette ville jus-



Fig. 7. — Le Lekkoûs au gué de Merîça.

qu'au gué d'El-Merîça, d'où il est conduit à destination par le fermier du droit de bac. De même, lorsque le Makhzen faisait faire des transports par eau pour son compte, tels que blé, grains, briques, ou autres matériaux de construction, ces marchandises étaient amenées d'Al-'Arâïch à El-Merîça, où les chameliers et les muletiers les chargeaient, et *vice versa*. Depuis quelques années, ce système de transport n'est plus usité, sans doute pour éviter que le commerce européen ne soit tenté de profiter de ce qui est considéré

comme un droit de souveraineté[1]. Au gué de Merîça, sur la rive droite, se trouve la qoubba de *Sidy Zegglou* (Zglo), au douar des Oulad Ouchîḥ.

Le Lekkoûs, qui était remonté au nord à partir du gué des Banatyîn, change de direction à celui de Merîça et se dirige, à l'ouest, vers le gué d'*Al-Habâṭ* près des Oulad Khazan (rive droite), limite extrême de navigabilité du fleuve en été. Il passe ensuite à *Sidy Gueddâr,* marabout enfoui dans un bois d'oliviers, de figuiers et de peupliers, donnant sur la berge même, puis au gué de l'Étoile, *Machra' an-Nadjma*, en face du douar de Chfeîra (rive droite). Un peu en aval de ce gué commence, sur la rive gauche du Lekkoûs, l'*'adîr* du sultan, c'est-à-dire les haras du gouvernement, dont nous parlerons plus loin. Leur limite, du côté d'Al-'Arâïch, est l'Oued Sakhsokh, traversé par un pont de pierre sur la route d'Al-'Arâïch à El-Qçar. Après l'*'adîr*, la vallée de l'Oued Lekkoûs est resserrée par la colline boisée de Sidy Oueddâr (rive gauche), puis les jardins d'Al-'Arâïch au bas desquels se trouvent les salines, marais salants primitifs où l'eau de mer est retenue et laissée à l'évaporation du soleil comme à Ṭandja al-Bâlya près de Tanger. Sur la rive gauche du fleuve nous trouvons ensuite les chantiers de la marine, où sont fabriquées les barcasses qui passent la barre pour décharger les vapeurs en pleine mer; ces chantiers, qui avaient autrefois une certaine importance, sont aujourd'hui presque déserts. Al-'Arâïch, enfin, étale à l'estuaire du fleuve ses docks, sa douane et ses maisons jaunes et bleues, tassées les unes sur les autres.

La rive droite du Lekkoûs, à partir du confluent de l'Oued Mkhâzen et du Ouaroûr, est en territoire *Sâḥel.*

1. Dans l'esprit des gouvernants marocains toute facilité accordée au commerce est considérée comme une porte ouverte à la pénétration européenne et doit être par conséquent supprimée, fût-ce aux dépens des indigènes eux-mêmes.

Elle est fort pittoresque avec sa grande qoubba de Sidy Embarek ben 'Amrân, bien entretenue, blanchie à la chaux, comme il convient au plus célèbre marabout de la région, son bois d'olivier, séparé du fleuve par un marais infranchissable, inondé par la marée, et sa colline boisée de *Chemmich*, شمّيش, au sommet de laquelle on aperçoit les restes du mur phénicien de Lixus. A partir de Chemmich, le fleuve, laissant à droite *Raqqâda* (Sâḥel) se dirige au

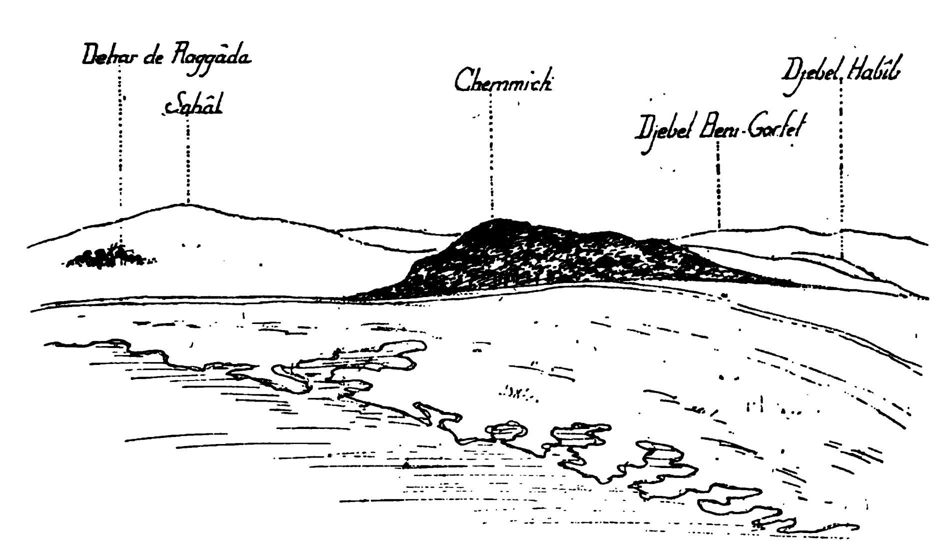


Fig. 8. — L'estuaire du Lekkoûs, vu d'Al-'Arâïch.

sud vers Al-'Arâïch et tourne brusquement à l'ouest pour se jeter dans l'Océan entre la ville et la plage de *Râs er-Remel.* Sur la rive gauche se trouve une grande île marécageuse entourée à l'ouest et au nord par la rivière, au sud et à l'est par un bras mort qui a son point de départ du lit principal entre Sidy Embarek et Chemmich et aboutit près d'Al-'Arâïch en face de l'embouchure du fleuve : cette île, appelée généralement *Al-Khlîdj* (fondrière) est

le produit d'alluvions récentes, probablement postérieur à la fondation de la colonie phénicienne[1].

Les affluents de droite du Lekkoûs sont :

1° Le *Taḥroût*, تحروت, simple khandaq, torrent en hiver, à sec en été, qui vient d'Ahl Serîf, passe à l'est de Douamar, à l'ouest d'Al-Hallalfa et tombe dans le fleuve près du village d'Al-Qraroua ;

2° Un déversoir du marais d'*'Aîn Magoûz* au gué des Voleurs (*M. as-Sorrâq*) ;

3° Un autre déversoir du même marais, qui tombe dans le lit d'*As-Soudd* et de là dans le fleuve; à l'époque des grandes crues, l'eau du Lekkoûs envahit ce lit et repousse l'eau de ce déversoir jusque dans la ville ;

4° Le khandaq de *Boû Ḥoûth*, بو حوت, que la route d'été d'El-Qçar à Al-'Arâïch traverse sur un pont de briques en mauvais état à une demi-heure d'El-Qçar, et qui tombe dans le Lekkoûs au gué de Merîça;

5° et 6° l'Ouaroûr et l'Oued Mkhâzen, dont nous avons parlé, et qui ont leur confluent commun, près du Sidy Embarek ben 'Amrân.

Sur la rive gauche, les affluents du Lekkoûs sont :

1. Sur ce *khlîdj*, cf. Tissot, *Itinéraire de Tanger à Rabat* (*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1876, p. 250-256). Voici les observations de L. de Campon sur le Lekkoûs : « Oueds el-Khos et Kharoub : Ces deux rivières, l'Oued el-Khos et l'Oued-Kharoub, appartiennent à deux bassins particuliers situés au nord du Sebou. Ayant eu l'occasion d'en évaluer l'importance, je leur consacrerai quelques lignes. L'Oued el-Khos prend sa source dans le Djebel-Chaoun, passe près d'Alcazar, qu'il laisse sur sa rive droite et va se jeter dans l'Océan près de Larache. Il avait le 30 mars au gué d'Alcazar un débit de 44 mètres cubes à la seconde avec une largeur de 46 mètres et une profondeur de 1 mètre. Son étiage est de 2 mètres cubes et ses crues fortes de 510 mètres cubes avec une hauteur d'eau de 5 mètres et une largeur de 50 mètres. Lors de ses crues fortes, il inonde les basses plaines. Cette rivière est assez encaissée... » Cf. *Un empire qui croule*, p. 213.

1° Le déversoir de la source d'*'Aîn Sidy Châfi'*, au Djebel R'eny, qui tombe dans le fleuve à 'Aîn Derḥam;

2°. L'Oued *el-Mâ el-bard* (l'eau froide), qui alimente le vaste marais recouvrant toute la vallée, sur la rive gauche, et tombe dans le fleuve à El-Mecîla;

3° L'Oued *Akhfacha*, اخفشة, qui vient des sources d''Ayoûn Baçal, des Oulad Chetouan, et tombe dans le marais;

4° Le *Daḥnoûn* دحنون, qui prend sa source à *Krâm* (Ṭlîq) et tombe dans le marais[1]. Celui-ci prend à cet endroit le nom de *Mardja Sidy Slâma*, à cause du voisinage du marabout de ce nom, auquel on arrive d'El-Qçar en traversant le marais sur un pont appelé *Qanṭara Sidy Slâma*. Ce pont a été construit, il y a un siècle environ, par une femme de la famille des Oulad el-Metny, d'El-Qçar, qui était tombée dans le marais en allant en pèlerinage à Moulay Boû Selhâm.

Le marais a un déversoir dans le Lekkoûs, entre le gué de Boû Châboûra et celui de Madjlis; il se continue à l'ouest sous le nom de *Mardja Chqîfytn*, شقيفين, et se déverse dans le fleuve à l'est de Sidy Gueddar; ce dernier déversoir est connu sous le nom d'El-Knîz, الكنيز.

5°, 6° et 7° Les ruisseaux de *Smîd el-Mâ*, de *Sakhsokh* et de *Skisakh* qui traversent l'*'adîr* du sultan et dont nous parlerons plus loin en décrivant cet établissement.

8° La vallée de l'*Oued Soueîr*.

L'Oued Soueîr est une petite rivière, longue de quel-

1. Ce ruisseau était autrefois réservé au Makhzen pour la pêche du *boûri*. Ce poisson était expédié à la cour, salé, dans des caisses. Depuis une cinquantaine d'années cet usage est tombé en désuétude, mais personne ne pêche dans l'Oued Daḥnoûn, qui ne fait pas partie des concessions accordées à Sid el-Ḥâdj 'Abd as-Salâm Al-Baqqâly et dont a hérité son fils. On trouve dans le Daḥnoûn des *boûri* énormes, assez peu mangeables d'ailleurs.

ques kilomètres seulement, qui coule de l'est à l'ouest, à l'extrémité méridionale du territoire khloṭ, et se déverse dans l'étang de *Gla*.

La *Mardja de Glâ*, ou *Mardja Sidy 'Abdallah Al-Meç-bâḥ*, est située à deux heures au sud d'Al-'Araïch, en passant par la route qui longe la mer, à 1.500 mètres dans l'intérieur des terres et à 16 mètres au-dessus du niveau de la mer, dont elle est séparée par un dos d'âne portant le douar khloṭ des Oulad Ber-Rejal, relevant du qâïd de Mahdya. L'étang, qui n'a aucun écoulement dans la mer, est alimenté par de nombreuses sources, outre l'Oued Soueïr;

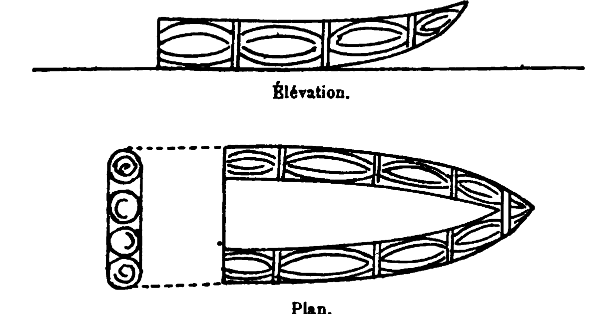


Fig. 9. — Ma'adya sur le Lekkoûs et l'étang de Glâ.

il mesure plus de 4.000 mètres de circonférence et est entouré de joncs qui poussent sur ses bords, abritant tout un monde d'oiseaux aquatiques, canards sauvages, poules d'eau, mouettes, etc., qui font leur pâture des anguilles du lac.

L'eau est peu profonde, mais le fond est vaseux ; les indigènes confectionnent des *ma'adya* pour traverser la lagune. Ces radeaux ont la forme d'un bateau coupé en deux, par le milieu : ils se composent de bottes de joncs attachées ensemble au moyen de cordes en fibres de palmier nain.

A une centaine de mètres au nord de l'étang se trouvent

la qoubba de Sidy 'Abdallah Al-Meçbâḥy, connu sous le nom de Sidy 'Abdallah de Glâ, une belle maison habitée par le descendant de Sidy 'Abdallah, Sidy Mouḥammad ben 'Abdallah ben Aṭ-Ṭayyîb, maison luxueuse, ornée de mosaïques comme une maison de Fès et entourée d'un village appelé *Glâ* renfermant une mosquée sans minaret. De très beaux jardins de figuiers, d'orangers et de vignes s'étendent non loin de la maison et de l'étang. A l'extrémité sud de la Merdja se trouve la qoubba de Sidy Mouḥammad ben 'Alî Al-Meçbâḥy, au douar de *Chouâfa'*[1] شوافع, (R'arb).

§ 4. — *Les routes.*

Comme dans tout le reste du Maroc, il n'y a pas à proprement parler de routes sur le territoire du Khloṭ et du Ṭlîq, mais de simples pistes, plus ou moins larges, selon la nature du terrain et le nombre plus ou moins grand des caravanes et des passants qui y circulent.

Deux tronçons de routes pavées existent cependant, au nord d'El-Qçar, de la ville au marabout de Moulay 'Alî Boû R'âleb, sur un kilomètre à peine de parcours, et au sud, d'El-Qçar au gué de l'Oued-el-Djedîd sur un parcours de 1.500 mètres environ. Le mot « routes » que nous emploierons ne doit donc pas évoquer l'idée de routes européennes : ce ne sont que des pistes de caravanes, nullement entretenues. On ne trouve de ponts, également, qu'aux environs immédiats d'El-Qçar, sur des marais ou des fossés boueux et non sur des rivières. Le pont romain qui permettait de traverser l'Oued el-Mkhâzen a été détruit en 1578, lors de la bataille des Trois Rois, et

1. L'existence de *qoubba* des Meçbâḥyîn sur cette côte est une preuve à l'appui de la thèse que nous exposerons plus loin, que les Oulad el-Meçbâḥ étaient des *veilleurs* le long de la côte atlantique à l'époque de la Djihâd.

celui qui subsiste encore sur l'Oued el-Heîmer n'est d'aucune utilité.

La plupart des routes du Khloṭ et du Ṭlîq se rejoignent à El-Qçar; elles sont au nombre d'une quinzaine :

De Tanger à Fès, deux routes;

De Tétouan à Fès, une route jusqu'à El-Qçar, deux d'El-Qçar à Fès;

De Tanger à Ouezzân, deux routes jusqu'à El-Qçar, trois d'El-Qçar à Ouezzân;

De Tanger à Rabat, les mêmes, jusqu'à El-Qçar, que de Tanger à Fès, deux routes d'El-Qçar à Rabat;

D'Al-'Arâïch à Ouezzân, deux routes jusqu'à El-Qçar. trois d'El-Qçar à Ouezzân.

Les quatres routes qui ne passent pas par El-Qçar sont celles de Tétouan à Al-'Arâïch, d'Al-'Arâïch à Rabat, de Tanger à Rabat directement et une route d'Al-'Arâïch à Ouezzân.

La route de Tanger à Al-'Arâïch, en quittant la R'arbya, traverse à peine le territoire ṭlîq au nord, près de Sidy l-Yamany, aux Oulad 'Attya et entre immédiatement dans le Sâḥel où elle continue jusqu'à Al-'Arâïch. Nous n'avons donc pas à nous en occuper.

D'Acîla à El-Qçar existe une route qui ne traverse, en sortant du Sâḥel, qu'un très petit espace sur le territoire des Oulad 'Attya (Ṭlîq), et rejoint immédiatement la route ouest de Tanger à El-Qçar, à Sidy l-Yamany.

L'itinéraire de Tanger à Fès comprend deux routes jusqu'à El-Qçar. La première, à l'est, entre sur le territoire khloṭ et ṭlîq après le passage de l'Oued Salem, qui sépare ce territoire de celui de la R'arbya. L'Oued Salem est un ruisseau qui sort des collines de la R'arbya et de Mzora et se jette dans la mer au nord d'Açîla, sous le nom d'Oued el-Ḥalou. Il coule sur un fond de sable, entre des berges de sable, de 2 mètres environ de hauteur. Son débit est

insignifiant : il est donc toujours franchissable, mais comme il se trouve dans un vallon très resserré et éloigné de toute habitation, son passage a toujours été un coupe-gorge pour les voyageurs isolés. Le premier douar du Khloṭ est celui d'El-Kroûṭa (les pierres ou les rochers), fraction des Oulad ʿAmrân. La route traverse ensuite les Oulad Moûsa (Ṭlîq-Bedour) et, un peu au Sud, entre dans la vallée de R'ejded qu'un grand nombre de khnâdaq (fossés) et la nature du terrain *touars* rendent impraticable en hiver. On arriva alors aux Oulad Zeïtoûn, à la fraction dite de *Bâb al-Mar'doûr* (la porte du trahi), autre coupe-gorge : la Bâb al-Mar'doûr est une tranchée dans les collines orientales des Oulad Zeïtoûn, où passe la route d'Al-ʿAraïch à Tétouan qui coupe à cet endroit celle de Tanger à El-Qçar et à Fès. De là, la route passe devant les Oulad Khalkhal (Oulad Yaʿgoûb), village du qâïd Al-Khalkhaly, gouverneur des Oulad Yaʿgoûb ; elle laisse ce village à droite (ouest) et à gauche celui d'*Al-ʿAmeïr al-bouïḍ*, العماير البويض (les blancs), par opposition à *Al-Ameïr al-kouḥal*, الكوحل (les noirs). Une fraction des ʿAmeïr al-bouïḍ, les Oulad ʿAbdallah, sont *ʿazzâba* des chorfa de Tanger. Entre les deux ʿAmeïr, la route traverse l'Oued el-Mkhâzen en amont du pont romain et, avant d'arriver aux ʿAmeïr al-kouḥal, elle passe un bras mort de cette rivière, torrent de boue souvent infranchissable.

Le village d'Al-ʿAmeïr al-kouḥal est une zâouya des chorfa Oulad Berreïsoûn ; il est connu généralement sous le nom d'*Al-Kharroûba*, d'un grand caroubier, voisin de la route, au milieu du cimetière du village. Un mur de pierres sèches, blanchies à la chaux, entoure le pied du caroubier : c'est un *ḥaouch* en mémoire d'un chérîf berreïsoûn, probablement Sidy ʿAbd as-Salâm, mort il y a quelques années, et qui s'y tenait assis fréquemment. On appelle aussi Al-Kharroûba du nom berbère de *Slar'oua*, سلاغوة.

Après les Oulad Boû-Jenoûn à droite, on arrive à l'Oued

Ouaroûr en laissant à gauche les chorfa Oulad Djemîl, à droite le douar d'El-Herersa (Ṭlîq) avec le marabout de Sidy Mouḥammad ben Aḥmed Ach-Charqy, surnommé *Sidy Boû Qçiba* (le père au roseau), probablement à cause du roseau supportant un chiffon d'une blancheur douteuse planté devant la porte.

L'Ouaroûr franchi, la route laisse à gauche le village de Boû 'Amrân, plus loin, à droite, les Oulad Aḥmed, et arrive à l'endroit appelé *Rmîl ach-châ'ar*, رميل الشاعر, du nom d'une famille d'El-Qçar, les Oulad Châ'ar, qui livrèrent, dit-on, dans cet endroit sablonneux (*rmîl*), une sanglante escarmouche à des chrétiens, Portugais sans doute, d'Al-'Arâïch qui étaient venus en maraude près de la ville. La route débouche au Minzah, près d'El-Qçar, passe à gauche, à l'est de la ville qu'elle contourne par Sidy Makhloûf, par Sidy 'Abdallah Al-Madhloum, rejoint la route pavée de l'Oued el-Djedîd, traverse le Lekkoûs au gué de ce nom lorsqu'il est franchissable. Dans le cas contraire, les caravanes prennent la direction de Sidy Bel-'Abbâs, tournent à gauche dans les jardins pour gagner le gué des Banâtyîn où se trouve le bac qui permet de traverser le fleuve.

La grande route part du gué d'Oued el-Djedîd, sur la rive gauche, se dirigeant au sud-est, traverse le marais au pont de Cherchqâ, passe près du douar de Seyar, à gauche, gravit la pente caillouteuse de Koudya Moulay Isma'îl, longe les jardins d'El-Mâ el-bard en traversant plusieurs petits affluents de cette rivière. A droite, sur la hauteur, se dresse le village d'Al-Kheḍâḍra (Ṭlîq), peu de temps après, à gauche, sur une hauteur également, celui d'Arbâouâ (Khloṭ). La route pierreuse, sauf à de rares endroits, a des passages très étroits entre la colline est et un petit torrent encaissé qui tombe dans l'Oued el-Mâ el-bard. Un peu au sud d'Arbâouâ, la route se divise : le tronçon de gauche (est) va à Chemakha et

reste en territoire khloṭ jusqu'à El-Haredyîn, c'est la route d'été; le tronçon de droite (ouest) passe sur la hauteur de *Krmet Ḥanḥâna*, كرمت حنحانة, et descend dans la vallée de *Mlîlaḥ Embarka*, مليلح مباركة, petite rivière salée qui vient de Driça et forme la limite du territoire khloṭ et ṭlîq avec le R'arb; c'est la route d'hiver, la grand'route makhzen qui passe par la Qaryat al-'Abbâsy.

La deuxième route de Tanger à Fès, appelée route du *Tleta de Reïçâna*, entre également en territoire khloṭ et ṭlîq après avoir traversé l'Oued Sâlem. Elle passe entre

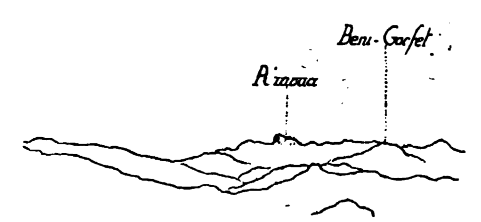


Fig. 10. — Les Djebala vus de Sidy l-Yamany.

Sidy l-Yamany à l'est et les Oulad 'Attya à l'ouest (Ṭlîq), laisse les Neqâqcha à l'est (Ṭlîq), traverse l'Oued el-R'â-nem, Faḥç ar-rîḥân, remonte aux Khachefa (Khloṭ), près desquels se trouve le tombeau de Sidy Mouhammad al-Djîlâny al-Meçbâḥy, redescend sur l'Oued Reïçâna, traverse le soûq de ce nom, remonte au tombeau de Sidy 'Aïssa ben 'Amar, signalé par un bouquet d'oliviers sauvages, et redescend ensuite par un assez mauvais passage jusqu'au ruisseau des Oulad Al-Qlah. De là, elle monte sur le plateau couvert de taillis de chênes qui porte à l'est le tombeau de Sidy 'Abdallah ben Ḥamed et à l'ouest les Oulad Yaḥya (Khloṭ), descend ensuite dans la plaine de l'Oued el-Mkhâzen, traverse l'Oued el-Ḥeïmer, laissant le pont romain à gauche, et longe l'Oued el-Mkhâzen jusqu'au gué des Oulad Ḥaddâd. Ce gué étant franchi, la route se dirige

vers le tombeau de Moulay ʿAbd al-Mâlek, laisse à l'ouest le douar de Zeroual, ʿazîb du chérîf Sidy Al-Yazîd d'Acîla, des Oulad Sidy ben ʿAîssa, franchit le marais de *Boû Ḥalîb*, puis l'Ouaroûr, laissant à l'ouest Er-Ryaîna (rive gauche) et, après avoir traversé une assez grande étendue de terrains *touars*, rejoint à Rmîl ech-Châʿar la route ouest avec laquelle elle se confond.

On emprunte ces deux routes jusqu'à El-Qçar, pour aller de Tanger à Ouezzân. D'El-Qçar, deux routes vont directement à Ouezzân ; la troisième quitte la route de Fès à El-Mâ el-bard avant les jardins.

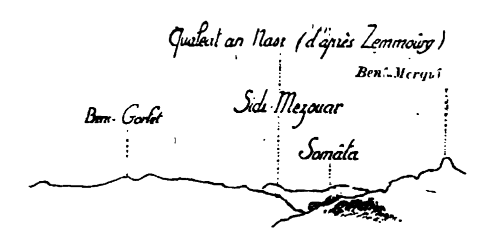


Fig. 11. — Les Djebala vus du Tleta de Reïçâna.

La première route d'El-Qçar à Ouezzân quitte la route de Fès à Sidy Makhloûf, à l'est de la ville, traverse les jardins, monte à Sidy Embarek ben Ouahchya et redescend au Taḥroût, petit torrent qui forme la limite du Khloṭ et d'Ahl Sérîf. La route continue dans cette dernière tribu, où nous ne la suivrons pas, sous le nom de route de *Sebbâb* (village d'Ahl Serîf).

La deuxième route s'amorce sur la route de Fès à Sidy ʿAbdallah Al-Maḍhloûm, au sud-est de la ville, longe le *maḥfar al-hazzân*, traverse les douars des Oulad Sedra (Khloṭ-Bjeîr), d'Al-Ḥelâlfa, et passe le Lekkoûs au gré d'*Al-Ḥadjar*. De là elle se dirige vers *Ouljat ar-Roummân* (le coude des grenadiers) en laissant à gauche au sud, la col-

line de Zḥadjouka de l'ʿArab (ʿazîb de Moulay l' ʿArby d'Ouezzân), passe la boucle formée par le Lekkoûs et englobant Zḥâdjoûka, traverse de nouveau le fleuve et entre en Ahl Serîf. Cette route, qui passe au nord-est du Djebel Çarçar, s'appelle la route d'*El-Hammâra*, parce qu'elle passe au village de ce nom, dans la tribu de Maçmoûḍa.

La troisième route s'amorce sur celle de Fès avant les jardins d'El-Mâ el-bard, traverse à son point de départ le ruisseau de ce nom et, laissant au nord le Djebel R'eny et le Çarçar, monte au village de *Chqâdfa*, ʿazîb des chorfa

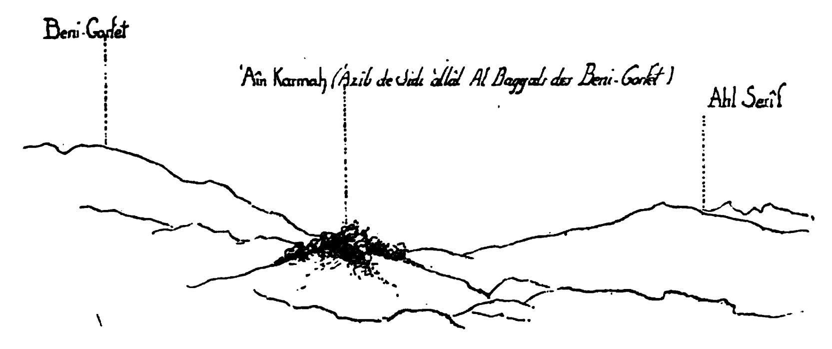


Fig. 12. — Les Djebala vus de Sidy l-Yamany.

d'Ouezzân. Elle longe ensuite le village de *Keraza*, ʿazîb des mêmes chorfa, celui des *Doûmyîn*, qu'elle traverse, et entre en territoire r'arb (Benî Sefyân). Cette route, qui est la plus longue pour arriver à Ouezzân, est la plus sûre des trois, parce qu'elle évite la traversée des tribus d'Ahl Serîf et de Rehoûna. On l'appelle habituellement route du *R'arb*, ou de *Cherîchîra*, شريشيرة. Ce dernier nom vient de la cascade de Cherîchîra, produite par l'Oued Mda à l'endroit où il sort de la tribu des Maçmoûḍa pour entrer dans le R'arb, et où la route d'Ouezzân quitte le R'arb pour entrer en Maçmoûḍa.

La route de Tétouan à Fès, après avoir passé au bas et à l'ouest du Djebel Ḥabîb, après avoir traversé l'extrémité ouest des 'azîb des Benî 'Aroûs, entre en territoire khloṭ et ṭlîq à partir de l'Oued 'Ayacha, près du confluent de l'Oued el-Mgarouel avec cette rivière. Elle traverse alors le soûq dit de l'Arba' d'Ayacha ou de l'Arba' de Bedaoua, les villages des Bedaoua qui ont été presque complètement détruits et pillés au cours de la période de troubles qui dure depuis plus de trois ans et qui n'est pas encore terminée, et suit la vallée de l'Oued el-Mgarouel laissant à gauche (est) les montagnes des Benî Gorfeṭ et à droite les Oûlad Moûsa (Ṭlîq-Bedoûr). La route passe ensuite près de la *Guelta al-'Atla* (mare de la jeune fille), longe à l'est les Oulad Zeîtoûn, d'où se détache un tronçon qui va à Al-Arâïch en passant par la tranchée de Bâb al-Mar'doûr (Oulad Zeîtoûn), dans la direction du sud-ouest. La vallée de l'Oued Mgarouel tourne à l'est vers les Benî Gorfeṭ d'où vient cette rivière et la route continue vers le sud en longeant les Benî Gorfeṭ, traverse la petite rivière d'Ameîr qui vient des Benî Gorfeṭ et va tomber dans l'Oued Mkhâzen près du village de l'Ameîr.

La route laisse à l'est Sidy 'Alî Boû l-Oufa et au loin les hauteurs des Benî Merqî en Ahl Serîf, puis longe le pied de la chaîne d'Ahl Serîf qui prolonge celle des Benî Gorfeṭ. Elle laisse à l'ouest le douar d'El-Khouara et arrive à l'endroit appelé *Ad-Darḍâra*, الدرضارة : c'est une vaste place au milieu de laquelle se trouve un immense frêne, de 6 mètres environ de circonférence, couvrant de son ombre un grand espace. Le tronc de ce frêne est creux et les habitants s'amusent souvent à y descendre. Un grand moûsem a lieu tous les ans à cet endroit le lendemain de l'*'ancera*, c'est-à-dire le 24 youniou (juin) correspondant au 7 juillet de notre calendrier[1]. La route passe ensuite l'Oued Mkhâzen,

1. Le jour même de l'*'ancera*, un moûsem a lieu également au mara-

traverse, sur la rive gauche, le *Soûq el-djouma'a aṭ-ṭolba*, continue vers le sud, laissant à l'est le village des Oulad Moûnes (Khloṭ) et rejoint aux Oulad Djemîl, avant d'arriver à l'Oued Ouaroûr, la route est venant de Tanger, avec laquelle elle se confond jusqu'à El-Qçar.

D'Al-'Arâïch à El-Qçar, il y a deux routes principales :

La route d'été, qui traverse le grand 'adîr du Sultan, arrive à Sidy Gueddâr, traverse l''adîr des mules du Sultan[1], passe le Lekkoûs au gué de Merîça et entre à El-Qçar par la route pavée qui commence à Moulay 'Alî Boû R'âleb.

La route d'hiver, qui franchit le plateau sablonneux à l'est d'Al-'Arâïch, traverse la forêt de chênes-liège, passe à Smid el-Mâ, aux Sept collines, à Sidy Slâma dont elle traverse le marais sur le pont du même nom et entre à El-Qçar par le gué des Banâtyîn si le Lekkoûs est assez haut pour être traversé en bac, sinon, elle va jusqu'au gué de l'Oued el-Djedîd.

Une autre route mixte peut être utilisée en hiver, lorsque le gué de Merîça est praticable, mais que l''adîr est trop boueux pour être traversé. En ce cas, on prend la route d'hiver jusqu'à Smîd el-Mâ et on oblique à gauche, vers le nord-est, pour passer le marais à l'endroit dit *Al-'Aoûd* (la souche) et regagner la route d'été à l'ouest de Sidy Gueddâr ; si l'état du marais ne permet pas le passage, on remonte en le laissant à gauche, on passe aux Regrâga, aux Oulad Ben-Khâchoû et on arrive à Sidy Gueddâr.

bout de Sidy 'Abbdallah Al-Boudaly (Ṭlîq), rive gauche du Lekkoûs entre Djebel R'eny et Çarçar. Il y a évidemment là les restes d'un ancien culte et d'anciennes coutumes antéislamiques que nous étudierons spécialement.

Les dictionnaires écrivent دردار « frêne » avec un *dal* ; on écrit cependant dans la région le nom de ce village avec un *ḍâd* et on le traduit par « frêne ».

1. Il y a en effet, comme nous le verrons plus loin, deux *'adîr*, celui des chevaux et celui des mules. Nous leur consacrerons un chapitre.

Pour aller d'Al-'Arâïch à Ouezzân sans passer par El-Qçar, on prend la route d'hiver; avant d'arriver à Sidy Slâma, la route bifurque à droite, passe par les Benanda, au bas des Oulad Ichou, à Al-Kheḍâḍra, d'où elle tombe en face de la route de Cherîchîra, au moment où celle-ci quitte la route de Fès à El-Mâ el-bard.

De Tanger à Rabat, on suit l'une des deux routes de Tanger à El-Qçar. De cette ville, deux routes se dirigent sur Rabat : l'une est la même en territoire khloṭ et ṭlîq que la route de Fès par El-'Abbâsy ; l'autre, après avoir passé le Lekkoûs au gué de l'Oued el-Djedîd, laisse la route de Fès à gauche, à l'est, et se dirige vers le sud-ouest pour traverser la plaine ; elle franchit le ruisseau de Rfetcha, passe à l'est des Oulad Ichou, aux Oulad Djemîl, à 'Ayoûn Beçal et entre dans le R'arb. C'est également la route du Soûq el-djouma'a de Lalla Mîmoûna.

La route d'Al-'Arâïch à Rabat se dirige d'abord au sud sur les Oulad Bouchetâ, les Haouaoura, les Cibara, laisse 'Aîn Tiçouat et Moulay Boû Selhâm à l'ouest et entre dans le R'arb en franchissant le gué de *Machra' al-Ḥadar*.

§ 5. — *Les conditions de l'habitat.*

Sauf la vallée de l'Oued Lekkoûs, qui s'élargit à partir d'El-Qçar et forme une assez vaste plaine en cirque pour se resserrer vers son embouchure, le territoire du Khloṭ et du Ṭlîq se compose uniquement d'une série de mamelons, formant parfois à leurs sommets des plateaux d'une assez grande étendue. Entre ces mamelons circulent, dans les parties basses qui forment autant de petites vallées, des ruisseaux dont quelques-uns sont alimentés par des sources et ne se dessèchent pas complètement pendant l'été, la plus grande partie par les eaux de pluies qui les

rendent souvent presqu'impraticables pendant l'hiver, lorsque l'année est pluvieuse, tandis qu'en été ces petits torrents sont complètement à sec.

Il résulte naturellement de cette configuration du terrain que les villages sont toujours placés sur le haut ou sur le flanc des mamelons, afin de n'être pas inondés à l'époque des pluies. Le cirque formé par la vallée de l'Oued Lekkoûs et de ses deux principaux affluents, sur la rive droite, l'Oued Mkhâzen et l'Ouaroûr, est presque chaque année entièrement inondé, et les trois rivières, arrivées à leur confluent, n'en font plus qu'une seule. A cette masse d'eau se joignent le marais compris entre les collines du Bedour et l'Oued Lekkoûs (rive droite) et formé par 'Aîn Magoûs, à l'est d'El-Qçar, et l'Oued Taḥroût qui n'est qu'un torrent desséché en été. Le grand marais qui s'étend sur la rive gauche du fleuve, du Djebel R'eny à Al-'Arâïch est alimenté par la source de Sidy Châfi', les ruisseaux d'El-Mâ el-bard, de Khfeṭcha, d'Ad-Daḥnoûn, les sources d''Aîn Soulṭân à Sidy Slâma, d''Aîn Boû 'Alî, de Taqqayoult, d''Aîn al-Qouasma, les ruisseaux de Smid el-Mâ et de Sakhsokh, sans parler des nombreux khnâdaq.

Comme il est facile de s'en rendre compte, le plateau sablonneux du Ṭlîq renferme beaucoup d'eau dans le soussol, surtout chez les Ṭlîq-Remel. Les Khloṭ, au contraire, occupent les mamelons constituant les derniers remous des montagnes d'Ahl Serîf et des Benî Gorfeṭ, régions fertiles et bien cultivées. La basse vallée de l'Oued Lekkoûs et celle de l'Oued Mkhâzen ont leur terrain très plat, presque sans écoulement en raison de la très faible altitude des pentes. Les fonds ne sont pas uniquement sablonneux, les roches ne sont pas encore désagrégées en menus éléments : on a des vallées à fond très plat, fortement marécageuses pendant et après la saison des pluies très sensible autour d'El-Qçar, cas tout à fait analogue à ce qu'on observe dans la vallée du Seboû. En descendant

vers Al-'Arâïch, les sables plus libres et déplacés par les vents atténuent les inconvénients signalés et les fonds marécageux sont limités au lit même de la rivière. Ce lit est d'ailleurs très large — plusieurs kilomètres — et c'est au milieu que serpente le cours du Lekkoûs, allant d'une berge à l'autre.

Les terres du territoire khloṭ et ṭlîq sont en général des terres légères, ce que les gens du pays appellent *al-blad aç-cer'îra* « le petit pays, la petite terre », comparées aux terres du R'arb, qui sont appelées les « grandes terres », *al-blad al-kebîra*. Ce sont des terrains pour lesquels il ne faut pas de pluies excessives, tandis que ceux du R'arb et du Ḥaouz exigent de grandes quantités d'eau; par contre, ceux des environs de Tanger, du Faḥç et de la R'arbya demandent encore moins d'eau que le Khloṭ et le Ṭlîq. Cette année par exemple, 1904-1905, qui a été peu pluvieuse, a donné une assez belle récolte dans le Khloṭ et le Ṭlîq, médiocre dans le R'arb (Sefyân et Benî Mâlek), tout à fait mauvaise plus au sud (Cherarda, Cheraga, Oulad Djemâ', Benî Ḥasen), à peu près nulle dans le Ḥaouz ('Abda, Doukkâla), c'est-à-dire dans les régions qui sont habituellement les meilleurs centres producteurs des céréales et qui alimentent de leurs grains le nord de l'Empire.

Les indigènes divisent les terrains en différentes catégories auxquelles ils donnent les noms suivants :

ad-dahs, الدهس ou الداهس, terre argileuse ;

at-touars, التوارس, terre noire (d'origine lacustre, décomposition de végétaux sous l'eau)[1] ;

ar-rmîl, الرميل, terre sablonneuse ;

al-ḥamry, الحمري, terre rouge (sable calcaire rouge) ;

1. Sur les terres noires, cf. Brives, *Aperçu géologique et agricole sur le Maroc occidental* (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1905, p. 94).

boû-byâḍ, بوبياض, terre marnière ;

al-maḥaçḥaç, المحصحص terre sablonneuse et pierreuse.

En entrant en territoire khloṭ et ṭlîq, venant de Tanger par la route ouest, dite de R'ejdedh, jusqu'à l'Oued el-Mkhâzen, le terrain est *touârs*, mélangé de parties pierreuses ; il en est de même dans toute la région ouest, jusqu'aux montagnes. La région de Sidy l-Yamany est *rmtl* jusqu'aux Khrâchfa. Ce dernier village, avec les Oulad Bou Hamâda et toute cette bande jusqu'au Tleta de Reiçâna, sont un terrain de même nature que celui des

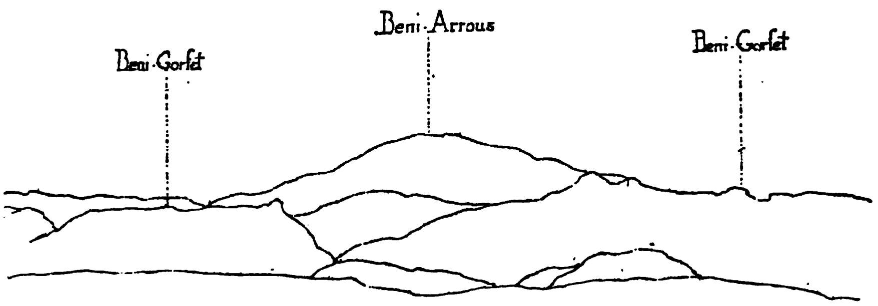


Fig. 13. — Hauteur à l'est du Tleta de Reîçâna.

Oulad Moûsa, *touârs* mélangé de parties pierreuses tandis que les sommets de certains mamelons, comme celui des Oulad Boû Hameîda, laissent émerger des blocs considérables de grès.

Du Tleta de Reîçâna aux Oulad Yaḥya, le terrain est *rmtl*; des Oulad Yaḥya à l'Oued Mkhâzen, c'est-à-dire dans la plaine comprise entre l'Oued el-Ḥeîmer et l'Oued el-Mkhâzen, il est entièrement *dahs*. Tout le reste de la région à l'ouest, jusqu'à El-Qçar et les limites orientales de la tribu est *touârs*. La vallée inférieure de l'Oued Mkhâzen et de l'Ouaroûr se compose de terres *rmtl* et de marais; mais les terres situées à l'est d'El-Qçar, rive droite du

Lekkoûs, jusqu'au gué de Meriçâ, sont *dahs*, ainsi que le cirque formé, sur sa rive gauche, par la vallée du Lekkoûs.

Le Djebel R'emy est *bou-byâḍ* et *touârs*. Les terres *touârs* s'étendent ensuite sur une grande surface, à l'ouest de la route de Fès jusqu'à la route de Soûq el-djouma'a de Lalla Mîmoûna, où se trouvent le *koudya* de Moulay Isma'îl, emplacement présumé du camp de ce sultan avant son entrée à El-Qçar, les « Sept collines des Portes », *as-saba'a kda del-bîbân*, égrenées depuis *'Ayoûn Beçal* jusqu'aux *Ma'âdda*, et la plaine située au sud jusqu'à Al-Haredyîn (R'arb), mais la partie nord de ce territoire est fréquemment parsemée de terres *maḥaçḥaç*.

Le Djebel Drîça est également formé de *maḥaçḥaç* et de *touârs*. De Sidy 'Allâl Al-'Asry à Chegor (Ṭlîq), la région appelée *Krâm*, كرام, est *touârs*. Le plateau bordé à l'est par Krâm, au nord par Al-'Arâïch et au sud par Moulay Boû Selhâm est tout entier *rmîl*. De Sidy Slâma près d'El-Qçar jusqu'aux Oulad Rafâ'a, terres *maḥaçḥaç*, et de là à Al-'Arâïch, *rmîl*.

La rive gauche de l'Oued Lekkoûs, de Sidy Slâma à l''adîr des mules du Sultan, est *touârs*, mais l''adîr même est *dahs* jusqu'à Sidy Gueddâr, *touars* et marécages depuis ce marabout jusqu'au pont de briques qui termine le grand 'adîr du côté d'Al-'Arâïch. Enfin, tous les mamelons qui limitent au sud la vallée du Lekkoûs sont *maḥaçḥaç* et *rmîl*.

Si la végétation du territoire khloṭ et ṭlîq n'est pas extrêmement variée, les vallées sont assez fertiles et l'eau y est suffisamment abondante pour qu'on trouve, sur tous les points, des jardins et des vergers, quelquefois des bois d'une certaine importance, pour la plupart exploités.

En venant de Tanger, on trouve des bois d'oliviers à Sidy l-Yamany (emplacement d'*Ad Novas*), des jardins de figuiers aux Oulad 'Attya, d'orangers aux Neqâqcha et des

oliviers à Lalla Al-Djilâlya (ruines de *Tabernæ*). Les Oulad Moûsa ont plusieurs jardins de figuiers, abricotiers, pruniers, grenadiers et vignes, sur le versant est; les Oulad Zeîtoûn n'ont que des oliviers et des figuiers. Les Oulad al-Meçbaḥ, en revanche, ont, à la limite extrême occidentale de la tribu, du côté du Sâḥel, près de Boû Sâfy, de très beaux jardins de figuiers, de vignes, de pruniers, d'abricotiers, de grenadiers et même quelques orangers. Depuis les Oulad al-Meçbâḥ, en allant vers l'est, jusqu'à Sidy ʿAbdallah ben Ḥamed, tout le plateau est couvert de taillis de chênes; cette forêt, qui appartient au Makhzen, est bornée au nord par le Soûq Tleta de Reîçâna, au sud par la vallée de l'Oued el-Mkhazen.

Près du pont de l'Oued el-Mkhâzen, sur la rive gauche de cette rivière, on trouve, au douar d'Al-Âdeb, des jardins de figuiers, de grenadiers, de cognassiers, de pruniers et d'abricotiers; plus à l'est, au pied de la tribu d'Ahl Serîf, les jardins de Madda et de Sidy Saʿîd sont couverts de figuiers et de vignes. Toute la vallée de l'Oued el-Mkhâzen, depuis son entrée en territoire khloṭ jusqu'à Al-Ameîr, n'est qu'une suite de jardins longeant le cours de la rivière et où se pressent à profusion figuiers, grenadiers, cognassiers, vignes, pruniers et abricotiers. Les Oulad Boû Djenoûn, entre l'Oued Mkhâzen et l'Ouaroûr, ont des jardins de figuiers, de grenadiers et de vignes.

Dans la vallée de l'Ouaroûr, on trouve des jardins de figuiers aux Oulad Al-Ḥarty et dans un village du Bedoûr; El-Mouara de Skouma (ʿazîb des chorfa de Tanger) sur l'Oued Mkhâzen, non loin de son confluent avec le Lekkoûs, a des figuiers et des grenadiers. Les figuiers existent en grand nombre sur la rive droite du moyen Lekkoûs, au douar de Chfeîra, rive droite, à l'ouest et à 2 heures 1/2 d'El-Qçar, à l'est, aux Oulad R'azân; plus à l'est encore, au gué d'El-Merîça au bas du mamelon de Sidy Zeglou d'où sort une source (Oulad Ouchih).

La ville d'El-Qçar est entourée d'une ceinture de jardins où on rencontre des oliviers, des figuiers, des grenadiers, des orangers, des citronniers, des cognassiers, des pruniers, des pommiers, des poiriers, des abricotiers, des pêchers et des vignes. Toute la vallée du Lekkoûs, depuis son entrée en territoire khloṭ et ṭlîq jusqu'à El-Qçar, est bordée, presque sans interruption, de jardins de figuiers et de grenadiers ombrageant le cours de l'oued ; on trouve surtout des figuiers à 'Aîn Magoùz et à Mecîla, des grenadiers à Ar-Rouîba. D'El-Qçar à Al-'Arâïch, les rives du

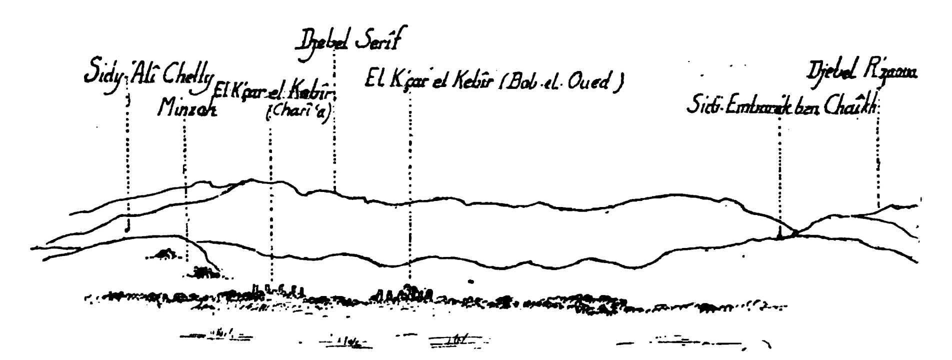


Fig. 14. — Plaine du Khloṭ central vue de Benanda.

fleuve ne sont pas moins florissantes qu'à l'époque d'Aboulféda[1] : les jardins et bois d'oliviers s'étendent, sur la rive droite, aux Oulad Ouchîh, au douar du Chfeîra et à Sidy Embarek ben 'Amrân. Sur la rive gauche, Sidy Gueddâr est entouré de figuiers ; les jardins de *Boû Charen*, بو شرن, entre l'extrémité ouest de l''adîr et le Lekkoûs, renferment des figuiers, des vignes et des orangers ; les peupliers de Sidy Oueddâr relient Boû Charen aux jardins d'Al-'Arâïch.

Sur la route d'El-Qçar à Fès, on rencontre, à l'est de la route, les beaux jardins d'orangers d'El-Mâ el-bard, qui

1. Cf. Aboulféda, *Géographie*, texte arabe, éd. Reinaud et de Slane, p. 133.

appartiennent en partie à des chorfa d'Ouezzân et aux habitants des villages de Keraza, 'Arbâouâ et Chetaouna. Dans le cirque de la plaine du Lekkoûs, rive gauche, au pied du douar de Sreîma se trouvent deux jardins d'oranrangers et un de vigne.

Le versant ouest des collines qui limitent le Khloṭ et le Ṭlîq, du côté des Djebala, est également couvert de jardins et d'oliviers. Au Djebel Drîça, on trouve les jardins des Oulad Djemîl, orangers, grenadiers et figuiers. Entre Drîça et Al-Ma'adda, les jardins des Ayaîda ont des orangers et des figuiers, ceux des Oulad 'Abd el-Djelîl n'ont que des orangers. A 'Ayoûn Beçal, sur la route du Djouma'a de Lalla Mîmoûna, ainsi qu'autour de Sidy 'Allâl Al-'Asry, on rencontre des figuiers et des orangers. La partie sud du territoire ṭlîq est aussi remarquable pour ses orangers : on en trouve à Krâm, près des Oulad 'Amar, avec quelques vignes, aux Oulad 'Amar (à 'Aîn Mançoûr), à Chougrân, avec des vignes et des figuiers. Aux Oulad Bessâm, à l'est de la forêt du même nom (*r'âba Oulad Bessâm*), qui s'étend depuis le douar jusqu'à une heure environ au nord-est d''Aîn Tisouat, près de Moulay Boû Selhâm, on trouve de beaux jardins de figuiers et de vignes. A Gla, enfin, près de l'étang et de la maison du chérîf El-Meçbâḥy s'étendent de magnifiques vergers d'orangers, de figuiers et de vignes, arrosés par des sources qui s'écoulent dans la merdja. Ces vergers se prolongent, avec des grenadiers, jusqu'à Al-Haouaoura, au nord-est de Gla.

La forêt de chênes-lièges dite d'Al-'Arâïch, s'étend depuis cette ville jusqu'aux Oulad Ḥamou, à deux heures environ au sud-est d'Al-'Arâïch et jusqu'aux Oulad Boû Cheta au sud. Elle se compose de grands chênes dont le liège n'est pas exploité. Le Makhzen, qui est propriétaire de la forêt, utilise ces arbres pour la construction des barcasses d'Al-'Arâïch et des lourds chariots employés, à certaines époques, au transport à Fès, pour le compte du Sul-

tan, de colis trop lourds pour être portés à dos de chameaux.

Une autre forêt de taillis de chênes, appelée *R'âbat al-Khalifa,* s'étend des Oulad Sa'îd au nord aux Oulad Boû R'ânem au sud et aux Brakta à l'ouest, englobant les Oulad Râfa' en son milieu. La route d'hiver d'El-Qçar à Al-'Arâïch traverse cette forêt de l'est à l'ouest; elle y entre, en venant d'El-Qçar, près des Oulad Sa'îd, et en sort près de Smid el-Mâ, sur le haut du plateau.

La très grande majorité des terres du Khloṭ et du Ṭlîq sont des terres de labour; cependant, en dehors des parties sablonneuses et pierreuses, qui ne sont pas cultivables, les parties basses, proches des marais, ne sont utilisables que comme pâturages, spécialement pour le gros bétail et pour les chevaux et juments. Ces pâturages marécageux sont mauvais pour les moutons; on peut citer comme tels, en venant du nord, la partie basse de la vallée de l'Oued el-Mkhâzen et tout le centre du cirque formé par la plaine du Lekkoûs, rive gauche, la rive gauche du fleuve jusqu'à Al-'Arâïch, le grand 'adîr du Sultan, plaine de pâturages également.

Au contraire, les régions sablonneuses ou pierreuses du Ṭlîq, sur la rive gauche du Lekkoûs, Drîça, Al-Ma'adda, Chegor, Al-Haouaoura, 'Ayoûn Beçal, Oulad Boû Cheta, sont surtout bonnes pour les moutons; Smid el-Mâ et Glâ entretiennent du gros bétail.

Le volume d'eau considérable qui s'accumule dans les marais de la vallée du Lekkoûs n'a jamais été utilisé pour l'irrigation des jardins ni des prairies; aucune installation hydraulique n'a jamais été pratiquée par les riverains. Les jardins qui bénéficient d'eaux courantes sont arrosés grâce à de petits canaux (*sâqya*) creusés à fleur de terre, ouverts et fermés à coup de bêche, selon la direction qu'on veut donner à l'eau. Les jardins qui n'ont pas d'eaux courantes

se contentent des infiltrations des rivières voisines et des eaux de pluie. Les figuiers ne sont jamais arrosés artificiellement.

Le climat du Ṭlîq est très doux, en raison du voisinage de la mer. Le plateau sablonneux que nous avons décrit est cependant balayé l'hiver par les vents de mer, mais la température est supportable en toute saison. Les pluies y sont abondantes, 65 à 70 centimètres annuellement, en moyenne; utiles à l'agriculture et surtout aux pâturages, elles ne rendent pas le sol boueux, parce qu'elles sont absorbées par les sables et donnent naissance à une nappe souterraine d'où s'échappent des ruisseaux limpides à cours très régulier. En été, la température est rafraîchie par les brises de l'Océan.

En arrivant vers El-Qçar, ces brises sont gênées par les premières collines; l'air circule peu dans les étroites vallées des affluents du Lekkoûs : la température est très forte en été. En hiver, les pluies torrentielles font déborder les cours d'eau et forment des marais insalubres : le paludisme est fréquent dans la plaine d'alluvion du Lekkoûs. Il en est de même dans le Khloṭ, mais lorsqu'on s'élève sur les hauteurs, les brises d'Océan arrivent encore et le climat est des plus supportables.

II

HISTOIRE

§ 1. — *Les Origines.*

La vallée du Lekkoûs a été un centre de civilisation avancée, dès une époque reculée. Les plaines d'alluvion qui bordent le cours sinueux du fleuve attirèrent en effet l'attention des navigateurs et des colons de Carthage et de Rome. Dès le VIe siècle avant l'ère chrétienne, Hécatée de Milet[1] mentionne un fleuve Lizas, identique sans doute à notre Lekkoûs. Mais les premiers renseignements précis sur cette région nous sont donnés par le périple de Scylax (IVe siècle) qui décrit le fleuve Lixus, la ville phénicienne du même nom et une ville lybienne située en face[2].

Le Lixus est encore mentionné par Eratosthène dans sa *Géographie* (IIIe siècle)[3], par Polybe (IIe siècle) cité par Pline[4], par Artémidore d'Ephèse dans sa Géographie consultée par Strabon[5], par Alexandre Polyhistor dans ses *Libyca* (Ier siècle avant J.-C.)[6]. Strabon résume et critique

1. Cf. C. Müller, *Fragmenta historicorum graecorum*, I, p. 24; Besnier, *Géographie ancienne du Maroc* (*Archives marocaines*, I, p. 303).
2. Cf. C. Müller, *Geographi graeci minores*, I, p. 90-95; Besnier, *op. cit.*, p. 306, 335.
3. Cf. Strabon, XVII, p. 825 et 829.
4. Cf. Pline, *Histoire naturelle*, V, 9 et 10.
5. Cf. Strabon, XVII, p. 825 et 829.
6. Cf. Müller, *Fragmenta*..., III, p. 238.

ces auteurs (Ier siècle après J.-C.); peu de temps après, Pomponius Mela, Pline l'Ancien et Ptolémée donnent des notices, d'ailleurs très courtes, sur ce fleuve. La *Cosmographie* de Julius Honorius (ve siècle) l'appelle le fleuve *Hesperides*[1]; enfin le géographe anonyme de Ravenne (IXe siècle) l'appelle *Turbulenta* ou *Davina*[2].

L'ancien Λίξος de Scylax et de Polyhistor, le *Lixus* de Mela et de Pline, le Λίξ de Ptolémée, la *Lisse* de Marmol, est devenu le *Louqqoç* des Arabes, Mais ce nom est diversement orthographié ; à la transcription exacte du grec *Louqqoç*, لقّص, se sont substituées les lectures erronées لكس, لكّوس, لقس et enfin القوس ou الكوس, *el-koûs*, nom vulgaire sous lequel les indigènes connaissent aujourd'hui l'ancien fleuve Lixus[3].

Les Phéniciens ne paraissent pas avoir pénétré très avant dans la vallée du Lekkoûs dont ils occupaient l'estuaire. Cette région était parcourue en effet par de farouches peuplades de race berbère, telles que les *Mazices* et les *Autolotes*[4]. La domination romaine ne put s'établir en Maurétanie Tingitane que grâce à une ligne de postes frontières chargés de défendre les colonies militaires romaines contre les incursions de ces hordes pillardes. Quatre de ces postes nous sont connus dans la région

1. Cf. Riese, *Geographi latini minores*, p. 53 et 55.

2. Tous ces auteurs sont cités et comparés dans Besnier, *op. cit.*, p. 315 et seq. : 335-336. Cf. aussi Ch. Tissot, *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, p. 203 et seq. ; Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité*, p. 351-353.

3. Nous avons adopté l'orthographe لكّوس, *Lekkoûs*, parce qu'elle est plus généralement usitée chez les lettrés et devenue presque officielle.

4. Un auteur espagnol cité par De Cuevas dans son intéressant *Estudio general del bajalets de Larache* prétend que *Khloṭ* (*Jolote* en espagnol, *Holote* dans Marmol et Leo Africanus) n'est qu'une altération de *Autolote*, ces noms désignant la même peuplade ; il serait oiseux de discuter une pareille assertion, que De Cuevas rejette d'ailleurs.

peuplée actuellement par les Khloṭ et les Ṭlîq : Oppidum Novum, Tabernæ, Ad Novas et Frigidæ.

Nous avons déjà parlé d'*Oppidum Novum* dans une précédente étude [1].

La station romaine de *Tabernæ* a été identifiée par Ch. Tissot [2] avec les ruines qui couvrent actuellement l'extrémité septentrionale du plateau de Lalla Al-Djilâlya, à mi-chemin entre Acîlâ et Al-'Arâïch. L'enceinte de la



Fig. 15. — Ruines de Tabernæ. Porte (côté sud).

ville antique, d'après lui, présente un développement de 975 mètres; à l'angle nord-est, sur un monticule, s'élevait le *castrum*, séparé de la ville par une forte muraille, et dont l'enceinte, encore visible, présente un développement de 369 mètres. Ce castrum renferme un édifice construit en grosses pierres de taille, entouré d'une double

1. *El-Qçar el-Kebir* (*Archives marocaines*, II, 2, p. 18).

2. Cf. Tissot, *Recherches*, p. 264-300 ; *Itinéraire de Tanger à Rabat* (*loc. cit.*).

enceinte et divisé à l'intérieur en un certain nombre de salles. Tissot y a pratiqué une fouille qui lui a permis d'atteindre le *pavimentum* à 2m,18 au-dessous du sol actuel. En dehors de l'enceinte de Tabernæ, le plateau est couvert de ruines qui prouvent que les faubourgs de la ville romaine occupaient une superficie au moins égale. Depuis 1874, époque à laquelle Ch. Tissot visita les ruines de Tabernæ, l'aspect du plateau de Lalla Al-Djilâ-



Fig. 16. — Ruines de Tabernæ. Porte (côté nord).

lya n'a pas changé. L'épais fourré d'oliviers sauvages qui recouvrait complètement les ruines n'a fait que croître, rendant impossible toute tentative de photographie des murailles. Les habitants racontent qu'il y a un certain nombre d'années un chrétien, venu avec des soldats du Sultan, jeta par terre un édifice assez important qui s'élevait au milieu des ruines. Il s'agit certainement du passage de Tissot, qui fouilla le castrum. La base de cet édifice, en pierres de taille, existe encore; elle s'élève à 0m,70 au-dessus du sol et ne comprend qu'une rangée de pierres de 0m,80 de long sur 0m,70 d'épaisseur. On remarque en-

core des traces de fouilles. Aucune inscription n'a été trouvée jusqu'ici à Tabernæ.

C'est par une simple déduction que Tissot a cherché l'emplacement de la station romaine d'*Ad Novas* sur le plateau de Sidy l-Yamany. Ad Novas, *Nobensis* ou *Novensis episcopus* sur les listes épiscopales, est placé par les Itinéraires à 12 milles d'Ad Mercurios, identifié avec Dchar Djedîd à 18 milles de Tingis. Mannert avait placé précédemment cette station à Ḥoumar, trop près du littoral. Tissot n'a pas retrouvé de vestiges romains à Sidy l-Ya-

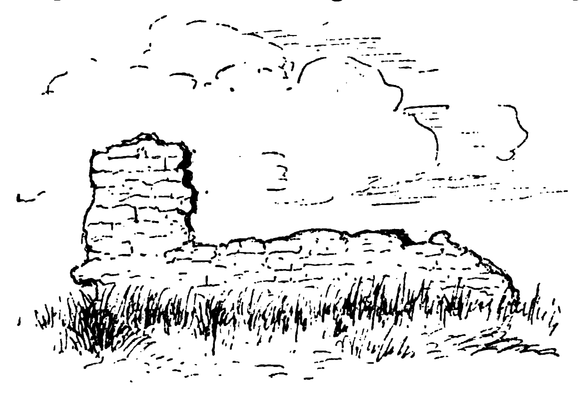


Fig. 17. — Ruines de murs à Tabernæ.

many, mais seulement des ruines berbères : celles-ci mêmes sont disparues aujourd'hui.

L'identification de *Frigidæ* avec Soueîr, un peu à l'ouest de la Merja de Gla, est plus certaine. Les ruines de Soueîr sont d'ailleurs les seules qui, situées entre Lixus et Banasa, répondent à la situation de Frigidæ sur l'*Itinéraire* d'Antonin. « Les sources d'eau vive près desquelles elles se trouvent, dit Tissot, peuvent expliquer le nom qu'avait reçu la station antique. » Ce nom est actuellement très répandu dans la région, puisque nous trouvons actuellement l'Oued al-Mâ al-bard « de l'eau froide » et l'Oued Frechkaoua (fresca agua). Les ruines de Soueîr sont peu importantes et révèlent l'existence d'un

port militaire plutôt que d'une cité. Un rectangle en pierres de moyen appareil, mesurant 120 pas du nord au sud sur 96 de l'est à l'ouest, dont il ne reste plus qu'un pan de mur de 6 ou 7 mètres de long sur 1m,50 de haut, quelques débris romains entourant une source appelée 'Aîn al-Ḥammâm, à une centaine de pas au sud, et figurant, au dire des habitants, les restes d'un ancien aqueduc, tels sont les vestiges qui signalent encore l'emplacement de la station de Frigidæ.

Un peu plus au sud, sur l'Océan, à l'embouchure de la Merja az-Zarqâ, célèbre par le marabout de Moulay Boû Selhâm qui se dresse sur la rive nord, on trouve quelques ruines en gros appareil, semblables à l'enceinte méridio-



Fig. 19. — Intérieur du castrum.

nale de Lixus et que les habitants désignent du nom générique de Soueîr ou Souyar (petit mur) qu'ils appliquent à tous les édifices ruinés d'époque ancienne. C'est là que les auteurs s'accordent, après C. Müller, à situer *Mulelacha*, port phénicien indiqué par Polybe sur un promontoire entre le Lixus et le Subur (Sebou). Les sables de la lagune ont enfoui les derniers vestiges de la ville et les blocs de l'ancien port ne tarderont pas à disparaître.

Le territoire que nous venons de décrire était traversé par deux voies romaines mentionnées dans l'*Itinéraire* d'Antonin[1]. Mais, comme Tissot l'a démontré, les voies de

1. Cf. *Instructions du Comité des travaux historiques*; *Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique*, p. 237-241 ; Tissot, *loc. cit.* et Besnier, *op. cit.*, p. 358 et seq.

la Tingitane n'ont jamais existé à l'état de *viæ stratæ* ; elles n'étaient, comme les pistes de caravanes qui sillonnent actuellement le Maroc, « que de simples pistes, tracées au printemps par les caravanes, effacées à l'automne par les pluies torrentielles qui précèdent l'hiver[1]. »

La première route, de Tingis à Ad Mercurios au sud de Sla, entrait dans la province que nous étudions à *Tabernæ* (Lalla al-Djilâlya), venant de Zilis (Acîla) ; elle se dirigeait ensuite sur *Lixus* (territoire du Sâḥel) en passant à Al-

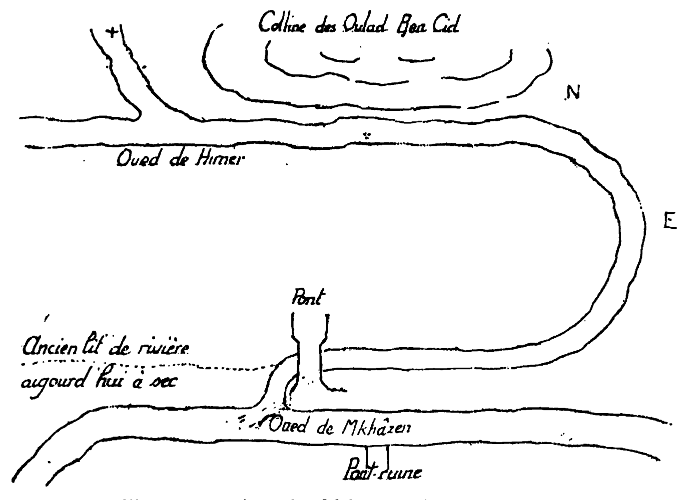


Fig. 20. — L'Oued Mkhâzen et les deux ponts.

Khemîs (Sâḥel). La distance de Tabernæ à Lixus était de 16 milles. De Lixus, la route traversait le Lekkoûs et gagnait en droite ligne *Frigidæ* (Soueîr) à 16 milles de distance (17 1/2 en réalité), puis, inclinant au sud-est, rejoignait Banasa (Sidy 'Alî Boû Djenoûn) au bord du Seboû, territoire du R'arb.

La deuxième route, de Tingis à Tocolosida, au sud du Zerhoûn, se détachait de la première à Ad Mercuri près de

1. Tissot, *Recherches*, p. 128.

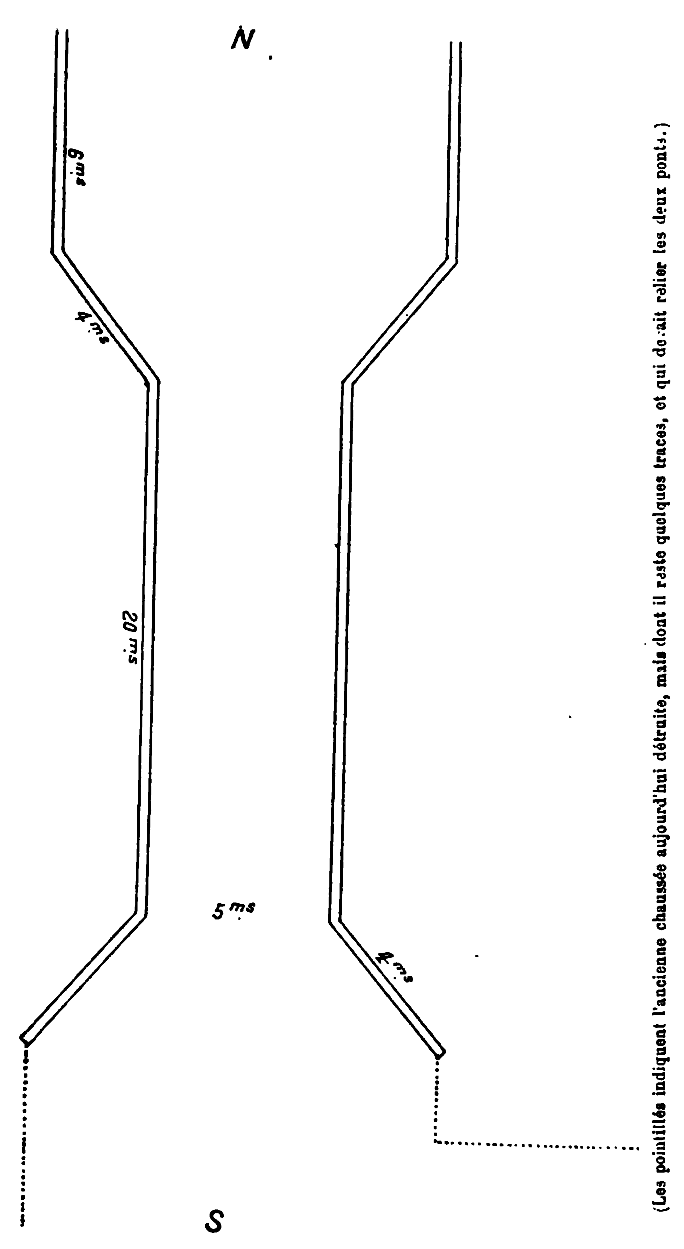


Fig. 21. — Plan du pont encore existant sur l'Oued el-Ḥtmer.
Echelle 1/2 centimètre par mètre.

Tingis, gagnait *Ad Novas* (Sidy l-Yamany), à 12 milles d'Ad Mercuri, *Oppidum novum* (El-Qçar el-Kebîr) à 32 milles, *Tremulæ* (Baçra) à 12 milles, puis Vopiscianæ, Gilda, Aquæ Dacicæ et Volubilis. Mais l'emplacement de Tremulæ est déjà sur le territoire du R'arb.

Aucun vestige de constructions romaines, autres que les ruines que nous venons de décrire, aucune borne milliaire ne jalonne ces routes; mais sur le trajet de la seconde, entre El-Qçar et Sidy l-Yamany se trouvent les

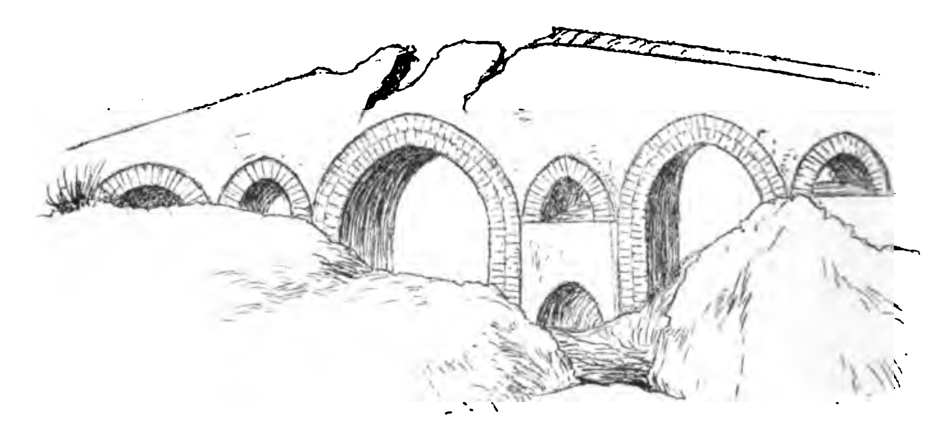


Fig. 22. — Pont sur l'Oued el-Ḥîmer (côté ouest).

ruines de deux ponts, qui n'ont pas été décrites par Tissot, mais qui paraissent bien remonter à l'époque romaine.

Ce sont les ponts de l'Oued Mkhâzen détruits, vraisemblablement, lors de la célèbre bataille des trois rois. L'un de ces deux ponts, jeté sur l'Oued el-Ḥîmer, près de son confluent avec le Mkhâzen, est encore debout; l'autre, à la même hauteur sur l'Oued Mkhâzen, est presque entièrement détruit. Le premier, encore praticable, est bâti en pierres et briques ; les voûtes des arches sont en briques ; la construction est excellente, d'un ciment très dur et encore en bon état. Les arches, qui devaient être au nombre

de trois grandes et quatre petites, d'inégales dimensions, sont en partie enterrées : les deux dernières au nord sont même à peine visibles. En été il ne passe qu'un filet d'eau insignifiant sous la voûte sud; en hiver, l'eau de l'Oued Mkhâzen monte et refoule celle de l'Oued el-Ḥîmer. Un cours d'eau plus important, peut-être le bras principal de l'Oued Mkhâzen, devait jadis venir de l'est et passer sous ce pont. La pente du pont est très faible ; les parapets ont 0m,55 d'épaisseur.

Le deuxième pont, sur la rive gauche de l'Oued Mkhâ-

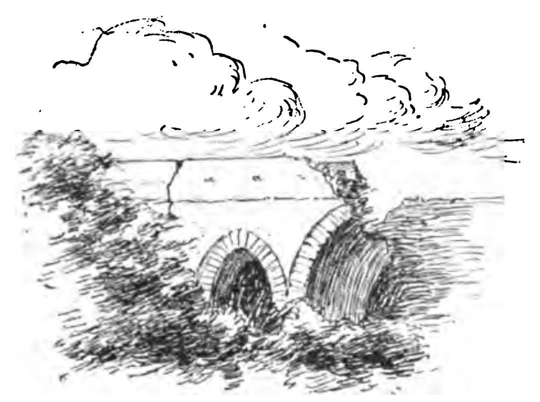


Fig. 23. — Ruines du pont de l'Oued el-Mkhâzen.

zen, est aujourd'hui à peu près détruit : des blocs provenant de la chute de l'arche centrale sont encore visibles dans la rivière, mais la rive droite ne porte plus aucune trace de construction. La culée du pont est praticable jusqu'à la rupture de la voûte; le parapet a 0m,40 d'épaisseur; la largeur de la chaussée est de 2m,85. Ce pont devait avoir, comme le premier, trois grandes arches et quatre petites.

Il semble que les deux ponts aient été réunis par une chaussée dont les vestiges sont encore visibles. Le système des deux rivières s'est évidemment modifié avec le temps. Le pont encore existant paraît plus important que

celui de l'Oued Mkhâzen, aujourd'hui détruit, puisqu'il ne mesure pas moins de 5 mètres de large. Le lit de l'Oued el-Ḥîmer était donc plus important que celui de l'Oued Mkhâzen lors de la construction de ces deux ponts, qui sont certainement de la même époque.

§ 2. — *La période musulmane.*

Les auteurs arabes ne nous donnent aucune indication précise sur les tribus berbères qui habitaient la vallée du Lekkoûs lors des premières invasions musulmanes. L'histoire nous montre 'Oqba ben Nâfi' se rendant de Tanger à Oualîly à la recherche d'une ville à conquérir. Il traversa la région du Khloṭ et du R'arb sans rencontrer une cité : il semble cependant qu'Oppidum Novum devait exister encore. A Oualîly, près du mont Zerhoûn, il rencontra les Berbères Aoureba, dont cette ville était en quelque sorte la capitale et qui occupaient vraisemblablement le sud du Seboû, jusqu'au Tâmesna habité par les Berr'ouata.

D'après Ibn Khaldoûn les Benî Ḥasan, « peuplade ghomarienne », étaient établis sur les bords de l'Océan depuis Acîla jusqu'à Anfa (auj. Casablanca). La vallée du Lekkoûs est évidemment comprise dans ce territoire. Le même auteur dit qu'El-Qçar faisait partie du royaume des Ghomâra, royaume dont la largeur était de cinq journées de marche, depuis la mer jusqu'aux plaines de Qçar Ketâma et de l'Oued Ouerer'a. Les Medjekeça, branche des Ghomâra, occupaient l'extrême limite occidentale de ce territoire : les Benî Ḥasan étaient sans doute des Medjekeça.

L'arrivée d'Idrîs le Grand au Maghreb ne paraît pas avoir modifié le peuplement du nord-marocain. La tribu qui avait été la première à accueillir Idrîs, celle des Aoureba, vivait autour de Oualîly ; les provinces de Tanger, d'El-Qçar et du R'arb furent traversées plusieurs fois par

Idrîs et par son fils sans que ceux-ci aient laissé des traces de leurs passages. Lors du partage des états d'Idrîs II entre les frères de Mouḥammad, la région du Lekkoûs échut à Al-Qâsem, dont le royaume englobait Tanger et Baçra, et qui en fut bientôt dépossédé par son frère 'Omar. Par la suite, les descendants d'Al-Qâsem ayant recouvré le pouvoir au nord-marocain, la vallée du Lekkoûs fut comprise dans le royaume de Ḥadjar an-Nasr, place forte qui s'élevait non loin de là, sur un sommet des Benî Gorfeṭ[1]. En proie aux convoitises des Fâṭimides dont la puissance commençait à s'établir en Ifrîqya, et des 'Omeyyades d'Espagne, cette région fut ravagée tour à tour par Djauhar, général d'Al-Mo'izz, par Bologguîn ben Zîry le fâṭimide, qui détruisit Baçra vers 980 de notre ère, et par R'âleb, général du khalife de Cordoue, Al-Ḥâkem : celui-ci mit fin à la puissance idrîside au Maghreb.

Ce fut sans doute vers cette époque que quelques fractions de la puissante tribu berbère de *Ketâma* arrivèrent de l'Orient pour se fixer dans la vallée du Lekkoûs. Cette tribu, dont l'habitat primitif avait été Constantine et l'Aurès, s'était groupée autour du Mahdî des Fâṭimides pour l'aider à conquérir l'Ifrîqya et l'Égypte. Il n'est pas douteux qu'on doive attribuer à ce mouvement d'expansion l'arrivée des Ketâma au Maghreb. Peut-être accompagnèrent-ils Djauhar ou Bologguîn dans leur lutte contre les Idrîsides. Le premier auteur qui parle d'eux est El-Bekrî (mort en 1094 J.-C.); il les signale dans la vallée du Lekkoûs avec leur centre commercial, *Soûq Ketâma* ou *Qçar Ketâma* (auj. El-Qçar el-Kebîr)[2]. En 1154, Edrîsî cite les Ketâma et les Danhâdja comme deux tribus habi-

1. Sur cette place et son histoire, cf. *Archives marocaines*, II, p. 6 et seq.
2. Cf. El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. De Slane (*Journal asiatique*, 1859, I, p. 322).

tant les vallées des deux affluents du Lekkoûs[1]; enfin Ibn Khaldoûn donne les Danhâdja, fixés autour d'El-Qçar, comme une ramification des Ketâma, mais il décrit déjà ceux-ci comme les derniers vestiges d'un peuple hérétique et sauvage. Si les Ketâma occupaient au vᵉ siècle de l'hégire toute la vallée du Lekkoûs, il est permis de croire qu'ils n'y vinrent pas en bloc, mais par suite d'infiltrations lentes et successives, et que chacun des stades de cette invasion fut signalé par la fondation d'un nouveau centre, Qçar Ketâma, Qçar Danhâdja[2], Raqqâda (auj. au Sâḥel), souvenir sans doute de la Raqqâda d'Ifrîqya, boulevard de la puissance fâṭimide.

El-Bekrî nous donne des détails précis sur la géographie de la vallée du Lekkoûs au xıᵉ siècle de notre ère. Il appelle ce fleuve *Loukkos*, لكس, mais dans son cours supérieur seulement, depuis Aftès, ville disparue aujourd'hui, jusqu'à Soûq Ketâma (El-Qçar el-Kebîr); arrivé là, le fleuve changeait de nom et prenait celui de *Waw-Lokkos*, واولكس[3], jusqu'à Tchemmîch (Tochoummès), ville « entourée d'une muraille de pierre et renfermant une nombreuse population » qui était l'ancienne Lixus; à cet endroit, le fleuve prenait le nom de *Safdad*, سفدد, et s'élargissait considérablement jusqu'à la mer.

La vallée du Lekkoûs était traversée par deux routes principales : 1° celle de Tanger à Fès par la Qal'at Ibn Kharroûb, à une journée de Tanger, Dimmat-Achira, habité par des Çanhâdja, Soûq Ketâma (El-Qçar), Qaçr Danhâdja « sur une colline et dominant une grande ri-

1. Cf. Edrîsi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. Dozy et de Goeje, p. 89.

2. Les Danhâdja étaient une fraction des Ketâma; certains auteurs prétendent que les Danhâdja habitaient Qçar Ketâma, d'autres disent que Qçar Danhâdja et Qçar Ketâma étaient deux centres différents.

3. Le traducteur d'El-Bekri rapproche ce nom de l'*Aulucos* de la *Notitia dignitatum*. Cf. l'intéressante note du tirage à part, p. 250.

vière », le Djebel Çarçar, habité par des Ketâma et des 'Assâda, et Baçra ; 2° celle de Ceuta à Fès par Ḥadjar an-Nasr, Aftès « ville appartenant à Guennoûn ben Ibrahîm et habitée par des Ketâma », Zahadjouka[1] « appartenant aux Zerhoûna », peut-être aux Rehoûna, et d'où Ibrahîm ben Mouḥammad, prince idrîside, partit avec ses fils pour s'emparer de la province de Tanger jusqu'à Ceuta, Medina Iou-Iddjadjin chez les Benî Messâra, 'Assâda et l'Oued Ouerer'a.

Après El-Bekrî, Idrîsy[2] nous apprend que le fleuve Lekkoûs s'appelait *Safardad*[3] à son passage à Tchemmîch ; Al-Ya'qoûby[4] désigne déjà sa vallée sous le nom de *Habaṭ*, nom qui s'est perpétué jusqu'à nos jours; Aboulféda[5] décrit la rivière de Qçar 'Abd el-Kerîm comme circulant au milieu de jardins et de vignes, et sillonnée de bateaux qui remontaient jusqu'à la ville des Ketâma.

La vallée du Lekkoûs et la région située au nord, jusqu'au Détroit, reçurent seulement à cette époque le nom

1. Sans doute une des deux Zḥadjouka que nous décrirons plus loin (ch. III, § 6).

2. *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. Dozy et de Goeje, p. 202 et seq.

3. Sur ce nom, Renou dit ceci : « Le nom de la rivière, écrit d'une manière douteuse, paraît n'être autre chose que Acif-Reddâd, nom berbère qu'on rencontre plusieurs fois dans les contrées où domine ce peuple. » *Description géographique de l'empire du Maroc*, p. 314.

4. « Regionem Habat الهبط provinciam Maroccânam percurrit fluvius, de cujus اختلاف الاسماء باختلاف المواضع agit El-Bekri, p. ١١٤. Pars enim ipsius ab origine ad urbem Ṫassūmmas vocatur *Luccus* لكس, اولكس, واولكس, sed ab hac urbi inde fluvius appellatur Safdad سعدد. Ibn Ḥanqal tantum ultimum nomen memorat. Itaque Al-Idrîsî II, 6 seq. verba ejus reddens, fluvium urbis Ṫassūmmas سعردد vocat. quum paullo post (CII, 7 = I, 225), ubi ex alio fonte haurit, nomen *Luccus* memorat, sine ullo indicio, eum cognovisse duo esse nomina ejusdem fluminis. » De Goeje, *Descriptio Al-Magribi sumta ex libro regionum Al-Jaqubii*, p. 39.

5. Aboulféda, *Géographie*, texte arabe, éd. Reinaud et De Slane, p. ١٣٣.

de Habaṭ, Habṭ ou Hibṭ, c'est-à-dire « pente, descente », parce qu'elles prolongeaient les contreforts du massif des Djebala jusqu'à la mer, ou bien parce qu'elles étaient traversées par la grande route d'El-Qçar el-Kebîr à El-Qçar eç-Cer'îr, sur le détroit, route parcourue par les Moudjâhidîn qui s'embarquaient dans ce dernier port, à destination de l'Andalousie. La dynastie almohade y laissa des souvenirs : Ya'qoûb Al-Mançour reconstruisit El-Qçar et la garnit d'une enceinte circulaire, ainsi que nous l'avons exposé dans une étude précédente[1]. Mais le règne de ce prince fut encore signalé par un événement d'une importance capitale dans l'histoire du Maroc septentrional : l'introduction des premières tribus arabes, les *Ryâḥ* dans la vallée du Lekkoûs[2].

La tribu des *Ryâḥ* était la plus puissante de toutes les branches issues de Hilâl qui entrèrent en Ifrîqya au vᵉ siècle de l'hégire. Sous les premiers Almohades, ils obéissaient tous à un chef nommé Mas'oûd ben Soulṭân. Le khalife Al-Mançoûr, ayant décidé de transporter les Ryâḥ au Maghreb, laissa plusieurs fractions de cette tribu en Ifrîqya, sous le commandement d'un frère de Mas'oûd, et établit le reste, avec Mas'oûd, dans la province de Habaṭ, entre El-Qçar et le pays d'Azr'ar, c'est-à-dire le R'arb. Ils occupèrent, d'après Ibn Khaldoûn, « la vaste plaine qui se prolonge de là jusqu'à la mer verte (l'Atlantique) » : c'est aujourd'hui la région des *merja* de Gla et de Râs ed-Doura. Mais peu de temps après, dans les dernières années du viᵉ siècle, Mas'oûd réussit à s'échapper et à retourner en Ifrîqya avec une partie des Ryâḥ; de là il passa en Tripolitaine et fit la guerre aux Almohades.

1. *Archives marocaines*, II, 2, p. 21 et seq., 28.

2. Entre les Ketâma et les Ryâḥ, nous devons signaler l'installation d'une colonie de Benî 'Aroûs dans la vallée du Lekkoûs, puisqu'au dire de Marmol la ville d'Al-'Arâïch s'appelait à l'origine « El-Arays de Beni Aroz », les treilles des Benî 'Aroûs. Cf. Renou, *op. cit.*, p. 315.

Les Ryâḥ restés au Maroc continuèrent à habiter le Habaṭ jusqu'à la chute des Almohades; un de leurs chefs, 'Othmân ben Nâcer, après avoir essuyé une sanglante défaite en combattant les premiers Mérinides, fut mis à mort en 630 (1232) par ordre d'Al-Mâmoûn. Lorsque les Benî Merîn envahirent le Maghreb, ces Ryâḥ durent fournir un contingent aux Almohades; mais, s'étant immiscés dans la querelle entre les deux principales branches mérinides, dont l'une avait fait défection en faveur des Almohades, ils s'attirèrent la haine des Mérinides qui s'en vengèrent cruellement en les harcelant sans relâche. En 707 (1307), le sultan Aboû Thâbet, petit-fils de Yoûsouf, entreprit une expédition contre eux et les obligea à chercher un refuge au milieu des marais de Râs ed-Doura et de Gla. Ils furent enfin réduits au rang des tribus soumises et finirent par disparaître[1].

C'est vers cette époque qu'apparurent, dans la province de Habaṭ, les premiers contingents des Khloṭ, dont la puissance venait d'être brisée au Maroc septentrional et en Andalousie.

§ 3. — *Origine des Khloṭ.*

« La population mélangée qui a reçu le nom de Djochem, dit Ibn Khaldoûn, et qui existe encore dans le Maghreb, se compose de fractions de plusieurs tribus, telles que les Corra, les Acem, les Mocaddem, les Athbedj, les Kholt et les Djochem. Djochem, l'aïeul de ces derniers et celui dont le nom a fini par s'appliquer à cette réunion de tribus, était fils de Moaouïa ben Bekr ben Hamazen[2]. » La tribu des

1. Cf. Ibn Khaldoûn, *Histoire des Berbères*, trad. De Slane, IV, p. 30 et seq.
2. Cf. Ibn Khaldoûn, *op. cit.*, I, p. 60 et seq.

Khloṭ, que nous trouvons aujourd'hui établie dans la vallée du Lekkoûs, n'est autre qu'un vestige de ce peuple que les historiens arabes appellent les *Kholṭ*. C'est en vertu de la règle du ressaut, fréquente dans le dialecte arabe maghrébin, que ce nom Kholṭ est devenu Khloṭ, mais le nom primitif reparaît dans l'adjectif ethnique *Kholṭy* (fém. *Kholṭya*), « originaire du Khloṭ. »

Bien que les Khloṭ soient comptés au nombre des Arabes Djochem, les historiens s'accordent à les faire descendre d'Al-Mountafiq ben 'Amr ben 'Oqaïl ben Ka'b ben Rabî'a ben 'Amr[1]. A l'époque de Léon l'Africain, on les appelait encore communément *Beni l-Mountafiq*. Aujourd'hui, comme au temps d'Ibn Khaldoûn, on les donne comme issus de la même souche que Djochem, opinion contre laquelle s'élève l'histoire des Berbères.

Originaires du Ḥidjâz, les Khloṭ, avec tous les descendants de Rabî'a ben 'Amr, servirent les Qarmathes du Baḥreîn lors de l'apparition de ces sectaires; mais lorsque les Fâṭimides eurent conquis l'Égypte, le khalife Al-'Azîz combattit les Qarmathes, leur enleva la Syrie et transporta en Haute-Égypte (Ça'îd) les Arabes de Hilâl et de Soleîm qui leur avaient prêté main-forte. En 437 de l'hégire (1045), sous le khalifat d'Al-Moustancir-billah, Al-Mou'izz ben Badis, souverain de l'Ifrîqya, secoua le joug des Fâṭimides et demanda l'investiture au khalife 'abbâside de Baghdâd.

Al-Moustancir, pour se venger, lança quatre ans après, sur l'Ifrîqya, les tribus arabes du Ça'îd, c'est-à-dire les Djochem, les Khloṭ, les Athbedj, les Zor'ba, les Ryâḥ, les

1. « On trouve dans le Maghreb quelques tribus sorties de celle d'El-Montafic et qui entrèrent dans ce pays avec la tribu de Hilal ben Amer. Elles occupent cette partie du Maghreb el-Acsa qui est située entre les villes de Fès et de Maroc. On les appelle *El-Kholt*, nom qui, dit El-Djorjani, est commun à tous les descendants d'El-Montafic. » Ibn Khaldoûn, I, p. 25 et seq.

Rabî'a et les 'Adî, en leur offrant les terres du Maghreb. Les Benî Soleîm restèrent dans la région de Barka (Cyrénaïque) ; les Benî Hilâl s'enfoncèrent plus avant en Ifrîqya et, en l'espace de quelques années, se partagèrent les provinces situées à l'ouest de Gabès. C'est ce qu'on a appelé l'invasion hilalienne.

Un siècle après ces événements, la puissance des Hilâliens ayant beaucoup diminué, les Almohades conquirent l'Ifrîqya et reçurent la soumission des tribus arabes. Un premier soulèvement contre eux fut cruellement réprimé ; mais lorsque les Benî R'ânya vinrent de Majorque pour conquérir l'Afrique septentrionale, ils n'eurent pas de peine à rallier autour d'eux les Arabes insoumis.

L'Almohade Al-Mançoûr dut recommencer une véritable campagne pour faire rentrer l'Ifrîqya dans l'obéissance. Il décida alors de transporter au Maghreb les tribus de Djochem et de Ryâḥ : il établit les premiers dans la province de Tâmesna, les seconds dans le Habaṭ et l'Azr'âr. Le Maghreb occidental était alors divisé en quatre grandes provinces : le *Habaṭ* qui occupait, comme nous l'avons vu, la grande plaine de Tanger au Seboû et des Djebala à l'Océan, l'*Azr'âr*, aujourd'hui le R'arb, limité par le Seboû au nord, les Benî Ḥasan à l'ouest, le Djebel Tselfat à l'est et Sidy Qâsem Moulay l-Hery au sud, le *Tâmesna*, vallée de l'Oued Oumm ar-Rabî'a et côte de l'Atlantique d'Anfa (Casablanca) à Safi, et le *Tâdla*, entre l'Azr'âr et le Tâmesna, dans la haute vallée du Boû-Ragrâg. Nous avons vu quelles furent les destinées des Ryâḥ au Habaṭ.

Les tribus établies au Tâmesna par Al-Mançoûr comprenaient trois branches groupées sous le nom de Djochem : les Khloṭ, les Safyân et les Benî-Djâber. Ces peuplades, loin de se fixer au sol comme l'avaient compté les Almohades, continuèrent à vivre à l'état nomade et à inquiéter le gouvernement almohade par leur turbulence. A leur arrivée au Tâmesna, les Khloṭ étaient commandés

par Hilâl ben Ḥamîdân ben Moqaddem ben Mouḥammad ben Hobeîra ben Aouâdj. Ce chef joua un rôle politique important à la mort d'Al-Mançoûr : il poussa les Khloṭ à se révolter contre Al-ʿÂdel fils d'Al-Mançoûr et à reconnaître Al-Mâmoûn, son frère, pour souverain, en 625 (1228)[1].

La discorde éclata alors entre les tribus arabes : tandis que les Sefyân embrassaient le parti de Yaḥya ben Nâcer, neveu d'Al-Mâmoûn, les Khloṭ aidaient Al-Mâmoûn à conquérir le Maghreb. Le khalife étant mort pendant la campagne de Ceuta, les Khloṭ reconnurent son fils Ar-Rachîd et marchèrent à sa suite contre les Sefyân qu'ils défirent. Masʿoûd succéda à son frère Hilâl comme commandant des Khloṭ, mais il se laissa entraîner dans la rébellion d'Ibn Aucarît contre Ar-Rachîd; celui-ci l'attira alors traîtreusement à Marrâkech en 632 (1234) et le fit périr avec une partie de sa famille.

Le chef des Khloṭ était alors un des personnages les plus puissants de l'empire : la tribu pouvait mettre en campagne 12.000 cavaliers et un plus grand nombre de fantassins. La défection des Khloṭ, devenue définitive à la suite de cet attentat, devait être fatale à Ar-Rachîd. Les Khloṭ élurent en effet Yaḥya, fils de Hilâl ben Ḥamîdân, embrassèrent le parti de Yaḥya ben Nâcer et mirent le siège devant Marrâkech. Ar-Rachîd dut s'enfuir à Sidjilmâsa et les Khloṭ s'emparèrent de la capitale almohade qu'ils mirent à sac. En 633 (1235), Ar-Rachîd quitta Sidjilmâsa, rallia les Sefyân, rivaux des Khloṭ, et battit ces derniers, commandés par Yaḥya ben Nâcer, sur les rives de l'Oumm ar-Rabîʿa[2].

Les Khloṭ, toujours conseillés par le turbulent ʿOmar ben Aucarît, abandonnèrent alors Yaḥya et envoyèrent une dé-

1. Cf. Ibn Khaldoûn, *op. cit.*, I, p. 60 et seq.
2. Sur ces événements, cf. Ibn Khaldoûn, *op. cit.*, II, p. 239 et seq.

putation à Ibn Hoûd, roi de Grenade, pour le reconnaître comme souverain du Maghreb ; mais Ar-Rachîd reprit l'avantage, marcha contre Fès, chassant les Khloṭ devant lui, et, en arrivant dans cette ville, reçut la tête de Yaḥya qui venait d'être assassiné à Tâza par les Arabes Makiliens. En 635, les habitants de Séville ayant répudié l'autorité d'Ibn Hoûd, pour obéir à Ar-Rachîd, 'Omar ben Aucarît fut arrêté dans cette ville, conduit à Azemmoûr et mis à mort, en même temps que les chefs des Khloṭ qui avaient été convoqués par le souverain almohade. Ar-Rachîd fit ravager par un corps d'armée les cantonnements des Khloṭ et abattit ainsi leur puissance.

Quoi qu'il en soit, cette puissance ne fut pas entièrement brisée, puisque nous voyons en 642 les Khloṭ soutenir As-Sa'îd, fils d'Al-Mâmoûn, contre le révolté Kânoûn ben Djarmoûn aidé des Sefyân ; en 646, nous les voyons piller le camp du même Kânoûn et l'assassiner, puis, par haine du khalife Al-Mourtaḍa, neveu d'Al-Mançour, qui avait mis à mort leurs chefs, embrasser momentanément la cause des Mérinides sous 'Alî ben Abî 'Alî, leur chaîkh, pour l'abandonner sous Aouâdj ben Hilâl, leur émir, jusqu'au jour où Al-Mourtaḍa se fit livrer ce chef et le mit à mort à Marrâkech ; enfin nous voyons en 664 (1265) tous les Khloṭ, sous le commandement de leur émir 'Alî ben Abî 'Alî, prêter un appui efficace à Aboû Dabboûs, champion de la cause almohade.

Pendant cette période troublée qui vit les dernières convulsions de l'empire almohade et l'invasion lente des Mérinides, les Khloṭ parurent hésiter sur le parti à prendre, puis laisser libre cours à leur impétuosité et à leur inconstance ; mais toujours ils se déclarèrent du parti opposé à celui des Sefyân, leurs frères et leurs rivaux.

L'histoire des Khloṭ sous la dynastie mérinide est plus obscure : leur puissance, brisée tant de fois sous les Almohades, pouvait être un appui pour la dynastie

régnante, mais ils n'ambitionnaient plus la domination. Le sultan mérinide Aboû Yoûsouf, décidant de reprendre le siège de Marrâkech, resté au pouvoir des Almohades, commença par ravager les campements des Khloṭ au Tâdla en 666 (1268)[1] et par les subjuguer d'une façon qui peut paraître définitive puisque nous trouvons ces Khloṭ, fraction des Djochem du Tâmesna, former partie intégrante de l'armée du prince mérinide marchant sur Tlemcen, quatre ans après (670)[2]. Le concours des Khloṭ, était donc à cette époque acquis définitivement aux Mérinides.

Ils n'en conservèrent pas moins leur vie nomade et leurs habitudes de brigandage, et les princes mérinides durent souvent sévir contre eux. En 707 (1308), le sultan Aboû Thâbit résolut de réduire tous les tribus arabes qui constituaient un élément de trouble dans l'empire[3]. Il appela sous ses drapeaux tous les Djochem, c'est-à-dire les Khloṭ, les Sefyân, les Benî Djâber et les 'Acem, établis en Tâmesna et les conduisit jusqu'à Anfa ; arrivé là, il fit arrêter une soixantaine de leurs chaîkhs dont le tiers fut condamné à mort comme coupables de brigandage. Puis il réduisit les nomades des environs de Rabat et alla exterminer les Ryâḥ en Azr'âr et en Habaṭ ; ceux qui échappèrent au massacre furent emmenés en esclavage.

Il est permis de croire que cet événement marqua le début de l'émigration des Khloṭ du Tâmesna au R'arb. Les Ryâḥ habitaient les rives du Seboû et de la merdja de Moulay Boû Selhâm ; Aboû Thâbiṭ, après les avoir anéantis, dut établir dans leur pays les Khloṭ qui l'accompagnaient. La présence du tombeau de Sî 'Aîsa ben Khachân Al-Kholṭy sur la rive droite du Seboû, près de Ḥadjar al-Ouaqaf entre le fleuve et le Djebel Bou-Djemâna, montre

1. Cf. Ibn Khaldoûn, *op. cit.*, IV, p. 55.
2. Cf. Ibn Khaldoûn, *op. cit.*, IV, p. 60.
3. Cf. Ibn Khaldoûn, *op. cit.*, p. 175-176.

que les Khloṭ habitaient déjà l'Azr'âr sous les Mérinides.

Un quart de siècle plus tard les Khloṭ, devenus *gutch* des Mérinides, commencèrent à exercer une influence prépondérante dans le gouvernement du Maghreb. Leurs chefs furent de véritables hommes d'État ou des chefs militaires aventureux. Leur influence à la Cour s'accrut encore par des alliances contractées par les princes mérinides avec des femmes khloṭ. En 729 (1330), nous trouvons un oncle maternel du sultan Aboû Sa'îd, nommé Soulṭân ben Mohelhel, chef des Khloṭ et gouverneur d'Algéciras[1]. En 741 (1340), le chef des parents maternels du Sultan était encore un Kholṭy, 'Attya ben Mohelhel ben Yaḥya[2]; il fut envoyé en mission à la cour mameloûke d'Égypte. Lorsque les Mérinides durent soutenir une lutte contre Aboû 'Omar Tachfîn en 763 (1361), le chaîkh des Khloṭ, Mobârek ben Ibrahîm ben 'Attya, l'ancêtre sans doute des Oulad 'Attya, les soutint avec sa tribu et les accompagna dans leur retraite à Marrâkech[3]. Six ans après, ce chef devint le conseiller d'Aboû-l-Faḍl, fils du sultan Aboû Sâlem, qui venait de s'emparer de la souveraineté absolue sur tout le Maroc[4]. Jusqu'à la chute de la dynastie mérinide, les Khloṭ se firent remarquer comme de zélés défenseurs du sultanat. Ils ne paraissent pas cependant avoir opposé de résistance sérieuse aux chorfa sa'adiens dans leur revendication de l'empire.

§ 4. — *Les Khloṭ au Seboû et au Lekkoûs.*

Léon l'Africain, écrivant vers l'an 1526, dit quelques mots des Khloṭ : « Elmuntafic est un peuple faisant sa de-

1. Cf. Ibn Khaldoûn, *op. cit.*, IV, p. 216.
2. *Ibid.*, p. 240.
3. *Ibid.*, p. 357.
4. *Ibid.*, p. 373.



meurance aux plaines d'Azgar dit des modernes *Elchalut*, qui rendent aussi tribut au roy de Fez, peuvent mettre en campagne huit mille chevaux en bon équipage[1] ».

Les Khloṭ (Elchalut) habitaient donc à cette époque la province d'Azr'âr d'où ils avaient chassé les Ryâḥ. Lors de la chute des Mérinides, ils avaient fait contre fortune bon cœur et s'étaient ralliés franchement à la nouvelle dynastie. Aboû 'Abdallah Mouḥammad Ach-Chaîkh Al-Mahdî avait trouvé en eux des auxiliaires dévoués. Cependant, lorsque le mérinide Aboû Ḥassoûn était rentré au Maghreb avec un corps de Turcs pour tenter une restauration mérinide, tous les Khloṭs s'étaient ralliés autour de lui et avaient contribué pour beaucoup à la défaite d'Al-Mahdî[2]. Il faut encore chercher la cause de cette défection des Khloṭ dans les rapports de parenté par les femmes qui liaient ces Arabes aux princes mérinides. La mère d'Aboû Ḥassoûn était Kholṭya, et les gens de la tribu racontent encore aujourd'hui que lors des engagements entre Mouḥammad Ach-Chaîh et Aboû Ḥassoûn, les Khloṭ restèrent neutres, disant qu'ils ne pouvaient prendre parti ni contre leur souverain ni contre leur fils. L'historien Al-Oufrany va plus loin : il affirme que les Khloṭ firent cause commune avec Aboû Ḥassoûn.

Quoi qu'il en soit, Al-Mahdî garda un vif ressentiment de cette conduite : dès qu'il fut débarrassé d'Aboû Ḥassoûn, il raya les Khloṭ des cadres du guîch, les excluant ainsi de l'armée, et les soumit à l'impôt; puis il fit venir à Marrâkech leurs principaux chefs et les garda comme otages[3].

Vers cette époque, les entreprises des Chrétiens sur la

1. *Descripcion de l'Afrique, tierce partie du monde*, éd. Schefer, I, p. 54.
2. Cf. *Nozhet el-Hadi*, trad. Houdas, p. 172-173.
3. *Ibidem.*

côte atlantique commencèrent à inquiéter le gouvernement sa'adien.

Déjà, en 884 (1479), les Portugais avaient forcé l'embouchure du Lekkoûs, s'étaient établis dans une des îles qui encombrent l'estuaire du fleuve, « à deux milles de la mer Oceane » dit Léon l'Africain, « à trois lieuës » dit Marmol, île connue alors sous le nom générique de Gezira, mais que les Portugais avaient baptisée du joli nom d'Ilha Graciosa et dont les auteurs modernes ont vainement cherché à retrouver l'emplacement. Ils y avaient bâti une ville et élevé une forteresse où ils avaient placé de l'artillerie. Le sultan après avoir cherché sans succès à s'en emparer, n'avait pu forcer l'ennemi à évacuer l'île que grâce à un stratagème imaginé par un renégat, et qui consistait à construire une digue en travers du fleuve avec des arbres coupés aux forêts des environs[1].

Un quart de siècle après, en 1503, Dom Juan de Menesez, prieur d'Ocrate, avait conduit une colonne de 400 cavaliers portugais jusqu'aux portes d'El-Qçar el-Kebîr et avait failli entrer par surprise dans la ville[2].

La vallée du Lekkoûs était pour les Portugais une voie de pénétration toute ouverte dans la direction de Fès. Ils possédaient Al-'Arâïch, à l'embouchure du fleuve; c'est par là qu'ils comptaient surprendre El-Qçar et marcher sur la capitale. Leurs ambitions furent brisées à jamais à la bataille de l'Oued Mkhâzen, connue sous le nom de « bataille des trois rois » parce que trois rois y trouvèrent la mort. Mouḥammad XI, prétendant au gouvernement du Maroc, aidé du roi de Portugal Don Sébastien, rencontra le vieux sultan 'Abd al-Malik, le 4 août 1578, sur la route d'El-Qçar à Al-'Araïch. Le combat dura quatre

1. Cette expédition est racontée en détail dans Léon l'Africain, II, p. 233 et dans Marmol, II, p. 214.
2. Cf. Marmol, II, p. 208-210.

heures au bout desquelles l'armée chrétienne, forte, dit-on, de 20.000 hommes, fut anéantie. Son chef se noya dans l'Oued Mkhâzen; Mouḥammad périt aussi dans le Lekkoûs, tandis qu''Abd al-Malik, déjà malade, mourait dans sa litière[1].

Le champ de bataille est assez bien défini, à trois heures au nord d'El-Qçar, au confluent de l'Oued Mkhâzen et du Lekkoûs, au lieu dit *Al-Qanṭara* (le pont), parce qu'à cet endroit se trouvent les débris du pont romain que nous avons décrit et qui fut coupé au début de l'engagement par le sultan 'Abd al-Malik. Quelques historiens, Chénier entre autres, ont appelé ce champ de bataille *Tamista*, tandis que des auteurs du temps disent qu'on lui donna dans le pays le nom d'*Oudriaga*, ou champ du bouclier[2]. Plusieurs tombeaux en signalent encore l'emplacement, et notamment celui du monarque moudjâhid 'Abd al-Malik. Beaucoup d'autres « martyrs » tombés dans cette journée pour la défense de l'Islamisme, sont ensevelis au Minzah d'El-Qçar : nous en avons cité quelques-uns. Tout le terrain où eut lieu le combat fut accordé par Moulay Aḥmed, successeur de Moulay 'Abd al-Malik, à Sidy Mouḥammad ben 'Alî Berreîsoûn, en récompense de sa belle conduite lors de cette bataille. Les Oulad Berreîsoûl en sont encore propriétaires, avec des *dhâher* leur accordant des *'azîb* sur ces terres, entre autres celui des Oulad Ben Cid qui est même zâouya des O. Berreîsoûl.

Les souvenirs de la bataille de l'Oued Mkhâzen sont donc encore vivaces dans la vallée du Lekkoûs.

Les Khloṭ eux-mêmes, insensibles jusqu'alors aux attraits de la Djihâd, étaient accourus, avec tous les Arabes, à l'appel d''Abd al-Malik et s'étaient signalés par

1. Cf. *Nozhet el-Hadî*, trad. Houdas, p. 132 et seq.; As-Slâouy, *Kitâb al-Istiqçâ*, III, p. ١٣٣.
2. Cf. Renou, *op. cit.*, p. 318.

leur zèle pour la défense de l'Islam. Le sultan Al-Mançoûr se souvint de leur belle conduite en cette occasion et, pour les en récompenser, en choisit la moitié pour les faire rentrer dans le guîch. Il transporta les autres dans la province d'Azr'âr qu'il leur assigna comme demeure. Mais leur esprit d'insubordination reprit bientôt le dessus : loin de cultiver les terres qu'on leur prêtait, ils ravagèrent les provinces limitrophes, attaquèrent les Oulad Moṭa', pillèrent leurs biens et inquiétèrent les Benî Ḥasan. De toutes parts les plaintes arrivèrent au sultan qui dut leur imposer d'abord une contribution de 70,000 pièces d'argent, ce qui n'eut d'autre résultat que d'accroître leur rébellion.

Il leur ordonna alors d'envoyer un contingent à Tigourârîn et comme les Khloṭ refusèrent, Al-Mançoûr envoya contre eux le qâïd Moûsa ben Abî Djoumâda Al-'Amry qui réussit à leur enlever leurs chevaux, puis, les ayant ainsi réduits à l'état de fantassins, les attaqua et les mit en pièces. Ceci se passait en 990 (1584)[1].

La puissance des Khloṭ paraissait anéantie, mais encore fallait-il les maintenir dans cet état de subordination et leur enlever tout espoir de relèvement. La faiblesse du prince héritier Al-Mâmoûn faillit compromettre l'œuvre de son père Al-Mançoûr, ainsi qu'en témoigne cette lettre écrite par le sultan à son fils et qu'Al-Oufrany nous a conservée *in-extenso* : « Nous avons également appris que malgré leur récente révolte et leur turbulence, tous les Khloṭ formaient un corps de fusiliers sous les ordres de Mouçṭafâ. Voilà donc ces gens en possession de fusils et d'armes à feu, eux qui naguère encore, lorsque nous luttâmes contre eux, n'avaient d'autres armes que des épieux. Vous est-il permis vraiment de leur témoigner une pareille tolérance, alors que ces événements ne se sont pas

1. Cf. *Nozhet el-Hadî*, trad. Houdas, p. 173.

passés assez loin de vous pour que vous en ayez seulement entendu parler, ni produit à une date assez éloignée pour que vous les ayez oubliés, car ils datent d'hier; vous les avez vus, vous y avez pris part; comment pourriez-vous les avoir oubliés, quand les blessures qu'ils ont faites ne sont pas encore guéries! Le qâïd Moûsa qui vient de se révolter ne s'est pas réfugié ailleurs que chez ces gens-là. Nous insistons donc pour que vous vous priviez des services des Khloṭ et que vous n'écoutiez plus les avis de Mouçṭafa ni d'aucun autre sur ce point... »[1].

Cette épître est datée de 1011 (1602). Le corps de fusiliers khloṭ qui inquiétait le sultan sa'adien est sans aucun doute celui qui nous est décrit par le voyageur Marmol, au début du XVIIe siècle, comme formant le gros de l'armée du sultan : « Il se sert aussi d'Arabes, mais seulement dans l'occasion, car ils demeurent dans leurs Aduares, et savent où ils se doivent rendre en cas de besoin. Ceux-là ont aussi des chevaux et sont exemts de tout subside, sans rien payer pour leur labourage ni pour la nourriture de leurs troupeaux; mais ils sont fort mal equipez pour la pluspart, tant de chevaux que d'armes et d'habits, à la réserve de quelques particuliers qui se piquent plus d'honneur. Ce sont de grans voleurs qui ravagent tout par où ils passent; mais comme ils n'ont point d'appointemens, si la guerre tire en longueur ou qu'ils souffrent tant soit peu, ils se retirent chez eux et abandonnent l'armée. Ils sont plutôt equipez pour voler et pour fuir que pour combattre et n'attaquent que ceux qui sont par terre, comme font les chiens. Les plus riches et les plus puissans de cet état sont les Holotes et Ibni Melic Sofian, qui sont obligés de fournir au roy onze mille chevaux dans l'occasion, mais ils n'en fournissent jamais plus de 8 ou 9000, encore faut-il pour faire ce nombre qu'ils envoyent acheter des che-

1. Cf. *Nozhet el-Hadi*, trad. Houdas, p. 286-287.

vaux à Fez, à Méquinez ou ailleurs, par ce qu'ils n'en ont d'ordinaire que quatre ou cinq mille[1]. »

Dans un autre passage de son livre, Marmol nous dit que les « Uled Mutafic, autre branche d'Uled Ethegi[2], habitent les plaines de la province d'Azgar dans le royaume de Fez et s'appellent maintenant *Holotes*. Ils sont tributaires des rois de Fez et font huit mille chevaux bien équipez et plus de 50.000 hommes de pied[3]. »

La longue lettre du marabout Al-'Ayyâchy contre les Chrétiens établis sur la côte atlantique laissa les Khloṭ indifférents. Le patriotisme, pas plus que le zèle religieux, ne purent galvaniser ces hordes nomades, en proie aux divisions intestines. En 1040 (1631), un espion ṭlîq appelé Ibn 'Aboûd, après avoir servi les Chrétiens, passa aux Musulmans et permit à Al-'Ayyâchy de battre ses anciens maîtres à l'Oued al-'Arâïch[4]. C'est la première fois que nous voyons un Ṭlîq mentionné dans l'histoire. Les Ṭlîq, considérés actuellement dans la région comme descendants de Qoraîch et par conséquent apparentés aux Khloṭ, apparaissent à l'improviste au XVII[e] siècle, sans qu'aucun auteur ne nous renseigne sur leurs origines et sur les causes de leur présence au Maghreb. L'opinion, accréditée chez plusieurs auteurs modernes, que les Ṭlîq seraient une fraction des Ḥameyân de la plaine du Saïs envoyée par Moulay Slîmân chez les Khloṭ pour rétablir l'ordre chez eux et appelée pour cette raison *Ṭlîq*, c'est-à-dire « lancé,

1. Cf. Marmol, II, p. 182.

2. Sans doute les Oulad Aṭ-Ṭâghy que nous verrons plus loin avec Kerrâdy, ce qui prouve que les renseignements de Marmol datent de l'époque de la lutte des Dilâïtes.

3. Ce sont les chiffres de Léon l'Africain (I, p. 54). C'est en se basant sur eux que Carette fixe à 60.000 hommes le contingent des Khloṭ au XVI[e] siècle. Cf. *Essai sur l'origine et les migrations des tribus arabes*, p. 436-437.

4. Cf. *Nozhet el-Hadi*, p. 442.

lâché au paturage » est contredite par l'examen des textes, puisqu'Az-Zyany, en maints endroits de son *Tordjemân el-mo'arib*, nous montre les Ṭlîq établis au Habaṭ sous les premiers Filâla et marchant toujours avec les Khloṭ. Nous nous permettrons donc de ne donner aucune conclusion sur l'origine présumée des Ṭlîq.

Lors de l'expédition contre El-Ḥalq, de nombreuses députations vinrent féliciter Al-'Ayyâchy de sa victoire sur les Chrétiens. Les Khloṭ et les Benî Malek étaient du nombre. « Par Dieu, s'écria Al-'Ayyâchy, si vous échappez aux Chrétiens, ce sera certainement pour tomber entre les mains des Berbers. » — « Seigneur, répondirent-ils, comment cela pourrait-il se faire alors que vous êtes au milieu de nous? — Taisez-vous, répliqua-t-il, c'est vous-même qui me couperez la tête[1]. »

Les événements confirmèrent ses paroles. En 1051 (1641), les Berbers unis aux marabouts de Dila marchèrent contre Al-'Ayyâchy qui leur livra bataille en Azr'âr. Vaincu, il chercha refuge chez les Khloṭ dont les chefs appartenaient pour la plupart au clan d'Aṭ-Ṭâghy et de Kerrâdy. Ils le trahirent et l'assassinèrent à 'Aîn al-Qçab[2] (R'arb-Sefyân), à l'ouest du Soûq djouma'a de Lalla Mimoûna Taguenaout. Sa tête fut tranchée et portée à Salé. C'est ainsi que les Khloṭ encoururent la malédiction des Moudjâhidîn.

Un élément nouveau vint modifier à cette époque le peuplement de la province de Habaṭ : les Bedaoua commencent à prendre rang dans l'histoire sous les premiers Filâla.

Les Bedaoua étaient originaires d'Arabie; ils n'étaient autres que les chameliers du Bedoû, appelés communément Ḥammârat an-Nabî « muletiers du Prophète » qui transportaient les pèlerins maghribins à La Mecque. Afin

1. Cf. *Nozhet el-Hadi*, p. 445.
2. *Ibid.*, p. 450.

de les retenir au Maroc, au service des pèlerins, un sultan sa'adien[1] imagina de leur concéder, par un dhaher qui existe encore, un petit territoire chez les Benî Mesguilda, en les exemptant de tous les impôts et de toutes les corvées. Les Bedaoua firent même alliance devant 'adoul avec les Benî Mesguilda, par un document établissant qu'ils étaient frères de ces derniers. Puis ils prirent l'habitude de parcourir la route de Tanger avec leurs chameaux pour y transporter des marchandises entre les époques de pèlerinage et finirent par acheter des terres dans le R'arb, dans le Khloṭ, le Ṭlîq, où ils se fixèrent en abandonnant les Benî Mesguilda. Dans une lutte que ces derniers eurent à soutenir contre les Beni Zerouâl, les Benî Mesguilda appelèrent à leur secours leurs frères les Bedaoua qui ne se rendirent pas à leur appel. Les Benî Mesguilda se plaignirent alors à Sidy 'Alî ben Ḥamed Moulay Çarçar qui appela inutilement et par deux fois les Bedaoua. Le chérîf, furieux, prononça contre eux cette malédiction : « Qu'ils soient donc dispersés, puisqu'ils le veulent! » C'est depuis ce temps, disent les Bedaoua eux-mêmes, qu'ils restent dispersés à travers le R'arb et le Habaṭ, et que leurs villages s'égrènent en un long chapelet depuis le Seboû jusqu'à l'Oued 'Ayacha.

Lors de l'avènement des Filâla, l'habitat des tribus arabes dans la vallée du Lekkoûs était tel que nous le voyons actuellement : les Khloṭ, venus du Tâmesna en Azr'âr, avaient encore émigré vers le nord; ils avaient passé le Seboû et s'étaient installés dans le Habaṭ; les Ṭlîq, venus à leur suite, occupaient le sud de cette province; enfin les Bedaoua faisaient paître leurs troupeaux de cha-

1. Certains prétendent que ce fut Moulay Slîmân ou Moulay 'Abd ar-Raḥmân au siècle dernier, et non sous les Sa'adiens. Cette opinion est démentie par l'anecdote relative à Sidy 'Alî ben Ḥamed et par Az-Zyany qui mentionne fréquemment les Bedaoua au xviiie siècle.

meaux sur les confins orientaux de la plaine du Lekkoûs, aux pieds du Djebel Çarçar et des monts d'Ahl Sérîf.

Nous avons exposé dans une précédente étude[1] les difficultés qu'avaient éprouvées les premiers sultans de la dynastie filalienne à établir leur autorité sur le Maroc septentrional, où les chefs militaires, sous le couvert de la la Djihâd, avaient su se créer de véritables fiefs qu'ils gouvernaient et opprimaient. Au cours des guerres qui ensanglantèrent les règnes de Moulay Isma'îl et de ses successeurs, les tribus arabes du Lekkoûs se rangèrent, avec la ville d'El-Qçar, du côté opposé au sultanat. Ce fut justement sur les bords du Lekkoûs, à Dâr al-'Abbâs, que le pacha Aḥmed, soutenant le prétendant Al-Mostaḍy contre Moulay 'Abdallah, rencontra en 1160 (1747) l'armée de ce dernier[2]. Les troupes d'Aḥmed Ar-Rîfy se composaient alors des Faḥçya (rifains des environs de Tanger), des Khloṭ, des Ṭlîq et des Bedaoua. Ces hordes indisciplinées ne tinrent pas un instant devant les troupes du sultan et tournèrent bride, entraînant le pacha rifain dans leur fuite. Le lendemain, les Khloṭ, les Ṭlîq et les Bedaoua s'empressèrent de venir implorer leur pardon du sultan, avec les gens du Faḥç. Moulay 'Abdallah leur fit grâce à tous, excepté aux personnes de l'entourage d'Aḥmed Rîfy[3].

La mort du pacha de Tanger ne calma pas encore l'effervescence qui régnait depuis tant d'années dans les plaines du R'arb et du Lekkoûs. Lorsque Mouḥammad Ou 'Azîz et les Braber se soulevèrent contre Moulay 'Abdallah, la même année (1160), les Khloṭ, les Ṭlîq, les tribus du

1. Cf. *Archives marocaines*, II, p. 50 et seq.
2. Ezziâni, *Le Maroc de* 1631 *à* 1812, trad. Houdas, p. 98 ; *Istiqçâ*, IV, p. 61.
3. *Ibid.*, p. 99.

R'arb et les Ḥayayna, sous la conduite du qaïd Al-Ḥabîb, se réunirent autour du rebelle à Dâr Dabîbar' (Fès)[1]. Ce rassemblement de troupes effraya le sultan qui envoya, dit-on, de fortes sommes d'argent à Mouḥammad Ou 'Azîz afin qu'il les dispersât. Les Braber, à l'instigation de Mouḥammad, allèrent piller le camp des Arabes qui se retirèrent mécontents et regagnèrent le R'arb. Ils y furent poursuivis par les 'Abîd, les Benî Ḥasan et les Oudâyâ que Moulay 'Abdallah avait réunis pour mettre enfin à la raison les Arabes turbulents. Apprenant ces préparatifs, les gens du R'arb, les Khloṭ et les Ṭlîq se réfugièrent à Al-'Arâïch où ils s'enfermèrent. Après un siège de trois mois, au cours duquel ils perdirent leurs bœufs et leurs moutons, ils consentirent à négocier avec le sultan qui leur laissa la vie sauve et usa de clémence à leur égard[2].

Ce fut le dernier soulèvement des tribus du Lekkoûs au XVIIIe siècle. Rentrées dans l'ordre, ces tribus virent transporter au milieu d'elles les Guerouân révoltés, en 1183[3] (1769), puis sept ans plus tard, les 'Abîd des ports de la côte dont le sultan Sidy Mouḥammed voulait châtier la turbulence[4]. Le sultan ordonna aux Khloṭ et aux Ṭlîq de se partager les 'Abîd, leurs femmes et leurs enfants, et de les employer aux travaux des champs. Il pardonna peu de temps après à sa milice noire et cet événement ne paraît pas avoir laissé de traces dans la population actuelle du Khloṭ et du Ṭlîq.

Sous Moulay 'Abd ar-Raḥmân, une partie des Khloṭ et des Ṭlîq, devenus nâïba depuis la chute des Mérinides, fut réintégrée dans le guîch pour surveiller les tribus algériennes qui avaient quitté l'Algérie, fuyant devant la conquête française, et s'étaient installées dans le Saïs.

1. *Ibid.*, p. 111.
2. *Ibid.*, p. 112.
3. *Ibid.*, p. 144.
4. *Ibid.*, p. 149.

En 1262 enfin (1845), les Khloṭ et les Ṭlîq se soulevèrent contre leur qâïd, sous le commandement de Sî Boû Selhâm Al-Qart Al-Kholṭy, et entraînèrent la ville d'El-Qçar dans leur rébellion. Le qâïd nègre Farrâdjy, gouverneur de Fès, fut chargé de les combattre. Il livra autour d'El-Qçar quelques combats indécis, mais réussit à détacher les Ṭlîq des Khloṭ et à les attirer à lui. Les Khloṭ, se voyant trahis, s'enfuirent et El-Qçar capitula[1].

Depuis cette époque aucun événement n'est venu troubler les paisibles plaines du Lekkoûs.

1. Cf. *Archives marocaines*, II, p. 32-33.

III

ETHNOGRAPHIE

§ 1. — *Le type humain.*

Si les notions précises que nous possédons sur les Khloṭ et les Ṭlîq établissent leur parenté avec les tribus d'Arabie, cette origine est pleinement confirmée par l'analyse de leur type humain, par l'observation de leurs mœurs et coutumes, par l'étude de détails ethnographiques et ethnogéniques qui ont subsisté à tous les croisements.

Les tribus de Khloṭ et de Ṭlîq sont arrivées au Maghreb toutes formées, et depuis leur entrée dans ce pays aucune modification sensible ne s'est produite dans leur composition, en dehors des alliances qu'elles ont dû contracter avec des femmes étrangères, berbères et autres, durant leur traversée de l'Afrique et leurs séjours dans les différentes provinces du Maghreb, avant leur installation définitive dans le Habaṭ.

M. Mouliéras signale le singulier classement *indigène* des tribus du nord-marocain en R'omâra (Ghomara) et Çanhâdja [1]. Cette division, très répandue en effet, non seu-

1. Cf. Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, II, p. 259-260.

lement dans le peuple, mais aussi chez les gens lettrés, ne repose sur aucune base sérieuse; elle paraît seulement évoquer le souvenir d'alliances contractées autrefois par les tribus arabes avec les deux grandes tribus berbères, au cours de leurs luttes pour ou contre les dynasties régnantes. Le soulèvement des R'omâra en faveur des Idrîsides, leurs fréquentes révoltes contre les sultans rendent vraisemblable cette manière de comprendre et d'expliquer la division en R'omâra et Çanhâdja de toutes les tribus du nord du Maroc.

La division qui nous a été donnée dans la région étudiée ne correspond pas exactement à celle de M. Mouliéras : les Khloṭ et les Ṭlîq y sont considérés comme Çanhâdja. Il est d'autant plus curieux de voir figurer deux tribus arabes hilaliennes parmi les Çanhâdja, que les tribus hilaliennes du Nedjd, déportées dans la Haute-Égypte par le khalife Al-'Azîz, furent lancées vers l'an 444 de l'hégire sur les Çanhâdja de Tunisie, par le khalife Al-Moustancir contre qui le sultan d'Ifrîqya s'était révolté. Les Hilaliens entrèrent donc au Maghreb en ennemis de ces mêmes Çanhâdja au nombre desquels on les range aujourd'hui.

Le type le plus généralement répandu des indigènes du Khloṭ et du Ṭlîq est franchement sémitique, comme celui des tribus arabes : le teint brun, les cheveux, la barbe et les yeux noirs, le visage allongé, le nez proéminent. Les Khloṭ et les Ṭlîq sont généralement de taille assez élevée, bien pris, vigoureux sans être gros.

Tel le type général : il admet naturellement quelques exceptions. On trouve des hommes courts et gros et quelques rares types roux, blonds ou châtains. Les châtains foncés tirant sur le noir sont assez fréquents. Quelques membres de la famille des Oulad Boû 'Acha, اولاد بو عشة, (Khloṭ-Oulad 'Amrân) sont châtains, tirant sur le blond,

et ont les yeux gris clair. Nous avions cru, d'après certains renseignements donnés par les Oulad Boû 'Acha eux-mêmes, qu'ils n'étaient pas Khloṭ, mais originaires de la province de Doukkâla. Après une enquête plus approfondie, nous nous sommes rendus compte que les Oulad Boû 'Acha ont habité la région de Doukkâla avec tous les Khloṭ au commencement de leur séjour au Maroc, mais qu'ils ne sont pas de la race des Doukkâla. La couleur de la barbe et des cheveux de certains Boû 'Acha doit donc provenir simplement de quelques croisements de races, ou de l'introduction dans la famille d'une femme berbère ou rifaine.

Les femmes khloṭ et ṭlîq sont en général de taille moyenne, bien prises, les épaules larges et droites, les hanches et le postérieur très développés; le modelé des bras est beau, les attaches assez fines, les extrémités petites, malgré les travaux auxquels elles sont assujetties. Elles ont le teint brun, les cheveux noirs et gros, les yeux noirs, les dents très blanches et régulières.

En résumé, sans donner précisément de très beaux types, car hommes et femmes sont plutôt généralement laids, la race khloṭ et ṭlîq est saine et vigoureuse et s'est conservée assez pure.

Les Khloṭ et les Ṭlîq parlent uniquement la langue arabe, avec la prononciation habituelle aux gens de la campagne, qui consiste entre autres particularités à donner le son « *gue* » au ق et au ك et à ajouter la terminaison *i* à la fin de la plupart des temps des verbes à terminaisons muettes. C'est ainsi qu'ils disent ديرى *dîri* pour دير *dîr* (faire), رقدى *regdi* pour رقد *reqd* (dormir), etc. Les femmes ont en parlant un accent traînant et larmoyant, et généralement des voix de paon.

§ 2. — *Le costume.*

Le costume primitif des habitants du Khloṭ et du Ṭlîq, comme de tous les Arabes, est le *ḥâïk*, حايك, longue pièce de laine blanche de 12 coudes, ذراع, environ 6^{m},50 de longueur sur 4 de large, dans lequel les hommes s'enveloppent comme dans une toge. Beaucoup, actuellement encore, portent ce ḥâïk sur la peau et n'ont pas d'autre vêtement.

Cependant la grande majorité porte habituellement la *qachchâba*, قشّابة, chemise de coton blanc, sans manches, mais avec des empiècements d'épaules assez larges qui tombent jusqu'à moitié de l'arrière-bras. Cette chemise n'est serrée par aucune ceinture ; toutefois les travailleurs se ceignent souvent d'une ceinture rouge ou d'une corde de palmier nain, *chertṭ ed-daum.*

Le haïk est généralement tissé à El-Qçar par des tisserands à qui les gens de la campagne apportent la laine filée dans les villages, par les mêmes procédés que nous avons décrits pour El-Qçar. Quelquefois aussi les haïks sont tissés par des tisserands d'El-Qçar qui vont s'installer dans de gros villages ; enfin, dans certains villages importants on trouve des femmes qui tissent elles-mêmes. Chez les Bedaoua ce sont toujours les femmes qui tissent les haïks et les étoffes de laine servant à faire les djellabas.

Les gens un peu aisés, qui ne travaillent pas eux-mêmes, portent, au lieu de la qachchâba, la *tchâmîr*, تشامير, qui diffère de la qachchâba en ce qu'elle est garnie de longues et larges manches pagodes, comme celles du cafetan des citadins.

Le haïk traditionnel est souvent remplacé aujourd'hui par

la *djellâba* en laine rousse commune, dite « de *beroual* », بروال. Le *beroual* est la laine rousse. Les gens plus aisés portent aussi des djellabas de laine blanche. Enfin, dans les parties du Khloṭ et du Ṭlîq voisines des montagnes ou du Sâḥel, les habitants ont des djellabas noires comme celles des Djebala, mais toujours longues.

Les Khloṭ et les Ṭlîq ne portent jamais de pantalons, si ce n'est pour monter à cheval, en cérémonie, et encore s'en passent-ils souvent. Ils sont coiffés d'un simple turban, *rezza*, de mousseline blanche roulé autour de la tête, sans tarbouche. Un bout du turban est posé à plat de façon à recouvrir le haut de la tête; le reste est enroulé autour de telle sorte qu'il maintient l'extrémité de la mousseline sur le sommet du crâne. Le turban mal roulé des gens du peuple s'appelle *ched*, شد.

Les laboureurs, *ḥarrâth*, et les pâtres, *sarâh*, portent souvent autour de la tête une petite corde en poils de chameau, lorsqu'ils n'ont pas la tête complètement nue, ce qui est encore le cas le plus fréquent. Les jeunes gens et, en général, tous les célibataires se coiffent d'un mouchoir de coton imprimé en couleurs ou brodé, *dourra mzoûga* ou *maṭroûza*, de provenance allemande acheté à El-Qçar.

La *chkâra* (sacoche) de cuir n'est pas d'un usage général. Les gens aisés les portent seuls; ils les reçoivent de la montagne ou les achètent à El-Qçar, centre de fabrication des chkâra vulgaires. Les plus belles et les plus soignées viennent de Fès et de Marrâkech.

Dans leurs villages, les Khloṭ et les Ṭlîq sont généralement nu-pieds; la chaussure, pour eux, n'est pas destinée à protéger le pied, c'est un luxe. Dans la partie sablonneuse des environs d'Al-'Arâïch, les habitants ne mettent de chaussures que pour venir en ville ou au marché. Dans la région montagneuse du Khloṭ, au contraire, les laboureurs et les pâtres se chaussent presque tous de *belr'a* pour leur travail. Souvent les pâtres mettent une chaussure

spéciale appelée *refâfes,* رفافس, et composée d'un morceau de peau de bœuf non tannée, un peu plus grand que le pied, de façon à recouvrir les doigts de pied et le talon en se repliant aux extrémités du pied; à cette semelle est adapté, sur le dessus du pied, un filet en corde de laine ou en ficelle de palmier nain, qui se ferme à la cheville et maintient le morceau de peau. Les poils de la peau ne sont pas enlevés : ils restent à l'intérieur. La chaussure, laissée très large, doit pouvoir être garnie de paille.

Les vêtements que nous venons de décrire sont usités par la majorité de la population pour les besoins de la vie quotidienne. Les gens les plus riches n'en portent pas d'autres dans leurs villages; les jours de fête, les pauvres mettent le même costume, mais plus propre. Les gens riches ou simplement aisés ne s'habillent guère que pour monter à cheval. Leur costume se compose alors, outre le turban et la tchamîr, d'un cafetan de drap de couleur recouvert de la *faradjya* en mousseline, le tout serré à la taille par une ceinture de cuir brodée de soie, appelée *meḍâmma*, faite à Fès ou à Marrâkech. Sous ce cafetan, ils mettent un pantalon à jambes assez longues, descendant jusqu'à la cheville : c'est le *serouâl mokhazny.* Ils enroulent enfin, par-dessus ce costume, un haïk de fine laine, transparent, fabriqué à Fès ou dans le R'arb; les femmes khloṭ n'en fabriquent pas.

Le costume du cavalier n'est complet qu'avec le *soulhâm* ou *selhâm*, سلهام, qui recouvre le haïk, soulhâm de laine blanche fine ou de drap bleu marine foncé, souvent les deux; en ce cas, le soulhâm blanc est en-dessous, celui de drap par-dessus, les deux capuchons flottant sur le dos du cavalier avec leurs glands de soie. Le soulhâm marocain diffère du burnous algérien en ce qu'il n'est pas, comme ce dernier, fermé sur la poitrine par une sorte de broderie de soie appelée *chebka*, mais simplement cousu; il n'est pas orné non plus de pompons de soie comme les burnous

d'Algérie, mais d'un simple gland de soie à la pointe du capuchon. Les soulhâm de drap de couleur autre que bleu marine ne sont pas usités en Khloṭ ni en Ṭlîq.

Pour monter à cheval en vue du jeu de la poudre, *la'b el-bâroûd*, le élégants retiennent leur haïk sur la tête au moyen d'une cordelière de soie de couleur, *madjdoûl* et *ḥammâla*, appartenant à leur femme préférée ou à leur maîtresse dont ils portent ainsi les couleurs. Les gens graves retiennent le haïk sur leur tête par une simple corde en poils de chameau. Le drapage du haïk est également maintenu par les cordelières de soie qui supportent l'une le sabre, l'autre le poignard.

Les cavaliers sont chaussés, soit de babouches fines dites *belr'a seriksya*[1], soit de babouches sans semelles, simples chaussons de cuir souple muni d'une patte de cuir montant sur le cou-de-pied pour le protéger contre l'étrier, et fixé à la jambe au-dessus de la cheville par un cordon de soie. Ces babouches sont appelées *belr'a er-rekoûb*, babouches de cavaliers, ou encore *khoûf*. Les Khloṭ portent également des bottes en cuir souple, à semelles simples, brodées de soie, d'or et d'argent, et moins hautes de tiges que les bottes algériennes. Toutes ces chaussures d'homme sont indistinctement en cuir jaune.

Avec le costume, il convient de décrire en détail la selle, qui complète l'équipement du cavalier.

La selle, *sarj* ou *serîja*, se compose d'une armature de bois appelée *'aḍam*, recouverte d'une première enveloppe de cuir qui dissimule exactement les deux montants de bois et l'intervalle qui les sépare, formant ainsi le siège de la selle. Un deuxième revêtement de cuir plus grand

1. Littéralement « babouche circassienne », nom qui leur a été donné probablement parce que la mode en a été importée d'Orient par des Turcs ou des Circassiennes.

et brodé de soie est placé sur le premier. Par dessus se place la housse, *r'abbâra*, en drap de soie ou en velours. La *rabbâra* classique est en drap rouge, mais il en existe de toutes les couleurs, brodées d'argent et d'or : les gens riches déploient un très grand luxe pour les selles de parade; il y a peu de ces selles dans le Khloṭ, quelques-unes existent dans le Ṭlîq, Le nombre des r'abbâra est également illimité et on se sert souvent de la même selle dont on change l'aspect en la couvrant de r'abbâra simples ou luxueuses selon les circonstances.

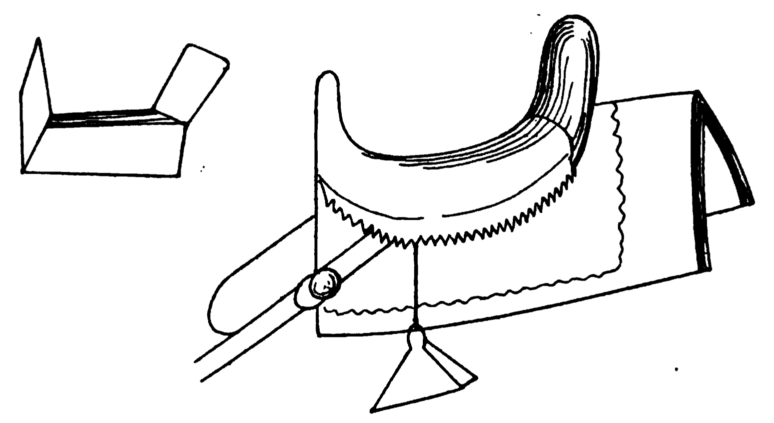


Fig. 24. — 'Adam et selle entière.

En-dessous de l''aḍam, sur le dos du cheval, se placent les tapis de selle, en feutre, qui sont toujours au nombre de douze, chacun d'une couleur différente. Un treizième tapis, en feutre blanc, appelé *al-'arrâqa*, العرّاقة, (qui absorbe la sueur du cheval), est placé directement sur le dos de l'animal : il protège les autres tapis et on le change dès qu'il est durci par la sueur. Le paquet des douze tapis s'appelle *terchîḥ*, ترشيح.

Un morceau de soie de la couleur de la selle, appelé *zîf*, زيف, couvre la partie supérieure des tapis, derrière le

trousquin. Les étriers, *rikâb*, en fer pour les selles ordinaires, sont attachés à la selle par des cordes de cuir tressé et teint en rouge, appelées *es-seboût*, السبوت, qui passent dans des anneaux de fer fixés à l'armature de la selle. Pour les selles de luxe, les étriers sont dorés ou argentés suivant que les broderies de la selle sont en or ou en argent, et les *seboût* sont des cordelières de soie, en cinq ou six doubles, de la couleur du vêtement de la selle.

Le poitrail, *ad-dâïr*, الداير, est, pour les selles ordinaires, une simple bande de cuir en double épaisseur, de la longueur nécessaire et de cinq à six centimètres de hauteur, fixée par ses deux extrémités au revêtement de cuir de la selle, mais partagée de façon à se boucler sur le côté gauche. Pour les selles communes, la boucle est une simple boucle de cuivre ou une grosse boucle dite « à *fekroûn* » ڢكرون (à tortue), nom qui vient de la forme donnée à la partie supérieure de la boucle, qui ressemble à l'écaille d'une petite tortue.

Les *fekroûn* des selles de luxe sont faits à Fès et à Marrâkech; ils sont en métal doré, argenté ou niellé, et ciselés. Dans ce cas, le poitrail lui-même est brodé de soie de la couleur de la selle et il est souvent recouvert de drap, de même couleur, avec des broderies de soie et d'or.

Enfin les selles de grand luxe, pour les cérémonies, ont quelquefois pour poitrail ce qu'on appelle le *dâïr tlemsany* (de Tlemcen), parce qu'autrefois ces poitrails, d'origine andalouse ou turque, étaient fabriqués uniquement à Tlemcen. Le daïr tlemsany est un poitrail large de $0^{m},20$ au moins, orné, dans le bas, d'un feston de $0^{m},10$ de largeur aux extrémités, mais qui va en s'élargissant en sorte que le feston du milieu a $0^{m},20$ de large, ce qui donne à cet endroit au poitrail une largeur totale de $0^{m},40$. Le dâïr tlemsany est toujours brodé d'or; le fond est de la couleur de la selle : il s'applique sur le véritable poitrail et n'est

qu'un ornement inutile et lourd. Il est garni de deux *fekroûn*, un de chaque côté. On en fait de très riches, avec des perles fines et des pierreries. Les plus beaux que nous ayons vu en Khloṭ et Ṭlîq, ou plus exactement en Ṭlîq, étaient dorés avec des ciselures remplies d'émaux de couleur.

La sangle, *el-ḥezâm*, est en cuir ordinairement recouvert de drap rouge. Le sanglage s'opère à l'aide de lanières de cuir qui rapprochent deux anneaux placés chacun à

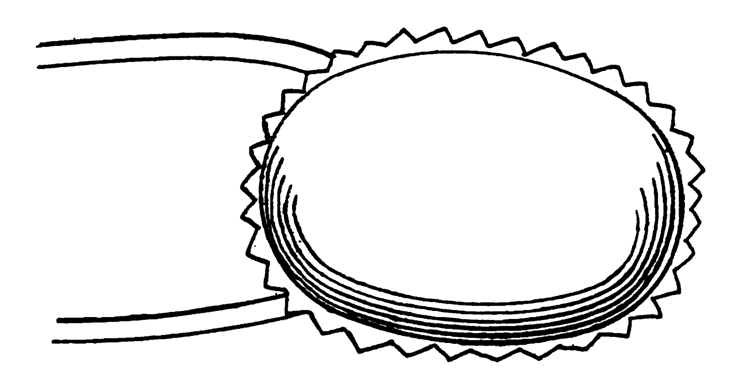


Fig. 25. — Fekroûn commun en métal nickelé, de fabrication allemande.

l'extrémité de la sangle, de telle sorte que la sangle enveloppe le cheval et la selle en passant sous les *r'abbâra* (housses). Dans les selles de luxe, le drap qui recouvre le cuir est de la couleur de la selle avec des broderies de soie et d'or dans les parties restées visibles de chaque côté.

Le mors s'appelle *el-ledjâm*, اللجام, mot qui, dans le langage courant, signifie l'ensemble du mors, avec les montants, le frontail, les brides et le mors lui-même. Si l'on étudie l'objet en détail, le mors seul s'appelle *el-fâs* (la hache), les montants et le frontail s'appelle *el-qoûb* (le ca-

puchon, ce qui se met sur la tête) les œillères *ad-drâreq* (l'écran), les brides *aç-cerâʿa* ou *ach-cherkât*.

Les brides ordinaires se composent d'un mors de fer, de montants de cuir brodés de soie rouge, d'un frontail de cuir nu, d'œillères de cuir brodées de soie rouge, des brides de cuir avec un passant de soie rouge.

Les brides de luxe sont également en cuir, les broderies de soie étant de la couleur de la selle, les brides en tresses de soie de la même couleur, le mors doré ou argenté.

On ajoute à ce harnachement ce qu'on appelle *et-techkerât*, التشكرات, ornement composé d'un large frontail de

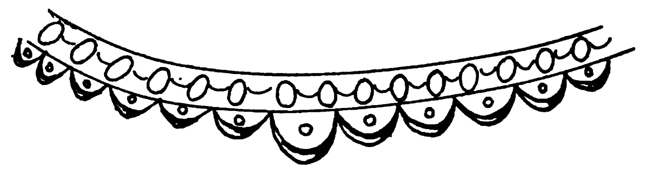


Fig. 26. — Dâir tlemsâny.

drap avec des losanges de ganse de soie, et de franges qui recouvrent les yeux du cheval et de deux grosses cordelières de soie qui sont réunies sous l'encolure du cheval par un gros gland à longues franges, *el-kerâra*, الكرارة. Tout cet appareil est attaché sur le haut des montants de la bride par des cordonnets de soie. *Et-techkerât* est également de la même couleur que la selle et que la bride; il y en a en soie et en soie et or.

Le plus souvent, le cavalier actionne son cheval du coin de l'étrier; cependant il met parfois des éperons. L'éperon arabe est connu : c'est une longue tige de fer ronde, pointue à l'extrémité qui se fixe au talon par un cordon de soie attaché sur le cou-de-pied. On fabrique également des éperons de luxe, dorés ou argentés. L'éperon s'appelle ici *al-mahamez*, المهمز.

Le costume de la femme khloṭ et de la femme ṭlîq est des plus simples. Il se compose d'une robe unique appelée *izâr*, ازار, ou plus communément *lizâr*, لزار. C'est une pièce de cotonnade blanche, unie ou brochée de 16 coudes de longueur qu'on coupe en deux et qu'on coud ensemble dans le sens de la longueur, de façon à obtenir une pièce d'étoffe de 8 coudes, 4^m,40 environ de longueur; pour l'élargir on ajoute souvent deux coudes qu'on coupe chacun en quatre pour avoir une bande de 8 coudes de long sur une largeur égale au quart de la largeur de l'étoffe. Cette bande se place entre les deux morceaux de cotonnade et se coud avec chacun d'eux, dans le sens de la longueur. La largeur moyenne de la cotonnade employée est de 1 coude 1/2, ce qui donne au lizâr une largeur de 3 coudes et, avec la bande rajoutée au milieu, de 3 coudes et 1/3 environ.

La femme se roule dans ce *lizâr*, qui est attaché sur la poitrine par deux broches d'argent ou de cuivre appelées *katfyât*, كتفيات, et serré par une ceinture, *ḥazam*, analogue à celle qui sert à la coiffer, ou une ceinture de laine, *kourzya*, ou simplement par un morceau d'étoffe quelconque, ou encore par un bout de corde ou de ficelle. Quelquefois elle porte sous le lizâr une chemise, *tchâmîr*.

Les femmes de la campagne n'ont jamais de pantalon et sont toujours pieds nus. Lorsqu'elles mettent des chaussures dans les grandes fêtes ou dans les cérémonies de mariage, ce sont des babouches rouges portant sur le cou-de-pied un petit ornement de cuir vert; cette chaussure s'appelle *reḥya*, رحية; la plupart des femmes n'en possèdent pas.

La coiffure est assez compliquée. Les femmes khloṭ et ṭlîq portent deux grosses tresses prises au-dessus des oreilles et tressées avec des fils de laine bleu foncé, de façon à allonger la natte. Ces nattes sont généralement relevées sous les oreilles et ramenées derrière la nuque où

elles se croisent pour être ramenées ensuite et nouées sur le devant de la tête.

Quand la femme s'habille, elle laisse tomber les nattes sur la poitrine. Ces nattes s'appellent *el-groûn*, الگرون, (les cornes).

Les femmes pauvres portent sur la tête un mouchoir de coton bleu ou rouge à points blancs et roulent autour un turban blanc ou un simple mouchoir de couleur, en coton également, sans franges. Les femmes riches se coiffent d'un mouchoir blanc par-dessus lequel elles placent un foulard de soie, dit *sebnya roûmya*, سبنية رومية, mouchoir romain, c'est-à-dire fait en Europe. Au lieu du turban blanc des femmes pauvres, elles mettent sur leur tête une ceinture de soie rouge avec des tissages de couleur, nouée derrière la tête et dont les pans et les franges retombent sur les épaules et dans le dos. Ces ceintures s'appellent *ḥezâm el-koubâya* (de bourre de soie), par opposition à la ceinture des femmes de la ville, que les femmes arabes appellent *ḥezâm ez-zerdkhân*, حزام الزردخان, du nom du mode de tissage dont on la fait.

Les femmes riches, pour les cérémonies et les fêtes, portent le même costume que les citadines : foulards de soie et foulards dorés sur la tête, cafetan de drap, *ṭfîn*, ceinture de soie goudronnée, babouches de peau de couleur avec des broderies de soie et d'or (cherbils), mais jamais de pantalons.

Comme bijoux, les femmes portent habituellement des bracelets *debâlij*, دبالج, (*nebâlât* dans le Khloṭ), torsades d'argent, souvent à un titre très bas, mais jamais en cuivre. Plus les bracelets sont lourds, plus ils sont recherchés : on en trouve qui pèsent jusqu'à 250 gr. l'un. Après le bracelet, les bijoux les plus indispensables sont les *bezâïm*, بزايم, (*katfyât* dans le Khloṭ) : ce sont deux

broches d'argent assez massives reliées entre elles par une forte chaîne d'argent. Ces broches servent à attacher le lizâr sur les deux côtés du haut de la poitrine, au-dessus des seins.

Pour les jours de fête, les femmes ajoutent les boucles d'oreilles, *'allagât* علاقات, (*kharas* à El-Qçar) qui sont un appareil assez compliqué, composé de la boucle d'oreille elle-même, sorte d'anneau d'argent très large, ouvert d'un côté, qui s'élargit, du côté opposé à l'ouverture, en une plaque ajourée et festonnée de 0m,002 à 0m,005 d'épaisseur:



Fig. 27. — Katfyât.

au bas de cette plaque sont attachées quatre chaînettes d'argent de 0m,15 de long terminées chacune par un triangle d'argent et ornées de corail. Au haut de la plaque ajourée s'attache une autre chaînette qui va d'une boucle à l'autre, en passant sur la tête, au sommet de laquelle elle est attachée par un crochet : cette chaînette supporte ainsi le poids de tout l'appareil.

Les *khalkhâl*, bracelets de cheville, portés dans presque tous les pays musulmans et appelés *mqaïs* dans le Khloṭ, sont des bracelets plats et ciselés en argent de très bas titre, s'ouvrant en deux à l'aide d'une charnière, et fermés par deux plaques d'argent au milieu desquelles se trouve

un clou saillant d'argent; la fermeture constitue une charnière mobile dont les parties inférieure et supérieure sont fixées à un côté, la partie centrale à l'autre. Cette partie s'encastre entre les deux autres et un clou d'argent atta-

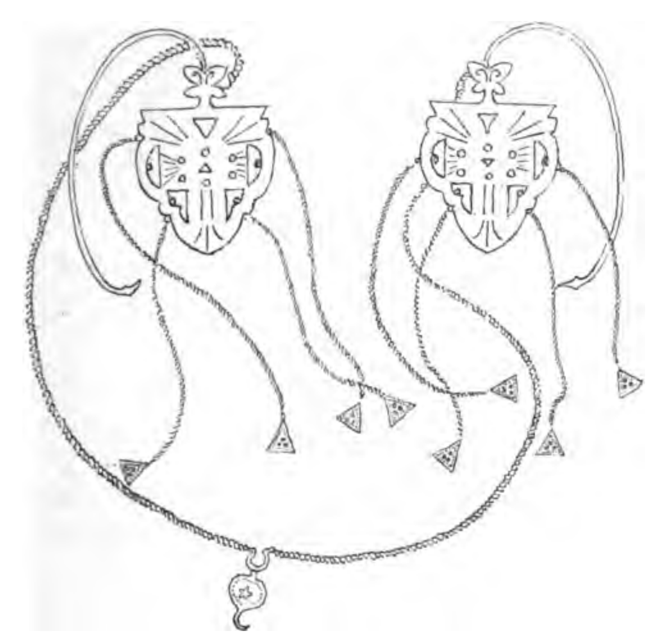


Fig. 28. — 'Allagât.

ché au bracelet par une chaînette ferme le bracelet en passant dans les trois parties qu'elle maintient réunies.

Les femmes khloṭ et ṭlîq portent également plusieurs colliers composés de corail (*mourdjân*). de pièces d'argent percées et de perles de verres (*dibya*), le tout réunis par du gros fil; les colliers portent le nom de *tâzera*, تازرة.
Elles portent aussi des bagues d'argent de très bas titre.

Ces bijoux ne sont pas fabriqués dans la tribu, mais à El-Qçar, par des Juifs qui les vendent assez cher. Les *debâlij* coûtent jusqu'à une douzaine de douros, les *bezâïm*

quatre douros environ, les *'allâgât* quatre douros, les *khalkhâl* de douze à quinze douros, les colliers de corail de deux à vingt douros, les colliers de perles cinquante centimes, les bagues d'argent deux ou trois pesetas.

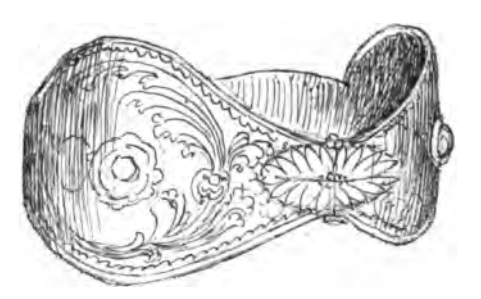


Fig. 29. — Mqaîs.

§ 4. — *Le tatouage* (*el-ouchâm*).

Les Khloṭ et les Ṭlîq, hommes et femmes, portent de nombreux tatouages, mais les hommes n'y attachent pas la même importance que les femmes qui mettent en ce cas, au service de leur coquetterie, toutes les ressources de leur imagination. Les femmes de la tribu reconnaissent entre elles à quelles fractions elles appartiennent d'après le genre des détails du dessin, et des traits ou des points dont le tatouage est formé, et qui varie selon l'*'arf*, la coutume de chaque fraction[1].

Il nous a été impossible de nous faire donner toutes ces distinctions. Le tatouage que nous allons décrire est usité chez les Khloṭ, les Ṭlîq, les Sefiân, les Benî-Mâlek et dans tout le R'arb. Le tatouage des tribus berbères est beaucoup

1. Nous avons vu la même coutume dans le Faḥç. Cf. *Archives marocaines*, I, p. 175.

plus compliqué, et les femmes berbères portent aussi beaucoup plus de tatouages que les femmes arabes.

Le tatouage le plus usité est celui dont les dessins sont formés par une série de petites croix qu'on appelle *debbân*, دبان. Quelquefois cependant les dessins sont un peu plus compliqués et présentent les motifs suivants :

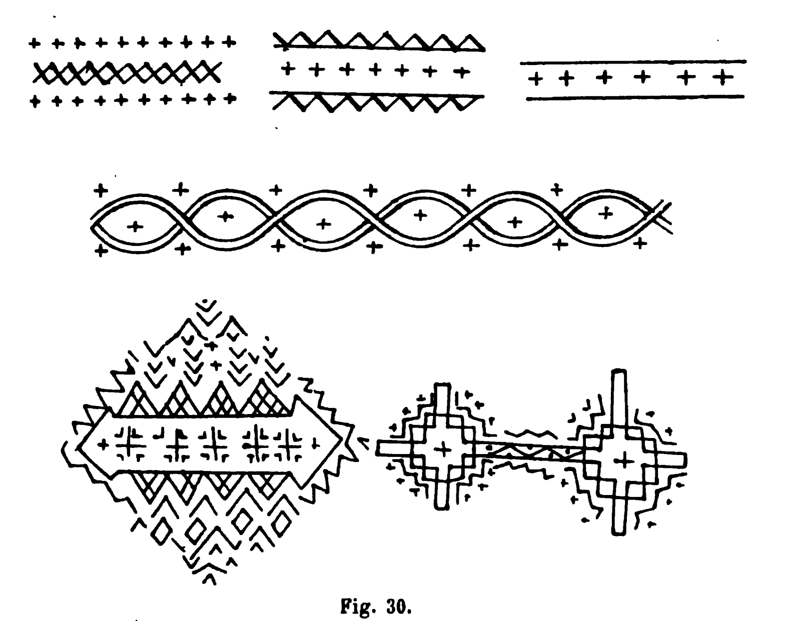


Fig. 30.

Ces motifs, d'ailleurs, servent toujours à former les mêmes dessins, colliers, gantelets, chaussettes, etc. Le tatouage complet d'une femme comprend : le *r'mâz*, غماز, petite croix entre les sourcils ;

L'*'ayacha*, عياشة, deux petits traits sur un côté du nez ; elle ne se porte que d'un seul côté, à droite ou à gauche, suivant la fraction de tribu. Lorsqu'un Arabe est frappé par la mort de ses enfants, il met aux nouveaux nés l'*'ayâcha* qui doit les faire vivre ; les mâles la portent également ;

Le *khdâd*, خداد, petite croix sous chaque œil ;

La *nyâfa*, نيافة, petite croix au bout du nez ;

La *syâla*, سيالة, série de croix verticale au menton ; nous avons signalé ce tatouage chez les Faḥçya ;

La *regma*, رگمة, trois séries verticales sur la gorge ;

Le *ceder*, صدر, plastron triangulaire en haut de la poitrine ;

Les *ouchâm dhra'ïn*, وشام ذرعين, deuxban des sur chaque bras, depuis l'épaule jusqu'au coude ;

Les *ouchâm zâned*, وشام زاند, cinq ou six rangées autour du poignet ;

Les *ḥenâïch*, حنايش, une bande sur chaque avant-bras ;

Les *sebâïl es-sebbeïn*, سبايل السبين, gants sur les mains ;

Les *debâben es-sebbeïn*, دبابن السبين, une croix sur chaque phalange ;

La *selsela* (ou *sensela*) *el-fakhḍeïn*, سلسلة الفخضين, chaîne à l'intérieur de chaque cuisse ;

Les *nakhâl el-fakhḍeïn*, نخال الفخضين, entrelac sur chaque cuisse, au-dessus du genou ;

Les *khalkhâl*, cinq ou six rangées de croix à la cheville.

Beaucoup de femmes n'ont pas le tatouage complet, mais il n'en est pas une qui ne soit pas du tout tatouée ; elles ont toujours au moins la *syâla* au menton. Quelques-unes cependant ajoutent encore au tatouage complet : elles tatouent le bas-ventre, au-dessous du nombril et y mettent des dessins variés, tantôt une série de douros ḥassany qui remontent jusqu'au nombril, tantôt un palmier planté entre les jambes et dont les palmes s'étalent sur le ventre, tantôt un cheval sellé ; bref, tous les dévergondages qu'elles supposent susceptibles d'exciter les sens un peu alourdis de leurs mari. Le palmier est sans doute l'emblème de la fécondité ; les douros indiquent probablement que la femme est un trésor, ou qu'elle coûte cher ; le cheval rappelle à l'homme qu'il doit toujours être un cavalier accompli et triomphant.

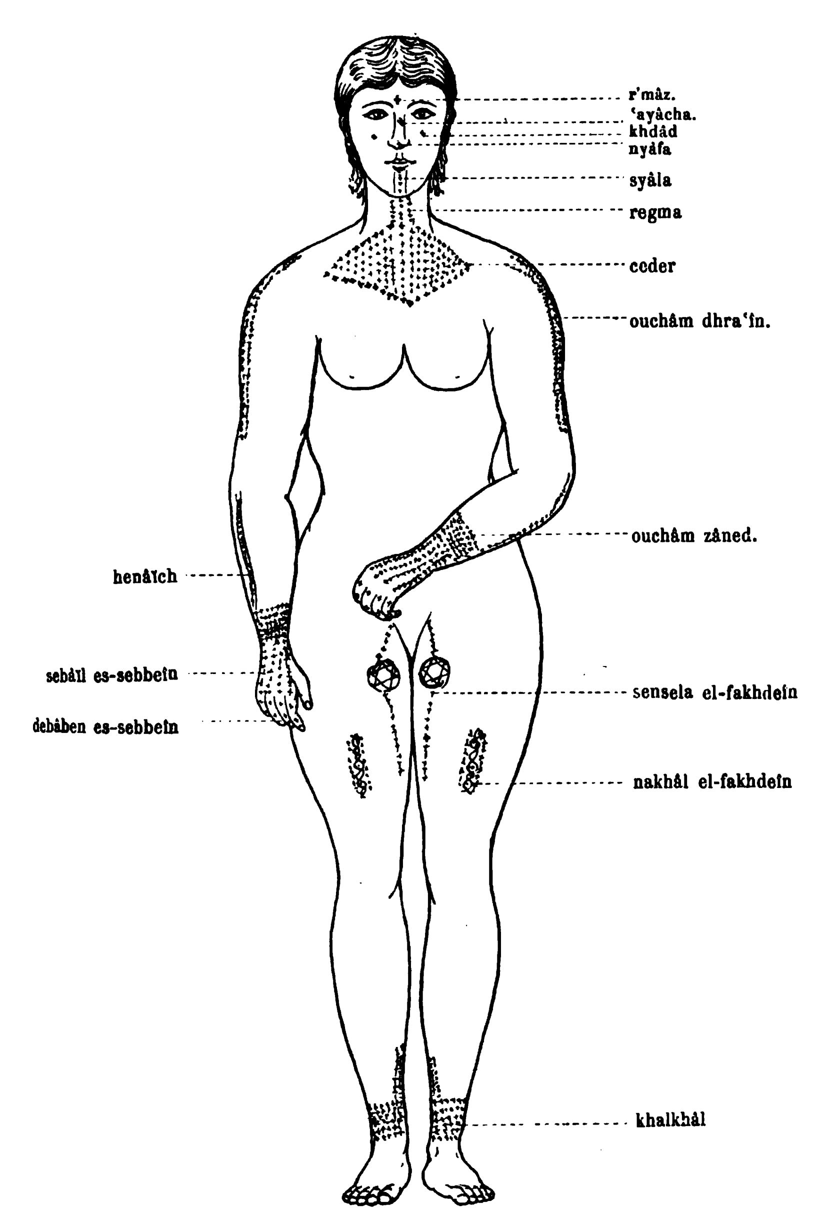


Fig. 31. — Femme khlot tatouée.

Les hommes portent quelquefois certains tatouages : au bout du nez, un trait vertical ; aux phalanges des mains, une petite croix sur chacune, enfin les tatouages des épaules et du haut de l'arrière-bras (*ouchâm dhraʿîn*).

Le tatouage se fait à l'aide d'épines de figuiers de Barbarie ; les traits seulement se font avec la pointe d'un couteau. Il n'y a pas d'âge fixé pour cette opération, et il arrive souvent qu'une femme qui, enfant, n'a été que peu tatouée et qui espère augmenter ainsi ses charmes, se fait compléter après son mariage.

Le tatouage comprend trois opérations, à un jour d'intervalle :

1° Le premier jour les dessins sont tracés au noir de fumée, *ḥamoûm*, puis la peau est percée et les ouvertures immédiatement enduites de noir de fumée ;

2° Le lendemain on passe sur les tatouages du bleu, *nîla* ;

3° Le surlendemain on passe du safran.

Souvent on ne fait qu'une opération au noir de fumée, mais en ce cas la cicatrisation se fait difficilement, dit-on, et il se produit de la suppuration. Il arrive d'ailleurs très souvent que les femmes sont malades des suites de cette opération.

Les tatoueuses, *ouchchâma*, sont des professionnelles ; il n'y en a pas dans tous les villages, mais on les fait venir et les meilleures sont connues et très recherchées. On les paye rarement en argent, mais en poules, œufs, beurre et quelquefois en moutons. On cite un riche arabe du Khloṭ qui, ayant fait tatouer sa femme préférée, a donné à l'ouchchâma deux moutons, des poules, un grand pot de beurre, une pièce de mousseline et un foulard de soie. On dit, il est vrai, que cette femme est tatouée sur toutes les parties du corps, même les plus intimes.

§ 5. — *L'armement.*

L'armement des tribus arabes de la vallée du Lekkoûs est loin d'être aussi perfectionné que celui des tribus djebaliennes de la région de Tanger[1]. La proportion des armes européennes y est beaucoup moins élevée et, bien que de fréquents conflits éclatent entre Khloṭ et Ṭlîq, ou entre Arabes et Djebala, les populations que nous étudions ne sont pas constamment sur le pied de guerre, comme dans la province de Tanger. Il est facile de s'en rendre compte en remarquant le petit nombre d'hommes armés qu'on rencontre sur les marchés d'Al-'Arâïch, d'El-Qçar et du Khloṭ, lorsqu'on vient de Tanger dont le marché est fréquenté par des Djebala portant tous leur fusil sur l'épaule.

L'ancien fusil à pierre, le *moukaḥla*, diminue de jour en jour pour être remplacé par des armes européennes. Cependant il en existe encore un grand nombre chez les Khloṭ et les Ṭlîq. On distingue quatre modèles de fusils à pierre :

1° Le *moukaḥla sebâ'ya* مكحلة سباعية, ainsi nommé parce que son canon a sept palmes (*chber*) de longueur ; il est devenu très rare en Khloṭ et Ṭlîq où on le remplace peu à peu par des fusils européens, mais autrefois il était très employé par les tribus montagnardes comme arme à longue portée ;

2° Le *moukaḥla sedasya*, مكحلة سداسية, dont le canon mesure six palmes de longueur ; ce sont les fusils dont se servent les Djebala et les gens de la plaine pour le *la'b el-baroûd* (jeu de la poudre) à pied ; ils sont les plus nombreux en Khloṭ et Ṭlîq ;

1. Sur l'armement des Djebala, cf. *Archives marocaines*, I, p. 176 et seq.

3° Le *moukḥla khammâsya*, مكحلة خماسية, dont le canon a cinq palmes de longueur ; c'est le fusil des cavaliers, qui correspond à notre carabine et ne sert plus guère aujourd'hui qu'au *la'b el-bâroûd* à cheval. On en fait également à capsules, à Tétouan. Le nom de *khammâsya* s'applique beaucoup aujourd'hui au fusil Mauser (à cinq coups), mais alors, pour désigner le fusil indigène, on dit *moukaḥla khammâsya*, laissant au Mauser le nom de *khammâsya* tout court, ou bien encore on appelle le premier *khammâsya beldya* (du pays) et le second *khammâsya roûmya* (romain, c'est-à-dire chrétien) ;

4° Le *moukaḥla arba'ya*, مكحلة اربعية dont le canon a quatre palmes de longueur et qui correspond à notre mousqueton ; c'est une arme très courte, facile à dissimuler sous la djellâba et utilisée pour cette raison par les voleurs honteux : les brigands de grand chemin portent des armes apparentes et font même leurs coups à cheval.

Toutes ces armes sont fabriquées à Tétouan, à Al-'Arâïch et à Ouezzân ; on fait également à El-Qçar des batteries de fusil et des crosses, mais pas de canons.

Les fusils européens les plus répandus sont le fusil Gras (*sasboû*) et le Martini-Henry (*Boû Ḥofra*). Les Winchester et les Mauser sont très rares et ne se trouvent guère que chez les gouverneurs et chez quelques personnages riches et puissants.

L'armement du Khloṭ et du Ṭlîq, qui inspirait déjà des craintes au sultan sa'adien Al-Mançoûr en 1011 (1602), d'après le *Nozeht el-Hadi*[1], est aujourd'hui de 2.000 fusils dans le Khloṭ et de 1.500 dans le Ṭlîq. La moitié environ de ces armes sont européennes. Ces dernières, ainsi que les cartouches, viennent de Tanger et d'Al-'Arâïch. Les indi-

1. Cf. *Nozhet el-Hadi*, trad. Houdas, p. 286-287.

gènes vont les acheter dans ces deux villes, ou à El-Qçar même, chez des négociants juifs.

Nous avons déjà signalé le goût très vif des tribus voisines de Tanger pour les exercices de tir et d'escrime. Ce sport n'est pas moins en honneur dans les tribus arabes du Lekkoûs : il tient même une place importante dans la vie sociale des Khloṭ et des Ṭlîq. Le tir, l'équitation et l'escrime sont placés dans toute la partie nord-ouest du Maroc, sous le patronage et la bénédiction (*baraka*) de trois marabouts.

Sidy 'Allâl Al-Ḥâdj al-Baqqâly al-R'zâouy al-Madraceny, enterré chez les Benî-Madracen en R'zâoua, est le patron des tireurs de tous les Djebala du Nord.

Moulay Boû Chtâ al-Khammâr[1], en Fichtala, est le patron des tireurs et des cavaliers pour tout le R'arb, les Oudâyâ, les Cherarda, les Cheraga, les Oulad Djama', les Benî Ḥasan, les Oulad Al-Ḥâdj du Seboû, les Ḥayayna, les Benî Zeroual et les Benî Mesguilda.

Pour le Khloṭ et le Ṭlîq, le patron des tireurs, cavaliers et escrimeurs est Sidy 'Abdallah al-Meçbâḥy de Glâ.

Le descendant de Sidy 'Abdallah, Sidy Mouḥammad ben Aṭ-Ṭayyib Al-Meçbâḥy, est aujourd'hui le détenteur de la *baraka* qu'il donne aux *chiakh* (maîtres) de tir, d'équitation et d'escrime, *chiakh er-ramât*, *chiakh el-khyâla* et *chiakh asqâr*. Son père, Sidy Aṭ-Ṭayyib, est mort il y a environ trois mois, empoisonné par sa femme.

Les *chiakh* sont nommés de la façon suivante : les tireurs, cavaliers ou escrimeurs d'un douar ou quelquefois de plusieurs douars rapprochés se réunissent et vont avec quelques cadeaux trouver le *seyyid*, pour lui demander que « un tel » soit leur chaïkh. Le chérif reçoit les cadeaux

1. Sur ce personnage, cf. Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, II, p. 11 et seq.

et tous disent ensemble la *fâticha* (1[re] sourate du Qorân). Après avoir bu et mangé copieusement, ils rentrent chez eux.

Le chaîkh est en même temps *moqaddem* de Sidy 'Abdallah. Il réunit les offrandes qu'on fait au chérîf et qui se composent des amendes imposées aux maladroits ou à ceux qui manquent à une réunion, et du produit des collectes.

La *'amara* de Sidy 'Abdallah Al-Meçbâḥy a lieu sur la fin d'août. Tous les cavaliers, tireurs et escrimeurs des deux tribus s'y réunissent, et aussi les 'Aîssaoua, les Ḥamâdcha, les Djilâla, les Guenaoua, les Touhâma, en un mot toutes les confréries des deux tribus et d'Al-'Arâïch, proches de Glâ. Le *moûsem* dure trois jours : c'est un véritable *soûq* avec ses tentes-boutiques, ses marchands de cotonnades, d'étoffes, de babouches, de djellâba, de victuailles, sucre, thé, etc., moûsem très considérable, sans approcher cependant de celui de Moulay Boû Selhâm. On n'y trouve pas de Juifs. Pendant ces trois jours, les chorfa de Glâ nourrissent toutes ces confréries et un grand nombre d'étrangers.

Tireurs, cavaliers et escrimeurs du Khloṭ et du Ṭlîq forment donc une sorte de confrérie sous le patronage et la *baraka* de Sidy 'Abdallah al-Meçbâḥy de Glâ et sous la direction de son descendant. Cette confrérie a pour devise et cri de ralliement la formule suivante : بنية الجهاد في سبيل الله, *bi-nyat al-djihâd fi sabîl Allah*, (en vue de la guerre sainte sur le chemin de Dieu !) : c'est donc une association de *moudjâhidîn*.

L'idée de guerre sainte, sans être pour ces populations une préoccupation constante, sans provoquer même dans leur esprit aucune excitation religieuse, n'en existe pas moins à l'état latent, et tout ce qui a trait à la guerre porte l'empreinte de cette idée. Il n'est pas surprenant d'ailleurs que dans cette région de l'ancienne province de Habaṭ, qui

a lutté pendant plusieurs siècles contre les chrétiens d'Al-'Arâïch et d'Acîla, le souvenir de la *djihâd* contre les infidèles se soit perpétué. La *baraka* des Oulad al-Meçbâḥ de Glâ sur tous les exercices guerriers, avec l'organisation militaire et religieuse qui en résulte, est bien un vestige des guerres saintes et une preuve du rôle considérable qu'y jouaient les Oulad al-Meçbâḥ. Comme nous le verrons dans notre étude sur Moulay Boû Selhâm, la noblesse et l'illustration de cette famille, ou plutôt des familles réunies sous le nom d'Oulad Al-Meçbâḥ ou Meçbâḥyîn proviennent très probablement du rôle joué par leurs ancêtres dans la surveillance et la défense des côtes de l'Océan contre les chrétiens, depuis Al-'Arâïch jusqu'à l'embouchure du Seboû. Cette société de « veilleurs », *maçâbîḥ*, avait dû se placer à l'origine sous la protection et la bénédiction de Sidy Aboû Sa'îd Al-Maçry (Moulay Boû Selhâm) dont le tombeau se trouve au bord de la mer, au nord du chenal de la Mardja az-Zerqa. Cet endroit était, par sa position, au centre même des opérations des Oulad Al-Meçbâḥ : il existe encore plusieurs douars d'Oulad Al-Meçbâḥ dans ses environs, avec les *qoubba* des plus illustres d'entre ces moudjâhidîn.

Pour tous les exercices de tir, d'escrime et d'équitation, les pratiquants doivent être en état de pureté, c'est-à-dire avoir fait les grandes et les petites ablutions, être, comme ils disent, *'ala oudoû*, على وضوء. De plus, les exercices de tir et d'escrime ne se font que pieds nus, l'emplacement où ils s'accomplissent étant considéré comme un lieu sacré dans lequel on n'entre pas chaussé. Il règne d'ailleurs une grande courtoisie réciproque entre les membres de cette triple confrérie.

Celui qui entre dans le cercle assemblé des tireurs, escrimeurs ou cavaliers prononce un « *Salama 'aleïkoum* » plus accentué que le salut habituel; il lui est répondu

avec la même affectation par tous les membres. L'arrivant enlève ses babouches avant d'entrer dans le cercle et ne passe pas devant un des membres avant de s'être déchaussé.

Pour les exercices d'équitation, les cavaliers ne portent pas les babouches avec lesquelles on marche au-dehors : ils mettent les babouches à semelle simple appelées *khoûf* ou les bottes, à semelle simple également, dites *tmag*. Avant d'arriver au terrain d'exercice, les cavaliers mettent, par dessus les *khoûf* ou les *tmag*, les babouches ordinaires qu'ils quittent en arrivant sur le terrain, comme ils feraient en entrant dans un sanctuaire.

Les exercices de tir consistent dans le tir à la cible, à très courte distance. Le tireur, après avoir quitté ses babouches et fait les salutations d'usage, lève son fusil en disant : « *Bismillah* ». En épaulant il ajoute : « *Khaṭarkoum lillah ar-ramât, ana 'and al-mouḍa' l-foulânya* » c'est-à-dire : « Avec votre bon plaisir, par Dieu, tireurs, je vise tel endroit ». Les tireurs lui répondent en chœur : « Que Dieu vous assiste ! » *Allah Iskhar*. Cette demande de permission de tirer s'appelle : demander le *selîm*.

Lorsque le but indiqué par le tireur est atteint par lui, le chœur lui dit : *Allah iftaḥ 'aleîk* « Que Dieu ouvre pour vous (les portes de sa miséricorde) ! ». Si le but est manqué, le chœur pousse des « Hou ou ou » et dit : « *el-ḥaqq fîk* » invitant le tireur à payer l'amende qui est en général une livre de sucre, ou du thé.

Le chaîkh intervient alors, rectifie le tir, explique pourquoi le coup a été manqué, et prend note de l'amende.

Ce que nous venons de dire ne concerne que les tireurs déjà expérimentés. Lorsqu'il s'agit d'un élève-tireur, celui-ci n'indique pas avant de tirer l'endroit de la cible qu'il veut atteindre. S'il atteint la cible, on le félicite ; s'il manque le but, le chœur reste silencieux ; aucune amende n'est imposée ; le chaîkh explique au tireur pourquoi il a man-

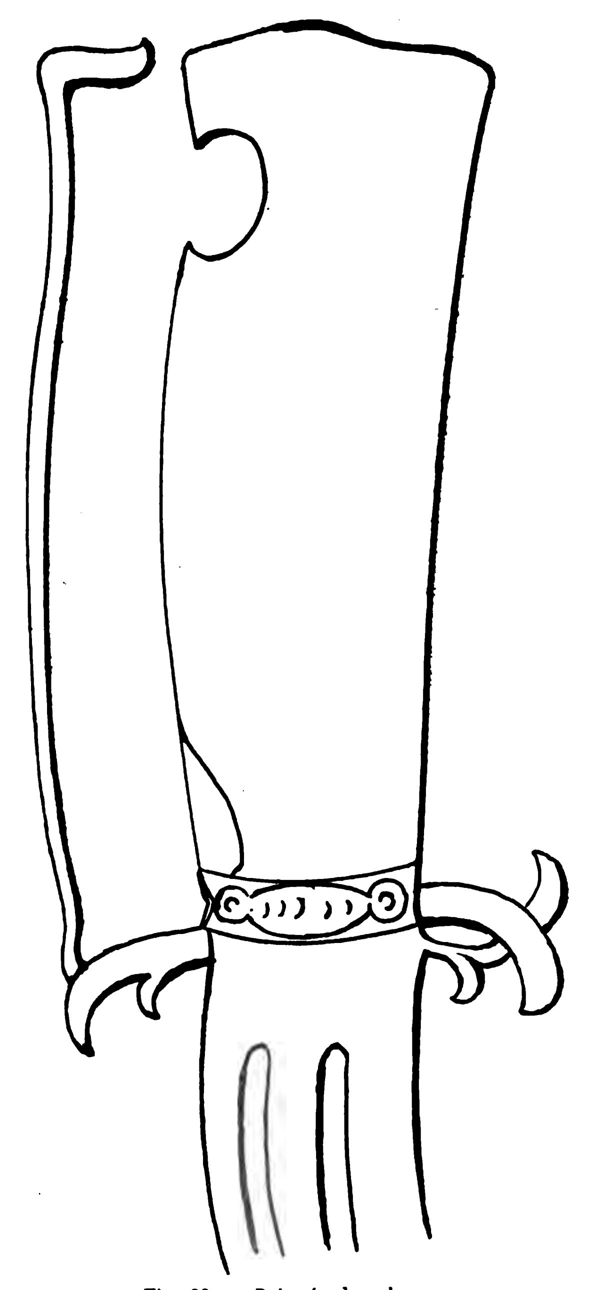


Fig. 32. — Poignée de sabre.

qué le but, lui indique les modifications à apporter à sa position et à son tir.

Les escrimeurs, *msaqrya*, font leurs exercices au bâton (*qṭîb*) ou au sabre (*sekkîn*) à pointe et à tranchant émoussés.

Comme nous l'avons dit, les escrimeurs vont pieds nus. Les exercices du bâton ou du sabre sont les mêmes. L'escrimeur commence par prendre le sabre par la pointe, la poignée en haut, ramène la main droite tenant la pointe de l'arme contre la poitrine et salue de la poignée en disant : « *Bismillah barakat Sidna 'Alî!* », c'est-à-dire « Au nom de Dieu, bénédiction de notre seigneur 'Alî ! », souvenir encore des guerres saintes, Sidna 'Alî fut en effet le premier des Moudjâhidîn : il tua avec son sabre *Dhoû l-fiqâr*, cadeau du Prophète son beau-père, un nombre incalculable d'infidèles et, toujours avec le même sabre, en obligea un nombre non moins considérable à se convertir à l'Islâm.

Il ne s'agit bien entendu dans l'escrime arabe que de la *contrepointe*. Les coups sont les mêmes que ceux de notre escrime : tête, flanc, banderolle, etc. Les escrimeurs, loin de rester en place, s'agitent beaucoup, vont et viennent, à droite et à gauche, avancent et reculent à leur gré. Quelquefois les tireurs tracent derrière eux une ligne par terre : le vainqueur est alors celui qui a obligé son adversaire à reculer plus loin que la ligne. Parfois la lutte se termine par un corps à corps : les adversaires, en ce cas, jettent leur sabre et luttent à bras le corps, cherchant à se coucher à terre réciproquement. Quelques professeurs de bâton, hors ligne, font leurs exercices des deux mains simultanément, mais ils sont assez rares.

Les sabres les plus usités en Khloṭ et en Ṭlîq sont fabriqués à Fès ou à Marrâkech. Les lames, légèrement arrondies en bancal, sont moins longues que celles de nos sabres de cavalerie : elles ont ordinairement 80 centi-

mètres de longueur, 4 centimètres de largeur et 2 millimètres d'épaisseur. De chaque côté de la lame se trouvent deux cannelures parallèles qui commencent à 15 centimètres environ de la pointe et s'arrêtent à 5 centimètres de la poignée. Les poignées les plus courantes sont en corne, la garde en fer, la virole en cuivre, le pommeau en bois recouvert de cuir rouge avec un bout en cuivre.

Dans les sabres de luxe, la poignée est en rhinocéros, la garde en fer incrusté d'or et d'argent, la virole en argent ciselé et quelquefois doré, le pommeau, toujours en cuir, a un bout en argent ciselé ou doré.

Le sabre se porte en baudrier sans ceinturon. Le baudrier ordinaire est un cordon de laine attaché au pommeau par un passant de cuir ; les baudriers de luxe sont faits d'une forte cordelière de soie. Les sabres ont habituellement la pointe et le tranchant émoussés.

Le poignard n'est pas usité chez les Khloṭ ni chez les Ṭlîq, mais ils portent presque tous un couteau, *khodmy*, خودمی, et *seboûla*, سبولة, à lame de 40 centimètres environ de long, à poignée de corne, sans garde. La lame un peu recourbée est en général très acérée et très tranchante ; elle est gravée sur presque toute sa longueur. Le pommeau est en bois couvert de cuir rouge.

Ces couteaux sont faits à Ouezzân ou à Mekines. Ils sont tantôt attachés à la sacoche, tantôt portés en baudrier avec un cordon ou une ficelle, quelquefois attachés à la ceinture. Les Khloṭ et les Ṭlîq quittent rarement cette arme très dangereuse : elle sert également à tuer les moutons et les poules.

§ 6. — *L'habitat.*

Les habitants du Khloṭ et du Ṭlîq vivent réunis en *douar*, دوار. La racine de ce mot, دور, دار « tourner, être

en rond, donner la forme circulaire à un objet ou à une réunion d'objets » indique que le douar doit être composé d'habitations placées en cercle. Telle est, en effet, la forme classique du douar, et on en trouve encore quelques-uns sous cette forme, quoique le plus souvent les habitations soient rangées sans grand ordre; il arrive également que le village est formé pour ainsi dire de plusieurs *douar*, c'est-à-dire de plusieurs cercles d'habitations, chaque cercle se composant des habitations d'une même famille, au centre desquelles se trouve l'emplacement libre où couchent le gros bétail et les moutons.

Cette modification s'explique par ce fait que le douar primitif se composait des habitations d'une seule famille vivant sous l'autorité d'un seul chef, qui en était le patriarche. Le système du patriarcat étant peu à peu tombé en désuétude et la famille, au lieu d'être comme autrefois la réunion de tous les parents, quel que soit leur degré de parenté, ne comprenant plus que le mari, ses femmes, ses enfants et leurs serviteurs, ou quelquefois deux ou trois frères acceptant l'autorité de leur aîné, l'ancien douar (cercle) s'est trouvé remplacé par une série de petits cercles. En un mot, l'ancienne communauté familiale sous l'autorité du chef de famille a été remplacée généralement par la famille individuelle.

L'habitation classique des Khloṭ et des Ṭlîq, comme de toutes les tribus arabes, est la *kheîma*, خيمة, c'est-à-dire la tente; mais depuis longtemps cette demeure de nomades a paru insuffisante à la plupart des gens du Khloṭ et du Ṭlîq et ils y ont ajouté des habitations plus stables et plus solides tant pour y vivre que pour y emmagasiner les grains, la laine et les provisions. Ces habitations sont le *bît*, بيت, la *noudla*, نوالة, et la *qâboûsa*, قابوسة. On trouve souvent les trois modèles ensemble, formant l'habitat d'une seule famille, avec une cour devant, dans un enclos appelé *merâḥ*, مراح, entouré d'une haie de lentisques (*gretz*).

Il est rare de rencontrer des douars sans *khetma*. C'est presque toujours sous la tente qu'habitent les femmes, les chambres ou cabanes étant réservées aux hommes qui, la nuit, y font venir leurs épouses à tour de rôle.

Cependant, dans quelques rares villages limitrophes des montagnes et dans ceux de l'extrême nord, particulièrement dans des villages ṭlîq, on ne trouve aucune tente. On peut citer entre autres le village de Zhadjouka, 'azîb de Moulay l' 'Arby, voisin d'Ahl Serîf, qui a tout à fait l'aspect d'un *dchar* de la montagne. Non seulement on n'y voit pas de tente, mais les maisons bâties en pierres sèches et couvertes en chaume tiennent les unes aux autres de façon à ce que l'extérieur forme un véritable rempart circulaire dont les ouvertures sont toutes au dedans; ce cercle présente une seule porte qui est l'entrée du village. A l'intérieur couchent les animaux. C'est tout à fait le type des *dchour* d'Ahl Serîf et les habitants de Zhadjoûka eux-mêmes portent le costume de cette tribu djebalienne, avec la djellâba noire[1],

Il est fort probable que nous nous trouvons en présence d'une colonie de gens d'Ahl Serîf installés sur ce point du territoire ṭlîq; cette supposition est encore justifiée par le fait que le nom de Zhadjoûka[2] est porté également par un dchar d'Ahl Serîf, où se trouve le tombeau de Sidy Aḥmed Ach-Chaïkh, patrons des joueurs de *r'aïṭa* et de *ṭabal,* et en même temps des habitants de ce dchar qui exercent tous la même profession. Pour distinguer ces

1. Dans les régions du Khloṭ et du Ṭlîq voisines des montagnes, et particulièrement Oulad 'Alî, Oulad Bou Ma'îza, Ar-Regagda, An-Na'îmîn, Ad-Doueîsa dans le Khloṭ, Bedoûr, Oulad Moûsa, Oulad 'Attya dans le Ṭlîq, les habitants portent généralement la djellâba gris foncé des montagnards et ont adopté en partie leurs coutumes, tout en conservant cependant la tente (*khetma*).

2. Nous avons vu ce nom de lieu mentionné par El-Bekrî au XIe siècle, *loc. cit.*

deux villages, on appelle celui d'Ahl Serîf *Zhadjoûka del Djebel* et celui de Ṭlîq *Zhadjoûka de l' 'Arab.*

A partir du Soûq de Tleta de Reiçâna, la plupart des douars, et surtout des douars ṭlîq, tels que Oulad Moûsa, Oulad Boû Hameïda, Oulad 'Attia, Neqaqcha, n'ont presque plus de *khiam* (pl. de *kheïma*). Il est à remarquer d'ailleurs que la kheïma est en général assez rare dans la plupart des

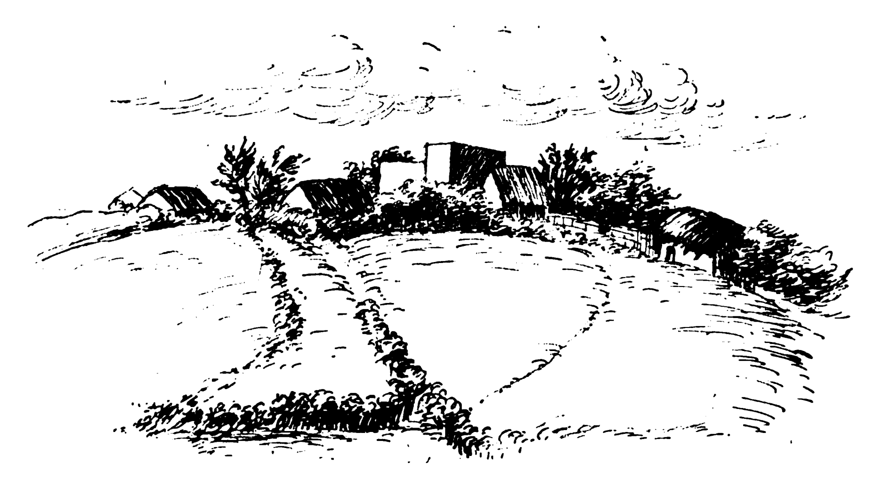


Fig. 33. — Neqaqcha. Maison du Ḥâdj 'Abdallah al-Boûmelaky (décédé).

villages du Ṭlîq, non seulement dans le nord, mais aussi sur la rive gauche de l'Oued Lekkoûs.

A l'origine, on gardait la kheïma pour fuir en cas de danger. Il est évident que la sécurité relative qui commence à régner dans ces régions tend de plus en plus à hâter la transformation des village nomades en sédentaires, et les tentes disparaissent.

Les tentes des Khloṭ et des Ṭlîq sont les mêmes. Elles ne sont pas, comme celles des tribus du Sud-Algérien, en laine ou en poil de chameau, mais en tissu végétal appelé *flîj*, فليج, que les femmes de la campagne fabriquent avec une

plante sauvage appelée dans le pays *berouâq*, برواق, et qui n'est autre que l'asphodèle. On appelle *ḥaïdely*, حيدلي, le tissu de filaments qui entoure la racine du berouâq et qui sert à faire le flîj. La fabrication de cette étoffe grossière est une des nombreuses occupations des femmes de la campagne. Nous la traiterons en détail en parlant des autres petites industries locales.

Le *flîj* se fait par pièces de 0^m,60 de largeur environ sur une longueur variant de 8 à 10 mètres. La grande tente recouvre un carré d'environ 5 mètres de côté, la petite tente, de 4 mètres seulement. La couverture ou toiture en flîj est supportée par deux montants, *ouqâqef*, qui ont, dans les grandes tentes, 2^m,50 de haut et 2 mètres seulement dans les petites. Un intervalle de 1^m,70 environ sépare ces deux montants (1^m,30 dans les petites tentes). Une traverse, *ḥemâr*, répose sur ces deux montants et supporte le flîj.

Entre les deux montants est attaché un filet en cordes de palmier nain ou de laine, à 0^m,30 du sol environ. Ce filet sert d'armoire : on y jette les vêtements, les oreillers lorsqu'on en possède, les pots de beurre entamés, les chiffons contenant de l'argent et tout ce que la tente contient d'étoffes ou de chiffons. Le nom d'*arḥal,* ارحل, donné à ce filet est un souvenir de la vie nomade des anciens Khloṭ : il servait à emballer les vêtements et les différents ustensiles dans les migrations des *raḥḥâla* (nomades).

Les pièces de flîj sont cousues avec du fil de berouâq et les coutures sont doublées intérieurement par des bandes de flîj de 0^m,10 de largeur, tissées spécialement à cet effet. Ces bandes s'appellent *aṭ-ṭrîgât*, الطريڤات ; elles sont prolongées au delà de la tente de 0^m,40 environ et les cordes de palmier nain qui servent à tendre la tente y sont cousues. De chaque côté de la tente, deux fortes cordes, au lieu d'être cousues aux *ṭrîgât*, passent dans un gros anneau de bois, très grossier et solide, cousu à ces bandes.

La tente est munie de huit de ces anneaux, deux de chaque côté. Les huit cordes passées dans ces anneaux, permettront de tendre et de détendre le flîj sans toucher aux piquets, *outad*, وتاد. Ces piquets sont généralement en olivier sauvage, très solide, d'un mètre de haut environ, dont la moitié est enfoncée dans le sol. La tente de flîj, ainsi posée et tendue, s'arrête à un mètre du sol environ et constitue par conséquent une toiture. Une muraille, *khoûç*, خوص, composée de petites bottes liées entre elles de paille d'une plante sauvage appelée *bechneîkh*, بشنيخ,



Fig. 34. — Kheïma sédentaire.

ferme la kheïma entre la toiture et le sol. Cette muraille n'est pas fixée : elle est simplement maintenue entre la toiture et le sol par le poids du flîj qui repose sur elle.

La porte de la tente est ménagée dans cette muraille; elle ne se trouve pas en face de l'intervalle entre les deux montants, mais en face d'un des montants, de façon que la porte et les deux montants se trouvent sur la même ligne. Pour ouvrir la porte, on replie un ou deux côtés du *khoûç*. En été, dans la journée, on enlève souvent presque complètement la muraille en la roulant comme une natte.

Le *bît*, بيت, se compose d'une seule chambre plus ou moins longue, car la largeur est toujours à peu près la même puisqu'elle dépend de la longueur des poutrelles du plafond : le pays ne fournit pas de poutrelles ayant plus de 3 mètres de long; il est même rare qu'elles dé-

passent 2m,75. Les murailles du bît sont bâties en briques de terre crue séchées au soleil et appelées *moqdar*, مقدار (*toûb* en Algérie).

Ces briques sont fabriquées dans les endroits où se trouve de la terre argileuse à proximité d'un cours d'eau, d'une source ou d'un puits. Pour fabriquer les *moqdar*, on commence par creuser une fosse, *ḥofra*, dans laquelle on dépose la terre qui doit servir à faire les briques. On verse sur cette terre la quantité d'eau nécessaire et on ajoute à ce mortier une certaine quantité de paille hachée. Ce mortier est donc exactement ce qu'on appelle en France du torchis. Lorsqu'il a été gâché suffisamment pour obtenir la densité voulue, on en pétrit de grosses boules qu'on introduit dans des moules appelés *qâleb*, composés d'une caisse sans fond et sans couvercle, c'est-à-dire quatre planchettes clouées en un carré de 0m,40 de côté sur 0m,06 d'épaisseur. Ce carré est partagé en deux par une planchette de façon à faire deux moules de 0m,40 de long sur 20 de large et 6 de hauteur, dimensions de chaque *moqdara*.

Le moule étant placé sur la terre battue qui lui sert de fond, on remplit ses deux sections avec les boules de torchis, on unifie le dessus avec la main et on enlève le moule. Les briques restent exposées au soleil jusqu'à ce qu'elles soient complètement sèches, une dizaine de jours environ, pendant lesquels on les retourne fréquemment.

Ce travail se fait exclusivement en été, mais il ne constitue pas un métier spécial. Les ouvriers qui bâtissent les *bioût* (pl. de *bît*), au contraire, sont des maçons spéciaux à la campagne, qu'on appelle *bennâya del moqdar*. Le chaume qui sert à faire la toiture du bît n'est autre qu'une sorte de jonc qu'on récolte dans les marais du Khloṭ et que les indigènes appellent *sqaf* سقف, parce qu'il sert à faire des toitures (*sqaf*).

Le plafond du bît est formé de poutrelles ou plus exactement de morceaux de bois tordus et informes sur les-

quels on place un lit de roseaux attachés par des ficelles. Sur ce lit de roseaux on place encore une couche de terre qu'on bat de façon à former une terrasse, puis on y range des chevrons informes qui supporteront la toiture de chaume. Le mur en moqdar se termine en pointe aux deux extrémités de la maison. Il y a donc entre la terrasse du bît et la toiture un espace vide qui forme une sorte de grenier auquel on accède par une échelle ou par un escalier très primitif placé sur un des côtés du bît.

Toute cette construction, dont la hauteur est de 2m,50 environ, est des plus rustiques, sans aucun luxe, sans aucun confort. Le bît n'est percé que d'une seule porte, généralement basse et fermée d'un battant en planches non rabotées muni d'une serrure en bois ou d'un cadenas. Il n'y a pas de fenêtre, mais de simples niches intérieures où on peut poser quelques objets. Le sol est en terre battue. Les bioût sont rarement blanchis à la chaux à l'intérieur, jamais à l'extérieur.

La *nouâla*, نوالة, est l'habitation commune chez les Djebala : les Khloṭ et les Ṭlîq l'ont adoptée au contact de ces populations, et elle tend à se généraliser dans les régions montagneuses. Il y a deux espèces de *nouaïl* (pl. de nouâla). Les unes ont des murailles formées de morceaux de bois de 1m,50 de hauteur environ enfoncés en terre à 50 centimètres l'un de l'autre et terminés en V à la partie supérieure. Ces morceaux de bois s'appellent *rekâïz*, ركايز ; leurs intervalles sont remplis de branchages et le tout revêtus de torchis en dedans et en dehors. Dans l'ouverture en V, appelée *farka*, sont appuyées d'autres poutres de grosseur moindre, qui reposent à l'extrémité opposée sur une forte poutre qui constitue le faîte de la nouâla. Cette poutre est soutenue par deux poteaux appelés *ouqâqef* dans l'intérieur et aux deux extrémités de l'habitation. Les ouqâqef sont également terminés en V et dans

ces deux fourches repose la poutre formant le faîte et appelée *shem* سهم. Sur la carcasse du toit est placé le *sqaf*, سقف, comme dans les *bioût*.



Fig. 35. — Nouâla.

La porte est un simple trou dans le mur, encadré de trois bûches mal équarries et fermé d'une claie de roseaux ou de joncs, sans serrure. La hauteur de ces nouaïl est de 2 mètres environ; la largeur n'est également que de 2 mètres, mais la longueur varie de 4 à 6 mètres.



Fig, 36. — Nouâla.

Les autres nouaïl sont formés d'une muraille de roseaux recouverte de torchis : la construction est la même que dans les premières, mais beaucoup plus légère et moins solide.

La *qâboûsa*, قابوسة, est, dans le R'arb, une habitation de luxe, coûtant relativement assez cher : les gros propriétaires seuls en possèdent et ils y enferment les objets de

valeur qu'ils peuvent avoir, tels que les pendules. Dans le Khloṭ et le Ṭlîq, elle est plus simple, sauf chez les Oulad ar-Remîqy, fraction des Oulad Djelloûl du Khloṭ-guich, qui habitent du côté de la merdja de Moulay Boû Selhâm.

La qâboûsa a la forme d'une tente ronde ou d'une hutte du Soudan. Elle est construite en roseaux et recouverte d'un *sqaf*. La muraille est une sorte de treillage très serré de roseaux entrecroisés, qui se rétrécit vers la partie supérieure de façon à se terminer en pointe. Les pieds des roseaux sont légèrement enfoncés dans le sol. Les qâboûsa

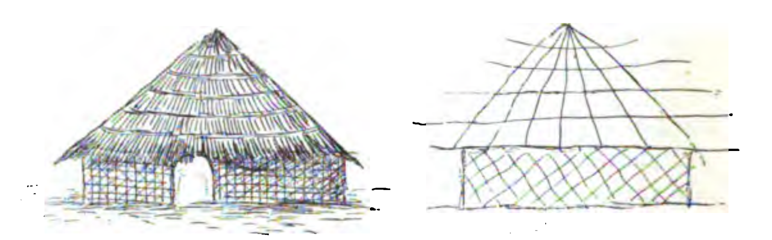


Fig. 37. — Qâboûsa.

ordinaires sont faites de deux treillages seulement superposés; elles ont 2 mètres environ de diamètre et sont d'une seule pièce, toit et muraille.

Les qâboûsa de luxe, qui ne se trouvent guère que chez les Remîqyîn, ont environ 4 mètres de diamètre et sont faites de deux parties distinctes, la muraille et le toit, en forme de qoubba (dôme). Toit et muraille sont en treillage de roseaux également, mais en trois ou quatre épaisseurs au lieu de deux, en sorte que les losanges formés par les roseaux deviennent de plus en plus petits. On y ajoute de plus des ornements en baguettes de *beïlem*, بيلم (coudrier) tressées, dont la couleur brune ressort agréablement sur le fond jaune des treillages de roseaux. Une tresse de branches de beïlem entoure le haut de la muraille à l'endroit où elle rejoint le toit, une autre encadre la porte. Le

toit, en pointe, est fait de la même façon que la muraille et recouvert de sqaf qui descend jusqu'à terre, enveloppant tout le petit édifice. La muraille est entourée en outre de grosses nattes de jonc de marais.

La qâboûsa, petite ou grande, a l'avantage d'être chaude en hiver et fraîche en été. C'est l'endroit où se retire l'homme, le maître, pour dormir, pour recevoir ses hôtes, pour prier, et pour reposer, en compagnie d'une de ses femmes ou de ses négresses, ou pour échapper à ses femmes s'il veut être tranquille. C'est donc une habitation de luxe : les pauvres n'en possèdent jamais.

Généralement, la qâboûsa est meublée de nattes d'un tellis de Rabat appelé *ḥenbel* حنبل, et de quelques oreillers. Souvent la selle du maître s'y trouve dans un coin, rarement sur un chevalet ; son fusil et son sabre y sont également suspendus et, s'il est lettré, les quelques livres qu'il peut posséder, un encrier, des plumes de roseau et du papier. Les qâboûsa de luxe sont parfois garnies d'un haïti de drap aux vives couleurs qui dissimule la muraille de roseaux. Le sol est recouvert de tapis de Rabat, *zerâbya*, زرابية, sur lesquels se trouvent des matelas enveloppés d'étoffes de coton imprimées, des oreillers de drap bourrés de laine, *mekhâda* مخادة, et des coussins ronds en cuir brodé.

Ce mobilier rudimentaire est complété par un ou deux plateaux de cuivre jaune ou rouge avec leur garniture de tasses de porcelaine ou de verres multicolores, par la classique théière, *berrâd*, en métal anglais, la boîte à sucre en fer-blanc peint, la boîte à thé, *zenbîl*, quelquefois un réchaud de cuivre, *medjmâr*, supportant la bouilloire, *skhân*, de cuivre rouge, et plus rarement le samovar, *bâboûr*. On y trouve aussi le bassin et l'aiguière de cuivre jaune, les armes, et parfois une pendule généralement arrêtée.

Tous ces objets sont d'un luxe tout à fait exceptionnel,

qu'on ne rencontre que dans deux ou trois familles. Habituellement le mobilier de la kheima se compose d'une natte de jonc, *ḥceîrat es-semâr*, d'un oreiller, *mezoûd*, qui n'est autre qu'une peau de mouton dépouillée de sa laine mais dans sa forme naturelle avec les pattes et remplie de chiffons quelconques, d'une *guenboûra*, vase pour aller chercher l'eau à la fontaine, d'un *boûch*, pour le même usage, d'une *rezâma*, sorte de maillet en bois dont le dessus, c'est-à-dire la face qui frappe, est cannelée, et qui sert à enfoncer les piquets des tentes, à préparer le berouâq pour faire

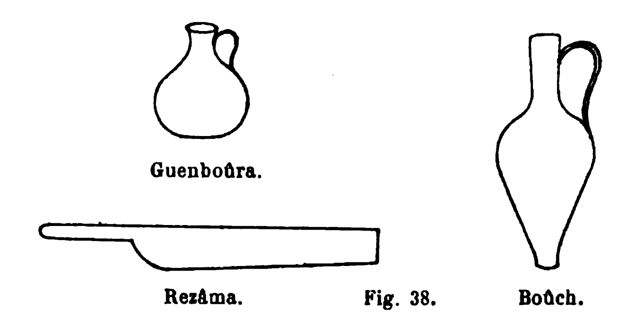


Fig. 38.

le flîj et à dépiquer le blé que rapportent les glaneuses. La rezâma sert aussi d'arme aux hommes comme aux femmes dans leurs disputes et ils s'en portent souvent des coups terribles.

Le matériel de cuisine est aussi rudimentaire : un *gçâ*, grand plat en terre pour pétrir le *souksou* (couscous) et pour manger, un *ḥaoûr*, sorte de poëlon en terre sans anse ni poignée, une *zelâfa*, plat creux en terre, un *ḥallab*, récipient de terre à deux anses, servant à traire les vaches et les brebis, comme son nom l'indique, un *ferrâḥ* plat en terre sur lequel on cuit le pain sur le feu simplement, non dans un four : cette cuisson ne s'applique qu'au pain sans levain. Le pain avec levain est cuit dans un petit four en terre, *khâmer*, en plein vent; aussi ne s'en sert-on qu'en

été, la pluie interdisant de l'utiliser en hiver. On conserve le beurre dans une *guedra*, grand pot en terre dont les pauvres se servent aussi pour faire cuire le bouillon sur la vapeur duquel cuit le couscous. Au lieu de la guedra de terre on emploie souvent la *borma* en fer-blanc ou en zinc; les gens un peu aisés ont la *borma* en cuivre rouge.

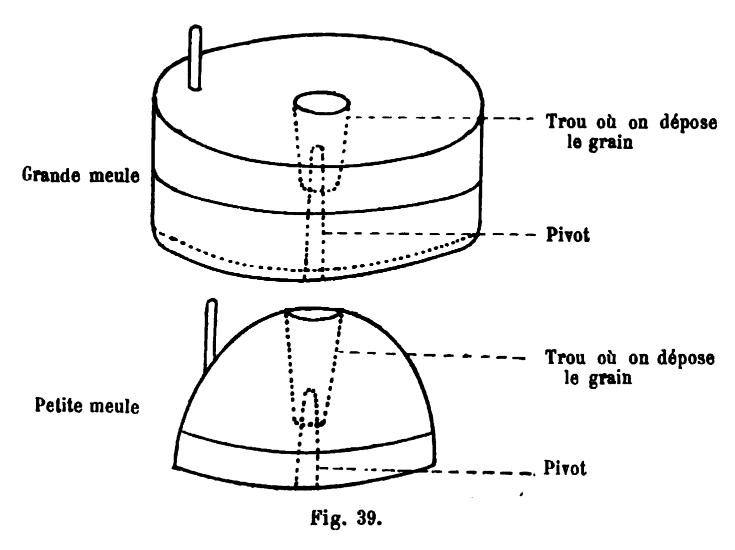


Fig. 39.

Sur la borma on place le *keskas*, vase en terre dont le fond est percé de trous et dans lequel on met le souksou pour être cuit par la vapeur du bouillon qui entre par dessous. Le souksou, avant d'être mis dans le keskas, a été préparé dans une *meïdoûna*, sorte de plat en sparterie de feuilles de palmier nain, *ouḍîfat ed-doum*, où on dépose aussi le pain et les galettes sèches, *melouy*.

Chaque famille possède un moulin à main, *reḥâ*, littéralement « meule ». Ce moulin tout à fait primitif se compose de deux meules très grossières superposées, de 30 à 50 centimètres de diamètre. On enfonce la meule inférieure en terre, à une profondeur de deux doigts, pour

l'immobiliser; la meule supérieure est pourvue d'un piquet de bois qui sert de poignée. Dans les grandes meules, la pierre supérieure est plate au-dessus; dans les petites, elle est en forme de coupole. Pour moudre le grain, la femme s'asseoit par terre, ayant la meule devant ses jambes croisées. Le moulin est ordinairement placé près des supports de la kheîma. Les meules viennent généralement de Tanger.

Comme on le voit, il n'y a pas à proprement parler de mobilier : jamais de lit ni de matelas; c'est à titre tout à fait exceptionnel qu'on trouve des matelas chez les Remîqyîn, chez les Oulad Seḥaîsa (Khloṭ-guich) et peut-être chez Al-Ḥâdj Mouḥammed Ould Aṭ-Ṭayyîb Chefeîra depuis que son fils a épousé une jeune fille d'El-Qçar.

L'organisation habituelle est la suivante: dans la kheîma se trouvent les quelques objets que nous avons détaillés. C'est là que se fait le travail et la cuisine. Quand il n'y a ni *bît*, ni *nouâla*, ni *qâboûsa*, toute la vie se passe naturellement dans la kheîma; on y enferme également les provisions qui se composent uniquement de beurre salé, *smen*, dans des pots de terre, *khouâby*, *guedoûr* et *ṭandjya*, et de quelques moudds de blé, d'orge et de dra, dans des paniers ovoïdes en forme de jarre appelés *sella* et fabriqués à El-Qçar. Les autres grains sont enfermés dans des silos : il n'y a dans la sella que la quantité nécessaire à la consommation journalière pour un certain temps.

Lorsqu'il y a un *bît* ou une *nouâla*, les provisions y sont enfermées[1], mais le travail et la cuisine se font dans la

1. Les Bedaoua sont les habitants du Maroc septentrional qui ont les plus grandes kheîma; il n'est pas rare de les voir entrer et faire coucher leurs animaux dans leurs tentes. Les Khloṭ, au contraire, possèdent beaucoup de *bioût* assez bien faits parce qu'ils reçoivent du bois en grande quantité de la montagne. Les gens riches ont quelquefois des bioût préparés pour les chevaux de selle, les juments et les bœufs de la-

kheîma, où se tiennent toujours les femmes. Celles-ci n'habitent et ne restent dans le bît ou dans la nouâla que dans les rares villages où il n'y a plus de kheîma. Jamais on n'enferme de provision dans la qâboûsa. Si la famille possède un tapis, ce qui est relativement rare, ce tapis n'est jamais utilisé dans la kheîma, mais plié dans un coin en temps ordinaire et étendu dans le bît ou dans la nouâla les jours de fête ou lorsqu'arrive un hôte de distinction. La qâboûsa seule est habituellement garnie de tapis, mais, comme nous l'avons dit, cette hutte soudanaise est ici une pièce de luxe réservée aux gens au moins aisés.

En résumé, l'habitat des Khloṭ et des Ṭlîq est misérable, comme leur vie et leur nourriture qui se compose, dans la vie courante, de petit lait, *leben*, de *ḥalḥeul*, couscous de dra qu'on mange avec du leben ou du lait, et de pain de dra, rarement de blé, cuit sur le feu, non au four. La grande majorité des habitants ne mange de viande qu'aux fêtes, aux mariages ou autres cérémonies, et lorsqu'arrive un hôte distingué. Les gens les plus riches ne vivent guère autrement et ne font de frais pour la table qu'à l'occasion des hôtes qui descendent chez eux. L'hôte est, en effet, un prétexte pour manger soi-même et surtout pour éblouir le personnage qu'on reçoit. La fameuse hospitalité arabe est basée sur ces deux sentiments beaucoup

bour; mais le plus souvent les animaux couchent entravés dans le *merâḥ* Les moutons restent invariablement dehors. Lorsque le pays est calme, le laboureur, après avoir fini sa journée, abandonne sa charrue dans les champs après avoir retiré simplement le soc (sekka); quand le pays es troublé, le ḥarrâth rentre tous les soirs ses instruments agricoles.

Chez les riches propriétaires du Khloṭ se trouve souvent un *bît* qui prend le nom de *setouân* et sert à loger les hôtes; on place au fond les charrues, bâts, selles, et quelquefois de petits veaux et des agneaux. Cette chambre se trouve toujours à côté de l'ouverture du merâḥ et possède généralement une entrée au dehors.

plus que sur le désir d'être agréable à l'étranger : on tient surtout à ce que cet étranger, ce voyageur, aille raconter partout comment il a été reçu chez un tel, fils d'un tel. C'est d'ailleurs l'histoire du paysan de tous les pays.

Le plateau à thé, *sînya*, n'existe que chez les gens riches ou un peu aisés et ne sert également que les jours de fête ou pour un hôte de passage ; en temps ordinaire, les gens les plus riches ne boivent que de l'eau.

Dans les familles de grandes tentes, on mange en général assez bien et on boit souvent du thé, parce que ces tentes ont presque toujours des hôtes. Mais ce qu'on appelle grande tente au Maroc, ou au moins dans la région qui nous occupe, ce n'est pas du tout une tente ancienne et de race, mais simplement une famille riche, car il n'y a pas de famille dont l'illustration remonte à plusieurs générations.

A l'occasion de leurs affaires, de leurs intrigues, de leurs querelles et de leurs réconciliations, les gens ayant une certaine surface et quelques considérations sont continuellement les uns chez les autres, et luttent entre eux de prodigalités gastronomiques analogues à celles de nos gros paysans.

C'est ainsi d'ailleurs que les riches affirment leur puissance dans la tribu et font illusion au qâïd, au point de lui imposer des *chaîkh* de leur choix.

Rien ne distingue dans bien des villages l'habitation du chaîkh, à moins que celui-ci ne soit en même temps l'homme le plus riche du lieu ; il est très fréquent, au contraire, que les gens riches de la fraction fassent nommer par le gouverneur, comme chaîkh, un homme quelconque à leur dévotion, habitant une nouâla misérable ou une kheîma.

Il n'y a pas d'ailleurs un chaîkh par village, mais par fraction ou par sous-fraction de la tribu. Le chef du vil-

lage ou de la djemâ'a est le personnage le plus influent de ce village. Dépourvu de tout mandat officiel, il doit son influence et sa prépondérance surtout aux moyens matériels dont il dispose, par son courage personnel, par la quantité et la qualité de ses esclaves et de ses serviteurs, qui lui permettent d'exercer une certaine terreur sur les autres habitants.

Le lieu de réunion habituel de la *djemâ'a* est le tas de fumier du village, *zebbâla*. Ce n'est que lorsque le soleil est trop ardent où la pluie trop forte qu'elle se réunit dans la *djama'* (mosquée).

Cette *djama'*, simple *bît* en moqdar, comme les autres, ou quelquefois même nouâla, sert à la fois de mosquée,



Fig. 40. — Profil du douar de Benanda (vu de l'est).

d'école et d'hôtellerie. C'est là que couchent les voyageurs pauvres qui ne connaissent personne dans le douar, les vagabonds, et, dans les villages très pauvres où il n'y a aucune habitation convenable, les mokhaznya du qâïd qui ont apporté une lettre à la djemâ'a ou à un de ses membres. On y fait aussi coucher le prisonnier arrêté trop tardivement pour pouvoir être envoyé le même jour à la prison d'El-Qçar.

Afin que ce prisonnier ne puisse pas s'échapper, car aucun gardien n'est préposé à sa surveillance, on lui met aux pieds le *guaîd* ڭيد, entraves de fer fermant à clef, qui servent généralement à entraver la nuit les animaux[1]. Les

1. Il est de coutume depuis quelques années, pour éviter les vols de bétail de plus en plus fréquents, de mettre des entraves de fer à cade-

voleurs brisent souvent ces chaînes avec des pinces ou les ouvrent avec de fausses clefs. Les *guioûd* (pl. de *guaîd*) les plus renommés sont ceux fabriqués au Djebel Ḥabîb par le ma'allem Selâm Al-Bouhaly des Oulad Zr'oud, du dchar d'Al-Kharroûb (Soûq at-thelâtha du Djebel Ḥabîb). Ces *guioûd* valent trois douros et sont incassables : leur métal est, dit-on, un mélange de fer, de cuivre rouge et de cuivre jaune. La serrure est également incrochetable.

Les douars ne sont pas fermés; ils n'ont ni murailles ni portes, mais presque tous les douars du Khloṭ et du Ṭlîq sont placés au milieu d'une vaste clôture de figuiers de Barbarie, *za'boûl*, comme on les appelle dans la région. Cette clôture, qui ne présente qu'un certain nombre d'ouvertures, rend plus facile la garde du village. En outre, les indigènes qui ont une grande quantité de bœufs les font coucher dans un parc à bétail entouré d'un fossé profond appelé *sâs*, ouvert d'un seul côté. Ce fossé, profond de plus de 2 mètres et large de 2 mètres environ dans le haut, se rétrécit vers le fond au point de n'avoir plus qu'un mètre de largeur à la base : il suffit à empêcher le bétail de sortir ou d'être dérobé.

Les habitants mâles du douar dorment peu la nuit, ou pour parler plus exactement, les chefs de kheîma, qui ne travaillent pas dans la journée, veillent la nuit à la porte de la tente, leur fusil à la main. Laboureurs, pasteurs et autres travailleurs dorment la nuit et ne se lèvent qu'en cas d'alarme, réveillés par le maître qui veille. Au lever du jour, après que les troupeaux sont sortis et les travailleurs partis, le maître entre dans sa tente, son bît ou sa nouâla, et se repose à son tour. Le chef d'une kheîma ne

nas aux pattes des bêtes de prix. Quelquefois même on se sert d'une chaîne formée de bâtons de fer de $0^{m},10$ de long, munie de bracelets de fer passés aux pieds des bêtes. Cette coutume, peu répandue au Khloṭ, est générale chez les Benî Ḥasan et au R'arb.

fait rien lui-même; il surveille et, la nuit, monte la garde sur ses femmes et sur ses troupeaux.

Tout compte fait, habitation, nourriture, existence, tout est précaire et misérable. Aucun confortable, aucune garantie, ni dans les biens ni dans l'existence. Ces réunions d'hommes sont de plus déchirées par les divisions, les jalousies et les haines intestines, augmentées encore par le despotisme écrasant du Makhzen, d'une part, et, d'autre part, par la promiscuité obligée de cette existence dont tous les secrets sont exposés à tous les yeux et à toutes les interprétations.

Les douars sont des agglomérations d'hommes et de femmes sans aucune solidarité et ne cherchant la plupart du temps qu'à vivre aux dépens les uns des autres, à se faire réciproquement du tort, à fuir les atteintes du makhzen plutôt qu'à y résister, des troupeaux timorés qu'aucun souffle patriotique ni religieux ne saurait animer.

IV

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

§ 1. — *Guich et nâïba.*

Les tribus du Blad Makhzen sont *guich* (*djatch*) ou *nâïba*.

Le *guich* est le contigent que fournissent au Sultan, d'une façon permanente, les tribus guich, tribus militaires, qui jouissent du sol concédé par le makhzen sans payer de loyer ni de droits de souveraineté. La *nâïba* est le droit de remplacement dû par les tribus non militaires, dites tribus de nâïba, pour l'entretien des contingents des tribus restées militaires. La tribu guich paye donc de sa personne, la tribu de nâïba, de son argent[1].

Sous les Mérinides, la tribu entière du Khloṭ était *guich*, Elle a été rendue nâïba par Mouḥammad Ach-Chaïkh as-Sa'ady, après la tentative de restauration mérinide faite par Aboû Ḥassoûn venu d'Algérie avec des troupes turques, et pour punir les Khloṭ de la neutralité qu'ils avaient gardée dans cette circonstance entre leur souverain Mouḥammad Ach-Chaïkh et le fils de la Kholṭya, Aboû Ḥassoûn. Les Khloṭ se distinguèrent à la bataille de l'Oued el-Mkhâzen, en 986. Pour les récompenser de leur con-

1. Cf. *Les impôts marocains* (*Archives marocaines*, I, p. 67 et seq.).

duite à cette occasion, le sultan Aboû l-'Abbâs Aḥmed Al-Mançoûr fit rentrer dans le guich, vers 990, la moitié du Khloṭ; l'autre moitié fut établie dans la province d'Azr'âr, où sont aujourd'hui les Cherarda. Turbulents et pillards, les Khloṭ furent décimés en 994 par le qâïd Moûsa ben Boû-Djemâda[1].

C'est sans doute à cette époque que tous les Khloṭ furent replacés dans la situation de nâïba et installés sur le territoire qu'ils occupent actuellement. Les Ṭlîq, sur lesquels nous n'avons que bien peu de renseignements, seraient venus, d'après la tradition locale, au milieu du Khloṭ, sous le règne de Moulay Solaïmân (Slîmân) qui les aurait envoyés dans cette région pour rétablir l'ordre chez les Khloṭ. Nous avons vu que cette tradition est contredite par l'histoire.

En 1269 de l'hégire, le sultan Sidy Mouḥammad ben 'Abd ar-Raḥmân fit rentrer dans le guich 400 *kheïma ferrâdya* du Khloṭ et 100 du Ṭlîq. Ces 500 kheïma sont encore guich à l'heure actuelle, de sorte que le Khloṭ se compose au point de vue administratif de 1.100 kheïma, dont 400 guich et 700 nâïba, et le Ṭlîq, de 500 kheïma, dont 100 guich et 400 nâïba.

Les 500 kheïma ferrâdya du Khloṭ et du Ṭlîq ne sont pas administrativement séparées entre elles : autrefois établies toutes à 'Aqbat al-'Araby, sur l'Oued ach-Chejerât près de Mekinès, elles étaient gouvernées par le Bacha Ḥammoû, qâïd de cette ville. Depuis plusieurs années, un certain nombre de Khloṭ-guich ont quitté l'Oued ach-Chejerât pour revenir dans leur pays, principalement près du Seboû et de Marj el-Kebîr, autour du Soûq el-ḥad Oulad Djelloûl,

1. Ces événements sont exposés dans le *Nozhet el-Hadi*, trad. Houdas, p. 172 et seq. Nous les avons déjà racontés dans notre chapitre historique, mais il est utile de les résumer ici pour montrer comment la tribu guich est devenue nâïba.

qui tire son nom d'une des principales fractions du Khloṭ, les Oulad Djelloûl, habitant à cet endroit. Les Oulad Boujenoûn seuls ne faisaient pas partie de ce groupe ; ils vinrent s'installer entre l'Oued Ouaroûr et l'Oued el-Mkhâzen, puis redevinrent nâïba il y a peu d'années : nous n'avons donc plus à nous en occuper au point de vue du guich.

Les autres Khloṭ-guich ayant quitté l'Oued ach-Chejerât sont demeurés guich. Après être restés quelque temps sous l'administration du gouverneur de Mekinès qui leur avait imposé un khalîfa, ils furent placés sous l'autorité du qâïd de Mahdya, un Boukhary ; depuis quelques mois, ils ont été pourvus d'une gouverneur à part, ancien qâïd ar-riḥâ du Khloṭ-guich et habitant également près du Soûq el-Ḥad des Oulad Djelloûl le qâïd Mouḥammad ben Yaḥya. Les quelques Ṭlîq-guich, rentrés dans leur tribu, ont cessé d'appartenir au guich et sont redevenus nâïba : ils sont gouvernés par le qâïd du Ṭlîq-nâïba.

Il y a donc une tribu et un gouverneur Khloṭ-guich, le qâïd Mouḥammad ben Yaḥya, une tribu et deux gouverneurs Khloṭ-nâïba, le qâïd Embarek el-Khammâly et le qâïd Mouḥammad al-Khalkhâly, celui-ci pour la seule fraction des Oulad Ya'qoûb. Ces deux derniers gouverneurs sont d'ailleurs sur le point d'être changés (août 1905)[1]. De plus, les Khloṭ et les Ṭlîq restés à l'Oued ach-Chejerât sont gouvernés par le qâïd de Mekinès, Al-Ḥâdj ben 'Aîssa, fils du Bacha Ḥammoû Ad-Drâ'ouy. Le Ṭlîq-nâïba est gouverné par le qâïd Boû Selhâm bel-Herredya, qui est également gouverneur des tribus d'Ahl Serîf et de Çarçar et de la ville d'El-Qçar. Il est également à Fès, à la Cour, et sera peut-être remplacé aussi : c'est une question de chance et d'argent.

1. Nous exposerons dans notre étude politique les modifications apportées à cet état de choses en septembre 1905.

Les Khloṭ et Ṭlîq *guich*, comme toutes les tribus Makhzen, sont administrés non seulement par leurs gouverneurs, mais encore par des *qâïd ar-riḥâ* (colonel) qui ont sous leurs ordres des *qâïd al-mya* (capitaine) : ils ont en un mot une organisation militaire. En revanche, ces tribus n'ont pas de chaîkhs.

Les tribus guich ne payent pas de *nâïba*, la nâïba étant, comme son nom l'indique, un droit de *remplacement* payé par les tribus qui ne sont pas *guich* pour la jouissance des terres qu'elles occupent, alors que les tribus guich payent cette jouissance par le service que fournissent certains de leurs membres. Ce n'est pas un loyer, c'est un impôt, un droit de souveraineté pour l'occupation de la terre qui appartient au Sultan, représentant la communauté musulmane. Les tribus guich ne payent pas davantage les différentes *ferda*, ni *sokhra*, ni *moûna*, ni *r'erâma* (gherama). Elles font partie du Makhzen et sont par conséquent exemptes de toutes les corvées et de tous les impôts par lesquels le Makhzen maintient les tribus de nâïba dans une sorte d'état de servitude. Elles payent la *zakât* et l'*'achoûr* qui ne sont pas un impôt, mais qui constituent l'*aumône légale*, c'est-à-dire un acte religieux auquel aucun musulman ne peut se dérober. Enfin, aux trois grandes fêtes religieuses, les tribus guich envoient un cadeau au Sultan, mais cela n'est pas pour elles une obligation, c'est un don tout à fait gracieux et d'ailleurs très minime.

§ 2. — *Khloṭ et Ṭlîq « guich »*.

Nous avons dit que les tribus de Khloṭ et Ṭlîq comptaient ensemble 1.100 kheïma ferrâdya dont 700 pour le Khloṭ et 400 pour le Ṭlîq : c'est le compte actuel. Autrefois ce nombre était de 1.600 kheïma ferrâdya pour les

deux tribus : 1.100 Khloṭ et 500 Ṭlîq. En 1269 de l'hégire (1853), pour surveiller les nombreuses fractions de tribus venues d'Algérie à la suite de la conquête française et installées par le gouvernement marocain dans la plaine de Saïs, entre Fès et Mekinès, Sidy Mouḥammad, khalîfa de son père Moulay 'Abd ar-Raḥmân, fit venir 500 kheîma des anciennes tribus guich Khloṭ et Ṭlîq, devenues nâïba depuis la chute des Mérinides (400 Khloṭ et 100 Ṭlîq) et les installa, en leur rendant la situation de « tribu guich », sur l'Oued Maqqes d'abord, puis à 'Aqbat-al-'Araby sur l'Oued ach-Chejerât, entre le Djebel Zerhoûn et Mekinès,

Ces 500 kheîma furent placées sous le gouvernement du pacha de Mekinès qui les administre encore aujourd'hui. Mais depuis cette époque de nombreuses fractions de ces 500 kheîma sont revenues petit à petit en territoire khloṭ, où elles prétendaient vivre en continuant à bénéficier des privilèges du guich. Indépendantes par ce fait du gouverneur du Khloṭ, trop éloignées de Mekinès pour que le pacha de cette ville pût avoir sur elles une réelle autorité, elles étaient en fait livrées à elles-mêmes et en profitèrent pour se livrer à tous les abus.

La plupart de ces fractions étant établies à proximité de Mahdya, le pacha de Mekinès délégua ses pouvoirs au gouverneur de cette ville pour administrer les Khloṭ-guich retournés en territoire khloṭ. Seuls, les Oulad Boujenoûn, sur la route de Tanger, continuaient à relever du pacha de Mekinès, et il n'y a pas longtemps qu'ils finirent par perdre leur qualité de guich et par rentrer sous l'autorité du qâïd des Oulad Ya'qoûb, fraction à laquelle ils appartiennent.

Les deux principales familles Khloṭ-guich rentrées chez elles, les Remîqyîn et les Oulad Ṣhaysaḥ, toutes deux très riches et très influentes, pour échapper à toute autorité, ont réussi à acheter à un pauvre qâïd ar-riḥâ de leur tribu, le qâïd Ben Yaḥya, la fonction de qâïd indépen-

dant *à cachet* des Khloṭ-guich revenus en territoire khloṭ. Ce qâïd, qui est leur créature, n'a sur ces familles aucune autorité et les Khloṭ-guich se trouvent de fait dans la main des Remîqyîn et des Oulad Sḥaysaḥ qui, pour augmenter encore leur indépendance, se sont fait protéger par plusieurs nations chrétiennes, malgré les règlements qui interdisent la protection aux gens du guich; ils se sont ainsi créé une situation toute exceptionnelle à l'abri de laquelle ils commettent tous les abus, volent, pillent, razzient et restent insaisissables en se retranchant toujours derrière une autre autorité que celle qui les poursuit. Ils sont de plus protégés par le qâïd el-mechouar du Sultan qui, outre le bénéfice personnel qu'il en tire, trouve en eux de merveilleux instruments pour entretenir l'état d'anarchie que le gouvernement marocain se plaît à tolérer dans le nord de l'Empire, depuis quelques années, afin de lutter contre la pénétration européenne en opposant à nos propositions de réformes l'état troublé du pays.

Il semble qu'il serait urgent de remettre sous le régime de *nâïba* les Khloṭ-guich qui ont réintégré le territoire khloṭ, ou de les obliger à rejoindre les autres guich à l'Oued ach-Chejerât. Mais la situation exceptionnelle où se trouve cette fraction est, comme nous l'avons dit, d'un bon rapport pour le qâïd el-mechouar et pour quelques gros personnages de la Cour, dont la préoccupation politique est de pouvoir à leur aise « pêcher en eau trouble ».

Les Remîqyîn intriguent depuis longtemps dans le but d'acheter, pour un des leurs, le gouvernement du Khloṭ-nâïba.

Les douars khloṭ et ṭlîq *guich* ou *mokhaznya* revenus sur leur territoire d'origine sont au nombre de 22 :

شربلات, *Chrîblât*, cinq douars ;

Ils appartiennent à la fraction khloṭ des *Çouâlaḥ*, صوالح, et sont revenus sur le territoire anciennement habité par la fraction des Oulad Djelloûl au sud du Seboû,

près du marché Soûq el-ḥad Oulad Djelloûl, entre ce marché au sud et l'Oued Cegmât au nord[1];

شبابكة, *Chebâbka*, deux douars au même endroit, fraction des O. Djelloûl;

الرياح, *Ar-Ryâḥ*[2], quatre douars (Khloṭ-O. Djelloûl), près de Moulay Boû Selhâm;

Deux douars dits *Ar-Ryâḥ al-qablya* entre 'Aîn Tiçouat et Moulay Boû Selhâm, au nord du chenal de Marja az-zarqa, deux douars dits *Ar-Ryâḥ al-r'arbya* au sud du chenal, près de Sidy 'Abd al-Djalîl Aṭ-Ṭayyâr;

اولاد الغمارى, *Oulad Al-R'omâry*, un douar (Khloṭ-Oulad Djelloûl) entre Glâ et Oulad Bouchṭâ : c'est de là qu'est originaire le fameux voleur Al-'Aîṭoûr, العيطور, qui, sur les ordres et sous la protection des Remîqyîn, pille à son aise tous ses voisins et terrorise la province sans être inquiété par le Makhzen[2];

اولاد بن خاشو, *Oulad Ben-Khâchoû*, un douar (Khloṭ-O. Djelloûl) près du Ḥad des O. Djelloûl avec les Chriblât et les Chebâbka;

صوالح, *Çouâlaḥ*, un douar (Khloṭ-Çouâlaḥ) au même endroit que le précédent;

شقايفيين, *Chqaïfyîn Mokhaznya*, un douar (Ṭlîq) au même endroit;

اولاد بوجنون, *Oulad Boujenoûn,* trois douars (Khloṭ-O. Ya'qoûb) au même endroit;

Un douar des O. Boûjenoûn, installé entre Ouaroûr et Oued Mkhâzen, est redevenu nâïba;

طلاية, *Ṭlâÿa*, un douar (Khloṭ) au nord de l'Oued Cegmâṭ;

1. Cet oued tombe dans le Merj el-kebîr, à l'ouest des Oulad Djelloûl.

2. Peut-être un vestige des anciens Arabes Ryâḥ qui étaient établis dans cette région sous les Almohades et furent détruits par les Mérinides comme nous l'avons exposé précédemment.

2. Les *Archives marocaines* ont déjà parlé incidemment de ce personnage et de ses exploits à Al-'Araïch (III, p. 139).

بو نقاب, *Boû Neqâb*, un douar près de *Çauma'a el-mguerja*, un peu au nord de Moulay Boû Selhâm;

الرميقين, *Er-Remîyqîn*, six grands douars (Khloṭ-O. Djelloûl) sur les deux rives de l'Oued Cegmâṭ, près du Ḥad des O. Djelloûl ; les chefs des trois principales branches des Remîqyîn sont :

Ḥâdj Mouçṭafâ ben 'Alî, habitant à *Boû Ḥarîra*, près de Lalla Mîmoûna,

Ḥâdj Boû Selhâm ben 'Alî, frère du précédent, habitant à *Glâ*;

Djelloûl ben Mouḥammad ben 'Alî, leur neveu, voleur quoique très riche, habitant à *'Aîn Qçab* sur l'Oued Drader;

أولاد سحيسح, *Oulad Sḥaysaḥ*, un douar (Khloṭ-O. Djelloûl) entre les Oulad Bouchṭâ et Glâ; le chef de la principale famille de cette fraction est Al-Hâchemy ben Mouçṭafâ.

§ 3. — *La tribu et son fractionnement.*

La tribu, guich ou nâïba, s'appelle *qabîla* قبيلة; elle est divisée en fractions, *ferqa*, فرقة, qui ont une origine familiale comme la tribu elle-même, puis en sous-fractions, قسمة *qesma*, subdivisées elles-mêmes en *douars* دوار (villages). On peut distraire une fraction de la tribu pour l'attribuer à un autre gouvernement ou en faire un gouvernement distinct, comme c'est le cas actuellement pour les Oulad Ya'qoûb, fraction du Khloṭ. On peut aussi distraire un douar de la tribu, mais il continue à obéir au chaîkh de la fraction. Enfin un individu isolé peut quitter son douar et même le territoire de sa tribu pour aller se fixer dans un douar étranger, mais il continue à dépendre des autorités de sa tribu : celles du lieu où il habite n'ont aucun droit sur lui. Cet état des personnes démontre l'ori-

gine familiale de l'organisation administrative de la tribu; on peut y voir aussi une réminiscence de la glèbe : les habitants sont attachés à la terre par la nâïba. On trouve des propriétaires ṭlîq, habitant des douars ṭlîq, qui emploient des khammès khloṭ : pour la nâïba, le qâïd du Khloṭ envoie des soldats aux douars ṭlîq, afin de percevoir la taxe sur ses Khloṭ. Dans les tribus de guich, les individus restent groupés parce que, possédant la terre, ils ne sont pas obligés de sortir de la tribu pour chercher du travail ailleurs.

Chaque individu est désigné du nom de sa tribu, de sa fraction, de sa sous-fraction parfois, et de son douar, quelquefois de sa famille s'il est chérîf ou descendant de marabout. Si l'individu a quitté son douar pour habiter un douar étranger, il ajoutera à ces surnoms ethniques celui tiré du nom de ce douar, mais en ajoutant نازلاً *nâzilan* « habitant (tel douar) ». Exemple : Mouḥammad Al-Kholṭy (tribu) Al-Ya'qoûby (fraction) Al-Boûjenoûny (douar d'origine) Al-Benandy nâzilân (douar d'habitat).

Khloṭ et Ṭlîq *nâïba* sont pourvus d'un *chaïkh* par fraction, quelquefois de deux lorsque la fraction est très étendue ou disséminée. Les *chaïkh* sont nommés par le qâïd, sur une simple lettre : ils n'ont pas de cachet. Rien dans leur habitation ni dans leur tenue ne les distingue de leurs administrés. Rarement le chaïkh en titre est un des personnages notables de la fraction : il est en général la créature d'un des habitants les plus riches et les plus influents, qui administre effectivement cette fraction par son influence sur le chaïkh. Pour une affaire importante, le qâïd écrit parfois directement à ce personnage influent, mais sans mandat officiel, au lieu d'écrire à son chaïkh, dont il connaît l'impuissance.

Le rôle du chaïkh se borne le plus souvent à faire payer la *ferda* (part) pour tel ou tel impôt, dont la quotité à payer

par sa fraction lui est indiquée par le qâïd : celui-ci partage entre les différentes fractions de la tribu, en proportion à peu près des kheîma ferrâdya qu'elle comprend et du nombre de ses habitants, la somme totale qu'il veut prélever.

· La *kheîma ferrâdya* (tente devant payer la ferda) est une personne morale. Comme nous l'avons dit, il y en a 1100 en Khloṭ et Ṭlîq (705 Khloṭ et 395 Ṭlîq). Ce sont les anciennes *kheîma* qui existaient à l'époque où on a organisé les premières *ferda*, c'est-à-dire sous les premiers Filâla. Elles portent les noms des gens qui les occupaient à cette époque et comprennent quelquefois deux, trois, dix tentes : on continue cependant à les frapper d'une taxe égale. Mais il y a des kheîma ferrâdya qui ont disparu : on est alors obligé de répartir leur ferda sur les autres.

Un nouveau partage est donc fait par le chaîkh entre les différents douars de sa fraction, toujours sur la base de la kheîma ferrâdya, corrigée parfois dans ce qu'elle a aujourd'hui de trop inexact, par le nombre réel de ses habitants. D'où un autre partage à faire dans chaque douar par kheîma *effective*.

Ce partage n'est pas fait par le chaîkh, mais par les habitants du douar réunis en *djemâ'a* sur le tas de fumier (*zebbâla*) du village, et donne lieu régulièrement à des scènes épiques, injures, vociférations, gesticulations, menaces, rarement des coups. On perd à cette répartition plusieurs journées et cependant le paiement n'est jamais ni complet ni exact. L'assiette qui sert à l'établir est le nombre des attelées de labour (*zouja*), c'est-à-dire la superficie de terre cultivée par chaque famille : c'est le principe même de la nâïba. Chaque individu est imposé suivant le nombre de ses *zouja* : celui qui n'en a pas est un khammès, il paye sur son *khoms* en proportion de celui-ci, c'est-à-dire qu'il paye un cinquième de ce que paye son patron, mais en plus de la part de ce dernier. Les douars,

les chaîkh ni le qâïd ne possèdent aucun registre indiquant le nombre et l'importance des kheîma ferrâdya et les sommes perçues pour les impôts. Il n'y a d'ailleurs, en pratique, aucun ordre, aucune régularité ni aucune exactitude dans ce travail de perception : d'un côté, on demande le plus possible, de l'autre on paye le moins et le plus mal qu'on peut; bientôt un nouveau *ferda* bouchera les trous de l'ancien et l'administrateur le plus expert ne se retrouverait jamais au milieu de cette confusion.

Le chaîkh est aidé dans son travail de perception par des encaisseurs appelés *djâry*, جاري (coureur) qui ne reçoivent aucune indemnité, mais ne versent pas intégralement tout ce qu'ils reçoivent des contribuables. Le chaîkh, de son côté, ne remet pas au qâïd tout ce que lui ont versé les djâry. Le qâïd n'envoie au Makhzen qu'une partie de ce qu'il a reçu des chaîkh; les fonctionnaires de la Cour qui reçoivent l'impôt ne remettent au Sultan que ce qu'ils ne peuvent pas garder, et un nouvel impôt bouche les trous laissés dans l'impôt précédent, mais en ouvre lui-même de nouveaux, de sorte qu'il reste toujours des prétextes à exactions et à vexations.

Les choses allaient autrefois tant bien que mal, sans jamais aller bien; cependant la note dominante du *modus vivendi* était une certaine indulgence et une certaine bonhomie dans le désordre et dans l'irrégularité. Il n'en est plus ainsi de nos jours. Les exigences du Makhzen, fondées sur son dénuement, augmentent chaque jour; les sommes demandées deviennent de plus en plus importantes et l'ancienne bonhomie est remplacée par une raideur administrative qui n'est compensée et autorisée ni par la régularité ni par aucune garantie.

La zakât et l''achoûr ne sont perçus par le qâïd que s'il les a affermés dans sa tribu. Dans le cas contraire, l'aumône légale est perçue par des *oumanâ* envoyés spécialement à cet effet. Nous en reparlerons plus loin.

En résumé, ce qui distingue en Khloṭ et Ṭlîq, comme dans tout le Maroc, l'organisation administrative, c'est son manque de régularité. Les récalcitrants au paiement des *ferda* sont rarement arrêtés dans les douars. Les chaïkh attendent en général qu'ils viennent au marché d'El-Qçar, où ils les arrêtent. Cependant il arrive parfois que le chaïkh fait empoigner le récalcitrant et l'enferme simplement chez lui en lui mettant les fers aux pieds. Souvent, pour l'obliger à payer, il lui attache ensemble les pieds et les mains et le suspend à une poutre du plafond[1]. Si le contribuable est un gros personnage ou le protégé agricole d'un Européen, on se garde bien de le tracasser.

§ 4. — *Le Qâïd et ses rapports avec la tribu.*

Les gouverneurs des tribus de Khloṭ et de Ṭlîq ont le titre de *qâîd*; on les appelle par courtoisie ou par flatterie « pacha » ou « 'âmal », mais ils n'ont pas droit à ces dénominations. Le qâîd est un *khalîfa* (lieutenant) du Sultan pour l'administration de la tribu. Ses rapports avec la tribu sont de trois ordres : judiciaire, financier ou militaire. Mais on peut dire que dans la pratique, ces trois ordres de rapports peuvent se réduire au seul rôle financier : les deux autres ne sont que des prétextes qui s'ajoutent aux impôts pour tirer des tribus le plus d'argent possible.

Comme nous l'avons déjà dit, les gouverneurs achètent leur charge. Si la somme plus ou moins forte payée par eux à cet effet leur assurait le libre exercice de leur gouvernement pour un certain temps au moins, si ce n'est

1. Ce châtiment, qui rappelle celui du pâtre de l'Odyssée, est infligé par beaucoup de maris à leurs femmes acariâtres. Chaïkh et maris affirment que le remède est excellent. Ces procédés peuvent donner une idée de la douceur des mœurs du pays : l'administration marocaine est un travail de domptage rémunérateur.

définitivement, s'il n'avaient pendant cette période à payer au Makhzen que les impôts prévus, si ce n'est régulier, ce système de vente de gouvernements, quoique mauvais en principe, serait encore acceptable. Mais il n'en est pas ainsi : les gouverneurs sont sans cesse exposés à des surenchères réelles ou fictives qui les obligent à racheter de temps en temps leur gouvernement à nouveau. Ils ont de plus à satisfaire les exigences des personnages de la Cour, et surtout du Qâïd el-Mechouar, qu'on appelle improprement chez nous l'Introducteur des Ambassadeurs parce qu'en effet une de ses fonctions consiste à introduire les Ambassadeurs, mais qui fait en réalité les fonctions de Ministre de l'Intérieur, en ce qu'il fait et défait les gouverneurs de province.

Une tribu n'a que deux recours contre un gouverneur qui l'opprime, la révolte, *r'our'a*, et la réclamation sur un terrain de protection, *zouâg*.

Le premier recours n'a pas besoin d'être expliqué : la tribu refuse de payer l'impôt, bat les soldats du qâïd qui est obligé de se retirer ou d'aller à la Cour demander des troupes qu'on lui accorde généralement, quand il y en a de disponibles, mais à ses frais; aussi les qâïd hésitent-ils à user de ce moyen qui est très coûteux et rarement efficace, les contingents envoyés au secours du qâïd ayant intérêt à le soutenir mollement pour toucher son argent le plus longtemps possible. Lorsque le qâïd est, par ce moyen, complètement ruiné, on le remplace et, souvent aussi, on l'arrête.

Le *zouâg* consiste à ce que la tribu envoie à Fès, si le Sultan s'y trouve, ou à Marrâkech, un certain nombre de ses notables qui sont *mezaouaguin* (réfugiés) dans le principal sanctuaire de la ville, à Moulay Idrîs si c'est à Fès, à Sidy Bel 'Abbâs si c'est à Marrâkech[1]. Les moqaddamîn de ce

1. Lorsque la Cour est en campagne, les protestataires se réfugient sous les canons. Cf. *Archives marocaines*, III, p. 144 et seq.

sanctuaire transmettent leurs doléances à la Cour, qui leur donne l'*aman*. Les notables vont alors à la Cour eux-mêmes, désignant généralement l'un d'entre eux pour être qâïd, et, grâce au paiement d'une assez forte somme au Qâïd el-Mechouar, au Sultan et à tous les hauts personnages du Makhzen, le candidat est nommé. Le Sultan lui délivre un *ḍhaher* d'investiture, lui donne une *qoubba* (tente ronde à murailles), un cheval et le *ṭâba'*, طابع, le cachet. Ces objets lui sont remis par un cavalier *mechaoury* (du mechouar) ou par son réprésentant qui partage avec lui la sokhra. Le cachet est en argent ; les lettres sont gravées en creux et

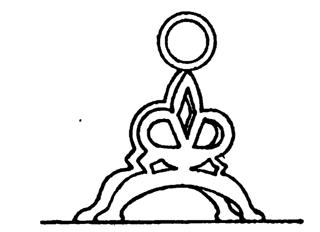


Fig. 41. — Monture du cachet du qâïd.

ressortent en blanc sur le papier. Autrefois, le fonctionnaire enduisait d'encre son cachet avec le doigt ; de nos jours on se sert généralement de tampons européens. Le *ṭâba'* du qâïd actuel du Khloṭ porte l'inscription suivante :

خديم المقام العلى بالله مبارك بن محمد الخلطى وفقه الله

« Serviteur du trône que Dieu tient élevé, Mobârek ben Mouḥammad Al-Kholṭy, que Dieu lui soit propice ! »

La tente est une magnifique *qoubba* ornementée et doublée d'étoffe rouge, d'une valeur de 4 à 500 francs ; elle servira au qâïd à se transporter d'un bout à l'autre de sa tribu pour réunir les impôts ou rendre la justice.

Le qâïd en effet, est censé vivre sous la tente au milieu de sa tribu. En réalité, il habite plus souvent en ville, mais sa tente est toujours prête. Le qâïd actuel du Khloṭ, Al-

Khammâly, habite à El-Qçar, dans une maison qui lui appartient dans la Darb al-Qachchâchîn, quatier de Souaïqa.

La remise de chacune des marques d'investiture est, pour le nouveau gouverneur, l'occasion du paiement d'une somme variant de 100 à 200 douros. Le qâïd, ainsi nommé, revient dans sa tribu accompagné des notables. La lettre chérifienne, le *ḍhaher*, est lue par le qâḍy de la tribu dans une des mosquées d'El-Qçar ou au Minzah, en dehors de la ville, le jour du marché, afin que la majorité de la tribu s'y trouve réunie. Le qâïd entre immédiatement en fonctions, sans se rencontrer avec son prédécesseur; celui-ci, s'il n'est pas arrêté par ordre du Sultan, se cache où il peut, en attendant que des intermédiaires aient obtenu de son successeur, moyennant quelques cadeaux d'argent, l'assurance qu'il ne serait pas inquiété. Il n'y a ni remise de service, ni remises d'archives, pas même remise des lettres officielles reçues, ni renseignements communiqués sur les affaires en cours : c'est un clou qui a chassé l'autre, et voilà tout.

Le qâïd s'installe dans sa maison particulière, accompagné de quelques personnes de sa tribu qui le servent : quatre ou cinq mokhazny auxquels il ne donne ni traitement, ni costume, ni nourriture, pas même la chechia traditionnelle, mais qui vivent de *sokhra*, c'est-à-dire de commissions payées par les gens qui les emploient ou chez qui le qâïd les envoie pour affaires; un *khalifa*, suppléant, désigné par le qâïd et non payé (aujourd'hui le frère même du qâïd); un ou deux *fqîh* (secrétaires) chargés d'écrire les lettres sur l'ordre du qâïd qui, parfois, ne sait pas écrire, et rétribués par les plaignants et les solliciteurs. Enfin, après avoir pris l'avis des notables, le qâïd nomme lui-même les *chaîkh* des fractions.

Lorsque l'autorité du Sultan est bien établie, le qâïd peut, dans une tribu aussi soumise que celle des Khloṭ, se passer de l'appui des notables et gouverner par ses seuls

moyens avec les *chaîkh* nommés par lui : le prestige du Makhzen lui suffit. Mais lorsque ce prestige est insuffisant et que l'autorité morale du Sultan est ébranlée, comme c'est le cas aujourd'hui, le qâïd est obligé de s'appuyer sur les notables, c'est-à-dire sur les individus qui, par les moyens matériels dont ils disposent, famille et serviteurs nombreux, alliances puissantes, etc., ont une certaine autorité sur une fraction ou sur une partie de fraction de la tribu. Dans ces conditions, l'autorité des *chaîkh* est bien diminuée, car elle se trouve placée de fait sous celle des notables, qui gouvernent ainsi sans être investis d'aucune fonction.

De son côté, le qâïd doit faire face aux demandes d'argent, toujours réitérées, du Makhzen. Il se trouve donc pris entre ces deux alternatives : pressurer sa tribu pour envoyer de l'argent à la Cour afin d'être maintenu, mais risquer de voir la tribu se révolter, ou bien ménager sa tribu, ne pas satisfaire les exigences du Makhzen et se voir révoqué. Toute l'habileté d'un gouverneur consiste à trouver un juste milieu. Dans ces conditions, tout lui est prétexte à perceptions : affaires judiciaires ou questions militaires ; c'est pourquoi nous disions que les rapports du qâïd avec la tribu, comme ceux du Sultan avec le qâïd, étaient surtout d'ordre financier. Le règlement d'une affaire judiciaire importe peu, la bonne organisation militaire, pas davantage : il s'agit uniquement de tout arranger, de tout étouffer, de tout annihiler, moyennant le paiement de la somme la plus forte possible.

En résumé, les rapports du qâïd avec la tribu consistent à tirer de cette tribu, sous prétextes d'impôts à payer, d'affaires judiciaires à régler, de *ḥarka* à organiser, le plus d'argent possible, dont une petite partie pour lui, la plus grande pour satisfaire aux exigences des grands personnages de la Cour desquels dépend sa situation, et le reste pour le Sultan. Organisation, justice, sécurité pré-

voyance de l'avenir : tout cela n'existe pas ; on n'y pense même pas et on serait mal vu d'y penser. C'est la mise en pratique de la maxime du vieux Sî Feḍḍoûl R'arnît, le grand-vizir actuel « qu'il faut maintenir les tribus dans la misère pour les maintenir dans la soumission et enrichir le Makhzen. »

§ 5. — *La « Hadya »*.

La *hadya* est, comme nous l'avons dit d'ailleurs[1], un don gracieux et spontané fait au Sultan, par chaque ville et chaque tribu, à l'occasion des trois grandes fêtes de l'année. Ce don est devenu obligatoire et a pris l'apparence d'un impôt. La hadya de chaque tribu *nâïba* est fixée depuis longtemps à 1.000 mithqals de 10 onces au mithqal, à l'ancien taux de 32 onces 1/2 le douro. En y ajoutant la sokhra qui était fixée à 300 mithqals, cela faisait 1.300 mithqals, soit 400 douros ou 2.000 pesetas. Khloṭ et Ṭlîq étant considérés comme une seule tribu avaient donc à payer ensemble, à chacune des trois grandes fêtes de l'année, 2.000 pesetas, soit 6.000 pesetas par an : telle est la règle.

Dans la pratique, on prélève des sommes beaucoup plus fortes et il est impossible d'en établir la quotité qui dépend absolument des besoins du moment. Le qâïd qui a payé sa charge 100 ou 150.000 pesetas profite naturellement de toutes les occasions qui s'offrent à lui pour rentrer dans son argent : la hadya est une de ces occasions.

Les tribus de Khloṭ et de Ṭlîq comprenant 1.100 kheîma ferrâdya, soit en moyenne, en comptant 10 tentes par familles, 11.000 tentes, la hadya de 400 douros serait très modique, puisqu'un impôt de 20 centimes par tente serait suffisant pour la couvrir. Malheureusement, les sommes

1. *Archives marocaines*, I, p. 61.

exigées par le qâïd augmentent d'année en année : nous avons vu dans le Khloṭ chaque tente frappée d'une taxe de un douro, soit 11.000 douros au lieu de 400 que réclame le Makhzen.

§ 6. — *La « Ḥarka »*.

Dans les tribus de nâïba, comme le Khloṭ et Ṭlîq, la ḥarka est la contribution en hommes et en chevaux fournie par ces tribus aux expéditions militaires dont le noyau est formé par les cavaliers du *guîch* et par les *'askar*.

La proportion des troupes à fournir par la tribu est de 1 cavalier par 10 kheîma ferrâdya, soit 70 cavaliers pour le Khloṭ (700 kheîma ferrâdya) et 40 cavaliers pour le Ṭlîq (400 kheîma ferrâdya), en tout 110 cavaliers.

A l'origine, chacun de ces cavaliers était un des notables de la tribu qui se joignait au qâïd avec un équipage de serviteurs armés et de bêtes de charge pour transporter ses tentes et ses bagages. Dix kheîma ferrâdya représentaient l'équivalent de notre ancien fief de haubert, qui devait au suzerain, en cas de convocation de l'arrière-ban, « un cavalier armé de toutes pièces, bien monté et accompagné de deux ou trois varlets ». Dans ces conditions, la ḥarka se composait pour le Khloṭ et le Ṭlîq de 110 cavaliers bien montés, bien armés, tous riches ou aisés, mettant un certain amour-propre à représenter dignement leur tribu au milieu des cavaliers des autres tribus composant la maḥalla chérifienne. Dans cette ḥarka, maîtres et serviteurs formaient un contingent de 500 hommes environ, qui ne coûtaient rien au Makhzen. Leur paiement en effet consistait en effet dans leur part du butin fait sur les tribus razziées par la maḥalla. Ce butin était souvent considérable et les razzias terribles : tout était pris et vendu, même les femmes.

Depuis longtemps, il n'en est plus ainsi : d'une part, les grandes razzias sont beaucoup plus rares, de l'autre, la résistance des tribus rebelles est plus énergique et la soif du butin est tempérée par la crainte des représailles; enfin le Makhzen garde pour lui la plus grosse part des dépouilles. Les notables des tribus n'étant pas payés, n'ayant plus pour les attirer l'appât d'un sérieux butin, mais risquant beaucoup plus d'être tués ou blessés, ont renoncé peu à peu à aller eux-mêmes en ḥarka et ont trouvé dans la protection européenne un excellent moyen pour se soustraire à cette obligation.

Ils ont commencé par envoyer quelques membres de leur famille en leur donnant ce qui leur était nécessaire pour leur équipement et leurs frais, et devant les difficultés croissantes à trouver de petits propriétaires consentant à abandonner leurs biens, à quitter leur famille pour mener l'existence fatigante et parfois périlleuse des expéditions, sans compensation sérieuse, la levée des troupes nécessaires à la ḥarka a donné lieu petit à petit au paiement d'un impôt par toute la tribu, qui contribue ainsi, par un *ferdâ*, à réunir la somme suffisante pour monter, équiper et payer les quelques malheureux, parfois des vieillards ou des infirmes, qui vont représenter la tribu à la maḥalla. On appelle ces mercenaires *ḥorrâk*.

Lorsque la ḥarka doit être réunie, le qâïd reçoit du Makhzen une lettre de ḥarka, lui ordonnant de lever les 70 cavaliers en question. Les frais d'entretien et d'équipement de chaque cavalier s'élevant à 70 douros environ, les chaïkhs répartissent ces 4.900 douros en ferda sur les kheïma ferrâdya.

On achète pour les *ḥorrâk* des chevaux de charge fatigués, sur lesquels on met des selles en mauvais état, et ces cavaliers piteux, sans domestiques, mal montés, mal armés, mal payés, forment un corps de troupes des plus médiocres, prêt à déserter dès les premiers jours de l'expédition.

Le Makhzen, depuis plus de vingt-cinq ans, cherche à rejeter sur le compte de la « protection » la transformation désastreuse qui s'est produite dans la ḥarka[1], tandis qu'en réalité cette transformation n'est due qu'à la réduction, jusqu'à la suppression des bénéfices que les cavaliers des tribus et leurs juges trouvaient autrefois dans les expéditions. Sans doute la protection a permis et permet encore souvent aux notables d'échapper à l'obligation de la ḥarka, qui n'est plus pour eux qu'une corvée sans profit, mais il n'est pas douteux que ces notables revendiqueraient leur part de butin, si les anciens bénéfices des expéditions chérifiennes leur étaient rendus.

Outre les cavaliers de ḥarka, les tribus de Khloṭ et de Ṭlîq fournissent 200 *'askar* (fantassins). Cette mesure date de trois ou quatre ans[2]. Ces 'askar sont levés par le qâïd au reçu d'une lettre de ḥarka ; ils sont armés de fusils Gras fournis par le Makhzen : ce sont les oumana d'Al-'Arâïch qui expédient à l'amîn al-moustafad d'El-Qçar les fusils, les cartouches et les uniformes destinés à cette troupe[3]. Les 200 'askar du Khloṭ-Ṭlîq, engagés volontaires, sont actuellement à la maḥalla d'Oudjda, sous le commandement du qâïd El-Ar'a El-Mekkaouy El-Kholṭy. Leur effectif doit être diminué des deux tiers par les désertions.

1. Voir à ce sujet les récriminations de Sid Mohamed Bargaah en 1879, dans *Arch. mar.*, I, p. 69.

2. Elle ne s'explique que par l'ignorance du Sultan qui a donné à la tribu nâïba des charges qu'elle n'avait pas, à la tribu guich des charges qu'elle ne devait pas avoir et a mécontenté tout le monde.

3. Un jour l'amîn al-moustafad reçut ainsi une provision de haches pour couper les oliviers de la montagne. Le bruit s'en répandit aussitôt et les Djebala vinrent offrir leur soumission.

§ 7. — *L'Idâla.*

Outre la ḥarka, les tribus du Khloṭ et du Ṭlîq sont appelées parfois à fournir l'*idâla* إدالة, ou la garde des frontières. Ce cas, d'ailleurs assez rare, s'est présenté à plusieurs reprises depuis le soulèvement des tribus djebaliennes qui empêchaient la circulation des caravanes sur la route de Tanger et qui a nécessité l'envoi d'une maḥalla campée à la R'arbya.

Les cavaliers khloṭ et ṭlîq joints à cette maḥalla ne sont pas en ḥarka, mais en idâla, parce qu'il ne s'agit pas dans l'espèce d'une expédition, mais d'une garde empêchant les montagnards de descendre dans la plaine et assurant la sécurité de la route.

Au cas où la maḥalla devrait attaquer les tribus des montagnes et par conséquent entrer en expédition, la ḥarka du Khloṭ-Ṭlîq serait alors réunie pour se joindre aux cavaliers de cette tribu actuellement à la maḥalla. Ces cavaliers quitteraient alors l'état d'idâla pour entrer dans celui de ḥarka, à moins cependant que, la maḥalla conservant ses positions actuelles, l'idâla ne subsiste. Dans ce cas, les cavaliers de ḥarka ne seraient pas confondus avec ceux d'idâla et leur effectif complet, 110 cavaliers, serait exigé en plus du nombre des cavaliers de l'idâla, une quinzaine environ, qui resteraient à leur poste sans prendre part à l'expédition.

§ 8. — *Charges et redevances.*

Comme toutes les tribus de nâïba, le Khloṭ et le Ṭlîq sont tenus au paiement des redevances de souveraineté, qui sont :

1° La *nâïba*, droit payé pour la jouissance du sol par les tribus non militaires;

2° La *ḥarka*, dont nous venons de parler;

3° La *r'erâma*, remboursement des dommages commis sur le territoire de la tribu;

4° La *ḍaera*, amende collective;

5° La *sokhra*, commission des mokhaznya porteurs d'ordres ou de dépêches;

6° La *moûna*, fourniture de vivres aux fonctionnaires et aux voyageurs porteurs de lettres de moûna délivrés par le Sultan.

A ces obligations il faut ajouter les gardes de nuit, *'assâsa*, fournies aux voyageurs européens ou marocains qui campent dans les douars ou aux environs, dans les endroits où il n'y a pas de *nezâla*, نزالة.

La *nezâla* (*nzâla*) est un endroit désigné par le Makhzen, où s'arrêtent les caravanes pour passer la nuit, moyennant versement d'un réal (25 centimes) par bête de charge : elle se compose d'un emplacement assez étendu, entouré d'un fossé qui ne laisse le passage que par une issue seule. La garde est fournie par les habitants du douar où se trouve la nzâla[1].

Chaque nzâla est pourvue d'un *moqaddem* chargé de l'organisation de la garde et de l'encaissement des sommes versées par les caravanes; cet argent est partagé par ses soins entre les habitants du douar. Par contre, le douar est responsable de toutes les caravanes qui passent la nuit dans l'intérieur de la nzâla.

Les voyageurs européens et les Marocains d'un certain rang préfèrent en général passer la nuit avec leur campe-

1. Lorsque le pays est troublé il se forme des *nzaïl* non officiels, pour protéger les voyageurs contre les risques de la route pendant la nuit; mais on n'y est guère en sûreté. Parfois les moqqademîn perçoivent des droits non seulement sur les voyageurs qui couchent dans la nzâla, mais encore sur ceux qui passent devant, sur la route.

ment en dehors de la nzâla, qui est toujours très malpropre et fourmille de vermine. Une garde spéciale leur est fournie et, quoiqu'elle soit une obligation, il est d'usage de la payer à un taux plus élevé que celui de la nzâla commune. De même lorsque des voyageurs européens ou marocains d'une certaine importance passent la nuit dans un douar ou près d'un douar qui n'est pas nzâla, ils payent les gardes qui leur sont fournies. On peut donc dire que ce droit de garde, quoiqu'étant une obligation, ne constitue pas à proprement parler un impôt : il est au contraire, pour les habitants des douars, une source de petits bénéfices quand les voyageurs sont généreux, surtout lorsque ce sont des Européens.

Nous avons parlé ailleurs des redevances de souveraineté, qui sont partout les mêmes, à l'exception de la nâïba à laquelle nous consacrerons quelques lignes.

La fraction Khloṭ-guîch, qui se compose de 400 kheîma ferrâdya khloṭ et 100 ṭlîq, ne paye ni nâïba ni aucune des redevances de souveraineté.

Il est difficile de fixer exactement la base du droit de nâïba, qui se trouve perdue au milieu des abus auxquels ce droit donne lieu depuis longtemps. Cependant, on peut se rendre compte que ce droit doit être perçu sur les attelées de labour. Un souvenir de cette institution se trouve en effet dans le règlement (*tertîb*) de 1903, signé à Tanger le 23 novembre 1903 :

« Art. 5. — Les terrains de culture et les étendues de terre labourée entre les arbres paieront une taxe fixée par paire de bêtes de labour (ou par charrue), soit :

« 100 dirhems ou 200 réaux par charrue attelée de chameaux, de chevaux ou de mulets;

« 50 dirhems ou 100 réaux par charrue attelée de bœufs;

« 20 dirhems ou 50 réaux par charrue attelée d'ânes ».

En étendant cet impôt à tous les Marocains indistincte-

tement, le Makhzen soumettait tout le monde au droit de nâïba, y compris les chorfa et le guîch, ce qui ne pouvait manquer de créer de grosses difficultés et de sérieux mécontentements. L'expérience l'a d'ailleurs démontré et le tertîb de 1901 n'a pas été jusqu'ici appliqué davantage que ne l'avait été celui de 1881.

Le droit de nâïba est également perçu sur le lieu habité par l'indigène, sous le nom de *ḥaqq en-nzel*, حق النزل, droit de logement. Ce droit est proportionné à l'étendue du lieu occupé par l'habitation quelle qu'elle soit, mais sans règles fixes dans la proportion. Le ḥaqq en-nzel ne peut pas être inférieur à 2^{pes},50 ou 1/2 douro par habitation.

Il n'y a pas d'époque fixe pour le paiement de la nâïba, de même que le nombre des perceptions dans l'année n'est pas limité. Suivant les besoins du qâïd, une ferda de nâïba est perçue, sans aucune régularité, sans époque déterminée. En moyenne, la nâïba est perçue plus d'une fois par mois, aussi l'appellation de « tribu de nâïba » est-elle, comme l'un de nous le disait précédemment, « l'équivalent, dans le langage courant, de tribu taillable et corvéable à merci ».

Le produit des nâïba n'est pas versé à l'amîn al-moustafad, comme ce serait logique : il est envoyé par le qâïd directement au Makhzen. L''achoûr est remis par le qâïd aux oumana du port d'Al-'Arâïch. Avant quatre ou cinq ans, il existait dans la région un *amîn* du tertîb de 1881, Ould Dâouya Al-Mas'oûdy (du R'arb) qui habitait Dâr Ould Dâouya au R'arb et envoyait son frère ou son cousin percevoir le tertîb chez les Khloṭ et dans la province entière. Ce fonctionnaire a été supprimé il y a quelques années, lors de l'organisation du nouveau tertîb : on a envoyé de Fès un *amîn* et deux *'adoûl* qui sont venus avec le khalîfa de la tribu, ont fait l'inventaire du bétail et des attelées de labour, et jamais le nouvel impôt n'a été perçu. Depuis cette époque, il n'existe plus ni terbîb ni 'achoûr.

§ 9. — *Le « Tqseṭ ».*

Le *Tqseṭ*, تقسط, ou, plus correctement *tqsîṭ*, تقسيط (action de lever une taxe répartie en fractions égales), est une nouveauté dans l'impôt, basée sur ce que, depuis l'an 1900, le Makhzen, préoccupé de l'organisation du *tertîb*, a négligé de faire payer par les tribus la *zakât* et l'*ʿachoûr*.

Les sommes dues pour l'aumône légale se sont donc accumulées dans les tribus depuis cinq ans environ. Devant le vide du trésor chérifien, le Makhzen s'est souvenu de cet impôt religieux qu'il avait omis de percevoir ; il a évalué *grosso modo* la somme à laquelle pouvait s'élever l'arriéré de la zakât et de l'ʿachoûr depuis cinq ans. Cette évaluation, absolument arbitraire et illégale d'ailleurs, a donné un total considérable qu'il était impossible, malgré le besoin pressant d'argent où se trouve actuellement le Makhzen, d'exiger d'un seul coup des tribus. On a donc partagé cette somme par chaque tribu en portions égales dont on exige le paiement successivement.

Il y a quelques mois seulement que le premier versement a été demandé par lettre chérifienne. Les qâïd ne s'étant pas exécutés assez rapidement, une deuxième lettre leur a été envoyée il y a deux mois (en juillet 1905), leur rappelant énergiquement les termes de la première et se terminant à peu près comme suit : « Si vous tardez encore à exécuter les ordres que nous vous donnons pour la seconde fois, nous vous enverrons un qâïd er-riḥâ qui restera auprès de vous jusqu'au paiement complet des sommes que nous avons indiquées et auquel vous aurez à fournir la moûna et à payer une sokhra. Salut ! »

Les qâïd se sont alors mis en mesure de s'exécuter, ou plutôt d'exécuter leurs administrés. Dans les tribus du R'arb, la première échéance de ce tqseṭ est de 12.000 douros par tribu. Pour les Khloṭ et les Ṭlîq réunis, elle est de

20.000 douros, répartis comme suit : Khloṭ, 10.000 douros; Oulad Ya'qoûb, 3.000 douros; Ṭlîq, 7.000 douros.

Le Makhzen a d'ailleurs eu le soin de ne pas révéler le total des sommes qu'il prétend composer l'arriéré de la zakât et de l''achoûr depuis cinq ans, et dont il veut se faire payer, ce qui lui permet d'exiger des tribus le tqseṭ pendant un temps indéterminé et sans que le paiement de cet arriéré, chiffre que personne ne cherche mais que tout le monde paye, soit jamais terminé.

De plus, le Makhzen prétend exiger ce paiement des nouveaux protégés européens, sous prétexte que cette taxe n'est qu'un arriéré et que les dits protégés y étaient assujettis avant d'obtenir la protection. Bref, le tqseṭ, imaginé tout nouvellement, est la preuve la plus indéniable des vices d'organisation et de la mauvaise foi du gouvernement marocain : il est, de plus, une des réponses du Makhzen à nos propositions de réformes.

§ 10. — *Le Qâḍî et l'organisation judiciaire.*

L'organisation judiciaire, dans les tribus, est très simple : l'exercice de la justice est confié, comme dans les villes, à un qâḍî. Le qâïḍ du Khloṭ n'est autre que celui de la ville d'El-Qçar, aujourd'hui Sidy Al-Mâmoûn al-'Irâqy; mais ce magistrat a un khalîfa spécial, un suppléant, pour le Khloṭ, nommé par le Sultan sur la proposition du gouverneur du Khloṭ. Ce khalîfa, qui porte également le titre de qâḍî, est actuellement le propre frère du qâïd du Khloṭ, Sî 'Abd al-Qâder Al-Khammâly; son grade correspond à peu près à ce que nous appelons des *bachadel* en Algérie. Il n'a pas de cachet, pas plus que le qâḍî d'ailleurs.

Outre le qâḍî il existe encore dans la tribu des *'adoûl*, nommés par le qâḍî et qui font spécialement les actes des gens de la campagne entre eux, mais seulement ceux qui

n'ont pas une grande importance, tels que ventes et achats de bétail, avances d'argent ou de grains, etc. S'il s'agit d'actes plus importants, tels que ventes de propriétés, moulkya, etc., ils doivent être établis par les 'adoûl d'El-Qçar, relevant directement du qâḍî de cette ville.

Les 'adoûl du Khloṭ se tiennent soit à El-Qçar, soit dans les douars, soit sur les marchés; le qâḍî de la tribu habite en ville.

Il existe également des 'adoûl dans les douars, souvent un 'adel dans un douar et un autre dans l'autre, qui se réunissent dans un lieu convenu pour procéder ensemble à la rédaction des actes judiciaires qui doivent toujours être revêtus des signatures de deux 'adoûl. Ces 'adoûl ne font également que des documents de peu d'importance, tels que le *tqîd el-maqâl*, c'est-à-dire l'exposé des motifs d'un débat judiciaire, avec consignation des témoignages, pour des affaires de *chra'* entre gens de la campagne, ou des *cedâq*, actes de mariage, lorsque les conjoints ont recours à leur ministère, ce qui est assez rare, la plupart des mariages étant contractés par simple *fâteḥa*, c'est-à-dire par la lecture de la *fâteḥa* (1re sourate du Qorân) devant la djemâ'a.

Les qâḍî de la campagne vont aux marchés qui ne sont pas trop éloignés de leur résidence; pour ces derniers, ils délèguent leurs pouvoirs à un *'adel* habitant près du soûq, qui agit comme khalîfa du qâḍî.

Le qâḍî remplit en outre les fonctions de Boû-Maouârith[1].

Il n'existe chez les Khloṭ et les Ṭlîq ni moḥtaseb, ni nâḍher. Les terrains ḥaboûs de la tribu se divisent en deux catégories : *el-blad el-koubrâ*, les grandes terres, et *el-*

1. Administrateur des successions vacantes. Sur ce fonctionnaire, cf. *Archives marocaines*, I, p. 29 et seq. et II, 2, p. 44-45.

blad eç-çoghrâ, les petites terres. Les premières ne peuvent être louées que par des habitants d'El-Qçar; les secondes ne peuvent l'être que par des gens de la campagne. Toutes ces terres ḥaboûs sont administrées par les *nâḍher* des mosquées d'El-Qçar, qui sont en même temps nâḍher des tribus.

(*A suivre.*)

E. MICHAUX-BELLAIRE et G. SALMON.

UNE OPINION MAROCAINE

SUR LE

MONOPOLE DU TABAC ET DU KIF

La vente du tabac, du kif et de l'opium est actuellement monopolisée par l'État marocain et constitue pour lui un rapport annuel de dix à douze millions de pesetas. L'organisation de ce service a été exposée précédemment[1]. Il peut paraître étrange que le Makhzen ait songé à tirer un bénéfice du trafic d'un objet de consommation prohibé par la loi qoranique. Les sultans ont hésité longtemps entre le monopole et l'interdiction pure et simple. Les Sa'adiens avaient interdit les stupéfiants et les avaient fait brûler publiquement. Les Filâla les avaient monopolisés. Moulay Al-Ḥasan, animé de scrupules religieux, voulut réagir et demanda une consultation juridique sur ce sujet aux savants de Fès. Le Slâouy nous met au courant de cette controverse. Nous donnons ici la traduction de ce curieux chapitre, où on trouve déjà exposée la doctrine qui a prévalu sous Moulay 'Abd al-'Azîz, et qui a conseillé de nouveau le monopole, devant la pénurie du Trésor.

Extrait du *Kitâb Al-Istiqçâ* relatif à l'usage des stupéfiants (p. 270 in-fine et seq.)

Pendant l'année treize cent quatre (1886 de l'ère chré-

1. Cf. *Archives marocaines*, I, p. 66, II, 2, p. 42.

tienne)[1] le sultan Moulay Al-Ḥasan — que Dieu l'assiste! — écrivit une lettre aux 'Oulamâ de Fès pour leur demander une consultation sur la question du commerce des plantes dont l'action est stupéfiante et démoralisante, et sur l'opportunité qu'il y aurait à autoriser ce commerce, ou à le prohiber.

Voici le texte de cette lettre, après les formules préliminaires :

« A nos amis illustres les docteurs de Fès qui nous donnent tant de satisfactions, aux 'Oulamâ de cette ville qui suivent la voie droite.

« Sur vous soit le salut ainsi que la miséricorde et les bénédictions divines!

« Sachez que nous sommes complètement indécis[2] sur la question de savoir si nous autoriserons le commerce de la *çâka*[3], c'est-à-dire des produits végétaux ayant une action stupéfiante, démoralisante, etc., etc.

« C'est une des questions qui nous préoccupent le plus et nous considérons les conséquences de cette autorisation comme plus graves que toutes autres et notamment que celles qu'entraîne la libre pratique des portes[4]. Nous

1. Dans la suite, nous supprimerons ou remplacerons par un qualificatif approprié toutes les formules dont on fait suivre le nom du prophète, celui des saints, celui du sultan, etc., etc. Ces formules n'ajoutent rien au texte qu'elles alourdissent inutilement.

2. La traduction littérale de ce membre de phrase serait : « Sachez que, toutes les fois que nous avançons un pied, nous retirons l'autre, sur le point de savoir si, etc., etc. »

3. On appelle *çâka*, au Maroc, les produits dont l'État a le monopole, à l'exclusion des particuliers.

4. Pour se procurer des ressources financières et payer certaines indemnités à différentes nations européennes, le sultan avait dû instituer une sorte d'octroi aux portes de toutes les villes et percevoir des droits sur les marchandises entrant et sortant. Ces dettes acquittées, il crut pouvoir se passer des bénéfices de cette provenance, supprima l'octroi et rendit à ses sujets la libre pratique des portes.

éprouvons, en effet, de la répulsion et du dégoût pour les stupéfiants, toutes les fois que nous agitons cette question[1].

« Elle nous tient cependant à cœur et prend, à nos yeux, une importance considérable.

« Nos très saints ancêtres, en effet, s'étaient efforcés, par tous les moyens en leur pouvoir, d'abolir l'usage des herbes stupéfiantes et d'en arrêter net la propagation; souvent ils allèrent jusqu'à faire brûler tous ces produits végétaux.

« Puis, devant l'assistance mutuelle que se prêtaient les gens du vulgaire, les ignorants, les misérables et les malheureux pour se les procurer, ils grevèrent ces produits de façon à en rendre l'acquisition malaisée pour ceux qui s'y adonnaient, espérant les amener à y renoncer. De la sorte, seuls pourraient se les procurer les gens qui auraient de quoi les acheter, c'est-à-dire une minorité.

« A cette considération s'ajoutait celle du bénéfice énorme qui en résulterait pour le Trésor. C'est pourquoi le Makhzen prit le monopole du commerce des stupéfiants, croyant atteindre le double résultat que nous venons d'indiquer.

« Or, Dieu inspirant à notre cœur la condamnation du libre commerce de ces produits et la réprobation des conséquences néfastes qui en résulteraient, deux solutions opposées se sont présentées à notre esprit : l'une consistant à réserver ce commerce au Makhzen et l'autre, à l'autoriser librement.

« Nous avons écarté la première de ces solutions, ne pou-

1. Le texte porte : « étant donné la répulsion et le dégoût qu'ils nous inspirent, matin et soir. » Nous n'avons pas cherché à suivre la lettre mais plutôt l'esprit de ce passage : le mot *raouâḥ* n'est placé là, en effet, que pour rimer avec *istiqbâḥ* et l'on sait que les nécessités de la prose rimée, si en honneur dans tout le Maghrib, obligent parfois les auteurs à négliger le fond au profit de la forme.

vant l'admettre lorsque nous venons précisément d'en indiquer les inconvénients.

« Quant à la seconde, c'est-à-dire l'autorisation pure et simple, elle équivaudrait à inciter les gens du vulgaire et les ignorants à faire usage des stupéfiants. Étant donné surtout le bon marché de ces produits, tous, riches et pauvres, pourraient s'en procurer.

« Cette mesure deviendrait ainsi un moyen détourné de proclamer licite, pour le peuple, ce qui lui était interdit. Il n'aurait plus à s'en cacher, dès lors, n'ayant à craindre aucun contrôle, ces produits afflueraient en quantité illimitée, du pays des chrétiens, en payant des droits d'entrée, comme tous les produits dont le commerce est autorisé, et il en résulterait des conséquences beaucoup plus fâcheuses que si le Makhzen en avait le monopole.

« Veuillez élucider cette question en vous basant sur les prescriptions de la loi religieuse incorruptible, afin qu'il nous soit possible de sortir de cette impasse : le sujet est d'importance capitale.

« Salut!

« Écrit à la date du 23 Moharrem de l'année treize cent quatre. »

Ainsi se termine la lettre du Sultan glorieux.

Les 'Oulamâ de Fès répondirent par une longue lettre qui concluait à interdire l'usage des herbes stupéfiantes et le commerce dont elles font l'objet, d'accord, en cela, avec la généralité des docteurs et des Soufis vénérés.

Or, le plus cher désir du sultan très puissant étant d'apprendre par quels moyens on arriverait à conjurer le danger du libre commerce des stupéfiants et à préserver la masse des conséquences funestes qui pourraient en résulter, — conséquences auxquelles il est fait allusion dans la lettre chérifienne, — l'un de mes amis de Fès m'écrivit pour provoquer, de ma part, un échange de vues à ce sujet.

Je lui répondis en ces termes :

« Sachez — Dieu vous ait en sa sollicitude ! — que, dans leur réponse concluant à la prohibition des herbes stupéfiantes et à la nécessité, pour le Makhzen, de s'abstenir de vendre ces produits, nos illustres docteurs de Fès se sont rendus à la voix de la raison inéluctable ; l'usage de ces herbes entraîne, en effet, un grand nombre de conséquences funestes dont chacune, à elle seule, serait suffisante pour en justifier l'interdiction.

« J'ai déjà jeté quelque lumière sur cette question, dans le *Kitâb el-Istiqçâ*, lorsque nous avons signalé l'introduction et la première apparition des produits stupéfiants au Maghrib sous le règne d'Al-Mançoûr As-Sa'dy. Le lecteur, s'il en est curieux, peut se reporter à ce chapitre où la question est traitée à fond.

« La lettre chérifienne fait ressortir, d'autre part, que le fait, par le Makhzen, de s'approprier le privilège, le monopole de la vente des herbes stupéfiantes, serait avantageux en ce sens que l'on pourrait en rendre l'usage onéreux pour ceux qui s'y adonnent, si bien que seuls pourraient se les procurer ceux qui en auraient les moyens pécuniaires, et non les nécessiteux, etc., etc.

« Mais c'est là un argument spécieux ou inexistant.

« N'avons-nous pas constaté, en effet, que les mobiles qui poussent à user des herbes stupéfiantes sont, chez ceux qui s'y adonnent. le manque de respect humain, l'inobservance des prescriptions du culte, l'abaissement moral, la décrépitude intellectuelle ? Tandis que ceux qui n'usent pas des stupéfiants sont précisément portés à s'en abstenir par le respect, l'observance exacte des préceptes religieux, la noblesse de pensée et l'élévation morale ; ce n'est donc pas l'impossibilité d'acquérir ces produits, dont le prix est dérisoire, qui les retient.

« Et comment en serait-il autrement ? N'est-il pas constant que les seules gens qui s'adonnent aux herbes stu-

péfiantes sont de pauvres misérables dénués de tout?

« C'est donc en vain que l'on espère arriver à un résultat en rendant plus onéreux, pour ces gens-là, le prix d'achat de ces produits.

« Dans ces conditions, le véritable devoir que la loi morale et l'esprit de la religion nous imposent, c'est d'écarter ce commerce impur des fonctions de grand pontife de l'Islam et de khalîfat du prophète, fonctions auxquelles incombe la défense des limites du domaine terrestre de l'Islam et du domaine de la religion; c'est aussi de purifier ces régions généreuses de la souillure de ce commerce malpropre. Et s'il est incompatible avec la manière d'être de la masse des musulmans, à plus forte raison l'est-il à leur Émir.

« Nous ferons ressortir, en outre que le fait, par l'Émir des Croyants, de s'emparer du commerce des stupéfiants pour s'en faire un fructueux monopole aurait pour résultat de pousser et d'inciter la masse à s'adonner à ces stupéfiants — ainsi que l'ont démontré les vénérables 'Oulamâ de Fès. — Et si, dans ces conditions, on voulait interdire aux sujets l'usage des stupéfiants, ils n'obéiraient certainement pas. Peut-être même invoqueraient-ils comme une excuse à leur passion, le fait que, si les stupéfiants étaient réellement prohibés, le Makhzen ne s'en réserverait pas le commerce et ne s'en ferait pas un fructueux monopole. Une recommandation n'est suivie que si celui qui la fait s'y soumet le premier et l'on n'accepte une discipline que de celui qui la respecte lui-même : c'est là un fait d'observation courante.

« (Je citerai à ce sujet l'anecdote suivante :)

« Lorsque la paix fut conclue entre l'envoyé de Dieu et les gens de Qoreïch, le jour d'Al-Houdeïbîa[1], le Prophète

1. Badr ad-Dîn Aboû Moḥammed Maḥmoud ben Aḥmed, dans son com-

invita ses compagnons à égorger des victimes et à se raser complètement la tête. Mais tous s'abstinrent de faire ce qu'il disait, si bien qu'il dut le répéter par trois fois.

« Voyant qu'aucun d'eux ne bougeait, ils se leva, entra chez Oumm Salma et lui rapporta le manque d'égards dont il était l'objet de la part de ces hommes.

« Oumm Salma, l'agréée de Dieu lui dit alors :

« O Envoyé de Dieu! sors d'ici et n'adresse la parole à aucun d'eux avant d'avoir égorgé toi-même tes victimes; ensuite prie l'un de ces hommes de te raser la tête et il le fera.

« Le Prophète sortit, n'adressa la parole à personne avant d'avoir lui-même égorgé ses victimes, puis il appela l'un de ses compagnons pour lui raser la tête et l'homme interpellé s'exécuta. Ce que voyant, tous se levèrent, égorgèrent leurs victimes et se mirent à se raser les uns les autres avec tant d'empressement qu'ils faillirent s'entre-tuer!

« Me basant sur cet exemple, j'affirme ici que la masse des gens s'adonnera à une chose si elle voit l'Émir s'y adonner ou s'abstiendra de cette même chose si elle voit l'Émir la rejeter, car elle est naturellement portée à imiter l'Émir ou même les personnages considérables.

« C'est ce qu'Ibn Khaldoun a fort bien mis en lumière,

mentaire du *Çaḥîḥ* d'Al-Bokhâry fixe l'orthographe de ce nom telle que nous l'avons transcrite, c'est-à-dire sans *techdîd* sur le deuxième *i*.

« Ce mot est le diminutif de ḥadbâ'. Houdeïbïa est, en effet, un village qui tire son nom d'un arbre de l'espèce ḥadbâ', sis en cet endroit. C'est sous cet arbre que les Çoubâbat, agréés de Dieu, reconnurent le prophète béni.

« D'après une autre opinion, le nom de ce village lui viendrait de celui d'un puits de la région. Mais, dans les deux hypothèses, il y a lieu d'alléger (le deuxième *i*). Al-Houdeïbïa est à environ une étape de la Mecque ».

dans son histoire, au chapitre des caractères de la civilisation.

« D'autre part, y a-t-il lieu de redouter que les produits stupéfiants soient importés des pays chrétiens, que les chrétiens se livrent au commerce de ces produits sur les marchés des musulmans, qu'ils ouvrent des magasins à cet effet, et qu'il en résulte des conséquences néfastes?

« Nous avons toutes garanties à cet égard, aux termes des conventions conclues entre nous et les chrétiens, ainsi qu'il appert des articles II, V et VII du traité de commerce conclu avec les Anglais, en particulier, et les autres nations, en général, en l'année douze cent soixante-treize (1856).

« L'article II de ce traité dit clairement que les herbes stupéfiantes et produits analogues rentrent dans la catégorie des choses prohibées, tant à l'importation qu'à l'exportation.

« Plus loin; les articles V et VII font encore allusion à cette question et ceux qui désirent des éclaircissements à ce sujet n'ont qu'à s'y reporter.

« Toutefois, et bien que le sultan décline toute responsabilité, en ce qui concerne la vente de ces produits, il est permis aux chrétiens de s'en procurer pour leurs besoins personnels, en quantité n'excédant pas lesdits besoins, cette tolérance étant assimilable à celle dont jouit l'alcool.

« Il en résulte clairement que, si les chrétiens peuvent se procurer des stupéfiants pour en user eux-mêmes et en trafiquer entre eux, ils n'ont, du moins, aucun droit à en faire le commerce sur les marchés des musulmans, ni à ouvrir des magasins pour la vente de ces produits.

« La question des herbes stupéfiantes est aussi complètement assimilable à celle de l'alcool que le sont entre elles les deux semelles (d'une même paire de chaussures).

« Et si le Mahkzen s'abstient de vendre des stupéfiants et qu'il continue à en interdire l'usage à ses sujets, les chré-

tiens n'auront aucun argument à faire valoir, aucune allégation à invoquer à ce sujet, l'abstention du Makhzen ne pouvant être interprétée que comme la confirmation de la prohibition antérieure.

« Ils auraient, au contraire, un argument à faire valoir si la vente des stupéfiants était libre pour certains sujets à l'exclusion des autres, car la conclusion et l'idée essentielle qui se dégagent des quinze articles du traité de commerce, c'est que les sujets des puissances européennes seront traités de la même façon que les sujets de l'empire marocain en tout ce qui concerne les prohibitions et autorisations, prescriptions particulières ou générales, de telle sorte qu'aucune des parties contractantes ne puisse avoir le monopole d'une branche du commerce à l'exclusion de l'autre partie.

« Toutefois, parmi un certain nombre de produits bien déterminés, il en est que le Makhzen peut juger bon de prohiber s'il y voit un intérêt spécial. Il peut alors, à son gré, prohiber ces produits ou en laisser le libre usage, de sa propre autorité et quand bon lui semble.

« S'il décide ensuite de se réserver le monopole de leur exploitation, à l'exclusion des sujets des deux parties contractantes, il peut le faire.

« Mais, ce qui est formellement interdit, c'est qu'il accorde un monopole à ses propres sujets, à l'exclusion de ceux des autres puissances, ou aux sujets de l'une des puissances à l'exclusion des autres.

« Telle est la seule interdiction qu'énonce le traité.

« Quant au Sultan, il peut, de son initiative personnelle et dans l'intérêt de son royaume, se réserver le monopole des produits prohibés comme il l'entend.

« A cela se réduisent toutes les clauses du traité, si longues et si étendues soient-elles.

« Cela posé, et étant donné que le sultan s'abstient de vendre les herbes stupéfiantes et qu'il maintient l'interdic-

tion d'en faire usage, pour ses sujets, comment redouter que les chrétiens importent ici ces produits, qu'ils en fassent le commerce sur les marchés des musulmans, qu'ils ouvrent des magasins à cet effet, etc., etc.?

« Cette idée ne supporte pas l'examen.

« Une telle crainte aurait sa raison d'être si, tout en s'interdisant à lui-même la vente de ces produits, le Sultan l'avait permise aux autres et leur avait laissé pleine liberté à ce sujet.

« Or ce n'est point l'intention du Sultan glorieux, bien qu'elle paraisse telle, si l'on s'en remet au texte de la lettre chérifienne.

« Il y est dit, en effet : *Nous sommes complètement indécis sur la question de savoir si nous autoriserons le commerce de la çâka, etc., etc.*

« Il est possible que le secrétaire ou l'écrivain à qui l'on a dicté cette lettre ne se soit pas bien pénétré de l'idée du sultan glorieux et qu'il ait ensuite rédigé cette épître d'après la conception qu'il s'en était faite, donnant ainsi à penser que le Sultan voulait s'interdire la vente des herbes stupéfiantes, à cause de la répulsion et de l'horreur que cela lui inspirait, tout en autorisant ce commerce à ses sujets, musulmans et autres.

« Dieu merci! telle ne peut être l'idée du Sultan glorieux : n'est-il pas, de tous les monarques, celui qui craint Dieu et le révère le plus? Celui qui a le plus d'affection et de sollicitude pour ses sujets? Celui qui a le plus à cœur de faire prospérer leurs intérêts et d'écarter d'eux tout ce qui pourrait leur nuire? N'est-il pas celui qui garde le plus fidèle souvenir des paroles de son aïeul, le Prophète béni, lorsqu'il disait : *le croyant ne sera digne de ce nom que lorsqu'il voudra pour son frère croyant ce qu'il désire pour lui-même.*

« Il résulte de cet exposé qu'il faut absolument, eu égard à la loi religieuse et pour se conformer à ses préceptes,

s'efforcer de rejeter le commerce des herbes stupéfiantes et de purifier de sa souillure les fonctions d'Imam de l'Islam.

« Dieu a dit, en dépeignant son prophète vénéré : *il les autorisera à user des bonnes choses et il leur défendra les mauvaises.*

« Si l'Émir des croyants a le devoir de purifier le domaine du khalîfat en interdisant les stupéfiants, il doit également s'efforcer de purifier de la même façon le domaine des musulmans, pour les raisons que nous avons invoquées plus haut.

« Mais, objectera-t-on peut-être, il sera, sans doute, facile et aisé, avec l'aide de Dieu, d'écarter du domaine du khalîfat la vente des produits stupéfiants tandis qu'il sera extrêmement difficile d'en purifier tout le domaine de l'Islam.

« Car si la foule se résigne une bonne fois à renoncer aux stupéfiants et qu'elle soit réduite à en abandonner définitivement l'usage, cette privation lui paraîtra insupportable après l'abondance, le caractère de tous les individus s'en ressentira, ils auront recours à des ruses d'onagre (pour satisfaire leur passion), peut-être même les verra-t-on transgresser publiquement les ordres reçus et se mettre ouvertement en état de rébellion!

« Parmi les recommandations d'Aristote à Alexandre nous relevons la suivante :

« *O Alexandre, néglige la multitude dans une certaine mesure et ne cherche point à l'amener, par tes actes, à ne parler de toi qu'en termes flatteurs. Or, si elle peut dire des choses malséantes, elle peut aussi en faire.*

« D'ailleurs Aristote énonçait aussi d'autres maximes dans le même ordre d'idées.

« Cela revient à dire que, si l'on sèvre la foule d'une chose à laquelle elle s'était accoutumée, entre autres pratiques impies et si on la détourne de ses errements invétérés, on se heurte à des difficultés énormes. Cette tâche

n'est facile qu'à ceux que Dieu a préparés à cet effet : prophète chargé d'une mission divine, saint accompli, Imam impartial.

« Par conséquent, si la tâche de détourner la foule de cette habitude néfaste qu'elle a contractée et dans laquelle elle a vécu de génération en génération, de siècle en siècle, si cette tâche, dis-je, doit, pour s'accomplir, amener des désordres graves et provoquer une opposition effective ou sourde, il faut y renoncer et laisser la foule dans son état habituel, car la répression des abus ne doit s'exercer que dans des conditions déterminées et, notamment, si elle n'entraîne point d'abus plus grands Cela ressort, en effet, du texte des *oçoûl* et des *fouroû'*.

« A cela je répondrai en reconnaissant la justesse inattaquable de tous les arguments énoncés à l'appui de cette thèse.

« Mais nous n'avons jamais prétendu que le glorieux prince des croyants exigerait de la masse qu'elle renonce *d'un seul coup* à l'usage des stupéfiants, qu'il l'obligerait à un abandon brusque de cette habitude.

« Il faudrait, au contraire, qu'il adopte, à cet effet, une manière de faire graduelle, ainsi que le fit le Prophète béni pour interdire aux Arabes l'usage du vin.

« Il est certain qu'au moment où le Dieu très haut envoya son apôtre béni en mission sur la terre, les Arabes étaient, de tous les peuples, le plus passionné pour le vin, celui qui s'y adonnait le plus ardemment, celui qui y tenait le plus, et cela, à telles enseignes que le vin était leur compagnon le plus cher[1], le centre d'attraction de leur société; qu'ils se réunissaient en séances nombreuses consacrées à boire du vin; qu'ils choissaient, pour le leur verser, les plus belles esclaves, qu'ils jouaient, dans ces occasions, de

1. Le texte dit, en propres termes : « au point que le vin était la sœur de leur âme ».

la timbale et du tambourin, qu'ils revêtaient, à cet effet des étoffes plus fines que pour toute autre de leurs réjouissances habituelles.

« C'est au point qu'ils composaient des poèmes à la louange du vin et qu'ils y épuisèrent toutes les richesses de leur imagination.

« Bref, chez aucun peuple on ne retrouve, comme chez les Arabes, des traces aussi importantes de leur amour pour le vin et des chants qu'ils composèrent pour le célébrer.

« Aussi, lorsque la loi divine prit pour but de ses efforts la prohibition du vin, elle procéda graduellement — le Livre et la Sounna en font foi — jusqu'à ce que fût obtenu le résultat que Dieu et son envoyé exigeaient des Arabes : l'abandon définitif et total de cette boisson.

« Le Législateur l'appela la mère de tous les vices pour renforcer encore la répulsion qu'elle devait inspirer.

« Les instruments de musique ne furent condamnés qu'à cause du vin et pour rendre plus efficace l'interdiction dont il était l'objet. La première de ces choses, en effet, conduisait fatalement à la seconde. C'est ce qu'Al-R'azzâly a fort bien démontré dans son ouvrage intitulé *Kitâb as-Simâ' min al-Iḥyâ'* et dans le commentaire d'Al-Khâzin; après avoir exposé le mode de la prohibition il dit :

« *La raison qui avait fait adopter cette méthode, pour parvenir à la prohibition de l'alcool, est la suivante : le Dieu Très Haut savait que les gens s'étaient habitués à boire le vin, dont le commerce était, pour eux, une source importante de bénéfices. Il comprit que, s'il leur interdisait le vin brusquement, cette privation leur serait intolérable, c'est pourquoi il procéda graduellement et usa de bienveillance.*

« *'Ânas a dit : le vin a été prohibé, or c'était assurément ce qui plaisait le plus aux Arabes dans leur alimentation, rien ne leur était plus cher, de tout ce qu'on leur a interdit.*

« Me basant sur cet exemple, je dirai, par analogie : il importe que le glorieux Émir des Croyants s'emploie, avec

zèle, à purifier ses sujets des souillures résultant de l'usage des stupéfiants, car il n'y en a pas de plus grandes — je l'ai démontré dans le *Kitâb al-Istiqçâ* — et, à cet effet, qu'il use de mesures graduelles, qu'il y apporte tous ses soins, qu'il implore l'assistance divine et place sa confiance en Dieu. La tâche ne lui sera point ardue, Dieu aidant !

« (Un poète a dit :)

« *Lorsque l'assistance divine vient au secours de l'homme, il réalise aisément ses desseins en dépit des difficultés.*

« Al-Boûcîry disait au maître béni des créatures — et, grâce à Dieu, l'Émir des Croyants peut prendre sa part de cet éloge qui s'adressait à son ancêtre — :

« *Quel que soit l'objet de vos efforts, vous commandez les regards et chacun admire votre œuvre.*

« Quant à la méthode graduelle à employer pour prohiber les stupéfiants, la voici :

« Que le glorieux Émir ordonne aux 'Oulamâ des conseils, aux prédicateurs ecclésiastiques et aux orateurs des cours de s'accorder pour flétrir l'usage des stupéfiants, en faire ressortir la honte aux yeux de la foule, montrer les vices qu'il entraîne, exposer les conséquences néfastes qui en résultent et insister, sur ce point, avec toutes les ressources de leur éloquence.

« Que tous ceux qui le pourront écrivent des traités, que les poètes composent des poèmes, que d'autres rédigent des épîtres, toujours dans cet ordre d'idées, et que tous persévèrent dans cette voie pendant trois, quatre mois, davantage même.

« Il est indubitable que cela provoquerait, dans la masse, un courant d'idées nouveau, car, si tous les efforts se concentrent sur un objectif déterminé, ils obtiennent un résultat, avec l'aide de Dieu; à plus forte raison si ces efforts viennent des gens de bien ; il est dit, dans les ḥadîth :

« *L'assistance divine est acquise au groupement (unanime)* ».

« Puis, ce laps de temps écoulé, et la foule étant bien pénétrée de répulsion pour les stupéfiants, que le glorieux Émir des Croyants écrive à ses qâḍî en les invitant à mener une enquête secrète sur tous les gens dont le témoignage est recevable en justice, ainsi que sur les Imam des mosquées. Qu'il leur prescrive, au cas où ils établiraient à l'encontre d'une personne quelconque, de ces catégories, qu'elle use de l'un de ces odieux stupéfiants, de proclamer irrecevable son témoignage ou caduques ses fonctions d'Imam et de ne point accepter (ses déclarations) même entr'autres (témoignages) de diverses origines.

« Que l'Émir continue à écrire dans ce sens et qu'il mette tout son zèle à poursuivre cette tâche pendant un laps de temps aussi long ou même plus long que le premier et l'on verra s'accroître encore la répulsion de la masse pour les stupéfiants dont la plupart des gens sera dégoûtée pour jamais.

« Ensuite, et tout ce qui précède étant exécuté, que le glorieux Émir écrive aux gouverneurs des provinces et aux préfets des campagnes d'interdire à leurs sujets l'ensemencement des stupéfiants, la mise en réserve de ces produits, et le fait d'en faire le commerce à un titre quelconque. Ces différents résultats obtenus par les moyens que nous avons indiqués, l'Émir aura, par le fait même, dégagé toute sa responsabilité en ce qui concerne la vente de ces produits.

« Il n'aura plus qu'à faire brûler le reste des stupéfiants (que l'on pourra trouver), faire fermer les établissements où l'on vend ces produits, c'est-à-dire les cafés, à ce que nous croyons, interdire les stupéfiants dans les lieux de réunion tels que les marchés, etc., etc..., tenir fermement la main à l'exécution de ces prescriptions, faire publier dans tout l'empire marocain qu'il en est des stupéfiants comme de l'alcool : l'usage public de l'alcool étant inter-

dit sur les marchés et autres lieux analogues, il en sera de même pour les stupéfiants.

« Quiconque contreviendrait à cette règle subirait un châtiment, en rapport avec sa faute et de nature à empêcher de suivre son exemple ceux qui en seraient tentés.

« Voilà quelle serait la tâche du sultan s'il voulait la pousser aussi loin que possible, ne restant plus, après cela, que l'espoir de l'assistance divine.

« En admettant que cette entreprise fût menée à bien en trois années, ce serait encore une échéance rapprochée, et si Dieu la facilite ce sera, de sa part un signe manifeste pour indiquer aux musulmans que leur religion doit être rénovée.

« Par ma vie! L'usage du vin était beaucoup plus profondément enraciné chez les Arabes, que ne l'est actuellement celui des stupéfiants et (le résultat à atteindre) laissait prise à beaucoup plus d'incertitude que dans le cas présent. Nous pouvons donc en inférer qu'il sera beaucoup plus facile d'abolir l'usage des stupéfiants et d'en purifier le pays et ses habitants — ce qui serait peu de chose au regard de Dieu !

« Ainsi s'est exprimé l'auteur de cette lettre, Aḥmed ben Khâled En-Nâcery — que Dieu lui soit indulgent ! — à la date du quinze Rebî' eth-Thânî 1304. »

A la suite de cette lettre, le Sultan glorieux abolit le commerce des stupéfiants, fit brûler ce qui en restait entre les mains du Makhzen et n'autorisa les commerçants des nations étrangères à en faire venir au Maroc que la quantité nécessaire à leurs besoins personnels, sous réserve qu'ils payeraient un droit de douane et n'en pourraient recevoir qu'à Tanger, à l'exclusion de tout autre port.

Tel est encore le *modus vivendi*, depuis cette époque.

L. Mercier.

CINQ PIÈCES DE NOTARIAT

Nous donnons ci-après les traductions de cinq pièces de notariat, qui nous ont été communiquées à Tanger et qui constituent d'intéressants spécimens d'actes relatifs aux successions.

Les deux premières, procuration donnée par une femme à son mari et acte de vente, ont été passées devant le qâḍî de Tanger; mais, comme on le sait, ce magistrat n'écrit pas ses jugements et n'a pas de greffier. Les pièces sont rédigées par les ʿadoûl à la requête et aux frais des parties. La signature du qâḍî n'est utile que pour légaliser celle des ʿadoûl.

Ces actes ne présentent pas, comme on le verra, de différences de rédaction bien sensibles avec les pièces similaires rédigées en Algérie. Ils sont d'une manière générale, plus concis, certaines formules étant réduites à leur plus simple expression. Il n'est pas fait mention, au début, du nom du qâḍî ni du siège de la *maḥkama,* de sorte qu'on entre, pour ainsi dire, de plain-pied dans le sujet.

Les trois autres sont des actes de notariat rédigés par les ʿadoûl : un testament, une quittance et un partage de succession. Les *Archives Marocaines* ont exposé déjà[1] que le décès d'un propriétaire donnait lieu à trois opérations consignées sur trois actes : 1° un acte de décès, *ḥaqq al-moûta al-ouaratha,* 2° un inventaire, *zamâm at-*

1. *Archives marocaines*, II, 2, p. 79.

trika, 3° un acte de partage, *mouqasama*, mais que ces trois actes étaient souvent rédigés à la suite l'un de l'autre sur le même parchemin et servaient de titre de propriété. C'est le cas de la dernière de nos pièces, qui comprend le zanâm at-trika et la mouqasama.

N° I

« Louange à Dieu seul !

« Copie d'une procuration et des mentions écrites à sa suite, délivrée pour être conservée (par le requérant).

« Louange à Dieu !

« [1] La Cherîfa, la dame Fâṭma bent Sîdî Eṭ-Ṭâhar El-Baqqâly Eṭ-Ṭandjâouy a donné procuration et remis ses pouvoirs :

« à son époux, le Cherîf, l'éminent, Sîdî El-Fouḍeïl ben Sîdî Eç-Çâdeq El-Baqqâly, El-Ḥassâny, El-Ḥabîby, de la dechra de Nanoû'et,

« à l'effet de, pour elle et en son nom :

« rechercher tous ses droits et lui faire obtenir tous avantages, partout où ils pourraient se trouver et chez quiconque ils viendraient à se manifester et à être découverts,

« vendre et acquérir, toucher le prix (de vente) ou le verser, partager tout ce qui peut donner lieu à partage, en fait d'immeubles, etc., etc,

1. Pour rendre le texte plus clair, il nous a fallu intervertir l'ordre des propositions dans cette phrase. En arabe elle est en effet construite de la manière suivante : لِزوجها فلان بن فلان وكلت المراة فلانة, à son époux un tel, a donné procuration la dame une telle.

Le rédacteur a dû adopter cette disposition pour conserver au mandataire la préséance que lui donnait sa double qualité de mâle et de cherîf. Il n'a pas hésité, dans ce but, à faire une faute de grammaire, plaçant la particule ل devant le complément du verbe وكّل alors que ce verbe gouverne le cas direct.

« recevoir en exercice du droit de chaf'a (droit de priorité pour acquérir la part d'un co-propriétaire indivis),

« transiger, s'il le juge utile, déférer tous serments, s'il y a lieu ou les référer,

« délivrer ou se faire délivrer toutes copies, accorder tous délais et en fixer les échéances,

« parer à toutes allégations et à tous actes par lesquels des tiers pourraient s'opposer à l'exécution de ce qui précède.

« A cet effet, la mandante a conféré, à son mandataire, les pouvoirs les plus étendus de toutes façons, sans faire aucune restriction, de fond ou de forme, sur l'un quelconque des points pour lesquels elle lui a donné mandat.

« Elle l'a, au contraire, invité à user pleinement de ce mandat, persuadée qu'il y apporterait tous ses soins mieux qu'elle n'aurait su le faire elle-même.

« Les pouvoirs qu'elle lui a conférés sont perpétuels[1].

« Elle a en outre autorisé son époux et mandataire à se substituer qui bon lui semblera à telles fins qu'il jugera utiles, si cela devient nécessaire.

« Par les présentes, la mandante charge son mandataire. de la remplacer et de tenir lieu d'elle-même, agissant en pleine connaissance de cause[2].

« Témoignage est porté sur ce qui précède à l'encontre de la mandante qui remplissait entièrement les conditions

1. Nous n'avions jamais rencontré cette formule, dans les nombreux actes de procuration qu'il nous a été donné d'examiner en Algérie : les mandats conférés sont toujours révocables au gré de celui qui les confère; nous ne voyons donc là qu'un exemple de complaisance exagérée de la part du qâḍî pour un cherif de marque.

2. Cette dernière formule est, en arabe d'une concision remarquable : عَارِفَةً قَدْرَهُ. Nous l'avons retrouvée dans d'autres pièces sous les formes عَرَفُوا قدره — عَرَفَ قدره ce qui nous a amené à conclure que le pronom affixe ه se rapportait à l'ensemble du texte. C'est pourquoi nous avons traduit « agissant en pleine connaissance de cause ».

de capacité légale requises[1] par les témoins qu'elle a invoqués contre elle-même.

« Son identité a été établie par les déclarations du premier et du second témoins, conformément aux règles légales.

« Reçu à la date du seize Chabâne le béni de l'année douze cent soixante six (de l'hégire).

« Ajouté, dans le texte, le mot « dhalika » et rayé un mot nul, approuvé par : (signé).

« 1° Le serviteur de son Dieu Aḥmed ben Aḥmed — que Dieu lui fasse miséricorde, amen — »

« 2° 'Allâl ben (illisible).

« Louange à Dieu!

« Témoignage a été porté sur ce qui précède (devant le qâḍî) par les deux 'adel qui ont été agréés[2], ainsi que cela est proclamé par (signé) « le serviteur de son Dieu très « glorieux, 'Abd El-Kerîm ben Er-Rachdy El-Baqqâly-El-« Ḥassany — que Dieu le couvre de sa miséricorde! — »

« Collationnée avec l'original cette expédition lui a été reconnue conforme littéralement.

« Le fqîh, l'honorable, le très docte, l'excellent, le maître érudit, l'homme supérieur et intègre, le modèle parfait (suit une signature illisible) qâḍî intérimaire en l'absence

1. Le texte arabe porte وهي باتمّه واكمله formule que l'on retrouve avec quelques variantes dans tous les actes authentiques de Tanger. C'est pourquoi nous l'avons assimilée à celle que l'on rencontre dans les pièces similaires d'Algérie : وهى بحال جوازلا شهاد عليها شرها ou autres expressions analogues.

Pour la seconde fois nous remarquons l'emploi du pronom affixe ه pour remplacer tout un membre de phrase sous-entendu, que le lecteur est censé connaître.

2. Le texte arabe porte simplement اديا فقبلا tous deux ont déposé et ont été agréés. Évidemment il ne peut s'agir ici que des deux 'adel. Comme cela se passe à Tunis, ils ont reçu l'acte, puis ils le portent à la connaissance du qâḍî qui lui confère le caractère authentique.

du qâḍî de Tanger, déclare que l'original, dont la présente copie a été délivrée, est bien établi à sa connaissance, qu'il en a constaté la validité et qu'il doit être exécuté en sa forme et teneur.

« Expédié à la date du 18 Moharrem, le sacré, premier « mois de l'année douze cent quatre-vingt-onze (1874). »

(Suivent deux signatures illisibles.)

N° II

« Louange à Dieu seul !

« El-Ḥadj Moḥammed ben El-Ḥasan El-Ouriar'ly a acheté à l'honorable dame Ḥemama Ech-Cherîfa, citée dans l'acte de réglement de comptes ci-contre,

« la totalité de la part entière et de la fraction de part qui lui revient dans la maison dont il est question audit acte, savoir :

« une chambre entière et la moitié de la chambre en ruines, ainsi que cela est précisé dans l'acte de règlement de comptes susvisé,

« avec tous les droits, usances et dépendances qui s'y rattachent.

« Cette acquisition est régulière, valable, exécutoire; elle n'a point de caractère conditionnel, n'est pas faite sous réserve de réméré et ne comporte point de délai d'option. Elle est consentie moyennant un prix de sept cents methqâl pour la totalité de l'objet vendu.

« Cette somme a été touchée par la venderesse précitée, de l'acquéreur susnommé, d'une manière complète, partie en présence et à la vue des témoins aux présentes, le surplus lui ayant été versé, ainsi qu'elle le reconnaît.

« En conséquence, elle a délivré quittance complète à l'acquéreur qui est libéré du montant du prix de vente et est

entré en possession de l'objet vendu définitivement, de telle sorte qu'il se trouve substitué à la venderesse en ses lieu et place, occupant, vis-à-vis de l'objet vendu, la position du propriétaire légal vis-à-vis de ses biens.

« Cette vente est conclue conformément aux règles de la sounna (loi traditionnelle), avec réserve du recours en garantie (contre le vendeur).

« Elle a eu lieu après examen et acceptation de l'objet vendu, ainsi que cela est obligatoire.

« L'époux de la venderesse, Sîdî Moḥammed ben Sîdî El-Ḥadj El-Mokhtâr, a comparu aux présentes, et a donné son approbation entière à tout ce qui précède.

« Tous les comparants agissaient en pleine connaissance de cause.

« Témoignage est porté sur ce qui précède par les témoins qui en ont été requis par les comparants; ces derniers remplissaient toutes les conditions de capacité légale requises et leur identité avait été régulièrement établie.

« Reçu environ dix mois avant la date de ce jour, cet acte a été conservé en la mémoire (du magistrat) pour être ensuite rédigé en sa forme et teneur à la date du huit de Djoumâda el-Oula de l'année douze cent soixante quinze[1] (1859) ».

(Suivent trois signatures illisibles.)

N° III

« Louange à Dieu seul !

« La dame 'Aïcha bent El-Ḥadj Moḥammed Er-Rîfy El-Ourîâr'ly a pris des dispositions testamentaires et prescrit

1. De toute évidence le qâḍî emploie ici un grossier subterfuge pour les besoins de la cause : il prétend avoir reçu cet acte *dix mois avant la date* qu'il porte et l'avoir conservé *en sa mémoire*, afin de lui conférer la priorité sur d'autres actes conclus dans cette période de dix mois.

que, si Dieu venait à décréter sa mort et que son existence terrestre prît fin, le tiers fût prélevé de l'ensemble des biens, nombreux ou non, importants ou négligeables, meubles ou autres, qui composeront son héritage,

« pour ledit tiers être donné, dans son ensemble, aux enfants de ses frères et sœurs germains, ces derniers nommés :

« 1° Si 'Abdesselâm, 2° Laḥsène (pour El-Aḥsan), 3° et Raḥma

« enfants d'El-Ḥadj Moḥammed ben Laḥsène Er-Rîfy,

« de telle sorte que ledit tiers soit considéré comme un bien d'entre leurs biens, une propriété d'entre leurs propriétés (acquises), par voie de disposition testamentaire exécutoire après la mort (de la testatrice).

« Ce faisant, la testatrice espère être appelée à contempler un jour la face du Très-Haut, à recevoir ses récompenses abondantes et à séjourner dans la demeure dernière (Paradis).

« Puisse-t-elle ne point être frustrée de sa récompense ni déçue dans son espoir !

« Quiconque se permettrait de modifier ou d'altérer ces dispositions aurait à en rendre compte devant Dieu.
« Or ils sauront, les oppresseurs, de quels bouleverse-
« ment ils seront bouleversés ! » (Qoran).

« Ces prescriptions et dispositions testamentaires seront exécutoires après la mort de la testatrice qui agissait en pleine connaissance de cause.

« Témoignage est porté sur ce qui précède par ceux que la testatrice en a requis à son encontre ; cette dame remplissait toutes les conditions de capacité légale requises et son identité avait été régulièrement établie,

« Reçu à la date du six de Dhoû el-Qa'da de l'année 1310 (1892). »

(Signatures illisibles.)

N° IV

« Louange à Dieu seul !

« Par devant les deux témoins aux présentes a comparu la dame 'Aïcha fille d'El-Ḥâdj Moḥammed 'Er-Rîfy El-Ouriar'ly, laquelle a pris à témoin contre elle-même qu'elle déclarait donner quittance à ses frères et sœur germains, savoir :

« 1° 'Abdesselâm, 2° Laḥsène, 3° Rahma

« ainsi qu'à leur mère Fâṭma bent Sid Mohammed El-'Aroûsy,

« du montant de la part lui revenant dans le loyer de la maison de leur père précité, ladite maison sise dans le quartier de la qaçba à l'intérieur du poste-frontière de Tanger et contiguë d'une part à la maison du qâïd Sid 'Abdesselâm fils du jurisconsulte, du très docte, du saint Sidi Moḥammed ben 'Abdeçççâdeq et, d'autre part, à la maison du Chérîf Sidi Moḥammed El-Baqqâlî,

« de telle sorte que la comparante ne pourra intenter aucune action à l'encontre desdits à l'occasion de la part du loyer qui lui revenait pour la période écoulée.

« En outre, ladite comparante déclare faire abandon, aux personnes susnommées, de la part qui lui reviendra à l'avenir, au même titre.

« Cet abandon est complet, sous la seule réserve que la comparante pourra, quand bon lui semblera, habiter la part lui revenant dans la maison dont il s'agit, sans que personne puisse y faire la moindre objection.

« Ces quittance et abandon sont complets, la comparante agissant en pleine connaissance de cause.

« Témoignage est porté sur ce qui précède, à l'encontre de la comparante, qui remplissait toutes les conditions de

capacité légale requises, et dont l'identité avait été régulièrement constatée.

« Dressé à la date du six de Dhoû el-Qa'da le Sacré de l'année treize cent dix (1892) ».

(Signatures illisibles.)

N° V

« Louange à Dieu seul !

« Antérieurement aux présentes a eu lieu le décès de la noble dame, la Cherîfa Omm Keltoûm bent Sîdî El-Fodîl El-Baqqâly, laquelle a laissé, comme héritiers, savoir :

« I. sa mère Raḥma bent Ar'zîl

« II, et ses enfants : 1° Sîdî Eç-Çâdeq, 2° Sîda Fâṭma, 3° Sîda Ḥemâma, 4° et Sîdâ 'Âïcha, enfants de Moulây Eṭ-Ṭâhar, fils du jurisconsulte Sîdî Moḥammed El-Baqqâly.

« Ladite défunte n'a aucun héritier en dehors des précédents, à la connaissance des témoins aux présentes.

« Elle a laissé comme biens susceptibles de transmission par héritage, savoir :

« La moitié entière d'une maison sise dans la qaçba du poste-frontière de Tanger — contiguë aux maisons suivantes : Dâr 'Aly El-Moueddhin, maison du maçon Moḥammed El-'Amrâny, surnommé Benqîqî, dâr Aḥmed El-Beqqioûy, dâr sîdî El-Ḥachemî ben Eṭ-Tayeb El-Baqqâly, maison du feqîh très docte Sîdî Moḥammed ben Eç-Çâdeq — telle au surplus qu'elle est parfaitement connue.

« L'autre moitié de ladite maison appartenant à ses deux filles : 1° Sîda Hemâma, 2° et Sîda 'Âïcha, le tout dans l'indivision.

« Actuellement ont comparu :

« 1° Sîdî El-Fodîl ben Sîdî Eç-Çâdeq El-Baqqâly, agissant comme mandataire de son épouse, Sîdâ Fâṭma susnommée,

en vertu des pouvoirs mentionnés dans l'acte dont copie figure au verso de celui-ci.

« 2° Sîda Ḥemama,

« agissant pour son compte personnel, en présence et avec l'autorisation de son époux Sîd Moḥammed ben Sîdî El-Ḥâdj El-Mokhtâr El-Baqqâly;

« 3° Sîda 'Âïcha,

« agissant pour son compte personnel,

« 4° et Sîd 'Abd-El-Kerîm El-Haskoûr,

« chargé par le cheîkh qâḍî — que Dieu le dirige! — de représenter Sîdî Eç-Çâdeq précité, en son absence;

« lesquels ont reconnu, d'un commun accord, que la dame Oum Keltoûm précitée est morte, qu'elle a bien laissé les héritiers susmentionnés et que son héritage se compose de ce qui est indiqué ci-dessus; puis ils ont manifesté le désir de partager l'héritage en question;

« En conséquence le cheîkh qâḍî — que Dieu le dirige! — a désigné deux maîtres-maçons, les nommés :

« 1° 'Abd-Er-Rahmâne ben Sî Aḥmed El-Iedry, 2° et Moḥammed ben 'Amr Er-Rîfy,

« à l'effet d'estimer la valeur de la maison dont il s'agit et de la partager.

« Ces maîtres-maçons ont estimé la valeur de ladite maison au prix de huit cents methqâl de la monnaie en cours, ils l'ont partagée en deux parts égales, pour permettre de déterminer celle qui appartient aux deux filles (de la défunte) Ḥemâma et 'Âïcha susnommées et ont fixé comme suit la valeur de chacune desdites parts :

« Quatre cents methqâl moins vingt-cinq methqâl pour la part contiguë à Dâr Benqîqî et qui est sans toit; cette part comportant, à l'intérieur, une chambre en bon état de construction, couverte, et la moitié d'une chambre en ruines, faisant suite à la première,

« et quatre cent vingt-cinq methqâl pour l'autre part qui est contiguë aux maisons du feqîh Ben 'Abd-Eç-Çâdeq,

d'ʻAly le mouddhin et de Sîdî El-Hâchemî El-Baqqâly; cette part comporte une chambre, une petite pièce-entrepôt, une cuisine et la moitié de la chambre en ruines qui y fait suite;

« A chacune de ces moitiés se rattache une portion de la cour ayant une largeur de quinze palmes, quant au vestibule et aux lieux d'aisance, ils restent dans l'indivision entre les deux parts.

« Sur quoi il revient :

« I. à la mère de la défunte, Raḥma bent Ar'zîl, pour sa part de un sixième, la somme de soixante-dix methqâl, huit oûqîa, une môuzoûna et huit fels çer'îr. Mais cette dame a fait l'abandon de la part susdite au profit de deux des filles de la défunte, les dames Ḥemama et ʻÂïcha précitées, ainsi qu'elles l'ont déclaré;

« II. à chacune des filles de la défunte, pour leurs parts de un sixième comme héritières, soixante-dix methqâl huit oûqîa, une môuzoûna et huit fels çer'îr, part égale à celle de la mère de la défunte.

« III. et au (fils) mâle, une part double de celle des filles : cent quarante et un methqâl, six oûqîa et seize fels çer'îr.

« En ce qui concerne spécialement Ḥemâma et ʻÂïcha, filles de la défunte, ces dames ont droit, en additionnant les parts qui leur reviennent comme héritières de leur mère et le sixième qui leur a été abandonné par leur aïeule Raḥma susnommée, à une somme totale de deux cent douze methqâl et cinq oûqîa.

« Au lieu de cette somme, elles ont pris possession de l'ensemble de la chambre et de la petite pièce-entrepôt qui se trouvent dans la moitié de la maison contiguë à celle du feqîh Ben ʻAbd-Eç-Çâdeq.

« Sîd ʻAbd-El-Kerîm El-Haskoûr, précité, chargé par le qâḍî de représenter Sîdî eç-Çâdeq absent, a pris, pour la part revenant à son mandant, la totalité de la cuisine qui

se trouve dans la même moitié de la maison (c'est-à-dire celle contiguë à Ben 'Abd-Eç-Çâdeq).

« Enfin Sîdî El-Foḍîl susnommé, — agissant comme mandataire de son épouse, Fâṭma précitée, en vertu des pouvoirs relatés à l'acte dont copie figure au verso de celui-ci, a pris, pour la part revenant à sa mandante, la moitié entière de la chambre en ruines contiguë à la cuisine susvisée.

« Ensuite ont comparu les deux dames Ḥemama et 'Âïcha susnommées, lesquelles ont manifesté le désir de partager (les parts leur revenant), savoir :

« 1° la part de moitié dans ladite maison dont elles étaient co-propriétaires entre elles, et dont l'autre moitié appartenait à leur mère défunte, le tout dans l'indivision ;

« 2° les parts leur revenant comme héritières de leur mère ;

« 3° et le sixième qui leur a été abandonné par leur aïeule Raḥma précitée.

« A cet effet, elles ont convenu mutuellement ce qui suit :

« La dame 'Âïcha prendra la chambre et la pièce-entrepôt qui lui est contiguë, dans la portion de la maison avoisinant celle de Ben 'Abd-Eç-Câdeq et dont il a été question plus haut ;

« La dame Ḥemâma prendra la chambre (en bon état de construction) et la moitié de la chambre en ruines qui lui fait suite, le tout dans la portion de la maison avoisinant celle de Benqîqî ;

« Chacune de ces deux dames prendra, dans la partie de la cour avoisinant sa part, une largeur de quinze palmes ;

« Enfin, si ces dames décident, d'un commun accord, de faire un mur de séparation, les frais de construction de ce mur leur incomberont par moitié.

« Le tout a eu lieu en présence et avec l'approbation entière de Sîdî Moḥammed ben Sîdî El-Ḥâdj El-Mokhtâr, époux de Ḥemâma précitée.

« Ainsi a été achevé ce partage mettant fin à toute discussion entre les parties qui se sont délivré réciproquement quittance et décharge. En conséquence, il ne subsiste entre elles aucune contestation et elles s'engagent mutuellement à n'exercer aucun recours les unes envers les autres.

« Elles agissent, d'ailleurs, en pleine connaissance de cause.

« Témoignage est porté, sur tout ce qui précède, à l'encontre des comparants qui remplissaient toutes les conditions de capacité légale requises.

« Leur identité a été régulièrement constatée et établie par l'un des 'adel qui connaissait les comparants, hommes et femmes, et en a témoigné devant le second 'adel.

« Dressé à la même date que l'acte ci-contre.

(Signatures illisibles.)

« Louange à Dieu !

« Les deux 'adel ont porté témoignage sur ce qui précède et ont été agréés par le faisant-fonctions de qâḍî de Tanger, en l'absence de ce magistrat : »

(Signature illisible.)

L. Mercier.

EXTRAITS DE LA PRESSE MUSULMANE

L'Enseignement en Égypte.

La réforme des études à la mosquée El-Azhar est, maintenant plus que jamais, à l'ordre du jour. Le *Mouayyad* a, dans ses derniers numéros, publié de nombreuses lettres qui lui avaient été adressées à ce sujet. L'une émane d'un voyageur maghrébin qui, après avoir visité la plupart des pays musulmans, s'est fixé, il y a quatre ans, en Égypte où il suit attentivement le mouvement intellectuel, surtout en ce qui concerne la fameuse mosquée (n° du 7 août); les autres sont d'élèves, actuels ou anciens, de cette mosquée (n^{os} des 15, 18 et 28 août), et sont publiées sous cette rubrique : *Nos espérances en El-Azhar.* Tout en faisant un grand éloge d'El-Azhar, le voyageur maghrébin a le regret de constater que la principale université musulmane ne répond plus à son but. Nous ne sommes plus au temps glorieux de l'école de Cordoue dont les savants chrétiens, à commencer par le pape Sylvestre II, étaient tributaires, et l'abus des examens a gâté l'enseignement en Égypte. La réforme devra porter sur trois points essentiels :

1° L'enseignement a besoin d'être organisé d'une manière plus large;

2° Les livres classiques, qui ne répondent pas à leur but et ne facilitent pas l'étude en allant progressivement du simple au complexe, de ce qui est facile à ce qui est difficile, devront être changés;

3° Il faut organiser les études de manière à provoquer

le zèle des jeunes gens et à leur donner un but bien déterminé.

Le mal est déjà ancien, dit un autre correspondant du *Mouayyad* (15 août). Il y a vingt-trois ans qu'un homme courageux, comprenant le rôle capital d'El-Azhar dans la vie musulmane et bravant les reproches et les calomnies, le dénonçait tout haut. Une première réforme fut opérée en 1312 par le khédive, 'Abbâs Hilmî Pacha, de concert avec le supérieur de la mosquée. Un conseil d'administration, dont tous les membres étaient des hommes éminents, fut créé. Il fut chargé de réglementer les études et les examens, et introduisit à El-Azhar de nouveaux enseignements : arithmétique, géométrie, calligraphie, etc. Mais depuis l'attitude du conseil n'a pas été ce qu'elle aurait dû être. Aujourd'hui les réformes nécessaires sont les suivantes :

1° Amélioration des locaux d'enseignement ;

2° Spécialisation des professeurs ;

3° Changement des livres classiques actuellement en usage ;

4° Réduction des congés ;

5° On ne pourra se présenter à l'examen du professorat qu'au bout d'un certain temps ;

6° Suppression des notes et rapports ;

7° Création de surveillants chargés de faire exécuter les décisions des cheikhs ;

8° Les élèves devront savoir le Coran par cœur et avoir une connaissance complète des principes de la religion ;

9° Les examens auront lieu à la fin de chaque année ;

10° Nomination de médecins chargés de soigner les élèves ;

11° Un professeur sera chargé de surveiller la conduite et le travail de ces derniers.

Il faut adopter de nouveaux livres classiques et changer les méthodes d'enseignement, dit un élève d'El-Azhar

(n° du 20 août). En outre, il importe de combattre énergiquement ceux qui s'efforcent de remplacer dans l'enseignement, par le langage populaire, la langue littéraire qui, désormais, ne serait plus comprise que de ceux-là seuls qui se voueraient exclusivement à son étude.

La réforme la plus urgente, conclut un autre correspondant du *Mouayyad*, consiste à changer les livres classiques actuellement en usage. Ceux-ci ont été on ne peut plus mal choisis, non-seulement pour les douze sciences religieuses enseignées à El-Azhar, et principalement pour les principes de la religion (*ousoûl*), mais aussi pour le droit. Tant que l'on continuera à se servir de ces livres, dit l'auteur de l'article, qui appuie ses assertions par de nombreuses citations, l'enseignement sera forcément mauvais (n° du 28 août).

Une école normale primaire vient d'être fondée dans la ville de Fayyoum. Les locaux de l'ancienne école lui ont été affectés, et le Ministère lui a accordé une subvention de 360 livres. A la suite du concours de cette année, qui commence le 23 septembre prochain, 60 élèves pourront être admis. Les candidats devront justifier de leur nationalité égyptienne. Admis à l'École, ils n'auront pas de frais d'études à payer et seront défrayés de tout. Le concours portera sur les matières suivantes :

1° Récitation du Coran, que les candidats sont tenus de savoir par cœur ;

2° Explication et commentaire d'un texte facile ;

3° Dictée d'un morceau étendu ;

4° Écritures neskhy et rika ;

5° Problèmes à résoudre par la règle de trois. (*Mouayyad*, 29 juillet).

La Société de bienfaisance musulmane demande en ce moment pour ses écoles :

1° Des professeurs d'anglais (Traitement : 5 et 6 livres par mois);

1° Des professeurs d'arithmétique et de géométrie élémentaire (Traitement : 5 livres);

3° Un professeur de langue arabe (Traitement : 5 livres);

4° Des professeurs pour faire apprendre le Coran par cœur et enseigner l'écriture et les éléments de l'arithmétique (Traitement : 3 livres);

5° Des professeurs d'écriture arabe (neskhy, sulus et rika. Traitement : 3 livres).

Les candidats pourront adresser leur demande jusqu'au 31 août inclus. Ils y joindront les diplômes qu'ils ont obtenus, une pièce attestant leur nationalité égyptienne, un certificat de bonnes vie et mœurs et leur *curriculum vitæ*. L'examen d'admission est fixé au 4 septembre (*Ibidem*, 2 août).

Une école pour les sourds-muets a été ouverte, il y a près de trois mois, dans la rue Mohammed-'Alî. Les élèves, encore peu nombreux, sont pleins de zèle, mais leurs progrès sont forcément peu rapides. Des maîtres, qui ont été formés en Angleterre pendant de longues années, leur enseignent la lecture, l'écriture, l'arabe et l'anglais (*Ibidem*, 6 août).

Doit-on donner plus d'extension à l'enseignement primaire ou bien avoir un enseignement supérieur s'adressant à l'élite de la population grâce auquel seront formés ceux qui occuperont plus tard les hauts emplois? Telle était la question posée par le *Mouayyad* à ses lecteurs; ceux-ci se sont prononcés en faveur de l'enseignement supérieur, dont l'indépendance et le bonheur de l'Égypte dépendent. On croit généralement dans ce pays que les Anglais, qui prétendent assurer à jamais le bonheur des Égyptiens, veulent maintenir la masse de la population

dans un état intermédiaire entre le savoir et l'ignorance. Les écoles primaires sont nécessaires; elles doivent s'adresser à la nation entière et l'instruction obligatoire sera une excellente réforme ; mais il faut, avant tout, instruire l'élire de la nation (*Ibidem*, n^os^ des 21 et 27 août). Un correspondant du *Mouayyad* qui préfère, lui aussi, l'enseignement supérieur au développement de l'enseignement primaire, ne craint pas de dire qu'il est préférable d'avoir une élite instruite que de jouir de l'indépendance, celle-ci étant dangereuse pour les ignorants, comme l'a montré l'exemple des nations occidentales. D'ailleurs, avec des hommes intelligents et instruits, on est sûr d'arriver à l'indépendance. Le gouvernement actuel est sans doute à blâmer, mais la nation mérite encore bien plus des reproches (n° du 28 août).

La Prédication en Égypte.

Le *Mouayyad* recevait dernièrement la visite du cheikh 'Abd El-Fattâh, président de la Société de moralisation dans l'islamisme (*Djam'iya makârim al-akhlâk al-islâmiya*). Cette société vient de faire donner, dans les mosquées d'Alexandrie, une série de prédications qui, très suivies, ont reçu le meilleur accueil des amis de la religion musulmane et de l'enseignement hanéfite (27 juillet).

Le Service militaire en Égypte.

Le *Mouayyad* du 2 mai commente la nouvelle loi militaire qui, plus équitable que les précédentes, a été bien accueillie. Le recrutement de l'armée n'est plus ce qu'il était il y a trente ou quarante ans; des progrès considérables ont été réalisés, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus

de réformes à faire. La plus urgente de toutes est la suppression du remplacement, institution qui favorise la lâcheté, inspire de la répulsion pour le service militaire et fait retomber sur les pauvres seuls toutes les rigueurs de la loi. Lord Cromer qui, personnellement, désapprouve cet usage déplorable, constate que toute la presse, tant européenne qu'indigène, en réclame la suppression. Il faut donc abolir cette injustice, réduire à deux ans, trois au plus, la durée du service militaire, durée qui, fixée actuellement à cinq ans, est trop longue. On répartira ainsi d'une façon plus juste les changes qui pèsent sur les Égyptiens et on donnera satisfaction à tous.

L'École de médecine vétérinaire du Caire.

Cette école, récemment fondée, ouvrira ses cours le 1er octobre prochain. Elle a pour directeur le vétérinaire-inspecteur en chef, membre de la Commission nationale sanitaire. Les chaires sont les suivantes : 1° épizooties; 2° chirurgie vétérinaire ; 3° hygiène vétérinaire et thérapeutique; 4° chimie et toxicologie; 5° anatomie et pathologie (cette chaire est occupée par le directeur actuel); 6° pharmacologie et travaux chimiques; 7° physiologie.

Les élèves, admis à l'École après examen, doivent être pourvus du certificat d'études primaires et avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise. Ils devront s'inscrire en vue des examens quinze jours au moins avant la date fixée pour ceux-ci et produire les pièces suivantes : 1° demande d'admission sur papier timbré ; 2° certificat d'études primaires ; 3° extrait de naissance; 4° certificat médical; 5° certificat de bonnes vie et mœurs.

La durée des études est de quatre ans. L'enseignement, à la fois théorique et pratique, est donné en anglais, et les examens sont passés dans la même langue. Les élèves

doivent acquitter les frais d'études, dont le montant est fixé à huit livres égyptiennes, au commencement de l'année scolaire. Celle-ci est divisée en trois périodes : la première va d'octobre à décembre, la seconde de janvier à mars, et la troisième va d'avril à la fin de l'année. L'élève qui quitte l'école au cours de l'année scolaire n'a droit à aucun remboursement de ses frais d'études.

Les élèves qui, en dehors de l'enseignement proprement dit, doivent prendre part aux travaux nécessaires à l'infirmerie vétérinaire de l'école, aider à l'équarrissage et à l'enlèvement du fumier, subissent au mois de juin un examen portant sur les matières enseignées, non-seulement dans l'année qui vient de finir, mais aussi l'ensemble de celles enseignées pendant les années précédentes. Pour être admis il faut avoir obtenu une moyenne de 50 0/0 sur chaque interrogation et de 60 0/0 sur l'ensemble; il faut, en outre, avoir obtenu une moyenne d'au moins 80 0/0 pour la conduite et l'assiduité à l'école pendant l'année. L'élève qui échoue en juin a la faculté de passer un nouvel examen au mois de décembre; mais il est obligé de quitter l'école s'il échoue à trois examens. En outre, il ne peut y rester plus de huit ans.

Les punitions sont les suivantes : 1° réprimande du professeur en particulier; 2° réprimande du professeur en public; 3° réprimande du directeur; 4° exclusion de l'école pour l'une des trois périodes de l'année scolaire; 5° exclusion définitive. Ces deux dernières punitions ne peuvent être infligées que par la Commission nationale sanitaire et sur la demande du directeur.

Les élèves ayant subi avec succès le dernier examen reçoivent un diplôme du Ministère de l'intérieur. Ce diplôme leur donne le droit d'exercer la médecine vétérinaire dans l'Égypte entière (*Mouayyad*, 5 juillet).

L'Enseignement en Turquie.

Une école primaire supérieure (*ruchdiè*) pour les jeunes filles vient d'être ouverte au chef-lieu du sandjak de Gumlendjè, grâce au concours de quelques généreux habitants qui ont loué une maison à cet effet (*Ikdam*, 29 mai).

Mahmoud Hakki Pacha, directeur de l'École impériale de médecine, chargé d'inspecter l'École de Damas et d'y accomplir plusieurs réformes, est arrivé à Beyrout où il a visité la Faculté américaine de médecine (*Ibidem*, 22 juin).

Kilisli Refa'at Efendi, médecin militaire du grade de capitaine, vient d'être nommé au concours titulaire de la chaire de géologie et de minéralogie nouvellement créée à l'École impériale de médecine (*Ibidem*).

Une école préparatoire vient d'être fondée à Gueuridjè, dans le vilayet de Monastir. 4.200 livres ont été accordées pour la construction des bâtiments (*Ibidem*, 24 juin).

Le gouvernement a prescrit aux autorités du vilayet d'Andrinople de donner toutes les facilités nécessaires à M. Tchopitch, professeur à l'Université de Belgrade, chargé d'une mission scientifique (*Ibidem*).

Bien que l'enseignement du français ne figure pas au programme des écoles primaires supérieures, il a été décidé que cette langue serait enseignée à l'école d'Erzindjan. Un professeur y sera prochainement nommé (*Ibidem*, 1er juillet).

L'administration des wakfs va faire réparer à ses frais, et après enquête, les bâtiments des écoles primaires dé-

pendant de ces fondations qui ont été dégradés par les dernières tempêtes (*Ibidem*).

Un Turc, Ahmed Efendi, vient d'être chargé d'enseigner sa langue à l'école bulgare de Tarnova, dans le vilayet de Monastir. En visitant l'école de filles de Scutari, le patriarche arménien, Mgr Ourmanian, s'est montré très satisfait des progrès faits par les élèves dans l'étude du turc. Il a envoyé à chacune des deux plus avancées une boîte d'ivoire; celles-ci l'ont remercié dans des lettres en turc et en arménien (*Ibidem*, 13 juillet).

Il est à désirer que le gouvernement ottoman, suivant l'exemple de la France, fasse surveiller avec soin le développement physique et la santé des élèves de ses écoles. Un contrôle sérieux est nécessaire (*Ibidem*).

Il est actuellement question de créer une école préparatoire à Erzindjan. La fondation d'une autre école préparatoire à Tokat est décidée (*Ibidem*, 15 et 21 juillet).

L'école primaire supérieure de filles du vilayet de Salonique étant devenue trop petite pour le nombre toujours croissant de ses élèves, le gouvernement vient d'accorder une somme de 31.000 piastres pour contribuer aux dépenses nécessitées par l'agrandissement des locaux (*Ibidem*, 22 juillet).

L'École Faïziè qui, simple école primaire à l'origine, est devenue une école du second degré (*ruchdiè*), se fait remarquer par les brillants résultats de son enseignement. Beaucoup de ses anciens élèves sont entrés dans les Écoles d'administration, Impériale, de droit, de médecine, etc., et actuellement 700 jeunes gens des deux sexes y reçoivent une instruction sérieuse. La méthode Berlitz y a été adop-

tée pour l'enseignement des langues étrangères. L'allemand et la gymnastique pour les garçons, l'économie domestique et la cuisine pour les filles font partie des programmes d'enseignement (*Ibidem*, 15 août).

La commission chargée de rédiger les programmes de l'enseignement primaire vient d'arrêter la liste des livres classiques à l'usage des écoles du premier et du second degré. Cette liste sera envoyée prochainement aux membres du corps enseignant, qui ne pourront se servir d'aucun autre ouvrage (*Ibidem*, 17 août).

L'Agriculture en Turquie.

Les inspecteurs de l'agriculture font de grands efforts pour enseigner les meilleures méthodes de culture. Ils s'attachent surtout à propager l'emploi et faciliter l'acquisition des machines agricoles, dont on a exposé dernièrement des modèles dans le vilayet d'Angora. On apprécie l'importance d'une culture bien comprise quand on voit des régions aussi fertiles que l'Anatolie rester pauvres parce que leurs habitants ne savent pas tirer parti des ressources du sol (*Ikdam*, 18 et 22 mai).

La mortalité des bestiaux ayant fait de grands ravages cet hiver dans certains villages des cazas de Van et de Guévach, la Banque agricole a fait aux habitants des avances s'élevant à 1.000 livres turques. En outre, un crédit de 30.000 piastres a été affecté à des distributions de blé dans les cazas de Yolak (Bitlis) et de ʻAntâb (Erzeroum) (*Ibidem*, 11 mai).

Dans un article récent sur l'agriculture, le *Journal de Salonique* se réjouit de voir que les procédés et les appa-

reils modernes de culture se répandent de plus en plus. Une commission a été fondée pour propager l'emploi des machines et en faciliter l'acquisition; du reste, la Banque agricole les vend à crédit. Il est à désirer que celle-ci multiplie ses succursales. Les constructeurs d'appareils agricoles et les éleveurs doivent être encouragés (*Ibidem*, 7 juillet).

Les Musulmans en Russie.

Les derniers examens ont montré combien est satisfaisante la situation de l'école fondée pour les jeunes filles tartares à Ak-Mesdjid. Le mérite de cette fondation revient, en grande partie, à la femme de 'Eumèr Abdurrahmân Oghlou, l'un des principaux négociants de la ville, qui a prodigué son temps, ses efforts et son argent pour mener à bien une œuvre si louable. Qu'Allâh donne à l'Islam beaucoup de femmes pareilles ! conclut l'*Ikdam* du 16 août qui nous fournit ces renseignements.

Les musulmans d'Ak Mesdjid n'apprécient pas moins une autre fondation de leurs coreligionnaires : la Société de bienfaisance actuellement présidée par Muftîzâdè Ismâ'îl Mîrzâ, qui leur rend les plus grands services (*Ibidem*, 19 août).

La députation envoyée à Saint-Pétersbourg par les musulmans circassiens attendra, dans cette ville, l'arrivée de la députation générale des musulmans de l'Empire russe, à laquelle elle doit se joindre. Le ministre de l'Intérieur, à qui elle a été présentée, lui a donné les meilleures assurances des intentions du gouvernement, surtout en ce qui concerne la liberté religieuse et les élections à l'Assemblée nationale (*Mouayyad*, 8 août, d'après le *Tèrdjumân*).

Les notables de la tribu tcherkesse d'Ayanghouch, réunis dans la ville de Vladikavkaz il y a quelque temps, ont remis au général-major Mikhaïloff, gouverneur de la province, qui la transmettra au gouvernement, une adresse réclamant les réformes suivantes :

1° Abolition de toutes les lois spéciales à la tribu; égalité complète de droits civils, politiques et religieux avec les autres sujets de l'empire;

2° La tribu élira des représentants à tous les conseils locaux et à l'Assemblée nationale;

3° Au point de vue administratif elle formera un district spécial dit district d'Ayangouch ;

4° Les fonctionnaires seront nommés sans distinction de religion ni de secte. Égalité devant le service militaire;

5° Création d'une assemblée religieuse pour les musulmans du nord du Caucase;

6° Les imams seront les égaux des prêtres chrétiens;

7° Liberté absolue de fonder des écoles. L'enseignement sera obligatoire et donné dans la langue du pays;

8° Autorisation de fonder à Vladikavkaz une université religieuse pour assurer le recrutement des imams;

9° Autorisation d'y fonder une université scientifique;

10° Liberté de la presse;

11° Abrogation de la loi du 12 juin 1900 attribuant des terres à des sociétés et à des particuliers. Ces terres feront retour à l'État, qui les louera au mieux de ses intérêts;

12° Partage entre les petits cultivateurs de la tribu des terres qui sont dans leur voisinage ;

13° Restitution à la tribu des terres que le général Bariatinsky, prétendant que l'empereur voulait les donner aux Cosaques, lui a enlevées contre toute justice;

14° Mise à exécution du décret impérial du 8 janvier 1890 ordonnant la restitution à la tribu des forêts en montagne ;

15° Le gouvernement reconnaîtra, d'une manière for-

melle, que les terres situées au pied des montagnes sont la propriété de la tribu;

16° Fondation d'une banque nationale agricole pour la région de Tirsek (*Ibidem*, 14 août, d'après le *Tèrdjumân*).

Dans son allocution au nouveau gouverneur du Caucase, comte Woronzoff, le mufti de la province, Huseïn Efendi, a protesté du dévouement des musulmans russes au gouvernement impérial, et a demandé pour eux la liberté religieuse. L'empereur, a répondu le comte Woronzoff, connaît le loyalisme de ses sujets musulmans, et il leur donnera satisfaction (*Ibidem*, 27 août).

L'Enseignement en Perse.

Le généreux fondateur de l'École Afkhamiyè d'Asterabad a assuré l'avenir de nombreux enfants musulmans qui y reçoivent l'instruction nécessaire; mais il n'a pu faire tout, et les riches doivent suivre son exemple. Les orphelins ne doivent-ils pas être considérés comme les enfants de tous les musulmans? (*Habl oul. Matîn*, 24 juillet).

Hâdjî Mîrzâ Hasan Tebrîzî, l'ancien directeur de l'École Rochdiè, vient de fonder, en face de l'Université, une école où vingt-cinq enfants pauvres sont instruits.

Tous les notables de Téhéran ont tenu à participer à cette bonne œuvre (*Tèrbiyèt,* 6 août).

L'École des Cosaques, fondée à Téhéran par le colonel Tchounozouyoff dans le but de donner aux enfants des Cosaques au service de la Perse l'instruction primaire jointe à l'instruction militaire, a eu des débuts difficiles; mais aujourd'hui la situation est des plus prospères et son avenir semble assuré. Elle compte à ce jour 67 élèves

ainsi répartis : classe préparatoire, 18 élèves ; classe élémentaire, 27 ; classe supérieure, 22. L'enseignement porte sur la religion, les langues persane, arabe, russe et française, la géométrie, l'arithmétique et la calligraphie. En outre, la gymnastique suédoise est enseignée aux élèves de la classe supérieure. Les châtiments corporels sont interdits. Les dépenses annuelles de l'École s'élèvent à 3.600 tomans. Parmi les membres du corps enseignant nous relevons les noms du premier drogman Mîrzâ Ibrâhîm Khan et du prince Hoseïn Kouli Mîrzâ. Le persan est enseigné par Mohammed Hoseïn Khan, le français par le docteur Mîrzâ Nasroullâh Khan et le russe par M. Papoff (*Ibidem*, 10 août).

Le Pèlerinage persan de la Mecque.

Une lettre de Djeddah nous apprend le départ des pèlerins persans rentrant dans leurs pays. Comme les années précédentes, ils auront été peu nombreux cette fois, 1.000 environ. On cite, entre autres, Vèkîl od-Dooulè, Bèhâ ot-Toouliyè, Housâm-é Lèchkèr, Hâdjî Hasan Aga de Tauris, Hâdjî Sèyyid Rizâ Aga, Hâdjî Mîrzâ Djà'fèr Aga Rizayoff et Hâdjî Sèyyid Ahmed Aga. Tous ont eu grandement à se louer du consul-général de Perse, Hâdjî Mofakhkham os-Saltânè qui, depuis trois ans qu'il est à Djeddah, rend à ses compatriotes tous les services qui sont en son pouvoir. Grâce à lui ils ont été pourvus d'une escorte militaire et les plus grandes facilités leur ont été accordées. Des fêtes en l'honneur des pèlerins ont été, en outre, données par Mofakhkham os-Saltânè (*Habl oul-Matîn*, 26 juin).

Les hôpitaux en Perse.

Le *Habl oul-Matîn* du 19 juin demande avec instance que des hôpitaux soient créés dans toutes les villes importantes de la Perse. Beaucoup de Persans sont obligés d'aller se faire traiter, soit dans les hôpitaux des missions américaines de Téhéran et d'Ispahan, soit dans d'autres hôpitaux chrétiens. On ne peut admettre que nos compatriotes soient réduits à finir leur existence dans des établissements semblables; il faut pour les Persans des hôpitaux nationaux.

La police et la gendarmerie persanes.

Une lettre de Téhéran nous apprend que la police vient d'être réorganisée dans cette ville, où elle assurera désormais une sécurité complète. La gendarmerie a été également réorganisée. Elle compte actuellement 200 hommes choisis avec soin et bien équipés. C'est Mîrzâ Fathoullah Khan Sa'îd os-Saltânè que le premier ministre a chargé de cette réforme (*Habl oul-Matîn*, 7 août).

Le tribunal de commerce de Téhéran.

Le *Habl oul-Matîn* du 7 août dernier donne le texte des ordonnances fondant un tribunal de commerce à Téhéran. Ce tribunal, dont la première séance aura lieu à la fin de la présente année musulmane, le 14 de dhoû'l-hidjdja 1323, jugera tous les procès et tranchera toutes les contestations relatifs au commerce. Il tranchera, en outre, les différends entre propriétaires et locataires. Les cas dou-

teux seront renvoyés devant les tribunaux ordinaires. Il se composera de quinze négociants honorables tirés au sort et dont cinq devront, à tour de rôle, être présents aux audiences. Celles-ci auront lieu tous les jours, les vendredis et jours de fêtes musulmanes exceptés. Les juges se réuniront le matin pour étudier les affaires en litige et les audiences auront lieu l'après-midi. Il y aura à chacune de celles ci, en plus des cinq juges, un rapporteur et un greffier, sans compter les huissiers,

Les étrangers, en principe, ne sont pas soumis à la juridiction du tribunal de commerce et doivent porter leurs différends devant le tribunal du Ministère des affaires étrangères. Ils peuvent toutefois avoir recours au tribunal de commerce, sauf à faire appel de sa décision devant le tribunal du Ministère des affaires étrangères. Mais aucun sujet persan, quelle que soit sa situation sociale, ne pourra se soustraire à la juridiction du tribunal.

Toute plainte adressée au tribunal devra porter le sceau du plaignant et donner, d'une manière très exacte, les noms et adresses des deux parties, sauf quand l'auteur du dommage est inconnu. Cette plainte sera transcrite sur un registre spécial, puis le président enverra à chaque partie une assignation qu'elle devra signer. Dans le cas où l'un des plaideurs ne pourrait se rendre à l'audience, il devra renvoyer son assignation signée et portant l'indication des motifs qui l'empêchent de se présenter. Si, n'ayant pas d'excuse valable, il ne se présente pas, il sera condamné aux dépens.

Il est recommandé aux juges de montrer autant d'humanité que leurs fonctions le leur permettent, d'éviter l'encombrement aux audiences et de rendre promptement la justice. Les témoins doivent être entendus dans une salle à part. Tout jugement doit, à peine de nullité, porter les sceaux des juges présents ainsi que le sceau de l'État, ce dernier étant apposé par le président. Le jugement est

également nul si l'un des juges n'a pas donné son avis. Il est interdit d'adresser des plaintes, soit au président, soit à l'un des juges en particulier. Le tribunal seul a qualité pour les recevoir.

Tout plaideur qui veut interjeter appel d'un jugement devra, dans un délai de dix jours, adresser sa requête au Ministère du commerce et déposer un cautionnement fixé à 5 0/0 du montant du litige. Si les juges d'appel donnent tort au plaideur, ce cautionnement ne lui sera pas rendu : le but de cette mesure est d'empêcher les appels trop nombreux ou mal justifiés.

Le tribunal d'appel n'est pas permanent. Il est convoqué par le ministre du commerce, qui le préside et y a double suffrage et se compose : 1° des cinq juges, du rapporteur et du greffier ayant jugé en première instance, le rapporteur et le greffier ayant cette fois voix délibérative ; 2° de six autres juges nommés par le ministre. Ses jugements, rendus à la majorité, sont définitifs.

Dans le cas où la partie condamnée, une fois le jugement devenu définitif, ne se soumettrait pas, des poursuites seraient exercées contre elle et ses biens saisis. Les traitements et pensions pourront également être saisis dans la proportion légale.

Une fois le tribunal entré en fonctions, il sera tenu compte des leçons de l'expérience. Les personnes qui auraient des observations à faire au sujet de son organisation et de son règlement devront les adresser au ministre.

Nouvelles d'Afghanistan.

On apprend de source anglaise que l'émir d'Afghanistan, désireux de favoriser le commerce de ses sujets, a envoyé au syndic des marchands de Pechaver une somme de

300.000 roupies pour être prêtée aux marchands afghans avec un intérêt de 6 0/0 (*Habl oul-Matin*, 17 juillet).

Un corps diplomatique et consulaire afghan sera prochainement créé. Il comprendra vingt-quatre membres qui résideront dans les capitales de la Perse, de la Turquie, de la Russie, de la France, de l'Angleterre et des principales autres nations (*Ibidem*).

Deux Afghans, Ghoulâm 'Alî et Abâ Ibrâhîm, ont été envoyés à Liverpool pour y compléter leurs études. Arrivés en Angleterre sans connaître un mot de la langue de ce pays, ils se sont mis aussitôt à apprendre l'anglais (*Ikdam*, 23 août).

Mort d'un religieux musulman.

Le *Moukhbir-i Dekkân* de Madras annonce la mort de Moḥammed Mourtèzâ Djîlânî, l'un des plus distingués sectateurs d''Abd Al-Kâder Al-Djîlânî. Le regretté défunt avait lu le Coran à Ranipour, Bombay, Madras et Haïderabad, et s'était, en toute occasion, fait remarquer par sa charité inépuisable (*Ikdam*, 25 août).



PANORA[...]

E. Leroux, éditeur.



Photographie de M. Cavilla.

:TOUAN

TÉTOUAN

I

Situation de la ville; ses abords.

Mollement assise sur les bords fleuris de l'Oued Martine, non loin de la Méditerranée et vis-à-vis de l'Andalousie qui a fait sa prospérité, Tétouan nous offre l'intéressant tableau d'une de ces villes de province si calmes et si tranquilles qui, chaque jour, se font plus rares même dans l'empire chérifien; une de ces villes où l'agriculture des champs, celle des vergers et des jardins a son importance, où le commerce existe, où l'industrie même était hier encore assez florissante; mais en même temps dernier refuge d'un monde bourgeois et aristocratique qui sait, aux soins matériels de l'existence, allier un certain goût des arts permis par l'Islam, adoucir les labeurs du négociant ou du laboureur par des récréations littéraires ou musicales; berceau, en même temps, de nombreuses familles de fonctionnaires, et centre de l'activité, calme et peu passionnée s'il en fut, de toute une région montagneuse du nord du Maroc.

A bien des titres, Tétouan mérite d'être envisagée longuement, étudiée sous ses divers aspects : Tanger est une cité en grande partie nouvelle, autant européenne qu'indi-

gène, si ce n'est plus, en pleine transformation. El-Qçar est une ville moribonde, mais demeurée tout indigène. A Tétouan la civilisation européenne a fait son entrée; mais elle y demeure discrète encore dans ses manifestations; elle se juxtapose, sans la pénétrer de façon effective, à la vieille société. Et celle-ci, de par son origine, de par la situation de la ville, de par la nature des éléments qui sont venus s'y ajouter au cours des siècles, celle-ci a gardé, plus que nulle part ailleurs sans doute, la marque d'un passé qui chaque jour tombe davantage dans le pur domaine de l'histoire.

Tétouan nous donne encore, mieux qu'aucune autre ville du nord de l'Afrique, avec moins de mélange qu'aucune, l'idée de ce que pouvaient être ces villes de l'Andalousie musulmane. Malgré la déchéance fatale qui l'accompagna dans son exil, au sortir du beau pays où elle était née pour florir pendant plus de cinq siècles, la vieille civilisation maure andalouse survit encore et jette à Tétouan une faible lueur, fugitif et dernier reflet de ce qui fut la vie de tout un peuple disparu; les atteintes du monde européen ne tarderont pas sans doute à le ternir à tout jamais. Il faut se hâter d'en observer l'image pendant qu'il en est temps encore.

I. — *Situation géographique.*

Tétouan est située sur cette partie de la côte nord du Maroc qui forme la pointe ou presqu'île d'*Anjera* du côté est de cette pointe et à 10 ou 12 kilomètres du rivage; elle s'élève au pied de hautes montagnes qui, longeant cette côte, forment comme le trait d'union entre les chaînes du Rif et les Sierras d'Andalousie, laissant à peine çà et là quelques plaines entre elles et la mer ou quelques régions moins accidentées. Un tout petit fleuve côtier, descendu de ces montagnes, passe au pied de la ville avant de se

jeter dans la Méditerranée. C'est l'*Oued Tétouan* ou *l'Oued Martine* (واد مرتين), dont l'embouchure se trouve par 35° 37' latitude N., et par 5° 18' longitude O., méridien de Greenwich ; 7° 40' de longitude O., méridien de Paris.

II. — *Situation topographique.*

Relief. — De la pointe de *Ceuta*, les montagnes de l'*Anjera* viennent finir à Tétouan en se dirigeant du N. au S. ; au delà commencent celles du Rif qui se dirigent vers l'Est. Une profonde brèche les sépare ; mais l'ensemble forme néanmoins une seule chaîne, tronçonnée çà et là simplement par de grandes coupures, et dont la crête décrit une grande courbe, très ouverte à l'Est, depuis Ceuta jusqu'à Melilia.

De la rade, on se rend très bien compte de cette disposition ; on aperçoit tout l'Anjera, avec ses sinuosités multiples, ses continuels changements d'altitude, ses larges dépressions ouvertes entre ses petits massifs plus ou moins isolés ; puis, plus à l'Est, après l'Oued Martine, la muraille plus haute, plus élevée, plus continue du massif Rifain.

Un certain nombre de sommets se détachent à l'O. dans l'Anjera ; ce sont : *Ettouila* (altitude ?) au N., puis le *Djebel Aït Qada* (altitude 562 m.), enfin dominant Tétouan, le *Djebel Darsa* (altitude ?) et, sur la côte, la montagne du *Cap Negro* (alt. 360 m.).

Les Espagnols appellent ces montagnes *Sierra Bermeja* ou *Vermeja* « *la chaîne vermeille* », à cause de la couleur quelquefois rutilante de ses flancs [1].

De l'autre côté de l'oued, commence le massif des *Benî Ḥasan*, dont les cimes sont couvertes de neige une grande

1. D. Emilio Lafuente y Alcantara, *Catálogo de los códices arábigos adquiridos en Tetuan por el gobierno de Su Magestad*, p. 1, p. 9. Madrid, 1862.

partie de l'année, car son altitude est grande ; elle varie de 1.200 à 2.200 mètres. Enfin, plus à l'Est, on voit fuir dans l'éloignement les hauteurs côtières des *Benî Boû Zrah.*

La hardiesse des découpures du massif des Benî Ḥasan, dont les pointes se dressent escarpées, rudes, menaçantes au-dessus des pentes sombres, la fréquence de ses à-pic, la sécheresse de ses lignes, les dentelures de son profil rappellent immédiatement à l'esprit la chaîne des Babors et celles de la grande Kabylie, en même temps que la rade semi-circulaire rappelle celle de Bougie.

Entre la côte, aux approches de l'embouchure du Martine et la montagne, s'évase une grande plaine triangulaire, de 40 kilomètres environ de circuit, limitée de tous côtés par des hauteurs[1], et qui va s'étrécissant davantage au fur et à mesure qu'elle s'éloigne de la mer, pour se terminer dans la coupure de Tétouan, entre les montagnes, où une simple vallée de peu de largeur la prolonge et la continue par delà. C'est la plaine où l'Oued Martine décrit ses méandres avant de se jeter à la mer. A l'Est, elle se heurte aux collines et aux petites montagnes rougeâtres des *Benî Ma'adèn* (بني معدان), dont les flancs arrondis, les sommets coniques, les pentes couvertes de broussailles, de vergers et de villages berbères, contrastent si fortement avec la crudité des grandes cimes escarpées des Benî Ḥasan, contre lesquelles elles viennent s'appuyer. A l'Ouest, ce sont encore des collines, sorte d'avancée du Djebel Darsa et des chaînons de l'Anjera, courant basses, rougeâtre, nues et tristes, de l'une à l'autre, pour fermer à leur base les dépressions et les vides que la série discontinue de leurs crêtes rocheuses laisse çà et là.

D'un bord à l'autre, du pied de ces hauteurs à celles-là,

1. Cinq lieues, dit Mouette (*Relation de la captivité du sieur Mouette dans le royaume de Fez et de Maroc*, Paris 1693). Cela nous semble au dessous de la vérité.

la plaine s'allonge, grande, monotone, déserte, commençant au rivage par des dunes que la végétation herbacée couvre en partie; puis continuant par un sol bas, humide, qui, l'hiver se transforme en marécages, l'été, en foyers de fièvres; couverte de joncs par places, nue en d'autres, où l'on ne voit alors qu'une terre grise, fendillée, brillante; çà et là, enfin, parsemée de marais salants.

Le sol s'élève légèrement un peu plus loin, devient sableux, mais reste plat; il se couvre de cultures; mais la végétation arborescente n'y paraît pas encore, sauf sur les berges de la rivière, où quelques saules, quelques peupliers balancent leur feuillage pâle. Puis les montagnes se rapprochent; à 5 ou 6 kilomètres de la mer commencent de légers bossellements d'une terre de couleur gris jaunâtre ou gris rouge, très sableuse et très caillouteuse; c'est, au pied de hauteurs véritables, comme une bordure ravinée, une sorte de marchepied légèrement ondulé, un peu au-dessus du niveau de la partie de la plaine que nous avons jusqu'ici traversée.

Les jardins commencent, nombreux, pleins d'arbres, de tous côtés; ils se prolongent parsemés de maisons de campagne blanchies à la chaux jusqu'au pied de la terrasse calcaire qui porte la ville; celle-ci se montre de profil, mince, longue, accrochée aux flancs rouge brun bariolés de cramoisi du Djebel Darsa, dominée par ses sommets de couleur sombre, d'un gris violacé.

La terrasse se poursuit au long du flanc est du Djebel Darsa, régnant à 60 mètres d'altitude moyenne et à 40 mètres environ au-dessus du fond de la vallée, dans la partie de celle-ci qui se trouve resserrée entre les chaînons de l'Anjera et ceux du Rîf. De toutes parts, sur la vallée, elle vient finir par de petites falaises rocheuses, dont les faces burinées, guillochées par les eaux et les intempéries, crevassées et creusées de cavernes et de grottes, déploient le long ruban de leurs blanches parois

tachées d'ocre et d'orange, par dessus la verdure des jardins.

Au-dessous de la carapace calcaire qui la forme, il devait y avoir des sables rouges, dont quelques traces subsistent çà et là ; mais les eaux d'infiltration les ont plus ou moins entraînés, et, sous son propre poids, avec l'effet peut-être aussi d'autres forces de nature différente, la terrasse s'est crevassée, sillonnée de rides profondes, dénivelée, partagée en plusieurs paliers échelonnés, qui forment comme une série de gigantesques gradins, de la vallée aux premières pentes de la montagne. On en compte aisément quatre, peut-être même cinq[1]; mais seuls les deux plus élevés — rompus, eux-mêmes, dans leur étendue, par des seuils dus aux mêmes causes, — seuls les deux plus élevés portent la ville. Sur les autres, s'étagent les jardins.

Les bords antérieurs de tous ces gradins dressés au Sud, comme des lèvres, se recourbent vers l'Est, comme pour épouser le contour du pied de la montagne ; et, de ce côté, ils viennent, ou mourir dans les ondulations terreuses du bord de la plaine, ou, se réunissant, former comme une sorte de promontoire que couronnent les remparts et toute la partie orientale de la ville.

Telle est la disposition générale du pays où s'élève Tétouan.

Structure et géologie. — Ce relief s'explique aisément par le secours de la géologie.

Les chaînes de l'Anjera et du Rîf continuent évidemment celles des sierras méridionales d'Andalousie, dont elles

1. La plus basse est celle qui porta la petite mosquée ou cénotaphe de *Sidi 'Abd Allah Elfakhkhâr* ; au dessus, terrasse de jardin ; au dessus celle de la ville basse ; au dessus celle du quartier *d'El-'Ayoûn* et des cimetières européens ; mais on pourrait, en certains endroits, reconnaître que la terrasse moyenne, et même les autres, se dédoublent.

présentent tous les caractères, tant au point de vue des formations que de l'aspect et même de la végétation. Comme ces dernières, elles se composent essentiellement, de ce côté, de terrains primaires, plissés, étirés, renversés probablement quelquefois et très enfaillés, au-dessus desquels demeure, en grandes crêtes escarpées, rudes et sauvages, ce que l'érosion a laissé debout des couches calcaires qui le recouvraient autrefois. Ce sont ces restes qui forment toutes les parties saillantes et de grand relief; car seuls les calcaires durs, et plus ou moins dolomitiques, dont ils se composent, peuvent donner des formes aussi hardies que celles qui les distinguent et qui les signalent, même de fort loin, à l'attention la plus superficielle.

Il semble, en attendant plus ample informé, en attendant que les documents paléontologiques et les études de détail viennent préciser la question, qu'il faille considérer ces calcaires comme appartenant à la base des terrains secondaires, du lias au jurassique. Ils sont de couleur sombre, d'un gris bleu, ardoisé à l'air; leur cassure varie du blanc sale et gris clair au gris bleu, presque noir. Souvent ils sont mouchetés de rouge.

Dans les terrains primaires, ce sont au contraire les roches détritiques. Car si l'on peut rencontrer çà et là aux abords de Tétouan, dans l'axe de quelques plis arrasés, ou bien dans le fond de quelques ravins, ayant profondément affouillé le sol, des schistes peut-être siluriens, ce sont cependant les grès rouges, les poudingues rouges (permiens ou triasiques ? et peut-être l'un et l'autre ?) qui forment la plus grande partie des reliefs secondaires, et c'est à leur couleur qu'est dû le nom de *Sierra Bermeja* donné par les Espagnols, aux montagnes de Tétouan, comme nous l'avons dit au début.

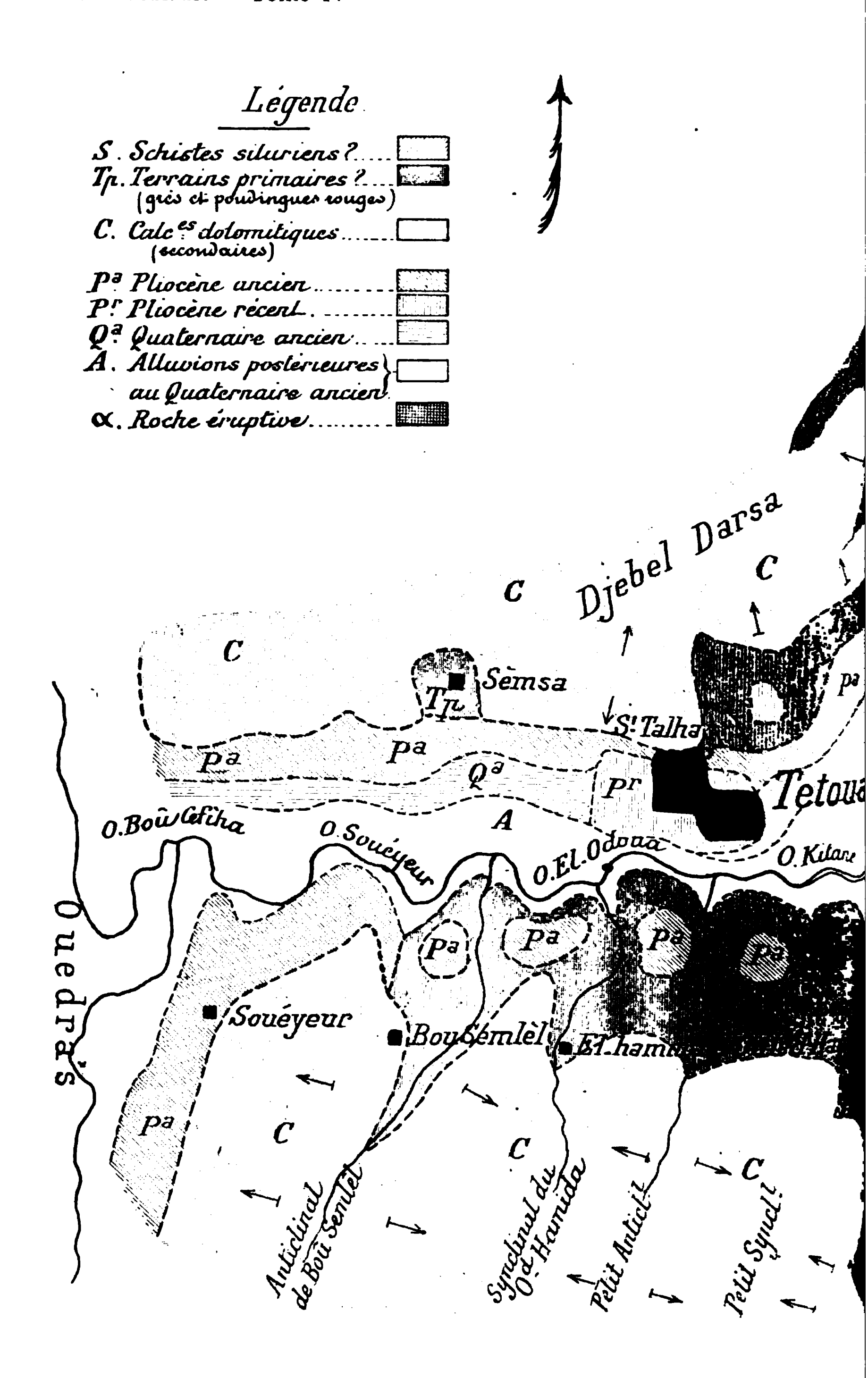
Contre ces terrains, viennent buter, s'appuyant sur la tranche et s'inclinant légèrement sur les flancs des col-

lines, un ensemble d'argiles bleuâtres, surmontées par les strates d'un calcaire tendre et grossier, passant souvent au grès calcarifère. Les nombreux documents paléontologiques trouvés dans les argiles avaient anciennement porté Oscar Lenz à considérer cette formation comme appartenant « à l'étage tertiaire moyen[1] » ; plus récemment, M. Gentil, qui a pu les étudier plus longuement, les attribue au pliocène ancien (Plaisancien); il constate leur analogie avec des formations analogues des bords de la Méditerranée (Roussillon-Malaga-Sahel d'Oran-Sahel d'Alger) et signale leur extension jusqu'à une quinzaine de kilomètres vers l'Ouest, dans la vallée de l'*Oued Bou Cefṭḥa* ou dans l'une des branches supérieures de l'*Oued Tétouan*[2].

La terrasse calcaire, actuellement brisée, partagée en seuils inégaux qui portent Tétouan, pourrait, à n'en juger que par son facies, et par comparaison avec des formations analogues du Nord de l'Afrique, se rapporter au pliocène récent. Mais les nombreuses tiges de roseaux qu'elle renferme dans ses parties calcaires, avec des coquilles d'helix, de limnées, de melanopsis, prouvent que, selon toute évidence, c'est une formation lacustre ; c'est un travertin. Mais en même temps l'inégalité de sa texture indique une formation de rivage ou de lac peu profond; car, tantôt c'est un calcaire dur et compact, tantôt un calcaire dur encore mais vacuolaire; tantôt un calcaire léger, sonore, farci de restes de tiges et de souches de roseaux, spongieux presque ; tantôt un calcaire gréseux passant à des sables remplis de nodosités calcaires qui peuvent atteindre la taille de blocs, disposés irrégulièrement en

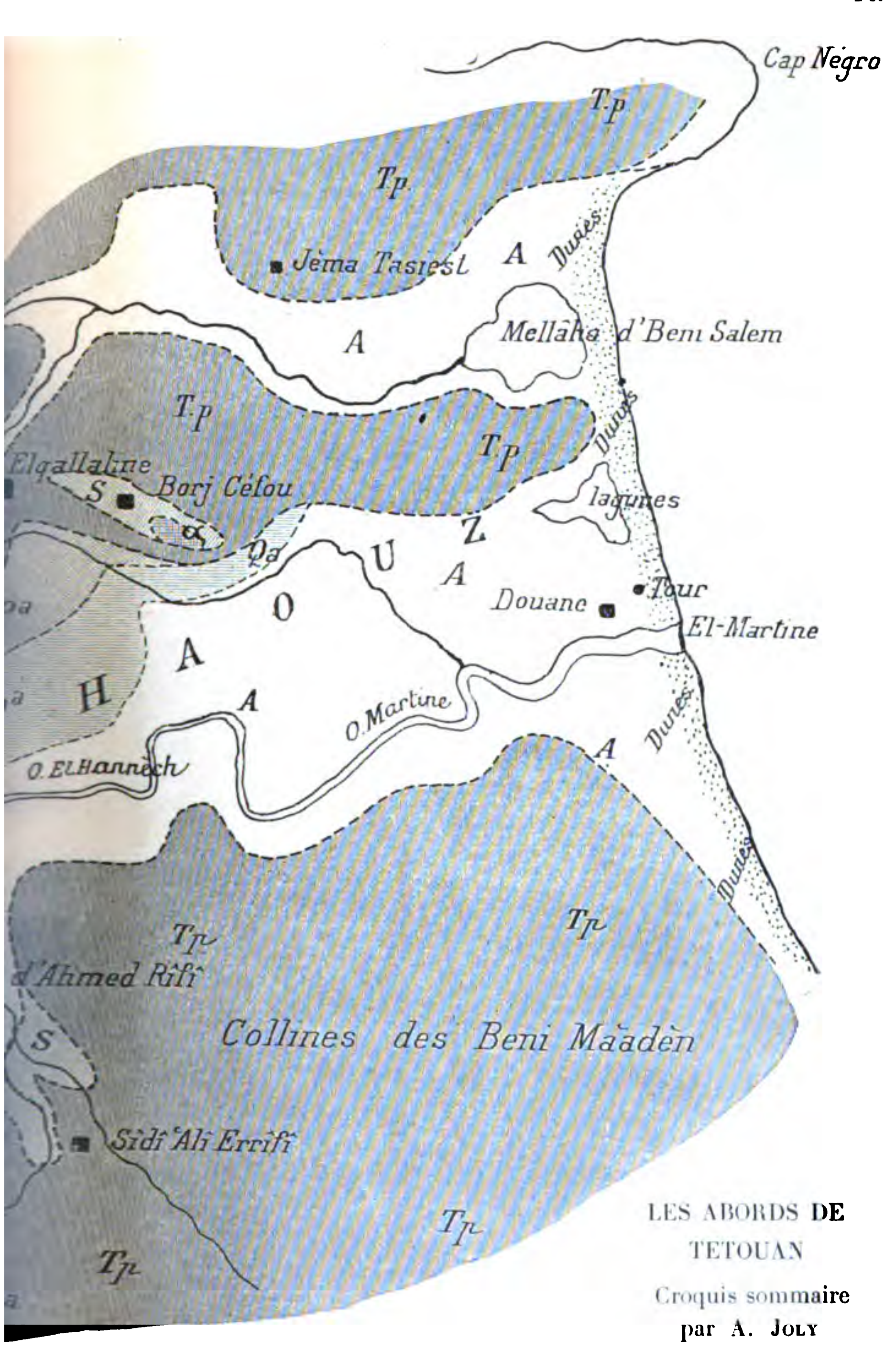
1. Dr Oscar Lenz, *Voyages au Maroc, au Sahara et au Soudan*. Trad. par Pierre Lehaucourt, Paris 1886, p. 78.

2. L. Gentil et A. Boistel, *Sur l'existence d'un remarquable gisement pliocène à Tétouan* (*Maroc*). *C. R. A. S*, 26 juin 1905.



E. LEROUX, Éditeur.

ÉCHELLE (APPRO



LES ABORDS DE TETOUAN

Croquis sommaire par A. Joly

1/120.000

lentilles ou en petits bancs discontinus. Tel est notamment le facies de la roche dans les carrières qui, à 1 ou 2 kilomètres de la ville, fournissent le sable nécessaire pour les constructions.

Ce dépôt a pu se faire dans un lit de fleuve énorme, ancêtre de l'Oued Martine d'aujourd'hui, ou peut-être dans son estuaire largement ouvert entre les montagnes, ou encore dans une lagune où il se deversait et qui bordait la mer.

Les ondulations de terre sablo-caillouteuse rougeâtres, qui bordent le pied de la montagne, du côté de la plaine, et qui portent une grande partie des jardins, représentent vraisemblablement le quaternaire ancien. Elles correspondent encore à un régime de pluies torrentielles énergiques, car elles sont farcies d'éléments caillouteux, quelquefois de grandes tailles, arrachés aux montagnes voisines. En certains endroits, ce n'est plus qu'un gravier légèrement cohérent de quartz et de feldspath. Mais leur nature varie dans d'assez grandes limites suivant celle des terrains plus anciens contre lesquels elles viennent en bordure. Cependant elles semblent s'être formées surtout aux dépens des grès rouges ; la très grande quantité de cailloux de quartz et de feldspaths roulés qu'elles contiennent doit venir des poudingues anciens qui en renferment beaucoup. Mais elles contiennent aussi du calcaire et de l'argile, et cet alliage d'éléments divers donne à la fois une terre fertile et un terrain résistant, où les tranchées peuvent s'enfoncer, en demeurant bordées de talus très raides ou même verticaux. Ce dépôt a formé jadis presque certainement une plaine de niveau plus élevé que la plaine actuelle, et plus tard, quand les érosions l'eurent entamée, sans trop la défigurer d'abord, des terrasses peu inclinées ; la surface de celles-ci est encore sensible vers *El-Qallâline*, sur la route de Ceuta, à 6 kilomètres environ au nord de Tétouan.

Enfin les alluvions sablo-limoneuses ou franchement limoneuses de la partie inférieure de la vallée et de la plaine, couvertes de récoltes, parsemées de marais salants et bordées de dunes sur le territoire, représentent le quaternaire récent et les alluvions actuelles[1].

On peut reconnaître çà et là, aux environs, quelques pointements de roches éruptives. L'un des principaux est celui de *Qallâline* (القلّالين), où il semble qu'une roche de cette nature ait soulevé les schistes inférieurs pour venir s'étaler au jour, ses surfaces arrondies, noirâtres, confuses, couvertes en partie de lentisques et de broussailles, d'oliviers nains, apparaissant dans un lieu très sauvage, sur le flanc méridional d'une petite colline, couronnée par une ancienne tour portugaise (Tour de Cefoû, برج صافو).

Telles sont les formations géologiques principales qui se

1. Il est possible que la partie la plus basse de la vallée soit demeurée occupée par les eaux jusqu'à une époque relativement récente; des marécages s'y étendaient peut-être à une époque même où l'homme a pu en être témoin et en garder le souvenir; car les traditions veulent qu'autrefois, « avant que *Dou Elqourine* n'eût ouvert le détroit de Gibraltar, la mer baignait le pied des montagnes, et comblait la vallée actuelle de l'Oued Tétouan, jusqu'à trois heures de marche à l'ouest de la ville au pied des montagnes d'Ouedran. Et l'on ajoute que, là, il y a un village *En-Nejjâr*, c'est-à-dire *Les Charpentiers*, où l'on fabriquait jadis des canots. » Faut-il y voir une de ces légendes fabriquées de toutes pièces, qui aurait eu pour origine la découverte de coquilles fossiles dans le pliocène ancien qui s'étend jusque dans ces limites; coquilles dont la conservation est trop parfaite pour que l'origine en demeure douteuse, même aux yeux des ignorants. Cette légende aurait été collaborée par la coïncidence fortuite d'un village *Nejjâr* à Ouedras. Ou bien faut-il penser qu'un marais, ou un cours d'eau praticable aux pirogues, — et peut-être seulement en temps de crue, — existait encore à l'époque où l'homme vivait déjà sur cette terre, capable d'en conserver le souvenir. Cependant, que ce souvenir soit demeuré — accru, exagéré par l'éloignement, par l'imagination, — c'est encore étrange. Il est vrai toutefois que les vieux mythes religieux d'Orient nous ont transmis le souvenir d'autres faits aussi reculés, d'une façon aussi surprenante.

rencontrent aux abords de Tétouan. Le coup d'œil sommaire que nous y avons jeté ne nous a pas permis sans doute d'en faire une étude sérieuse, et ne nous autorise pas à présenter à leur sujet des données définitives ni surtout précises. Il faudrait, pour oser le faire, avoir pu explorer l'ensemble des chaînons environnants et se familiariser par là avec leurs facies et leur structure. Il aurait surtout fallu, pour cela, pouvoir parcourir le pays en tous

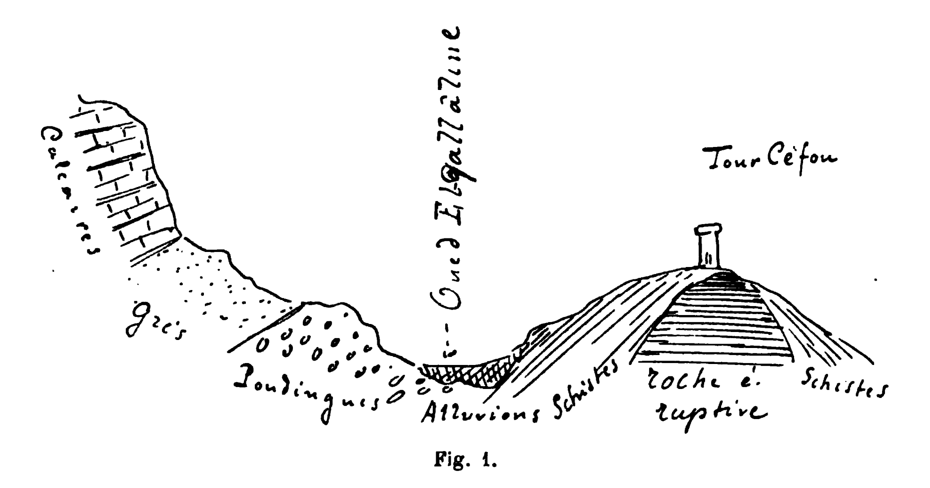


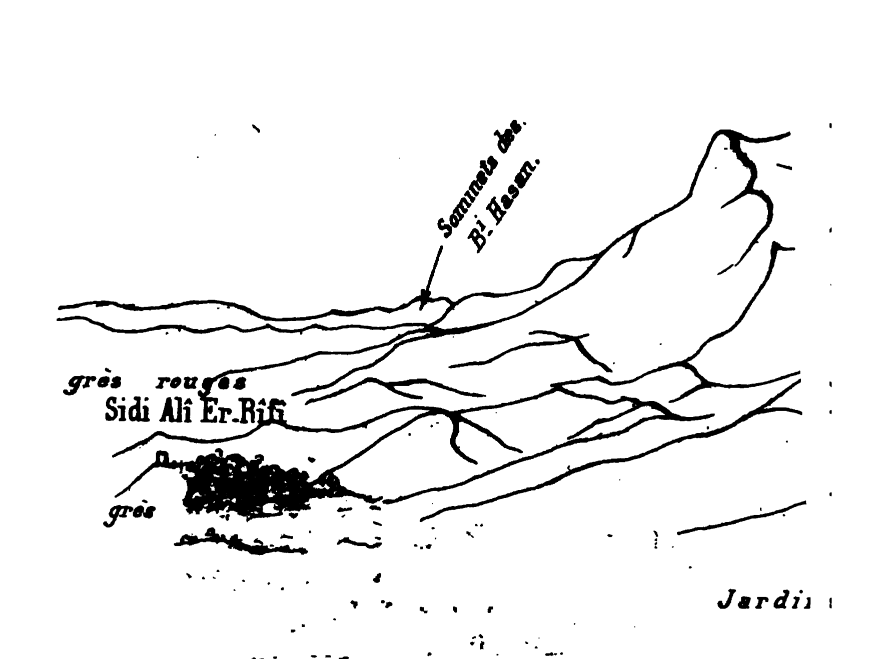
Fig. 1.

sens et dans un assez grand rayon, ce que diverses considérations nous interdisaient, et notamment l'état de trouble et d'anarchie régnant depuis plusieurs années. Mais nous croyons cependant pouvoir présenter les quelques observations d'ensemble qui précèdent sans courir risque d'erreur, du moment que nous nous en tenons à des généralités.

Nous devons maintenant signaler un détail qui plus tard, s'il se vérifie, aura peut-être son importance; nous voulons parler de la présence de couches de grès contenant des traces de charbon, que Lenz déclare avoir vues tout près de Tétouan, au flanc du Djebel Darsa. L'auteur en question y voit l'indice d'un dépôt de charbon. Cela

Boû Semlal

grès rouges


Sommets des B.i Hasan.
grès rouges
Sidi Alî Er-Rifi
grès
Jardi

peut être. Cependant il ne faudrait point s'enthousiasmer, sur cette seule annonce, avant vérification et études préalables sérieuses, car maintes fois nous avons entendu parler ou même vu dans des couches de n'importe quel âge des traces d'organismes transformés en charbon, sans que cela annonce un dépôt de charbon proprement dit dans le voisinage[1].

Toutes ces formations anciennes, autour de Tétouan, sont plissées parallèlement à la côte, de façon que le sommet de leurs plis décrive des demi-cercles concentriques à celle-ci. Toutefois de nombreux accidents ont évidemment dérangé les plis primitifs, déterminant dans le profil des crêtes de brusques affaissements qui sont pour quelque chose probablement dans l'existence des grandes dépressions tronçonnant les chaînons. Il semble, en particulier, que la coupure de l'Oued Tétouan corresponde à une faille, que l'érosion aurait plus tard approfondie et élargie. Il semble aussi que les cassures de la plate-forme de pliocène récent qui portent Tétouan aient quelques rapports avec cette faille et qu'elles ne soient pas uniquement, ainsi que nous le disions plus haut, dues aux affouillements par l'eau des sables sous-jacents. Cependant, ici encore, nous devons faire les réserves qu'impose le souci

1. Voici le résumé de ce que dit O. Lenz, *op. cit.*, p. 77 : « Le chemin partait de la porte du N. et passait devant le cimetière juif;... nous montons encore, et nous atteignîmes un ravin où se trouvait un amas de pierres, grès gris jaunâtre, à grain grossier, et contenant de nombreux et insignifiants débris de plantes transformées en carbone, de même que des couches minces d'excellent charbon, très brillant. Cette trouvaille indique certainement la présence en cet endroit d'un dépôt de charbon, et il ne s'agit pas là de lignite tertiaire de formation récente, mais d'une couche de date plus ancienne, sinon appartenant aux véritables formations carbonifères. La couche de grès carbonifère apparaît sous le calcaire blanc dolomitique et aussi sous le grès rouge. »

de demeurer sincère, en attendant que des études plus approfondies soient possibles.

On pourrait résumer par les coupes suivantes, très schématiques, ou, pour mieux dire, presque théoriques, la structure oro-géologique des alentours de Tétouan.

Les eaux. La rade. — Plusieurs nappes d'eau existent dans la plaine et alimentent un certain nombre de puits. Celle des dunes littorales est à peine à $1^m,80$ ou 2 mètres du sol. Dans les alluvions récentes, on la rencontre entre 3 et 4 mètres. Elle n'est souvent qu'à $1^m,50$ ou 2 mètres dans les alluvions anciennes. Cependant elle paraît distribuée assez irrégulièrement et il est bien possible qu'elle n'existe pas partout, à cause des seuils de terrains plus anciens qui peuvent déterminer en profondeur, dans l'épaisseur des alluvions, de vrais bassins locaux. Cela peut être vrai, surtout pour les alluvions anciennes, et les conséquences doivent en être envisagées, lorsqu'il s'agit d'établir des puits en bordure des montagnes, notamment dans les jardins que traverse la route de Ceuta, aux abords de Tétouan.

Les indigènes se montrent d'une maladresse rare pour ce faire. Nous avons vu des puits, creusés dans des endroits déprimés, dont l'érosion avait fait disparaître les alluvions fertiles en eaux, et établis uniquement dans les argiles bleues du pliocène ancien. Il est évident que dans celui-ci les recherches devaient demeurer stériles, à moins de percer complètement la formation et d'aller à une profondeur où l'on ne saurait atteindre avec les moyens ordinaires [1].

En général, les eaux de puits sont bonnes; mais celles

1. Quand ils ne trouvent pas d'eau, les naturels font intervenir pour expliquer leur échec, une histoire quelconque de santon qui aurait maudit l'endroit, ou quelque chose d'analogue.

des rivières sont calcaires, et plus encore celles des sources, qui sont très lourdes et conviennent mal à bien des usages domestiques.

Des sources abondantes jaillissent au pied du Djebel Darsa, dans les coupures de la terrasse de travertin ; et partout où celle-ci se fissure, elles sourdent, quelquefois elles viennent au jour, plus souvent elles filtrent à travers la masse. D'autres sources jaillissent aussi sur le flanc des montagnes environnantes. Telles *Ez-Zarqâ* (الزرقا), (*la bleue*), *El-Hâmma de Boû Semlèl* (الحامة دبو سملال), *El-Hâmma d'Oulad Ḥamîda* (الحامة داولاد حيدة), pour ne citer que les plus belles. Mais toutes ces eaux sont presqu'entièrement absorbées par les besoins de la ville, ceux des villages djebaliens qui parsèment ses alentours et par les besoins des cultures, dans les terrains irrigables. Cependant le trop-plein de quelques-unes suffit à marquer, par la présence d'un filet d'eau, le fond de quelques grands ravins descendant des montagnes du Rîf, étroitement encaissés entre des croupes couvertes de broussailles, de jardins et de hameaux ; tel un ruisseau qui coule entre les Benî Ma'aden et les Benî Salah et dans le bassin duquel se trouve précisément Zarqâ.

Tous ces ruisseaux viennent tomber dans l'*Oued Tétouan*, ou *Oued Martine*, dont la direction générale est perpendiculaire dans cette partie de son cours aux chaînons montagneux, c'est-à-dire O.-E., tandis que celle des branches qui le forment en amont, à quelques kilomètres de distance, leur est parallèle.

Ce petit cours d'eau change plusieurs fois de nom ; c'est d'abord à quelques kilomètres à l'ouest de Tétouan ; l'*Oued Boû Çefîḥa* (واد بو صفيحة) (*la rivière des dalles*) qui coule sur des dalles de pierre calcaire ; puis l'*Oued Soueyeur* (واد سوير) (*la rivière du petit rempart*), ainsi appelé peut-être à cause du voisinage du rempart ruiné d'une

ancienne ville portugaise; puis l'*Oued El-'Odoua* (واد العدوة) (*la rivière aux berges élevées*), puis l'*Oued Kitâne* (واد كتان). dont l'étymologie du nom nous échappe; puis, au dessous du confluent de l'Oued Ez-Zarqâ, l'*Oued Meḥannech* (واد محنّش) (*la rivière qui serpente*), dont le nom vient de ses grands méandres: enfin l'*Oued Martine* (واد مرتين) nom dont la signification et l'origine nous sont également inconnus. On le trouve encore désigné sous le nom d'*Oued Khelou* ou *Jelou* ou *Jelu* par certains auteurs espagnols et autres[1]. Élie de la Primaudaie l'appelle *Rivière des anguilles*[2].

L'Oued Tétouan coule au travers de champs, à l'amont de son passage devant la ville, dans un lit assez large — 20 à 25 mètres par place, bien davantage en d'autres, — encadré de berges à pic ou tout au moins escarpées, hautes de 3 à 5 mètres, taillées dans les alluvions terreuses et bordées de touffes de saules, de peupliers, de joncs et de tamarix disséminées sur leur cours. Sa vallée atteint à peine 3 kilomètres de largeur et souvent ne les a pas. Quant au fond de son lit, tantôt c'est du sable ferme, du gravier, par place, plus rarement des cailloux, ou bien enfin des dalles de calcaire, comme à l'amont de *Boû Ceflḥa*, ainsi que nous le disions ci-dessus; à quelques kilomètres à l'amont, il a rarement beaucoup d'eau, sauf en temps de crue comme on le conçoit; à l'étiage on le traverse facilement à pied. Plus bas, à hauteur de la ville, des murs de laquelle 1.500 à 1.800 mètres environ le séparent, les berges prennent une forme plus régulière, la végétation

1. D. Emilio Lafuente y Alcantara, *op. cit.*, p. 19. Don José Bascuar Zégri et D. Manuel Medina Porgés, *Marruecos, apuntes y mapa del Imperio*, Grenade, 1903, p. 81. Fidel, *Intérêts économiques de la France au Maroc*, Paris, 1903, p. 63.

2. Élie de la Primaudaie, *Les villes maritimes du Maroc*, Revue Africaine, vol. XVI, p. 128; *Rev. Af.*, XVI, p. 128 et seq.

qui les couvre devient luxuriante et touffue ; les jardins s'avancent jusqu'au bord ; souvent les arbres trempent leur pied dans l'eau, ne laissant même pas partout un étroit sentier sur la rive ; un seuil situé un peu à l'aval retient l'eau qui s'élève en nappe et forme un joli bief sur quelques centaines de mètres de long et quelques 25 mètres de large, avec une profondeur variable, mais qui, pendant l'hiver, en temps ordinaire, peut atteindre 2m,50 à 3 mètres, pour tomber à 1 mètre ou même moins à l'étiage. Ces bords de l'oued sont, en cet endroit, l'un des plus jolis paysages que l'on puisse rêver, avec les haies de roseaux, les rideaux d'arbres qui coupent leurs champs, leurs jardins groupés, les grands oliviers au tronc court, à l'énorme feuillage arrondi, leur cadre de montagnes, lointaines à l'O., rapprochées, abruptes au N. et au S.

Mais à l'aval de ce bief, la rivière reprend, comme plus haut, coulant en nappe mince sur le sable et les graviers, avec une assez forte pente parfois, entre les berges très élevées de terre grise ; quelques arbres çà et là, des oliviers sauvages très élevés, des peupliers blancs, mais plus rares que dans la partie précédente du cours.

Enfin le lit se creuse une fois encore à l'approche de l'embouchure ; l'eau y clapote sans cesse dans des biefs de 2 à 3 mètres de profondeur, coupés de bancs de sable, dans la plaine nue ; puis les berges s'abaissent, s'écartent, et l'Oued Tétouan finit en nappe large, tranquille, longue de 2 kilomètres environ et large d'une centaine de mètres entre des rives unies, basses, marécageuses, dépourvues de toute végétation arborescente ou broussailleuse, mais couvertes sur une grande longueur de joncs et de plantes grasses et salées parmi lesquelles pullulent les canards et divers oiseaux aquatiques avec ceux qui sont familiers des rivages. C'est là ce qui sert de port à Tétouan, car les petits bâtiments du Rîf, les balancelles espagnoles, peuvent y venir jeter l'ancre et s'y mettre à l'abri. Mais une

barre, très dangereuse par les vents d'est, et peu commode à traverser à marée basse, même pour les embarcations à rames qui calent fort peu, sépare cette sorte de lagune de la mer et nuit aux services qu'elle pourrait rendre si elle était aménagée [1].

Le régime de l'Oued Tétouan est essentiellement torrentiel, malgré qu'il conserve quelque peu d'eau en toute saison. Et cela se conçoit si l'on songe à l'ordinaire nudité des montagnes dont il descend, et où les indigènes détruisent périodiquement les forêts par de grands incendies. Son débit varie suivant les saisons et suivant le temps avec une grande rapidité. L'eau atteint une hauteur et une largeur bien différentes aussi suivant les points du cours que l'on considère, en conformité avec la forme du lit. Dans le bief d'El-'Odoua et de Kitâne elle peut, en temps de crue, s'étaler sur 30 ou 40 mètres de largeur, et sur une profondeur bien certainement voisine de 8 à 10 mètres. Elle est évidemment moindre, même à ces moments-là, en d'autres endroits, là où le lit s'élargit, comme au gué de la route du Rîf, où elle ne doit jamais dépasser 2 ou 3 mètres au grand maximum, mais avec une largeur

1. Un auteur du XVIIe siècle, Mouette (*in op. cit.*, p. 156) nous dit que les brigantins, frégates et galiotes des pirates de Tétouan se retiraient à l'embouchure du fleuve pour s'y mettre à l'abri. Il faut, ou qu'il y ait erreur, ou que ces bâtiments fussent bien petits, ou que la barre se soit accrue depuis, car il nous semble difficile qu'un bâtiment de la taille qu'avaient ordinairement autrefois les brigantins et les galiotes pussent aujourd'hui la franchir.

D'autre part, au commencement du XVIIIe siècle, Stewart (*in A Journey to Mequinez*, p. 22) dit que les petits bâtiments remontent le fleuve jusqu'à *Marteen* (lisez Martine), à environ deux milles de la baie. Les milles anglais variant, suivant ceux que l'on considère, de 1.524 à 1.324 m., deux milles cela fait entre 3 et 4 kilomètres à peu près. Ou l'auteur se trompe, car il semble y avoir au maximum 2 kilomètres entre l'endroit le plus avant dans la rivière où mouillent les bateaux, ou bien l'oued s'est ensablé depuis.

d'une centaine de mètres environ ou bien près et avec un cours extrêmement rapide. En ces occasions les nombreux gués disséminés sur son cours sont tous impraticables. En été, la plus grande partie des eaux est retenue par des barrages, à l'amont de la ville, utilisée pour les irrigations, surtout celle des affluents voisins de Tétouan, qui forment le plus clair appoint du débit du fleuve. Sans être complètement à sec, celui-ci devient alors guéable à peu près partout, si l'on en excepte quelques trous, et parfois on peut le traverser, sans même avoir besoin de se déchausser, en sautant d'un banc de sable à l'autre.

En amont de la ville l'oued, même en cas de grande crue, ne déborde que très exceptionnellement, sauf sur deux ou trois points, par exemple près de Souèyeur, où il remplit quelquefois alors une sorte de cuvette fermée, de bas-fond, une sorte de *daya*; dans les années très pluvieuses celle-ci s'assèche très tard. Mais plus à l'aval, vers son embouchure, le fleuve déborde plus souvent et les limons qu'il dépose alors contribuent à fertiliser toute une grande surface de la plaine.

On peut en conclure que, si l'utilité de l'Oued Tétouan est évidente au point de vue agricole, au point de vue navigation, par contre, elle est à peu près nulle.

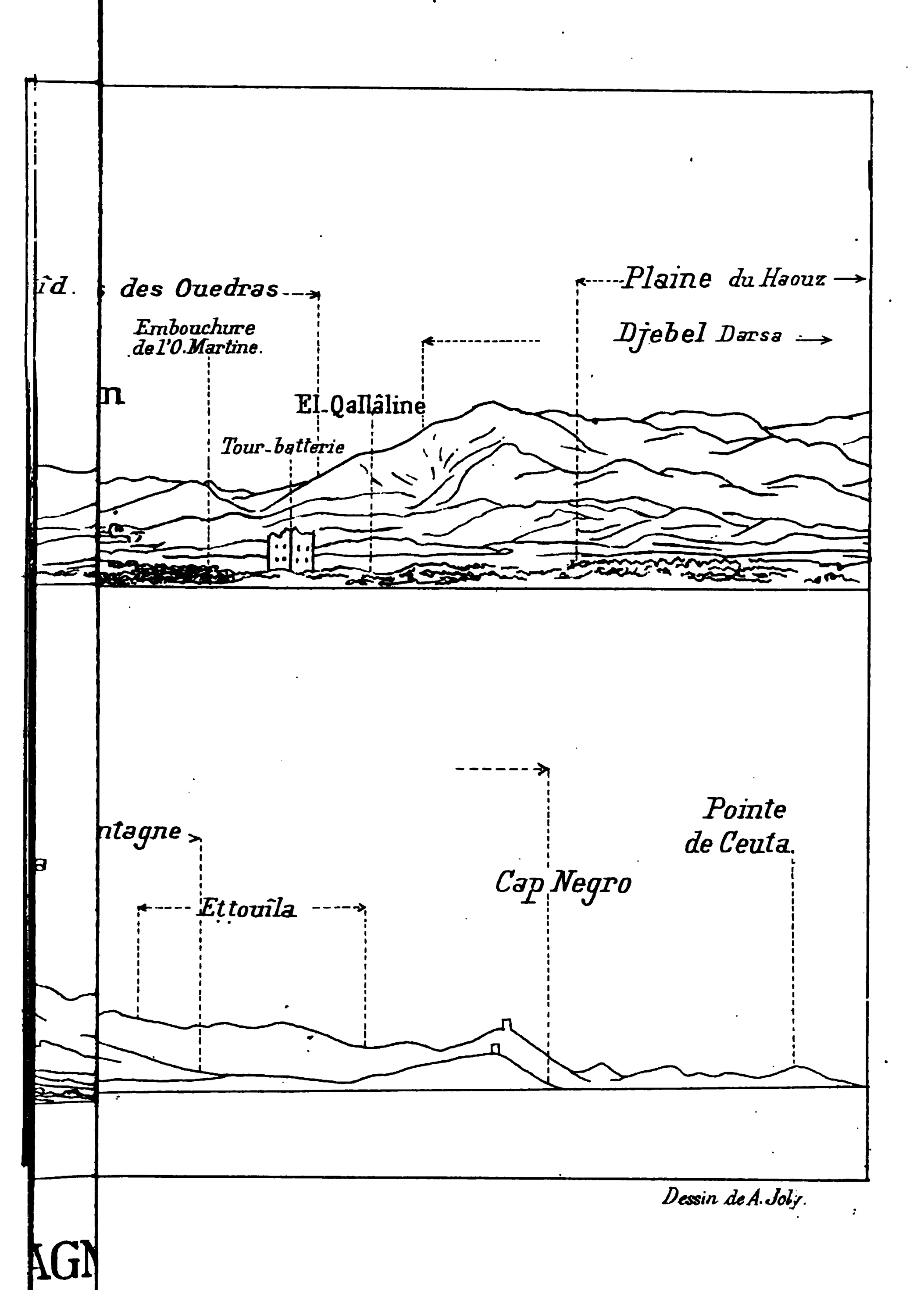
Mais ce cours d'eau demeurerait une défense d'une certaine valeur pour les habitants de la ville contre les incursions des montagnards de l'Est, en admettant que ces habitants aient le courage de sortir de leurs murs pour en défendre les rives, ce qui est douteux. Car d'une part, en hiver, il a suffisamment d'eau pour être un obstacle sur de très nombreuses parties de son cours par cela même, et, en tous cas, les berges qui le bordent peuvent très bien suffire à rompre l'élan de ceux qui voudraient le traverser; les piétons et à plus forte raison les chevaux peuvent trouver quelque difficulté à prendre pied sur les bords, à cause de leur élévation et de leur raideur; et les touffes d'arbres,

ENVIRONS DE TÉTOUAN

Vue prise du pont d'un bateau mouillé un peu au N.-O. de l'embouchure du *Martine*. Sur le rivage, dunes avec quelque végétation. Puis la chaîne de l'*Anjera* à l'O. (à droite) et celles du *B.-Hasan et du Rîf* à l'E. (à gauche). Les sommets calcaires, de couleur sombre, aux formes accusées, se distinguent nettement des collines arrondies, rougeâtres, de grès et de poudingues anciens, situées plus en avant et plus bas.

La forme courbe de la côte, dont la partie occidentale est vue presque de face, tandis que l'autre est vue en raccourci, détermine, par un effet de perspective, une diminution apparente des distances de la partie gauche du profil. De même les sommets du *Dj. Darsa* paraissent plus élevés que ceux du *B.-Hasan* et du *Rîf*, qui pourtant atteignent une altitude bien supérieure. La raison en est que les premiers sont plus rapprochés.

Tétouan se voit sur sa terrasse, dans la coupure qui sépare l'*Anjera* du *B.-Hasan* et du *Rîf*.


id.
des Ouedras
Embouchure de l'O. Martine.
n
El Qallâline
Tour-batterie
Plaine du Haouz
Djebel Darsa
ntagne
Ettouîla
Cap Negro
Pointe de Ceuta.
Dessin de A. Joly.
AGN

les fourrés de tamarix qui les agrémentent peuvent fournir de bons abris. Nous devons faire observer toutefois, comme correctif, que ces mêmes berges présentent ordinairement sur le bord concave des boucles, une déclivité bien moins rapide et praticable assez aisément aux animaux; c'est par là que passent les sentiers conduisant aux gués. Mais une fois dans le lit, il faut souvent faire un assez long trajet pour trouver sur la rive opposée une montée analogue, dans une autre courbe où le bord précédemment convexe est devenu concave et réciproquement.

Nous avons déjà dit les difficultés que présente l'entrée de l'embouchure de l'oued. Le mouillage en mer n'est guère meilleur; en effet la rade se trouve mal protégée par des hauteurs trop éloignées, dessinant une courbe trop ouverte, et dont l'ouverture, surtout, se tourne trop directement vers la haute mer. Par les forts vents d'est, elle est détestable et quelquefois intenable; en pareil cas il est absolument superflu, pour un bâtiment quelconque, d'essayer de débarquer quoi que ce soit, et les embarcations les plus légères elles-mêmes ne peuvent franchir la barre et se risquer à atterrir.

En tout temps, cette rade demeure peu commode, à cause de son peu de profondeur; les bâtiments de quelque tirant d'eau ne peuvent mouiller à moins d'un mille du rivage, mais, en revanche, par les vents d'ouest, la mer y est très calme[1]. C'est un de ses avantages; on doit ajouter la bonne qualité de l'eau, qu'on trouve en abondance dans des puits peu profonds, à très peu de distance, dans les dunes.

Près de l'oued, au Nord, s'élèvent les bâtiments de la douane, les magasins de celle-ci, aux alentours desquels

1. C'est sans doute à un régime de vents soufflant dans cet azimut que Nelson dut de pouvoir y séjourner pendant plus d'un mois en 1798, immédiatement avant de recevoir l'ordre de partir pour l'Égypte (Élie de la Primaudaie, *op. cit.*, *loc. cit.*).

on remarque quelques huttes de pêcheurs; puis une sorte de tour carrée, servant de logement aux marins du gouvernement chérifien et à quelques artilleurs. Elle est armée de quelques canons. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

On voit aussi des tours rondes de loin en loin sur les hauteurs qui dominent la mer, tout près de celle-ci, dans l'Est et dans l'Ouest, en tout pareilles à celles qui s'élèvent de même sur les côtes d'Espagne, et qui datent d'une époque très ancienne. Ce sont, ou mieux c'étaient autrefois des tours de guet et de signaux[1].

La végétation. — La plaine, avons-nous dit, est à peu près dépourvue de végétation arborescente ou broussailleuse, nue même en certains endroits. Seules, quelques plantes salées, des plantes grasses ou épineuses, des joncs, des tamarix, des retems, grands genêts à fleurs blanches, mettent un peu de verdure dans les dunes, et plus loin, des cultures de blé, d'orge, de maïs, de fèves, la transforment, à certaines saisons, en une grande nappe verdoyante, au milieu de laquelle émergent, comme des îlots, des touffes grisâtres de jujubiers. Autour de la ville elle-même, les jardins forment un labyrinthe de verdure, un bois véritable; jamais ils ne perdent complètement leurs feuilles, car ils comptent de nombreuses essences à feuilles persistantes : oliviers sauvages, caroubiers, orangers, citronniers, lentisques, qui font aux remparts une ceinture perpétuellement sombre. Ils s'entourent de haies épaisses de ronces, d'églantines, de roses; de murailles élevées de roseaux touffus, sur lesquels grimpent le lierre, le chèvrefeuille, la clématite, la salsepareille sauvage, les grands

1. Au XVIII[e] siècle, Stewart, *op. cit.* p. 22, dit qu'on y allumait des feux pour donner l'alarme quand une attaque était dirigée contre la terre.

convolvulus à grandes fleurs ornementales, l'aristoloche, et le long desquels on trouve, çà et là, quelque beau frêne ou quelque peuplier. Plus haut, sur les premières pentes des montagnes, ce sont les figuiers de Barbarie, les agaves autour des vergers; puis la broussaille prend place et tient bon encore, surtout chez les Benî Ma'aden et chez les Benî Salah. Elle forme d'épais maquis où le palmier nain, les ronces, le diss, les cistes, les lavandes, les romarins, des myrtes, mêlés au genêt épineux, aux lentisques, aux buissons d'asperge sauvage, d'églantine et d'aubépine couvrent



Fig. 3. — Environs de Tétouan : La Zerga. (*Phot. Gof.*)

de grands espaces, poussant par groupes ou par nappes, au gré des accidents et de la nature du sol.

Cette broussaille est assez enchevêtrée pour être pénible à traverser; elle a une vraie valeur défensive pour les habitants du pays en cas de combat. Mais au-dessus, les sommets calcaires laissent à peine leur nuque se couvrir d'un tapis de diss et de chênes kermès rabougris tandis que sur les escarpements d'une nudité désolée, quelques maigres broussailles, des nerpruns à feuilles de lycium, quelques pieds de lierre, quelques térébinthes, quelques thuyas ou quelques genévriers réussissent à s'accrocher seulement de loin en loin dans les fentes du roc. Au bord des ruisseaux de la montagne poussent les lauriers roses, les menthes, les véroniques, les aunées vis-

queuses, et une plante dont les feuilles larges, cordiformes, atteignant près d'un mètre de long ou peut-être dépassant cette longueur.

Toute la végétation du pays appartient nettement à la zone méditerranéenne. Elle est presque identique à celle du littoral algérien, mais offre en même temps une grande analogie avec celle des bords de l'Andalousie. Un de ses principaux caractères, c'est la présence de ces arbres à feuilles persistantes, beaucoup plus nombreux que les autres; celle des orangers, des citronniers qui ne supportent pas le froid; celle de plantes aromatiques comme les thyms, les lavandes et beaucoup d'autres. Cela suffira, pour le moment, à donner une idée des végétaux qui jouent un rôle si grand dans la vie économique de la contrée.

Mais ce qu'il faut remarquer, c'est la vigueur de la végétation. On voit des roseaux atteindre et dépasser six mètres de haut; dans les amas de décombres autour de la ville il y a au printemps des ciguës, des chardons, hauts de plus de 2 mètres; des géraniums semi-sauvages qui montent à près de 2 m. à 2^{m},50. De ci, de là, de vrais bois de ricins.

Ce qu'il faut remarquer encore, c'est la beauté de certaines fleurs qui les rendrait dignes de figurer dans les parterres; grands chrysanthèmes jaunes et blancs, certaines malvacées à fleurs pourpres, plusieurs espèces de beaux convolvulus aux fleurs blanches lavées de carmin ou bien purpurines, ou encore le convolvulus tricolore à fleurs blanches, bleues et jaunes. Certaines plantes forment des colonies où les individus s'accumulent avec une vraie prodigalité; tels, les datura, les pervenches, et bien d'autres, aux abords de la ville, dans les ruines, ou bien au pied des haies. Et l'éclat de la végétation n'est pas un des moindres agréments du pays.

Climat. — Comme le paragraphe précédent peut le faire

prévoir, le climat de Tétouan est de nature essentiellement maritime ; il est assez doux et ne comporte pas de très grands écarts thermiques, mais ces écarts sont cependant sensibles.

Bien que la neige soit abondante en hiver sur les montagnes voisines, et qu'on l'y ait vu tomber jusqu'à *trois fois*, une année au mois de *mai*, cependant elle ne fait son apparition en ville que très exceptionnellement, et même les gelées y sont une rareté. Mais la température peut y être très basse en hiver, et même pendant presque tout le printemps ; nous avons noté presque toujours entre 10 et 15° au mois de mai entre 7 h. et 8 h. du matin. Le 1[er] mai, + 9 seulement à 6 h. mat. D'autre part 6° 2 le 23 avril à 6 h. 30 mat. En février, mars, elle variait journellement à ces heures-là de 2 à 5 ou 6°.

Sans doute, dès que le soleil paraît, la température s'élève ; elle est douce dans le milieu du jour ; elle atteint 12 ou 15° l'hiver, vers 1 h. de l'après-midi, 15 à 20° à la fin du printemps, mais elle baisse rapidement dès que le soleil s'incline ; et les chaleurs véritables commencent très tard, guère avant la mi-juin, et même au cœur de l'été les nuits demeurent très fraîches. Nous avons noté la température des nuits de juin entre 15 et 20° à 10 h. du soir ; mais le minimum nocturne entre 3 h. et 5 h. mat. est bien moindre. Et nous n'avons pas vu de maximum supérieur à 30°, nous devons dire même que ce ne fut pas fréquent. Cependant cette température suffisait pour transformer en accordéons des bougies de notre appartement. Il est vrai que c'était des bougies en paraffine et de fabrication probablement inférieure.

L'automne en revanche commence de bonne heure, dès la fin d'août ; déjà les nuits sont presque froides et la baisse de la température s'accentue rapidement. Il y a d'ailleurs une grande différence suivant la direction de laquelle souffle le vent. Avec celui de l'Est, temps frais, doux,

faible, variation diurne; avec celui de l'Ouest, variation diurne double ou triple, et, suivant la saison, suivant l'état des montagnes, ou nues ou couvertes de neige, froid piquant ou bouffées de chaleur étouffante.

Somme toute, la moyenne de la température annuelle doit être peu élevée. Nous ne pouvons naturellement en donner même une valeur approximative, puisque jamais, à notre connaissance, d'observations météorologiques suivies n'ont été faites dans le pays, et que nos propres observations sont peu nombreuses et portent sur une durée très courte. Mais nous avons pu du moins, par de nombreux témoignages recueillis auprès des habitants, nous assurer que les résultats auxquels elles conduisaient étaient bien normaux, et que, s'ils ne nous donnaient pas l'expression même de la vérité, ils nous en donnaient du moins une idée suffisamment approchée.

Cette faible valeur thermique et aussi la variation diurne assez prononcée ne s'expliquent pas par la situation géographie de la ville relativement à la mer, ni par son altitude faible (60 mètres, avons-nous dit précédemment). Mais elle peut être la conséquence de l'altitude moyenne de tout le pays, qui doit être grande, puisqu'il est tout entier couvert de montagnes; de sorte que si cette altitude moyenne ne suffit pas à exclure les conséquences du voisinage de la mer, elle peut suffire à les modifier assez profondément. Nous dirons, pour conclure, que, jusqu'à plus ample informé, le climat de Tétouan est celui de la zone tempérée douce, avec des froids sensibles l'hiver et des chaleurs assez fortes l'été.

La nébulosité semble grande l'hiver, pour un climat méditerranéen; nous y avons vu relativement peu de ciels sereins. Et même l'été, bien souvent nous avons noté des ciels entièrement voilés, pesants et gris, au moins pendant une partie du jour; mais plus encore au printemps.

L'humidité varie dans de grandes proportions. Outre

celle qui résulte en effet de la présence dans le sous-sol d'une véritable nappe aquifère, il faut tenir compte encore de celle qui naît du voisinage de la mer. Or, sur les 12 kilomètres qui séparent celle-ci de Tétouan, exposée à l'Est, rappelons-le, le terrain étant absolument plat et dénudé, l'haleine des vents marins arrive sans obstacle et sans déposer le moins du monde les vapeurs dont ils se sont chargés en traversant la Méditerranée, jusqu'au Djebel Darsa. Mais là, elle se heurte à sa haute muraille rocheuse, abandonnant dans la ville une humidité considérable. Alors, surtout en été, l'atmosphère est presque laiteuse, un voile de brume gaze les hauteurs à peu de distance; d'épaisses vapeurs roulent sur la côte et de dangereux brouillards se produisent dans la rade, cause assez fréquente d'accidents. Il n'est pas rare non plus de les voir s'étendre sur toute la plaine et noyer complètement la ville jusque vers 9 heures du matin. Ceci ne se produit guère qu'au commencement du printemps ou à la fin de l'hiver.

Bien différents sont les effets du vent d'ouest qui s'est asséché en traversant les montagnes de l'Anjera. Sans être encore faible, la teneur atmosphérique en humidité relative diminue alors beaucoup. Mais une autre cause la maintient très notable malgré tout. C'est l'assez grande variation thermique diurne qui, par ce vent-là, dépasse probablement ce que l'on voit en général sur les côtes; d'où, grande évaporation le jour, et abondante précipitation aqueuse la nuit. C'est à cette humidité constante de l'air qu'est due en partie la riche verdure des jardins; mais elle est peu agréable. Tous les habitants de la ville savent que, quand le vent d'est souffle, tout moisit dans les maisons. Et cela arrive malheureusement trop souvent.

Le régime des vents à Tétouan est en effet assez singulier. Pendant tout le temps que nous y avons séjourné, nous n'avons noté que le vent d'ouest ou le vent d'est à peine, quelquefois, avec une tendance légère nord ou sud. Cela

s'explique aisément par la direction des montagnes, dont les contreforts masquent, d'un côté ou de l'autre, le vent du nord et du sud; tandis qu'aucune ride ne s'oppose à l'arrivée des souffles venus du large, c'est-à-dire de l'est, et que l'haleine des vents d'ouest se fait pleinement sentir en ville, puisque la vallée de l'Oued Tétouan lui ouvre une porte au travers de la muraille montagneuse. D'ailleurs il est à noter que les vents d'ouest et d'est semblent les vents dominants de toute la presqu'île d'Anjera, ce qui résulte évidemment de sa situation entre l'Océan et la Méditerranée, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest, qui l'un et l'autre s'échauffent différemment, et tantôt plus, tantôt moins.

La violence du vent est généralement très désagréable à Tétouan. On a conservé le souvenir de ses fâcheux effets. Un immense olivier, puis tous les mûriers qui jadis agrémentaient les abords de Bab Ettoût, furent enlevés, paraît-il, une fois, avec leurs racines. Tous les arbres du consulat espagnol furent cassés; le vent jeta maintes fois, dans le jardin de ce consulat, tous les auvents des cafés maures de la place voisine. On peut dire, croyons-nous, sans exagérer, d'après ce que nous avons noté et ce que nous avons entendu dire, que 300 jours par an il y souffle au moins grand vent. Surtout pendant le jour, car souvent les nuits sont calmes, mais ce qui est plus désagréable encore c'est la continuité avec laquelle ces vents persistent ou se succèdent pendant des journées entières, sans faiblir, et même quelquefois des semaines. Ils rendent bien incommode toute station sur les places où ils soulèvent des tourbillons de poussière, et pour peu qu'un appartement s'ouvre sur la rue par de grandes fenêtres, ils ne tardent pas à le remplir des débris de tous les immondices qui parsèment la ville. En même temps, quelle que soit la température extérieure, ils produisent un abaissement de la chaleur du corps qui oblige, même en plein été, à porter réquemment des vêtements de laine d'une lourdeur

qu'au premier abord on serait porté à croire exagérée.

On doit reconnaître, à la vérité, que les jours de calme, si rares, qui s'interposent, ne sont pas toujours plus agréables, car très souvent, surtout au début de l'été ou à sa fin, ils s'accompagnent de ciels, extraordinairement couverts et lourds, d'un gris plombé, que les éclairs rayent fréquemment vers le coucher du soleil. L'atmosphère semble alors chargée d'électricité qui détermine à la fois une résolution musculaire et une excitation nerveuse désagréables chez grand nombre de personnes. Les effets du vent d'ouest sont un peu les mêmes, quoiqu'à un moindre degré ; ils énervent et inquiètent plutôt qu'ils n'abattent; la sensation n'est pas la même, mais n'est pas plus désirable. Quant aux vents d'est, ils produisent un affaissement incroyable de tout l'être, portent au sommeil, donnent quelquefois la sensation d'une courbature et déterminent chez tout le monde un irrésistible penchant à l'indolence et au far-niente. Tous ces phénomènes sont très connus dans la ville et constatés par tous les habitants; ils expliquent bien des côtés de leur caractère et de leurs habitudes.

Nous ne saurions dire grand chose du régime des pluies, si ce n'est qu'il semble soumis aux mêmes écarts que sur toute la côte d'Afrique, avec des excès prononcés tant dans un sens que dans l'autre et que l'agriculture en pâtit quelquefois.

Mais il semble que, d'une façon générale, le ciel de Tétouan soit moins pluvieux que celui de Tanger, cependant bien voisine; ce ne sont pas non plus les mêmes vents qui lui apportent la pluie. Le vent d'est s'y accompagne assez souvent de brumes, de pluies légères qui cessent à quelques kilomètres plus avant dans les terres et ne dépassent que très exceptionnellement le Fondouq, à moitié route de Tanger. Par contre, le vent d'ouest qui déverse, si fréquemment pendant la saison humide, des torrents sur

cette dernière, n'apporte pas toujours la pluie à Tétouan; mais quand cela se produit, il y jette de véritables orages, et souvent, comme il s'est refroidi considérablement en route, de la neige, en hiver, qui tombe en ville, fondue, mais froide, de la grêle, en été. Il y a donc à cet égard une certaine similitude entre le climat de Tétouan et celui de la côte du Rîf où, au témoignage des indigènes, le vent de la pluie, c'est le vent d'est.

En résumé, le climat de Tétouan, autant que nous pouvons en juger, présente un caractère maritime prononcé, mais avec une certaine atténuation, due à la grande altitude du pays environnant, et avec déjà des tendances assez visibles vers le climat continental. Tour à tour plus chaud et plus froid que celui de Tanger, plus, ou moins pluvieux, toujours beaucoup plus venteux, il est, en somme, beaucoup plus inégal et plus désagréable.

Les Voies d'accès et les abords de la ville.

Plusieurs routes aboutissent à Tétouan. Ce sont :

1° La route de *Tanger* par *le Fondouq*. Il y a 55 à 65 kilomètres de l'une à l'autre ville probablement, 33 milles à vol d'oiseau et 40 par la route, dit Budgett Meakin[1]; 30 milles dit G. Lemprière[2];

2° Une autre route plus courte, par les montagnes de l'*Anjera*, mais plus difficile et très accidentée. Elle n'est guère suivie que par les montagnards ou les courriers à pied;

3° La route de Ceuta : une petite journée de marche, en

1. Budgett Meakin, *The Land of the Moors*, p. 142.

2. G. Lemprière, *Voyage dans l'Empire du Maroc et le royaume de Fez*, 1790-91. Paris, 1801, p. 347-348.

VALLÉE DE

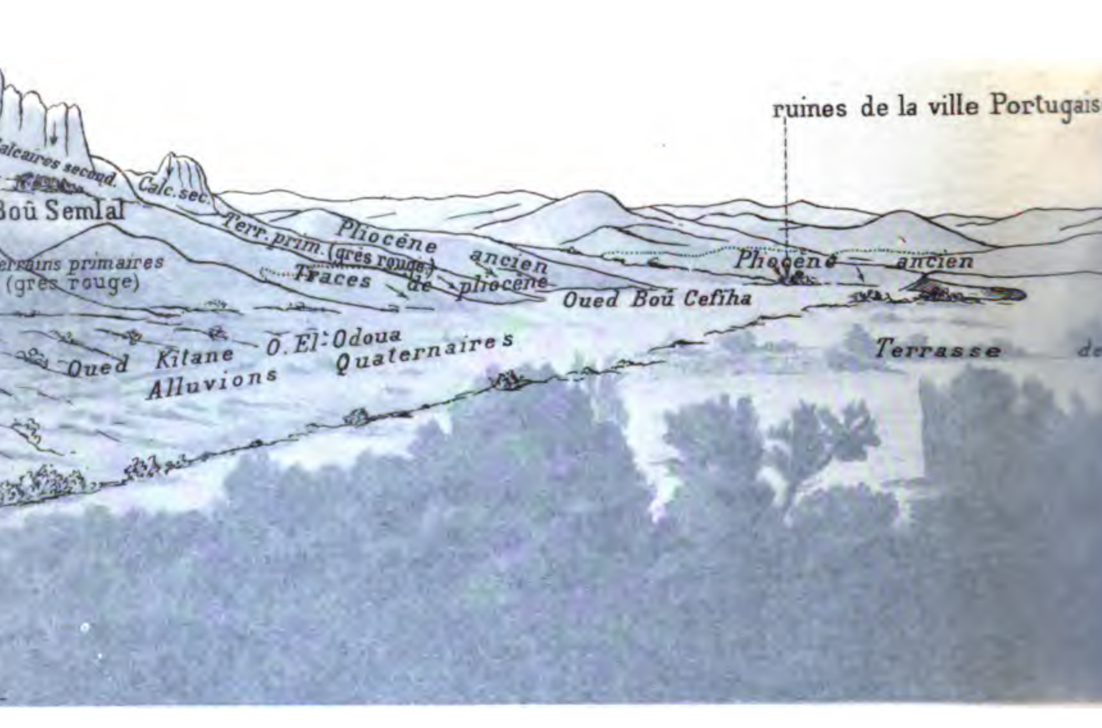
A L'AMO



Vue prise d'une des terrasses du quartier dit El-Meçalla. Aux premiers plans, u
Puis, la terrasse de pliocène récent; la Meçalla actuelle; une partie de la vallée d
de la chaîne des B'-Hasan; à droite, les premières pentes du Djebel Darsa, commenc
Ouedras et des Beni-Ider.

E. LEROUX, Éditeur.

VALLÉE D



Vue prise d'une des terrasses du quartier dit El-Meçalla. Aux premiers p
Puis, la terrasse de pliocène récent; la Meçalla actuelle; une partie de
de la chaîne des B-Hasan; à droite, les premières pentes du Djebel Darsa,
Ouedras et des Beni-Ider.

E. Leroux, Éditeur.

TETOUAN

Ouedras

lder

Calcaires second^res

Calc. second^es

Calc. second^es

Djeb Dars

Pliocène ancien

Pliocène ancien

Meçalla

Anc. Carrière

Pliocène récent

cène récent

Vue

... rempart qui va de Bâb-Ettoût à l'angle S.-O. de ...
... ota, etc., avec jardins et cultures; enfin, à gauche ...
... le fond un cirque de montagnes appartenant aussi à l'...

ED TETOUAN

A VILLE



Aquarelle de M. A. Joly

la section du rempart qui va de Bâb-Ettout à l'angle S.-O. de l'enceinte.
. de l'O. El-Odoua, etc., avec jardins et cultures; enfin, à gauche, les premiers rochers
Anjera; dans le fond un cirque de montagnes appartenant aussi à l'Anjera, celle des

plaine 34 kilomètres, disent Basenas Zégri et Medina Pagés[1];

4° La route de Chechaoun : une grande journée de marche;

5° Une autre route de Chechaoun, plus courte par la montagne;

6° La route de la mer, qui suit la vallée de l'Oued Martine (10 à 12 kilomètres);

7° La route du Rîf.

Enfin le Tétouan on peut aller à Fès :

1° Par le Fondouq, d'où un embranchement se sépare de la route de Tanger : il y a 220 kilomètres[2];

2° Par la montagne; il ne faut que 4 jours, mais on est constamment en pays insoumis et dangereux;

3° Par El-Qçar El-Kebîr et par la première de ces deux routes : il y a environ 85 kilomètres[3].

Aux approches de la ville beaucoup de ces routes ont dû être autrefois entièrement pavées; mais le pavage a disparu en majeure partie, laissant place, tantôt à des buttes pierreuses dans le milieu de la chaussée, tantôt à de grandes ornières et presqu'à des trous. Un nouveau chemin s'est alors établi à côté du premier, plus bas, plus étroit, zigzagant autour des obstacles qui naissent de ses vestiges.

Toutes, sauf celle du Martine, seraient certainement impraticables aux voitures, même les plus légères.

Mais le voyage par terre, facile autrefois, ne se fait plus guère maintenant. Les Européens, les Israélites et même les Tétouanais ne se hasardent pas dans la montagne. Ils préfèrent partir par mer, sur le bateau anglais de la Compagnie Bland qui chaque samedi soir part de Tanger, ar-

1. *Op. cit.*, p. 29.
2. *Ibid.*, p. 29.
3. *Ibid.*

rive au Martine le dimanche matin et repart dans l'après-midi pour débarquer le soir à Tanger; ou bien par l'un des bateaux des Compagnies françaises Paquet ou Touache qui, les uns et les autres, font escale tous les quinze jours, les seconds le mardi, les premiers plus irrégulièrement; ou enfin par l'un des bateaux italiens ou espagnols qui s'arrêtent en rade de temps à autre.

Voici maintenant quelques renseignements sommaires sur les différentes routes ci-dessus énumérées.

1° *De Tétouan à Tanger.* — La route traverse, en partant de Tanger, une série de vallons, emprunte la vallée de l'Oued Merah et pénètre dans la montagne. Douces d'abord, les pentes deviennent ensuite plus difficiles à franchir, le sol rocheux et les côtes raides. Ce changement de terrain se produit à partir du *Fondouq*, nom sous lequel est habituellement désignée l'étape où les voyageurs venant de Tanger passent généralement la nuit avant de poursuivre leur route jusqu'à Tétouan. Le chemin traverse un col, descend ensuite et finit par s'abaisser complètement en plaine. La route franchit l'oued Boû Cefîḥa sur un pont à deux arches, puis suit le côté gauche de la vallée[1];

2° *De Tétouan à Ceuta.* — La route court au pied des montagnes, en terrain à peu près absolument plat, assez ferme, mais sableuse ;avec peu de détours; elle passe à *Aïn Jdîda* (عين جديدة) (*la source nouvelle*), à environ 3 kilomètres de la ville, coupe à 6 kilomètres l'*Oued Ech-Chejra* (واد الشجرة) (*la rivière de l'arbre*) qui vient des *Qallâline* (القلّالين) (*les fabricants de cruches*) hameau tout voisin, au pied de la colline de *Boû Cèfou* (بو صافو); l'Oued Ech-Chejra tombe dans les marais salants des *Benî Salem* (بني سالم). La route passe ensuite à *Dqoûm Eljénénète*

1. De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 2-4.

(دفوم الجنانات) (*les entrées des jardins*), à *Romeïlate* (رُمَيْلات) (*les sablières*) puis à *Bîr El-Kdaoui* (بير الكداوي) (*le puits des collines*) à côté de *Jèma‘ Tâsièst* (جامع تسياست), coupe l'*Oued Alila* (واد اليلة), *Dqoûm El-‘Allîg* (دفوم العلّيف) (*les gorges des ronces*) à côté de *Râs Eṭṭarf* (راس الطرف) (*le cap de la pointe*); puis elle suit les bords de la mer par *Elmoujahdine* (المجهدين) (*les croyants morts pour la foi*), établie soit sur le rivage soit sur de petites collines. Elle coupe alors plusieurs rivières dont la plus importante est l'*Oued Smîr* (واد سمير) qui a toujours de l'eau et n'est pas toujours facile à traverser.

Un autre chemin plus accidenté, plus joli, mais plus fatigant, se sépare du précédent à quelques centaines de mètres de Tétouan, à l'endroit dit *Khandaq El-Mers* (خندق المرس) (*la gorge du lieu où il y a des silos*) au bas du cimetière israélite et va le rejoindre aux Qallâline. Il est constamment dans les jardins jusqu'à El-Qallâline.

3° *Route de Chechaoun.* — La route coupe l'Oued Souèyeur au pied des montagnes des *Benî Ḥozmar* (بني حُزْمَر); elle coupe ensuite l'*Oued Ternakâte* (تَرناكات) entre ceux-ci et les *Benî Ḥasan*, traverse l'*Oued En-Nakhla* (واد النخلة) (*Rivière du palmier*); on arrive au marché dit *Larbaa‘* des Benî Ḥasan (*le marché du mercredi des Benî Ḥasan*); puis vient une grande montée; puis la plaine de *Sidi Moḥammed Elḥâdj* avec la qoubba de ce santon, puis le lieu dit *Chroûṭa* (شروطة) puis *Sidi Flaou* (سيدي بلاو), *Dâr Qoûba‘* (دار قوبع) et enfin Chechaoun.

4° *La Route du Rîf.* — Après une bifurcation à *Sania d'Erremel* elle traverse l'oued à gué, coupe les collines

des Benî Ma'aden, passe près du lieu dit *Kheloua* de *Sidi Rommane* (سيدي رمّان) où, une fois l'an, les Benî Ma'aden font une fête et circoncisent leurs enfants. La route coupe ensuite l'*Oued Eddeheub* (واد الذهب) (*la rivière de l'or*) (on y trouvait de l'or, paraît-il, au temps des Espagnols), coupe l'Oued Zla, arrive au *Borj d' Msa* et suit enfin le bord de la mer jusqu'à Melilia.



Fig. 4. — Dchar des Benî Hasan aux environs de Tétouan. (*Phot. Gof.*)

La route de Tanger arrive à Tétouan par l'Ouest, traverse de beaux bosquets d'arbres fruitiers tandis qu'à ses côtés murmurent deux ruisselets au pied de rochers pleins de capillaires, puis elle passe à côté des établissements de céramique, installés dans de curieuses grottes creusées dans les falaises rocheuses et dont la bouche s'entoure d'arbres verdoyants. Enfin elle entre par la porte dite Bâb En-Nouâdeur.

La route de Chechaoun entre par une porte voisine dite Bab Eṭ-Ṭoût, dont les abords sont toujours semés de tan qui sèche au soleil et qui, après avoir servi à la préparation des cuirs, servira de combustible aux céramistes. Après avoir traversé les jardins de la vallée, la route monte, comme la précédente, sur la plate-forme de travertin qui porte Tétouan; celle-ci est nue, coupée de quelques champs de céréales seulement sur 1 kilomètre environ à l'ouest des murs; mais il s'y creuse de grands cirques aux parois verticales : ce sont les traces d'anciennes carrières, dont le fond est maintenant transformé en jardins de figuiers et de grenadiers, tandis que dans les souterrains se sont installés des potiers. A côté de l'un de ces petits précipices s'élève la *meçalla.*

La route du Rîf, celle de la mer, entrent en ville par les côtés qui regardent la vallée, par les portes dites Bab El-'Oqla et Bâb Er-Remoûz; elles cheminent au milieu de jardins ; la première passe à côté de plusieurs citernes à ciel ouvert où s'amassent les eaux d'égouts destinées aux irrigations, répandant une odeur infecte.

Enfin la route de Ceuta entre par la porte qui s'ouvre au pied du Djebel Darsa, traversant le cimetière musulman qu'elle coupe en deux, au sortir des jardins.

Quant aux gués qui permettent de traverser l'Oued Tétouan, ils sont nombreux, avons-nous dit; deux des principaux sont : *Meguèz Eḥadjar* (مچاز الحجر) entre El-'Odoua et Kitâne, et *Meguèz Ez-Zîtoûn* (مچاز الزيتون), entre Kitâne et l'O. Meḥannèch.

Citons encore, à propos de communications, le bac de l'Oued 'Odoua, entretenu et exploité par le Makhzen, dont nous reparlerons plus loin (avec les différents travaux publics) ; et le pont, actuellement ruiné, de fondation toute récente, du bac de l'Oued Kitâne, par où passait la route du Rîf. Nous aurons l'occasion d'en reparler au même chapitre.

L'aspect extérieur de Tétouan. — Vue de la mer, sur son socle de pierre qui paraît presque horizontal de loin, avec ses toits plats, Tétouan semble être un camp dressé au pied de la montagne[1], mais quand on s'en approche, les minarets qui tour à tour se dressent et se séparent de la masse de ses maisons, dominés par celui de la grande mosquée, la citadelle qui couronne un épaulement de la montagne, bien au-dessus des maisons, font promptement reconnaître l'erreur et présentent la ville sous son jour véritable. De ce côté, à 3 ou 4 kilomètres, elle offre au-dessus d'une mer moutonnante d'orangers, de citronniers, de figuiers, de grenadiers et de toutes sortes d'arbres fruitiers, un charmant aspect.

Bien différent est celui qu'elle a de la vallée du Kitâne, à peu de distance des murs ; toutefois on n'aperçoit alors que des maisons européennes ou juives, construites dans un style espagnol, et l'on se croirait en présence d'une cité moderne du sud de l'Espagne.

Différente encore elle est, vue de la route de Ceuta, près de l'arrivée de celle-ci. Elle se détache, formant un profil légèrement bosselé, dentelé des mille créneaux de ses maisons, dominée par la fière silhouette blanche et verte du minaret de la grande mosquée, dominant elle-même toute la verte étendue des jardins, et toute blanche, sur la masse élégante et sobre à la fois du Djebel Benî Salah, première croupe du chaînon des Benî Ḥasan. La vallée disparaît, cachée par la perspective, et tandis que la montagne semble plus près qu'elle n'est en réalité, on pourrait se croire transporté en plein pays désert, à l'entrée d'une gorge sauvage où, par miracle et sans qu'on s'attende à la voir en ces lieux, une ville a surgi tout à coup. C'est au coucher du soleil qu'il faut la contempler,

1. Braïthwaite, *Hist. des Révolutions de l'Empire du Maroc* (1727-28). Amsterdam, 1741, p. 155-158.

alors que les derniers rayons dorent la tête des arbres, teintant de rose et de mauve les murs blanchissants des mosquées et des maisons et que la montagne, qui prend les teintes les plus délicates du violet et du bleu sombre, se nimbe d'une poussière d'or.

La pureté de ses lignes, l'harmonie de son ensemble en font un sujet inépuisable d'études pour les artistes. Et nulle autre ville de la Berbérie n'offrirait sans doute, à un tel degré, une impression aussi complète d'une cité maure andalouse ; car Tlemcen et Tunis sont trop francisées, et les villes du Maroc demeurées indemnes du contact de la civilisation européenne offrent un caractère différent : plus arabe, plus berbère, plus barbare souvent, moins mauresque.

Une chose frappe dès d'abord : c'est le petit nombre de tons du paysage, tout entier dans les notes froides, car les pentes rougeâtres des montagnes disparaissent sous un manteau de broussaille aux abords de la ville et ce qu'on en voit plus loin est violacé par l'éloignement. Seuls demeurent les tons froids des calcaires bleuâtres ou gris des sommets, ceux de la verdure et les ombres bleues ou lilas des murailles blanchies à la chaux. De sorte que Tétouan et ses alentours immédiats forment un tableau presqu'uniquement blanc, vert et bleu, symphonie sans aucun ton violent, agréable, particulièrement douce, mais un peu monotone et froide.

Pourtant, vue dans la fantasmagorie de sa lumière et surtout dans les belles après-midi, au déclin du jour qui l'anime davantage en jetant çà et là quelques lueurs dorées ou roses, elle est si jolie qu'elle a inspiré certaines descriptions des plus heureuses.

« La cité que les Marocains qualifient de sainte, dit en substance Emilio Lafuente y Alcantara[1], entourée de jar-

1. *Op. cit.*, p. 9.

dins et de vergers, dominée par son antique forteresse pour contenir les turbulentes tribus berbères », Tétouan, avec « ses maisons très blanches, ses hautes tours, la forme pittoresque des murs et des créneaux, les jardins, futaies, les sombres montagnes qui se profilent à l'horizon, forme une des plus belles perspectives qu'on puisse imaginer ».

Mais Alarcon surtout a bien rendu l'effet saisissant qu'elle produit, et ses pages méritent d'être entièrement citées, tant elles correspondent bien à la réalité; c'est la ville, vue des premières croupes du Djebel Darsa qu'il décrit[1].

« Tout Tétouan se déroule à nos pieds », dit-il. « D'un côté nous voyons toute la vallée de l'*Oued Elkhelou*, et au bout la mer. De l'autre côté, une nouvelle plaine, moins large, mais plus étendue, plus verte, plus gracieuse et plus pittoresque. On dirait que la cité, enchâssée entre les deux montagnes qui forment le lit de l'Oued Martine, marque la démarcation des deux plaines, les domine et présente à celui qui vient de Fez ou de Tanger une perspective semblable à celle qu'on voit de la Méditerranée. Tétouan, vue ainsi à vol d'oiseau, est tout à fait intéressante, son plan présente la forme d'une étoile. Les rues sont tellement étroites et l'assemblage des maisons tellement serré que toute la ville paraît tenir dans un seul édifice. Une très vaste terrasse, divisée en petits carrés plus hauts ou plus bas la couvre complètement. Le sol de cette terrasse ou de ces mille terrasses juxtaposées est entièrement baigné de chaux, dont la blancheur est tellement éblouissante qu'elle fait mal aux yeux et fait que Tétouan paraît revêtue d'une plaque d'argent ciselée avec un art ravissant. Rien de plus monotone qu'une pareille perspective, mais rien non plus

1. Alarcon (D. Pedro Antonio de), *Diario de un testigo de la Guerra de Africa*, 4e éd. Madrid, 1898, p. 60.

de plus mystérieux et original. Seuls interrompent, de ci, de là, cette monotonie — car on ne voit aucun balcon et presqu'aucune fenêtre — une énorme colonne d'ivoire, les hauts minarets des mosquées, recouverts ordinairement de mosaïques aux plus vives couleurs. Le minaret de la grande mosquée est élégant à un extrême degré et rappelle la *Giralda* de Séville. Tous les autres excellent par leur sveltesse et leurs proportions harmonieuses. »

« Je n'ai jamais contemplé et je ne crois pas qu'il existe au monde, » dit ailleurs le même auteur[1], « une cité aussi féerique, aussi artistiquement située et d'aussi séduisant aspect. Encaissée entre deux vertes collines à pente douce, qu'elle relie, telle une agrafe d'argent resplendissant. Rien d'aussi pur que les lignes que projettent ses tours sous le ciel, dans l'après-midi. Rien d'aussi blanc que ses maisons recouvertes de terrasses, que ses murs, que sa qaçba. Elle semble une cité d'ivoire. Aucune ombre, aucune tache, aucune teinte obscure n'interrompent la blanche limpidité de son assemblage touffu. Sa silhouette à l'horizon trace une ligne longue et étroite, qui ondule selon le terrain. Cette ondulation est si faible et si gracieuse qu'elle peut se comparer à celle que formerait un châle blanc tiré avec nonchalance sur une colline d'un vert émeraude. »

« Défendue par une série de roches hérissées, dominée par la Qaçba, montrant un très haut et très élégant minaret plus élevé que les nombreux autres, comme un cyprès au milieu de saules-nains. »

« Autour, mille jardins pittoresques, disposés en amphithéâtre, qui paraissent rivaliser de beauté. Éclairée avec intensité au coucher du soleil, qui disparaît derrière la ville, qu'il entoure d'une auréole de lumière rouge. Silencieuse, ignorée, endormie encore dans la nuit des siècles, avec la blanche bannière du Prophète sur sa tête, pareille à la

1 *Ibid.*, p. 249-50.

Grenade d'il y a 400 ans, pareille à ce que sera pendant longtemps encore Fez l'inexplorée, fille chérie du Prophète..... »

Mais nul n'a parlé de ses admirables chemins creux qui ondulent aux premiers flancs des collines ou serpentent dans sa vallée, entre des haies de roseaux et de ronces si serrées qu'elles sont impénétrables à l'œil ; ombragés par les branches recourbées d'oliviers séculaires, parmi lesquels éclatent, suivant la saison, les fleurs des grenadiers ou les fruits des orangers ; tandis que des senteurs embaumées parfument l'air, et qu'au détour des chemins, d'agréables perspectives viennent s'encadrer dans la verdure des arbres qui semblent disposés tout exprès pour les faire valoir; vues sur la mer qui bleuit à l'horizon et sur la plaine où les moissons ondulent au vent, ou bien sur la masse imposante de la citadelle, ou bien sur quelque gracieux minaret dont l'image rappelle qu'une ville est là, à deux pas, alors que la sauvagerie du site, le silence des bosquets transportent l'esprit dans le monde de la rêverie.

Telle est Tétouan, « cette perle du Maroc, cette odalisque, mollement couchée dans son lit de fleurs et de feuillages[1] ».

Elle est inséparable de son cadre qui seul peut expliquer le singulier phénomène de cette antique civilisation demeurée vivante en ce coin perdu. C'est pourquoi nous avons cru devoir entrer dans quelques détails au sujet du pays qui l'entoure.

Celui-ci l'explique si bien qu'on la comprend aisément quand on le connaît, mais qu'elle reste porte close pour qui l'ignore. Tout dans sa topographie, dans la nature des formations sur lesquelles elle repose, la présence de ses sources abondantes, le régime de son fleuve, la qualité de sa terre, son ciel, son climat, le charme de ses environs, tout cela a trop d'importance, tout cela agit trop fortement

1. Manuel P. Castellanos, *Historia de Marruecos*. Tanger, 1898, p. 33.

sur l'esprit et même sur le corps de l'homme pour que celui-ci ait pu se soustraire à son influence. Tout cela a marqué son empreinte, à des degrés divers, sur sa civilisation.

C'est à la présence de la plate-forme calcaire qu'elle a dû de pouvoir s'établir, commodément installée, bien au-dessus des parties basses et malsaines de la vallée, trop chaudes l'été, bien au-dessous des grandes hauteurs où le froid de l'hiver est trop rigoureux.

C'est à la présence de ces argiles pliocènes qu'elle doit le développement de la belle céramique qui joue un rôle si important dans son architecture.

La pierre et la brique qui forment ses murs viennent des sommets calcaires de ses montagnes, des limons de sa vallée; les travertins lui ont fourni des matériaux légers et résistants. Des poches qui les remplissent elle tire le sable de construction.

Les jardins d'abord, puis plus loin les terrains de culture, ont trouvé à se développer, à leur aise, dans la plaine et sur ses bords; et les alluvions sablo-calcaires, mélangées dans une certaine proportion d'argile et de quelques cailloux, leur font une terre propice, à la fois riche, légère et profonde.

Mais en même temps la hauteur des montagnes qui l'environnent lui fait comme une sorte de barrière; barrière aisément franchissable, à la vérité, quand la paix règne dans le pays, mais déterminant cependant chez ses habitants une certaine tendance au particularisme; d'où il est résulté dans toutes les manifestations de sa vie sociale une originalité qui la distingue aisément des autres villes du Maroc, qui l'a mise à l'abri des trop grands changements ailleurs produits par le temps, et qui fait son charme. En même temps l'abondance de ses sources y favorisait la culture des arbres à fruits ; la largeur relative de son petit fleuve, à son embouchure, et la faible dis-

tance qui la sépare de celle-ci, l'invitaient à demander un supplément de ressources à la mer.

Et de tout ce concours de circonstance est né Tétouan, ville à la fois artistique, agricole, commerçante et quelque peu maritime en même temps qu'industrielle, et par-dessus tout isolée, calme, tranquille, si bien qu'elle a conservé du passé presque tout ce que les autres ont à peu près entièrement perdu[1].

1. Parmi les curiosités proprement dites que l'on pourrait voir aux environs de Tétouan, Lenz (*op. cit.*, p. 84) cite une caverne située au Nord, dans la région du grès rouge, qui s'avance assez loin dans la montagne. Et comme repère, non loin de là, il indique une couche de marne et d'argile fossilifères, une carrière de grès rouge où celui-ci se développe en belles dalles verticales, puis la tour *Cèfoû*.

Il y a aussi, dit-on, une autre caverne à *Semsa*, à peu de distance de la route de Tétouan à Tanger, au nord de cette route ; sa touche s'ouvre dans la falaise rocheuse qui termine de ce côté l'Anjera sur la vallée de l'Oued Tétouan, et qui dessine le cirque de Semsa. On la dit fort longue, compliquée de puits, etc.

II

L'ENCEINTE DE LA VILLE.

L'enceinte. — L'enceinte de Tétouan affecte assez grossièrement en plan la forme de deux quadrilatères allongés à peu près d'égale superficie, accolés, l'un au Nord, avançant davantage vers l'Ouest, l'autre au Sud, avançant davantage vers l'Est, et dessinant par leur ensemble une figure à huit côtés, avec six angles saillants et deux rentrants.

Le premier quadrilatère, à peu près carré, est presque entièrement situé sur le versant sud du Djebel Darsa que deux de ses côtés descendent en suivant les lignes de plus grande pente, tandis que, des deux autres, l'un longe le rebord d'un méplat, l'autre le pied de la pente finale qui lui fait suite, mais sur le plateau, à une faible distance de l'endroit où finit cette pente.

Le deuxième quadrilatère, plus long que le premier, se trouve entièrement situé sur le système de terrasses qui porte la ville et se développe par suite entièrement en terrain à peu près plat, abstraction faite de quelques ressauts qui séparent les différents étages du système de terrasses en question. Son bord méridional couronne le sommet d'une falaise continue et assez élevée, qui termine au sud la terrasse principale.

Les côtés des carrés sont orientés approximativement

N. S. et E. O. Mais il faut ajouter de suite que ce ne sont pas des lignes absoluments droites, mais au contraire très sinueuses pour la plupart.

Le périmètre total de cette enceinte est évalué à près de cinq kilomètres par le capitaine d'état-major Poncet,

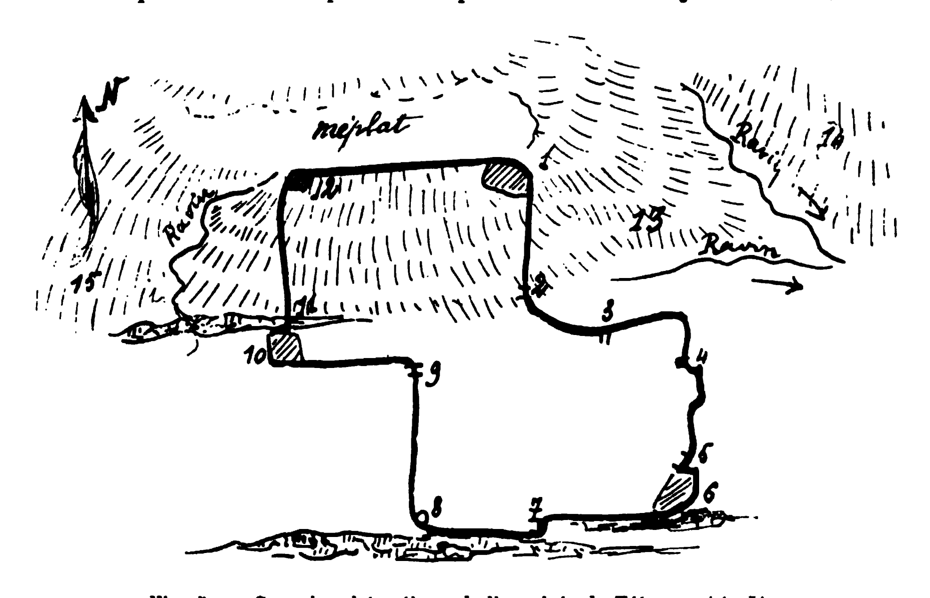


Fig. 5. — Croquis schématique de l'enceinte de Tétouan. (*A. J.*)
1. Qaçba. — 2. Bâb El-Meqabeur. — 3. Bâb Ejjièf. — 4. Bâb Es-Sa'ïda (bouchée). — 5. Bâb El-'Oqla. — 6. Batterie fortifiée — 7. Bab Er-Remoûz. — 8. Tour d'angle. — 9. Bab Et-Toût. — 10. Batterie fortifiée. — 11. Bab En-Nouadeur. — 12. Bastion d'angle. — 13. Cimetière musulman. — 14. Cimetière israélite. — 15. Cimetière européen.

chargé en 1845 d'une mission dans le Maroc[1]. Ceci ne semble pas exagéré, mais il ne paraît pas qu'aucune face dépasse 500 mètres, sauf celle du sud, qui, à elle seule, il est vrai, atteint peut-être 7 à 800 mètres[2].

1. Archives du secrétariat général du gouvernement politique.

2. Braïthwaite, *op. cit.*, p. 155-58, donne un mille (environ 1.500 m.) de plus grande longueur et un demi-mille (environ 800 m.) de plus petite.

Des tourelles et de petits bastions flanquent cette enceinte, disposés d'une façon assez irrégulière, et pas toujours très judicieuse. De plus, une qaçba, ou réduit fortifié, sorte de petite forteresse, s'élève à l'angle N.-E., tandis que trois autres fortins ou mieux batteries fortifiées marquent l'angle S.-E. de l'enceinte, l'angle S.-O. du carré supérieur, et l'angle N.-O. de l'enceinte (nos 6, 10 et 12 du croquis).

Le rempart est loin d'offrir dans toute son étendue un aspect homogène. Dans les parties où il s'accole aux habitations, aux jardins, c'est, comme on le verra dans la suite,

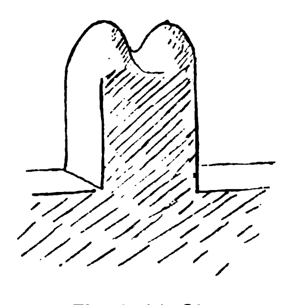


Fig. 6. (*A. J.*)

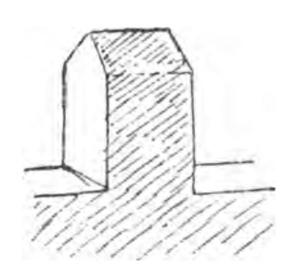


Fig. 7. (*A. J.*)

presque toujours un simple mur, à peine plus élevé qu'un mur de clôture ordinaire. Mais dans les parties où il se développe en plaine, il est construit en général de la façon suivante :

C'est un mur élevé de 5 à 6 mètres ou guère plus, bâti en moellons jusqu'à environ 1m,50 ou 2 m. au-dessus du sol, et en briques dans sa partie supérieure. Son épaisseur maxima paraît être de 0m,80 à la base, et elle est moindre au sommet très certainement, comme il est naturel.

Il est couronné de créneaux dont la forme est assez typique. Tantôt c'est un prisme rectangulaire droit, sur-

monté d'un prisme triangulaire couché, dont l'arête supérieure est parallèle à l'axe du mur; tantôt c'est un prisme rectangulaire droit encore mais surmonté d'un double mamelon.

Les merlons, ont, en général, une largeur de $0^{m},50$ à peu près, sur autant de hauteur, et les embrasures qui les séparent un peu moins, leur épaisseur, perpendiculaire à l'axe du mur, ne dépasse pas $0^{m},30$ environ. Une banquette pour tireur règne à la base des créneaux; sa largeur est insignifiante, atteignant à peine $0^{m},50$ ce qui rend son usage peu commode lorsque la troupe garnit les murs. De plus on n'y accède normalement que par des échelles mobiles, sauf dans deux ou trois cas particuliers.

Les ouvrages qui flanquent les remparts, tourelles et batteries fortifiées, sont presque tous en saillie sur l'alignement du mur, à quelques exceptions près; les premières sont bâties en briques revêtues d'un bon mortier; les secondes en pierres de taille, briques et moellons. Sauf deux ou trois, les tourelles ne sont pas plus élevées que les murs ou dépassent de très peu leur couronnement. Ce sont en général des tours ouvertes sur l'intérieur de la place, dépourvues de toiture, de dimensions très réduites et très peu nombreuses par rapport à la longueur de l'enceinte. Le tout est soigneusement blanchi à la chaux, ou pour mieux dire, l'était jadis, car on néglige trop l'entretien de cette partie de la ville actuellement[1].

En plus d'un endroit le mortier se décolle en plaques, les créneaux s'éboulent, mais il en reste encore assez pour donner, à l'enceinte de la ville, un aspect très original et même gracieux. Avec la forme assez élégante quelquefois de leurs tourelles à plusieurs pans, qui donnent plus une impression de grâce que de force, et dont les faces portent quelques ornements; leurs merlons à redans çà et là, leurs

1. Il en était déjà de même au XVIII[e] siècle, dit Braïthwaite (*loc. cit.*).

gros et massifs ouvrages d'angles, des portes ogivales un peu écrasées, mais d'un bon effet pourtant, çà et là, ces remparts ont un caractère d'archaïsme qui plaît à l'œil.

Après ceux de Sfax en Tunisie, c'est probablement un des restes les mieux conservés de l'ancienne fortification mauresque, andalouse, à peine remanié au XVIIIe siècle, lors de la construction de grosses batteries fortifiées. C'est pourquoi il nous a semblé qu'il valait la peine d'en parler avec quelque détail, et c'est pourquoi nous en donnons, ci-après, une description détaillée. Cela peut présenter d'autant plus d'intérêt que, vraisemblablement, dans un avenir prochain, l'invasion de la civilisation européenne modifiera profondément la ville et peut-être sera cause de la ruine de ses remparts. Mais si l'effet artistique est très satisfaisant, on ne saurait en dire autant de la valeur militaire. Il est certain que celle-ci serait à peu près nulle, ou même nulle, absolument, vis-à-vis l'artillerie moderne. Déjà même en 1845 il en était ainsi d'après le capitaine d'état-major Poncet[1]. Et même, plus anciennement encore, en 1741, puisque Braïthwaite[2] nous donne la qaçba de Tétouan comme ne pouvant tenir « contre une attaque faite dans les règles de la guerre ». Mais il est certain que ces fortifications conserveraient, non point toute leur valeur ancienne, mais une notable valeur, vis-à-vis des troupes ennemies, ou mieux des hordes, auxquelles les Tétouanais pourraient avoir à résister, c'est-à-dire les montagnards de l'Anjera ou du Rîf. Je dis pourtant une certaine valeur, et non toute leur valeur; c'est que, en effet, on remarque dans le tracé de l'enceinte et la disposition de certains de ses ouvrages accessoires, de singuliers défauts qui, primitivement, n'en étaient pas peut-être, mais qui le sont devenus dans la suite.

1. *Op. cit., loc. cit.*
2. *Op. cit.*, p. 96.

D'abord, on trouve quelques tours placées à des angles rentrants, sur le front O., ce qui diminue leur périmètre utilisable pour le tir; puis la Qaçba et tout le front N. de l'enceinte sont directement commandés par les pentes voisines du Djebel Darsa; des montagnards s'en approcheraient très facilement, à la faveur d'épaulements rocheux et de blocs épars qui encombrent le méplat à la bordure

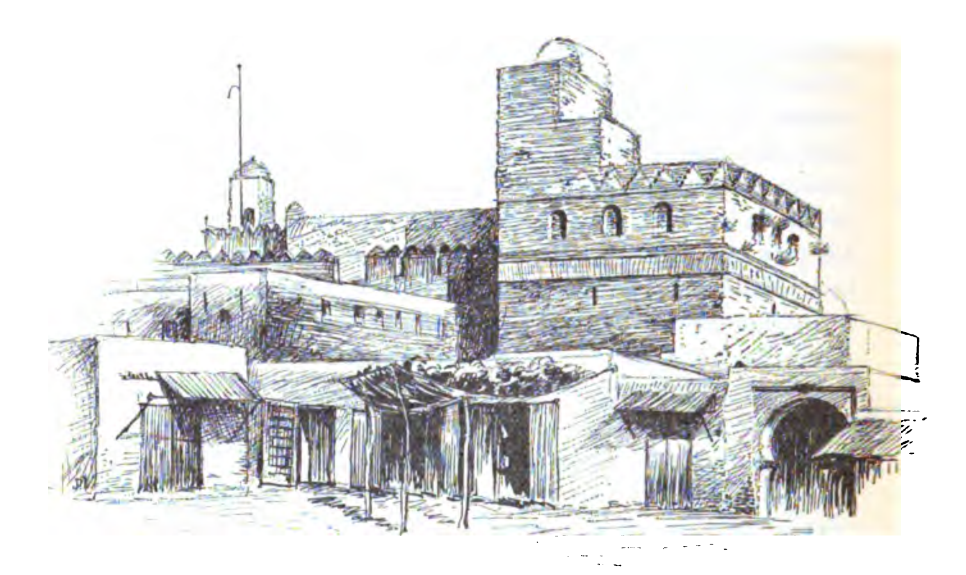


Fig. 8. — Un coin des remparts. (*Phot. Gof et Cav.*)

duquel règne cette partie de la fortification. Et si cela n'avait aucune importance jadis, avec les armes anciennes, avec les arbalètes et les arquebuses, ou même les armes à feu de peu de portée, à une époque où il suffisait d'empêcher l'approche du rempart à moins de quelques mètres, cela pourrait en avoir aujourd'hui, avec les fusils à longue portée et les projectiles à grande pénétration. De plus, en cas de brèche, comme le rempart du côté N. est bâti sur la crête même de l'épaulement, ou un peu en-dessous quel-

quefois, les défenseurs se verraient exposés au feu plongeant de l'assaillant, abrité derrière les débris du mur, tandis qu'ils seraient eux-mêmes dispersés sur une pente raide et nue, en de très mauvaises conditions pour résister. C'est seulement vers l'E. que la qaçba domine véritablement la plaine et le pays tout entier, à cause d'un profond ravin qui, à peu de distance de ce côté, entaille le flanc du Djebel Darsa, et dont le fond se creuse à une soixantaine de mètres en contre-bas de la crête de ses



Fig. 9. — Une tour des remparts. (*Phot. Gof.*)

murs. Il faut avouer que, vue de ce côté, de la route de Ceuta, par exemple, elle a vraiment bon air.

Mais cette qaçba n'est alimentée que par des citernes, et la nudité presque absolue des pentes qui la séparent des sources, situées à 200 ou 300 mètres plus bas, pentes que les défenseurs devraient traverser pour aller s'approvisionner, au cas où les citernes seraient vides, ce qui arrive presque toujours en été, cela mettrait ceux qui se chargeraient de cette besogne à la merci de bons fusils de l'ennemi tirant d'en haut, ou même d'en bas, du plateau, par

dessus les remparts. Et la qaçba ne pourrait évidemment pas tenir bien longtemps.

On remarquera encore que, même en jugeant ces fortifications d'après les idées anciennes, les tours sont bien peu nombreuses, les courtines bien longues; la dimension exiguë des tours les rendrait intenables si le rempart était pris d'assaut, et aucun groupe de défenseurs ne pourrait s'y maintenir en ce cas pour prolonger la résistance, ce que, pourtant, l'on tâchait toujours de réaliser au moyen âge. Somme toute il semble que ces fortifications aient dès le début été de second ou de troisième ordre, et qu'on n'ait pas pris soin de les établir très solidement. La raison en est peut-être que jamais les Tétouanais n'ont envisagé la lutte contre des ennemis sérieux et qu'ils se sont bornés à prendre les précautions indispensables pour résister aux hordes demi-sauvages des montagnards environnants.

Enfin la disposition de la ville en deux carrés longs accolés est encore une cause de faiblesse en cas de siège; car cela accroît énormément la longueur de ses remparts, par rapport à sa superficie, et, par suite, étant donné l'ordinaire petit nombre des soldats qui la défendent, le grand nombre au contraire des assaillants. C'est une chance de plus pour les derniers, une chance de plus contre les premiers. Mais il est certain que cela n'est point venu à l'esprit de ceux qui ont construit la ville; ils se sont bornés à la disposer de façon à profiter le mieux possible du terrain pour élever leurs habitations.

L'enceinte totale de la ville présente, par suite de sa disposition, précédemment indiquée, quatre fronts, dont deux presque rectilignes, le front N. et le front S.; deux au centre, très sinueux, le front E. et le front O. Nous en tiendrons compte pour la description détaillée qui va suivre.

Relativement à l'époque où fut construit le rempart nous ne possédons aucun renseignement précis. Il semble

qu'une partie date du XVIe siècle si l'on tient compte de son architecture et de celle des portes qui s'y ouvrent. Mais Tétouan ayant reçu des agrandissements successifs depuis la date de sa fondation, il est évident que certaines parties des murs primitifs ont dû être sacrifiées et remplacées par d'autres, et qu'il a dû en être de même de certaines portes. C'est ce qui explique le caractère hétérogène de l'enceinte. Les accroissements dont la ville fut l'objet ayant surtout modifié la partie occidentale, comme nous le verrons un peu plus loin, c'est sans doute le front O. du rempart qui doit dater d'une époque plus moderne, en tout ou en partie. Toutefois cette partie même doit avoir elle aussi un assez bel âge, puisque déjà en 1693 le sieur Mouette nous déclare « que la ville a la forme d'une croix de Saint-André[1] », ce qui est à peu près sa forme actuelle. Au surplus il est assez scabreux, en l'absence de documents précis, de se baser sur des formes architecturales pour dater une construction dans le N. de l'Afrique et particulièrement au Maroc, où l'étude de l'architecture maure-andalouse et de ses modifications à travers les siècles n'a pas encore été poussée suffisamment loin.

Mais enfin c'est un fait patent, indéniable, que, par exemple, la deuxième tour du front O. de l'enceinte (plus loin représentée) ne date pas de la même époque que la tourelle contiguë à Bâb El-'Oqla, ni que l'ancienne qaçba du centre de la ville ; le même esprit n'a pas présidé à sa construction ; ses ornements, son style, tout diffère.

Pour terminer avec ces généralités sur les fortifications de Tétouan, ajoutons que jamais à l'époque indigène, aucun ouvrage extérieur n'a été établi, semble-t-il. L'histoire n'en parle pas, ni la tradition, et nulle part on n'en voit de traces[2]. On rencontre au contraire, en quelques

1. Mouette, *op. cit.*, *loc. cit.*

2. Exception faite des ouvrages de l'embouchure du Martine, dont il sera parlé ailleurs.

endroits des traces de retranchements en terre faits par les Espagnols lors de l'occupation de 1860.

Mais il en reste bien peu de chose; ces ouvrages ont dû avoir un caractère essentiellement provisoire, et peut-être même n'ont-ils été exécutés que pendant l'attaque de la ville, et abandonnés aussitôt après.

Par contre, on rencontre encore, au centre même de la ville, un reste de monument — celui auquel nous faisons allusion ci-dessus — et qui a appartenu au système de défense de la place, mais qui, d'après la tradition, serait antérieur à la portion occidentale de l'enceinte ou, tout au moins, à la majeure partie de cette portion, puisqu'il aurait marqué l'extrémité de la ville dans l'O., il y a plusieurs centaines d'années. Nous voulons parler de *l'ancienne Qaçba*; cependant comme elle ne concourt plus en rien aujourd'hui à la protection de la ville, même en cas d'une attaque par les montagnards, nous préférons laisser de côté sa description pour le moment, et la renvoyer à plus tard. Nous en traiterons en même temps que de la nouvelle résidence du pacha ou *méchouar*, et des autres ouvrages civils ou militaires situés à l'intérieur même de la place.

La Qaçba. — La Qaçba domine la ville d'une quarantaine de mètres[1]; elle est construite sur le bord d'un épaulement du Djebel Darsa qui forme, à peu près au tiers de la hauteur de cette montagne, une sorte de palier peu incliné, large d'une centaine de mètres, de moins peut-être.

Elle a sensiblement en plan la forme d'un quadrilatère très irrégulier disposé suivant deux carrés, dont celui de l'extérieur est composé d'une enceinte avec quelques chambres d'habitations; flanquée de deux tourelles en A

1. Ce qui fait 100 mètres pour ses altitudes si l'on compte la ville à à 60 mètres. Lenz (*op. cit.*, p. 76-82), donne seulement 90 mètres.

et en B[1]. L'autre comporte une batterie fortifiée C. Le bastion A, celui de l'O. a cinq faces avec une embrasure fenêtre et un canon chacune. Le bastion B, celui de l'E. a sept faces, également chacune pourvue d'une embrasure fenêtre et d'un canon. Ces tourelles portent à mi-hauteur une inscription qui en fait le tour comme une frise; c'est une suite de carreaux de faïence sur lesquels se déroulent des sentences dans le genre de « Dieu seul est mon soutien, etc. ». Enfin en C se trouve la batterie; la face, orien-

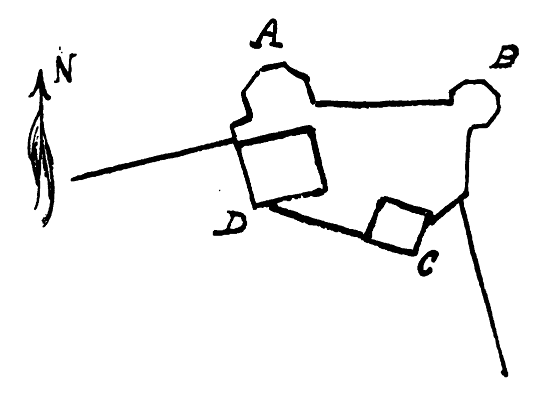


Fig. 10. (*A. J.*)

tale a six canons, et l'autre tournée directement vers la ville qu'elle commande, trois. Une autre batterie analogue, ayant deux canons tournés vers la ville et deux vers la campagne, existe en D, contre le rempart du front N. Ces deux dernières batteries sont établies dans des sortes de tourelles massives ou des bastions de forme carrée, et les bouches à feu sont installées dans de larges embrasures fenêtres. Tourelles et bastions sont peu élevés ; à partir de la moitié de la hauteur totale environ, leur base va s'épatant, s'élargissant considérablement, ce qui les ancre

1. Braïthwaite, *op. cit.*, p. 96, lui donne quatre tours (?) ; « anciens bâtiments, dit-il, consistant en deux carrés dont l'un est flanqué de 4 *tours*, et l'autre est d'une hauteur raisonnable, et commande tout le reste ».

très solidement sur le sol et donne en même temps à l'ensemble de la construction un aspect massif, lourd, mais qui n'est pas sans lui convenir et sans plaire aussi à l'œil, étant donné sa destination. Enfin la surface de ce large épatement constitue une excellente plate-forme pour les pièces qu'elle porte. Un mur crénelé, percé de meur-

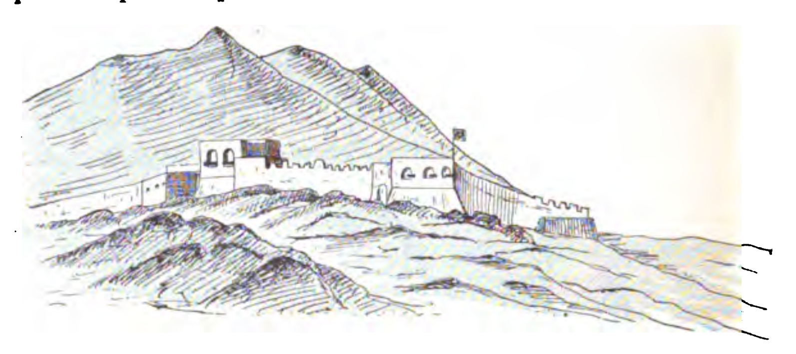


Fig. 11. — Croquis de la citadelle vue de la ville. (*A. J.*)

trières, court d'une tourelle à l'autre et d'un bastion à l'autre, fermant ainsi l'enceinte de la citadelle.

L'entrée se trouve contre la batterie du S.-E. (C du croquis); mais elle est habituellement fermée, car le bâti-

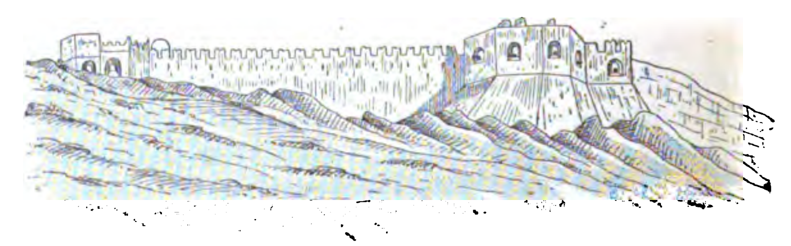


Fig. 12. — Croquis de la citadelle vue du Djebel Darsa. (*A. J.*)

ment est toujours inoccupé ; un artilleur y monte seulement les jours de fête pour exécuter les salves réglementaires. Ces jours-là on y arbore aussi le pavillon marocain qui flotte sur la batterie S.-E.

La citadelle est assez mal entretenue; certes ses murs sont encore solides, mais cela tient au soin avec lequel ils ont été établis la première fois, non à ceux dont ils sont l'objet; les ornements, corniches, moulures, les détails tels que les créneaux, en revanche, ont assez souffert. La tourelle du N.-O. ne porte plus que des débris de merlons, alors que ceux-ci régnaient autrefois à son sommet d'un bout à l'autre.

Pas plus que pour le reste de l'enceinte nous n'avons de données précises relativement à l'époque à laquelle fut construite la citadelle. Toutefois il est vraisemblable qu'elle doit remonter au temps de la fondation de la ville, et que par suite elle est d'une haute antiquité.

I. — *Front Est.*

1° *De la Qaçba à Bâb El-Meqabeur.* — Le rempart dévale une pente très rapide; en dehors s'étend la partie haute du cimetière musulman, occupée surtout par les anciennes tombes andalouses, de gros rochers, quelques broussailles encombrent ses abords. Intérieurement le rempart est accolé aux maisons, dans sa partie inférieure sur presque toute sa longueur, mais plus haut, entre ces maisons et la Qaçba, il confine à des terrains vagues, rocheux, très en pente, occupés par des restes, ou mieux des traces d'habitations très anciennes.

A quelques dizaines de mètres au-dessus de Bâb El-Meqabeur, batterie de sept canons d'un vieux modèle; les gueules de ceux-ci passent par des embrasures ouvertes largement dans le mur, mais il n'y a pas de bastion. Le mur de la batterie est seul muni de massifs créneaux. Pour le reste il est à la suite de l'alignement du mur.

Quarante à cinquante mètres plus haut, seconde batterie analogue; quatre embrasures, mais deux canons seu-

lement. On accède à ces batteries par les terrains vagues ci-dessus mentionnés; mais les maisons accolées au rempart, dans sa partie inférieure empêchent de s'y rendre directement, en partant de Bâb El-Meqabeur et il faut faire

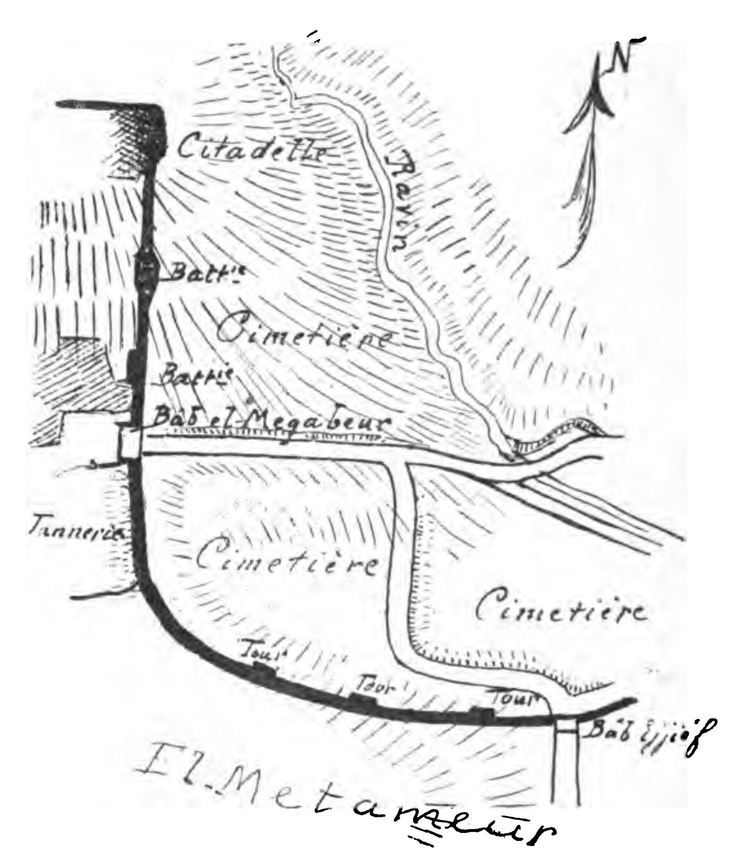


Fig. 13. — Croquis des deux premières sections du front est de l'enceinte. (*A. J.*)

un assez long détour, s'en s'éloigner d'abord, en traversant le quartier dit Souq Elfouqi, et monter ensuite par de petites rues très en pente et en grande partie voûtées, pour revenir enfin vers la périphérie de la ville.

2° *De Bâb El-Meqabeur à Bâb Ej-Jièf.* — Le rempart décrit un grand arc de cercle dont la concavité regarde l'extérieur. Il se développe sur le pourtour du cirque de tête du ravin, très peu profond dans cette partie, mais très largement ouvert, occupé par le bas du cimetière musulman. Il est peu élevé d'abord (quatre mètres environ); extérieurement il confine à un terrain de plain-pied, absolument découvert, où l'on rencontre seulement quelques tombes. Près de la porte de Bâb Ej-Jièf le pied se trouve placé sur une butte plus élevée que le chemin qui, sorti de ladite porte, va rejoindre la route de Ceuta issue de Bâb El-Meqabeur; et la crête domine le chemin en question de sept à huit mètres environ. De plus, un étroit jardin règne en contre-bas, avec quelques arbres fruitiers, limité par une haie continue de roseaux et longé par un ruisseau qui sert à l'écoulement des eaux sales.

A l'intérieur, la partie du rempart qui avoisine Bâb El-Meqabeur est attenante d'abord à la tannerie. Elle couronne la crête d'une petite falaise rocheuse, plus élevée que la tannerie d'un ou deux mètres environ, quelquefois plus, ce qui accroît assez sérieusement par conséquent la hauteur totale du mur. Après le tournant, la partie qui fait retour vers Bâb Ej-Jièf se trouve presque contiguë aux maisons d'habitation, percées de quelques fenêtres étroites et grillées, plus élevées, et dont les terrasses dominent, de beaucoup, celles du quartier d'*El-Metameur*.

De simples ruelles étroites et discontinues l'en séparent, mais en certains endroits seulement et non partout.

Le rempart est d'abord couronné de créneaux, pourvu de meurtrières, dans la partie qui confine à Bâb El-Meqabeur et à la tannerie; plus loin ce n'est plus qu'un mur sans aucune particularité.

Trois tourelles, désaffectées de leur destination première et maintenant converties en dépendances de mai-

sons voisines, se remarquent dans la partie en retour sur Bâb Ej-Jièf.

La première (en partant de Bâb El-Meqabeur toujours), est carrée, à pans coupés ; la seconde carrée ; la troisième pentagonale, pourvue de merlons à son sommet. Aucune n'est plus armée.

3° *De Bâb Ej-Jièf à Bâb-El-'Oqla.* — Le rempart se développe avec de nombreuses sinuosités qui peuvent s'inscrire grossièrement dans une sorte d'S dont la base se prolongerait longuement vers le S. sur la pente assez peu accusée, mais continue, du plateau, dont il descend tour à tour les divers gradins.

C'est un mur du type décrit dans les généralités, en tête de ce chapitre, dont la hauteur varie beaucoup suivant les endroits, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, car presque nulle part le sol n'est au même niveau dans la ville et, hors de celle-ci, de l'autre côté du rempart. Des tours peu élevées, des bastions l'agrémentent çà et là. On trouve en partant de Bâb Ej-Jièf :

1° Une première section courant sensiblement E.-O., dans laquelle le rempart est à peine élevé de 3 mètres au dessus du sol extérieur ;

2° Une première tour carrée, haute de 3^{m},50 à 4 mètres au plus, couronnée de merlons, pourvue de meurtrières, et n'ayant pas plus de 3 à 4 mètres de diamètre (n° 1 du croquis) ;

3° Une deuxième section dirigée N.-E.-S.-O. à peu près, dans laquelle le mur n'est pas plus élevé que ci-avant, et qui se termine à une tour d'angle du même type et à peu près de mêmes dimensions que la précédente, mais dont la forme diffère un peu en plan. C'est celle d'un quadrilatère irrégulier, dont un des côtés, qui fait face à l'extérieur de la ville, serait une courbe convexe de courbure très accusée ;

4° Une section courbe, convexe, aboutissant à une petite tour de forme assez complexe. Cette partie du rempart est plus élevée. Quant au bastion (n° 3 du croquis) il a en plan, à sa base la forme d'un heptagone, dont six côtés sont en saillie sur l'alignement du mur, mais à partir de 1m,80 ou 2 mètres du sol, chacune des quatre faces les plus avancées

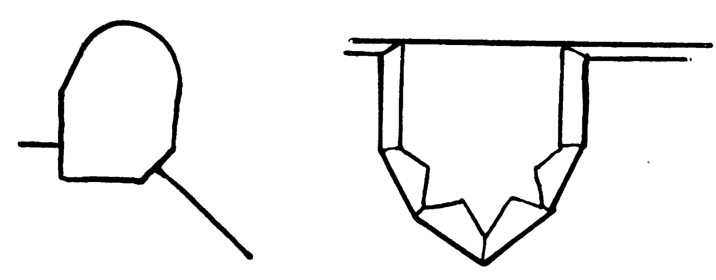


Fig. 14. — Croquis en plan. (*A. J.*) Fig. 15. — Croquis en plan. (*A. J.*)

— celles par conséquent qui ne sont pas contiguës au mur — se dédouble en se creusant d'un dièdre, et le plan de l'édifice à cette hauteur prend la forme d'un polygone mixte, dont la partie antérieure est à angle alternativement rentrant et sortant, et qui compte onze côtés. Le raccord des faces du dièdre avec les faces primitives du prisme dans lequel les dièdres s'établissent se fait par une

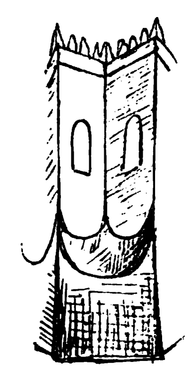


Fig. 16. Vue de face. (*A. J.*)

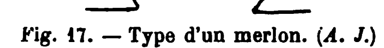


Fig. 17. — Type d'un merlon. (*A. J.*)

simple courbe, concave, assez heureuse et assez gracieuse.

Une plate-bande formant corniche, surmontée de merlons dentelés, complète l'aspect assez

singulier, mais agréable en résumé, de ce petit ouvrage. Chacune des faces latérales AB, A'B' porte deux embrasures avec un canon dans chaque. Chacune des autres faces porte seulement une embrasure et un canon. L'une de ces bouches à feu est de modèle assez récent ;

5° Après une nouvelle section du rempart, très courte, on arrive à une nouvelle tour désaffectée, semble-t-il, et abandonnée, carrée ou prismatique rectangulaire, sans aucun intérêt ni caractère. Au pied jaillit une fontaine à trois becs, sans aucun caractère ni intérêt non plus, dont l'eau s'écoule dans une auge en pierre, des plus simples et des plus grossières (n° 4 du plan);

6° Après un nouveau coude du rempart, à angle droit, on arrive à l'ancienne porte, actuellement bouchée, de *Bâb Es-Sa'ïda*;

7° Le rempart continue un instant avec une direction parallèle à celle qu'il avait en dernier lieu, puis tourne à angle droit;

8° Il se poursuit ensuite avec quelques légères sinuosités qui déparent son alignement; en même temps il perd un peu son caractère de fortification car, si par places il conserve encore des créneaux, en d'autres, et plus souvent, il se réduit à n'être plus qu'un simple mur de jardin, élevé tout au plus de 4 à 5 mètres et qui ne paraît ni d'une épaisseur ni d'une force bien considérables.

9° Après un nouveau coude qui le rejette un peu en retrait vers l'intérieur de la ville, le rempart reprend sa forme et sa destinatien véritables, et continue dans une direction voisine de celle N.-S., sans faire de coude, jusqu'à Bâb El-'Oqla. Il est plus élevé dans cette partie et atteint ou dépasse même probablement six mètres. Une rigole servant d'égout traverse sa base, à peu de distance de Bab El-'Oqla et déverse ses eaux sales dans une citerne à ciel ouvert, en attendant qu'on les utilise à l'irrigation.

Intérieurement cette troisième section du front E. a ses

abords presque partout assez difficiles, car étant donné qu'elle s'accole directement sur la plus grande partie de son étendue à des maisons, à des jardins, il est évident qu'on ne peut y arriver sans force détours et sans quelque incommodité. La seule partie dont l'accès soit libre est

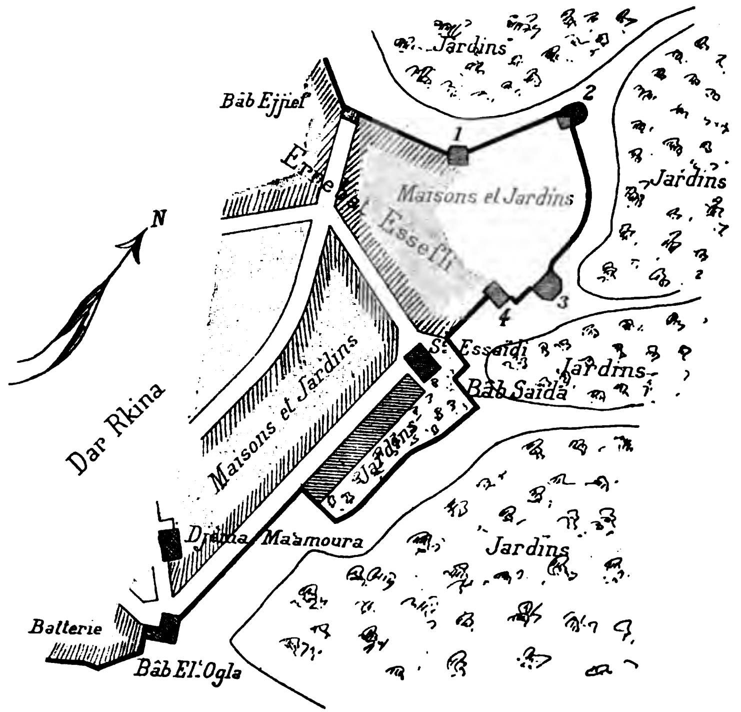


Fig. 18. — Croquis à vue du rempart et de ses abords entre Bâb Ejjièf et Bâb El-ʿOqla. (*A. J.*)

celle qui, après les derniers jardins et les dernières maisons, formant en arrière de celles-ci une bande continue, confine près de Bâb El-ʿOqla à la rue large, pavée et généralement déserte, dite *Zanqat Treitar*.

Extérieurement un chemin de ronde suit le pied du rem-

part d'un bout à l'autre, de Bâb El-'Oqla à Bâb Ej-Jièf, sans s'en écarter un seul instant; sur lui se greffent d'autres chemins dévalant, par des pentes en général rapides, au travers de jardins disposés en terrasses étagées. Mais si ce chemin de ronde facilite l'accès du rempart de ce côté, par contre les jardins dont il s'agit viennent finir à son bord même, dont les séparent des haies de roseaux très élevées, de ronces et diverses broussailles. Ces jardins sont eux-mêmes coupés de haies de roseaux également très élevées, encombrées d'arbres épais et de grande taille qui en font un véritable fourré. La végétation y est si active que, en certains endroits, les jeunes tiges de roseaux poussent au milieu même des chemins qui sont très humides, et quelquefois même un peu marécageux, menaçant de les transformer en une sorte de jungle.

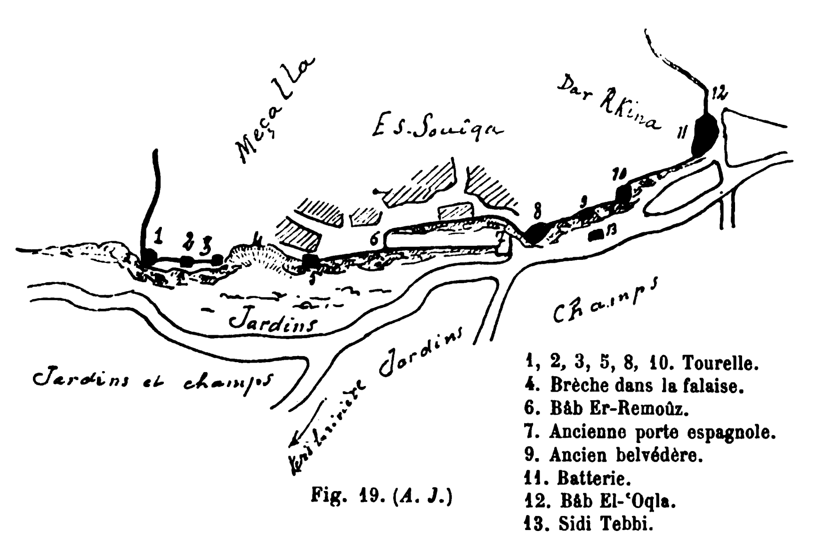
4° *De Bâb El-'Oqla à l'angle S.-E. de l'enceinte.* — Une seule batterie forme cette dernière section qui est très courte. C'est un réduit en maçonnerie de pierres et briques, aux murs épais, armé de douze à treize canons ayant en plan la forme d'un quadrilatère un peu irrégulier. On y accède par la rue qui, de Bâb El-'Oqla, va dans la direction de la petite place appelée Es-Souîqa. Une porte ogivale y donne entrée; elle est percée dans un mur assez élevé, mais mince et surmonté d'un cartouche dans lequel sont incrustés quelques carreaux de terre cuite; ceux-ci portent une inscription que les couches de chaux accumulées empêchent de lire. Le bastion comprend deux parties; un mur à créneaux qui forme l'angle de l'enceinte et prend un peu sur le front sud, massif, sans grâce, sans ornement et sans intérêt, avec un pied largement épaté; et une tourelle contiguë à la porte de la ville, avec trois faces à l'extérieur, un pied largement épaté aussi, quatre embrasures-fenêtres, un couronnement de merlons à gradins, et une ornementation très sobre, formée par quelques

cordons plats, quelques listes et quelques moulures qui lui donnent fort bon air.

II. — *Front sud.*

Le front sud tout entier couronne une falaise élevée au maximum de 10 à 15 mètres, ou tout au moins des escarpements extrêmement rapides, là où cette falaise vient à disparaître sur une faible longueur.

1° *De l'angle S.-O. de l'enceinte à Bab Er-Remoûz.* — Une tour à peu près ronde, avec quelques embrasures



1, 2, 3, 5, 8, 10. Tourelle.
4. Brèche dans la falaise.
6. Bâb Er-Remoûz.
7. Ancienne porte espagnole.
9. Ancien belvédère.
11. Batterie.
12. Bâb El-'Oqla.
13. Sidi Tebbi.

Fig. 19. (*A. J.*)

mais pas de canon, marque l'angle S.-O. Elle est assez élevée ; sa position au sommet d'une falaise rocheuse lui donne un air pittoresque.

Le rempart qui s'y accole est d'abord un simple mur, ce qui est évidemment bien suffisant, étant donnée la topographie des lieux. Il se poursuit jusqu'à une première

tourelle à quatre pans, genre andalou, couronné par des merlons dont chaque face est percée d'une embrasure-fenêtre, fermée en haut par un arc de cercle, blanchie à la chaux et entourée d'une fausse arcade festonnée. Un seul canon l'arme actuellement.

Le rempart continue sur quelques mètres jusqu'à la petite chapelle de *Sidi Moçbah* qui lui est attenante. Alors il cesse en même temps que la falaise. Il n'y a plus qu'un escarpement très raide, difficilement praticable, et un mur sans aucune particularité, ou plutôt une suite de murs qui limitent de pauvres jardins entremêlés de maisons et dont la superficie est surtout occupée par des cactus.

Un bastion à trois faces, portant sur chacune d'elles une embrasure-fenêtre, mais sans canon vient ensuite. L'une des embrasures a été bouchée aux trois quarts et transformée en meurtrière.

Le rempart reprend sans cesser jusqu'à Bâb Er-Remoûz. Il est percé de meurtrières, mais sans créneaux, peu élevé, dépassant à peine, pour quelqu'un placé à l'intérieur, la hauteur d'appui; c'est seulement en approchant de la porte qu'il reprend un peu de hauteur.

Intérieurement cette partie du rempart est attenante à des maisons, des jardins, des terrains vagues; puis sur une cinquantaine de mètres de longueur à partir de Bâb Er-Remoûz, elle confine à une sorte de petite esplanade au sol raboteux, irrégulier, très en pente, qui s'étend de la porte aux premières maisons de la ville. Entre elle et l'une de celles-ci (actuellement occupée par l'hôtel colonial), règne enfin une sorte de petite ruelle qui aboutit au bastion décrit en dernier lieu.

Au pied de la falaise ou des escarpements, on trouve des jardins potagers, séparés par des haies de roseaux et sillonnés de canaux d'arrosage dans lesquels coulent les eaux d'égouts de la ville. Des citernes servent aussi à retenir ces eaux qui répandent une odeur infecte. Un sentier,

sorti de Bâb Er-Remoûz, suit d'abord directement le pied du rempart, puis s'en écarte de façon assez sensible pour y revenir plus loin. Quelques autres sentiers s'embranchent sur celui-là et descendent à la rivière.

2° *De Bâb Er-Remoûz à l'angle S.-E. de l'enceinte.* — Le rempart n'est d'abord qu'un mur de peu de hauteur (1^m,50 à 2 mètres) suivant les endroits, mal entretenu, peu épais, à demi-ruiné, sans meurtrières ni créneaux. Il arrive ainsi à quelques maisons, simples blocs de maçonnerie avec de toutes petites fenêtres grillées, construites sur le bord même de la falaise, ce qui les fait paraître singulièrement élevées et pittoresques. Ces maisons sont occupées par des prostituées espagnoles. Puis il reprend dans les mêmes conditions et arrive à d'autres maisons du même genre et à une ancienne tourelle ou bastion, massif et grossier, très dégradé, semi-circulaire, couronné de merlons à gradins, percé de quatre embrasures-fenêtres sans canons.

Ensuite il n'y a plus de rempart proprement dit; la falaise très élevée le rend à vrai dire inutile; dans les anfractuosités du roc poussent des figuiers de Barbarie, de grandes graminées; les maisons, construites juste au bord du vide, ont toujours le même caractère; ce sont des blocs de maçonnerie, blanchis à la chaux, percés d'un petit nombre de fenêtres grillées, petites et irrégulièrement disposées. Ces maisons s'entremêlent de quelques jardins dont les arbres montrent leur feuillage par dessus la crête des murs. Une sorte de belvédère avance en terrasse au bord de la falaise attenante à un jardin, limité par un mur; il fut autrefois couvert d'un toit dont la charpente seule est demeurée. Cette sorte de terrasse domine directement la chapelle de Sidi Tebbi.

Un peu plus loin (à une soixantaine de mètres) encore une ancienne tourelle ou bastion en briques, à pans cou-

pés, désaffecté, avec quatre embrasures-fenêtres sans canons encadrées de fausses arcades ogivales festonnées. On arrive ainsi au tournant de la face Est.

La route que suivent les voitures pour aller à la mer sort par Bâb Er-Remoûz et longe la falaise à son pied, dominée par conséquent par le rempart. Elle en est séparée d'abord par une étroite bande de jardins potagers, sur une centaine de mètres, tandis que, sur son bord opposé à la falaise, elle est également bordée par un mur de fortification, en pierres et en briques, peu épais, lui-même élevé à la crête d'un escarpement rocheux qui, assez élevé (4 à 5 mètres) à Bâb Er-Remoûz, va mourir en face le premier bastion semi-circulaire ci-dessus mentionné. Ce mur couronnant donc une petite falaisette et dominant la vallée et les jardins qui l'occupent, haut de 2 mètres environ, avec meurtrières en briques démantelées, a été construit par les Espagnols lors de l'occupation de la ville par eux en 1860. Il y avait jadis une sorte de bastion carré barrant la route qui devait le traverser par une seconde porte, appuyé contre l'éperon rocheux qui porte l'ancien bastion maure semi-circulaire; et à cette sorte de bastion était attenant, du côté de la vallée, un réduit analogue, mais plus petit, aujourd'hui à demi-ruiné. Ce sont également là des ouvrages espagnols.

Sur les cent premiers mètres, au sortir de la porte, on remarque deux ou trois moulins, situés soit sur le bord de la route qui regarde le rempart, soit sur l'autre ; puis plusieurs citernes où s'amassent les eaux de vidanges et d'égouts destinées à l'irrigation des cultures.

Au-delà, lorsqu'on a dépassé l'ancien bastion espagnol, on arrive à d'autres jardins d'arbres fruitiers, figuiers et grenadiers, séparés de la route et aussi les uns des autres par des haies de roseaux. Ces jardins forment du côté de la ville une zone de 30 à 40 mètres de large au pied de la falaise. Du côté de la vallée, ils s'étendent jus-

qu'à la rivière. Puis c'est la chapelle de *Sidi Tebbi*; puis d'autres jardins analogues aux précédents; le chemin donne naissance à une bifurcation qui monte à l'angle S.-E. du rempart dont lui-même il demeure séparé par des vergers. D'autres embranchements perpendiculaires ou obliques descendent vers la rivière, la plupart plus ou moins encaissés, bordés de roseaux descendant au travers des champs étagés sur des terrasses, coupés de roseaux et parsemés de quelques oliviers, au milieu desquels on

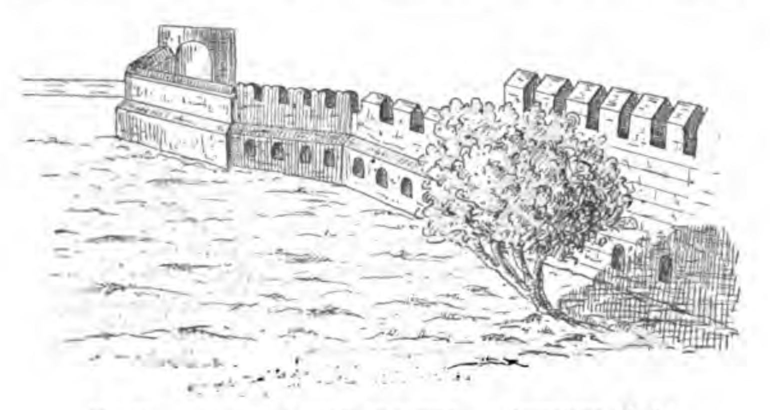


Fig. 20. — Angle sud-ouest du rempart, à l'intérieur. (*A. J.*)

remarque la haute taille de deux ou trois peupliers. Après que l'on a dépassé Sidi Tebbi, on trouve la route bordée vers son bord aval de décombres, de fumiers, de tas d'ordures, séjour préféré des cochons des Espagnols.

III. — *Front Ouest.*

Dans cette partie, le rempart est d'abord en plaine, puis il monte les premières pentes du Djebel Darsa.

1° *De l'angle S.-O. de l'enceinte à Bâb Et-Toût.* — Le

rempart est ici bien dessiné presque d'un bout à l'autre; il court sur le plateau. Pas de fossé; un simple mur comme il est dit au début, à propos de généralités. Il fait plusieurs angles rentrants et sortants; quatre ou cinq sortes de petites tours ou bastions s'élèvent aux angles rentrants (*sic*), sans canons, avec embrasures et meurtrières, mais sans caractère architectural ni valeur militaire. C'est une bizarre idée que d'avoir été les placer dans les angles rentrants. En partant de la tour située à l'angle S.-O. de l'enceinte, le rempart est intérieurement contigu à un grand terrain vague dit de El-Hâdj El-Lebbady; il est muni d'une banquette pour tireurs, étroite et haut située. On n'y pourrait accéder que par des échelles. Le mur est crénelé. Puis il cesse et est remplacé par le mur extérieur d'un fondouq contigu à l'hôtel Calpe. Ce fondouq a quelques fenêtres donnant au dehors de la ville. Ensuite viennent les murs analogues d'un autre fondouq et ceux des maisons voisines. Puis le rempart reprend sa forme; mais alors il est contigu au « *Fondouq Ez-Zera*ʿ » donc les échoppes du fond s'adossent contre lui. Intérieurement donc sa crête dépasse de très peu les toits de ces échoppes qui, étant plats et peu inclinés, remplacent avantageusement la banquette pour tireurs. Le mur est de nouveau crénelé dans cette partie, et il le demeure maintenant jusqu'à la fin.

Le rempart est ensuite contigu à la rue dite *Beïn el-Asouar*. Il fait encore plusieurs détours; c'est le même type de mur qu'au début, près de la tour d'angle. Quelques meurtrières existent dans la partie inférieure du mur vers Bâb Et-Toût.

Extérieurement, les abords du rempart ne sont pas toujours libres ni faciles à approcher, car sur une grande partie de sa longueur règnent des jardins plus ou moins occupés par des arbres fruitiers, coupés de haies de roseaux et de ronces et parcourus par des rigoles d'arrosage. Mais si ce terrain est assez couvert, en revanche il est abso-

lument plat. Quelques chemins sinueux traversent cette zone, à quelque distance du rempart dont le pied même ne peut être suivi qu'assez difficilement et par un piéton seul.

2° *De Bâb Et-Toût à Bâb En-Nouadeur.* — Le rempart continue à se développer sur le plateau, mais il fait un angle brusque, presque droit, avec sa partie précédemment

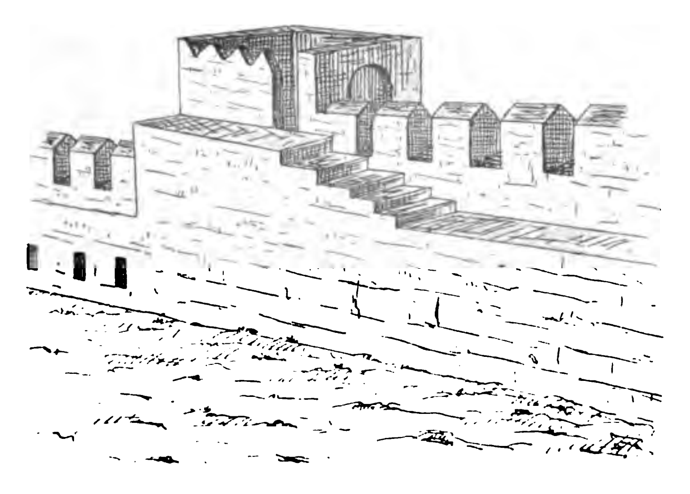


Fig. 21. — Bastion près de l'hôtel Calpe, vu de dedans. (*A. J.*)

décrite, dessinant ainsi vers l'extérieur de la ville un très grand saillant.

Il court d'abord presque Est-Ouest, longeant la route de Tanger sortie par Bâb Et-Toût et qui demeure à l'extérieur par rapport au mur. Puis il fait un angle brusque, tourne au N. et va aboutir, après quelques 60 mètres, à un gros bastion massif qui flanque *Bâb En-Nouadeur*; celle-ci se trouve un peu en retrait vers l'Est.

Le rempart, dans toute cette partie, est un simple mur haut de 4 à 5 mètres, couronné de créneaux en mauvais état; épais de 0^{m},80 au maximum, à la base; pourvu inté-

rieurement d'une banquette; il est absolument du même type que dans la section précédente, aux abords de Bâb Et-Toût; tous les 60 mètres environ on trouve une petite tour.

La première est pentagonale; elle a été couronnée de crénaux aujourd'hui démantelés.

La deuxième est un peu plus compliquée, et d'un effet plus artistique. Son plan, à la base, est un octogone orthogonal, à deux angles rentrants; au sommet c'est un hexagone entièrement convexe.

Les deux niches formées au pied de la tourelle par les angles rentrants sont couronnés de voûtelettes formées de trois portions cylindriques en berceau qui s'entrecoupent. Des créneaux en merlons la couronnent. Sur chacune des faces du sommet s'ouvre une embrasure actuellement bouchée aux trois quarts et convertie en meurtrière.

Au coude du rempart s'élève une troisième tour pentagonale, à pied élargi, empâté, couronnée par des merlons; sur chaque face on voit la trace d'une ogive sans que l'on puisse dire si c'est une ancienne baie ogivale aveuglée ou une fausse baie que les couches de chaux accumulées lors des blanchiments successifs du rempart ont à moitié masquée.

Aucune de ces tourelles n'est plus élevée que le rempart. La batterie qui flanque Bâb En-Nouadeur est établie dans un bastion quadrangulaire en saillie, à pied épaté, épais, couronné de merlons. Cinq embrasures s'ouvrent sur la face O., laissant passer les gueules de cinq vieux canons; la face sud porte trois embrasures dont une est bouchée; elle n'est donc armée que de deux canons; mais l'un est de modèle assez récent. Enfin les trois ou quatre embrasures qui regardent le N., dominant le chemin qui, de Bâb En-Nouadeur, va aux fours à poterie, sont toutes bouchées.

Extérieurement le plateau qui porte le rempart est nu

aux abords de celui-ci, couvert de champs de céréales où, jusqu'à une distance de 200 mètres environ, ne se trouve aucun obstacle permettant de s'abriter. Mais les rochers, les premières pentes du Djebel Darsa et les terrasses qui s'y appuient sont toutes voisines et offrent des abris assez commodes.

3° *De Bâb En-Nouadeur à l'angle N.-O. du rempart.* — Le rempart monte la pente rapide du Djebel Darsa, parmi les rochers et les plantes sauvages, flanqué de quelques

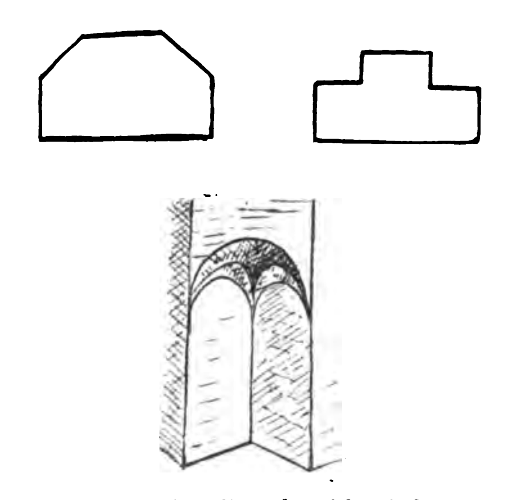


Fig. 22. — Vue de face d'une des niches de base. (*A. J.*)

bastions. Jusqu'au premier, ses abords sont embarrassés de jardins, de ravineaux, d'épaulements de terre ou de rochers, de haies de roseaux, de ruines d'habitations, de fours à poteries qui en rendent l'approche à peu près impossible, et ce sur environ 60 mètres. Plus haut, on trouve quelques traces d'une ancienne route qui a dû être bien construite en lacets sur les pentes très raides de ce versant, et qui devait servir à faciliter l'accès, par l'exté-

rieur, des bastions supérieurs. Elle avait, sans doute, été établie par les Espagnols. Mais il en reste bien peu de chose ; on ne saurait aucunement l'utiliser actuellement, et l'ascension est pénible, au travers des assises de son roc, qui se présente en énormes têtes arrondies, en gradins élevés, tandis que des plantes épineuses poussent dans ses anfractuosités.

Mais si les abords du rempart sont encombrés et d'un parcours difficile à l'extérieur, ils ne le sont guère moins à l'intérieur, où ils présentent le même caractère. Ils offrent seulement l'avantage d'être à peu près constamment dénu-

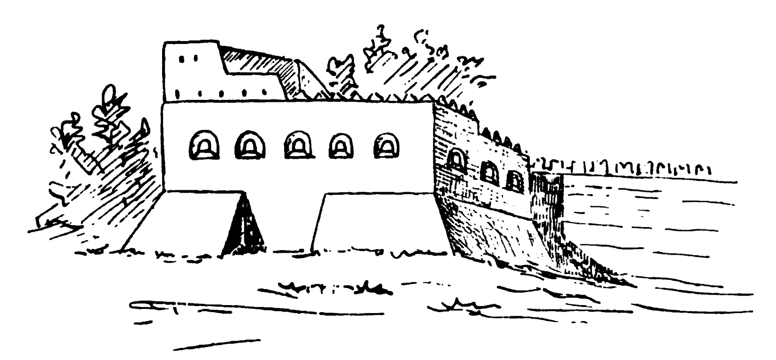


Fig. 23. — Batterie de Bâb En-Nouâdeur. (*A. J.*)

dés et vides, car cette partie de la ville est trop accidentée pour qu'on l'ait encore bâtie. Vers le bas de la pente seulement il y a quelques maisons, qui sont voisines du rempart sans y être absolument accolées, et qui le dominent de leurs terrasses. C'est uniquement dans la partie tout à fait inférieure et immédiatement attenante à Bâb En-Nouadeur que le mur se flanque enfin directement à l'intérieur d'un certain nombre de masures et de maisons de petite apparence.

La portion du rempart qui court de Bâb En-Nouadeur à une première tourelle a des créneaux, mais plus haut il n'y

en a plus; en revanche des meurtrières sont pratiqu la base du mur, à une hauteur qui peut atteindre en 1^{m},80 ou 2 mètres au-dessus du sol. Mais elles doiven de peu d'utilité, car un gros épaulement rochei 80 mètres de là environ, permet de s'en défiler assez modément.

On trouve dans cette section trois tourelles qui, pa

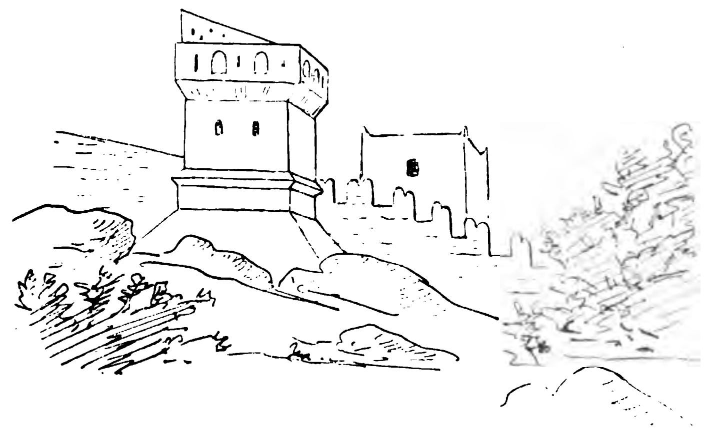


Fig. 24. (*A. J.*)

ception, sont beaucoup plus élevées que le couronnem des courtines :

1° Une première tourelle à 60 mètres environ de l En-Nouadeur, carrée, massive, compacte, construite briques, sans embrasures, mais avec des meurtrières;

2° Une deuxième tourelle, à peu près à 60 ou 80 mèt de la première. C'est un ouvrage assez singulier et as typique, consistant essentiellement en un cube de maçc nerie qui surmonte une pyramide tronquée à base tı large, et surmonté lui-même d'un mâchicoulis qui règ tout alentour. Le parapet de ce mâchicoulis est percé p deux embrasures-fenêtres sur chaque face (sans cano

actuellement) et de trois meurtrières. Une sorte de murette, plus élevée que le reste du parapet, protège en outre les défenseurs de la tour, du côté du Nord, contre le tir plongeant que pourraient exécuter des ennemis postés sur la plate-forme de la montagne, à 30 ou 40 mètres plus haut. Enfin une grosse corniche, à profil triangulaire, fait le tour de la construction, à peu de hauteur au-dessus de la base et achève de lui donner un aspect des plus singu-

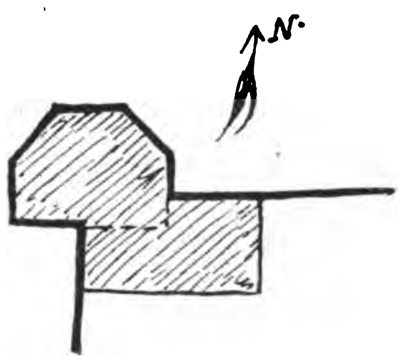


Fig. 25. (*A. J.*)

liers. Remarquez que cette tourelle est la seule de tout Tétouan qui porte un mâchicoulis;

3° C'est au-dessus de ce bastion que les abords du rempart se dénudent complètement, aussi bien intérieurement qu'extérieurement. Le rempart continue, simple mur sans créneaux, élevé au maximum de 4 mètres, jusqu'au bastion de l'angle N.-O.; ce bastion se trouve à 80 mètres environ du précédent. En plan, il affecte la forme d'un hexagone irrégulier, entièrement convexe et fortement en saillie sur l'alignement du mur, aussi bien d'un côté que de l'autre. Mais il est flanqué intérieurement d'un petit bâtiment en forme de carré long, qui peut servir de corps de garde et de dépôt pour les munitions. Son aspect

n'est guère moins singulier que celui de la tourelle précédente. C'est encore un prisme en maçonnerie, à section carrée, surmonté d'un parapet à créneaux, tandis que sa base s'épate encore largement comme d'habitude; mais ce

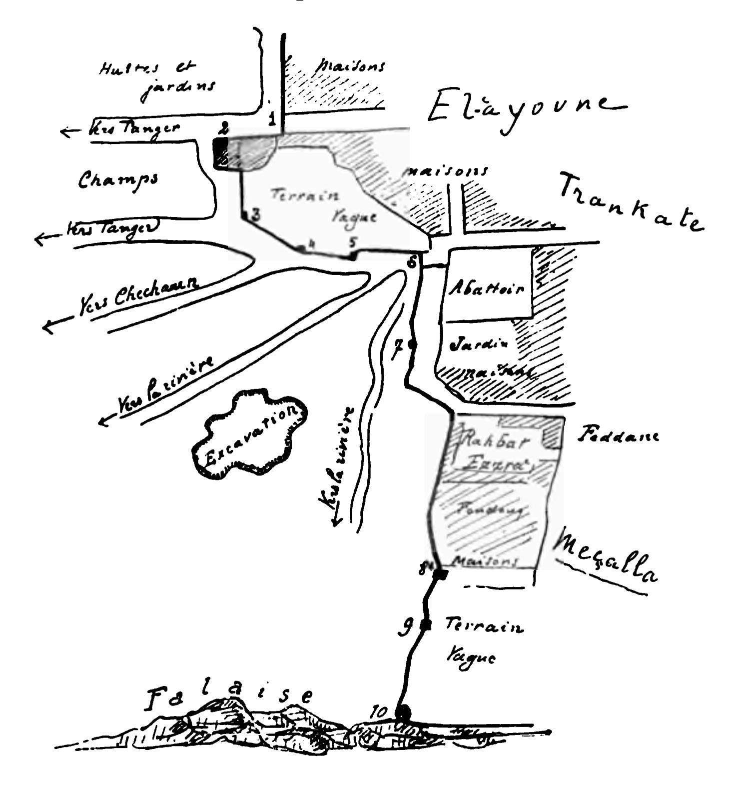


Fig. 26. — Croquis du front ouest du rempart, de l'angle S. O. à Bâb En-Nouadeur. (*A. J.*)
1. Bâb En-Nouadeur. — 2. Batterie bastion. — 3, 4, 5, Tourelles. — 6. Bâb Et-Toût. — 7, 8, 9, tourelles. — 10. Tour d'angle.

qu'il y a de particulier dans les créneaux, c'est qu'on en trouve de forme, de grandeur différentes, groupés assez irrégulièrement. Et ce qu'il y a d'assez original aussi, ce sont les merlons d'angles, à deux faces. Bien que cet

ornement soit très fréquemment employé à Tétouan dans l'architecture même domestique, il ne se voit pas bien souvent sur le pourtour de l'enceinte. Ce petit ouvrage est pourvu de meurtrières, mais n'a pas de créneaux.

IV. — *Front Nord.*

Une seule section forme cette partie du rempart, puisqu'elle n'est percée d'aucune porte. Elle va de l'angle N.-O.

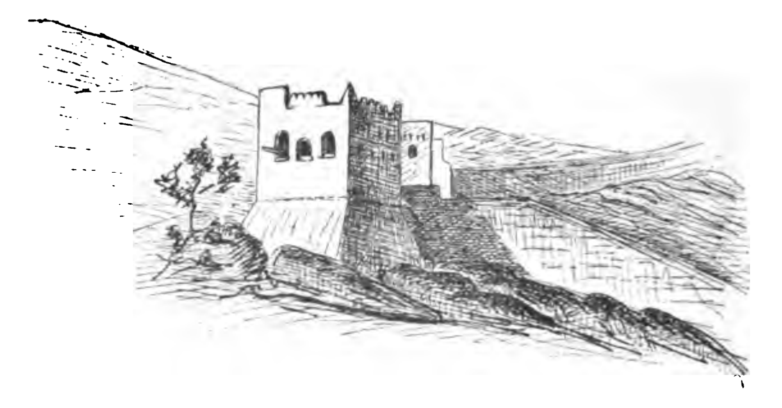


Fig. 27. — Angle N.-O. du rempart. (*A. J.*)

de l'enceinte, flanquée d'une tour, comme nous venons de le voir, à la Qaçba qui flanque l'angle N.-E., sur environ 300 mètres de longueur.

C'est un mur sans créneaux avec des meurtrières par places, en d'autres non ; n'ayant presque nulle part la banquette pour tireurs indispensable.

Deux tours hémicirculaires à demi ruinées en partagent la longueur à peu près exactement par tiers. Elles n'offrent aucune espèce d'intérêt, à aucun point de vue. Intérieurement, les abords du rempart sont complètement libres,

de même qu'extérieurement. Mais à l'intérieur ils sont en pente très rapide, tournés vers le centre de la ville, tandis qu'à l'extérieur ils sont assez peu accidentés; il y a là comme une sorte de méplat de la montagne, au pied de la dernière rampe qui est la plus rapide de toutes et qui conduit directement à la cime. Ce méplat, large d'une centaine de mètres à peine, est tout encombré de grosses têtes de roc, de touffes de palmiers nains et de broussailles naines qui rendent la marche difficile, mais forment par contre autant d'abris très commodes. C'est son rebord qui suit le rempart à peu près exactement. Il s'en écarte un peu quelquefois, cependant, pour s'établir sur la pente même, au-dessous, de sorte qu'alors sa crête est à peine à hauteur du rebord même, bien qu'une vingtaine ou qu'une trentaine de mètres seulement l'en séparent.

III

Les portes.

Six portes donnent accès dans la ville; une septième, que l'on appelait *Bâb Es-Sa'îda,* ayant été bouchée depuis longtemps déjà.

Celles qui subsistent sont, en partant de l'O. pour aller vers le S. et continuant à faire le tour de l'enceinte :

Bâb En-Nouâdeur (باب النوادر).

Bâb Et-Toût (باب التوت).

Bâb Er-Remoûz (باب الرموز).

Bâb El-'Oqla (باب العُقلة).

Bâb Ej-Jièf (باب الجياف).

Bâb El-Meqâbeur, (باب المقابر), quelquefois aussi appelée, mais improprement *Bâb Sîdi El-Mendrî* (باب سيدي المندري) parce qu'elle est voisine du tombeau de Sîdi El-Mendrî.

La première, qui se trouve au N.-O. de la ville, donne accès au quartier dit *El-'Ayoûn* (العيون) Un chemin en sort pour aller aux fours à poteries et aux ateliers de céramique.

La seconde, à peu près au milieu du front O. de l'enceinte, livre passage à la route de Tanger. Elle donne sur les quartiers dits *Et-Trankat*, sur l'abattoir, et est voisine du Feddân, ou grande place de la ville.

La troisième, Bâb Er-Remoûz, qui occupe assez approximativement le milieu du front S. des remparts, donne passage à la route qui conduit à la mer et que suivent les charrettes et les bêtes lourdement chargées ; elle s'ouvre

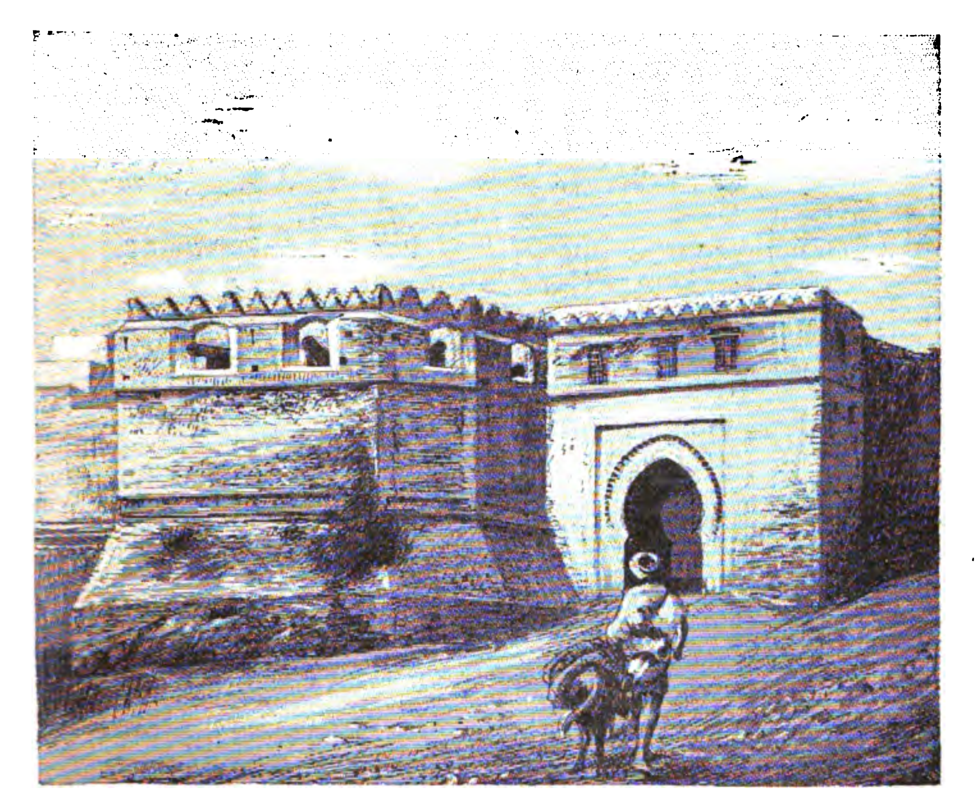


Fig. 28. — Bâb el-'Ogla : un coin de la batterie. (*Phot. Gof.*)

sur le quartier européen et israélite moderne, est voisine du *Mellaḥ*, des quartiers de *Seqya Fouqiya* et de celui dit *El-Meçalla*.

Bâb El-'Oqla est peut-être la plus fréquentée, car c'est par elle que sort de la ville la route qui va à la mer, que

suivent tous les cavaliers, les voyageurs, les bêtes peu chargées, et que rejoint, à quelques dizaines de mètres de la ville, la précédente. Bâb El-'Oqla est très voisine de l'angle S.-E. des fortifications. Elle confine à un quartier tranquille qui porte son nom.

Bâb Es-Sa'îda se trouvait tout à côté de la mosquée de *Sîdi Es-Sa'îdi.*

Bâb Ej-Jièf, dans l'arc de cercle décrit par le rempart, sur le front E. autour du cimetière musulman, est peu fréquentée, sauf par les personnes qui vont à leurs jardins ou qui en reviennent, car elle donne intérieurement sur un quartier tranquille, humble, et extérieurement sur des jardins. Elle livre passage à un sentier qui, d'une part va rejoindre la route de Ceuta en traversant le cimetière, d'autre part se continue autour des remparts pour former un chemin de ronde sur lequel se greffent, comme nous l'avons dit, plusieurs embranchements desservant les jardins.

Bâb El-Meqâbeur, plus au N. mais toujours sur le front E., est au contraire une grande porte très fréquentée, parce que c'est par là que sort la route de Ceuta, bordée de hameaux au pied de la montagne, et aussi parce qu'elle est contiguë au cimetière où se rendent souvent les femmes en grande affluence. Intérieurement, Bâb El-Meqabeur est attenante aux *tanneries.*

Ces portes ont quelques caractères communs; celui, par exemple, de s'ouvrir dans des prismes de maçonnerie barrant le chemin à l'entrée de la cité et de se fermer au moyen de deux battants blindés de fer. Elles ont été évidemment disposées pour concourir à la défense de la place en cas d'attaque; mais il en est de même de toutes les portes de villes que l'on construisait autrefois, il n'y a pas encore longtemps même. Toutefois leur ornementation varie assez pour leur donner, à chacune, un aspect particulier qui mérite une petite description spéciale.

D'autant que c'est là encore un de ces spécimens de l'architecture ancienne du pays qui disparaîtra peut-être dans un avenir prochain, comme ont déjà disparu en d'autres lieux trop de ces belles œuvres du temps passé.

Nous répèterons à propos de ces portes ce que nous avons dit à propos des remparts et des ouvrages de défense

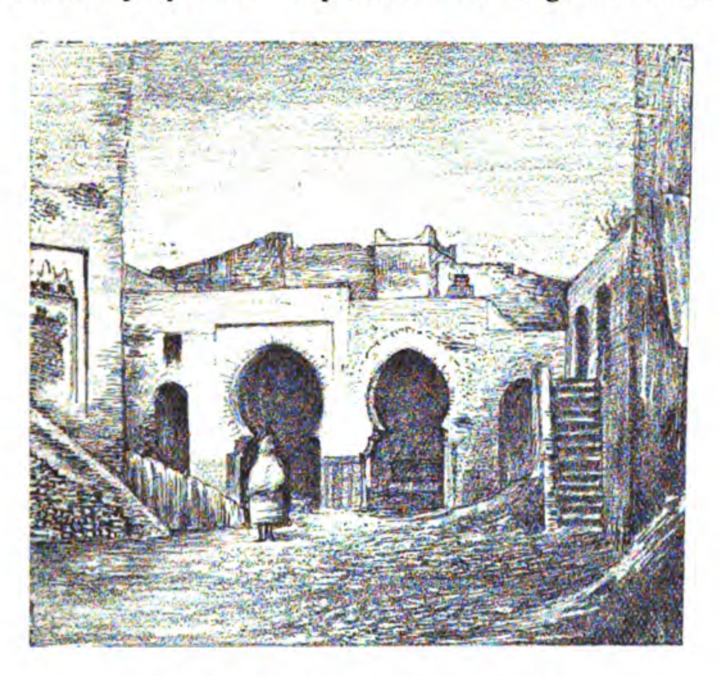


Fig. 29. — Bâb El-Meqâbeur. (*Phot. Gof.*)

en général; nous ignorons à quelle époque elles furent construites, sauf dans un cas particulier que nous verrons dans la suite.

Bâb En-Nouâdeur (La porte des javelles). — Cette porte a reçu ce nom parce que, autrefois, au moment des récoltes, on y déposait en grand nombre, avant de les battre, les javelles de céréales pour en former ces tas, ces

petites meules provisoires, appelées dans le pays En-Nouâdeur النّوادر (pluriel de نادر).

Dans le prisme en maçonnerie qui constitue la porte entière, s'ouvre une baie de peu de hauteur, limitée par un arc ogival dans les deux murs de tête; cet arc, très ouvert, s'encadre d'un feston sinueux; au-dessus, à quelque distance, court horizontalement une de ces corniches à consoles qui portent le nom de *ta'atîb*, تعتيب, dans l'architecture mauresque du pays, et qui n'a de

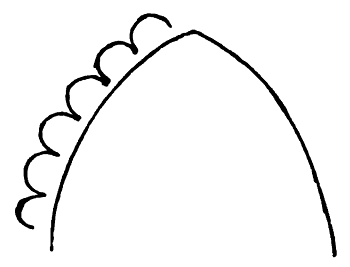


Fig. 30. — Type de la décoration de la porte dite de Bâb En-Nouâdeur. (*A. J.*)

remarquable que ses petites dimensions par rapport à la porte prise dans son ensemble.

Bâb Et-Toût. — Comme la précédente, cette porte s'étend en terrain plat. C'est une voûte en berceau pratiquée dans le prisme en maçonnerie, formée par l'intersection de deux cylindres dont les axes sont respectivement parallèles et perpendiculaires à l'axe des murs de tête. L'écartement de l'un de ces murs à l'autre est d'environ 3 m. Les baies qui s'y ouvrent sont encore limitées par des arcs ogivaux, mais leur dimension est plus en rapport avec celle de l'ouvrage entier, et la décoration du mur extérieur en fait un assez joli petit monument. Cette décoration consiste en un double cordon ogival, produit par le retrait du mur, qui se prononce davantage en approchant de la baie. Le cordon intérieur est festonné en fer à cheval

et circonscrit celle-ci. Celui du dehors consiste en une série de toutes petites ogives flamboyantes, accolées et séparées

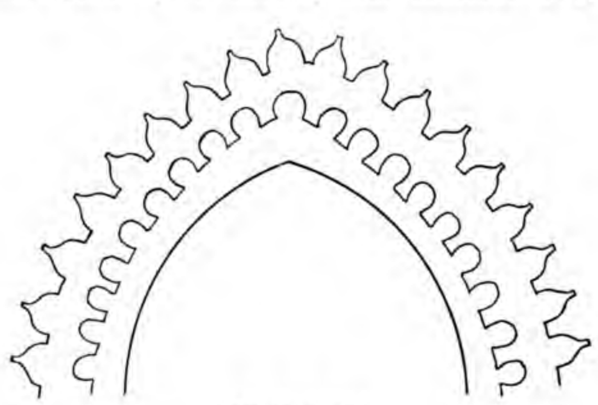


Fig. 31. (*A. J.*)

au pied par des portions rectilignes de peu de longueur. Un couronnement de merlons dentés complète le caractère

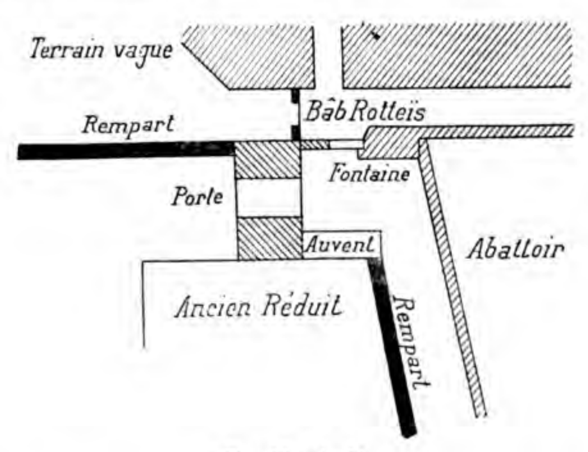


Fig. 32. (*A. J.*)

oriental de cette porte. A la partie supérieure de la construction se trouve une sorte de chambre contenant deux

bouches à feu, dont les embrasures-fenêtres s'ouvrent sur l'extérieur dans la partie la plus méridionale de la face ouest de la construction, c'est-à-dire qu'on les a à sa droite lorsque, placé sur la route de Tanger, on regarde le rempart.

Attenante à la porte on trouve, à droite, lorsqu'on est placé de même, une murette en briques, de 1^m,80 de haut environ, percée de meurtrières et que limite une sorte de petit réduit, établi jadis par les Espagnols.

Attenante aussi à la porte, mais à l'intérieur, on en voit une deuxième qui présente à peu près le même aspect, et qui s'ouvre sur la rue dite El-Outiya ; puis, à côté, la belle fontaine dite de Bâb Et-Toût, et enfin, vis-à-vis, une sorte d'appentis en maçonnerie, servant de corps de garde et de lieu de repos pour le gardien et le percepteur des droits d'octroi.

Le nom de Bâb Et-Toût (*porte du mûrier*) est dû à ce que, autrefois, il s'élevait auprès, dit-on, un très bel arbre de cette espèce. Une inscription, dont nous reparlerons ailleurs, se trouve sur l'arc contigu à la porte et à la fontaine.

Bâb Er-Remoûz. — Ce nom vient de celui de *Moḥammed Er-Remoûz* (محمّد الرموز), propriétaire voisin de l'endroit où fut construite cette porte. La porte actuelle a été construite par les Espagnols pour livrer passage à un chemin de communication avec la mer, qui fût praticable aux charretiers. A la même époque ils rebouchèrent l'ancienne Bâb Er-Remoûz, qui se trouvait tout à côté, à une vingtaine de mètres de là, plus à l'Est, mais dont la direction était perpendiculaire à celle de la construction actuelle. Celle-ci se trouve, en effet, en travers du rempart, qui fait un ressaut à son niveau (voir croquis du front S. de l'enceinte). Elle s'élève sur une forte pente que gravit la route de la mer. Elle comprend une voûte cylindrique, à axe perpendiculaire au chemin et parallèle aux murs

de tête ; ceux-ci sont écartés de 4 à 5 mètres ; ils sont percés de deux arcs ogivaux, outrepassés, à pieds droits, très courts (2 mètres au maximum); à droite, quand on regarde vers l'extérieur, on a une petite loge de gardien, attenante à la construction ; à gauche, vis-à-vis, parallèlement à l'axe du chemin, une ancienne fontaine, aujourd'hui tarie, consistant en une murette dans laquelle s'inscrit un enfoncement limité par un arc ogival sans aucun ornement et au pied de laquelle se trouve une auge des plus simples.

Un peu plus loin, du même côté, une sorte de réduit, enclos de quelques mètres carrés de superficie, limité par un petit mur et donnant accès au premier étage de la porte qui surmonte la voûte; c'est un carré bordé de murs d'environ 2 mètres de hauteur. Deux embrasures aujourd'hui bouchées par des pierres, laissant deux meurtrières, s'ouvrent dans la tête, en aval de la porte, celle qui regarde la route.

Somme toute, cette porte ne présente aucun intérêt architectural.

Bâb El-'Oqla. — Sorte de prisme droit, rectangulaire, accolé au rempart, large de 3 à 4 mètres, long d'une dizaine, traversé par une voûte cylindrique de peu de largeur, à axe parallèle aux murs de tête, longue de 3 à 4 mètres ; dans ses murs de tête s'ouvrent deux arcades ogivales. L'arcade qui regarde l'extérieur est entourée d'un feston ogival, aussi à dentelures ; le tout est inscrit dans une partie rectangulaire, en retrait de quelques centimètres sur le reste de la façade. Enfin une suite de moulures en forme de merlons dentés règne sur la face extérieure, au-dessus d'une petite plate-bande formant corniche. Mais il est à remarquer qu'elle ne couronne pas à proprement parler la construction, car ces moulures sont plaquées sur le faîte du mur. Au-dessus, une sorte de chambre avec trois fenêtres grillées, petites, sur une

face extérieure, et une sur une face de côté, en retour sur le rempart. Cette chambre sert aux gardiens pour passer la nuit et aussi pour mettre les munitions de la batterie voisine.

Une autre petite chambre, dans laquelle se tient le gardien pendant le jour, s'ouvre dans le massif de maçonnerie qui constitue la porte, et donne sur l'intérieur. On l'a à sa gauche quand, de la ville, on regarde la porte. A droite, mais un peu plus haut, à quelques mètres de distance, on a un corps de garde, pièce de dimension moyenne, au rez-de-chaussée, donnant sur la rue qui va vers *Es-Souiqa*. Il est habituellement vide et inoccupé.

Bab El-'Oqla s'ouvre à l'extérieur sur une sorte de palier de peu d'étendue, limité par des pentes qui descendent vers la vallée; intérieurement toutes les voies qui y aboutissent sont très fortement inclinées; leur pavé glissant contribue encore à les rendre difficilement praticables aux bêtes de somme fortement chargées et aux montures surtout en temps de pluie.

Le nom de cette porte (la porte du puits ou des puits, ou des réunions de silos?) serait due à ce qu'autrefois, il y avait à côté une parcelle de terre dans laquelle se creusaient plusieurs puits, ou un puits, ou encore, selon d'autres, plusieurs silos, toutes choses qui peuvent porter le nom de *El-'Oqla* (العقلة).

Bâb Es-Sa'ïda. — A côté de la fontaine attenante à la mosquée de Sidi Es-Sa'ïdi. Elle avait été ouverte peu de temps avant la guerre avec les Espagnols; et, par superstition, les Tétouanais la bouchèrent après que ces derniers eurent évacué la ville, car, disaient-ils, contrairement à son nom (*la porte heureuse*), elle ne leur avait pas porté bonheur.

Une autre raison pour laquelle elle fut bouchée et qui nous paraît plus sérieuse que la première serait la suivante : les prisonniers capturés et qui étaient introduits

en ville par cette porte, arrivés au ḥorm ou refuge sacré de Sidi Es-Sa'ïdi, voisin de la porte, se cramponnaient aux murs de la qoubba, refusant d'avancer et se réclamaient de la protection du saint. Dès lors les gardes se trouvaient désarmés et impuissants. La fermeture de cette porte fut donc décidée et les prisonniers amenés à Tétouan prirent un autre itinéraire.

Cette porte subsiste encore, son ornementation est très



Fig. 33. — Type de la décoration de Bâb Sa'ïda. (*A. J.*)

simple, mais n'est pas disgracieuse. C'est une baie ogivale outrepassée, encadrée d'une corniche à consoles et de deux piliers droits, à section circulaire, hauts et un peu maigres qui supportent la corniche par l'intermédiaire de deux petits chapiteaux arrondis, insignifiants.

Elle ne donnait passage qu'à des chemins conduisant aux jardins et à un sentier de traverse rejoignant la route de Ceuta, à quelques centaines de mètres de la ville.

Bab Ej-Jièf (Porte des charognes). — L'étymologie de Bâb Ej-Jièf est la suivante : sous le règne de *Moulay Yézid*, quand *El-Ḥâdj 'Abd er-Raḥman Achach* était qâïd de Tétouan, les Rifains tentèrent de s'emparer de la ville. Les Tétouanais résistèrent ; le siège dura sept mois. Enfin les derniers furent vainqueurs ; il y eut un grand massacre de Rifains auxquels on coupa environ 2.000 têtes qui furent

amoncelées à côté de la porte, dégageant au bout de peu de temps une odeur ignoble.

Cette explication, très vraisemblable, ne suffit pas à certains musulmans, qui prétendent que si la porte a reçu ce nom, c'est que par là sortent les convois funèbres des israélites, conduisant leurs morts à leur cimetière situé sur la pente du Djebel Darsa.

Bâb Ej-Jièf n'a aucun caractère architectural. L'arc qui

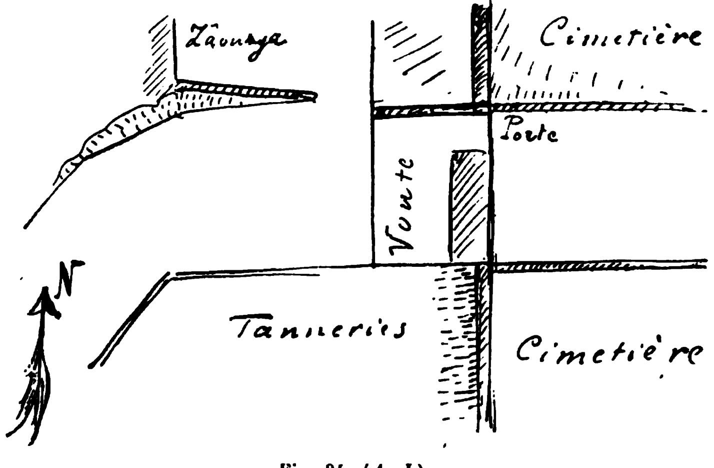


Fig. 34. (*A. J.*)

contourne la baie est ogival, un peu outrepassé. Les murs de tête sont blancs lisses, sans aucun ornement.

A l'extérieur, les abords sont encombrés de jardins, de haies de roseaux, sillonnés par les canaux d'irrigation dans lesquels coulent les eaux d'égout, dégageant en tout temps une odeur infecte. C'est encore tout à côté de cette porte que se trouve un des plus beaux tas d'ordures (*zebbâla*) accumulées depuis des siècles, et atteignant une assez belle hauteur. (Voir plus loin ce qui concerne la voirie.) Mais on n'y dépose plus actuellement d'immondices.

Bâb Sidi El-Mendri ou *Bâb El-Meqâbeur*. — Baie à profil ogival vue de l'extérieur, basse par rapport à la hauteur du mur, ce qui lui donne un aspect écrasé; un feston ogival à dentelures encadre la baie, avec deux piliers grêles, portant une corniche à consoles multipliées et rapprochées. Cette baie s'ouvre simplement dans le mur du rempart, assez élevé mais sans créneaux. Un massif rectangulaire s'accole à celui-ci du côté de l'intérieur; le rez-de-chaussée est partagé par de gros piliers en voûtes à berceau qui donnent sur le quartier de *Debbâr'în*. Quelques bancs de maçonnerie servent de lieu de repos aux gardiens.

IV

Disposition générale de la ville a l'intérieur.

1° *Le tracé et la physionomie des rues.* — Plusieurs voyageurs parlent de la déception qu'ils ont éprouvée, lorsqu'après avoir jeté sur la ville ce coup d'œil d'ensemble qui les ravissait, ils y ont enfin pénétré[1]. C'est que comme dans la plupart des villes de l'Orient et du Nord de l'Afrique, les rues de Tétouan sont, si l'on en excepte celles du *Mellah* ou quartier juif, à de bien de rares exceptions près, étroites et tortueuses. Bordées pour la plupart de maisons peu élevées, quelquefois de simples échoppes, souvent même de murs à demi-croulants, couverts de plantes folles, mufliers, mauves, jusquiames, chrysanthèmes ou laitrons; uniformément pavées de gros cailloux arrondis, comme certaines villes du midi de la France et beaucoup de celles d'Espagne, avec une rigole centrale destinée à évacuer les eaux de pluie, elles se poursuivent sans le moindre souci de l'alignement, de l'harmonie, ni de la facilité des communications, tantôt coupées par des arcs-boutants qui vont d'un bord à l'autre et soutiennent les maisons, tantôt à ciel ouvert, inondées

1. « A peine a-t-on pénétré dans la cité que s'empare de l'âme une impression de chagrin et de découragement. Maisons inégales et de peu d'apparence, voilà ce qui s'offre à la vue de toutes parts (Emilio Lafuente, *op. cit.*, p. 9).

de lumière, entre les murs blanchis à la chaux, tantôt sous des voûtes quelquefois très longues et parfaitement obscures. Quelquefois elles sont planes d'un bout a l'autre, quelquefois elles grimpent des côtes rapides et souvent très longues, sans égard à la raideur des rampes.

Rarement elles s'élargissent pour former de petites places, si tant est qu'on puisse alors leur donner ce nom que ces endroits ne mériteraient certes pas dans une ville d'Europe; mais tout est relatif. Car, en réalité, il n'y a à Tétouan qu'une seule place, que les Espagnols appellent place d'Espagne, et les indigènes, *El-Feddân*. Tout cela, c'est, à vrai dire, ce que l'on pouvait voir, il n'y a pas très longtemps, dans certaines villes d'Algérie, ce que l'on voit même encore dans quelques parties d'Alger, de Constantine et de Tunis, et les particularités qui suivent s'y appliquent aussi. Mais il y a cependant une assez grande différence entre les rues des villes précitées et celles de Tétouan; c'est la fréquence, dans les deux premières, de maisons à encorbellement, à étages supérieurs, avançant en saillie sur la rue qu'ils couvrent en partie; leur extrême rareté par contre dans la dernière. C'est qu'ici la place n'était pas mesurée, les constructions pouvaient s'étaler à leur aise.

Les rues elles-mêmes, au moins les rues véritables, sont assez peu nombreuses, mais ce qui pullule, ce sont les ruelles; ruelles quelquefois très longues, ayant toutes l'apparence d'une rue, tortueuses comme elles, se ramifiant parfois, et venant s'ouvrir sur les rues sans que rien avertisse qu'il n'y a point d'issue dans l'autre bout, qu'on ne voit pas et qui, peut-être, est très éloigné. Elles seules donnent accès dans l'intérieur d'énormes pâtés de maisons accolées, que les rues entourent et limitent sans y pénétrer.

Dans cet ensemble extrêmement touffu, l'air manquerait si les cours des maisons, celles des mosquées, celles des

fondouqs, et aussi des jardins, n'apparaissaient à chaque instant. Les jardins sont particulièrement nombreux vers la périphérie, sur tout le front est du rempart; il y en a quelques-uns aussi sur le front Sud et deux ou trois sur le front Ouest. De plus, de ce côté s'étendent d'immenses terrains vagues occupés en partie par des cultures, en partie embarrassés par des décombres, des ruines d'habitation, vraie terre promise des mauves et des orties immenses. Ajoutons aussi que la médiocre hauteur des maisons fait disparaître en partie l'inconvénient qui résulterait sans cela d'une aussi grande agglomération des habitants. Mais en même temps la présence d'un peu de verdure, des arbres, dans certains quartiers, dépassant les murs blancs et sans ouvertures; en d'autres la modestie des habitations, tout cela donne à la ville un certain air de calme, de campagne, de rusticité. C'est bien la petite province, rien de la grande ville mouvementée, rien d'une capitale comme Fès, ni même d'une ville d'affaires comme Tanger. Et combien plus encore ces réflexions s'imposent à l'esprit quand on voit dans certains coins, sur certains bouts de place, les treilles grimper le long des murs et s'étaler en berceaux au-dessus de la voie publique.

En général, il n'y a pas de trottoir, cela va de soi; cependant on en trouve parfois un rudiment, comme dans le quartier de la longue voie dite *El-Meçalla* où, presque toujours, les juifs habitant les maisons voisines s'attachent à les peindre en ocre rouge. Dans les ruelles de certains quartiers arabes, peu passantes, on voit de même le pavé blanchi à la chaux, presque jusqu'au milieu du chemin, d'une façon fantaisiste et irrégulière. L'aspect bizarre et très particulier que tous ces détails donnent aux rues est complété, en maint endroit, par les toiles qui, en été, s'étendent au travers, d'un bout à l'autre, pour donner de l'ombre; toujours plus ou moins irrégulièrement tendues,

par des cordes, des ficelles, et présentant un contour bizarre et tout hérissé de pointes. C'est bien dans la note du reste et cela fait un ensemble des plus pittoresques et des plus originaux.

L'enchevêtrement des rues est une surprise pour quiconque arrive à Tétouan ; il faut assez longtemps pour s'y reconnaître ; aucune de ces grandes artères qui, dans toutes les villes modernes, sont un aide si précieux pour l'étranger et lui permettent de se guider si facilement. Budgett Meakin[1] déclare qu'on ne trouve guère dans tout le Maroc de labyrinthe aussi inextricable que celui qui aboutit au quartier des fabricants de pantoufles. Mais si c'est un embarras pour le promeneur, c'en est un bien plus grand encore pour celui qui se propose de décrire la ville.

L'embarras s'accroît encore de ce qu'elle n'est pas, à proprement parler, divisée en quartiers, au moins dans le sens que ce mot a pour des Européens, qui envisagent de la sorte une partie d'une cité ayant quelques traits de caractère communs. On parle bien, il est vrai, de telle ou telle *ḥaouma* — mot correspondant tant bien que mal ici au mot français quartier — mais il est à peu près impossible de leur assigner quelque chose de ressemblant à une limite, de dire où commence l'une, où l'autre finit, en quoi consiste celle-ci ou celle-là. Il n'est même pas toujours facile de dire quel en est le caractère général dominant. Si l'on ajoute enfin que les rues, les ruelles, n'ont pas toujours de nom, ou bien que, quand elles en ont un, il ne leur a pas été donné du tout comme on a coutume de le faire en France ou dans tout autre pays de civilisation européenne ; car quatre ou cinq portions de rues contiguës et différentes peuvent porter le même, tandis que, par contre, une seule rue en change plusieurs fois peut-être dans sa longueur; alors on conviendra que résumer la topographie de la ville

1. Budgett Meakin, *op. cit.*, p. 137.

d'après les méthodes ordinaires pour en présenter le tableau au lecteur est aussi peu commode qu'il le serait à celui-ci de s'en rendre compte en se promenant dans la ville sans guide.

Aussi prendrons-nous le parti d'indiquer d'abord, *grosso modo*, comment se trouvent distribués, les uns par rapport aux autres, les divers *quartiers* ou *ḥaouma* de Tétouan,

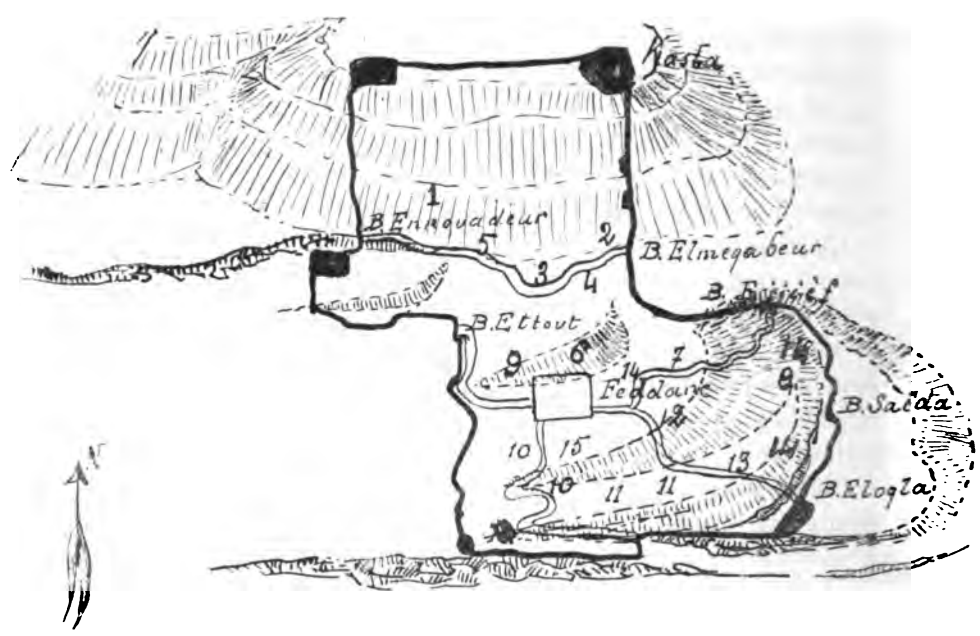


Fig. 35. — Croquis d'ensemble indiquant la disposition relative des divers quartiers et les seuils rocheux qui sillonnent l'étendue de la ville. (*A. J.*)

mais sans les décrire en particulier ; et nous conduirons le lecteur au travers de la ville en lui faisant suivre ceux des itinéraires qui nous sembleront le mieux choisis pour lui en donner une idée rapide.

2° *La distribution générale des diverses parties de la ville.*

— La ville se trouvant bâtie sur les premières pentes du Djebel Darsa et sur la terrasse qui s'y adosse, il y a immédiatement deux parties à distinguer : l'une construite sur un terrain très déclive, où les maisons, petites et pauvres pour la plupart, semblent monter à l'assaut de la montagne; l'autre qui s'étale largement en terrain à peu près plat. Cependant ce terrain ne l'est pas tout à fait; la grande terrasse qui porte Tétouan se trouve rompue en une série de terrasses secondaires étagées, qui s'allongent à peu près du S.-O. au N.-E. Il s'ensuit que si des portions entières de la ville sont absolument planes, pour passer de l'une à l'autre il y a toujours quelque seuil à franchir, plus ou moins élevé, et qui détermine une dénivellation subite des rues transversales à sa direction. Le principal se trouve entre le *Feddân,* grande place dont nous avons déjà parlé, et le quartier des *Ḥaddâdîn*, de *Soûq Elfoûqî*, etc. Il est presque rectiligne. Un autre, qui va se recourbant d'O. en E. et qui, de ce côté, se rapproche beaucoup du second, sépare *le Feddân d'Es-Souîqa*, du bas de la *Meçalla*, d'*El-Meçda*. Un troisième règne au bas d'*El-Meçalla*, d'*Es-Souîqa* et va mourir à *Bâb El-ʿOqla*.

Indiquons maintenant sommairement comment se placent, vis-à-vis les unes des autres, les différentes parties de la ville qui portent un nom spécial et qui sont les plus importantes.

Au N.-O., au bas des pentes du Djebel Darsa, c'est le quartier dit *El-ʿAyoûne* (العيون) (les sources), parce que les sources qui alimentent la ville y jaillissent (*1* du croquis). A l'extrémité opposée, au N.-E., en *2* du croquis, c'est le quartier des tanneries, *Ed-Debbâr'în* (الدّبّاغين). Le premier confine à *Bâb En-Nouâdeur*; le second à *Bâb El-Meqâbeur.* On peut aller de l'une à l'autre de ces portes, en suivant une rue tortueuse, ou mieux une série de rues dont la direction d'ensemble est à peu près la même. On traverse ainsi le quartier des *Ḥaddâdîn* (حدّادين) en *3*; puis

entre les *Ḥaddâdîn* et *Ed-Debbârîn, Soûq El-Foûqi* (سوق العوفي) en 4 du croquis, et en 5 les *Neyyârîn* (النيّارين).

Près de l'angle N.-O. du second carré qui forme la ville, c'est-à-dire, le carré du Sud, se trouve le *Feddân* ; en 6, en allant vers les *Ḥaddâdîn*, le *Mechouâr* (المشوار) ; en 7, en allant vers *Bâb Ej-Jièf*, *Jèma' El Kebir* (جامع الكبير), la grande mosquée, et son quartier et en 8, *Sidi Sa'îdi* ; en 9, en allant vers *Bâb Et-Toût*, *Et-Trankâte* (التراناكات) ; en 10, en allant *Bâb Er-Remoûz*, *El-Meçalla* (المصلّى) ; un peu plus à l'Est, *Es-Souîqa* (السويقة), en 11 du croquis. Un peu au Nord d'*Es-Souîqa*, *Es-Séqia El-Foûqiya* (الساقية العوفية) en 12 ; entre celle-ci et *Bâb El-'Oqla El-Meçdaa'* (المصدع) en 13 du plan : à un angle de la ville *Er-Rebât Es-Sefli*, en 14. Enfin le *Mellah* ou quartier juif, au Sud et au Sud-Est du *Feddân* (n° 15 du croquis).

Une suite de rues conduit, faisant de nombreuses sinuosités autour d'une direction d'ensemble à peu près continue, d'*El-Feddân* à *Bab El-'Oqla* par *Es-Souîqa* et *El-Meçdaa'*. Une autre du *Feddân* à *Bab Er-Remoûz* par *El-Meçalla* ; une autre du *Feddân* à *Bab Et-Toût*, toujours avec de nombreux détours ; enfin on peut aller de ce même *Feddân* à *Bâb Ej-Jièf*, mais par une série de rues qui décrivent un véritable méandre ; encore ne peut-on partir directement du *Feddân*, mais de la voie qui de celui-ci conduit à *Bâb El-'Oqla*.

On traversera de la sorte la *R'arsa Kbîra*, ce qui représente à peu près une place, pour Tétouan, et ce qui, ailleurs, pourrait plutôt passer pour une sorte de très grande cour, encombrée de boutiques et de treilles.

Le meilleur moyen, pour l'étranger, de se rendre compte de cette disposition de la ville, c'est, entrant, par exemple, par Bâb El-'Oqla, en venant de la mer, de se rendre à Bâb Et-Toût par Es-Séqia El-Foûqiya et le Feddân, puis de rentrer

en ville par Bâb En-Nouâdeur et de se diriger sur Bâb El-Meqâbeur, par El-Ḥaddâdîn et Soûq El-Foûqî; enfin, rentrant par Bâb Ej-Jièf, de traverser le quartier Jèma' El-Kebîr et d'aboutir, à nouveau, sur le Feddân. Mais si, ceci fait, il voulait avoir une idée plus complète de la disposition des quartiers et des rues, il ne lui resterait plus qu'à se résigner à de nombreux détours, qui le ramèneraient bien des fois sur ses pas, en suivant les différents itinéraires que nous allons maintenant donner et en ne craignant pas de divaguer de droite et de gauche pour voir toutes les ramifications des artères, grandes et petites.

Il traverse alors, tour à tour, tous les quartiers de la ville dont l'énumération faite ci-dessus ne comprend que les principaux, choisis parmi ceux dont la situation topographique est la plus nette et la plus propre à servir de point de repère, mais dont la liste entière serait la suivante. En partant de ce qui représente à peu près le centre de Tétouan, pour revenir vers Bâb El-Meqâbeur, aller à Bâb En-Nouadeur, revenir vers le Feddân, vers Bâb El-'Oqla, puis vers Bâb Er-Remoûz et vers le Feddân enfin, mais à vol d'oiseau on aurait :

Jèma' El-Kebîr, جامع الكبير.
El-Meṭameur, المطامر.
El-Mellah El-Bâlî, الملاح البالي.
Er-Rebat Es-Seflî, الرباط السفلي.
Sidi Sa'îdi, سيدي سعيدي.
Eḍ-Debbâr'ine, الدبّاغين.
Es-Soûq el-Foûqy, السوق الفوقي.
Eṭ-Ṭelaa', الطلعة.
El-Qaçba, القصبة.
El-'Ayoûn, العيون.

En-Neyyârin, النيّارين.
Et-Trânkât, الترانكات.
El-Mechouar, المشوار.
Eṭ-Ṭarrâfîn, الطرّافين,
Es-Séqia El-Foûqya, السافية الفوفية.
El-Meçdaa', المصدع.
Dâr Rkîna, دار ركينة.
Bâb El-'Oqla, باب العفلة.
Es-Souîqa, السويفة.
Qâa' El-Ḥâfa, فاع الحافة.
El-Meçdaa', المصدع.
El-Mellah, الملّاح.
Er-Rebât Es-Seflî, الرباط السفلي.

3° *Physionomie des quartiers*. — Quelques mots complèteront ces généralités.

On remarque, dès qu'on s'est promené quelque peu, la localisation très nette des quartiers commerçants, de certaines parties de la ville, où les boutiques, les magasins abondent et se touchent, surabondent même, alors qu'autre part il n'y en a pas même un seul.

Les quartiers commerçants ou industriels sont :

El-Feddân, Eṭ-Ṭarrâfîn, Séqia El-Foûqiya, Es-Souîqa, le Mellah à l'entrée seulement. Soûq El-Ḥoût; El-R'arsa El-Kebîra et ses dépendances; un peu Jèma' El-Kebîr. Ed-Debbâr'în, Soûq El-Foûqi, El-Ḥaddâdîn, En-Neyyârîn.

Il en va de même de l'animation, toujours assez grande, là où les boutiques abondent, si faible ailleurs que certaines rues sont de petites Thébaïdes.

Au point de vue de la réputation de ces quartiers et de

la façon dont ils sont habités, même inégalité; mais plus longtemps pour s'en apercevoir.

El-Metameur est un des mieux famés ; il est habit quement par des personnes respectables, notamme des commerçants.

Les alentours de Dâr Rkîna sont occupés par une de maisons princières et de petits palais entrecoup jardins. C'est un quartier aristocratique par excellenc

Et-Trânkât est le séjour d'un certain nombre de fan aisées, appartenant au commerce, à l'industrie ou au m officiel, mais aussi au demi-monde. Quelques courtis de marques y font élection de séjour.

El-'Ayoûn, Eṭ-Ṭelaa', Es-Souîqa, Bâb El-'Oqla sont i lopes ; on y trouve des familles très bien, mais en gén peu fortunées, ou simplement à l'aise, et de nombre courtisanes officielles ou non.

Le Mellâh n'est naturellement occupé que par des Jı sauf deux ou trois exceptions.

El-Meçalla est européen et juif.

Enfin dans la partie haute de Eṭ-Ṭelaa', ou El-Qaçba Qâa' El-Ḥâfa, habitent les prostituées de bas étage.

4° *Répartition des places.* — Quant aux places et à ce en tient lieu, l'énumération complète serait :

El-Feddân ou *place d'Espagne*, الفدّان.

Soûq El-Ḥoût, سوق الحوت.

Soûq El-Foûqi, سوق الفوقي.

El-Ouâsa'a, الواسعة.

El-R'arsa El-Kebîra, الغرسة لكبيرة.

El-Meçdaa', المصدع.

Es-Souîqa, السويقة.

5° *Répartition des édifices et bâtiments principaux.* —

Indiquons enfin la répartition des édifices et services les plus importants au travers de la ville, ce qui achèvera de donner une vue d'ensemble de celle-ci. C'est d'abord Jèma' El-Kebîr, dans une position à peu près centrale.

Le *Mechouar* ou quartier militaire et résidence du gouverneur, à côté du Feddân, à son angle N.-E. — Attenants, le bureau du qâïd, ceux de la douane avec des magasins.

Le consulat d'Espagne, la porte espagnole et l'église des Franciscains sur le même Feddân, à sa rive Est.

Le *consulàt français* et la *poste française* à Séqia El-Foûqiya;

Le *consulat anglais* (qui a changé très souvent d'emplacement dans ces dernières années) à *Eṭ-Ṭelaa'*.

De nombreuses mosquées, Sidi Es-Sa'îdi près l'ancienne porte Es-Sa'îda, *Sidi Berrîsoul*, entre *Jèma' El-Kebir* et *Soûq El-Foûqî*; Jèma' El-Qaçba, entre le Feddân et Jèma' El-Kebir; Jèma' El-Bacha, sur le Feddân, à côté du Méchouar.

Quelques constructions, qui n'ont rien de monumental, ni même quelquefois d'officiel, attirent cependant l'attention, du premier coup, par leur étendue; tels sont, par exemple, la *Raḥbat Ez-Zraa'*, ou « Cour aux blés », les deux ou trois fondouqs voisins, qui se trouvent au début d'El-Meçalla et au coin S.-O. du Feddân. Leurs grandes cours, pleines d'air et de lumière, la grande superficie qu'ils couvrent, contrastent avec la densité des maisons qui se pressent à l'étroit dans certains quartiers.

6° *Les terrains vagues.* — Il nous reste à noter l'emplacement des deux grands terrains vagues auxquels nous avons fait allusion dans le début. L'un appelé *Riadh El-R'otteis* s'étend de Bâb En-Nouâdeur à Bâb Et-Toût, à l'intérieur du rempart, sur près de 100 mètres de large en certains endroits. On y accède par une porte, dite *Bâb R'otteis*, située tout à côté de Bab Et-Toût, au bout de la rue dite

Zanqat Et-Trânkât. *R'otteis* est le nom de son premier propriétaire.

Le second, dit *d'El-Ḥâdj El-Labbadi*, tout aussi étendu, borde la Meçalla, le long de laquelle il commence à 60 mètres environ du Feddân, et s'étend de là jusqu'au rempart, jusqu'au front O. et une partie du front S. jusqu'à *Sidi Mosbah*. Il atteint près de 100 mètres, en certains endroits et n'a guère moins de 50 ou 60 mètres dans sa partie la plus étroite. Sa longueur est de bien près de 300 mètres. Des cultures maraîchères, des champs d'orge et de maïs l'occupent en partie.

A côté de ces terrains vagues les jardins, distribués d'un seul tenant, occupent encore tous les environs du rempart entre Bâb Ej-Jièf et les abords de Bâb Et-Toût. Quant à ceux qui se trouvent isolés, dispersés çà et là, nous les signalerons au passage, au gré de nos itinéraires.

Enfin l'espace nu qui s'étend de la Qaçba à El-'Ayoûn est encore plus étendu.

En résumé si l'enceinte de Tétouan est très grande, elle est loin d'être remplie entièrement par les constructions, et si l'on défalque les groupes de jardins d'un seul tenant et les terrains vagues, on trouvera que la superficie couverte par les maisons est d'un bon cinquième inférieure à la superficie totale.

V

Les quartiers et les rues.

Le Feddân. — C'est une grande place d'environ 100 mètres de long de l'Est à l'Ouest, large de 80 environ du N. au S. et qui serait de forme rectangulaire si son bord ne décrivait un arc de cercle à l'angle N.-O. Tout ce bord septentrional est assez déclive, mais le reste de l'étendue est bien plat.

Le Feddân présente un aspect assez typique et assez remarquable. Dans le côté O. et l'angle S.-O. s'élèvent des maisons arabes ou de style arabo-espagnol, et des maisons espagnoles de taille très différente — une maison de vingt mètres de hauteur est voisine d'une masure qui n'en a que quatre ou cinq — et aussi une humble zaouiya d''Aïssaoua dont les murs sont dominés par un petit minaret. Les balcons à galerie, les grilles avancées qui décorent la façade des maisons espagnoles donnent un air original à toute cette partie de la place. Le bord sud est occupé par des échoppes qui s'adossent au Mellâh, et par deux maisons espagnoles de construction récente, très élevées, du même genre que les précédentes. A l'Est, nouvelles échoppes, le mur d'enceinte du consulat espagnol, au-dessus duquel on aperçoit quelques branches d'arbres et le dôme de l'église, puis le mur des bureaux du qâïd, percé de quelques portes basses. Mais le dernier



Angle S.-O. du Feddân, en 1904

Photo de M. Cavilla

E. Leroux, Éditeur

angle est de beaucoup le plus intéressant. C'est, dans un pittoresque désordre, où l'harmonie résulte de l'homogénéité du style, la jolie porte ogivale de Jèma' El-Bacha, au dessus de laquelle s'élève une petite lanterne carrée, puis, plus loin, au-dessus d'un bâtiment carré aussi, mais beaucoup plus haut, un toit pyramidal de tuiles vertes; deux toits encore terminés par des pignons sur la place,

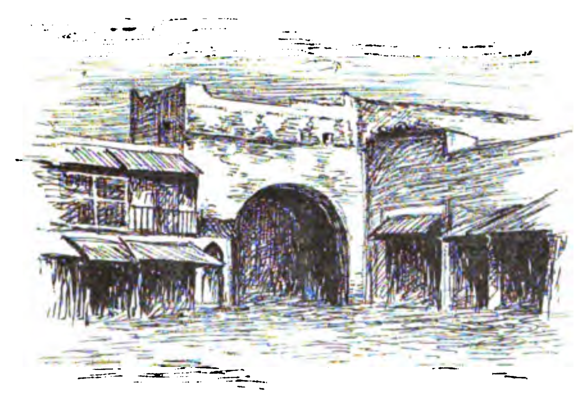


Fig. 36. — Coin du Feddân contigu à Bâb er-Rouâḥ. (*Phot. Cav.*)

et toujours en tuile vert sombre; les murs de la prison, plus éloignés, hauts, blancs et nus, couronnés de créneaux, et, par derrière, le gracieux minaret polygonal, recouvert de carreaux de faïence de Jèma' El-Bacha; enfin les murs du Méchouar, hauts, eux aussi, blancs encore et couronnés de créneaux à redans, mais percés d'un grand nombre de petites fenêtres, irrégulièrement disposées et dominées par une sorte de tourelle rectangulaire avec son petit toit qui verdit. Et pour fond, sur un épaulement rocheux, la masse blanche de la Qaçba, puis derrière, et comme pour faire valoir les lignes brisées et l'éclat de tout cet ensemble de murs blancs et de toits vert sombre, les pentes d'un bleu noirâtre et le profil sinueux du Djebel Darsa.

Sur le Feddân même, dans un coin, au N.-O., une treille, à la porte d'un café, met la seule note gaie, vibrante et claire à la fois de cet ensemble gracieux et plein d'originalité mais un peu froid, d'aspect un peu sévère et monacal. Elle tempère heureusement et rompt la monotonie de la grande nappe grise qui s'allonge entre les maisons.

Le Feddân étant la seule véritable place de Tétouan,



Fig. 37. — Feddân, coin contigu au Mechouar (*Phot. Cav.*)

c'est le lieu de promenade ordinaire de ceux qui se promènent, c'est-à-dire d'un assez grand nombre d'Israélites et de quelques Européens de la ville; c'est aussi le lieu de réunion de ceux qui ne se promènent pas, mais qui flânent et qui se reposent dans les cafés maures ou bien à la porte des boutiques, les indigènes musulmans. C'est donc un endroit très animé à certaines heures du jour, vers le soir, un peu avant le coucher du soleil et jusqu'à la tombée de la nuit; puis, pendant l'été, dans les nuits chaudes et claires. On y voit encore des cercles se former presque tous les jours autour des 'Aïssaouas charmeurs de serpents ou bien des troubadours venus du R'arb ou

d'une des provinces du Maroc où se conserve l'art de s'exprimer en vers dans la langue vulgaire. Mais il est à peu près désert à certaines autres heures, alors que le soleil l'inonde de lumière et de chaleur, ou bien quand la sieste ou quand l'heure de la prière font fermer les boutiques et dormir ou s'absenter les marchands. Quant aux jours de marchés — trois fois par semaine — c'est une véritable cohue. La foule s'y presse, acheteurs et vendeurs, autour des marchandises que les paysans, descendus de la montagne en grandes troupes, ont étalées sur le sol; tandis que les bêtes de somme passent à chaque instant, pressées par la voix de leurs conducteurs, insouciants de tout ce bruit et de ce remue-ménage, heurtant au passage ceux qui ne se dérangent pas assez vite.

C'est encore sur le Feddân qu'ont lieu toutes les réjouissances populaires, depuis les feux de l'*'Ancera* (la Saint-Jean des musulmans) jusqu'au « jeu de la poudre » et aux réceptions impériales, quand le Sultan vient dans la ville.

Malheureusement le Feddân est démésurément grand par rapport à la hauteur des maisons qui l'entourent; il n'est par suite nullement protégé contre les vents qui soufflent à Tétouan, d'un bout à l'autre de l'année, avec une violence rare, et dans les jours d'hiver, alors que la bise coupe la figure, ou pendant les orages d'automne ou de printemps, qui se font précéder de tourbillons rapides et de flots de poussière. C'est un séjour bien incommode. Mais quelle jolie place cela ferait si l'on savait l'aménager, tout en conservant la rare et si heureuse harmonie du cadre qui l'enserre.

1er *Itinéraire. — Du Feddân à Bâb El-'Oqla.*

Partant du Feddân par l'angle S.-E., on passe sous *Bâb Er-Rouâḥ* (la porte du vent) (باب الرّواح) qui mérite bien son nom, car les vents y soufflent avec fureur. On suit *Eṭ-*

Ṭarrâfîn (الطرّافين), petite rue en palier horizontal; on passe devant une zaouiya d'ʿAïssaoua; on tourne un peu pour prendre *Séqia El-Foûqiya* (الفوقية ساقية),très en pente, et l'on passe devant le bureau de la poste et le consulat français; on tourne encore plus à droite, on fait plusieurs autres détours en divers sens, on passe devant Jèmaʿ *Séqia El-Foûqiya* après laquelle la pente devient très douce, et l'on arrive à la placette, dite El-Meçdaaʿ (الصدع). On continue par *Zanqat Sidi ʿAli El-Ysfi* (سيدي علي اليسفي), *Zanqat Dâr Rkîna*, au bout de laquelle la pente s'accuse, à nouveau, très fortement. On passe devant *Jèmaʿ Maamoura* et, tournant au coin de la fontaine monumentale qui fait vis-à-vis Bâb El-ʿOqla, on arrive à celle-ci.

Bâb Er-Rouâḥ n'a aucun caractère architectural; c'est un cube de maçonnerie, percé d'une voûte en plein cintre, vers le sommet duquel règne une corniche formée d'un seul filet.

Eṭ-Ṭarrâfîn (الطرّافين) est une rue étroite, mal pavée, au sol inégal et raboteux, bordée d'échoppes à droite et à gauche. Celles de droite — en s'éloignant du Feddân — s'adossent au mur du Mellâh; celles de gauche, au mur du jardin du consulat espagnol. Les unes et les autres sont occupées par de petits boutiquiers, puis, vers le bout, par des ravaudeurs, des savetiers (en arabe طرّافين), d'où le nom de la rue. C'est un endroit très animé les jours de marché, plein de foule, et qui rappelle alors assez la rue de la Marine à Tanger, avec la pente en moins.

Séqia El-Foûqiya, rue un peu tortueuse, très en pente, aussi étroite, aussi mal pavée que la précédente, est encore très animée les jours de marché, et surtout quand arrivent les bateaux venant de Tanger, puisque c'est le passage presqu'obligé des voyageurs. Dans le haut, ce sont des successions d'échoppes, comme aux Ṭarrâfîn, adossées au

Mellâh et à d'autres maisons qui donnent ailleurs, d
d'autres rues; puis, plus bas, deux ou trois mais
modernes, juives ou musulmanes, à plusieurs étages
grandes fenêtres et de type tout à fait européen; enf
dans le bas de la rue, à gauche en descendant, quelq
maisons d'indigènes musulmans, hautes et presque sa
ouvertures.

Le tronçon qui, du bout de cette rue, va jusqu'à E

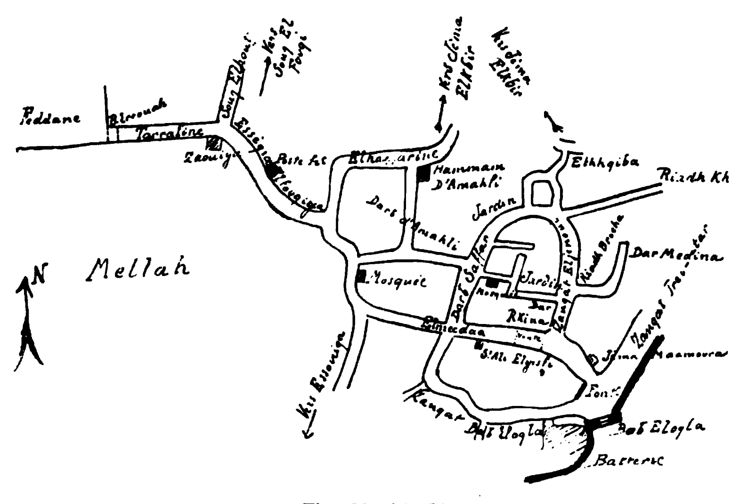


Fig. 38. (*A. J.*)

Meçdaa', est tortueux, à chaque instant recouvert par des voûtes, assez étroites, mais animé encore, dans l'abord, à cause de la présence de quelques boutiques. Mais celles-ci disparaissant, la rue devient solitaire; elle tourne encore, passe sous une nouvelle voûte, s'élargit, se borde de maisons plus hautes et sans ouvertures presque; c'est El-Meçdaa', carrefour où se croisent plusieurs voies et sur lequel donnent plusieurs cafés maures; il y a toujours un peu de monde à cause de cela.

Au delà, les maisons sont basses et humbles, sauf excep-

tions; la rue large, déserte en temps ordinaire, très claire; elle passe sous les voûtes de la maison même de Rekîna, puis entre des maisons basses et des murs d'écuries par une très grande pente mal pavée, dangereuse en temps de pluie pour les animaux ferrés, elle arrive à Bâb El-'Oqla.

Variante du premier itinéraire. — D'El-Meçdaa' à Bâb El-'Oqla. — Au lieu de continuer en ligne droite, une fois arrivé à El-Meçdaa', on peut tourner à droite et, par une rue dite Zanqat Bâb El-'Oqla, qui décrit, un arc de cercle, on va rejoindre Bâb El-'Oqla, avec la fontaine à sa gauche, lorsqu'on y arrive, au lieu de l'avoir à sa droite.

Le premier tronçon, perpendiculaire à peu près à la rue venant de Séqia El-Foûqya et à celle de Rkîna qui la prolonge, est bordé de maisons de moyenne apparence. Dans le second, qui tourne presque à angle droit, les maisons, plus petites, plus basses, ont plus humble apparence. C'est un chemin peu fréquenté, un quartier modeste, habité par de petites gens et où se trouvent plusieurs ateliers de tisserands. On y trouve aussi passablement d'écuries et d'étables, vers la fin, vers Bâb El-'Oqla. De ce côté, la rue est encore plus en pente que l'extrémité de Zanqat Dâr Rkîna, encore plus mal pavée, plus glissante et plus dangereuse pour les bêtes.

Deuxième variante, par *Darb Es-Saffâr et Zanqat Ej-Jénoui.* — D'El-Meçdaa' on peut encore aller à Bâb El-'Oqla par un autre chemin. Il faut tourner à gauche en y arrivant, au lieu de tourner à droite, et prendre *Darb Es-Saffâr* (درب السفّار) (la ruelle du relieur), qui prolonge le premier tronçon de *Zanqat Bâb El-'Oqla* du paragraphe précédent. Dans sa partie supérieure, légèrement en pente, cette rue décrit un arc de cercle et va rejoindre l'arc semblable qui termine *Zanqat Ej-Jénoui*; celle-ci coint parallèlement à la précédente et va rejoindre *Zanqat Dâr Rkîna* à Dâr Rkîna

même (palais de Rkîna). Enfin, sur *Darb Es-Saffâr* donne une impasse assez longue; une autre beaucoup plus longue sur la partie haute de *Zanqat Ej-Jénouî*; une autre sur sa partie médiane et d'autre part une dernière rue réunit directement *Zanqat Ej-Jénouî* à *Darb Es-Saffâr*, à peu de distance de *Zanqat Sidi 'Ali El-Yisfi*. Elle n'a pas de nom particulier et prend celui des rues où elle aboutit, au voisinage de celles-ci.

Zanqat Ej-Jénouî, la ruelle qui y aboutit en bas, sont parmi les plus typiques de Tétouan. Désertes, étroites, elles sont bordées de grands murs de jardins, si élevés qu'ils cachent la tête des arbres, des maisons très hautes également, percés de rares ouvertures mais avec de belles portes et si soigneusement blanchies à la chaux, qu'elles reflètent la lumière avec intensité, donnant ainsi lieu à mille jolis effets de clair-obscur. En partie recouvertes de voûtes élevées et claires, avec de l'herbe entre les pavés, elles respirent le calme et donnent l'impression la plus complète d'une vie presque monacale. Darb Es-Saffâr est plus bourgeois; les maisons moins hautes ont des portes moins belles; mais c'est encore un quartier silencieux. Il y a quelques maisons qui doivent être assez bien intérieurement, à en juger d'après leurs dimensions, dans le bas. L'impasse qui donne dans cette rue, et la rue qui s'en sépare pour rejoindre Zanqat Ej-Jénouî, ont le même caractère.

Enfin l'impasse qui vient aboutir, dans le haut de Zanqat Ej-Jénouî, est étroite, inégale, en pente à la fin; elle aboutit au jardin dit de *Khtîb*, et passe entre des maisons élevées.

Troisième variante. De *Séqia El-Foûqya à El-Meçdaa' par Darb D'Amaḥli.* — On peut encore, au bas de Séqia El-Fouqya, tourner au coin de la mosquée *Jèma' Séqia El-Foûqya*, et, par *Darb D'Amaḥli* (درب داعحلي), étroite, sombre et voûtée, sauf dans le bas, très en pente, on arrive directe-

ment à Darb Es-Saffâr. De cette petite rue, un second tronçon, qui porte le même nom, conduit à *Darb El-Ḥaççârîn* (درب الحصّارين), que nous verrons plus loin, dans la direction de *Jèma' El-Kebir*. Elle est plus étroite encore et plus sombre si c'est possible, voûtée d'un bout à l'autre. Elle s'ouvre dans Darb El-Ḥaççârîn par une porte ou mieux une brèche irrégulière, qui semble avoir été pratiquée après coup dans un mur ayant primitivement bouché son extrémité. On l'appelle également *Darb D'Amaḥli* ou *Darb Ḥammâm D'Amaḥli*, parce que le bain maure de ce nom s'y trouve, dans le haut.

2ᵉ *itinéraire. — Du Feddân à Bâb Er-Remoûz.*

On se rend du Feddân à Bâb Er-Remoûz directement, quoiqu'avec passablement de détours, par la seule et unique grande voie de tout Tétouan. C'est le prolongement de la route charretière de la mer, ou du Martine, comme on dit à Tétouan — tracée extérieurement, aux abords de la ville, par les Espagnols, et évidemment à l'intérieur aussi — on l'appelle la *Meçalla*, مصلّى, parce que, dans l'étendue de terrain qu'elle traverse, s'élevait autrefois une meçalla, ou petit oratoire musulman.

Dans le haut, près du Feddân, la voie est droite, bordée de maisons de taille très différente, depuis celle à simple rez-de-chaussée, jusqu'à celle à trois étages, surmontée de belvédères sur les terrasses. Ces maisons appartenant à des Israélites, à des Musulmans ou à des Espagnols sont presque toutes de construction récente et bâtie dans ce style africano-espagnol qui distingue déjà celles d'une partie du Feddân, c'est-à-dire irrégulièrement, un peu de bric et de broc, avec force balcons à galeries, force grilles avancées. Deux ou trois tranchent seulement par leur régularité. C'est le quartier des hôtels, hôtel Calpe, hôtel

Victoria, grand bâtiment sans étage; l'hôtel Colonial se trouve beaucoup plus bas. Dans toute cette partie on trouve un trottoir ou un semblant de trottoir; mais plus bas la route décrit de nombreux détours et se déploye en lacets sur une forte pente qui précède Bâb Er-Remoûz. Des

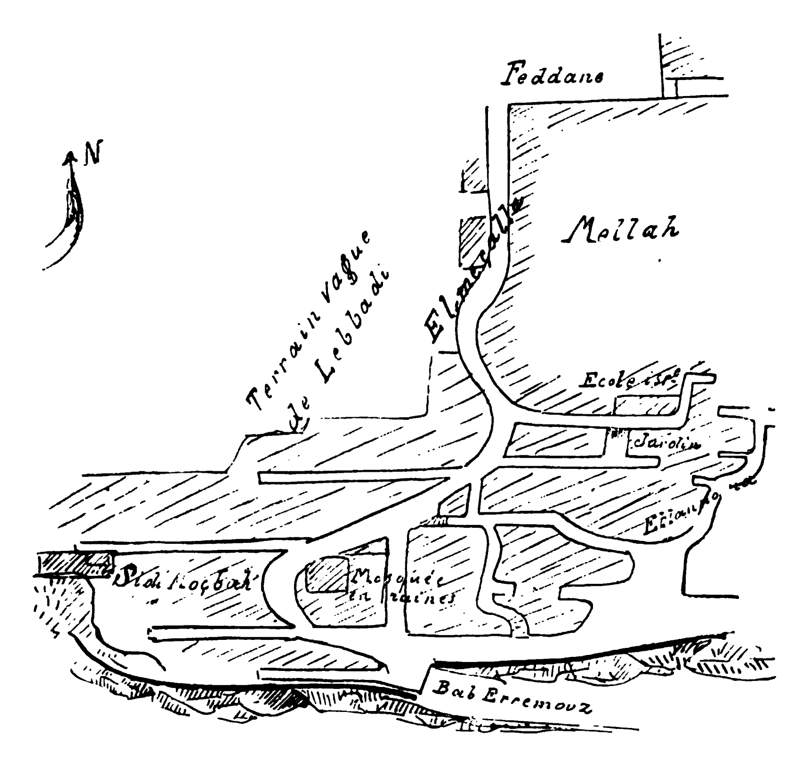


Fig. 39. (*A. J.*)

masures, des terrain vagues, des ruines — celles notamment d'une vieille mosquée, dont il ne reste plus qu'un minaret branlant — se mêlent à des maisons neuves ou tout au moins récentes, qui, les unes s'adossent au Mellâh, les autres bordent le grand terrain de culture sis dans

les murs dit d'*El-Ḥâdj El-Lebbadi.* L'aspect est donc des plus hétérogènes dans cette dernière partie.

Le milieu de cette route, qui n'est pas pavée, mais plus ou moins encailloutée et pas entretenue, sert, du haut en bas, d'écoulement aux eaux de pluie qui se déversent sur le Feddân et sur les maisons voisines de celui-ci ou de la Meçalla. Aussi, par les temps d'orage, se transforme-t-il en véritable torrent qu'il ne faut pas songer à traverser sans se mouiller à mi-jambe. Il y a un égout, il est vrai ; mais il est insuffisant et souvent obstrué, d'ailleurs, par les ordures que les riverains jettent constamment à même la voie publique et qui font de celle-ci un des coins les plus sales de Tétouan.

Deux ruelles se greffent sur le bas de la route, à droite en descendant; elles courent à flanc de coteau, à peu près horizontalement, bordées de maisons, sans étages pour la plupart et de pauvre apparence. Toutes deux sont sans issue. L'une aboutit à la chapelle funéraire de *Sidi Moçbah.* Elles offrent un joli point de vue sur la vallée qui se creuse à très peu de distance en dessous. D'autres impasses partent un peu plus haut, mais à gauche, et donnent accès à quelques maisons situées derrière le Mellâh, en dehors de celui-ci ; maisons qui sont hautes pour Tétouan, mais qui laissent entre elles des morceaux de terrains vagues ou encombrés de débris. L'impasse la plus élevée aboutit au jardin de l'école israélite.

Enfin d'autres rues étroites et misérables, malpropres, en pente rapide, conduisent, soit vers le rempart et le chemin qui le longe intérieurement, immédiatement à l'est de Bâb Er-Remoûz, soit vers Es-Souîqa. Nous aurons l'occasion d'en reparler ci-après.

3e *Itinéraire. — Du Feddân à Es-Souîqa.*

On suit la même voie que pour aller à Bâb El-'Oqla

(1er itinéraire). Mais un peu après avoir dépassé la mosquée de Séquia El-Foûqya et avant d'arriver à El-Meçdaa', on tourne à droite; une rue conduit directement à Es-Souîqa, qui n'a pas de nom particulier, ou mieux s'appelle *Zanqat Es-Souîqa*, de même que toutes les autres voisines

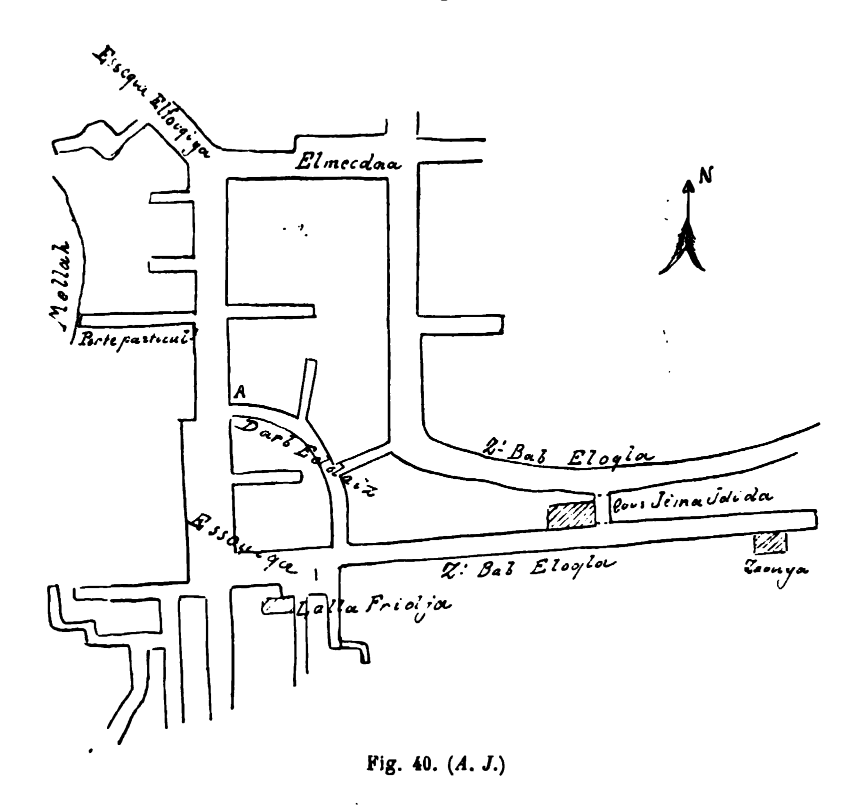


Fig. 40. (*A. J.*)

de celle-ci, là où elles y aboutissent. Elle est presque droite, relativement large et claire, sauf en quelques parties voûtées qui ne sont pas très longues, bordée de maisons hautes, avec d'assez belles portes donnant accès, par des impasses perpendiculaires, à des maisons accolées au mur oriental du Mellâh. En face de l'une d'elles s'ouvre

même, dans une maison particulière, une porte qui conduit à celui-ci. A gauche, autre impasse assez longue, en grande partie voûtée, et petite ruelle en pente, voûtée presque d'un bout à l'autre dans un premier tronçon, et qui bifurque ensuite pour aller, d'une part, tomber dans Zanqat Bâb El-'Oqla, que nous avons déjà vue (1[er] itinéraire, 1[re] variante, d'El-Meçdaa' à Bâb El-'Oqla), d'autre part, dans une autre Zanqat Bâb El-'Oqla qui conduit d'Es-Souîqa à Bâb El-'Oqla et que nous verrons bientôt.

La partie qui va, en coude, d'une des rues de Bâb El-'Oqla à l'autre, est en pente également, mais non voûtée, claire, bordée de maisons, de second ordre pour la plupart, à portes basses très souvent. On appelle ces dernières ruelles درب الدّايز, c'est-à-dire *ruelle du Passant* (sous-entendez « *pressé* ») parce qu'elles forment comme une sorte de raccourci dans certains cas.

4[e] *itinéraire. — D'Es-Souîqa à Bâb El-'Oqla.*

Une rue, appelée encore Zanqat Bâb El-'Oqla, part d'Es-Souîqa, ou mieux Es-Souîqa en forme la partie haute, dans un endroit où elle s'évase un peu au carrefour de plusieurs voies, là précisément où aboutit la voie suivie dans le 3[e] itinéraire. Elle est assez large, assez droite, claire, bordée de maisons en général peu élevées, modestes, mais dont deux ou trois peuvent être bien intérieurement, à en juger d'après les portes, seul criterium en ce pays. Cette rue est fermée à son extrémité, où s'élève la Zaouya Derkaoua. Mais par une petite voûte, percée dans la rive gauche, à côté de *Jèma' Jdîda*, appelée *Qoûs Jèma' Jdîda* (قوس جامع جديدة), on peut rejoindre, au bout de quelques pas, la rue dite Bâb El-'Oqla, précédemment vue, et longeant celle-ci, on arrive à la porte du même nom. On peut aussi, du bas de la partie formant Es-Souîqa, rejoindre, par une des branches de l'impasse *Darb Ed-Dâïz,* la même

rue de Bâb El-'Oqla, à son coude supérieur, au moment où elle tourne, venant d'El-Meçdaa'.

La placette ou soi-disant telle, appelée Es-Souîqa, compte d'assez nombreuses boutiques d'épiciers et marchands de légumes. Elle est contiguë à la mosquée de *Lalla-Fridja* (للّا فريجة).

5e itinéraire. — D'Es-Souîqa à Bâb Er-Remoûz.

Partant d'Es-Souîqa on rejoint la voûte d'El-Meçalla au-dessus de ses grands lacets par une rue tortueuse, étroite et sale où viennent donner plusieurs impasses desservant des maisons adossées au mur méridional du Mellâh. Un seul passage est voûté. Cette rue, qui n'a pas de nom bien précis, et qui, pour beaucoup, est encore Es-Souîqa, est cependant quelquefois appelée dans sa partie moyenne *Eṭ-Ṭannâna* (الطنّانة), nom intraduisible en français et dont on ne connaît pas très bien l'origine. Il se peut qu'il y ait eu là une maison appartenant à une femme ainsi appelée, car le nom n'est pas rare dans le pays; soit, pour d'autres, que cette appellation ait pour origine le grand nombre de prostituées qui encombrent ces parages. Il n'y a que des masures ou des maisons pauvres, sans étages, en bordure, exception faite de trois ou quatre maisons juives qui se trouvent dans la partie voisine d'El-Meçalla, la maison habitée par la mission évangélique anglaise et celle du Moḥtaseb, une ou deux maisons de musulmans.

Eṭ-Ṭannâna débouche dans El-Meçalla par deux endroits, par son extrémité proprement dite et par une petite voûte, qui fait biais, et qui porte le nom de *Bâb El-Hâfa* (باب الحافة), c'est-à-dire « la porte de l'escarpement », parce qu'en effet, elle est située sur le flanc d'une portion de terrain très en pente.

Itinéraire 5 *bis.* — *Quartier dit Qaa' El-Ḥâfa*
(*le cul-de-sac de la falaise*)
(parce qu'il court au sommet de celle-ci).

Ce quartier s'étend d'Es-Souiqa à la portion du rempart comprise entre Bâb Er-Remoûz et Bâb El-'Oqla. C'est un des plus pauvres et des plus mal famés; construit sur une

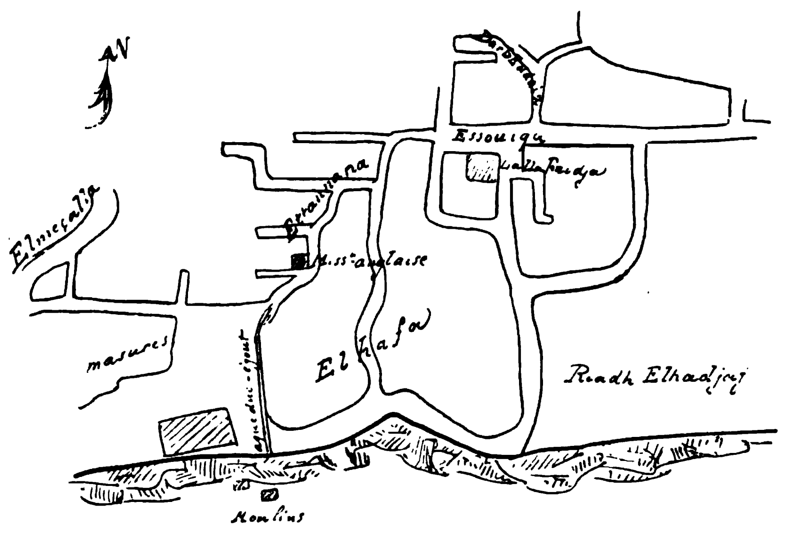


Fig. 41. (*A. J.*)

pente très rapide, il n'offre que des ruelles tortueuses et mal pavées ou qui même ne le sont pas, des maisons pour la plupart sans étage, à portes basses, ogivales ou en plein cintre, sans la moindre trace de luxe, et il est longé sur une partie de son étendue, au sommet de la falaise, par des cloaques infects, égouts à ciel ouvert, dont les eaux puantes vont, se précipitant du haut de l'escarpement, faire tourner les moulins situés contre le pied.

En particulier, la partie comprise entre Eṭ-Ṭannâna au

N. et le rempart au S. est à demi-vide, à demi-encombrée de roches glissantes, de maisons en ruines. Elle est bordée à l'Est par le canal d'amenée de plusieurs moulins, sorte d'aqueduc établi au sommet d'un mur de pierres élevé, perpendiculaire au rempart, et tout envahi par les herbes et les mousses. C'est un des endroits les plus misérables et les plus laids de toute la ville; mais on y jouit, là encore, d'une très belle vue sur la vallée et sur les premiers massifs montagneux du Rîf.

Des ruelles qui sillonnent ce vilain quartier, l'une, la plus à l'Ouest, s'appelle *Darb El-Ḥâfa*; l'autre *Darb En-Nejjâr*; une autre enfin, partant de *Lalla Frîdja*, va finir aux remparts, près du jardin dit *Riâḍ El-Ḥadjadj*, qui appartient au Moḥtaseb.

6e *Itinéraire. — De Bâb Et-Toût à Bâb El-Meqâbeur.*

On suit la rue dite *Et-Trânkât* (الترانكات), en passant devant la petite mosquée et la zaouya des chérifs d'Ouezzân; puis les *Ḥaddâdîn* (حدّادين), c'est-à-dire « les forgerons »; on tourne un peu à sa gauche, en continuant par les Ḥaddâdîn, et tournant à droite cette fois, en passant sous une petite voûte de peu de longueur, appelée *Çabaṭ Ḥammâm Soûq El-Foûqi* (صابط حمّام سوق الفوقي) on débouche dans *Soûq El-Foûqi*; après quelques détours on atteint les *Dabbâr'în* (الدبّاغين), c'est-à-dire « les tanneurs » et l'on arrive à Bâb El-Meqâbeur.

Entre Bâb Et-Toût et un arc de maçonnerie qui va d'un mur à l'autre, à peu près au milieu de sa longueur, la rue « Et-Trânkât » est large — elle a bien 7 à 8 mètres —, bordée de murs de jardins peu élevés, sans qu'on voie d'arbres les dépasser, des murs d'étables ou d'écuries, percés de portes à deux battants, à dessus cintré. En un seul instant, vers son extrémité, quelques têtes d'arbres

apparaissent au-dessus de la crête d'une muraille, et tout près, un tout petit bâtiment attenant à un jardin, qui est la zaouya d'Ouezzân, puis une petite maison, avec un étage où l'on accède par un escalier extérieur, en pierre, comme dans certains vieux villages de Normandie. C'est une rue calme, silencieuse, déserte, mal pavée, mais où il y a beaucoup d'air et de lumière.

Au-delà de l'arc, les maisons sont peu élevées, à un seul étage, pas plus en général; et enfin quand on arrive vers les Ḥaddâdîn, quelques boutiques apparaissent au rez-de-chaussée.

Quant aux Ḥaddâdîn, c'est un coin de quartier peu étendu, mais bruyant du retentissement continuel du marteau sur le fer et le cuivre. Des échoppes où sont installés forgerons et chaudronniers s'adossent aux maisons des pâtés voisins, aux murs du Mechouar, aux deux bords d'une rue courte, tortueuse, mal pavée, dont le sol est noirci par la poussière des métaux.

La largeur relative de Soûq El-Foûqi lui donne presque l'aspect d'une place, à côté de l'étroitesse des rues avoisinantes. D'un bout à l'autre, des boutiques s'y installent, plus souvent installées dans des échoppes adossées aux murs des habitations et des mosquées, que dans les rez-de-chaussées des maisons. C'est un point de la ville toujours animé.

La mosquée de *Soûq El-Foûqi* se trouve à Soûq El-Foûqi; elle occupe une bonne partie de ses bords; elle est contiguë à la mosquée de *Sidi Barâka* qui se trouve à gauche sur la route en allant vers Bâb El-Meqâbeur, au commencement de la rue des Debbâr'în. Presqu'en face vient finir le quartier des *Blâr'jiya* (بلاغجية) ou *Kharrâzîne*, fabricants de mules de cuir jaune, que nous verrons par la suite; aux boutiques de ces artisans, établies dans de petits bâtiments cubiques et bas, succèdent, d'un côté les murs de la Zaouya Derqaoua et, en face, ceux des tanneries; des

rochers percent le sol, çà et là, portant ces murs en plus d'un endroit, la rue monte un peu, car on atteint le pied de la montagne; quelques arbres, figuiers sauvages ou tabacs arborescents poussent dans les anfractuosités du roc ou dans les fentes des grandes murailles blanches et nues, égayant un peu ce coin généralement solitaire et tranquille.

7e *itinéraire. — De Bâb En-Nouâdeur à Bâb El-Meqâbeur.*

On rejoint les Ḥaddâdîn par une seule rue, d'abord appelée *Zanqat Bâb En-Nouâdeur* (زنقة باب النوادر), puis *Sidi Nâjî* (سيدي ناجي), puis *Menârat El-'Ayoûn* (منارة العيون) (le minaret des sources); puis *Qaous Sîdi Ben Messa'oûd* (قوس سيدي بن مسعود) (la voûte de Sidi ben Messa'oud); puis *Soûq En-Neyyârîn* (سوق النيّارين) (marché des fabricants de *nîra*) et l'on atteint les Ḥaddâdîn, d'où l'on continue vers Bâb El-Meqâbeur par *Soûq El-Foûqi* (voir itinéraire précédent). Soûq En-Neyyârîn est aussi quelquefois appelé *Soûq El-R'erabel* (سوق الغرابل) (le marché des tamis), parce qu'on y fabrique et l'on y vend des tamis.

Cette rue, que nous désignerons dans son ensemble par *Zanqat El-'Ayoûn*, est longue, tortueuse, étroite, mal pavée, quelquefois pas; la partie voisine de Bâb Et-Toût est bordée de maisons misérables et basses, de ruines, de décombres, mais au fur et à mesure que l'on avance en ville, les maisons augmentent de hauteur, sans cependant jamais devenir bien belles; quelques boutiques s'ouvrent au rez-de-chaussée. Elles deviennent plus nombreuses, au-delà de la voûte, assez courte, qui après plusieurs autres enjambe la rue à la mosquée de Sidi ben Messa'oud, à l'endroit dit Qaous Sidi ben Messa'oud; enfin aux Neyyârin, les constructions sont encore une fois plus basses et plus misérables; mais les boutiques règnent sur les

deux bords tantôt ouvertes dans les rez-de-chaussées, tantôt dans les échoppes adossées aux maisons.

Cette rue est assez passante, assez vivante, sauf près de la porte de la ville ; il y a plusieurs mosquées sur son passage ; quant aux Neyyârîn, c'est un endroit des plus animés.



Fig. 42. — Rue d'El-'Ayoûn. (*Phot. Cav.*)

8ᵉ *itinéraire. — Entre Zanqat El-'Ayoûn et Et-Trânkât.*

Entre Zanqat El-'Ayoûn et la grande rue d'Et-Trânkât s'allonge un pâté de maisons de peu de largeur, sillonné par quelques rues, ou mieux par quelques ruelles tortueuses, étroites, en très grande partie couvertes et sombres, mal pavées, sur lesquelles donnent de nombreuses impasses du même genre. Certaines voûtes sont si basses qu'une bête de somme n'y pourrait passer.

Aucune maison de belle apparence dans ce quartier ;

beaucoup de courtisanes assez ordinaires l'habitent en revanche.

Les ruelles y forment un réseau singulier. Elles portent les noms suivants :

1° Une rue qui de Bâb Et-Toût monte directement à El-'Ayoûn, étroite et tortueuse; c'est dans le bas *El-Ouṭiya* (الوطية) (la petite plaine), plus haut *Ḥammâm El-Qâdî* (حمّام القاضي) (le bain du Qâḍi);

2° *Râs Er-Rekhâma* (راس الرخامة) (le bout de la *marbrière*?), qui donne à El-Outiya, plus loin appelée *Dâr Éd-Dabbâr'în* (دار الدبّاغين) (la maison des tanneurs), parallèle sensiblement aux Trânkât; puis, perpendiculairement à cette direction, en s'éloignant des murs pour avancer vers le cœur de la ville, on a :

Zanqat Ech-Chrîṭ (زنقة الشريط) (rue de la corde en fibres de palmier), qui tombe à *Dâr Ed-Dabbâr'în.*

Eḍ-Ḍlîma (الظليمة) (la petite obscurité ou le petit tunnel) qui finit par *El-Qenâ Eç-Çrîr* (القناة الصغير) (le petit canal) sur El-'Ayoûn.

Eḍ-Doulqa (الضّويقة) (le petit passage étroit), qui débouche aux Neyyârîn d'une part, aux Ḥaddâdîn de l'autre, plus haut *Dâr Hâroûn* (دار هارون) (la maison d'Aaron).

Il y a quelques tanneries dans cette partie de la ville, à l'endroit dit Dâr Ed-Dabbâr'în, ce que le nom suffisait à indiquer. On remarque quelques écuries dans le bas d'El-Outiya.

9e *itinéraire. — El-'Ayoûn et la Qaçba.*

Au-dessus de la longue rue qui, de Bâb En-Nouâdeur, va rejoindre El-Ḥaddâdîn, s'étendent sur les premières pentes du Djebel Darsa le quartier dit El-'Ayoûn et, plus haut, les pentes nues qui précèdent la Qaçba.

C'est un quartier pauvre et souvent même misérable; des ruelles tortueuses, escarpées, dont le sol est maintes fois à peine aplani, rocheux, raboteux, encombrées çà et là de platras, de gravier, presque constamment couvertes dans leur partie inférieure, montent en escalade vers la Qaçba.

En bas on n'y voit que des maisons pauvres; plus haut il y a quelques maisons un peu mieux, souvent attenantes à des jardinets, quelques-unes neuves et bien, mais aussi d'autres complètement en ruines. Enfin, au-dessous même de la Qaçba, on ne trouve plus que des traces d'anciennes constructions, indiquant qu'un quartier, maintenant détruit, existait jadis en cet endroit, dans les rochers. Mais il renaît, peu à peu de ses cendres et l'on commence à y reconstruire. Sauf une qui est parallèle, à peu près, à Zanqat El-'Ayoûn, établie sensiblement à flanc de coteau et partant peu déclive, toutes les ruelles de ce quartier sont perpendiculaires au chemin de Bâb En-Nouâdeur à Bâb El-Meqâbeur.

Les deux qui débouchent à Soûq El-Foûqi, l'une près du *Çabat*, l'autre près de *Sidi Barâka*, sont appelées *Eṭ-Ṭela'ât* (الطلعات) (les montées).

Dans Zanqat El-'Ayoûn on voit déboucher à sa gauche, en allant de Bâb En-Nouâdeur aux Neyyârin :

1° *Darb Es-Sânia* (درب السانية), (la ruelle du jardin avec un puits);

2° *Darb El-'Aouède* (درب العواد), (la ruelle des morceaux de bois, ou des troncs d'arbres).

3° *Darb En-Nakhla* (درب النخلة), (la ruelle du palmier-dattier).

4° *Darb El-Manâra* (درب المنارة), (la ruelle du minaret).

10e *itinéraire. — Du Feddân à Bâb Et-Toût.*

Partant du Feddân par le bord Ouest, on arrive après

quelques pas aux remparts, que l'on suit ensuite à l'intérieur en tournant vers le N.-O., et l'on arrive à Bâb Et-Toût. La rue que l'on a suivie, s'appelle *Zanqat Bâb Et-Toût*, ou encore, à partir du moment où l'on atteint le rempart, *Bîn El-Asouâr* (بين الاسوار) (entre les murs d'enceinte) parce qu'elle se prolonge entre le rempart d'un côté, et de l'autre, une série de murs sans maisons. La dernière dénomination, postérieure à la première, tend à la supplanter.

Dans le tronçon qui part du Feddân, on trouve une seule maisonnette à un étage, puis des fondouqs, à la porte desquels sont quatre ou cinq boutiques d'armuriers ou de fabricants de bâts, à gauche le mur et la porte de *Raḥbat Ez-Zra'*, à droite la petite zaouya de *Moulay 'Abd El-Qâder*.

Bîn El-Asouâr est silencieuse, déserte, sauf les jours de marché, où elle s'encombre de campagnards, arrivant ou partant; mal pavée, avec un grand ruisseau dans le milieu; elle se poursuit, envahie par l'herbe entre les murs délabrés du rempart, ceux, plus bas et nus, de l'abattoir, du jardin dit *Riâḍ El-R'ofiânt* (رياض الغفياني) par dessus lesquels viennent retomber les frondaisons touffues des abricotiers et des grenadiers. Vue de Bâb Et-Toût, avec son air rustique, que lui donne la verdure de ses jardins, avec, au bout, le petit minaret de la mosquée de Moulay 'Abd El-Qâder, puis, dans le fond, la fière silhouette bleue du Djebel Beni Salah, c'est un joli tableau.

Variante. — Du Feddân à Bâb Et-Toût par Et-Trânkât et les rues comprises entre celle-ci et le Feddân. — On peut encore, du Feddân, se rendre à Bâb Et-Toût par une quelconque des rues qui, du premier, vont rejoindre Et-Trânkât, puisque celle-ci aboutit à la porte en question, comme nous l'avons vu dans le sixième itinéraire. Ces rues sont :

1° *Zanqat Qâïd Aḥmed* (زنقة قايد احمد) (la rue du qâïd Aḥmed), qui part de l'angle N.-O. du Feddân et va tomber dans Et-Trânkât, perpendiculairement à sa direction, à peu de distance des Ḥaddâdîn;

2° Une rue parallèle qui débouche dans Zanqat Bâb Et-Toût, à une trentaine de mètres du Feddân, à côté de la zaouya de Moulay 'Abd El-Qâder et qui s'appelle de ce chef, dans le bas Zanqat Moulay 'Abd El-Qâder, puis plus haut *Et-Trânkât*, comme celle où elle aboutit.

Ces deux rues ont le même caractère; il en est de même des longues impasses qui, débouchant dans la grande rue de Trânkât, contribuent à desservir ce même pâté de maisons qu'elles traversent. Étroites — elles n'ont pas 3 m. de large — elles sont bordées de maisons hautes, sans presque d'autres ouvertures que de belles portes aux murs, bien blanchis, fréquemment réunies, soit par des arcs qui enjambent la rue, soit par des voûtes, en plein cintre ou supportées par des rondins, qui la recouvrent en partie; sans aucune boutique, avec quelques rares écuries de loin en loin, peu passantes, silencieuses et solitaires, elles sont claires presque partout, malgré leur peu de largeur, et très fraîches. Elles ont un peu l'aspect de ces hauts cloîtres des anciens couvents, et les jeux de la lumière réfléchie par les parois, contrariée par les voûtes, y déterminent d'agréables effets de clair-obscur.

11° *itinéraire. — Du Feddân aux Ḥaddâdîn.*

Deux voies se présentent, ou bien rejoindre Et-Trânkât par *Zanqat Qâïd Aḥmed* et pousser jusqu'aux Ḥaddâdîn, ou bien, et c'est plus court, traverser le *Mechouar*. On suit un passage étroit, d'une cinquantaine de mètres de longueur ou guère plus, coupé de quelques voûtes claires entre les murs très élevés, très blancs, absolument nus,

percés seulement de quelques portes ogivales dans le bas, couronnés des créneaux du Méchouar, ceux presque parallèles, de la caserne, de la prison, de Jèma' El-Bâchâ. A l'une de ses extrémités ce passage s'ouvre par une porte, précédée d'un court vestibule, sur le Feddân. A l'autre, une autre porte donne sur les Ḥaddâdîn. Il est peu fréquenté; on n'y rencontre guère que quelques mokhazni et quelques soldats, fumant assis sur des nattes.

12° *itinéraire. — Du Feddân à Soûq El-Foûqy.*

On suit les Ṭarrâfîn jusqu'à leur extrémité (1er itinéraire); mais au lieu de tourner légèrement à sa droite pour prendre Soûq El-Foûqy, on tourne à gauche, presque à angle droit, pour suivre *Soûq El-Ḥoût* (سوق الحوت) (le marché aux poissons) d'où l'on passe, sans changer de direction générale, mais en faisant d'assez nombreux détours, dans *Zanqat El-Moqaddem* (المقدّم) (rue du grand vicaire, du préposé, etc.) puis dans *Zanqat Ech-Chorfa* (زنقة الشرفا) (rue des descendants du prophète).

Soûq El-Ḥoût est une rue étroite et toujours encombrée de monde, bordée d'échoppes où sont installés des marchands d'épicerie, de poterie, et quelques artisans. Elle s'élargit un moment pour former comme une sorte de petite place, au pied des restes de l'ancienne Qaçba.

Zânqat El-Moqaddem et *Zanqat Ech-Chorfa*, seule et même rue sous deux noms différents, sont également animées et très passantes, avec de nombreuses boutiques, des magasins; mais étroites, tortueuses, sombres, en grande partie voûtées, bordées de maisons où habite la petite bourgeoisie.

De Zanqat El-Moqaddem part une sorte de ruelle qui fait de nombreux zigzags et sur laquelle donnent plusieurs impasses, traversant le quartier des chorfa d'Ouezzân.



Elle est ordinairement vide et nue. Pas une boutique naturellement, mais de loin en loin une treille couvrant un berceau de roseaux. Elle aboutit au Mechouar. On dit que le Sultan *Moulay Slîmân*, de passage à Tétouan, mourut dans une maison de Zanqat El-Moqaddem, à l'endroit où l'on voit actuellement une zaouya de Tidjânya.

13e *itinéraire. — Du Feddân à El-R'arsa El-Kebîra.*

On suit l'itinéraire précédent jusqu'à l'entrée de Zanqat El-Moqaddem. On tourne alors à droite, et au bout de quelques pas, on débouche à *El-R'arsa El-Kebîra.*

Celle-ci est une place à peu près rectangulaire de forme dans l'ensemble ; mais des constructions à un seul rez-de-chaussée, à toit plat, qui s'élèvent au milieu, restreignent l'emplacement et donnent au vide restant une disposition plus complexe en plan, *grosso modo* un Γ grec. Sauf au S.-O., où l'on trouve un café maure dans une maisonnette à un étage, le fondouq dit *Qâa' Ez-Zît* (قاع الزيت) (le carreau de l'huile) et les restes de l'ancienne Qaçba, des constructions semblables règnent sur les bords; elles sont divisées en compartiments à peu près égaux, servant de boutiques à des marchands d'étoffes, de lainages, de soieries, de tissus divers, d'armes et d'objets de cuivre; chacune de ces boutiques se trouve assez élevée au-dessus du sol, pour qu'il soit nécessaire d'y monter par une marche ou deux, et chacune est fermée par une grosse porte massive sur laquelle les têtes de boulons et de clous dessinent des lignes régulières. Devant les boutiques, laissant un étroit passage dans la partie large d'El-R'arsa, couvrant tout dans les parties étroites, des treilles courent au fond d'El-R'arsa sur des appentis en perches et des claies de roseaux. C'est d'un fort bel effet et l'endroit est un des plus agréables de

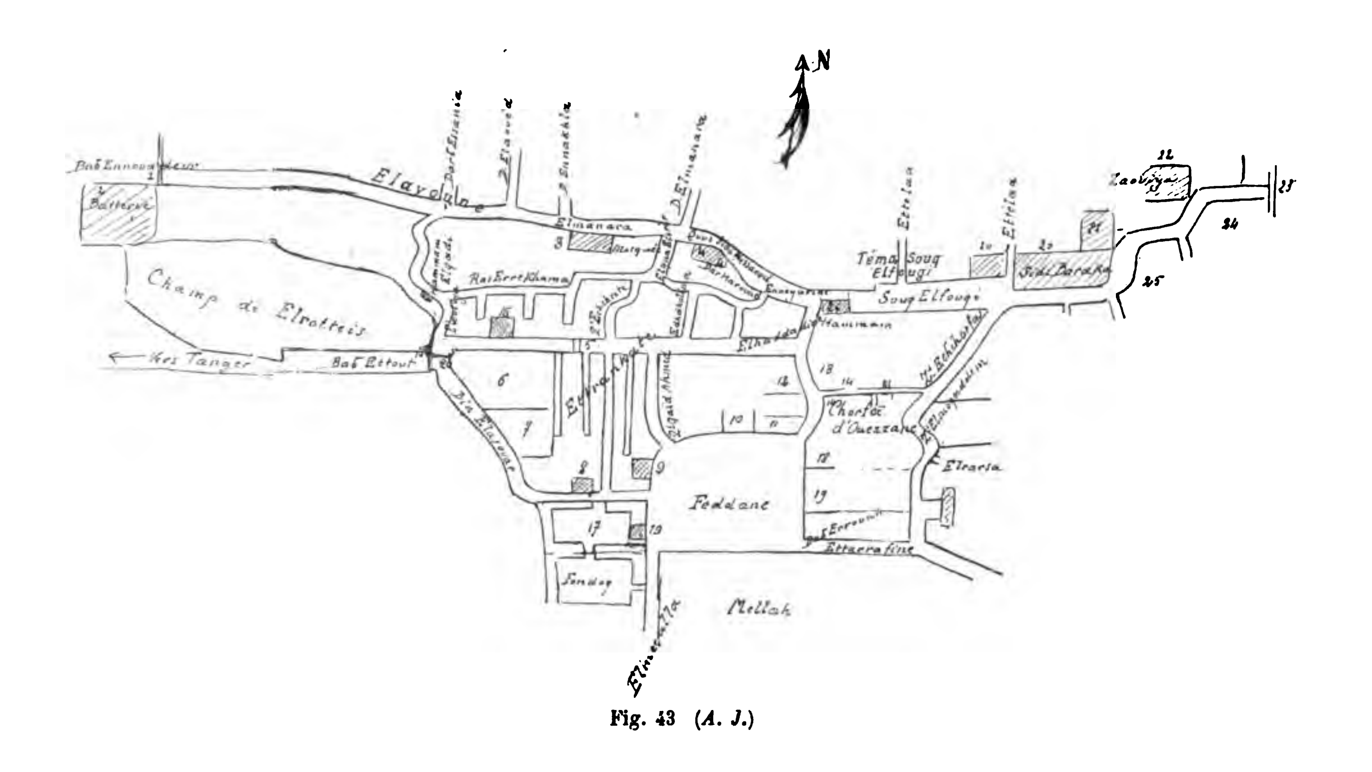

A.N
Elayoune
Elmanara
Champ de Elrotteis
Vers Tanger
Bab Ettout
Batterie
Témara
Souq Elfougi
Sidi Baraka
Zaouiya
Ras Erretbama
Feddane
Mellah
Chorfa d'Ouezzane
Elrarsa
Ettarrafine
Fondoq
Dia Elasouar
Hammam
Edhaddadine
Erraha

Fig. 43 (A. J.)

Tétouan pendant la chaleur, à cause de la fraîcheur que cet ombrage y déverse. Mais la partie la plus avancée de la place, celle qui confine à Qâa' Ez-Zît, est nue. L'agitation qu'on y remarque contraste avec le calme du reste d'El-R'arsa. C'est que, en effet, c'est le rendez-vous des bouchers qui y ont leurs boutiques, des vendeurs de pain, qui s'installent sur le sol, en longues files, des paysans qui viennent vendre lait ou beurre et de ceux qui vont à

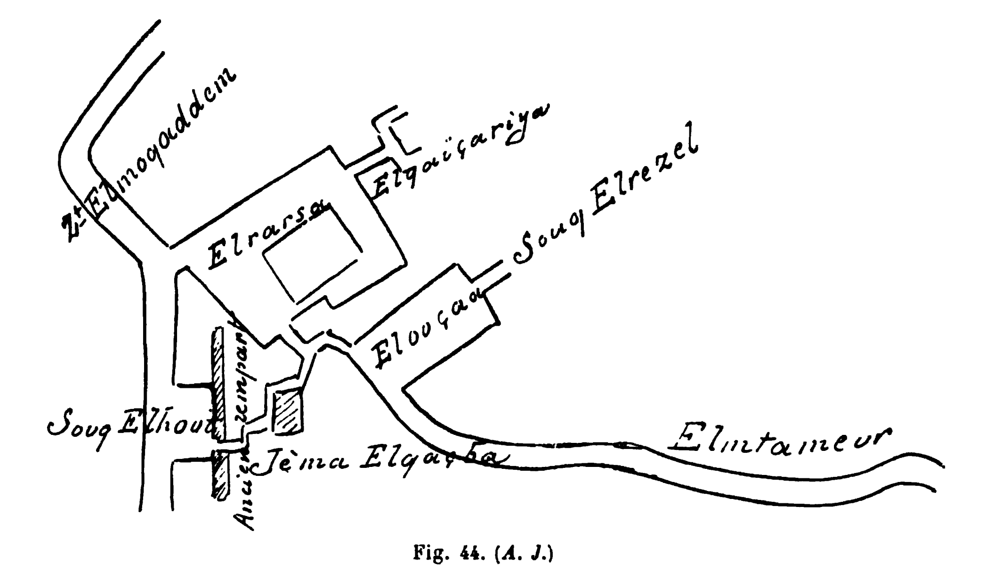


Fig. 44. (*A. J.*)

Qâa' Ez-Zît acheter ou vendre de l'huile. Il y a quelques teinturiers dans la partie en retour du Γ, qui mettent à sécher parmi la verdure des treilles les écheveaux de coton ou de laine aux couleurs vives.

La R'arsa tire son nom (غرسة, jardins plantés d'arbres) de ce que son emplacement était autrefois occupé par un jardin d'une famille d'Andalousie, réfugiée chez les *Benî Ḥozmar*, les *Oulad Slîmân*.

14e *itinéraire. — Du Feddân, par Soûq El-Ḥoût, à Jèma' El-Kebîr.*

Du Feddân à Soûq El-Ḥoût, le chemin est connu. Du fond de la placette dite Soûq El-Ḥoût, on prend une rue qui change plusieurs fois de direction, à angle droit, en partie voûtée et qui longe *Jèma' El-Qaçba*. Aucune boutique, aucun magasin, aucun atelier, si ce n'est vers son extrémité. On l'appelle *Zanqat Jèma' El-Qaçba* (زنقة جامع القصبة). On tourne enfin une dernière fois à angle droit, et, suivant *Zanqat El-Meṭâmeur* (زنقة المطامر) (la rue des silos) dont la direction est parallèle, à peu près, aux *Ṭarrâfîn* et à *Séqîa El-Foûqiya*, mais en décrivant quelques courbes, on arrive à *Jèma' El-Kebîr*.

Cette rue est étroite, longue, en grande partie voûtée, sombre en général, avec des maisons assez bien. En arrivant près de la mosquée, un très grand bâtiment d'habitation l'enjambe. Des boutiques s'ouvrent, sur toute sa partie la plus éloignée de la mosquée, sur les deux tiers de sa longueur, nombreuses, variées, mais occupées surtout par des épiciers. La portion de cette rue, voisine de la mosquée, s'appelle *Zanqat Jèma' El-Kebîr*.

Quant au nom de Meṭâmeur, il vient de ce que jadis, il y a 150 ans, se trouvaient à cet emplacement des silos ou caves (Meṭâmeur, مطامر) qui servaient de prisons.

15e *itinéraire. — D'El-R'arsa à Jèma' El-Kebîr.*

Du coin S.-E. d'El-R'arsa, on tombe au bout de quelques pas, dans la rue *Jèma' El-Qaçba*, avec laquelle elle communique par un couloir voûté, étroit et sombre, où quelques gargotiers, les marchands de boulettes hachées (*kefta*, كفتة) ont élu domicile. On l'appelle pour cela *Soûq El-Kefta* (سوق الكفتة). A Zanqat Jèma' El-Qaçba nous rejoignons l'itinéraire précédent.



16e *itinéraire. — D'El-R'arsa ou de Soûq El-Ḥoût à Bâb Ej-Jièf.*

Deux voies se présentent :

1° La plus directe est de prendre, au fond d'El-R'arsa, à son N., le bazar dit *El-Qaïçâriya* (القيصارية), puis de traverser le quartier dit *El-Blardjiya* ou *El-Kharrâzîn* (خرّازين) (les cordonniers) qui vient finir sur l'extrémité de *Soûq El-Foûqy*.

La *Qaïçâriya* est une sorte de couloir avec plusieurs embranchements bordés de boutiques analogues à celles que nous avons décrites à El-R'arsa, comme celles-ci précédées de treilles, en grande partie couvertes par conséquent, et où l'on vend de la passementerie, des étuis à fusil, des soieries, des cotonnades, des djellabas, des haïks et des pièces de harnachement en laine; vers sa fin se trouvent des fabricants de ces sortes de sacs en cuir, appelés dans le pays *qrâbât* (قرابات, singulier قراب, *qrâb*), et *za'aboûla* (زعبولة) ; chez lesquels on trouve aussi les sacoches dites *chkâra* (شكارة) de *Merrâkech*.

Tout le quartier des *Kharrâzîn* ou cordonniers, avec les quartiers voisins, un peu plus à l'Est, dits *Eç-Çeyyâr'în* (الصيّاغين) (les bijoutiers), une partie de *Soûq El-R'ezel* (سوق الغزل) (le marché de la laine filée), est compris entre Zanqat Ech-Chorfa, Soûq El-Foûqy, les tanneries et El-Ousa'a. C'est un dédale de couloirs étroits, à ciel ouvert, séparés par des cubes de maçonneries comme ceux d'El-R'arsa et d'El-Qaïçâriya, toujours très animé, très fréquenté.

Soûq El-R'ezel et Eç-Çeyyârîn offrent en partie le même caractère. Cependant un endroit de Soûq El-R'ezel est bien différent. C'est une cour étroite, entourée de maisons

relativement hautes, au pied desquelles s'ouvrent des boutiques et qu'un grand noyer couvre d'une ombre verdâtre.

2° La deuxième voie part d'El-R'arsa par *Soûq El-Kefta*, emprunte pendant quelques pas *Zanqat Jèma' El-Qaçba*, puis tourne à gauche par El-Ousa'a, enfile Soûq El-R'ezel, coupe le bout de la grande rue des Çeyyâr'în et retombe aux Kharrâzîn.

El-Ousa'a (الوسعة) (la petite place), est une sorte de petite place bordée d'un côté par la mosquée dite *Jèma' El-Ousa'a*, par un grand bâtiment qui sert de magasin, dit Fondouq El-Ousa'a; de l'autre, par quelques maisons à un étage, avec deux ou trois boutiques dont l'une est celle d'un barbier et sert de réunion à la partie aristocratique de la population.

Au fond s'ouvre une voûte qui communique avec l'une des cours de Soûq El-R'ezel, voisine de celle que nous venons de décrire dans le paragraphe ci-avant.

17e *itinéraire. — De Jèma' El-Kebîr à Bâb Ej-Jièf.*

On suit une rue fortement en pente et sinueuse, qui porte également le nom de Zanqat Jèma' El-Kebîr. Elle vient aboutir en haut de *Slouqiya Sidi Es-Sa'îdi*, d'où tournant à gauche, on arrive à Bâb Ej-Jièf (voir itinéraire, n° 21). Dans le haut, près de la mosquée, c'est une des rues les plus étroites et les plus sombres de toute la ville; elle est presque constamment voûtée, sur une très grande longueur, de sorte qu'on y voit à peine dès que le jour commence à faiblir. Plus bas, elle est plus large, et claire ; plus de voûtes, mais de droite et de gauche de très grands murs sans fenêtres, dont le pied s'appuye maintes fois sur des escarpements rocheux. Aucune boutique, très peu de monde dans cette partie.

18e *itinéraire. — El-R'arsa ou Soûq El-Ḥoût à Bâb Ej-Jièf.*

On suit le même itinéraire qu'au n° 6 jusqu'à la fin de Soûq El-R'ezel où l'on croise l'extrémité d'*Eç-Çeyyâr'în* (الصياغين). Cette rue court d'abord à peu près parallèlement à la partie de Zanqat Jèma' El-Kebîr, comprise entre la grande mosquée et El-Ousa'a. Elle perd bientôt le nom de Çeyyâr'în pour prendre celui de *Bîn El-Fnâdeq* (بين الفنادق) (entre les fondouqs); là se trouve la mosquée de *Sîdi 'Ali Berrîsoûl*, où ce saint est enterré.

Puis la rue tourne, décrit un certain nombre de sinuosités, traverse le bout des *Meṭâmeur*, puis le « vieux Mellâh », ou *El-Mellâh El-Bâlî* (الملّاح البالي) et débouche dans le bas de la rue qui de la grande mosquée va à Bâb Ej-Jièf (itinéraire n° 17).

La rue des Çeyyâr'în, Bîn El-Fnâdeq, est assez large, droite, bordée de maisons assez bien, claire, mais peu fréquentée. Près de la mosquée, une treille met une note claire et donne un joli tableau. Dans les Meṭâmeur, dans le Mellâh El-Bâlî, au contraire elle devient étroite, sombre souvent et souvent voûtée ; puis elle finit, assez droite, claire, mais peu propre, absolument déserte, entre un grand mur de jardin et le mur plus grand encore de la maison de *Brîcha*, dont la nudité contraste avec la richesse intérieure de l'habitation.

19e *itinéraire. — Le Mellâh El-Bâlî et les Meṭâmeur.*

Diverses rues de moindre importance réunissent entre elles les deux grandes voies qui traversent le quartier de Meṭâmeur et le Mellâh El-Bâlî, c'est-à-dire, Zanqat Jèma' El-Kebîr et la rue précédente. Elles ne portent pas d'appellation particulière; on les désigne seulement sous le nom

des quartiers qu'elles traversent. Petites, étroites, tortueuses pour la plupart, en grande partie voûtées, elles rappellent les portions contiguës de Zanqat Jèma' El-Kebîr et forment avec elles un réseau assez compliqué.

Quelques-unes, particulières d'une des deux rues principales, y reviennent après un circuit de peu de longueur. Une seule est à peu près droite ; c'est *Zanqat Ḥammâm Stîtoû* (زنقة حمام ستيتو) (la rue du petit bain), qui de Soûq El-R'ezel

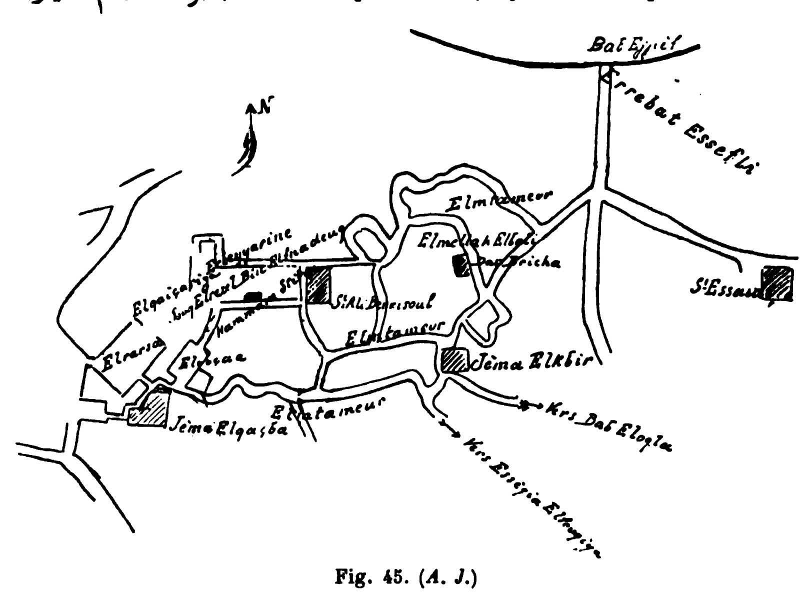


Fig. 45. (*A. J.*)

va se terminer contre le mur occidental de *Sidi 'Ali Berrîsoûl* dans une autre petite rue venue de Zanqat Jèma' El-Kebîr et aboutissant à Bîn El-Fnâdeq. Une seule autre est assez longue ; partie d'El-Mellâh El-Bâlî, elle va se terminer tout à fait dans le bas de Zanqat Jèma' El-Kebîr, près de Slouqiya Sidi Es-Sa'îdi. De nombreuses impasses viennent y déboucher et desservent le pâté de maisons situé contre le rempart. Le réseau de ces rues est trop

compliqué pour qu'une description puisse en faire comprendre la disposition, qu'un croquis résume au contraire de façon évidente.

20° *itinéraire.* — *De Jèma' El-Kebîr à Bâb El-'Oqla.*

On prend une rue tortueuse, très en pente, voûtée, étroite et sombre, sur laquelle se greffent de très nombreuses ruelles, qui portent encore le nom de Zanqat Jèma' El-Kebîr, et qui se termine en cul-de-sac à *Darb*

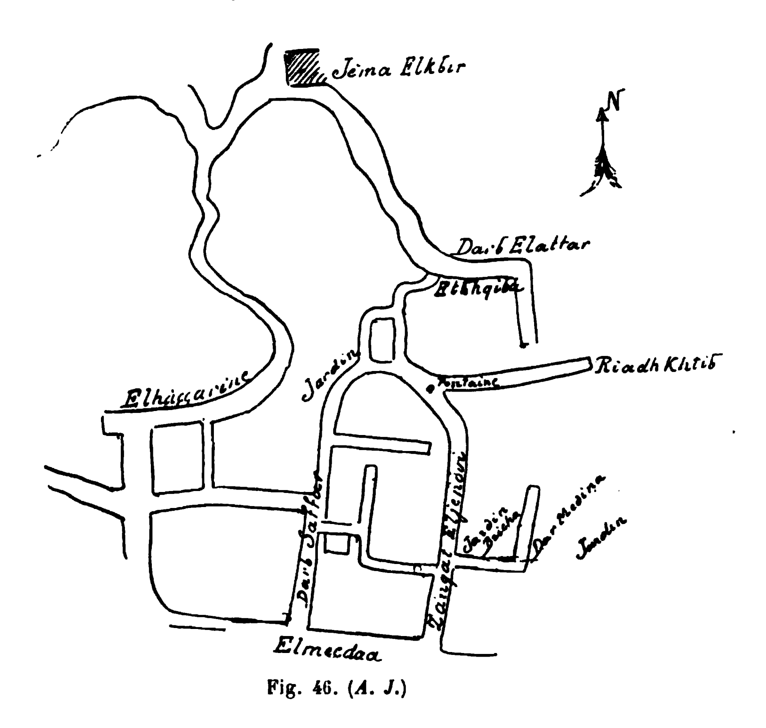


Fig. 46. (*A. J.*)

El-'Aṭṭâr (درب العطّار) (Darb El-'Aṭṭâr est ici le nom patronymique d'une famille de la ville). Mais sur la droite, au commencement de cette impasse, une porte basse dite

Et-Thqîba (الثقيبة) (la petite ouverture), ouverte dans une des parois, conduit, par un couloir étroit et sombre, dont le plafond en rondins est très bas, au sommet de l'arc de cercle formé par Zanqat El-Jénouî et Darb Es-Saffâr, à l'endroit où elles se réunissent (voir itinéraire n° 1). De là on gagne Bâb El-'Oqla par Zanqat El-Jénouî.

Darb El-'Aṭṭar, Et-Thqîba, Zanqat Jèma' El-Kebîr, dans cette partie, sont analogues pour l'aspect aux autres rues voisines de la grande mosquée. Elles se poursuivent entre des maisons hautes, spacieuses et bien.

21e *itinéraire. — De Bâb El-'Oqla à Bâb Ej-Jièf.*

C'est le quartier dit *Er-Rebat Es-Seflî.* On tourne à droite, en entrant par Bâb El-'Oqla et l'on suit le rempart à l'intérieur, par *Zanqat Tr'ettâr* (زنقة تغيتار) ; puis par *Slouqiya Sidi Es-Sa'îdî* (سلوقية سيدى السعيدي) qui lui fait suite, ou plutôt qui est une autre position de la même rue, après avoir passé devant la mosquée de *Sidi Es-Sa'îdî.* Un nouveau tronçon de rue, faisant encore un détour, conduit à *Bâb Ej-Jièf,* tandis qu'à gauche on voit déboucher une impasse et une rue qui conduit à Jèma' El-Kebîr (itinéraire n° 17).

Le nom de *Zanqat Tr'ettâr* vient de ce que dans cette rue se trouvait la maison d'un individu appelé *Tr'ettâr.* Quant au nom de *Slouqiya Sidi Es-Sa'îdî* (la levrette de Sidi Es-Sa'îdi), cela vient sans doute de ce que la rue passe à l'endroit où la légende veut qu'une chienne ait indiqué la tombe du saint.

La physionomie de ce quartier est assez particulière, et rappelle un peu celle de *Bîn El-Asouar* (itinéraire n° 10) ; la rue en partant de Bâb El-'Oqla, est d'abord comprise entre les remparts, très élevés, à droite, et d'autres murs, à gauche, dont quelques-uns sont ceux de maisons, mais



la plupart de jardins. Les branches en dépassent le faîte de beaucoup, car le sol de ces jardins est à un niveau bien supérieur à celui de la rue, ce qui donne aux murs, bâtis sur un petit escarpement de roche, l'apparence d'être très hauts. Plus loin, à droite, accolée à un coude du rempart, une file de maisons avec un ou deux étages au plus, presque sans autres ouvertures sur la rue que des portes assez belles et donnant de l'autre côté sur des jardins qui vont jusqu'au rempart, sur le front est.

C'est de ce côté que regardent toutes les fenêtres de ces habitations.

Il en est ainsi jusqu'à Sidi Es-Sa'îdî, lui-même accolé presqu'au rempart; toute cette partie du trajet est très agréable; la rue est claire, déserte, silencieuse, l'herbe envahit les coins, les plantes et les fleurs grimpent aux murs et se balancent au vent.

La *Slouqiya* de *Sidi Es-Sa'îdî* est très en pente; ses maisons basses n'ont pour la plupart qu'un rez-de-chaussée; mais elles sont proprettes, riantes, et la rue elle-même à l'air propre et gaie.

La grande impasse qui vient y aboutir court à peu près parallèlement à Zanqat Tr'eltar, entre deux murs de jardins, avec, seulement, quelques habitations au bout.

Enfin le tronçon qui finit à Bâb Ej-Jièf est encore plus rustique si possible. En entrant par la porte de la ville on suit d'abord une rue large, très claire, bordée de maisons basses, d'étables, d'écuries, en grande partie ruinées, qui, d'un côté, s'étagent en montant vers la partie haute de la ville et vers les tanneries; de l'autre, descendent vers le rempart et vers Sidi Es-Sa'îdî. Plus loin, vers la hauteur, construits sur un tertre rocheux, sur la crête d'un de ces seuils qui partagent la ville, de grands murs de jardins, de grands murs de maisons dominent ces premières constructions.

Dans la rue même, à peine deux maisons, à peu près

convenables, dont l'une, toute neuve, a une très jolie porte.

22e *itinéraire. — De Jèma' El-Kebîr à Es-Séqîa El-Foûqiya.*

De la rue qui, de la grande mosquée, va à Soûq El-Ḥoût ou à El-R'arsa, un embranchement conduit sur la gauche, après quelques sinuosités, à la partie inférieure de Es-Séqîa El-Foûqiya. Elle vient s'y terminer un peu au-dessus de Jèma' Séqîa El-Foûqiya.

Dans la partie haute elle s'appelle *Zanqat El-Ḥafîr* (زنقة الحفير) (la rue du fossé); un peu plus bas *Fondaq En-Nejjâr* (فندق النجار) (le fondouq de Nejjâr, nom propre); enfin dans sa partie inférieure *El-Ḥaççârîn* (الحصّارين), (les fabricants de nattes en jonc). C'est une rue fortement en pente, surtout dans le haut où elle est en même temps très étroite, sombre, très souvent recouverte de voûtes. Plus bas elle est plus claire, bordée de maisons élevées, mais très ordinaires, avec quelques magasins ou ateliers d'artisans, de menuisiers surtout, de loin en loin.

23e *itinéraire. — De Jèma' El-Qaçba à Es-Séqîa El-Foûqiya.*

Du coin de Jèma' El-Qaçba, le plus rapproché d'El-Ousa'a, une petite rue, greffée sur celle qui va de Soûq El-Ḥoût à El-Ousa'a, conduit, après quelques détours à Zanqat El-Ḥafîr, dans sa partie moyenne. De là on achève de gagner Es-Séqîa' El-Foûqiya en empruntant la partie inférieure du précédent itinéraire.

Cette rue porte, elle aussi, le nom de Zanqat El-Ḥafîr, et de la même façon s'appelle encore une branche qui va tomber dans la rue principale dite Zanqat Jèma' El-Kebîr (de la

grande mosquée à Soûq el-Ḥoût), au coin de *Ḥammâm Medîna* (حمّام مدينة) (le bain de Médina).

Enfin, une longue ruelle, dite *Darb El-Hâdj Moḥammed Saffâr* (درب الحاج محمد سقّار) vient encore s'y terminer. Toutes

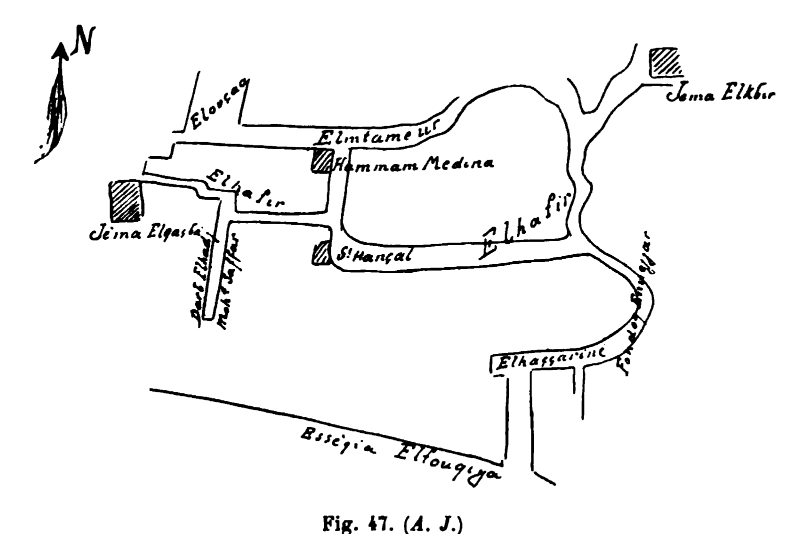


Fig. 47. (*A. J.*)

ces rues, ruelles ou impasses sont très en pente, étroites, sombres, en parties voûtées et peu passantes, mais bordées d'assez belles maisons, à en juger d'après les portes de celles-ci.

24ᵉ *itinéraire. — Le Mellâh.*

Le Mellâh se trouve placé en terrain presque complètement plat, un peu au S.-O., par rapport au centre du plus méridional de celui des deux carrés qui forment la ville, Il s'étend du Feddân aux approches de Bâb En-Nouâdeur, limité à l'O. par El-Meçalla, au S. par Eṭ-Ṭannâna, à l'Est par Es-Souîqa, au N.-E., par Es-Séqia El-Foûqiya, au N.

par Eṭ-Ṭarrâfîn et le Feddân. Il peut avoir à peu près 200 mètres de l'Est à l'Ouest et une centaine du N. au S., et sa forme se rapproche grossièrement de celle d'un carré. Sa superficie n'est donc pas considérable.

Il n'est pas entouré, à proprement parler, d'un mur d'enceinte, mais celles de ses maisons qui s'élèvent sur

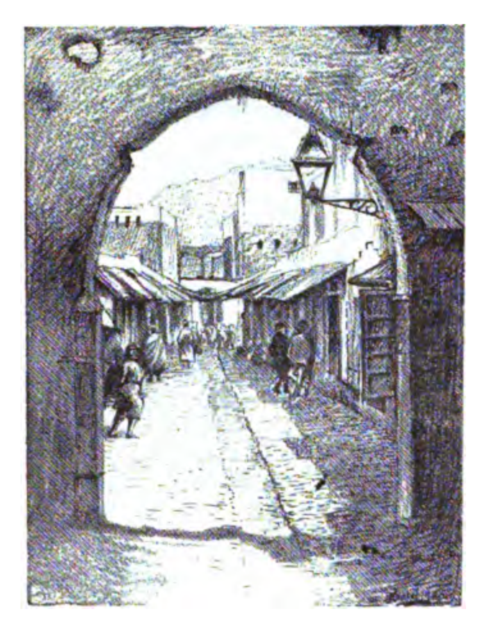


Fig. 48. — Entrée du Mellâh. (*Phot. Gof.*)

son pourtour en forment un par leur réunion, d'autant que la plupart n'ont que peu de fenêtres à l'extérieur. Il faut remarquer toutefois que, en nombre de points, viennent s'adosser contre elles les maisons ou les échoppes des quartiers arabes contigus.

Deux portes y donnent accès. L'une, la plus grande, s'ouvre tout à côté de Bâb Er-Rouâḥ; c'est une grande porte à deux battants, pratiquée dans le mur qui barre de

ce côté l'extrémité de la grande rue du Mellâh et la sépare du Feddân.

Une seconde donne sur la Meçalla, mais elle est fort petite, basse, et s'ouvre sur un corridor étroit, obscur, au rez-de-chaussée d'une maison. L'une et l'autre sont fermées le soir, au plus tard à 10 heures, mais la seconde



Fig. 49. — Rue du Mellâh. (*Phot. Cav.*)

l'est généralement dès la tombée de la nuit, surtout en hiver.

Toutes les rues qui parcourent le Mellâh se coupent à angle droit — ce qui frappe immédiatement lorsque l'on vient de la ville indigène où la fantaisie la plus complète préside à leur direction — elles forment par suite un réseau des plus simples, mais où il n'est pas toujours facile de se reconnaître, parce que beaucoup se ressemblent.

La rue d'entrée, en venant du Feddân, se termine par un cul-de-sac, au bout d'une centaine de mètres. Elle est large, mais fait exception, car les autres sont d'une excessive étroitesse. Beaucoup de maisons du Mellâh sont hautes; cependant ce n'est point une règle aussi générale que dans les quartiers israélites de certaines villes du Maroc, comme Fès par conséquent. D'après certains auteurs, aucune ne dépasse trois étages et beaucoup n'en ont qu'un; en sorte que si la population y est plus dense, l'espace plus mesuré qu'ailleurs, cela n'est cependant pas partout excessif.

La régularité des rues fait du Mellâh un quartier peu pittoresque; la banalité des maisons y ajoute encore; car si certaines, datant d'une autre époque, ont conservé quelque chose d'arabe dans leur apparence, un trop grand nombre sont récentes, élevées sur le plan des maisons espagnoles du quartier neuf, mais sans les beaux balcons ni les jolies grilles qui donnent à celles-ci leur cachet. D'ailleurs la place manque pour se reculer et apprécier d'un coup d'œil leur masse disproportionnée pour la largeur des rues. Seules quelques-unes, coupées de petits pleins cintres, nombreux et rapprochés, qui à hauteur du premier étage arc-boutent les constructions les unes contre les autres, ont un certain caractère. Avec le badigeon blanc, plus souvent bleu et rarement jaune, qui couvre leurs parois, avec les coups de pinceau chargés de lait de chaux qui ont blanchi une partie de leur sol ou même l'ont couvert en entier, avec leur silence, leur ombre et leurs jeux de lumière, elles donnent encore jusqu'à un certain point l'impression du cloître monacal que nous avons déjà remarquée dans quelques quartiers de la ville.

La plupart des auteurs qui parlent de Tétouan s'étonnent de la saleté du Mellâh ; à part la rue d'entrée, bordée de boutiques — c'est la seule, avec la première de celles qui y débouchent à gauche en entrant —, encombrée de débris

de légumes sur lesquels on peut glisser et faire des chutes dangereuses, nous n'avons rien remarqué de pareil. Le Mellâh n'est ni plus sale ni plus propre que le reste de la ville prise dans son ensemble ; et si certains coins, pleins de maisons pauvres, de masures, avec des ruelles d'une excessive étroitesse, sont évidemment les antipodes du luxe, et d'une propreté douteuse, il y a mainte autre rue que l'on est obligé de reconnaître très suffisamment bien tenue pour le pays.

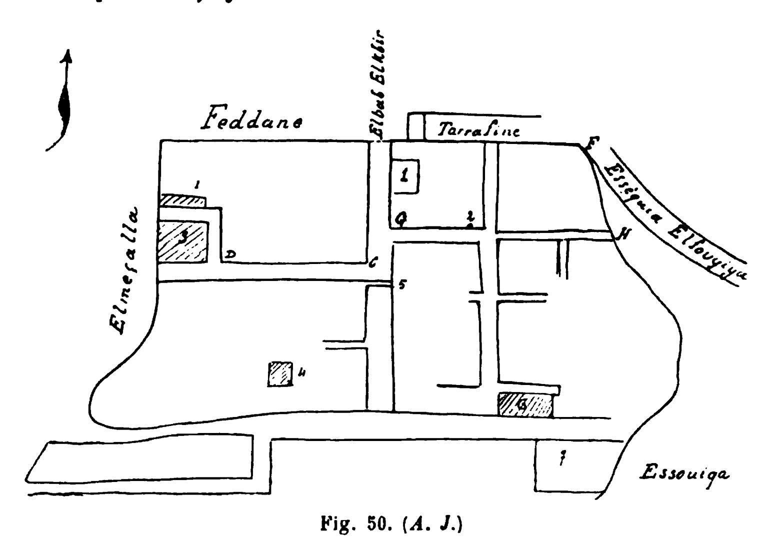


Fig. 50. (*A. J.*)

Anciennes portes de quartiers. — Aujourd'hui les différents quartiers communiquent librement les uns avec les autres et leurs limites mêmes, comme nous le disions plus haut, sont des plus vagues, des plus indécises.

Nul n'a pu nous dire s'il en avait toujours été de même, ou si, au contraire, des portes les avaient autrefois séparées comme cela est encore à Fès. — Toutefois on trouve çà et là des traces de portes à l'intérieur de la ville. — Mais il se peut que ce soient d'anciennes portes ayant autrefois fait

partie de l'enceinte, plusieurs fois changée, ou plutôt c'est certain pour quelques-unes et possible pour d'autres.

Nous citerons :

Bâb Er-Rouâḥ, à l'extrémité S.-E. du Feddân, ancienne porte d'enceinte, disent certains.

Qoûs Eç-Ceyyâr'în (l'arc des bijoutiers); un plein cintre demeure comme vestige un peu à l'O. de Sidi 'Ali Berrîssoûl (ancienne porte de ville)?

Qoûs Fondaq En-Nejjâr, dans la rue du même nom, qui se trouvait également à la limite de la ville autrefois, dit-on.

Il y eut également une porte percée dans le mur de l'ancien rempart, dont les restes se voient à Soûq El-Ḥoût, surmonté d'un vieux donjon qui sert actuellement de poudrière.

Enfin, dans le bas de Es-Séqia El-Foûqiya il reste un arc qui semble avoir pu servir de cadre à une porte qui aurait fermé le bas de cette rue.

Cimetières. — Aux abords de la ville, les cimetières complètent celle-ci; ils achèvent de lui donner son caractère, tant ils s'harmonisent avec elle.

C'est d'abord le plus grand, le cimetière musulman, occupant toutes les pentes basses du Djebel Darsa, depuis la hauteur de la citadelle, jusqu'au grand ravin qui, plus à l'Est, entame le flanc de la montagne d'une profonde brèche. Il occupe encore toute la partie vallonnée que circonscrit le rempart entre Bâb El-Meqâbeur et Bâb Ej-Jièf; le terrain forme de ce côté deux paliers étagés, séparés par une brusque dénivellation à pic, dont le chemin sortant de Bâb Ej-Jièf longe le bord pour rejoindre la route de Ceuta. Sur le palier inférieur, le cimetière couvre plusieurs hectares aussi.

Dans cette vaste étendue, les tombes se disséminent au hasard du caprice des familles, aussi variables de formes

que de dimensions. On y trouve depuis la chapelle funéraire proprement dite, véritable petit monument architectural, jusqu'à la simple enceinte ovale de cailloux marquant la place où le mort est étendu. Dans toute la partie haute se rencontrent surtout les restes, en général mal conservés, du vieux cimetière andalou, datant de plusieurs siècles. C'est là que s'élèvent un certain nombre de petits édicules dont nous aurons l'occasion de dire plus



Fig. 51. — Cimetière. (*Phot. Cav.*)

loin quelques mots, quand nous traiterons de l'architecture locale. Entre eux le sol est tout excavé par les tombes que l'on y a creusées et qui, à chaque pas, s'effondrent en laissant voir les morceaux de bois pourris qui les recouvraient ou quelques ossements blanchis par le temps. L'herbe envahit tout, dans le bas ; et avec l'herbe toutes sortes de végétaux qui, plantés pour la première fois par des parents sur la tombe d'un des leurs, ont trouvé dans ce sol enrichi par la pourriture des morts un terrain d'élection et qui se sont propagés de toutes parts, et poussent avec vigueur ; à certaines saisons, leurs fleurs émaillent de couleurs douces ou vives la blancheur des tombes,

sur laquelle tranche encore, au bord de la route de Ceuta, qui traverse ce champ de repos, l'opulente verdure des figuiers plantés là, *fî sabîl Allah*, c'est-à-dire « en vue de Dieu » pour que le passant se rafraîchisse de leurs fruits. Ces fleurs qui transforment presqu'en un riant parterre un peu sauvage ce coin, bien différent des tristes nécropoles d'Europe, ce sont les géraniums géants, les iris blancs et violets, les belles de jour, les juliennes de Mahon, et beaucoup d'autres encore.

De l'autre côté du grand ravin, toujours sur les pentes du Djebel Darsa, occupant un grand espace aussi, c'est le cimetière israélite. Là les tombes se pressent côte à côte, recouvertes de grandes dalles blanches, si voisines les unes des autres qu'elles laissent à peine la place nécessaire pour passer. Blanches ou gris-clair, quelquefois entourées d'un liséré de chaux blanche ou de badigeon bleu, elles s'entassent sur le bossellement du sol comme un tas de neige un peu défraîchie, devant les croupes rougeâtres et les sombres escarpements de la montagne. Une chapelle funéraire s'y élève semblable à celles qui recouvrent la dépouille mortelle des santons musulmans. C'est celle d'un santon israélite de Tétouan, mort il y a peu d'années, *Ben Oualîd.*

Plus modestes, comme il convient à des étrangers, sont les deux cimetières européens, situés de l'autre côté de la ville, à l'Ouest, sur une table rocheuse qui s'accroche aux flancs de Djebel Darsa et dont le front vient finir en falaise tout près de la route de Tanger. Ce sont de simples enclos de murs, peu vastes, mais pleins d'amandiers dont la verdure claire éclate sur les tons chauds, orangés et jaunes de l'esplanade rocheuse et nue qui les porte. C'est là que reposent les restes des soldats de l'armée espagnole qui moururent lors de la prise de Tétouan en 1860.

A. Joly,

Avec la collaboration de M. Xicluna et L. Mercier.



ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DES JUIFS ET DU JUDAISME

AU MAROC

INTRODUCTION

L'histoire des Juifs du Maroc, comme celle des Juifs du Maghreb en général, dont il est difficile de la détacher, commence avec la pénétration des anciennes civilisations méditerranéennes.

Les données gréco-romaines et juives font toutes remonter l'établissement des Juifs dans la Mauritanie à une époque antérieure au christianisme, et M. Monceaux, l'historien de l'Afrique chrétienne, a raison d'affirmer que depuis 2.000 ans les Juifs ont toujours été nombreux dans les régions de l'Atlas.

Cependant, les auteurs anciens et modernes qui traitent la question se contentent d'en faire la constatation sommaire; elle ressort nécessairement des traces nombreuses laissées par le judaïsme dans cette partie de l'Afrique, mais ne résoud nullement le problème de l'origine des Juifs établis en Mauritanie, de leur passé, de leur développement et de leur évolution.

Ce problème des origines juives au Maghreb, avec les lacunes et les contradictions de l'histoire, déconcerte au premier abord s'il est envisagé seulement comme pendant à l'histoire générale du pays. Aussi l'auteur de cette étude, en réunissant les maté-

riaux d'une histoire des Juifs au Maroc, s'est-il rendu compte de la nécessité d'une discussion préalable.

Les origines ne peuvent être en effet déterminées pour le Maghreb indépendamment des autres parties du Nord africain. C'est ainsi seulement que les renseignements fournis par les écrivains anciens et par les auteurs chrétiens se trouvent complétés et éclaircis par des passages talmudiques et par le folklore judéo-africain, si utile pour commenter les indications des auteurs arabes et juifs sur les influences juives, antérieurs à l'affermissement du christianisme et à l'invasion arabe du Maghreb.

On voit alors le problème des origines s'éclaircir, et l'étude des migrations juives en Afrique jeter quelque lumière sur le rôle du judaïsme marocain dans la résistance contre l'invasion arabe du VIIe *siècle, comme un siècle plus tard, dans l'éclosion de la science et de la littérature juives du moyen âge.*

PREMIÈRE PARTIE

Les origines juives au Maroc.

I

La première apparition des grandes colonies juives sur le littoral du Nord-africain date de l'an 320 (avant J.-C.), lorsque Ptolémée Soter, fondateur de la dynastie des Lagides, envahit la Palestine et transplanta plus de 100.000 captifs juifs en Afrique. Une partie s'établit en Égypte, où Ptolémée leur confia la défense des forteresses grecques[1]. Alexandrie surtout reçut une importante colonie juive, qui occupa bientôt deux des cinq quartiers principaux de la ville. En même temps, dans le but de s'emparer de Cyrène et des autres villes de la Lybie, le souverain égyptien dirigea sur cette contrée un grand nombre de Juifs qui s'installèrent dans les cinq villes de la Pentapole cyrénéenne et dans les environs[2].

Ils reçurent les mêmes droits que les Grecs et les Macédoniens établis dans le pays[3]. Cette faveur provoqua une affluence ininterrompue d'émigrants juifs de la Palestine,

1. Josèphe, *Contre Appion*, II, 4.
2. *Ibidem*.
3. Cf. Josèphe, *Antiquités Jud.*, XII, 1, et l'*Histoire de la Palestine d'après le Talmud*, de J. Derenbourg.

à la suite surtout des guerres civiles et des révoltes contre les Syriens qui dévastèrent la Palestine pendant la première moitié du IIe siècle. L'importance de ce mouvement fit de la ville d'Alexandrie la capitale de la Diaspora, autour de laquelle gravitaient les colonies de l'Égypte et de la Libye[1].

En 138-139, le Sénat romain se déclare, dans un message envoyé à tous les gouvernements des pays méditerranéens, allié du peuple juif, et parmi les pays mentionnés dans ce message, la Cyrénaïque figure à part : ce qui prouve que l'antagonisme entre les Juifs et les Grecs de Syrie eut une répercussion sur les colonies juives de l'Afrique.

On peut supposer cependant que, déjà à cette époque, l'hellénisation des Juifs s'était accentuée en Cyrénaïque comme à Alexandrie, puisque l'histoire nous a gardé le souvenir d'un historien juif de langue grecque, Jason ou Josué de Cyrène, qui avait écrit une histoire détaillée des guerres patriotiques des Machabées.

Vers l'an 87 (av. J.-C.) Strabon d'Amasée nous renseigne sur l'importance de la colonie juive de la Cyrénaïque, qu'il nous montre nettement séparée des autres classes de la population[2].

1. Machabées, I, xv; 15-24. Cf. Mommsen et Marquardt, *Antiquités romaines*, IX, 423, qui parlent des Juifs cyrénéens comme ayant formé une grande partie de la population de la Cyrénaïque.

2. Cité par Josèphe, *Antiq. Jud.*, IV, 72, 115-118.

« Il y a, nous dit-il, quatre classes distinctes dans la population de la Cyrénaïque; les citoyens (Grecs surtout), les paysans, les métèques et les Juifs. Quand à ces derniers, ajoute Strabon, ils ont pénétré dans tous les états et il n'est pas facile de trouver dans le monde entier un seul endroit qui n'ait pas fait accueil à cette race, et où elle ne soit pas devenue maîtresse. »

Cette dernière indication, corroborée par certains passages talmudiques, implique l'extension des Juifs vers le commencement du Ier siècle av. J.-C. dans les autres parties de l'Afrique. Elle confirme en même temps l'importance politique des Juifs africains.

Il précise que « la Cyrénaïque soumise aux mêmes maîtres que l'Égypte copia sa voisine à beaucoup d'égards : en particulier, dans son attitude envers les *colonies* juives qui s'y étaient multipliées. Elles suivaient librement leurs lois nationales et jouissaient des mêmes droits que les Grecs et les Macédoniens[1] ».

Nous insistons sur le pluriel *colonies*, qui témoigne de l'expansion de la colonisation juive en Libye, au sens le plus large de ce terme géographique. Ce témoignage est confirmé par les Actes des Apôtres, où il est fait mention de Juifs venus en Palestine des parages de la Libye cyrénaïque. Des données talmudiques dont il sera question plus loin nous confirmeront d'autre part que l'influence juive s'est exercée de bonne heure sur les populations libo-puniques de l'Afrique.

La liberté du culte et l'autonomie locale, dont les Juifs jouirent après la domination grecque, n'ont pas empêché l'hellénisme, et surtout la langue grecque, de dominer parmi la population juive de la Cyrénaïque, à l'instar de celle de l'Égypte. Toutefois, nous avons des raisons de croire que l'hellénisation des Juifs de Cyrène a été moins complète et moins profonde que celle de leurs coreligionnaires alexandrins.

Outre que les premiers colons, amenés de la Palestine, parlaient l'hébreu ou tout au moins l'araméen, fort mélangé d'hébraïsme, il faut tenir compte pour la Libye, à l'exception de Cyrène peut-être, du voisinage immédiat des Carthaginois et des populations rurales puniques. Tous les historiens, depuis Hérodote, montrent qu'il existait entre les Cyrénéens et les habitants de la grande cité maritime un contact se manifestant surtout par des guerres et des alliances alternatives[2] auxquelles les Juifs, en tant qu'élément guerrier, durent prendre une part active.

1. *Ibidem*, XII, 1.
2. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, I, p. 2-3.

Un passage très curieux, intercalé par un des rédacteurs du recueil prophétique d'Isaïe, nous renseigne sur l'état des colonies juives de la Pentapole avant l'affermissement de la dynastie armonéenne en Palestine. Il s'agit du chapitre XIX, v. 18-19, où il est dit :

« En ce jour-là il y aura cinq villes dans le pays de Mizraïm qui parleront la langue de Canaan (l'hébréo-phénicien) et qui jureront au nom de l'Éternel des armées, et l'une d'entre elles sera appelée la ville de ruine (du soleil). En ce jour-là il y aura un Autel à l'Éternel au milieu du pays d'Égypte et un monument (dressé) à l'Éternel, sur sa frontière[1]. »

Ce passage que les Septante alexandrins, évidemment gênés par la lecture : עיר ההרס *ville de destruction*, ont remplacé par : עיר הצדק *ville de justice*, mais que le docteur talmudique du IIIe siècle Rab. Josèphe a mieux compris en lisant la leçon : עיר החרס *ville de soleil*, nous montre qu'à l'époque de la rédaction définitive du livre d'Isaïe (vers la fin du IIIe siècle avant J.-C.) l'influence palestinienne se manifestait par la prédominance de la langue hébréo-phénicienne dans les villes de la Pentapole, au moins pour le IIIe siècle.

Quant à l'expression « le pays de Mizraïm », il ne faut pas négliger le fait que l'antiquité juive assimile toutes les

1. V. Talmud Babylonien, *Ménahot*, 110 *a*, où il est question du caractère non orthodoxe des communautés. Les Septante ont la leçon hébraïque עיר הצדק, Πόλις 'Ασεδεκ (ville de Justice) non traduite au lieu de la leçon traditionnelle עיר ההרם. Or, on sait combien la lettre ה et ח se confondent dans les anciens textes ; ce qui donnerait עיר החרם. En effet le docteur Rab. Josèphe traduit קרתא דכיר שמש, probablement la ville de Héliopolis en Égypte. Je crois qu'il s'agit tout simplement de la ville de Cyrène. En tout cas il semblerait que ce fût précisément ce passage intercalé qui avait offert à Onias le prétexte de construire un temple à Héliopolis en Égypte. Quant à l'expression שפת כנען (langue phénicienne) au lieu de שפת עבר (langue hébraïque), son importance ne peut échapper à personne.

populations libo-phéniciennes à la race de Cham dont Chus et Mizraïm sont les aînés.

La Bible considère les habitants de לוב ou Libye, par opposition aux populations brunes de l'intérieur : כוש ou l'Éthiopie, comme les représentants de la race blanche en Afrique.

L'historien juif Josèphe nous a conservé des données sur la race berbère des Gétules[1], qu'il place à l'Occident et considère comme les descendants d'Hévilus, חוילה, fils de Chus, chef des Éthiopiens, dont les descendants habitèrent jadis près de la mer Rouge[2].

Pour Josèphe, comme d'ailleurs pour tous les historiens de l'antiquité, le terme de Libye est appliqué à toute l'Afrique du Nord jusqu'à l'Océan Atlantique. En parlant de la fondation de Carthage il place cette ville dans la Libye[3].

Cette affirmation de l'origine commune des Libyens et des Égyptiens trouve une singulière confirmation dans le nom que se donnent les tribus émigrées de la Libye et établies dans le Maghreb : il varie entre Amazigh (Touareg) et Mazer ou Mazir (Néfouça) qui équivaut au nom sémitique מצר, au duel מצרים, ou l'Égypte[4].

1. Josèphe, *Antiquités Judaïques*, I, 6, dit que la Libye a été fondée par Put le fils de Mizraïm. C'est la même origine qu'il attribue jusqu'aux Gétules.

Dans la Bible les Libyens sont des alliés constants de l'Égypte. Ézéchiel (chap. xxx, v. 4) compte dans l'armée égyptienne Chus, Put et Lub et jusqu'à l'Occident (Ereb). Il est évident qu'il s'agit ici de l'Occident africain, par rapport à l'Égypte.

Cf. le Livre des Rois, II, 13, et Vivien de Saint-Martin, *L'Afrique du Nord dans l'Antiquité*.

2. Genèse, X.

3. *Contre Appion*, I.

4. Je ne veux nullement affirmer que le nom Mazegh dérive de Mazr, mais je crois qu'il est singulier que ce dernier terme fût employé précisément par les Néfouça, tribu judaïsante par excellence (Cf. Basset,

Il est d'ailleurs caractéristique que la législation talmudique classe les populations indigènes de la Libye comme des Égyptiens de race et d'origine, puisque le mariage avec ceux-ci est interdit par la loi juive, même après leur conversion au judaïsme, avant la troisième génération[1].

Évidemment il ne s'agit pas dans ces textes fort anciens des Grecs, ni des populations puniques, dont aucune restriction biblique n'empêche les mariages avec les Israélites, mais des Libo-berbères, assimilés aux Égyptiens par la loi et la tradition, et probablement aussi par la communauté de langage.

Il paraît ressortir de ce qui suit, que le nombre des prosélytes arrivés à Jérusalem des contrées de la Libye devait être assez considérable. En tout cas, il est certain que grâce à la colonisation juive de la Libye, colonisation qui avait dépassé les limites de la Pentapole hellénique et pénétré jusqu'au milieu des populations puniques et libo-berbères de l'intérieur, les Juifs et la Palestine se trouvèrent en contact avec ces derniers à une époque antérieure à la domination romaine. Ils exercèrent ainsi sur eux une influence religieuse et politique durable.

Nédromah et les Traras) et qu'encore Ibn Khaldoun dans son *Histoire des Berbères* connaisse dans la Cyrénaïque une tribu puissante et nombreuse sous le nom de Mesrata (Cf. trad. de Slane, I, p. 280).

1. גרים הבאים מלובי...מהו להמתין להם שלשה דורות. « Les prosélytes qui arrivent de la Libye doivent attendre trois générations (avant qu'ils contractent des alliances matrimoniales avec les Israélites ». Et l'on décide הוא לובי־הוא מצרי « qu'il n'y a aucune différence de race entre un Égyptien et un Libyen » (Talmud de Jérusalem, *Kilaim*, 8, 3 ; *Sabbat*, 5, 7, etc.). Cf. le cas de l'élève de Rabbi Akiba (מנימין גר מצרי) Miniamin le prosélyte égyptien, dont il sera question plus loin (*Sota*, 9 *a*). Cf. aussi la note précédente ainsi que ce que dit Maspero sur l'assimilation des Libyens aux Égyptiens (*Hist. de l'Orient*, II, p. 330, etc.).

II

Après la mort d'Appion, le dernier roi de la Cyrénaïque et de la Libye, ces pays furent annexés à l'empire romain (en 74 av. J.-C.). La République romaine a maintenu et même élargi les droits civils et politiques des Juifs de la Pentapole. Un document épigraphique curieux, trouvé à Tripoli et transporté au musée de Toulouse, nous renseigne amplement sur l'organisation autonome des communautés de la Cyrénaïque avant l'ère chrétienne, organisation qui a servi en partie de modèle aux communautés fondées depuis en Afrique et même en Europe [1].

1. Cf. *Corpus insc. Græc.*, t. III, nº 5364.

Il s'agit d'une inscription grecque gravée sur une colonne de marbre dans la ville de Bérénice, qui date de l'an 14 av. J.-C. au plus tard. En voici la traduction plus ou moins exacte :

« L'an 55, le 25 de Paophi, en l'assemblée de la fête des Tabernacles, sous l'archontat de Cléanthe, fils de Stratonicus ; d'Euphranor, fils d'Ariston ; de Sougène, fils de Sorippe ; d'Andromaque, fils d'Andromaque ; de Marcus Lélius Onasion, fils d'Apollonius ; de Philonide, fils d'Agémon ; d'Autoclis, fils de Zénon ; de Zonicus, fils de Théodote, et de Josèphe, fils de Straton.

« D'autant que Marcus Titius, fils de Sextus, de la tribu Aemilia, personnage excellent, s'est depuis son avènement à la préfecture comporté dans les affaires publiques avec beaucoup d'humanité et d'intégrité ; et qu'ayant témoigné dans sa conduite toutes sortes de bontés, il continue d'en user de même ; et qu'il se montre humain non seulement dans les choses générales, mais aussi à l'égard de ceux qui ont recours à lui pour des affaires particulières, traitant surtout favorablement les Juifs de notre synagogue, et qu'il ne cesse de faire des actions dignes de son caractère bienfaisant.

« A ces causes, les chefs et les corps des Juifs de Bérénice ont ordonné qu'il serait prononcé un discours à sa louange et que son nom serait orné d'une couronne d'olivier avec le lemnisque, à chacune de leurs assemblées publiques et à chaque renouvellement de lune ; et qu'à la dili-

Cette inscription nous montre que chaque ville de la Pentapole avait une régie autonome (πολίτευμα) dirigée par neuf archontes. Pour les grands centres, au moins, il faut ajouter encore la présence d'une gérousia (γερουσία) et d'un ethnarque (ἐθνάρχης) juif. En outre chaque synagogue, dans les colonies grecques comme dans celles des Romains plus tard, avait en tête un pater-synagogue ou des archésynagogues, ce qui est confirmé par les inscriptions trouvées jusqu'à Cirte et à Sitifis, dans la Mauritanie[1].

Toutefois, les noms des archontes cités sont presque tous d'origine grecque, ce qui montre combien l'influence romaine s'était peu exercée sur les Juifs de la Libye orientale.

Il reste ainsi établi que depuis 138-139 (av. J.-C.), et jusqu'à la destruction de Jérusalem, les Juifs cyrénéens avaient joui, de la part des autorités romaines, de la même bienveillance qu'au temps des Ptolémées. La prospérité des colonies juives et les faveurs dont elles furent l'objet de la part des souverains avaient suscité la jalousie de leurs voisins grecs, dont l'animosité s'accentua sous la domination romaine.

Nous avons déjà parlé longuement des relations constantes maintenues entre les Juifs de la Libye et ceux de la Judée[2]. A l'époque de la naissance du christianisme les Juifs libyens et cyrénéens, et peut-être même ceux de Carthage[3], avaient leur synagogue séparée à Jérusalem, ce qui montre leur grand nombre dans la capitale de la Judée.

gence desdits chefs, la présente délibération serait gravée sur une colonne de marbre de Paros qui sera érigée au lieu le plus distingué de l'amphithéâtre.

« Voté à l'unanimité. »

1. Cf. Mommsen et Marquardt, *idem*, IX, 42.

2. V. notre étude *La Colonie des Maghrabim en Palestine* (*Archives marocaines*, VI) Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, t. XI, p. 71.

3. Cf. le Talmud de Jérusalem, *Schekalim*, 47, ביהכן של טרסיים. Cependant il n'est pas prouvé que ce dernier nom signifie « Carthaginois ».

Il est question dans les évangiles d'un certain Simon de Cyrène et de ses relations avec Jésus[1]; ce sont les originaires des *contrées* de la Cyrénaïque qui se seraient soulevés contre saint Étienne à Jérusalem[2].

En outre, les Juifs de la Cyrénaïque envoyaient tous les ans des sacrifices et des contributions d'argent à Jérusalem, par l'intermédiaire de l'élite des Juifs des colonies, spécialement chargée de cette mission.

Ces privilèges et prérogatives étaient l'occasion de haines et de rivalités constantes entre Juifs et Grecs, dans la Cyrénaïque tout comme à Alexandrie[3].

1. Ce Simon est même appelé dans le Martyrologe hiéronymique Simon le Cananéen, ce qui ne peut guère s'appliquer aux Phéniciens de la Palestine.

2. Mat., xxvii, 32, Marc, xv, 21, Luc, xxiii, 26. Les Actes des Apôtres, racontent entre autres :

Ch. ii, 5. — Or il y avait à Jérusalem des Juifs qui y séjournèrent, des hommes pieux de toutes les nations... des Parthes, des Mèdes, des habitants de la Mésopotamie, de la Judée et de la Cappadoce, du Pont et de l'Asie; de la Phrygie et de la Pamphylie, de l'Égypte et des contrées de la Libye cyrénaïque et Romains présents ici, tant Juifs que prosélytes.

vi, 9. — Mais quelques-uns de ceux de la synagogue dites des Affranchis et des Cyrénéens et des Alexandrins se levèrent pour disputer avec Étienne.

3. Il faut d'ailleurs supposer que ces sommes devaient être considérables : les Grecs cherchaient à mettre obstacle à l'envoi de contributions exportées à l'étranger au détriment du pays. En effet, sous le règne d'Auguste, entre autres, les Juifs furent maltraités; à ce sujet les Grecs se plaignirent à l'empereur. César-Auguste adressa alors aux Grecs une lettre disant :

« Les Juifs ont toujours été fidèles et affectionnés au peuple romain et particulièrement à l'empereur César; son père Auguste ordonne donc avec l'avis du Sénat qu'ils vivront selon leurs lois et coutumes comme au temps de Hyrcan, Grand-Prêtre de Jérusalem. Il leur sera permis d'envoyer à Jérusalem l'argent qu'ils consacrent au service de Dieu; ils ne seront pas contraints de paraître en jugement, ni le jour du sabbat, ni la veille du sabbat, après neuf heures; si quelqu'un dérobe leurs livres saints ou l'argent destiné au temple de Jérusalem, il sera puni comme

Il ne faut pas croire cependant que les Juifs de la Cyrénaïque et de la Libye fussent toujours très soumis au régime romain. Dès qu'il s'agissait de leurs intérêts religieux ou nationaux, ils se montraient bien réfractaires à toute immixtion étrangère. Mélangés d'éléments libo-puniques, les Juifs cyrénéens formèrent en effet de tout temps une population guerrière.

Comme nous l'avons déjà dit, Ptolémée en avait établi en Cyrénaïque pour s'assurer la domination du pays. Strabon d'Amasée, cité par Josèphe, parle de leurs tendances à se révolter[1]. Déjà, dans la première révolte de Cyrène contre les Romains, vers 86 avant J.-C., réprimée par Lucullus, ils jouent un rôle prépondérant, ce qui s'explique par leur fidélité à la dynastie égyptienne.

Quand la domination romaine s'affermit dans les provinces asiatiques et africaines, le gouvernement impérial cessa de voir dans les Juifs ses alliés naturels contre les Hellènes et les nomades, et se mit à les maltraiter à son tour.

Les révoltes successives de la Judée, la perte de l'indépendance juive eurent leur répercussion sur la population

sacrilège et son bien sera confisqué. » Josèphe, *Antiquités jud.*, XVI, 10.

Marcus Agrippa, de son côté, écrivait la lettre suivante aux magistrats et au Sénat de Cyrène, où il semble que l'élément juif avait des adversaires :

« Les Juifs qui demeurent à Cyrène se sont plaints à nous que, malgré l'ordre donné par Auguste à Planius, gouverneur de la Libye et aux officiers de cette province, de les laisser entièrement libres d'envoyer de l'argent sacré à Jérusalem, comme d'habitude, des gens malveillants les en empêchent, sous prétexte de réclamer d'eux des tributs qu'ils ne doivent pas en réalité. Nous ordonnons qu'ils soient maintenus dans leurs droits, sans qu'on puisse les troubler, et que si quelque argent sacré a été intercepté il leur soit restitué par les commissaires nommés à cet effet. » *Ibidem*.

1. Josèphe. *Ant. Jud.*, XIV, 7, 2; Schurer, *Geschichte des Judenthums, etc* , III, 25.

juive de la Libye romaine. Pendant le siège de Jérusalem nous voyons des Cyrénéens participant à la guerre de l'indépendance.

Tant que le temple subsista, les Juifs cyrénéens restèrent fidèles à la domination romaine. Mais après la destruction de Jérusalem en 70, les zélateurs et les patriotes se tournèrent du côté de la Cyrénaïque où les survivants des zélateurs de la Palestine concentrèrent leur dernier effort insurrectionnel[1].

De cruelles représailles, dont Josèphe nous a raconté quelques détails assez incomplets avec partialité, et la recrudescence de l'animosité réciproque entre Juifs et Gréco-Romains contribuèrent à maintenir en effervescence les colonies juives les plus guerrières et les plus remuantes de la Diaspora[2].

1. Cf. Josèphe, *Guerres Juives*, VI, 24; Graetz, *Geschichte der Juden.*, III, p. 455.

2. Sur les zélateurs et réfugiés de Jérusalem, v. Graetz, t. III, p. 455. Cf. un passage du Martyrologe hiéronymique où, à côté de Simon le Cananéen, il est question de la naissance à Carthage de Juda le zélateur (Leclercq, *Afrique chrétienne*, I, p. 35).

Un de ces zélateurs, Jonathan, réfugié à Cyrène, réussit à susciter parmi les Juifs de cette ville une révolte contre la domination romaine. Localisé probablement dans la ville de Cyrène, ce mouvement ne réunit que 2.000 Juifs que Jonathan conduisit dans le désert libyen. Intéressé à discréditer cette tentative, Josèphe nous raconte que ce fut pour y faire des miracles devant eux. Il semble plus probable que Jonathan voulait grouper les tribus libo-puniques et préparer une insurrection contre la domination romaine. Josèphe qui nous a conservé les détails de cette révolution (*Guerres*, t. III, 11, et *Vita,* 76), avait tout intérêt à tourner en ridicule Jonathan et ses compagnons qui l'avaient dénoncé comme complice. Les zélateurs animés d'une foi profonde ne se sont jamais déclarés faiseurs de miracles et le chiffre de 2.000 combattants ne doit pas nous surprendre si nous prenons en égard le petit nombre de combattants dans les premières guerres des Machabées.

Les Juifs de Cyrène s'émurent cependant eux-mêmes des conséquences qu'aurait eues un soulèvement. Ils dénoncèrent Jonathan au préfet Catulle,

III

Pendant la dernière moitié du Ier siècle le peuple juif tout entier, ne voulant pas se résigner au fait accompli de la destruction du temple de Jérusalem, continua à nourrir une haine implacable contre la société gréco-romaine. Il conservait l'espoir d'arriver à la libération de la mère-patrie par une insurrection générale de la race juive, avec le concours de tous les éléments hostiles à la domination romaine.

La Palestine était le foyer de ce plan de révolte générale, sous l'impulsion active du grand docteur Rabbi Akiba. En Mésopotamie, dont la population juive conservait des relations constantes avec la Palestine, la propagande contre Rome aboutit vers 115 à l'alliance des Juifs avec les Parthes, dans leur guerre contre les Romains.

En Arabie, les survivants des zélateurs palestiniens pénétrèrent dans les tribus arabes en y répandant la notion de l'origine commune aux Israélites et aux descendants d'Ismaël, fils d'Abraham.

qui poursuivit la petite troupe, et réprima sans peine l'insurrection avant qu'elle eût pris quelqu'extension.

Jonathan lui-même fut arrêté, et pour se venger des habitants de Cyrène il accusa 3.000 notables juifs de la ville d'avoir été les véritables instigateurs du mouvement révolutionnaire. Cupide et avare au dire de Josèphe, Catulle en profita pour ordonner l'exécution de ces notables dont Alexandre et sa femme Bérénice étaient les plus considérés, en confisquant leurs biens au profit de l'empereur. Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, XI, 246.

S'il faut en croire Josèphe, Jonathan et ses partisans envoyés à Rome par Catulle furent amenés par lui à dénoncer les Juifs influents et riches d'Alexandrie et de Rome, entre autres notre historien lui-même.

Le voyage de Rabbi Akiba devait donner un élan décisif au mouvement ainsi préparé[1]. La propagande se poursuivait en effet partout, jusqu'à l'Afrique lointaine où les Juifs formaient de grandes agglomérations et où les populations puniques et libo-berbères conservaient vaguement le souvenir de leur origine asiatique et même palestinienne, en tant que descendants des anciens colons phéniciens.

Cette communauté d'origine palestinienne des Juifs et des Libo-Puniques, l'analogie des idiomes, la pratique commune de la circoncision[2] et surtout la haine générale de l'envahisseur romain, durent servir aux propagateurs du mouvement insurrectionnel comme moyens de rapprochement entre ces populations.

Les origines asiatiques des Puniques et même des Libo-Berbères résultent en effet de données remontant à la plus haute antiquité. Les anciens textes égyptiens attestent que sous la XIX[e] dynastie, c'est-à-dire avant l'établissement des Israélites en Palestine, une partie des Hycsos vaincus par les Pharaons passa dans le Maghreb. Or ces Hycsos sont confondus par les Égyptiens avec les Libyens aux yeux bleus et aux cheveux blonds, de race blanche, par opposition aux Éthiopiens de race noire ou brune.

Salluste et Tacite parlent tous deux de l'origine asiatique des populations non noires de l'Afrique du Nord[3].

Nous avons vu comment Josèphe, d'accord ici avec le Talmud, confirme ce fait, en attribuant une origine libo-

1. Talmud de Babylone, *Rosch-Haschana*, 26 *a*.

2. Cf. Maspero, *Histoire de l'Orient*, II, 330.

3. Maspero, *ibidem* et Mercier, *Histoire de l'Afrique Sept.*, I, p. xxiii et plus haut. Cf. le Targoum araméen où les enfants de Cham sont appelés ערבאי די על תחומי אפריקי : les Africains sont des Arabes qui errent jusqu'aux limites africaines (Targoum, *Chroniques*, I).

égyptienne à toutes les tribus berbères et maures et jusqu'aux Gétules et Ndemos (Nedmora?) de l'Occident[1].

Une autre tradition fort ancienne, et dont Josèphe se fait l'écho, concerne les populations puniques proprement dites (כנענים). Elle confirme la fondation des colonies phéniciennes en Afrique en la représentant peuplée par les nations que les Hébreux chassèrent de la Palestine.

Cette tradition, dont les origines remontent au-delà de l'ère chrétienne, a dû sa naissance aux Juifs de la Cyrénaïque. La langue et les origines de leurs voisins puniques les frappèrent. Ils eurent recours au livre par excellence, à la Bible, pour en trouver l'explication. Ils y apprirent qu'une des sept peuplades cantonnées jadis en Palestine et exterminées ensuite par les troupes de Josué, la tribu des Gergeséens (גרגשי), avait disparu. Qu'était devenue cette peuplade puisqu'elle ne se trouvait plus en Palestine?

La solution du problème se trouverait en Afrique :

Puisque les populations puniques de l'Afrique affirmaient elles-mêmes leur origine palestinienne et avaient été refoulées après la chute de Carthage, dans l'intérieur, jusqu'en Berbérie et au Djurdjura[2], ne descendaient-elles pas des Gergeséens de la Palestine?

Un vieux texte talmudique, que la Tossephta du II[e] siècle considère déjà comme ancien, nous fait en effet le récit suivant :

« Trois ordres Josué envoya en Palestine avant que les Israélites ne fussent entrés dans le pays.

« Ceux des Amorrhéens qui préfèrent s'en aller, qu'ils s'en aillent ; ceux d'entre eux qui préfèrent demander la

1. *Antiq. Jud.*, II, 1, 6.

2. Cf. גרגשי et le prétendu roi de ces derniers Djerdjis גרגש donné par Ibn Khaldoun ; d'ailleurs ce n'est qu'une simple comparaison. Nous reviendrons à cette importante question dans le chapitre VI, p. 2, 2. Talmud de Jérusalem *Schebuth*, 14 ; *Midrasch Rabba*, etc.

paix, qu'ils la demandent; ceux d'entre eux qui cherchent la guerre n'ont qu'à la déclarer.

« C'est alors que le peuple gergeséen se retira et s'en alla en Afrique[1] ».

A ce texte mentionné plusieurs fois il faut ajouter les traditions d'après lesquelles les trois autres tribus manquantes, celles des Keni, des Kenisi et des Kadmoni se seraient retirées à leur tour en Afrique, et Carthage aurait même été fondée par les Kenisi. Ces assertions peuvent avoir un fonds historique. Il n'est pas impossible que la poussée des tribus israélites qui s'emparèrent de la Palestine vers le XIV[e] siècle av. J.-C. ait été la cause de l'émigration en masse des Phéniciens en Afrique.

Quoi qu'il en soit, il est important de constater que, longtemps avant le commencement du christianisme, une tradition judéo-punique connue en Afrique rattachait la colonisation africaine par les Cananéens à l'invasion des Israélites et à la légende de Josué.

Une autre tradition, incontestablement fort ancienne et dans laquelle à côté d'Alexandre le Grand figure le nom d'un docteur ou d'un prêtre du Temple antérieur au II[e] siècle, raconte que les Cananéens de l'Afrique, se considérent probablement comme les héritiers directs des Cananéens d'Asie, auraient prétendu devant Alexandre, ou plutôt devant un des Ptolémées, à un droit sur la Palestine que les Juifs auraient enlevée à leurs ancêtres[2].

Ces renseignements de l'ancienne Haggada, qui trahissent certainement l'existence d'un courant de rivalité et même d'animosité entre Juifs et Phéniciens africains,

1. V. plus loin. Toutefois il faut supposer que sous ces trois noms se cachent des tribus berbères. Cf. Vivien de Saint-Martin, *p. cit.*

2. Talmud de Babylone, *Sanhedrin*, 91 *a*.

perdent leur caractère âpre et agressif après la destruction de Jérusalem et la ruine de la Palestine[1].

Il semble même que Juifs et Puniques, atteints dans leurs traditions nationales par la conquête romaine de la Palestine, cherchèrent à se réconcilier et à se concerter contre l'ennemi commun : l'empire romain.

En tout cas, les instigateurs du mouvement de révolte cherchèrent à profiter de cet état de choses, ainsi que de la diffusion du judaïsme en Afrique parmi les non-Juifs. La Tossephta rédigée vers la fin du IIe siècle, après avoir reproduit la tradition concernant l'origine palestinienne des Africains, en tire une conclusion tout à l'honneur de ces anciens ennemis.

Elle dit à ce propos :

« Il n'y a point de nation qui soit plus raisonnable (מתון, honnête) que les Amorrhéens; aussi avons-nous trouvé (dans un ancien passage) qu'ils ont eu pleine confiance en Dieu, et ils se retirèrent de bon gré en Afrique[2] ».

Les Cananéens africains, on le voit, figurent dans ce texte comme une population fort honnête, et même pieuse, puisqu'elle avait pleine confiance en Jéhovah. Il n'est pas difficile de reconnaître dans ce passage les indices d'un rapprochement politique et même religieux entre Juifs et Puniques, survenu surtout après la destruction de Jérusalem.

1. Certains savants ont mal compris la situation géographique de l'Afrique, אפריקי, dont l'identité avec l'Afrique romaine ressort des textes cités ainsi que de certains autres (Talmud de Babylone, *Menahoth*, 34 *b*, etc. Cf. Rappoport, ערך מלין; v. aussi les Septante (Isaïe, XIII), la glose qui concerne la fuite des Amorrhéens devant les Israélites. Ces Haggadoth furent connues de Procope (*De bello vandalico*, II, 10) qui reproduit une inscription qui aurait existé de ces jours à Tigidis et qui portait la légende suivante : 'Εσμὲν οἱ φηόνες ἀπό προσῶπον 'Ιησὸν Ληστοον υἱὸν Ναυῆ.

2. *Sabbath*, XVIII, *Midrasch rabba*, איכה.

Du reste, les Cananéens n'y ont rien perdu, comme nous en avise un autre texte, puisque l'Afrique ne le cède en rien à la Palestine elle-même[1].

Dans ces conditions, le rapprochement entre Juifs et Libo-phéniciens, puissamment secondé par le prosélytisme juif et le penchant à la révolte des Juifs cyrénéens, se fit de plus en plus intime. Les anciens ennemis devinrent des alliés et des parents ; *Josué*, qui devait être le symbole de la haine, devint le héros épique des populations non gréco-romaines de l'Afrique du Nord. Comme nous le verrons, son culte et sa renommée ont survécu à ces populations et à la Cyrénaïque grecque elle-même[2].

Tout porte à croire que cette propagande juive parmi les populations puniques et même berbères n'est pas restée stérile, et que les tribus nomades les plus rapprochées de la Cyrénaïque, au moins, avaient profité de l'occasion qui se présenta à eux de secouer le joug romain.

La visite de Rabbi Akiba, dont la fougue patriotique n'égalait que l'autorité religieuse, eut un effet décisif sur l'éclosion de la révolte cyrénéenne qui s'étendit sur toute la Berbérie et jusqu'à la Mauritanie avec sa population punique prépondérante. Cette extension de la révolution de 115-118, ainsi que le nombre considérable des victimes de l'insurrection, 220.000 dans la Cyrénaïque, montrent son caractère acharné et sa durée prolongée[3].

Mais n'anticipons pas sur les événements. Constatons seulement que d'après les données talmudiques Rabbi Akiba visita ces contrées, qu'il en rapporta même des mots hébraïques oubliés en Palestine, mais conservés par

1. *Idem* ויקרא, 17.
2. Cf. l'important ouvrage de M. René Basset, *Nédromah et les Traras*, qui traite longuement du problème du culte de Josué en Afrique, dont il sera question plus tard.
3. Cf. Graetz, IV, 139.

les Phéniciens de l'Afrique. Enfin parmi les 12.000 élèves (et même 24.000) que le Talmud lui attribue et qui auraient tous péri pendant la révolte de Bar-Kokeba dont Akiba se fit l'écuyer, il y avait des Africains[1].

Le prélude du grand drame national juif, qui devait secouer les fondements de l'empire romain, se joua simultanément en Babylonie, où les insurgés juifs s'allièrent aux Parthes, et dans la Cyrénaïque. Dans ce dernier pays les Juifs, devenus très nombreux depuis la destruction du temple par Titus, fanatisés par leur malheur et irrités par les mauvais traitements des Romains et des Grecs, se révoltèrent de nouveau en 115. Le général Lupus marcha contre eux, fut vaincu et contraint à se jeter dans Alexandrie. Mais les Juifs égyptiens ne tardèrent pas à faire cause commune avec leurs frères de la Cyrénaïque. Probablement pour se venger sur les Juifs de leurs défaites dans ce dernier pays, les légions romaines firent subir aux Juifs d'Alexandrie d'horribles martyres et en massacrèrent un grand nombre. Exaspérés par ces répresailles, les Juifs

1. Après une étude approfondie des textes nous considérons ces faits comme conclusion directe des passages talmudiques suivants :

I. — Talmud de Babylone, *Rosch-Hoschana*, 26 *a*, où Rabbi Akiba raconte son voyage en Afrique כשהלכתי לערביא... לאפריקי en même temps qu'en Arabie. Rapprochez le même Talmud, *Menaboth*, 34 *b*.

II. — Dans ce qui suit dans le même passage, Rabbi Akiba dit : En Afrique on appelle la pièce d'argent מעה du nom de קשוטה (ce qui est une ancienne monnaie palestinienne mentionnée dans la Bible); dans les villes maritimes éloignées on appelle מכירה (vente) כירה (égal. racine biblique), ce qui peut se rapporter uniquement aux villes phéniciennes.

III. — *Ibidem*, *Sota* : Il s'agit de Miniamin מנימין, l'élève de Rabbi Akiba, prosélyte masréen. Le nom est plutôt hébreu-phénicien ; quant au terme מצרי il s'applique plutôt à toutes les populations libyennes, les Grecs exceptés ; v. plus haut. Cf. aussi ce que nous avons dit de Simon le Cyrénéen.

cyrénéens, ayant mis à leur tête un certain Andréas ou Lucus[1], et secondés par leurs voisins et alliés du désert (ce qui explique le nombre considérable des victimes et le caractère féroce de la lutte), se ruèrent sur leurs voisins grecs et en massacrèrent 220.000, avec des cruautés inouïes[2].

Débarrassée ainsi de ses ennemis intérieurs, l'armée victorieuse des Juifs se jeta à son tour sur l'Égypte et tint en échec l'armée romaine pendant trois ans. Trajan était alors retenu par la guerre contre les Parthes et leurs alliés juifs de l'Asie. Il chargea Marcius Turbo, prince maure qui possédait probablement une connaissance parfaite du pays, de marcher contre les rebelles avec des forces imposantes, composées d'infanterie, de cavalerie et même d'une division navale, ce qui s'explique par l'intervention des Juifs de l'île de Chypre dans le mouvement insurrectionnel. Mais c'était une véritable guerre à entreprendre et il fallut toute l'habileté du général maure et sans doute aussi ses relations avec les indigènes pour triompher de la révolte, qui se prolongea jusqu'à l'avènement d'Hadrien, en 118, et s'étendit jusqu'à la Mauritanie et la Berbérie intérieure. La répression que les Juifs s'étaient ainsi attirée fut terrible. Les troupes romaines entourèrent les révoltés et les taillèrent en pièces; les femmes furent immolées et les rebelles massacrés sans quartier. Afin de couper la retraite aux vaincus et d'empêcher les fugitifs de

1. Les deux leçons, dont l'une est donnée par Dion Cassius, l'autre par Eusèbe, sont également inexactes et il ne s'agit probablement que des titres ou des surnoms (en grec) dont l'un se rattacherait à "ומאיר־אור Lumière, qui rappelle celui de Bar-Kokeba (fils de l'Étoile); il paraît d'après un passage talmudique que ce chef mystérieux fut appelé par les Juifs בר דרונא (fils du Midi), et qu'il réussit après sa défaite à se jeter sur l'Égypte et à passer de là en Palestine, où il se maintint pendant un certain temps. C'est, en effet, la seule explication plausible du passage du Talmud de Babylone, *Gittin*, 57 *b*.

2. Cf. Spartien, Hadrien, c. 5.

revenir, le pays fut entièrement dévasté et transformé en désert par les Romains[1].

Après cette guerre meutrière, la Cyrénaïque et toute la Libye orientale ruinées et dépeuplées disparaissent pour longtemps des annales de l'histoire juive. La province proconsulaire et la Mauritanie de l'Atlas, ainsi que la Berbérie intérieure, prennent sa place. C'est précisément en 118 que la Mauritanie apparaît dans un texte romain où il est question des Juifs.

Mais avant d'examiner les destinées ultérieures des survivants des massacres cyrénéens, nous devons parler des origines premières d'un autre courant d'émigration juive qui se portait depuis des temps inconnus vers l'Afrique centrale et occidentale.

1. Des détails très incomplets et contradictoires nous sont donnés par les auteurs suivants : Dion Cassius, I, 11; Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, 2, Spartien, Hadrien 2, 5; Barhebræus, *Chronique*, 54.

Dans le Talmud, certains passages du Talmud de Jérusalem, *Souca*, V, 1, et du *Midrasch Threni*, font allusion à ces événements qui ont précédé l'insurrection de Bar-Kokeba en Palestine même.

Le passage du *Gittin*, 57 *b*, mentionne 1.200.000 Juifs massacrés par Adrien à Alexandrie, mais ce chiffre évidemment exagéré se rapporte à l'Égypte comme à la Cyrénaïque et à la grande plaine בקעת ידום dont le nom hébraïque nous rappelle plutôt la Libye punique. Pour les auteurs modernes cf. Graetz, t. IV, p. 307 et Mercier, *Hist. de l'Afrique Septent.*, I. p. 107.

Toutefois dans notre exposé nous avons pu ajouter certains détails et clartés qui ressortent de ce qui précède et de la situation faite aux Juifs de l'Afrique après cette guerre désastreuse.

Cf. Mommsen, *ouv. cité*, XI, 186.

Grâce aux recherches ingénieuses de Carette, sur lesquelles nous reviendrons, nous pourrons même préciser les noms des tribus qui avaient alors peuplé le désert de la Libye, notamment les Louaa ou Libyens, et les Aourira ou les Africains, ce qui est confirmé par le Talmud (Cf. Maspero, *ouv. cité*, II, 330).

IV

Les historiens de l'Afrique ancienne ont raison d'affirmer que depuis qu'il y a une histoire c'est autour de Carthage que se sont fixées les destinées du Nord-africain. Cette constatation s'applique à l'histoire des Juifs des premiers siècles de l'ère chrétienne, comme à l'histoire générale de l'Afrique septentrionale[1]. Nous ne possédons presque pas de données précises concernant les premiers établissements des Juifs à Carthage ou à Tharsis (dans l'ancien Testament) ainsi que sur tout le reste du littoral nord-africain, quoique tout porte à croire que les relations entre les deux populations juive et punique ont toujours existé. Un ancien texte talmudique semble même préciser le caractère cananéen de la population punique de Carthage[2].

Mais l'histoire connue des Juifs à Carthage, si nous ne voulons pas tenir compte des renseignements qui nous parlent de la naissance à Carthage de Simon le Cananéen et de Judas le Zélateur, ne commence que vers la fin du 1er siècle et après la destruction de Jérusalem.

Après la dévastation de la Cyrénaïque et la ruine de la communauté d'Alexandrie, dont il est question dans le chapitre précédent, le centre de l'activité religieuse et intellectuelle et sans doute aussi commerciale des Juifs se déplace vers cette ville.

A partir de cette époque la grande cité romaine-punique rayonne sur les colonies juives de l'Afrique Occidentale,

1. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, I, p. 11.
2. Talmud de Jérusalem, *Schabouoth*, 36 :
Les Kenisi sont les Carthaginois.

qui paraissaient s'être développées surtout après la défaite de Bar-Kokeba en Palestine. Le Talmud, les Pères de l'Église, et surtout les récentes découvertes archéologiques, confirment l'importance de la communauté de Carthage et l'action exercée par elle sur le judaïsme de la côte occidentale du Nord-africain.

Il ressort d'abord des données archéologiques que la commuauté juive de Carthage disposait de ressources considérables, puisqu'elle s'était assuré la possession d'une vaste nécropole au Nord de la ville, notamment à Gamart, en dehors des épitaphes juives que l'on relève sur d'autres points de Carthage[1].

Ce cimetière, qui appartient certainement aux premiers siècles de l'ère chrétienne, nous témoigne de l'importance de la communauté de Carthage et même de sa richesse. Mais une autre découverte faite antérieurement nous donne une idée nette de la vie religieuse des Juifs à cette époque; c'est celle de la synagogue dégagée des cendres près de Hammam Lif, au Nord du golfe de Tunis[2].

Ces ruines d'une vieille synagogue d'époque romaine restituent la vie religieuse des Juifs et nous ont conservé de beaux pavements en mosaïque et des inscriptions

1. « On a exploré, dit M. Monceaux (Les Colonies juives dans l'Afrique romaine, *Revue des ét. juives*, t. XLIV, p. 128; cf. Delattre, Gamart, etc)., ces dernières années, ce vieux cimetière israélite creusé dans les flancs du Djebel Khaou et on y visite aujourd'hui des centaines de caveaux taillés dans le calcaire, dont l'aspect rappelle celui des tombeaux de la Palestine. Ce sont des hypogées rectangulaires où l'on accède par des escaliers. Les parois en sont percées de niches, profondes comme des fossés, où l'on plaçait les corps. Les épitaphes sont peintes ou gravées, quelques-unes en hébreu, ou la plupart en latin avec des dessins symboliques : chandelier à sept branches, vignes et vendangeurs, cavaliers, génies ailés, même des bustes qui reproduisent le portrait du mort... La disposition des tombes est conforme aux prescriptions du Talmud ».

2. *Revue des études juives*, t. XIII.

latines dont l'une se rapporte au chef de la communauté, archo-synagogue.

Voici leur texte exact :

I. — *Sanctam synagogam Naronitanum pro salute sua ancilla tua Julia Naronitana de suo propio tesselavit.*

II. — *Arterius filius Rustici arcosinagogi margarita riddei partem portici tesselavit*

Cette synagogue représente le type de toutes les autres synagogues de l'Occident africain à l'époque romaine, puisque l'expression archo- ou pater-synagogue, ainsi que les noms romains (dans les inscriptions juives), se retrouvent jusqu'au Maroc.

Aux découvertes des synagogues il faut ajouter aussi le fait des découvertes fréquentes de chandeliers à sept branches.

Ces découvertes, comme toutes les autres faites de nos jours sur le reste du littoral occidental de l'Afrique du nord, sont pour notre étude d'un intérêt particulier : le caractère palestinien et romain des établissements juifs de l'Afrique romaine en ressort nettement, et il faut pousser jusqu'à l'extrême occident pour retrouver à Volubilis des traces, douteuses, des Juifs hellénistes qui prédominaient en Afrique avant la révolte de 115-118. C'est une preuve de plus que la persécution romaine a empêché les survivants de se réfugier dans les provinces africaines restées fidèles à l'Empire[1].

Quant à l'expansion des établissements juifs du côté de

1. Je n'insiste pas sur les renseignements peu explicites concernant l'établissement des Juifs en Afrique et jusqu'à la Mauritanie en 70 (cf. Cazès, *Essai sur l'hist. des Juifs de la Tunisie*, p. 29).

Pour ceux qui s'intéressent au développement des établissements juifs du côté oriental de Carthage, nous renvoyons à l'étude de M. Monceaux : *Les Colonies juives dans l'Afrique romaine*, qui résume tout ce que nous connaissons actuellement sur ce point (*Revue des études juives*, t. XLIV).

l'Occident, nous mentionnerons les relations suivantes[1] :

Dans une inscription trouvée à Utique figure un Archon, titre ordinaire du principal magistrat des communautés israélites[2]. Un sermon africain atteste la présence d'Israélites à Simittu (Chemtou), dans la Numidie. Non loin de cette localité il existe encore un endroit qui s'appelle Aïn el-Ioudi.

Une colonne de calcaire ornée de chandeliers à sept branches et portant ces mots : « Deus Abraham, Deus Isaac » a été trouvée à Hendir Fuara près de l'ancienne Tebessa. A Sétif, l'ancienne Sétifis, la première ville de la Mauritanie, une inscription nous signale l'existence d'une synagogue. Voici son contenu qui rappelle celui de la synagogue de Hammam Lif : « *Avilia Aster Judea, M. Avilius Januarius pater synanogue fil. dulcissime*[3] », ce qui implique naturellement l'existence d'une synagogue dans cette ville. Une autre inscription trouvée dans la même ville paraît se rapporter à un Juif converti[4]. De même, on a trouvé à Auzia l'épitaphe d'un Juif. Les conversions des anciens Juifs au christianisme nous sont expliquées par un autre fait, révélé à Tipasa, qui explique comment le judaïsme avait précédé le christianisme dans ce pays[5]. Il s'agit d'une synagogue construite par les Juifs de cette ville sur les ruines d'un temple païen et remplacée après l'affermissement de la nouvelle religion par une basilique chrétienne[6].

Plus loin, près des limites du Maroc actuel, à Caesarea (Cherchell), des inscriptions d'origine juive, d'accord avec les textes chrétiens, témoignent de l'existence d'une com-

1. Cf. Mommsen, *ouv. cité*, XI.
2. *Corp. Inscr. lat.*, VIII, 1205.
3. Cf. Monceaux, *étude citée*.
4. *Corp. inscr. latin.*, VIII, 640.
5. *Ibid.*, XX, 760.
6. *Passio sanctæ Salsæ*, 3.

munauté juive et même d'un archi-synagogue nommé Budarius[1].

Cela nous montre que pour la synagogue avant la deuxième moitié du IIe siècle, comme pour l'Église depuis le IIe siècle, le point de départ doit être cherché à Carthage, dont la communauté rayonna sur tout le littoral pour aboutir au Maroc même.

Pour ce dernier pays la Mauritanie tingitane des Anciens, l'archéologie n'a encore fait presque rien et cependant les recherches entreprises par M. La Martinière ont été couronnées d'un succès mérité : la découverte de l'inscription purement hébraïque trouvée à Volubilis, dont nous avons déjà parlé ailleurs[2], et qui porte le texte suivant :

מטרונא בת רבי יהודה נח
Matrona, fille de Rabbi Juda, repose.

Cette inscription précise l'existence dans cette ville d'une colonie judéo-romaine, puisque le nom Matrona est romain, ainsi que la présence d'un docteur palestinien ou du moins de sa fille, puisque le titre « rabbi » s'applique aux docteurs de la Palestine, et, ce qui est fort intéressant aussi, la présence d'un graveur qui maniait l'hébreu correctement. Je suis porté à considérer les deux autres inscriptions en langue grecque trouvée dans les mêmes fouilles commes étant, elles aussi, d'origine juive, mais avec provenance d'un milieu judéo-hellénique[3].

1. Cf. Monceaux, *ibidem*; *Acta Marcianae*, 4 : *Budarui archisynagogi domo quae in vicino fuerat ab ejus filia vel filius vel aliquantarum Judaearum vocibus gravissima exacerbabur*; cf. *ibidem*, 5-6, et *Corpus inscr. lat.*, VIII, *sup.* 21188.

2. *Arch. marocaines*, VI, *ét. citée*.

3. *Arch. maroc.*, III, p. 368, 369 où nous lisons :

3) ΑΥΡ ΙΑΝΟΥΑ PIS ΤΩΙΥ CΑΛΕ ΜΟΥ ΤΩ ΠΑΤΡΩ νι . . . ΘΕΑΩ	4) ΑΥΡ ΙΑΝΟΥΑ PIC ΤΩΙΝ CΑ ΛΕΜΟΥ ΤΩ Πατ ΡΩνι

Ainsi l'épigraphie nous confirme qu'avant l'affermissement du christianisme il y avait des Juifs et même des communautés, des synagogues et des docteurs palestiniens dans les villes romaines des provinces occidentales. Ces indications nous montrent que les colonies juives de la côte africaine avaient la même organisation que celles des autres pays de l'Occident romain, et qu'elles revêtirent toutes un caractère nettement talmudique : ce fait ressort de la description du cimetière de Carthage ainsi que du titre « rabbi » trouvé à Volubilis.

Les données des IVe et Ve siècles que nous reproduirons plus loin nous permettront d'établir par quelle voie ces Juifs originaires des pays méditerranéens ou de la Palestine, comme de l'Italie et même de l'Espagne, sont venus s'établir sur la côte du Nord-africain. Quant à l'Afrique elle-même, il est établi que les Juifs de Carthage entretenaient des relations commerciales avec ceux de la Numidie[1]. Ces mêmes données et quelques autres montrent cette population juive comme faisant partie de la Diaspora romaine. A l'encontre des Juifs cyrénéens, qui eux étaient

Ce qui ferait : Ἀυρ(ή)λιως Ἰανουάρι(ο)ς τῶν Σαλέ(μ)ου τῷ πάτρω(νι) θεαν...

J'y lis le mot *Salem* qui rappelle l'ancien nom de Jérusalem et le nom de Sallum que l'on rencontre sur les inscriptions puniques de Carthage. Cependant je crois que le mot *Salem* traduit simplement l'origine juive des inscriptions. Le nom Januarius se retrouve dans l'inscription juive où il est porté par un *pater synagogae*. Quant à l'expression τῶν Σαλέμου τῷ πάτρω... il s'agit peut-être d'un contre-sens de l'expression biblique répétée par de nombreux monuments funéraires בשלום אל אבותיו « Il a rejoint en paix ses parents. » Ce contre-sens ne doit pas nous étonner beaucoup dans un endroit aussi éloigné des centres hellénistes.

D'autre part, le mot שלם *salem* figure sur tous les tombeaux juifs, en hébreu ainsi qu'en grec et qu'en latin, jusqu'au VIIe siècle. Cf. Chwolsohn, *Inschriften und Denkmaeler*, p. 148.

1. Mercier, *Bulletin de la Société de Géographie*, 1861, p. 79.

des hellénistes et des guerriers, elle formait un élément paisible, adonné aux arts, aux métiers, au commerce, et même à la navigation, à l'instar de leurs coreligionnaires qui habitent ces pays de nos jours.

D'ailleurs le fait que les Juifs de la côte occidentale de l'Afrique septentrionale faisaient partie de la Diaspora ressort de ce qu'il continuaient à envoyer leurs oboles aux écoles et aux patriarches de Tibériade même après la destruction du temple[1]. De plus, ils participaient aux études rabbiniques et à la composition du Talmud. En effet Carthage est une ville très connue des docteurs talmudiques qui parlent d'elle comme de « l'une des quatre grandes cités » de l'empire romain[2].

L'importance de Carthage comme l'un des foyers du Judaïsme orthodoxe est attesté par le passage suivant dont l'intérêt n'échappera à personne. En commentant le verset d'Isaïe que nous avons reproduit plus haut concernant les Juifs de la Cyrène et le temple d'Onias à Héliopolis, le docteur Rab. Josèphe (IIIe siècle) traduit le passage cité plus haut : עיר ההרס en jouant sur le mot חרס « ville de soleil » (Héliopolis) destinée à devenir une הרס « ruine[3] ».

A ce propos un autre docteur, Rab. Houna, mentionne le verset du chapitre XLIII du même prophète où il est dit : « Amène mes fils de loin et mes filles des extrémités de la

1. Schürer, *ibidem*, III, 71 ; Eusèbe, Com. sur Isaïe, et le texte d'Ibn Daoud dont il sera question plus loin.

2. Sifri, Nombres, I, p. 47 *b*, éd. Friedmann. Carthage est appelé dans la plupart des textes talmudiques קרטגינא *Carthagine*, ce qui avait fait penser certains savants à la ville espagnole Carthagène, quoique ce texte même et surtout celui qui suit précisent suffisamment la situation réelle de cette ville ; dans ce dernier texte, Carthage est comparée à l'autre grande cité phénicienne Tyr ou Sour. Il faut tenir aussi compte de ce fait que le Talmud de Jérusalem lit même קרחינא au lieu de קרטגינא, ce qui rappelle le grec Καρχεδών estropié par les copistes.

3. Talmud de Babylone, *Menahoth*, 110 *a*.

« terre. » « Mes fils » signifient la Diaspora des pays babyloniens qui sont fermes dans leurs opinions orthoxes comme le sont des fils; « mes filles » sont les fils de la Diaspora des autres pays qui sont instables, chancelants dans leurs croyances comme des jeunes filles ».

Cette constatation du caractère peu orthodoxe des colonies lointaines paraît avoir ému certains docteurs, et pour préciser l'expansion de la foi on invoque un texte qui remonte jusqu'à Rab, le docteur bien connu du commencement du IIIe siècle.

« Depuis Tyr et jusqu'à Carthage on connaît Israël et son Père qui est au ciel. A partir de Tyr et vers l'Occident, et de Carthagène vers l'Orient, on ne connaît ni Israël, ni son Père qui est au ciel[1] ».

Rapprochés l'un de l'autre, ces deux textes qui se suivent nous apprennent qu'il s'agit ici de la synagogue orthodoxe et rabbinique.

En effet, le point de départ pour Tyr est l'Occident européen, qui nous ramène aux colonies helléniques non ralliées à la synagogue et où les schismes n'ont jamais cessé, surtout dans l'empire byzantin et les régions de la mer Noire.

De même l'Orient africain avec les restes des hellénistes, et les tribus de l'intérieur, sont restés en dehors de l'influence rabbinique, tandis que tout l'Occident nord-africain et romain s'est soumis à la discipline de la synagogue, dont Carthage devint un foyer actif qui rayonnait sur toute la Mauritanie romaine.

Non seulement Carthage fut la cité orthodoxe par excellence, mais elle eut ses docteurs talmudiques, dont plusieurs noms sont conservés par le Talmud.

1. Cf. saint Jérôme qui affirme que les colonies juives formaient une chaîne ininterrompue depuis la Mauritanie à travers l'Afrique et l'Égypte jusqu'à l'Inde (*Epist.* 122, 4, *ad Dardanum*).

Cf. Schürer, *ouv. cité*, III, p. 19 et suiv.

Parmi ces docteurs carthaginois les deux talmuds connaissent les noms de Rabbi Isaac, de Rabbi Ḥanan ou Ḥana et Rabbi Aḥa ou Ada, qui traitent les questions religieuses devant les maîtres palestiniens du commencement du IIIe siècle et notamment devant Rabbi Josué ben Lévi et Rabbi Kahana[1].

Le caractère talmudique du judaïsme carthaginois, ainsi que son attachement à la Loi, est confirmé en outre par les sources chrétiennes les plus anciennes. Par les polémiques, Tertullien et certains autres écrivains chrétiens après lui, ainsi que les décisions des conciles, nous fournissent des renseignements précieux sur la manière de vivre et de croire des Juifs nord-africains.

En Afrique comme partout ailleurs les disciples des apôtres, arrivés de la Palestine parmi les docteurs juifs, avaient annoncé la bonne nouvelle dans les synagogues de Carthage et des autres villes maritimes. Cette propagande dans les synagogues n'a cessé qu'à la rupture complète entre Juifs et Chrétiens et même, pour les villes de l'intérieur au moins, s'est prolongée longtemps après.

Tout porte à croire qu'au début les deux religions n'en formaient qu'une seule. Les preuves de la tolérance réciproque professée par les Juifs et les Chrétiens se manifestent surtout par le fait qu'à Carthage on rencontre des tombes et des épitaphes de Chrétiens parmi les tombeaux du cimetière juif[2]. Ce fait caractéristique, ainsi que celui de la prédication du christianisme dans les synagogues, est décisif.

1. Nous ne mentionnons que les noms dont l'origine carthaginoise est certaine. Cf. Talmud de Babylone, *Jebamoth* 10 *a*; *Sanhedrin* 92, *a*; *Baba Kama*, 114 *b*.; *Ketouboth*, 27 *b*; *Beracoth*, 29 *a*; Talmud de Jérusalem, *Beça*, III; *Schabbat*, XVI; *Beracoth*, XIV, etc.

2. Cf. Monceaux, *Hist. lit. de l'Afr. chrét.*, I, 3-9 et autres.



V

Cependant vers le milieu du IIe siècle cet état de choses se modifie peu à peu. Les progrès du christianisme, qui finit par secouer définitivement le joug des restrictions religieuses du judaïsme, et l'adhésion de nombreux éléments réfractaires à l'esprit juif d'un côté, l'exclusivisme croissant des Juifs après la défaite de Bar-Kokeba et l'affermissement du rabbinisme orthodoxe de l'autre, accélérèrent la rupture complète entre le judaïsme et le christianisme[1]. En effet, dès le temps de Tertullien (vers la fin du IIe siècle) les Juifs et les Chrétiens se traitaient réciproquement en frères ennemis[2].

Dans sa propagande chrétienne et ses polémiques contre les Païens et les Juifs, Tertullien nous renseigne souvent sur l'état des Juifs africains à cette époque.

D'après cet auteur le judaïsme apparaît en Afrique vers 180-200 comme « une religion fameuse et autorisée dans l'État au point que l'on accusait les chrétiens d'avoir cherché à répandre des opinions nouvelles « à l'ombre du judaïsme[3]. »

Profitant de ces prérogatives, et probablement aussi pour dégager la responsabilité que le christianisme en tant que religion révolutionnaire attirait sur eux, les Juifs se mettent souvent du côté des adversaires de la nouvelle religion et, s'il faut en croire Tertullien et quelques autres

1. Cf. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, I, p. 124.
2. Tertullien, *De l'Idolâtrie*, 14.
3. Monceaux, I, 10, 39; Leclercq, *op. cit.*, I. p. 66.

écrivains chrétiens « la synagogue est la source de toutes les persécutions[1] ».

Il est vrai que les Chrétiens en furent souvent la cause parce qu'ils allaient jusqu'à profiter de l'abaissement politique et des malheurs des peuples juifs pour la propagande chrétienne[2].

L'acharnement avec lequel les Pères de l'Église africaine combattent le messianisme juif et l'espoir des Juifs de recouvrer la Judée terrestre nous montre combien les Juifs nord-africains tenaient à leur nationalité et à l'exclusivisme rabbinique[3].

D'autre part, les efforts continuels faits par les Pères de l'Église et par les conciles, avant et même après l'affermissement du christianisme, pour empêcher les relations entre Juifs et Chrétiens, nous renseignent sur les succès du judaïsme en Afrique ainsi que sur l'instabilité des grandes masses chrétiennes en matière de religion.

Il semble d'ailleurs que pendant tout le IIIe siècle la propagande juive n'avait cessé de faire des progrès parmi la population romaine et punique de l'Afrique; d'où la création de toute la littérature polémique, que Tertullien inaugura avec son traité *Contre les Juifs*. Ces progrès du judaïsme en Afrique nous sont en outre attestés par la découverte de nombreuses amulettes où le culte de Jéhovah joue un rôle considérable, ainsi que par l'existence

1. *Apologétique*, XXI.

2. Tertullien nous dit par exemple :

« Les Juifs qui étaient seuls agréables à Dieu sont à présent dispersés, vagabonds, bannis de leur patrie; ils errent partout sans avoir ni homme ni Dieu pour roi, sans qu'il leur soit permis de mettre le pied dans leur pays, même comme des étrangers. »

Cf. Tertullien, *Apologétique*, XVI, XVIII, où il est question d'un pauvre juif qui suscita à Carthage des émeutes contre les Chrétiens; v. le même auteur, *Aux Nations*, I, XIV, etc. ; *Apol.*, XXI.

3. Les Juifs attendent encore aujourd'hui le Messie et c'est le grand sujet des contestations entre eux et nous.

de sectes judaïsantes dont la plus célèbre fut celle des Coelecolae[1].

Tertullien se plaint de ce que les Juifs ont la liberté de lire publiquement leur livre sacré, ce qui attire les Chrétiens à la synagogue le jour du samedi.

Le concile d'Elvire réuni en 313 et composé d'évêques des Églises d'Espagne et d'Afrique, et parmi ces derniers un certain nombre de la Mauritanie, défend de solliciter la bénédiction des rabbins pour appeler l'abondance des moissons, ce qui suppose l'existence dans ces provinces de rabbins estimés par les Chrétiens eux-mêmes.

Les conciles de Laodicée et de Carthage interdisaient de recevoir le moindre présent des Juifs et d'avoir avec eux les rapports les plus innocents, sans toutefois leur interdire l'accès des églises, en vue de propagande chrétienne[2].

Quant au caractère talmudique des populations juives de l'Afrique romaine, les auteurs chrétiens confirment en ce point les données juives. Tertullien nous parle des libations quotidiennes faites par les Juifs, l'une des pratiques talmudiques les plus rigoureuses, comme on le sait[3].

Par oppositions aux Saducéens, les Juifs africains croient à la résurrection de la chair[4]. Ils pratiquent de même les restrictions concernant les viandes et les repas. Même les jeûnes réservés aux pieux seulement, notamment ceux des jours de lundi et de jeudi sont pratiqués par les Juifs africains[5]. Ils croient que la terre sacrée n'est que

1. Cf. Monceaux, *R. d. ét. j.*, ét. citée.
2. Cf. Cahen, *Les Juifs dans l'Afrique septentrionale*, p. 18-19.
3. *Le Baptême*, XV.
4. *Traité de la Résurrection de la Chair*, I, XV ; où il considère à tort cette croyance comme principal objet des Juifs.
5. *Des Jeûnes*, 14. Cf. Monceaux, *Hist. lit. de l'Afr. chrét.*, I, 73.

la Judée terrestre[1]. Les femmes poussent le sentiment de la pudeur jusqu'à ne pas sortir dans la rue non voilées[2].

Le livre apocryphe d'Hénoch est exclu du canon juif, comme le veut le Talmud, tandis que les Falaschas d'Abyssinie le considèrent encore aujourd'hui comme l'un des livres les plus sacrés.

Ce dernier fait n'exclut pas la collaboration des Juifs et des Chrétiens dans l'œuvre des traductions des livres sacrés, et M. Monceaux prouve avec compétence qu'il existait en Afrique des bibles latines traduites sur l'original hébreu. Si nous avons bien compris un passage de Tertullien, les Juifs africains ou au moins une partie d'entre eux continuaient à parler l'hébreu; ce qui ne doit pas nous surprendre, si nous prenons en considération la prédominance de la langue punique dans les provinces occidentales de l'Afrique romaine[3].

Voici tout ce que nous avons pu recueillir sur l'origine, la vie et le caractère des Juifs de l'Occident nord-africain à l'époque de l'affermissement du christianisme, c'est-à-dire avant le IVe siècle qui va modifier les conditions politiques et sociales du judaïsme dans l'empire romain.

Dans le courant du IIIe siècle, dit M. Monceaux, les auteurs chrétiens d'Afrique continuèrent leurs attaques contre les Juifs; Mincius Félix les attaque en passant; Cyprien, relativement doux à leur égard, les assimile aux hérétiques; mais, si nous jugeons d'après la vénération que les Juifs de Carthage professaient pour sa mémoire à l'époque où le christianisme n'était encore qu'une religion

1. *Sur la Résurrection de la Chair.*
2. *De l'Ornement des femmes.*
3. Monceaux, *ibidem*, II, p. 110. — *Apolog.*, XVIII : « Les Juifs sont originairement Hébreux et c'est pour cela qu'ils parlent l'hébreu. »

persécutée, un rapprochement se serait effectué vers cette époque entre Juifs et Chrétiens.

Seul Commodien se montra très dur et railleur à l'égard des Juifs, ce qui témoigne peut-être d'une rancune personnelle.

Cette bonne entente paraît cependant avoir été troublée au commencement du IVe siècle. Vers cette époque le judaïsme semble avoir été florissant dans la Mauritanie surtout, si nous en jugeons d'après les relations entre Juifs et Chrétiens à la veille du triomphe de ces derniers. Les *Acta Marciana* nous racontent par exemple les incidents suivants qui seraient survenus à Caesarea. La vierge Marciana, coupable d'avoir renversé une statue sur une place publique, avait été enfermée par ordre du juge dans une école de gladiateurs voisine de l'amphithéâtre. Tout près de là se trouvait la maison de Budarius l'*Archisynagogue*. Un jour Marciana fut injuriée par un groupe de Juifs qui l'avaient aperçue des fenêtres ou des terrasses de cette maison. Alors elle leur lança cette malédiction : « Que cette maison soit dévorée par le feu du ciel et que jamais elle ne puisse être rebâtie ! »

Le jour du martyre à l'amphithéâtre, Budarius et les Juifs excitèrent encore les Païens contre Marciana ; mais ils furent cruellement punis car, au moment même où l'âme de la vierge sortit de son corps, la maison de Budarius fut dévorée par un feu divin avec tous ceux qui s'y trouvaient. Les tentatives des Juifs pour reconstruire cette maison échouèrent.

A Tipasa, selon l'auteur de la *Passion de la sainte Salsa*, une synagogue avait remplacé le sanctuaire du Dragon, puis avait été transformée en église.

De toutes ces données il ressort nettement que, jusqu'à la rupture complète entre Juifs et Chrétiens, les deux religions rivales suivaient le même chemin de développe-

ment vers l'Occident, et que Carthage était devenue à l'époque romaine le foyer du judaïsme, comme Alexandrie l'avait été à l'époque helléniste.

Le IIe siècle peut être considéré comme le point de départ de l'histoire juive en Mauritanie, comme le IIIe siècle le fut pour le christianisme.

Les Juifs du littoral de la Mauritanie étaient probablement tous d'origine palestinienne ou romaine, par opposition aux Juifs hellénistes de la côte orientale et de la Libye.

Ils jouirent de bonne heure de toutes les libertés civiles et religieuses, en tant que citoyens romains, et s'adonnaient à la navigation, au commerce, aux arts et aux métiers.

Ils maintiennent des relations constantes avec la Palestine et les écoles rabbiniques et, à partir du IIe siècle, connaissent déjà le Talmud ; ils collaborent même à sa rédaction.

Malgré l'exclusivisme dans lequel le rabbinisme tombe de plus en plus à partir du IIe siècle, le nombre des judaïsants est en progression constante en Afrique, au point qu'ils forment même des sectes distinctes.

A partir du IIIe siècle, la Mauritanie romaine, y compris la région occupée par le Maroc actuel, est parsemée de colonies juives qui finissent par l'emporter sur celles des autres provinces romaines de la côte nord-africaine.

Enfin, abstraction faite de la langue romaine qui prédominait dans ces colonies, les dernières présentent déjà à cette époque lointaine le même aspect religieux et social qui caractérise les Juifs des villes maritimes du Maghreb actuel.

VI

La lumière historique qui se fait à partir du IIe siècle sur l'état et les destinées des Juifs de la côte de Mauritanie dont le sort, la manière de vivre et de croire sont les mêmes que ceux de leurs compatriotes des autres pays méditerranéens, s'obscurcit au contraire pour leurs coreligionnaires survivants des massacres de 115-118 en Égypte et en Libye.

Le sort de ces derniers est, en effet, resté mystérieux jusqu'à ces derniers temps. Mais grâce aux efforts des savants, les anciens fugitifs hellénisés de l'Égypte ont été retrouvés en Abyssinie, dans la tribu restée fidèle au mosaïsme pur des Falachas, c'est-à-dire « les étrangers, exilés[1] ». Puis les recherches des savants français dans l'Aurès et au Maroc jusqu'au Rif, ont montré de ces côtés les traces d'une influence juive considérable, confirmée par les historiens arabes.

Nous avons vu qu'après la dévastation de la Cyrénaïque l'élément juif, très mélangé de Libo-Phéniciens, disparut pour longtemps de cette partie de l'Afrique. Tout ce qui n'avait pas été exterminé s'enfuit vers le Sud et l'Occident[2]. Ce dernier terme d'ailleurs n'est pas exact, parce que les fugitifs cyrénéens n'avaient en réalité devant eux qu'une seule voie, la Proconsulaire étant devenue une province complètement romanisée et fidèle à l'empire.

1. Cf. Les savantes études de M. Joseph Halévy sur la littérature et la religion de cette tribu.

2. Cf. Mommsen et Marquardt, *Ant. rom.*, IX, 423. Les communautés juives qui repassèrent plus tard sur la côte orientale du Nord-africain présentent déjà un caractère totalement romain. V. pour les détails l'ét. citée de M. Monceaux.

Les survivants de la Cyrénaïque et de la Libye furent donc obligés de prendre le chemin du Sud et de passer par la trouée qui existe entre le Djebel-Demmer en Tripolitaine et l'Aurès en Numidie. Ces deux massifs montagneux se trouvent aux portes du désert, et n'étaient pas encore conquis à cette époque par les Romains.

C'est d'ailleurs ce qu'avaient fait les refugiés d'Alexandrie dans les mêmes conditions ; ils s'étaient enfuis jusqu'aux montagnes de l'Éthiopie, où ils s'établirent à l'abri de la domination romaine, formant par la suite la tribu guerrière et longtemps indépendante des Falaschas, qui présente beaucoup d'analogie avec les tribus juives de la Berbérie que nous retrouvons dans l'Occident.

La dévastation complète de la Cyrénaïque par les Romains avait eu pour conséquence un puissant mouvement de migration des tribus berbères vers le Sud-Ouest, notamment de celle des Louaa ou Louata dans laquelle certains savants voient avec raison לוב ou les Libyens [1], ainsi que celle des Aourir'i que Carette considère comme les anciens aborigènes de l'Afrique dispersés par les Carthaginois et les Romains, et reconstitués dans le désert après leur émigration de la Libye orientale. Les réfugiés juifs de la Cyrénaïque se rallièrent aux Libyens, dont certaines fractions étaient déjà pénétrées d'une influence juive. Après s'être adaptés à la vie du désert, en s'assimilant les mœurs berbères, ils formèrent à leur tour deux grandes tribus qui devaient exister déjà au IVe siècle et dont le judaïsme ne fait pas de doute. C'étaient notamment les Djeraoua, dans lesquels il est difficile de ne pas voir le mot hébraïque

1. Pour la question des migrations des Berbères, j'ai suivi les données d'Ibn Khaldoun, I, 170 et suiv. ; Carette, *Exploration scientifique et migrations des tribus de l'Algérie* ; Mercier, *Hist. de l'Afrique sept.*, I, 181 et suiv., ainsi que certaines données de M. Lartigue dans sa monographie sur l'Aurès, cette dernière source ne présentant d'intérêt historique que pour les données ethnographiques.



גר « étranger » ou « prosélyte » avec le pluriel arabe [1]. Quant aux Aourir'i devenus plus tard Aouraba, ils se rallièrent aux Nefouça dont l'origine berbère et la position sont faciles à retrouver. Envisagés à ce point de vue, le problème des migrations successives qui précédèrent celles des tribus berbères appartenant aux Zenata vers l'Occident, et celui des origines non précisées des Djeraoua et des Nefouça, s'expliquent d'eux-mêmes. L'établissement des deux dernières tribus dans le Maghreb, avant les Zenata et à la suite des Louata et des Aourir'i, est confirmée par les rares données que nous possédons sur les mouvements des Berbères [2].

Dans ce mouvement vers le Sud-Ouest, les fractions avancées des Aourir'i et les Djeraoua s'établirent d'abord dans la Tripolitaine méridionale et s'y maintinrent jusqu'à 280-290, lorsque l'invasion des Zenata les repoussa jusqu'à l'Aurès [3].

1. Cf. le terme *Phalacha* ou *Falachas* qui veut dire « étranger, exilé ». Le mot hébraïque s'applique à tous les non-juifs qui embrassent le judaïsme et jusqu'à nos jours les sectes judaïsantes en Russie qui adhèrent au judaïsme officiel s'intitulent גר *guer* (*djer*, en prononciation arabe). Quant à l'Afrique, cf. le terme גר מצרי dans le Talmud appliqué à l'élève de Rabbi Akiba dont il est question plus haut. Les Djeraoua, composés de fractions judaïsées et probablement mélangées de Juifs, se constituèrent ainsi en une tribu distincte des Louaa et des Aourir'i dans laquelle Carette voit avec raison l'ancien nom des Africains connu du Talmud et du Targoum, אפריקאי. En hébreu comme en arabe la racine פרק veut dire « séparation », ce qui équivaut, dit Carette, à la racine *rir'* en arabe, d'où les Aourir'i. Cette dernière tribu, après avoir été dispersée par les Romains, s'est reformée seulement après avoir quitté la Cyrénaïque.

2. En effet Ibn Khaldoun, qui connaît exactement l'origine des Néfouça apparentés aux Louata, est très vague quant aux Aourir'i et ne sait rien de l'origine berbère de la plupart des tribus juives, celle des Médiouna exceptée.

3. Je renvoie le lecteur à l'ouvrage mentionné de Carette, où l'origine cyrénéenne des Aouraba, tribu issue des Aourir'i et ayant accompagné les Djeraoua jusqu'à l'Aurès, est plus ou moins établie. Quant aux Néfouça,

Il semble même qu'une fraction très importante des Aourir'i se soit établie auparavant dans la région de Djurdjura[1] et de l'Aurès qui devient le centre de l'influence juive.

Les fractions d'avant-garde de ce mouvement allèrent échouer aux environs de Tlemcen et d'Agadir, dans la région de Nédromah et jusqu'aux confins de l'Atlas[2], où une partie d'entre elles a pu renouer les relations avec ses coreligionnaires de la côte après la conquête romaine.

En effet, au milieu du IIIe siècle, les Romains ne sont pas encore solidement établis dans ces provinces, ce qui explique la pénétration tardive du christianisme dans la Mauritanie intérieure et tingitane[3].

Plus tard, refoulées par le flot toujours montant des Zenata et des Louata qui s'emparent des oasis algériennes et marocaines entre 522 et 565, les tribus juives se dispersent, se fractionnent, et, profitant de l'anarchie qui règne dans le pays à partir du IVe siècle, elles se dégagent de la domination romaine. En tant qu'élément relativement civilisé, elles dominent alors la situation politique jusqu'à la conquête arabe. Mais en revanche, à l'instar des Falachas d'Éthiopie et des hellénisants de la Crimée, elles s'écartent définitivement du judaïsme traditionnel et

il reste acquis que ces derniers n'ont jamais franchi la frontière du Maghreb (cf. Ibn Khaldoun et Carette).

1. Pour ce dernier nom voir plus haut. Il ne faut pas oublier que ces régions n'étaient pas encore occupées par les Romains vers le milieu du IIIe siècle, et que c'eût été le moment favorable à son invasion par les tribus de l'Orient. Je crois que c'est à cet envahissement qu'Ibn Khaldoun fait allusion dans le passage (p. 175) où il parle de Djerjis גרגש, le roi des Berbères venus de la Palestine.

Cette légende a été ainsi transportée sur le Djurdjura, dont le nom rappelle singulièrement celui de Djerdjis.

2. V. les sources citées.

3. G. Boissier, *L'Afrique romaine*, p. 124.

orthodoxe, en disparaissant pour longtemps des annales de l'histoire juive[1].

N'anticipons pas cependant sur les événements, d'autant plus que nous pouvons citer à l'appui de notre thèse des textes se rattachant directement aux événements de 115-118.

C'est en effet à l'occasion de cette révolte et de son expansion vers l'Occident que Marcus Turbo commença l'invasion de la Mauritanie et la conquête des Berbères, sans toutefois se hasarder à pénétrer jusqu'à l'intérieur du pays et à rejeter les révoltés jusqu'à l'Atlas[2].

Un passage du Midrasch, fort ancien, puisqu'il considère la Berbérie et la Mauritanie comme les extrémités du monde, nous parle de la pénétration des Juifs dans ces pays dans les termes suivants[3].

« Certains d'entre les Juifs sont exilés jusqu'à la Berbérie, certains autres jusqu'à la Mauritanie ».

Il paraît cependant que les premières impressions des fugitifs, dans la Berbérie, ne devaient pas être des plus favorables à ses habitants. Un texte talmudique du IIe siècle considère en effet les Berbères et les Maurita-

1. En effet, à défaut d'histoire, la légende juive et tout le moyen âge avaient conservé des notions vagues et fantastiques sur ces anciens coreligionnaires, et déjà au IVe siècle un docteur babylonien place en Afrique les dix tribus disparues du royaume du Nord (Talmud de Babylone *Sanhedrin*, 94 *a*).

2. Cf. le passage cité plus haut du même auteur, où il est dit qu'à côté des rebelles de la Palestine sous Trajan sont cités l'Égypte, les Berbis et la Libye.

Pausanias, VIII, 43, 13, nous parle de la lutte des Romains avec les populations maures qui furent rejetées jusque vers l'Atlas en 149.

3. Midrasch Rabba, *Cantique des Cantiques*, où il est dit à propos du verset ...קול דודי

אחד מכם גולה לברבריה... לסמטריה

ce dernier nom signifie « Mauritanie » que les textes postérieurs transcrivent correctement.

niens comme les populations les plus barbares et il leur applique le terme peu flattteur גוי נבל « peuple immonde » auquel les Juifs furent livrés[1].

Ce texte témoigne des vexations endurées par les Juifs de la part des Berbères et des Maures; rapproché du passage latin cité qui fait probablement allusion à la poursuite de Marcus Turgo, « prince maure » et à ses auxiliaires africains, est confirmé par un autre passage du Midrasch, où on se plaint de l'inimitié des Berbères dans les termes suivants: « Les autres (par exemple les Romains) ont des griefs contre le peuple juif, mais quel tort avons-nous jamais fait aux Berbères et aux Scotts (?); pourquoi donc ces derniers persécuteraient-ils Israël[2]? ».

VII

Au bout d'un certain temps cependant les tribus juives du Nord-Est africain s'établirent solidement dans les régions de l'Atlas et de l'Aurès, où elles finirent par s'assimiler aux indigènes maures et berbères, en leur apportant les premières notions de la civilisation et les éléments de la religion juive.

Soustraits à la domination romaine et protégés par les montagnes et le désert, les descendants des anciens

1. Talmud de Babylone, *Jebamoth*, 63 *b*. Commentant le passage du Deutéronome ch. 32, 9 בגוי נבל, une ancienne Beraïta (rédigée vers la fin du IIe siècle mais écrite antérieurement) dit : Ce sont les gens de la Berbérie et ceux de la Mauritanie qui sortent tout nus dans la rue. Voir ce même passage du Midrasch Rabba, *Deutér.*, 32, 9, et un autre texte du Midrasch (ילמדנו) où ces populations sont considérées comme les plus barbares.
2. *Midrasch Tehilim*, 109.

guerriers de la Cyrénaïque ont dû, plus d'une fois, participer aux invasions des territoires romains par les Berbères dont un passage du Midrasch fait mention, non sans une certaine satisfaction patriotique[1].

« ... Ce sont des fils de la Berbérie et de la Germanie qui craignent les Edomites » (les Romains dans le Talmud).

A mesure que la Berbérie était devenue accessible à la pénétration romaine et que la civilisation s'y développait, les Juifs et les Chrétiens qui se multiplièrent dans les provinces les plus rapprochées de la côte entraient en relations religieuses et commerciales avec les communautés du Nord[2].

Cependant les tribus établies dans l'Afrique intérieure et soustraites à la domination romaine ne devaient plus renouer de relations avec les Juifs de la Diaspora.

Et lorsque cinq siècles plus tard, après la conquête arabe, elles reprirent le contact du judaïsme rabbinique et orthodoxe, il arriva à ces populations à moitié nomades et primitives ce qui était arrivé aux descendants des hellénisants des côtes de la mer Noire, réfractaires à la discipline du Talmud. Elles n'attendirent que le schisme des Caraïtes, revenus au mosaïsme pur au VIIIe siècle, pour s'organiser en dehors du judaïsme talmudique, ou préférèrent se fondre parmi leurs voisins berbères devenus musulmans. C'est même la cause principale de la diffusion des prétendus Caraïtes au Maroc, diffusion dont les historiens juifs nous parlent amplement[3].

1. Midrasch rabba, *Genèse*, ch. 1.

2. V. plus haut. Cf. Monceaux, *ibidem*. Certains textes talmudiques connaissent des produits qui viennent de la Berbérie, ce qui prouverait l'existence des relations commerciales entre les Juifs de l'Asie et de l'Afrique (v. Midrasch Rabba, *Kohelet*, et plus haut).

3. Nous y reviendrons dans ce qui suit. On sait comment des faits analogues produisent des conséquences analogues ; la conversion des Khazars, les guerriers juifs des côtes de la mer Noire rappellent singulièrement l'empire de la Kahina et les tribus berbères juives.

On ne voit pas d'autre solution logique du problème que nous présente le judaïsme des pays slaves et africains à l'époque des invasions musulmanes : dans les uns et dans les autres on se trouve en présence de sectes mosaïstes, c'est-à-dire soustraites à la discipline talmudique.

Dans le Maghreb et le Maroc proprement dit les « Magrabia » juifs, devenus en partie plus tard des Caraïtes, se sont perpétués jusqu'au xvie siècle. Léon l'Africain rencontra des guerriers juifs appartenant à cette secte et qui descendaient certainement des anciennes tribus non converties au judaïsme rabbinique. Ce caractère non talmudique des tribus juives de l'intérieur de Maghreb, qui explique le silence des sources juives, uniquement talmudiques[1], silence rompu subitement par l'apparition d'une littérature caraïte, confirme tout ce que nous apprennent les historiens arabes sur la manière de vivre et les mœurs des tribus, sur le titre de Kahina, ainsi que sur certains autres usages mentionnés par les historiens et contraire au judaïsme talmudique[2].

Sans insister ici-même sur ce point, disons seulement que le judaïsme affaibli sur la côte par les succès du christianisme gagnait en revanche du terrain parmi les Berbères, un vague panthéisme rapprochait ceux-ci du monothéisme vague professé par leurs voisins[3]. Les effets de la propagande juive furent d'autant plus efficaces que les doctrines du judaïsme professé par les Djeraoua étaient de plus élémentaires.

Quant aux tribus libo-phéniciennes qui habitaient le nord de l'Atlas jusqu'à Tlemcen, au milieu d'une population punique très nombreuse dont la langue avait sur-

1. Cf. Fürst, *Geschichte des Karaerthums* et les *Chroniques juives*.

2. Dans les textes hébraïques du moyen âge, nous relevons des légendes et des traditions mal comprises qui se rapportent à ces tribus.

3. Cf. Monceaux, *Hist. lit.*, etc., I, 3-4.

vécu à la domination romaine et chrétienne[1], nul doute qu'elles parlaient la langue hébréo-phénicienne jusqu'à l'invasion arabe, tandis que les Juifs du littoral parlaient plutôt le latin.

Les populations puniques, refoulées vers l'intérieur et qui disparaissent encore avant l'invasion musulmane, après avoir renoncé au paganisme, durent se fondre dans les tribus juives et chrétiennes.

La localisation, dans la région de Nédromah, des traditions juives que M. Basset considère avec raison comme antérieures à l'Islam et qui ne sont que la répétition des légendes juives et libo-phéniciennes du 1er siècle, nous renseigne sur le chemin suivi par la tradition des origines palestiniennes au Maghreb, et sur son rôle dans le peuplement africain par l'arrivée des fugitifs de la Libye cyrénaïque.

Les données talmudiques citées plus haut permettent de faire remonter l'origine des légendes étudiées par M. Basset jusqu'à une époque antérieure à l'établissement des tribus judéo-libyennes au Maghreb, et à préciser ainsi la date et l'endroit de cet établissement, ainsi que ses origines.

Dans sa savante étude[2], M. Basset tout en laissant de côté la tribu Oulad Haroun, cite celle des Oulad Ichou',

1. Cf. Mommsen et Marquardt, *Ant. rom.*, IX. Pour les Néfouça, cf. Ibn Khaldoun sur l'influence des mots hébréo-phéniciens, sur les dialectes arabes de l'Afrique. Cf. entre autres la savante étude de M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'archéologie orientale*, III, 93). A tout cela il faut ajouter ce qui va suivre sur Ichou' ainsi que la forme Mazir ou Mazer fournie par les Néfouça, tribu d'origine juive au lieu de Amazigh (cf. plus haut) et le nom d'Abraham que les Zenata prononçaient, d'après Ibn Khaldoun, Berham et non pas Ibrahim.

2. Cf. Basset, *Nédromah et les Traras*, dans l'introduction et à partir de la p. 209.

forme hébraïque ou punique du nom ישוע, 'Isa en arabe; ce qui écarte l'hypothèse d'une invention d'époque arabe.

Une autre preuve de l'ancienneté de ce récit est fournie par l'existence de Sidi Oucha ou Youcha fils de Noun, sur le territoire des Benî Ménir, dont la qoubba est vénérée par les Juifs et les Musulmans.

Or, comme M. Basset le démontre suffisamment, la vénération du tombeau d'un prophète commun aux trois religions monothéistes a d'abord été le fait des Juifs, puis des Chrétiens (sans toutefois que le second degré soit nécessaire), puis des Musulmans. Elle a passé des premiers aux Musulmans, soit directement, soit par l'intermédiaire des seconds.

Par la fixation des Juifs ou des tribus judaïsantes dans la région de Nédromah, le héros épique des Juifs et de leurs voisins libo-phéniciens se fixe lui-même aussi, en ce pays, d'où son culte se propage jusqu'à la côte. La région de Nédromah devient ainsi le centre des établissements juifs de la Berbérie. Les Juifs cyrénéens imposent Josué aux Punico-Berbères, comme leurs coreligionnaires de l'Arabie imposent à leur tour Ismaël aux Arabes du Yémen[1].

Quant aux légendes sur les guerres que Josué aurait faites en Afrique, elles ont survécu aux tribus juives elles-mêmes. Ce qu'avaient raconté les nomades de Nédromah à l'époque antique, ce que les voyageurs juifs du moyen âge entendirent de la bouche des Juifs de la ville d'Agadir, nous le voyons répéter de nos jours avec quelques variantes par les Juifs de Tlemcen[2]. L'avenir éclaircira peut-être les origines de la qoubba de Josué, qui pourrait être le tombeau d'un chef juif ou le sanctuaire du dieu Iouch.

Une autre légende de même origine, se rattachant au

1. Cf. le cap de Noun près de Ceuta et les légendes qui s'y rattachent (citées par M. Basset).

2. Cf. Basset, *ouv. cité* et les relations de Benjamin II, *le voyageur juif du* XIX[e] *siècle*.

personnage de Josué, et qui est souvent associée à celle de Moïse, figure déjà dans le Coran et est également localisée dans la région de Tlemcen[1]. Dans les différentes variantes en circulation à Tlemcen et même à Ceuta, elle se rapporte à un poisson miraculeux, mangé par Moïse et Josué avant leur arrivée à Gibraltar et qui, ressuscité, donna naissance à une espèce de poisson que les Juifs marocains appellent « le poisson de Moïse[2] ».

En traitant longuement le cycle légendaire qui se rattache au poisson, M. Basset indique que la source de cette légende lui échappe. Elle doit probablement son origine à la valeur étymologique du mot נון qui signifie en hébréo-phénicien comme en assyrien « poisson » ; c'est même le nom de la lettre נ *noun* qui signifie « poisson. »

Le nom patronymique de Josué avait fait travailler l'imagination des Orientaux et donné ainsi naissance aux légendes sur Josué et le poisson, qui prouvent une fois de plus l'ancienneté de ce culte au Maroc.

De ce qui précède il résulte que, déjà à l'époque de l'établissement du christianisme dans le centre africain, l'intérieur du Maghreb et plus particulièrement l'Aurès, le Djurdjura et l'Atlas, jusqu'au Rif, aurait été peuplé par une population à moitié nomade, mélangée d'éléments puniques et berbères de religion juive.

Les premiers cadres de ces populations étaient venus de l'Orient de la Libye et de la Cyrénaïque à la suite des Loua ou Louata, en précédant l'invasion des Zenata.

Ces populations juives guerrières et imbues des idées hellénistes se détachent de plus en plus du judaïsme tra-

1. Cf. Basset, *ibidem*.

2. Cf. Koran, XXI, 87. نون est un mot d'origine non arabe. Nous nous occuperons de cette légende, ainsi que de certaines autres se rattachant aux personnes bibliques, dans une étude spéciale.

ditionnel et professent un mosaïsme plus ou moins altéré qui gravite autour du culte de Josué, devenu depuis le héros épique et le patron religieux du Maghreb, et fixé définitivement dans la région de Nédromah.

Seule, l'existence de nombreuses populations juives assimilées aux Berbères de l'intérieur permet d'expliquer le caractère guerrier et spécial que les Juifs du Maghreb révèlent au début de l'Islam, en opposition avec tout ce que nous savons des communautés rabbiniques du littoral, ainsi que l'extension particulière des schismes au Maroc.

Ce fait acquis de la présence parallèle de deux fractions distinctes du judaïsme en Afrique nous guidera dans nos recherches consécutives sur les Juifs marocains depuis l'affermissement du christianisme et jusqu'après la conquête arabe.

VIII

Au moment même où le judaïsme s'affaiblissait par la recrudescence du christianisme et par sa prédominance dans l'Afrique romaine, il s'affermissait dans le Maghreb extrême et dans les massifs montagneux de la Mauritanie. C'est en effet à partir de cette époque que le judaïsme marocain, dans le sens large du terme géographique, tend à devenir prépondérant dans le Nord-africain et qu'il revêt déjà le caractère ethnique et social qui va distinguer les Juifs marocains de tous leurs coreligionnaires.

D'un côté, c'étaient les Juifs palestino-romains, légèrement mélangés d'éléments hellénistes, qui résidaient dans les cités romaines et les villes maritimes. Ils continuaient à

entretenir des relations commerciales et religieuses avec leurs frères de l'Europe et surtout avec ceux de l'Espagne, dont le sort paraît avoir été lié intimement par la suite avec celui de leurs coreligionnaires de la côte marocaine.

D'autre part, c'étaient les Djeraoua, ou la tribu libo-phénicienne des גרים « prosélytes » ou « étrangers », qui occupaient avec l'aide de leurs anciens voisins de la Cyrénaïque, descendants des Aourir'i, la région peu accessible de l'Aurès. Ils dominaient ainsi dans le Maghreb méridional, tandis qu'une autre tribu profondément empreinte d'influence juive, celle des Néfouça, dont l'origine berbère est incontestable, se détache de ses anciens coreligionnaires et reste dans l'Ifrikiah sans franchir la frontière de la Mauritanie. Cette arrivée dans le Maghreb d'un nouvel élément, relativement civilisé et bien organisé nationalement comme religieusement, explique seule la guerre déclarée aux Romains par les tribus de l'Aurès en 258-259 : c'était la première guerre des Berbères organisée et ne présentant plus le caractère antérieur des razzias [1].

Protégés par la montagne, les Djeraoua ou les étrangers dont le nom, par sa signification et la situation, nous rappelle singulièrement les Chaouïa de nos jours [2], formaient un élément dominant qui profitait de chaque occasion pour infliger des échecs aux Romains et propager le judaïsme.

Toutefois, les Médiouna de la région de Nédromah semblent rester, jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane, comme l'avant-garde des populations juives qui, dans le courant du IVe siècle, poussèrent vers l'Occident.

Cette région ne fut en effet occupée par les Romains que

1. Cf. sur le caractère de cette guerre M. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, p. 53 et 58.
2. Cf. notre II, p. 353.

plus tard et demeura accessible jusqu'au IVe siècle à l'établissement des Juifs. La fixation du culte de Josué dans ce pays précisément, où sont localisées également sa qoubba et les traditions apportées par les anciens Cyrénéens de l'Orient, indique d'ailleurs un point de départ dans l'expansion du judaïsme du côté de l'Occident.

Les deux régions de l'Aurès et de Tlemcen, avec les Djeraoua et les Mediouna, deviennent des foyers d'insurrection et d'effervescence contre les Romains d'abord, les Grecs et les Vandales ensuite.

D'autre part la région de Tlemcen et plus particulièrement le pays actuel des Beni Ménir, plus accessible aux relations avec l'extérieur, sert de base à l'expansion des Juifs eux-mêmes et à la propagation du culte qui se rattache à Josué et aux guerres juives. Ce culte se propage jusqu'à l'Océan, et même jusqu'à l'Espagne, où nous allons plus tard retrouver ses traces : les migrations des tribus juives sont ainsi personnifiées dans l'histoire de la conquête du pays par les Israélites de Josué, dont le culte progressait toujours vers l'Occident, à mesure que les tribus juives s'avançaient elles-mêmes.

Quant aux Juifs de l'Espagne, leurs relations commerciales et religieuses avec le Maroc peuvent être constatées à partir du IVe siècle. Une loi édictée par les rois des Wisigoths d'Espagne favorable aux Juifs confirme leurs droits à la navigation entre les ports espagnols et ceux de l'Afrique. Rappelons encore les décisions des conciles d'Elvire de 313 et de 320, dans lesquelles, les évêques réunis de l'Espagne et de l'Afrique prennent des mesures contre l'influence du judaïsme et contre sa propagande dans ces pays.

Certains documents nous font connaître les professions exercées par les Juifs de cette époque. Ils s'adonnaient à

la viticulture, aux plantations, à l'industrie, au trafic d'esclaves, à la navigation et au commerce en général[1].

Cet état de choses ne dut pas se modifier beaucoup après l'établissement officiel du christianisme en Afrique.

On peut supposer toutefois que le christianisme, en triomphant dans les villes romaines de la Mauritanie, rendit, comme partout ailleurs, la situation des Juifs assez précaire. Un document qui date de la fin du IVe siècle mentionne, dans la première moitié de ce siècle, une synagogue bâtie sur les ruines d'un temple païen à Tipasa et transformée en église, et ce fait ne doit sans doute pas être considéré comme exceptionnel[2].

Tout porte à croire cependant que dans la Mauritanie tingitane elle-même les progrès plus lents du christianisme furent moins nuisibles aux Juifs. Avec sa population punique restée païenne, avec ses massifs montagneux et les oasis du désert où ne pouvait atteindre la domination gréco-romaine, cette province offrait un terrain favorable à la concentration des éléments juifs et judaïsants.

Nous n'avons pas à insister ici sur la législation d'exclusion inaugurée à l'égard des Juifs dès l'affermissement du christianisme dans les province de l'empire.

Constantin se montra d'ailleurs assez tolérant envers eux au début de sa conversion : il ne leur enleva pas les droits civils et religieux, et défendit même de les citer en justice les jours de fête et le samedi. Soumis comme les autres citoyens aux charges de curie, ils ne devaient être ni troublés ni inquiétés dans l'exercice de leur culte, et pouvaient même posséder des esclaves. Mais déjà vers la fin de son règne, la situation civile des Juifs empire et le fanatisme du clergé a raison de la tolérance politique.

1. Graetz, p. 60-70 qui cite la *Lex Wisigothorum*, l. XII, t. III, § 6.
2. Cf. Monceaux, *ibidem*; Leclercq, *L'Afr. chrét.*, II, 94.

Les synagogues de Carthage et beaucoup d'autres sont livrées au fanatisme des foules chrétiennes, qui les saccagent et les transforment en églises[1]. Des restrictions réitérées nous montrent la jalousie des prêtres exaspérés par la vitalité du judaïsme. En 336, deux affiches furent collées sur les places publiques de Carthage et probablement aussi sur celles des autres villes africaines. L'une avait pour objet la protection des Juifs convertis au christianisme contre les mauvais traitements de leurs anciens coreligionnaires. L'autre défendait aux Juifs de circoncire leurs esclaves même non chrétiens. Constance défendit ensuite les mariages entre Chrétiens et Juifs et interdit aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens. Les Chrétiens qui vont prier dans les synagogues sont punis de la confiscation de leurs biens.

Ces mesures et le fanatisme croissant des croyants et du clergé durent affaiblir sensiblement le judaïsme.

On sait que déjà vers la fin du IVe siècle les Juifs évitent toute occasion de disputer avec les Chrétiens et même à donner leur avis sur les questions bibliques, au point que les auteurs chrétiens absorbés par les querelles intestines entre Catholiques et Donaticiens mentionnent rarement les Juifs dans leurs écrits[2].

Néanmoins Carthage demeura pour le reste des Juifs de la Diaspora une cité très connue si nous en jugeons d'après les Targoum[3] et les mentions fréquentes qu'en font les textes juifs de l'époque.

Il semble même qu'une communauté juive florissait alors près de Hammam Lif dans la ville phénicienne de

1. Cf. pour la Mauritanie plus haut, ch. IX. Pour les détails : Graetz, IV, Cahen, *ouv. cité*, 19-20 ; Monceaux, *R. d. ét. j* , ét. citée.

2. Leclercq, *ibidem*, II, 97.

3. Targoum, version araméenne de la Bible, qui traduit le nom de תרשיש « Carthage », קרתגי et plus rarement קרטגינא.

Tunis, où certains textes placent un docteur talmudique du IV[e] siècle, Rabbi Macharchia[1].

Le Maroc lui-même aurait conservé le souvenir de docteurs et d'hommes pieux de cette époque, mais l'identification en nécessiterait une étude spéciale.

L'influence palestinienne disparait néanmoins à partir de cette époque par suite de l'abolition des privilèges des patriarches de Tibériade et de la décadence des écoles talmudiques de Galilée, auxquelles les rigueurs de la domination chrétienne avaient porté un coup décisif. Ce seront désormais les écoles de Soura et de Poumpadouta qui centraliseront l'activité religieuse[2].

IX

La situation économique et matérielle des Juifs sous la domination chrétienne paraît n'avoir pas changé beaucoup en Afrique. Il semble même que les Juifs, très réduits

1. Talmud de Babylone, *Jebamoth* 21 *b*, où il est question de Rabbi מושרשיא qui envoya un message au docteur babylonien Rabbi Papa. L'origine de ce savant est donnée dans la ville inconnue הוסניא, cependant le Youhassin de Zacouto (éd. Philippovsky, p. 29), lit תונסיא « Tunisie ». Or, l'existence d'une colonie phénicienne de ce nom est confirmée par Mercier (*ouv. cit.*, Ip.) et par un texte du Sifri (13 st.) dont la rédaction remonte aux premiers siècles, où il est question des choses provenant de la Berbérie, de la Tunisie et de la Mauritanie; toutefois certains auteurs, entre autres Lévy dans son dictionnaire, croient qu'il s'agirait d'une interpolation.

2. Le Youhassin de Zacouto cite un ancien auteur qui mentionne le Maghreb parmi les pays qui envoyaient le tribut annuel aux écoles babyloniennes.

comme nombre dans les petits centres, se groupèrent surtout dans les villes maritimes et les grands centres commerciaux, où ils pouvaient exercer leur activité commerciale avec plus de sécurité. Les renseignements précis concernant le commerce et l'industrie des Juifs deviennent de plus en plus abondants à partir de la fin du IVe siècle. Le rôle joué par ceux de l'Afrique dans les relations commerciales avec l'Europe et même avec l'Asie prend même une importance telle qu'il est difficile de ne pas voir en eux les successeurs sinon souvent les descendants des Phéniciens.

Nous ne savons rien de particulier sur l'activité commerciale des Juifs de Lixus. En revanche les auteurs juifs du moyen âge ont toujours considéré la ville de Ceuta, ou Septa-Sabta, comme l'une des villes les plus anciennes du monde sémitique et nous y connaissons les vestiges d'une influence juive fort reculée. D'autre part les traces du trafic d'esclaves, pratiqué par les Juifs en Europe, se retrouvent dans la plupart des législations de l'Europe ancienne, tandis que les textes talmudiques désignent en Asie des marchandises provenant de la Berbérie et de la Libye[1].

Cette activité commerciale des Juifs nous ramène aux centres puniques de la Mauritanie dont les communautés, réfractaires au christianisme et liées intimement avec les Juifs par des liens de langue et de condition sociale, finirent par se fondre en partie avec ces derniers. La fin du IVe siècle, à l'époque où saint Augustin attaque avec acharnement la secte des Caelicolae judaïsants qui cherchèrent à établir une synthèse entre le monothéisme juif et la déesse Céleste des Phéniciens, marque l'étape de transition pour cette transformation religieuse et sociale. Si la constitu-

1. Cf. Talmud, *Bekoroth*, pour les ânes qui proviennent de la Libye; dans le *Sifri* et le *Midrasch* il est question des oiseaux et des pois de provenance berbère.

tion de 423 dit qu'il n'y a plus de païens en Afrique, c'est probablement parce que les nombreuses sectes à moitié païennes préférèrent se rattacher au judaïsme.

Les Manichéens eux-mêmes, pour échapper aux persécutions du catholicisme préférèrent se confondre avec les païens et les Juifs[1].

Ces succès religieux et aussi matériels des Juifs africains dominant la navigation et le commerce semblent avoir ému saint Augustin, comme il ressort du passage suivant empruntés à ses *Altercations*.

« Je ne suis, dit la synagogue, ni esclave ni servante des Chrétiens, puisque mes fils ne sont pas faits prisonniers, puisqu'au lieu de leur faire porter les fers et les autres marques de servitude, on leur laisse la liberté de naviguer et d'exercer leur commerce. »

Le pieux évêque d'Hippone se console d'ailleurs en songeant à l'abaissement politique des Juifs[2].

« Tu es obligée, répond l'Église, de payer le tribut aux Chrétiens ; un Juif ne peut prétendre à l'empire ni devenir comte ou gouverneur de province ; il ne peut entrer dans le Sénat ni faire partie de la milice. On ne les reçoit pas même aux bonnes tables ; et s'il conserve le moyen de gagner sa vie, c'est uniquement pour l'empêcher de mourir de faim. »

Saint Augustin devait cependant être lui-même le témoin oculaire de la conquête de l'Afrique par les Vandales et de l'essor pris par le judaïsme en Afrique, grâce à la tolérance des conquérants « qui n'en voulaient qu'aux Catholiques et voyaient dans les Juifs leurs alliés naturels. »

En Espagne comme en Afrique les rois vandales protégèrent le libre exercice du culte juif et abolirent les res-

1. Cf. Leferre, *Hist. du Christ. en Afrique*, etc., p. 110 et 294.
2. Cf. Cahen, *ibidem*, p. 20.

trictions qui pesaient sur ses fidèles[1]. Sous le régime tolérant des Vandales, l'expansion du judaïsme en Afrique recommença au point que saint Augustin, inquiet de ses progrès et jugeant le catholicisme menacé, publie un traité *Contre les Juifs*[2].

Cet état de choses paraît s'être perpétué pendant toute la durée de la domination des Vandales, si nous en jugeons d'après les autres écrits de polémique dirigés contre les Juifs et les judaïsants. Conçus en termes généraux, ils contiennent d'ailleurs peu de renseignements historiques, comme le traité *Contre les Juifs* de Veicanius, évêque de Castellum en Mauritanie et l'opuscule intitulé *Ad Vigelium episcopum de judaica incredulitate* et dédié à Vigilus, évêque de Thapus, par un certain Celsius, à la fin du ve siècle[3].

Ces polémiques et les mesures prises par l'Église africo-espagnole contre le judaïsme nous montrent l'activité qu'avait alors la propagande juive, en Mauritanie surtout.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir le judaïsme s'affermir dans l'intérieur parmi les tribus à moitié nomades et

1. Cf. Graetz, V, p. 72.

2. L'évêque d'Hippone, qui cite fréquemment les communautés juives de l'Afrique, entre autres celles de Simitu (Chemtou) dans la Numidie et qui voit avec émotion leurs succès nous confie ses doléances dans les termes suivants :

« Les Chrétiens ne craignent pas de se donner le nom d'Israélites. Ils considèrent comme leurs ancêtres ces prophètes et ces patriarches qu'on proposa avec d'autant plus d'insistance à leur admiration qu'ils étaient plus attaqués par les Manichéens. Ils se trouvent en honorable compagnie avec Abraham, Isaac et Jacob, David et Salomon, etc. Aussi les judaïsants n'étaient pas rares, même parmi les Chrétiens d'Afrique. Ils continuèrent comme les Juifs à croire à la vertu de la loi et aux forces de la nature, capable par elle-même de l'accomplissement. »

Cf. Leferre, *ibidem*.

3. Monceaux, *étude citée*, p. 26.



déborder même jusqu'à la côte. En effet, les tribus du désert, qui voyaient d'abord de bon œil la domination vandale et son alliance, profitèrent de son affaiblissement pour se détacher complètement de l'empire du Nord.

En 483, l'Aurès se déclare indépendant.

Un peu plus tard, sous la poussée des migrations des Zenata, certaines fractions des tribus juives et chrétiennes dissidentes unies aux Aourir'i se répandent jusqu'au Tell et à l'Atlas. Cependant la Cyrénaïque, dévastée au début de l'ère chrétienne, profite de cet état de choses pour se couvrir d'importantes colonies juives et même samaritaines plus ou moins indépendantes, telle la ville de Borion citée par Procope.

La région des Médiouna, tribu juive fixée aux environs de Tlemcen, s'étend jusqu'à la côte, et un indice précis nous fixe sur l'expansion des autres tribus juives vers le Maghreb el-Aqça et jusqu'à l'Océan[1]. Dans la première moitié du ve siècle saint Augustin (mort en 431) a été plusieurs fois dans la ville de Tigidis dont plusieurs évêques comptent parmi ses amis : or, il ne mentionne dans aucun de ses écrits un monument se rattachant à la tradition des Cananéens et des guerres de Josué, tradition que l'évêque d'Hippone connaît cependant fort bien et qu'il cite dans ses travaux d'exégèse biblique.

D'autre part, à l'époque de la conquête de l'Afrique par les Byzantins, c'est-à-dire vers 535, cette tradition était déjà connue sur la côte et particulièrement à Tigidis. Procope nous raconte en effet que les Phéniciens qui bâtirent un fort à l'endroit où s'était élevée la ville de Tigidis, sans doute pour se défendre contre les Berbères, et qui parlaient encore le phénicien, avaient érigé près d'une fontaine deux colonnes de pierres blanches avec cette

1. Cf. plus loin, t. II, ch. III.

inscription en langue phénicienne : « Nous sommes ceux qui ont été chassés de leur pays par Josué le voleur fils de Noun[1] ».

Cette inscription, dont l'existence est confirmée par une autre source, presque de la même époque[2], doit se rattacher à l'invasion successive de la côte par les tribus judéo-berbères de l'intérieur, considérées par les citoyens puniques des villes maritimes comme de simples brigands dont Josué devint l'incarnation persistante[3]. Pour notre étude l'inscription de Tigidis présente un intérêt capital : sa première apparition coïncide avec l'époque de l'expansion des Berbères de l'Aurès jusqu'à la côte, qu'elle permet de fixer entre 483 et 533. Cette dernière limite étant naturellement trop reculée, l'établissement définitif des tribus juives dans le Maghreb el-Aqça et jusqu'à l'Océan et de la dynastie de Djera, l'ancêtre de la Cahéna remonterait ainsi à l'époque la plus favorable pour l'expansion d'un élément à moitié berbère, c'est-à-dire à celle de la domination des Vandales.

Avec la pénétration des tribus du midi, le culte de Josué, et probablement aussi les histoires du poisson miraculeux, se fixent à Ceuta et dans les environs[4]. Le punique domi-

1. Procope, *De bello vandal.*, II, 13, 17 ; cf. Marcus, *Hist. des Vandales*, p. 236 ; voir la légende de cette inscription plus haut, ch. III,

2. Cf. Graetz, v. I, p. 10 (éd. hébr. de Sokolof).

3. Cf. Basset, *op. cit.* Malgré les critiques émises par certains historiens, le fait de l'existence de cette inscription ne peut pas être mis en doute. Si d'ailleurs on envisage, suivant notre manière de voir, les migrations du judaïsme en Afrique, cette légende paraît la conséquence logique de l'évolution du culte de Josué à travers les siècles antérieurs de l'Islam.

4. Ceuta ou סבתא « ville de Sabbat » est considérée par les chroniqueurs juifs du moyen âge comme étant construite par Sem, fils de Noé, au même titre que Jaffa et que certaines anciennes cités phéniciennes antérieures au moyen âge chrétien et musulman. Quant au fleuve sabbatique סמבטיון dont nous parle M. Basset, nous aurons l'occasion d'y revenir.

nait encore dans cette province maritime et la valeur étymologique du mot *noun* ou poisson n'a pas manqué de frapper l'imagination populaire. Ce qui est plus caractéristique encore, une autre légende fort ancienne, qui se rattache au cycle légendaire des dix tribus dispersées ou du fleuve sabbatique séparant ces tribus de tout le reste du judaïsme, a été l'objet depuis d'une identification avec le Ouâdi Sebt du Maghreb. Or la légende qui place en Afrique et finalement dans le Maghreb et les oasis du Sahara, les survivants des dix anciennes tribus du royaume du Nord-palestinien remonte au IVe siècle, époque où elle est formulée par un docteur dans le Talmud[1]. Elle finit par aboutir aux aventures curieuses du fameux voyageur du xe siècle Eldad le Danite et à toute une littérature midrashique et rabbinique qui considère généralement, disons-le en passant, les tribus légendaires comme non orthodoxes. Comme nous le verrons dans la deuxième partie de cette étude, certaines parties de cette littérature se rattachent aux tribus indépendantes et guerrières du désert, surgies tout d'un coup sur le littoral du Maghreb et si différentes par leurs mœurs et leurs croyances des Juifs paisibles et orthodoxes qui peuplaient les villes de la côte[2].

Il semble même que l'une des raisons de l'enthousiasme professé par les Juifs de la Diaspora au sujet de l'apparition de ces frères inconnus et lointains fut l'acharnement de ces tribus contre l'ennemi séculaire du judaïsme : la domination d'Edom ou gréco-romaine. Les tribus juives du désert avaient témoigné à maintes reprises leur hostilité contre elle et, en dernier lieu, en combattant Bélisaire, avec les Vandales (534)[3].

1. Cf. plus haut, ch. v.
2. Cf. Basset, *ouv. cité*, XII-XV et *Kitab el-Adouani*, trad. Feraud, p. 163.
3. Cf. Cazès, *Essai sur l'hist. des Israélites en Tunisie*, p. 39.

X

En 535 les Grecs se rendent maîtres de l'Afrique et leur premier soin fut d'inaugurer une ère de persécution religieuse contre les Juifs et les sectes de tout genre devenues très nombreuses. Les édits de Justinien de 535 assimilent les Juifs aux Ariens, aux Donatistes et aux Païens. Ils sont exclus de toutes les charges publiques et ne peuvent plus avoir d'esclaves chrétiens; leurs synagogues sont transformées en églises; leur culte est proscrit et les réunions religieuses leur sont interdites[1]. Sur l'ordre de l'empereur on convertit de force les Samaritains et les Juifs de la ville indépendante de Borion sur la frontière de la Cyrénaïque, bien qu'ils prétendissent s'être fixés dès les temps du roi Salomon.

Un peu plus tard Ferrandus, diacre de l'église de Carthage, citait dans son recueil des règlements ecclésiastiques plusieurs canons de conciles, relatifs aux Juifs et aux judaïsants. Ces rigueurs, puis la dévastation par la guerre, et l'Afrique si ravagée qu'on était surpris, dit Procope, de rencontrer un seul homme sur un long trajet, provoquèrent la fuite de nombreux refugiés juifs chez les Berbères des massifs montagneux et de l'Océan[2]. S'il en résulta peut-être la formation de nouvelles tribus juives parmi les Berbères, il ne faut cependant pas croire, comme le prétendent certains auteurs, que le judaïsme disparut presque de la côte nord-africaine[3]. La résistance de l'élé-

1. Monceaux, *op. cit.*, II.
2. Cf. Monceaux, *R. d. ét. j.*, ét. citée.
3. Cf. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, II, 228.

ment juif était telle que les Byzantins eux-mêmes finalement se relâchèrent peu à peu de leurs rigueurs à son égard. Vers la fin du VIe siècle, l'empereur Maurice interdit de convertir les Juifs de force et leur fit rendre leurs synagogues, leur défendant seulement d'en construire de nouvelles.

Le pape Grégoire le Grand donna lui-même l'exemple d'une large tolérance en faveur des différentes communautés juives et, comme le croit M. Monceaux, il en fut probablement de même en Afrique[1].

Quant à la Mauritanie tingitane, où le judaïsme paraît s'être concentré particulièrement sous la domination vandale et où, même à l'époque de Justinien, il n'y avait que fort peu de Chrétiens, le Ve et VIe siècles semblent avoir singulièrement favorisé le développement du judaïsme dans ce pays.

Même dans les régions occupées par les Grecs, les persécutions n'avaient jamais troublé, semble-t-il, ce dernier asile des cultes non catholiques. Tout au contraire, la région occupée par le Maroc actuel offrait sous la domination byzantine un refuge assuré aux Juifs expulsés de l'Espagne par le fanatisme des Wisigoths. S'il faut en croire certains auteurs[2], une partie des Juifs africains aurait suivi les Vandales expulsés jusqu'en Espagne[3]. Sous le règne de Theudis, les Juifs de l'Espagne et des provinces de la cité africaine annexées à ce dernier pays jouissent d'un régime de pleine tolérance[4].

Cependant en 589 le Maroc reçoit un grand nombre de réfugiés juifs persécutés par le roi des Wisigoths.

1. Monceaux, *idem*.
2. Cazès, *idem*.
3. Leclercq, *ouv. cité*, 247.
4. Graetz, V, p. 72.

En 612-613, sous le règne de Sisébot, les Juifs espagnols, mis en demeure de se convertir ou de quitter le pays, passent en partie le détroit et s'établissent en masse au Maroc.

Sous le règne de Swintla (621-631) cette loi fut cependant abolie et un grand nombre de réfugiés retournèrent en Espagne, mais ce fut pour y subir une nouvelle persécution en 638-642, lorsque le roi Chintila renouvela les édits de Sisébot[1].

Cette dernière période coïncide avec l'époque de l'invasion du Maghreb par les Zenata, qui ébranlèrent le Maroc, affaiblirent la domination byzantine dans le pays, surtout depuis 619, et le mirent en état d'anarchie[2].

Profitant de ces événements et forcées sous la poussée des Zenata de s'avancer vers l'Occident, certaines fractions des Djeraoua et des Médiouna, grossies de réfugiés de l'Espagne et probablement aussi des fuyards des autres provinces byzantines de l'Afrique, se fixèrent définitivement dans la Mauritanie tingitane. Ces Juifs devinrent assez nombreux et puissants vers la fin du VIIe siècle pour ourdir en 693 une insurrection contre les Wisigoths de l'Espagne[3].

La mention d'une insurrection des Juifs d'Espagne avec l'aide des Juifs et des Maures de l'Afrique, qui clôt l'histoire des Juifs sous la domination chrétienne, nous ramène à la question des tribus juives du Maghreb à l'époque de l'invasion musulmane.

Le christianisme avait continué à faire des progrès considérables jusqu'à l'Aurès, où les tribus des Zenata établies sous Dioclétien paraissent avoir professé la religion chré-

1. *Ibidem.*

2. Sur les guerres soutenues par les fractions des Zenata arrivées de l'Orient sous Dioclétien, cf. Cagnat, *ouv. cité.*

3. Cf. Basset, *ouv. cité* dans l'Introduction.

tienne, tandis que la conversion de la confédération des Aouraba eut lieu sous le règne de Dioclétien. Vers 619 le christianisme gagne du terrain dans le sud de Tlemcen, bien qu'à l'exception de la zone côtière les influences chrétiennes n'aient jamais été sensibles vers l'Occident[1].

Beaucoup de traditions et d'indices historiques, ainsi que de nombreux monuments funéraires disséminés dans tout le Maghreb et qui ne demandent qu'à être identifiés, montrent l'importance du judaïsme à une époque antérieure à l'Islam dans l'intérieur du Maroc, depuis la région de Fès et l'Océan jusqu'aux Ksours du désert[2]. L'archéologie n'a pas encore beaucoup donné. Nous possédons du moins quelques indications précises quant à la localisation des anciennes traditions juives et à l'importance prise par le Judaïsme marocain vers le milieu du VII[e] siècle, lorsque ses adeptes osèrent songer à la conquête de l'Espagne contre les Goths pour venger les persécutions endurées par leurs coreligionniaires de la péninsule[3].

La ville de Ceuta nous semble avoir été le principal centre des relations entre les Juifs espagnols et palestino-romains et les tribus à moitié berbères de l'intérieur. Le nom de Noun devenu plus tard Noé demeure appliqué à un cap près de cette ville, où l'on montre même une qoubba consacré à Noun le père de Josué. De Ceuta, ces traditions finirent par passer le détroit avec les Berbères pour prendre pied dans certaines villes de l'Espagne même.

1. Cf. Ibn Khaldoun, *ibidem*, I, 212. Leclercq, *ouv. cité*, II, 296.

2. Cf. Basset, *op. cit.*, VIII et 194, qui cite le tombeau de Sidi Ya'koub d'Askrou près de Fès ; voir Léon l'Africain, II, 139, qui cite la contrée de Noun située près de l'Océan ; enfin des traditions hébraïques et judéo-arabes du moyen âge.

3. Basset, *ibidem*, d'après les historiens espagnols qu'il cite. Cf. notre ét., § II, p. 353.

Grâce aux données d'Ibn Khaldoun, nous pouvons préciser plus ou moins la répartition des Juifs en Afrique vers la seconde moitié du VIIe siècle. L'auteur arabe cite en effet comme professant le judaïsme avant l'invasion musulmane, plusieurs tribus africaines. Telles étaient les Néfouça, tribu dont la généalogie berbère ne fait pas de doute. Ils appartenaient à la branche aînée des Loua ou Louata, qui n'a jamais quitté l'Ifrikiah.

Une autre tribu juive dont l'origine berbère n'est pas discutée est celle des Médiouna. Fortement pénétrée par le christianisme, elle occupait la région de Tlemcen et dominait grâce à sa situation géographique entre le Maroc et le Maghreb oriental. C'est sans doute à ce dernier fait, comme aux relations avec la côte et à la présence possible des Juifs dans la ville berbère d'Agadir et même à Tlemcen, qu'il faut attribuer la localisation du culte de Josué dans cette région, à une époque fort ancienne.

Quant à la grande tribu d'origine libo-phénicienne des Djeraoua, fortement mélangée du sang juif cyrénéen, elle continua à prédominer dans la région de l'Aurès jusqu'à la conquête arabe.

Cependant la plupart des tribus de religion juive habitaient depuis longtemps, ou tout au moins depuis la domination des Vandales, le Maghreb el-Aqça, notamment celle des Behloula, les Riata, les Fazaz et les Fendeloua. Le fait que les généalogistes berbères se taisent sur leur origine nous montre que toutes ces tribus, à l'instar des Djeraoua, étaient des réfugiés juifs qui finirent par se former en tribus et se rapprocher des Berbères, sans toutefois s'écarter complètement du judaïsme traditionnel. Ces tribus, comme l'indiquent la localisation des légendes juives et les renseignements des historiens arabes, étaient répandues dans les plaines du Tell et jusqu'au Rif, tandis que les Zenata et les Bergouata occupaient les plateaux du Maroc actuel.

Pour l'histoire des Juifs marocains il importe d'étudier les destinées ultérieures de toutes ces tribus, même de celle de l'Aurès, puisque ses restes devaient en être rejetés plus tard vers l'Atlas, après l'invasion musulmane[1].

Ainsi les Djeraoua firent souche au Maroc et même en Espagne, tandis que les débris des Médiouna de la région de Tlemcen réapparurent quelques siècles plus tard entre Fès et Sefrou[2].

Cependant les plus intéressantes pour nous sont les tribus juives du Maroc même qui, comme tout porte à le croire, et surtout le fait de l'insurrection méditée contre l'Espagne, avaient renoué des relations avec les Juifs de la côte et avec les expulsés de la Péninsule avant l'invasion musulmane et ne s'étaient jamais écartées beaucoup du reste du judaïsme.

Dans la révolte soutenue par les Juifs contre Idris nous retrouverons les traces des Fazaz et de certaines autres tribus du Maroc.

Quoi qu'il en soit, il reste certain qu'à la veille de l'invasion musulmane, l'influence juive gagna du terrain dans les régions de l'Aurès et de l'Atlas d'une manière très sensible. L'affaiblissement de l'autorité byzantine et la disparition définitive du paganisme semblent avoir tous les deux particulièrement favorisé la prédominance du judaïsme. Il n'attendait qu'un organisateur ou un chef capable, comme l'était devenue la Kahina, pour organiser un empire judéo-berbère sur des débris de l'ancien empire gréco-romain. Toute l'Afrique occidentale, profondément pénétrée d'une influence juive, stimulée par l'épée des anciens guerriers de la Cyrénaïque et les luttes soute-

1. 400 ans plus tard on trouve une ville du nom de Djeraoua près de Fès.

2. Cf. Ibn. Khaldoun, *Hist. des Berbères*, I, 250.

nues contre les Romains, groupés autour du culte de Josué qui se substitua aux anciens cultes païens était animée d'une haine acharnée contre les maîtres byzantins, dans laquelle se trouvait uni tout le monde à l'exception des orthodoxes chrétiens, juifs civilisés et nomades, Berbères du Tell et du désert, les restes des populations puniques et jusqu'aux sectes dissidentes chrétiennes.

Déjà, enhardies par le succès croissant du judaïsme et par la haine du catholicisme, froissées des persécutions endurées par leurs frères de l'Espagne, les tribus juives du Maghreb el-Aqça répandues dans les plaines du Tell et de la côte, et devenues particulièrement nombreuses, grâce à l'établissement des réfugiés espagnols dans les villes chrétiennes de la côte, méditaient de porter un grand coup au christianisme catholique et d'entreprendre la conquête de la grande péninsule. Une invasion fatale, plus terrible que celle des nomades eux-mêmes, plus cruelle que tout ce qui l'avait précédée en Afrique, plus durable que la domination punique et gréco-romaine, vint porter un coup de grâce à toutes les rivalités entre Juifs et Chrétiens, Berbères et Gréco-Romains, et finit par effacer les derniers vestiges du christianisme en imprimant une nouvelle direction aux destinées du judaïsme en Afrique...

(*A suivre.*) Nahum SLOUSCHZ.

QUELQUES LÉGENDES
RELATIVES A MOULAY BOU SELHÂM

Le chaîkh Moulay Boû Selhâm, « l'homme au manteau », chérîf ḥasany, dont le vrai nom est Sidy Aboû Sa'îd Al-Maçry (l'Égyptien), est enseveli avec ses deux compagnons 'Abd al-Djâlîl Aṭ-Ṭayyâr Al-Andaloûsy (l'Andalou) et Sidy 'Abd ar-Raḥmân Al-Azraq (le bleu), sur le bord de la Merja az-Zerqa (la lagune bleue) entre Al-'Arâïch et l'embouchure du Seboû, à peu de distance de l'Océan. Il est actuellement le plus grand saint de tout le R'arb, des Khloṭ, des Ṭlîq, des Menâcera, et en général de toutes les tribus arabes des vallées du Seboû et du Lekkoûs, et sa renommée a depuis longtemps éclipsé dans cette région celle du grand saint des Djebala, Moulay 'Abd as-Salâm ben Mechîch. Si la vie de ce dernier nous est bien connue par de nombreux documents historiques, celle de Moulay Boû Selhâm est plus obscure. Son arrivée au Maroc, venant de l'Orient, est entourée d'une auréole de légendes aussi curieuses qu'imprécises. Celles que nous résumons ici sont consignées dans un petit manuscrit anonyme de *manâqib* que nous avons pu trouver et faire copier à El-Qçar el-Kebîr.

'Abdallah ben Sahl raconte, d'après 'Abdallah ben 'Amer, d'après Aboû Bekr Ar-Râzy, d'après Aboû 'Othmân Anṭâky, que lorsqu'Allah voulut faire naître Aboû Salhâm Al-Maçry, son oncle maternel Aboû Bekr Al-Mouṭî' entra un jour chez sa sœur enceinte, et elle lui raconta ce qui suit : « O

mon frère, vendredi dernier, il faisait très chaud et j'avais bien soif lorsqu'une voix me cria : O Fâṭma, soigne celui qui est dans ton ventre, car c'est un saint d'entre les saints de Dieu! Je regardai autour de moi sans rien voir, mais alors l'être qui était dans mon ventre se mit à parler et dit : O ma mère, en vérité, cet ange qui t'a parlé est envoyé vers toi de chez le Maître des mondes; bois donc et ne crains rien! Je bus donc, bien que ce fût le 3e jour du Ramaḍân. » Son frère lui répondit : « J'ai entendu une tradition du Prophète qui disait : Il viendra après moi un homme qui sera surnommé par son vêtement (le selhâm), qui sera originaire de Miçr (Le Caire) et dont le tombeau sera au Maghreb. Vous lui devrez le pèlerinage, et celui qui lui aura rendu cette visite pieuse aura les mérites de celui qui aura visité mon propre tombeau. Peut-être cet homme est-il la créature que tu as en toi, ô ma sœur? » Il partit, laissant sa sœur dans les douleurs de l'enfantement. Ceci se passait deux ou trois jours avant la fête de l'ʿaîd el-fiṭr (rupture du jeûne).

Au moment de l'accouchement, l'enfant parla de nouveau, disant : « O ma mère, renvoie les femmes, car j'ai honte en leur présence! » ce qu'elle se hâta de faire. Une voix dit alors : « O Faṭma, celui-ci est bien la créature que ton frère a dit ».

Dès sa naissance, on dut se préoccuper de l'alimenter, mais sa mère lui donna vainement le sein : elle n'avait pas de lait et, dans son indigence, elle ne pouvait lui en acheter. « Quelle nourriture, ô ma mère, s'écria-t-il alors, je jeûne comme vous, car nous sommes en Ramaḍân! » Sa mère n'informa de ces faits personne autre que son frère ʿAbdallah ben ʿAlî ben Al-Qâḍy.

Arrivé à l'âge de cinq ans, le futur saint vit arriver à lui les enfants de son âge qui l'invitèrent à jouer. « Jamais, s'écria-t-il; je n'ai pas été créé pour le jeu, mais seule-

ment pour adorer mon maître! » Puis il leur récita la parole divine : « Je n'ai créé les génies et les hommes que pour m'adorer ». Il commença alors à pleurer chaque jour. Sa mère inquiète lui demanda la cause de son chagrin. « Comment ne pleurerais-je pas, dit-il, alors que mes actions pèsent (dans la balance)! » et comme sa mère lui demandait s'il craignait quelque chose, il continua : « O ma mère, Cho'aïb (Moulay Boû Cho'aïb) a pleuré jusqu'à devenir aveugle des deux yeux, mais Dieu lui a rendu la vue ». Une voix se fit entendre alors, disant : « Que sont ces pleurs? Si c'était par crainte de mon enfer, je t'en aurais délivré; si c'était par amour pour mon paradis, je te l'aurais donné; si c'était par crainte de moi, je t'aurais couvert de ma miséricorde, car je suis le plus miséricordieux des miséricordieux! »

Aboû Selhâm ne cessa pas de pleurer jusqu'à ce que sa mère fut morte. « Aboû Sa'îd, lui disait-on, vous ne pleurez pas votre mère ». — « Les pleurs consolent celui qui souffre des conséquences de la mort, répondait-il, mais les pleurs ne doivent être que pour celui qui a adoré Dieu dans la solitude. O mon Dieu, fais de ceci un prétexte! » — « Quel prétexte? » lui dit-on. — « Dieu seul le sait. Où sont-ils ceux qui ont prié Dieu en veillant debout toute la nuit, qui l'ont supplié humblement et l'ont considéré? Où sont ceux qui ont résisté à la nostalgie pour rester dans la solitude? Où sont ceux qui se sont remis en toute chose à Dieu, aux ordres de qui ils obéissaient? Où sont ceux qui s'appliquaient à la lecture du Qorân dans l'obscurité de la nuit? O mon frère, si vous les aviez vus lorsque le vent remuait leurs habits; ils ne dormaient pas; leurs pieds étaient bénis parce qu'ils étaient restés longtemps debout pour adorer Dieu. Ils jeûnaient; leurs visages étaient pâles et leurs chairs étaient collées sur leurs os ».

Lorsqu'il eut fini de parler, il se mit à pleurer jusqu'à s'évanouir. Revenu de son évanouissement, il alla chez lui

et y trouva un livre contenant une tradition du Prophète, rapportée par Ka'b d'après Aboû Ouaqqâç, et qui disait : « Sur le rivage de la mer, à *Bâb aç-Çar'îr* (la petite porte) au Maghreb, se trouve un ermitage près duquel est la tombe de Yoûsouf (Joseph) fils d'Aristote, maître des sages et maître d'Alexandre alors qu'il avait 450 ans, et où le Khiḍr [1] fit la prière devant une assemblée de gens dont il s'etait fait l'imâm. Ce lieu s'appelle l'ermitage du Maître des Sages ».

Lorsqu'Aboû Selhâm eut lu à haute voix ce *ḥadîth* (tradition), il s'écria : « O mon Dieu, permets-moi d'arriver jusqu'à cet ermitage ! ».

Dieu ayant décidé de le faire sortir d'Égypte, il se trouva qu'un palmier unique, appartenant au chaîkh, produisit un grand nombre de dattes cette année-là. Le Commandeur des Croyants, informé de ce fait, monta sur son plus beau cheval et se rendit auprès du palmier. Arrivé là, il dit à ses compagnons : « Apportez-moi de ces dattes. » On lui en donna ; il les mangea et les trouva plus douces que le miel et plus fraîches que la neige. « Allez chercher le propriétaire de cet arbre », dit-il alors à ses serviteurs. On lui présenta Aboû Sa'îd qui était sortit en disant : « O mon Dieu, vous m'avez fait quitter la ville d'un prince injuste et tyran » ! Lorsqu'il fut devant l'Émir, celui-ci lui dit : « Vends-moi ce palmier pour cent dinars » Aboû Selhâm refusa et s'en alla.

L'Émir ordonna alors à ses serviteurs de lui apporter des dattes du palmier. On lui en apporta trois d'un même régime : il mangea la première et la trouva plus douce que le miel ; il mangea la seconde et la trouva amère comme la coloquinte. Il s'en attrista et reconnut qu'il était en danger. Il ordonna alors de faire venir Aboû Selhâm,

1. Personnage mystérieux cité dans le Qorân comme un des prophètes de l'antiquité.

mais on ne le trouva pas et on ne put rien apprendre sur lui.

Il était déjà à Qaîrouân où on le reconnut bientôt. Au moment où l'émissaire de l'Émir arriva à Qaîrouân pour s'emparer de lui, le chaîkh s'enfuit encore et l'émissaire dut s'en retourner les mains vides. L'Émir succomba des suites de cette maladie.

Aboû Sa'îd était un jour dans la ville de Tunis, occupé toute la journée à puiser de l'eau et les enfants s'amusaient à lui jeter des pierres, mais il répondait simplement : « Tuez-moi plutôt avec du fer, afin que je me repose des coups de pierre. Je n'ai plus la force de me prosterner après ces derniers coups ».

Il se décida alors à aller vendre du bois aux chaufourniers pour avoir du pain, mais il se mit à le distribuer à tous les chiens et à tous les mendiants qu'il rencontra, si bien qu'il ne lui en resta pas un seul morceau.

Il exerça ensuite le métier de tailleur moyennant salaire, mais il se servit de cet argent pour habiller les orphelins et les misérables. Il alla enfin trouver l'Émir de Tunis et lui dit : « J'ai faim! ». — « Que veux-tu, Aboû Sa'îd? » lui dit l'Émir. « Je veux un panier de prunes et un vase de bon vin. » On les lui donna. Mais Aboû Sa'îd se dit en lui-même : « O ignoble individu, tu veux manger ce panier de prunes et boire ce vase de vin délicieux, alors que la faim est préférable à ces choses! » Il prit les prunes, les déposa dans le vase de vin et secoua le tout au point d'en faire une véritable *'acîda*[1], puis il renversa le vase sur la tête de l'Émir. Celui-ci le fit fouetter jusqu'au sang et, quelque temps après, un homme l'ayant rencontré et lui ayant demandé quel mobile l'avait poussé à cet acte qui avait eu pour lui de si terribles conséquences, il répondit : « C'est l'impôt de ma personne. » Mais sou-

1. Bouillie épaisse faite de farine, de beurre et de miel.

dain une voix mystérieuse se fit entendre, disant : « N'exigez pas d'impôt de vos personnes, Dieu connaît celui qui pratique la dévotion. »

Abou Sa'îd sortit de Tunis et poursuivit sa vie errante, à la recherche de la « Petite Porte. » Le savant Imâm Sidy 'Abd al-Djâlîl, surnommé Aṭ-Ṭayyâr (le rapide au vol), le rencontra et lui demanda l'objet de ses recherches. « Je veux atteindre, dit-il, le célèbre ermitage de la Petite Porte, où est enterré Joseph fils d'Aristote le Sage et où a prié le Khiḍr. »

Ils partirent ensemble à la recherche dudit ermitage, jusqu'à ce qu'ils atteignirent un ermitage appelé *Maçmoûḍa,* dans le Maghreb, en face de la montagne (du même nom ?). Ils y restèrent un certain temps, cherchant un guide. Mais lorsqu'ils voulurent quitter le pays de Maçmoûḍa, Sidy 'Abd al-Djalîl tomba gravement malade et ne put continuer son chemin ; il resta donc en Maçmoûḍa tandis qu'Aboû Selhâm se séparait de lui pour aller à Bâb aç-Çar'îr.

Aboû Selhâm arriva ainsi au Sâḥel (rivage) d'Acîla (Arzila), puis, de là, aux saints (*ridjâl*)de la maison du soleil, endroit connu actuellement sous le nom de *Ridjâl ach-Chomets*[1]. Il trouva dans cette maison 45 tombes d'ascètes tant orientaux qu'occidentaux. Tous avaient eu le désir de voir la Petite Porte et l'ermitage en question ; ils étaient allés sur cette côte, y avaient trouvé cette maison et s'y étaient fixés pour adorer leur Dieu. Lorsqu'il faisait froid, ils sortaient de la maison et s'asseyaient sur le seuil de la porte, exposés au soleil. Ils étaient restés ainsi un certain temps jusqu'à ce que la peste, sévissant sur eux, les avaient emportés d'un seul coup. On les avait

1. Chemmich, Tchemmich, Tochoummos, Tichems, variantes du même nom qui désigne la colline où se trouvent les mines de Lixus, sur les bords du Lekkoûs.

enterrés dans cette maison qui, depuis, portait leur nom. Cette maison est connue près de la ville d'Al-'Araïch (Larache).

Quand le chaîkh Aboû Sa'îd y entra, il trouva des ascètes encore vivants, parmi lesquels se trouvaient des aveugles dont l'infirmité était due à une dévotion continue; d'autres ne pouvaient plus se tenir debout, d'autres avaient la chair collée aux os. Il les salua et leur demanda quelques renseignements sur les tombes. On lui dit : « Ici gisent Ḥamza ben Yoûsouf, 'Alî Al-Qaççâry, 'Alî ben Mouḥammad Al-Mour'arab, Aḍ-Ḍaḥḥâk ben Mouḥammad Al-Andaloûsy, Yaḥya ben Mouḥammad Al-Farsy, Mouḥammad ben Mouḥammad Al-Moûfy, Laḥsan ben Laḥsan (*sic*) Al-Moûfy, Fâṭma az-Zohrâ, Mouḥammad ben Mouḥammad Al-Yamâny, Al-Yazîd ben Al-Yazîd, 'Abbâd bed Hilâl Al-Maçry et d'autres de tous les pays[1]. Que la miséricorde divine leur soit accordée ! »

Le chaîkh Aboû Selhâm prit congé d'eux et passa dans la ville d'Al-'Arâïch, où il recommença à s'enquérir de la Petite Porte. Il aperçut un chaîkh de loin et, s'en étant approché, il vit que ses yeux étaient bleus et qu'il avait tous les traits d'un prophète ; sa constitution était délicate, son haleine douce, son visage resplendissant, et il portait des vêtements rapiécés. Aboû Selhâm le salua; le chaîkh Al-Azraq (aux yeux bleus) lui rendit son salut et lui dit : « Sois le bienvenu, ô toi l'opprimé de l'Émir ! » — « Quel est ton nom, ô chaîkh ! » — « Regarde mes traits : ils te diront qui je suis. » — « Accepte-moi comme esclave. » — « Comment, dit Al-Azraq, un esclave peut-il avoir un autre esclave ? » — « Accepte-moi, au nom de Dieu et de son Envoyé. » — « O Aboû Sa'îd, comment peux-tu parler ainsi, alors que tu es le maître de la Petite Porte et que

1. Tous ces noms sont très mal écrits dans notre manuscrit et la lecture en est incertaine.

le Prophète t'a recommandé spécialement à nous? » — « Quelle est cette recommandation ? » — « Le Prophète a dit : Il existera après moi un homme qui sera connu par son vêtement (Aboû Selhâm) ; il sera originaire de Maçr (Miçr) et son tombeau sera au Maghreb. Celui qui le visitera une seule fois aura les mérites de celui qui me visitera 70 fois. »

Ils allèrent se promener au bord de la mer. Tandis qu'ils devisaient, ils aperçurent un homme en train de jeter son filet dans la mer. Aboû Sa'îd dit au chaîkh 'Abd ar-Raḥmân Al-Azraq : « Ne connais-tu pas cet homme qui pêche ? Si je savais qu''Abd al-Djalîl fût délivré, je dirais que c'est lui en personne. » — « Si ses traits étaient comme les miens, dit Al-Azraq, je l'aurais reconnu par l'œil de la vérité avant de le reconnaître par l'œil périssable ! » Quand ils se furent approchés, ils l'entendirent qui disait : « Ce que Dieu veut, il le peut ! » puis, s'étant tourné vers eux, il les salua respectueusement et avec joie et se mit à pleurer : c'était 'Abd al-Djalîl Aṭ-Ṭayyâr.

Aboû Sa'îd lui demanda alors qui lui avait indiqué Bâb aç-Çar'îr. « Dieu, répondit-il, m'envoya un ange pour se tenir devant moi, un autre derrière moi et un troisième à ma gauche, et nous allâmes ainsi à Bâb aç-Çar'îr et à l'Ermitage. » — « Tu es arrivé avant moi, 'Abd al-Djalîl. » — « Oui, Aboû Sa'îd, avec la puissance de Dieu. » — « Et que fais-tu ici ? » — « Je pêche des poissons à l'hameçon. » — « Plonge ta main dans la mer et attrape les poissons sans hameçon. » 'Abd al-Djalîl crut qu'Aboû Sa'îd se moquait de lui ; cependant il plongea sa main dans l'eau et la sortit chargée de poissons : un poisson était attaché à chaque poil de sa main. « C'est ce qu'il faut, ô Aboû Sa'îd », dit le chaîkh.

Aboû Selhâm fit signe alors à la mer de s'avancer à l'instant par la puissance de Dieu. Elle obéit, et ils vinrent

jusqu'à la Porte et à l'Ermitage, suivis de la mer qui pénétra dans Bâb aç-Çar'îr, appelé aujourd'hui *Al-Boḥaïra* (la petite mer, la lagune) et s'avança jusqu'au gué *Machra' al-Ḥaḍar* (sur l'Oued Souyar). A ce moment, le chaîkh Al-Azraq dit à Boû Selhâm : « O Aboû Sa'îd, dis à la mer de se retirer afin que les habitants ne soient pas noyés. » Le chaîkh ordonna alors à l'Océan de rentrer dans son lit, ce qui fut fait à l'instant. Il ne resta qu'un peu d'eau entre les deux collines de Bâb aç-Çar'îr; Aboû Sa'îd bénit cette eau en disant : « O mon Dieu, fais de ses poissons un remède contre tous les maux et bénis-la. La bénédiction et la cure resteront attachées à cette eau jusqu'au jour du jugement dernier. »

Lorsque la mer se fut retirée, le chaîkh entra avec 'Abd ar-Raḥman Al-Azraq et 'Abd al-Djalîl Aṭ-Ṭayyâr dans l'Ermitage où était enterré Joseph fils d'Aristote. Il s'y livrèrent à la dévotion pendant un certain temps.

Un jour qu'ils lisaient le Qorân, le chaîkh 'Abd ar-Raḥmân se prit à sangloter et tomba raide mort. Ses deux compagnons attristés s'occupèrent de se procurer un linceul pour l'ensevelir, mais voici qu'un groupe d'inconnus entra chez eux, portant justement un linceul. Le chaîkh Aboû Sa'îd, pris de doute, les regarda, se mit à sangloter et tomba également raide mort. 'Abd al-Djalîl, resté seul avec ces étrangers, s'occupa avec eux du lavage des corps et de la mise en bière. Lorsqu'ils eurent creusés deux tombes et qu'ils procédèrent à l'ensevelissement, un vent violent s'éleva, accompagné de ténèbres et de nuages noirs qui leur cachèrent la vue des choses et les firent tressaillir. L'obscurité dissipée, ils trouvèrent trois tombes et trois cadavres qu'ils enterrèrent sans savoir qui était le troisième. Les étrangers se retirèrent et le chaîkh 'Abd al-Djalîl, resté seul dans l'ermitage, vécut encore huit jours, pleurant jour et nuit. Il fut enterré sur le bord du lac.

« O mon Dieu, conclut le traditionniste, donnez-nous un profit de leur amitié, ressuscitez-nous parmi eux au jour du Jugement, et ne nous écartez pas de leur chemin, ô Élément des éléments, ô Maître des mondes! »

Un rapprochement s'impose entre les *Ridjâl ach-Chams* de Chemmîch et les *Ridjâl ach-Charq* de la Qal'at Al-Gorfeṭya; Ibn Raḥmoûn[1] nous a montrés les seconds comme des descendants d'Idrîs qui, fuyant l'usurpateur Ibn Abî l-'Afya, s'étaient installés en pionniers dans une forêt vierge des Benî Gorfeṭ. Ils en avaient chassé les bêtes fauves et y avaient construit des habitations, puis étaient morts frappés de la peste.

A travers ses allusions mystiques et ses réminiscences de l'antiquité fabuleuse, le petit roman de Moulay Boû Salhâm nous laisse entrevoir l'existence de tout un cycle de légendes historiques, véritable épopée chérifienne des Idrîsides qui, persécutés et déchus du pouvoir temporel, sont devenus les apôtres des régions sauvages du Nord.

G. Salmon.

1. Cf. *Archives marocaines*, III, p. 229.

EXTRAITS DE LA PRESSE MUSULMANE

LES MUSULMANS EN RUSSIE.

On n'est pas d'accord sur le nombre des sujets musulmans de la Russie. Dans sa consciencieuse étude *The Mussulman Subjects of Russia* (dans *The Scottish Geographical Magazine*, XIX, 1, january [illegible], p. [illegible]), M. Victor Dingelstedt nous met en garde contre les chiffres, très sujets à caution, du recensement de [illegible]. D'après ce recensement il y aurait, au total, [illegible] musulmans russes ([illegible] en comptant la population de Khiva et de Boukhara), répartis en 42 nationalités d'origines très diverses, iranienne, caucasienne, tartare. Voici, d'ailleurs, le dénombrement qui en a été fait :

Tartares	[illegible]
Bachkirs	[illegible]
Mestchériaks	[illegible]
Teptiars	[illegible]
Turkmènes	[illegible]
Uzbeks	[illegible]
Tadjiks	[illegible]
Koumyks	[illegible]
Yakoutes	[illegible]
Kirghizes	[illegible]
Karakalpaks	[illegible]
Bessermians	[illegible]
Kurdes	[illegible]
Montagnards du Caucase	[illegible]

Mais ces chiffres sont, à n'en pas douter, de beaucoup inférieurs à la réalité. Le nombre des Uzbeks et des Tadjiks est peut-être le double de celui que donnent les documents officiels.

D'après une autre estimation la Russie compterait 17.756.757 Musulmans, à savoir :

Russie d'Europe	2.800.000
Turkestan, etc.	7.207.972
Caucase, région iranienne	2.948.785
Boukhara et Khiva	3.300.000

Il existe, en outre, d'importantes colonies de musulmans étrangers en Russie, dans le Caucase surtout. Les Kurdes sont les plus nombreux; on trouve aussi un grand nombre de Persans, pour la plupart commerçants et ouvriers, dans les grandes villes du Caucase. Depuis la guerre russo-turque quelques villages habités par la secte bizarre des Kyzyl-Bachs, le fait a été signalé naguère par M. Grenard, ont été annexés à la Russie. On trouve encore un certain nombres de Tates et de Talyches.

Ces nombreuses nationalités diffèrent autant, les unes des autres, par leur état social que par leur origine et leurs langues. Les Musulmans de race turque sont de beaucoup les plus nombreux et se retrouvent sur les points les plus divers : en Russie blanche (Tartares lithuaniens); en Crimée (Tartares Nogaïs), où ils formèrent autrefois un puissant empire ; dans les gouvernements de Kazan et d'Astrakhan (Tartares); au Caucase (Tartares Azéris); dans l'Oural (Bachkirs), et il faut ajouter à cette énumération les nombreuses tribus tartares des provinces asiatiques : Turkmènes, Uzbeks, Kirghizes, Karakalpaks, etc. Puis viennent les populations de races iraniennes, telles que les Kurdes, et les tribus caucasiennes. Tandis que certaines peuplades musulmanes, les Yakoutes par exemple, vivent dans la barbarie ; que nombre d'autres, dans l'Asie centrale, mènent la vie nomade, les populations turques du Caucase et de la Crimée sont arrivées à un degré de civilisation vraiment élevé.

C'est en Crimée, et en langue turque, qu'est publié le

plus important des organes musulmans de la Russie, le *Terdjumân* de Baghtchè-Séraï, journal lu, non-seulement par les Musulmans, de la Russie entière, mais par nombre de leurs coreligionnaires de Turquie, de Perse, d'Égypte et de l'Inde, qui se plaisent à le citer.

Les Tartares du Caucase ont une aristocratie influente qui, assimilée par ses maîtres à l'aristocratie russe, occupe souvent des emplois élevés. Nombre de Tartares entrent dans les écoles militaires et parviennent quelquefois aux plus hauts grades ; on a vu et on voit encore à l'heure actuelle des généraux d'origine tartare. Beaucoup de leurs compatriotes occupent, à Bakou et dans les autres grands centres de cette région, des situations importantes dans le commerce et l'industrie. Le clergé a une influence considérable sur les Tartares du Caucase et en est universellement respecté ; on ne saurait toutefois comparer ceux-ci aux tribus musulmanes connues sous le nom de « montagnards du Caucase » (Circassiens, Lazes, Abkhazes, Kabardes, etc.), les plus fanatiques et les plus belliqueuses populations qui soient en Russie.

Dans son article qui remonte à près de trois années, M. Dingelstedt, tout en déplorant l'indifférence et le dédain de la Russie pour ses sujets musulmans, disait que passifs, résignés et manquant d'initiative, ceux-ci ne faisaient aucun progrès, mais il ajoutait que leur religion n'était pas un obstacle au progrès, et les derniers événements lui ont donné raison.

Les lecteurs des *Archives marocaines* sont déjà au courant des revendications présentées par les Musulmans sur divers points de l'empire russe. Depuis le mouvement s'est généralisé.

Les Musulmans, nous l'avons vu, réclament au gouvernement russe une égalité de droits absolue avec les autres sujets de l'empire. Ils réclament, de plus, une liberté

religieuse complète, la liberté de la presse, l'électorat et l'éligibilité. Ils veulent être représentés, non seulement dans les assemblées communales ou provinciales, mais aussi à l'Assemblée nationale, à élire prochainement.

Ce mouvement n'est d'ailleurs pas spécial aux Musulmans russes. Examinant la situation des Musulmans bulgares (ils sont 300.000 et forment la majorité de la population dans un certain nombre de localités), la presse musulmane engageait vivement ceux-ci, il y a quelque temps, à user de leurs droits électoraux et élire des députés au Sobranié là où ils peuvent avoir la majorité. On sait, du reste, qu'un essai de gouvernement parlementaire a été tenté en Turquie, et que le régime parlementaire existe, dans une mesure bien restreinte il est vrai, en Égypte.

Les Musulmans russes demandent, en outre, qu'il soit donné une plus grande extension à l'enseignement. Partout ils s'organisent et tiennent des réunions où se discutent les projets de réformes à soumettre au gouvernement.

On sait que chaque année de nombreux Musulmans se rendent, des points les plus divers de la Russie, à la foire de Nijni-Novgorod. Jamais ils ne furent en aussi grand nombre que cette année. Et parmi eux, à côté des marchands, se trouvaient aussi des cheikhs et des ulémas, venus avec mandat des tribus de délibérer sur leurs intérêts communs.

Dans ce but on chercha à organiser un congrès musulman, et le gouverneur ayant répondu par un refus poli, mais ferme, 100 Musulmans louèrent le 21 août dernier un bateau à vapeur et s'embarquèrent sur l'Oka. Ils restèrent à bord toute la journée et une partie de la nuit, tenant ce qu'ils appelèrent « le Congrès musulman sur l'eau ». Deux jours après, le 30, 300 Musulmans du Caucase se réunirent de même ; puis le 31, 200 de leur coreligionnaires des régions du Centre et de l'Est.

Proclamant la nécessité d'une action commune, ces trois assemblées ont adopté les décisions suivantes :

1° L'égalité civique sera demandée au gouvernement;

2° On lui demandera d'agir avec plus de justice et d'impartialité en ce qui concerne la religion et l'enseignement; des mesures devront être prises pour améliorer celui-ci ; on devra multiplier le nombre des écoles des divers degrés, fonder des bibliothèques, créer des journaux, donner plus d'extension aux publications s'adressant aux Musulmans. Des sociétés seront fondées et recueilleront de l'argent dans ce but;

3° On réclamera le droit, pour les Musulmans, d'envoyer des députés à l'Assemblée nationale;

4° L'État devra garantir aux Musulmans les terres communes, les forêts et les wakfs qui sont leur propriété[1].

L'Islam russe s'est donc décidé à présenter au gouvernement orthodoxe ses revendications, Il l'a fait de tous les côtés dans une forme analogue. Voici les « cahiers » votés en congrès local par les Musulmans du gouvernement d'Oufa, sous la présidence de Takaïef Efendi :

1° Pour enrayer les progrès de l'ivrognerie chez nos coreligionnaires, les imams auront le droit de faire arrêter tout Musulman trouvé en état d'ivresse ;

2° Les Musulmans ayant fait leurs études à l'étranger pourront être nommés imams et khatibs sans avoir besoin de connaître la langue russe;

3° Les Musulmans auront le droit de fonder des écoles donnant l'enseignement en langue tartare;

4° Les soldats musulmans recevront une nourriture spéciale; on ne leur donnera ni vin, ni viande de porc; ils auront des imams de leur religion ;

1. *Mouayyad*, 18 septembre, d'après le *Terdjumân*.

5° Les missionnaires chrétiens s'abstiendront d'attaquer l'islamisme ;

6° La vente des boissons alcooliques sera interdite chez les Bachkirs, et les cabarets seront fermés ;

7° Aucun Musulman, homme ou femme, ne pourra tenir de maison de prostitution ;

8° Le vendredi sera officiellement le jour férié des Musulmans ; les marchés seront fermés ce jour-là ;

9° Les vendredis et les jours de fêtes musulmanes aucun Musulman ne sera cité ou traduit devant les tribunaux ;

10° Les Musulmans pourront travailler et se livrer au commerce le dimanche et les jours de fêtes chrétiennes ;

11° Les directeurs des écoles chrétiennes n'admettront d'élèves musulmans que sur la présentation d'un certificat d'instruction religieuse ;

12° Les Musulmans payant l'impôt foncier seront, comme les autres contribuables, membres des assemblées locales ;

13° Ils enverront des députés à l'Assemblée nationale ;

14° Une école professionnelle sera fondée chez les Bachkirs ;

15° Le choix du mufti d'Orenbourg sera soumis à l'approbation des Musulmans qui, en cas d'indignité, auront le droit de le déposer.

On voit que les questions religieuses sont celles qui préoccupent le plus les Musulmans du gouvernement d'Oufa. Ceux du Caucase ont, au contraire. présenté au gouverneur général, le comte Woronzoff-Dachkoff, des revendications ayant plutôt un caractère politique et économique. Ils demandent, en ce qui concerne les Musulmans en général :

1° L'admission de leurs enfants dans les diverses écoles, où ils recevront l'enseignement dans leur langue mater-

nelle. Les conditions d'admission (examens, etc.), seront rendues moins rigoureuses ;

2° Les Musulmans auront le droit d'ouvrir des écoles de tous les degrés. Leurs communautés en fixeront les programmes ;

3° Application du décret de 1880 sur les écoles musulmanes de filles ; extension donnée à l'enseignement ;

4° Liberté, pour les Musulmans, de fonder des établissements d'enseignement et de bienfaisance ;

5° Abolition de la censure, liberté de la presse qui ne relèvera désormais que des tribunaux en cas de délit ;

6° Égalité avec les autres nationalités de l'empire devant les charges publiques ;

7° Liberté d'avoir recours aux tribunaux, d'élever ses enfants à son gré. Liberté du travail ;

8° Réduction des impôts à un taux raisonnable. Leur répartition, ainsi que les dépenses publiques, contrôlées par des *vèkils* musulmans ;

9° Organisation électorale en faveur des nomades et des paysans ;

10° Entrée des Musulmans dans les zemstvos, les assemblées élues et les tribunaux, où ils seront traités comme les autres nationalités ;

11° Suppression des charges et impôts de police, ainsi que des réquisitions militaires ;

12° Nouveau règlement pour les vétérinaires mettant fin aux vexations qu'ils font endurer aux Musulmans ;

13° Les banques de la noblesse et les banques agricoles seront accessibles aux Musulmans.

En ce qui concerne le Caucase, en particulier, cette requête générale était complétée par les vœux suivants :

1° Abrogation des lois s'opposant aux réformes cidessous ;

2° Les écoles sunnite et chiite de Tiflis seront transformées en écoles supérieures;

3° Suppression des restrictions apportées aux droits des conseils municipaux du Caucase;

4° Partage et vente des terres désertes et incultes par les soins de l'État et des communautés. En distribuant des terres aux colons russes, on ménagera les Musulmans et on leur laissera celles de ces terres dont ils ont besoin pour vivre. Abrogation du décret du 12 avril 1900 qui concerne le Daghestan. Restitution des fondations pieuses des environs de Batoum et de Kars;

5° La noblesse musulmane aura les mêmes droits que la noblesse russe, et comme elle, élira son assemblée.

Même mouvement à Tachkent : Là aussi les Musulmans se réunissent, délibèrent et remettent leur requête au gouverneur pour la faire parvenir à Saint-Pétersbourg. Mais, d'après le journal *Hayâ* nouvellement fondé à Bakou, le gouverneur témoigna d'une vive irritation. Il refusa la transmission demandée et accabla de vexations ses administrés musulmans. Ceux-ci, décidèrent alors d'envoyer dans la capitale un de leurs notables. Abdurrahmân Efendi Mourtezayoff, porteur d'une nouvelle requête qu'il remettrait à l'empereur en personne.

Lors de son passage à Bakou, le délégué des habitants de Tachkent eut un entretien avec Ahmed Bey Adjayeff, directeur du *Hayâ*, à qui il fit le tableau le plus sombre de la situation de ses compatriotes. En dehors des Sartes, dont beaucoup sont soldats, fonctionnaires ou interprètes, les Tartares, dont le nombre augmente tous les jours, mènent une existence déplorable. Ils ne possèdent ni maisons ni terres; le gouvernement ne leur reconnaît aucun droit et ils ne leur est pas permis de se déplacer pour gagner leur vie. L'incurie des fonctionnaires et leurs persécutions deviennent intolérables. On confisque les

wakfs, on ferme les rares écoles de la région, les chefs indigènes sont, en toute circonstance, traités avec mépris et les arrestations arbitraires ne se comptent plus.

Nous saurons sans doute, par la suite, ce qui en est advenu de la mission d'Abdurrahmân Efendi. Ces quelques extraits suffisent pour se faire une idée, de ce qu'est à certains égards le mouvement musulman en Russie. Avec ses caractères particularistes et ses tendances confessionnelles, il n'échappe pas à la loi générale qui entraîne les peuples russes vers de nouvelles destinées politiques et sociales, au travers parfois de terribles crises, comme celle qui vient d'ensanglanter les pays tartares du Caucase.

Nous venons de parler du journal *Hayâ* (La Vie), fondé il y a quelques mois à Bakou. Ce journal, nous apprend le *Turc* du 17 avril dernier, est rédigé en turc azéri, et imprimé par des ouvriers arméniens, avec un matériel venu d'Égypte.

On pouvait s'attendre à voir les derniers événements provoquer l'apparition de nouveaux journaux. Et en effet à Tiflis seulement les Musulmans ont voulu fonder les trois feuilles suivantes :

Tâzè Zèmân (Le Nouveau Temps). Directeur : Rèchîd Bèy Ismâ'îloff.

Ikbâl (Le Bonheur). Directeur : Mohammed Agha Moustafa Oghlou Vèkîloff.

Nauroûz (Le Nouveau Jour, ou la Nouvelle Ère). Directeur : Djèlâl Mohammed Kalbîzâdè.

Ils se sont heurtés au refus du gouverneur, le comte Woronzoff-Dachkoff.

ANGERS. — IMP. A. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

E. J. E. R.
1/4/1?

OUVRAGES ENTRÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

(*Suite de l'Inventaire*)

2128-31. Ach-Cherbîny. Sirâdj al-mounîr. *Le Caire*, 1311, 4 vol. in-4°.
2132. Al-Ḥerîfich. Kitâb ar-rauḍ al-fâïq. *Le Caire*, 1315, in-4°,
2133. Myara. Ad-Dourr ath-thamîn. *Le Caire*, 1313, in-4°.
2134. Ar Rar'eb al-Isfahâny. Kitâb adh-Dherî'a. *Le Caire*, 1308, in-4°.
2135-36. Aḍ-Damîry. Ḥayat al-Ḥayaouân. *Le Caire*, 1314, 2 vol. in-4°.
2137-41. Kharchy. Charḥ al-mouḥaqqaq 'ala l-mokhtaçar. *Le Caire*, 1308, 5 vol. in-4°.
2142. Al-Baîdjoûry. Toḥfat al-mourîd. *Le Caire*, 1314, in-4°.
2143. Ad-Dîraby. Kitâb râ'yat al maqçoûd. *Le Caire*, 1315, in-12.
2144. Al-Baîdjoûry. Ḥâchyat 'ala matn as-Senoûsya. *Le Caire*, 1311, in-4°.
2145. Myara. Mokhtaçar ad-Dourr ath-thamîn. *Le Caire*, 1316, in-4°.
2146. Al-'Achmâouy. Ḥâchyat 'ala l-Adjroûmya. *Le Caire*, 1306, in-4°.
2147. Aḥmed ben At-Tourky. Ḥâchyat 'ala Charḥ al-mousamma bi l-djaouâhir az-zakya. *Le Caire*, 1316, in-4°.
2148. Al-'Adouy. Ḥâchyat 'ala Khoulâçat al-ḥisâb. *Le Caire*, 1311, in-4°.
2149. Al-Fatḥ ben Khaqan. Qalâïd al-'Iqyân. *Boûlâq*, 1283, in-8°.
2150. Moustafa Khodja. 'Oqoûd al-djaouâhir. *Alger*, 1902, in-8°.
2151. Moustafa Khodja. Iqâmat al-barâhîn, *Alger*, 1902, in-8°.
2152. Moustafa Khodja. Al-Iktirâth fi ḥoqoûq al-inâth. *Alger*, 1895, in-8°.
2153. (Anonyme). Madjâny al-adab. *Beyroûth*, 1885, in-8°.
2154. Nafzaouy. Ar-Rauḍ al-'âter. *Le Caire*, 1315, in-4°.
2155. Touati. Madjmou' al-ifâda fi 'ilm ach-chihâda. *Tunis*, 1314, in-4°.
2156-58. (Anonyme). Cahiers d'explication du Mokhtaçar de Sidi Khalil. 3 cahiers manuscrits, in-4°.
2159. (Anonyme). Raadaya (calendrier agricole), manuscrit s. d., in-4°.
2160. (Anonyme). (Prière des Derqaoua), manuscrit s. d., in-4°.
2161. R. Basset. Recherches bibliographiques sur les sources de la Salouat al-anfas. *Alger*, 1905, in-4°.
2162. (Anonyme). Revue africaine, 1905 (2 fasc.). *Alger*, 1905, in-8°.
2163. (Anonyme). Bulletin archéologique du comité des travaux historiques Extrait des procès-verbaux. *Paris*, 1899, in-8°.
2164. Thackeray. The history of Henry Esmond. *London*, s. d., in-8°.
2165. Atlas archéologique de l'Algérie (fasc. 1). *Alger*, 1902, in-fol.
2166. Kherîta al-ḥarb beîn ar-Rousya ou l-Djâboûn. *Tunis*, 1904, in-fol.
2167. Blanc. (Carte de l'Arabie en arabe). *Alger*, 1900, in-fol.
2168-74. Cartes du service géographique de l'armée : Laghouat, Guelt es- Stel, Aflou, Chott ech-Chergui, Djelfa, Laghouat. 7 feuilles in-fol.

(*Suite de l'Inventaire*)

2175. Lassailly. Carte du Maroc. *Paris*, s. d., in-fol.
2176. Lannoy de Bissy. Carte du service géographique de l'armée. *In-Salah*, une feuille in-fol.
2177. (Anonyme). Carte du Maroc. *S. l. n. d.*, in-fol.
2178. Vuillot. Itinéraire du fort Mac-Mahon à In-Salah, in-fol.
2179. Service géologique de l'Algérie (Constantine). *S. l. n. d.*, in-fol.
2180. Algérie et Tunisie (Institut géographique de Paris). *Paris*, s. d., in-fol.
2181. Carte indiquant la délimitation territoriale de la partie occidentale du Tell algérien constituant le département d'Oran. *Oran*, 1872, in-fol.
2182. Nacîf Yazidjy. Kitâb al-'arf aṭ-ṭayyib. *Beyroûth*, 1882, in-8°.

(*Dons de M. Joly.*)

2183-84. Cid Kaoui. Dictionnaire pratique tamaheq-français. *Alger*, 1900. 2 vol. in-4°.

(*Don de M. le Commandant Lacroix.*)

OUVRAGES ENTRÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

(*Suite de l'Inventaire*)

2185. Samarkandi. La Samarkandya, trad. par Lacheref. *Alger*, 1905, in-8°.
2186. Assistance médicale des indigènes. Circulaire du gouverneur général aux préfets. *Alger*, 1904, in-4°.
2187. Nelson-Chierico. Budget de l'Algérie. Comptes de la gestion 1903-1904. *Alger*, 1905, in-4°.
2188. Jonnart. Budget de l'Algérie. Compte définitif des dépenses de l'exercice 1903. *Alger*, 1904, in-4°.
2189. Jonnart. Compte définitif des recettes du budget de l'Algérie, 1903. *Alger*, 1904, in-4°.
2190. Jonnart. Projet de décret portant réglement définitif du budget de l'Algérie, 1903. *Alger*, 1904, in-4°.
2191. Jonnart. Projet de budget pour l'exercice 1906. *Alger*, 1905, in-4°.
2192. Statistique financière de l'Algérie 1903. *Alger*, 1904, in-4°.

(*Don du Gouvernement général de l'Algérie.*)

2193. Ballu et Cagnat. Timgad. Une cité africaine sous l'empire romain. Fasc. 8. *Paris*, 1904, in-4°.
2194. Bulletin de géographie historique et description 1904 (2). *Paris*, 1904, in-8°.

(*Don du ministère de l'Instruction publique.*)

2195. H. de Castries. Questions sahariennes et transsahariennes. *Paris*, 1902, in-8°.

2196-97. H. de Castries. Notice sur la région de l'Oued-Draâ. *Paris*, 1880, in-8°. 2 exemplaires.

(*Don de M. de Castries*).

2198. Blanckenhorn. Die geognostischen Verhältnisse von Afrika. 1re partie. *Gotha*, 1888, in-4°.
2199. Deutsche Monatsschrift für Kolonialpolitik und Kolonisation 1904 (12) 1905 (1-4), in-8°.
2200. Documents ayant servi à l'établissement de la carte du Maroc au 1/500.000. *Paris*, s. d., in-4°.
2201. Kitâb manâqib tâdj al-aoulya ou borhân al-açfya . . . Sîdy ʿAbd al-Qâder al-Djîlâny. *Le Caire*, 1300, in-12.
2202. Aṭfich. Kitâb adjour ach-chouhoûr ʿala mouroûr ad-douhoûr. *Alger*, 1299, in-8°.
2203. Aṭfich. Risâla châfya fî baʿḍ at-taouârîkh. *Alger*, 1299, in-8°.

(*Don de M. A. Le Chatelier.*)



(*Suite de l'Inventaire*)

2204-05. G. Salmon. Note sur un manuscrit du fonds turc de la Bibliothèque nationale. *Le Caire*, 1903, in-4°. 2 exemplaires.
(*Don de M. G. Salmon.*)

2206. A. Brives. Notes de voyage au Maroc. *Paris*, 1905, in-8°.
(*Don du Comité du Maroc.*)

2207. Sorela. El Comercio en el Africa occidental. *Madrid*, 1896, in-4°:
(*Don de M. le commandant Sorela.*)

2208-12. Annales du service des Antiquités de l'Égypte. Tomes I à V. *Le Caire*, 1900-1904, in-4°.
(*Don de la Direction des Antiquités d'Égypte.*)

2213. Bulletin de l'Institut [illegible]s d'archéologie orientale. T. III (2) *Le Caire*, 1903, in-4°.

2214. A. Deiber. Clément d'Alexandrie et l'Egypte. *Le Caire*, 1901, in-4°.
(*Don de l'Institut français du Caire.*)

2215. Edgar. Greek moulds (Catalogue général des antiquités d'Égypte). *Le Caire*, 1903, in-4°.

2216. Grenfell et Hunt. Greek papyri. *Oxford*, 1903, in-4°.

2217. Strzygowski. Koptische Kunst. *Vienne*, 1904, in-4°.

2218. Von Bissing. Fayencegefässe. *Vienne*, 1902, in-4°.

2219. Milne. Greek inscriptions. *Oxford*, 1905, in-4°.

2220. Spiegelberg. Die demotischen Inschriften. *Leipzig*, 1904, in-4°.

2221-22. Lacau. Sarcophages antérieurs au nouvel-empire. *Le Caire*, 1903. 2 fasc. in-4°

2223. Von Bissing. Steingefässe. *Vienne*, 1904, in-4°.

2224. Edgar. Greek bronzes. *Le Caire*, 1904, in-4°.

2225. Crum. Coptic monuments. *Le Caire*, 1902, in-4°.

2226. Lange et Schæfer. Grab und Denksteine des mittleren Reichs. *Berlin*, 1902, 2 fasc. in-4°.

2227. Carter et Newberry. The tomb of Thoutmosis IV. *Westminster*, 1904, in-4°.

2228. Edgar. Greek sculpture. *Le Caire*, 1903, in-4°.

2229. Baraize. Plan des nécropoles thébaines. *Le Caire*, 1904, in-fol. obl.
(*Don de la Direction des Antiquités d'Égypte.*)

OUVRAGES ENTRÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

(Suite de l'Inventaire.)

2265. Ahmed ad-Dîraby. Kitâb moudjarrabât. *Le Caire*, 1322, in-12.
2266. Tlemsâny. Kitâb choumoûs al-anouâr. *S. l. n. d.*, in-8°.

(Dons de M. Joly.)

2267. Varnier. Rapport sur les opérations des sociétés indigènes de prévoyance. Exercice 1903-1904. *Alger*, 1905, in-4°.

(Don du Gouvernement général de l'Algérie.)

2268. Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale. Tome IV, 1er fascicule. *Le Caire*, 1904, in-4°.

(Don de l'Institut français du Caire.)

2269-70. Bulletin de la Société de géographie de Marseille. 4e trimestre 1904 et 1er trimestre 1905. *Marseille*, 1904-1905, 2 fasc. in-8°.

(Don de la Société de géographie de Marseille.)

2271. P. Bourde. Rapport sur les cultures fruitières et en particulier sur la culture de l'olivier en Tunisie. *Tunis*, 1899, in-8°.

(Don de M. P. Bourde.)

2272. Bulletin de géographie historique et descriptive. 1904, n° 3, in-8°.

(Don du ministère de l'Instruction publique.)

2273. Risley. Census of India, 1901, vol. I, India, Ethnographic appendices. *Calcutta*, 1903, in-4°.

(Don de la Société asiatique.)

2274. Compte rendu sommaire des séances de la Société géologique de France. N° 12, in-4°.
2275. L. Gentil. Sur l'existence de roches alcalines dans le centre africain. *Paris*, 1904, in-4°.
2276. L. Gentil et Boistel. Sur l'existence d'un remarquable gisement pliocène à Tétouan (Maroc). *Paris*, 1905, in-4°.
2277. L. Gentil. Sur la présence de schistes dans l'Atlas méridional. *Paris*, 1905, in-4°.

(Dons de M. L. Gentil.)

2278. (Anonyme.) Calendrier marocain. Ms. arabe, in-4°.

(Don de M. O. Houdas.)

2279. (Anonyme.) Al-Qacîda al-Idrîsya. Copie du ms. de Tanger, in-4°.

2280-84. (Anonyme.) Chansons marocaines. Copie des mss. de Tanger, 5 fascicules in-4°.

2285. (Anonyme.) Madjmou' al-ala ou l-r'ĕnâ ou ṭ-ṭerb. Copie du manuscrit de Tanger. In-folio.

2286. (Anonyme.) Toḥfat al-aḥbâb fi nehâyat an-nabât ou l-a'châb. Copie du ms. de Tanger. In-8°.

2287. Ben Kîrân. Ar-Riḥla al-fâsya. Copie du ms. de Tanger. In-4°.

2288. (Anonyme.) Manâqib ach-Chaîkh Abi Sa'îd Al-Miçry. Copie du ms. d'El Qçar. In-4°.

2289. Al-Kilâ'y. Manuscrit sans titre sur la vie du Prophète et les débuts de l'Islam. In-4°.

2290. Ath-Tha'aleby. Faouâïd min el-'ilm. Ms. de Tanger. In-4°.

(Acquisitions.)

2291. Inscription arabe sur marbre trouvée à El-Qçar et indiquant la fondation du bain par le sultan mérinide Aboû 'Inân Fâres. (En dépôt au Musée d'Alger.)

(Don de M. Michaux-Bellaire.)

2292. Astrolabe en bronze portant inscription de Moulay Moḥammed ben Moulay 'Abdallah, et trouvée à Tanger.

2293. Max Hübner. Unbekannte Gebiete Marokkos. *Berlin*, 1905, in-8°.

2294. Max Hübner. Militärische und militärgeographische Betrachtungen über Marokko. *Berlin*, 1905, in-8°.

2295. Duveyrier. De Mogador au Djebel Tabayoudt par le rabbin Mardochée. *Paris*, 1875, in-8°.

2296. Gaillard. Une ville de l'Islam : Fès. *Paris*, 1905, in-12.

2297. Veyre. Au Maroc. Dans l'intimité du Sultan. *Paris*, 1905, in-12.

2298. W. Janson. A view of the present condition of the states of Barbary. *London*, 1816, in-12.

2299. Sangnier. Relations de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, à Maroc, etc. *Paris*, 1792, in-8°.

2300. G. Hoest. Marokanske Kaiser Mohamed ben Abdallah's historie. *Copenhague*, 1791, in-8°.

2301. G. Hoest. Esterretninger om Marokos og Fes. *Copenhague*, 1779, in-4°.

2302. J. Windus. A Journey to Mequinez. *London*, 1725, in-8°.

(Acquisitions.)

2303. Gouvernement général de l'Algérie : Rapport sur les œuvres spéciales intéressant les indigènes. *Alger*, 1905, in-8°.

(Don du Gouvernement général de l'Algérie.)

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

ARCHIVES MAROCAINES

PUBLICATION

DE LA

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME IV

Nº I

SOMMAIRE :

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIᵉ

1905

JUIN 1905

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

MEMBRES DE LA MISSION

M. G. Salmon, *délégué.*

M. A. Joly.

Correspondants :

M. E. Michaux-Bellaire.

M. M. Besnier.

Secrétaire de la Rédaction des Archives Marocaines :

M. L. Bouvat.

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT
1905

BUREAU

Président :

M. E. Étienne, Vice-Président de la Chambre des Députés.

Vice-Présidents :

M. Bayet, Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique.

M. G. Louis, Directeur politique au Ministère des Affaires étrangères.

Trésorier :

M. P. Bourde, ancien Directeur des Contrôles en Tunisie.

Secrétaire, Délégué général :

M. A. Le Chatelier, Professeur au Collège de France.

MEMBRES

M. Barbier de Meynard, Membre de l'Institut.
M. R. Basset, Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger.
M. A. Bernard, Maître de conférences à la Sorbonne.
M. R. Cagnat, Membre de l'Institut.
M. H. Derenbourg, Membre de l'Institut.
M. E. Doutté, Professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger.
M. P. Doumer, Président de la Chambre des Députés.
M. le Dr Hamy, Membre de l'Institut.
M. O. Houdas, Professeur à l'École des Langues orientales.
M. L. Hubert, Député.
M. Jonnart, Gouverneur général de l'Algérie.
M. Luciani, Conseiller du Gouvernement général de l'Algérie.
M. Maspero, Membre de l'Institut.
M. Pichon, Résident général de France à Tunis.
M. P. Révoil, ancien Gouverneur général de l'Algérie.
M. Roume, Gouverneur général de l'Afrique occidentale.
M. Roy, Secrétaire général du Gouvernement tunisien.
M. de Saint-Arroman, Chef de bureau des Missions scientifiques au Ministère de l'Instruction publique.
M. Saint-René Taillandier, Ministre de France au Maroc.

Angers. — Imprimerie A. Burdin et Cie.


VE
RI
TS

